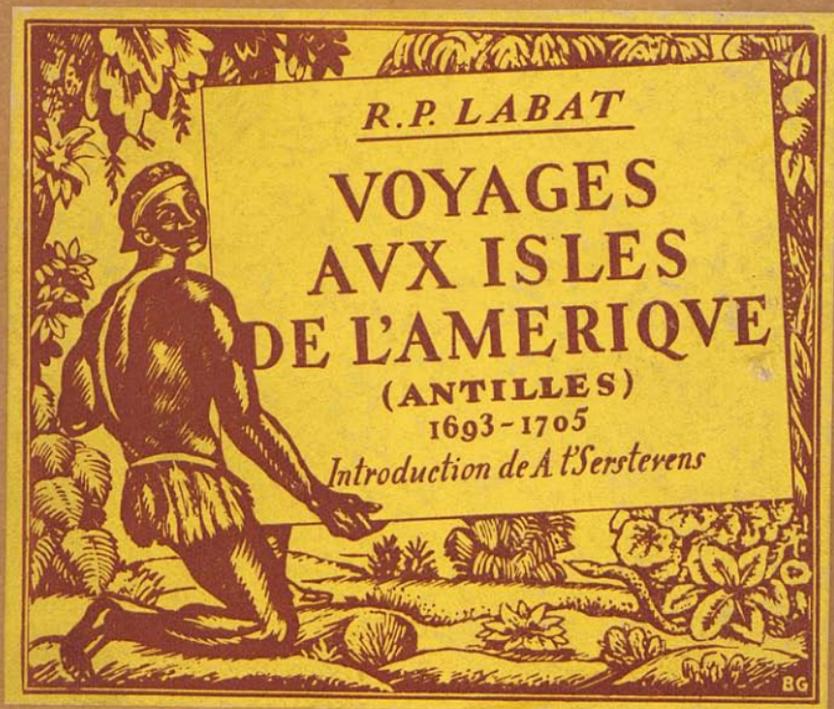


AVENTURES et VOYAGES



EDITIONS DUCHARTRE

15, rue Ernest Cresson

PARIS

MANIOC.org

Université de Nantes
Service commun de la documentation

VOYAGES
AUX
ISLES DE L'AMÉRIQUE

MANIOC.org

Université de Nantes
Service commun de la documentation



B.U.
NANTES
Sect.
Lettres-Océ

PLANCHE I. Portrait du R. P. Labat.
Frontispice de l'édition de 1742 de:
"Voyages aux Isles de l'Amérique".

COLLECTION LAQUE ORANGE
AVENTURES ET VOYAGES

50 977

(2)

Exclu

R. P. LABAT

VOYAGES

AUX

ISLES DE L'AMÉRIQUE
(ANTILLES)

1693-1705

Trente-deux illustrations d'après des documents de l'époque

AVANT-PROPOS

DE

A. t' SERSTEVENS

TOME II



ÉDITIONS DUCHARTRE
15, RUE ERNEST CRESSON PARIS (XIV^e)

B.U.

NANTES

Doc.

Lettres-Droit

50377

(2)

910.4

108

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'auteur est attaqué du mal de Siam. Effet prodigieux du tonnerre. De l'oiseau appelé colibris. Des burgans de teinture et des liannes à sang et à eau.

Quelques affaires m'obligeant de faire un voyage au Fort Saint-Pierre au commencement de mai 1697, j'écrivis au Supérieur de notre Mission pour le prier de venir tenir ma place au Fonds Saint-Jacques pendant quelques jours. Il le fit de bonne grâce et vint. Je partis aussitôt qu'il fut arrivé. J'achevai en trois ou quatre jours ce que j'avais à faire ; mais lorsque je me disposais à m'en retourner à ma résidence, je me sentis attaqué d'une violente douleur de tête et de reins, accompagnée d'une grosse fièvre, symptômes assurés du mal de Siam. Je fus d'abord saigné au pied et puis au bras. Cette dernière saignée fit désespérer de ma vie, parce que je m'évanouis, et malgré tout ce qu'on put faire, je demurai près d'une heure sans connaissance. Je revins enfin comme d'un profond sommeil ; quelques heures après, il me prit un crachement, plutôt un vomissement de sang très fort et qui me faisait tomber dans des espèces de convulsions ; quand au lieu de sang pur et liquide, j'étais obligé de jeter des grumeaux d'un sang épais et recuit. Cela dura près de vingt-quatre heures. Pendant ce temps-là, mon corps se couvrit de pourpre depuis la tête jusqu'aux pieds, les taches, qui étaient de la grandeur de la main et de différentes couleurs, s'élevaient sensiblement au-dessus de la peau. Je souffris de grandes douleurs le troisième et le quatrième jour. Le cinquième je fus surpris d'une léthargie, ou sommeil involontaire, qu'on ne pouvait vaincre. J'avais reçu les sacrements le jour précédent, ce qui fit que je priai le religieux qui était avec moi de me laisser en repos et de dire aux médecins de laisser agir la nature, et qu'étant entre les mains de Dieu, j'attendrais avec une entière résignation ce qui m'arriverait. J'avais cependant

une espérance certaine et comme une assurance morale que cette maladie n'aurait point de fâcheuses suites ; je le dis à mon confrère, que je voyais tout consterné ; il se rassura un peu et me laissa en repos. Je dormis près de vingt heures sans m'éveiller, et pendant ce temps-là, j'eus une crise ou sueur si abondante qu'elle perça plusieurs matelas les uns après les autres. Je me réveillai enfin fort surpris de me trouver dans un autre lit et d'en voir deux dans la chambre où il n'y en avait qu'un quand je m'étais endormi. Je demandai d'abord à manger. On voulut me porter dans l'autre lit, comme on me dit qu'on avait fait plusieurs fois pendant mon sommeil ; mais j'assurai que je me sentais assez de force pour y aller. En effet, je me levai, on me changea de linge, et je me couchai dans l'autre lit, me trouvant sans autre incommodité qu'une faim canine qui me dévorait. On m'apporta un bouillon, que j'avalai comme si ç'eût été une goutte d'eau ; mais il fallut, pour avoir la paix, me donner du pain et de la viande, sans quoi je voulais me lever pour en aller chercher. Je m'endormis après que j'eus mangé et ne me réveillai que six ou sept heures après, avec la même faim, sans la moindre apparence de fièvre ni de mal de tête. Il ne me restait de ma maladie que les marques de pourpre, qui m'avaient rendu le corps marqué comme celui d'un tigre.

Le huitième jour, sur le soir, je commandai à deux nègres que j'avais amenés avec moi de notre habitation de me tenir mon cheval prêt pour le lendemain, trois heures avant le jour, et d'acheter deux ou trois volailles rôties, avec du pain et du vin pour eux et pour moi, et surtout de ne dire à personne que je voulais partir.

La raison qui me faisait précipiter ainsi mon départ était que j'étais mangé des fourmis. Je n'en avais pas une seule autour de moi au commencement de ma maladie, quoique dans ce temps-là la Basse-Terre en fût toute couverte. On regardait comme un signe mortel quand les fourmis fuyaient les malades comme elles m'avaient fui ; mais ces insectes ayant reconnu après la crise qu'elles s'étaient trompées et que je ne devais pas mourir, elles étaient revenues en si grand nombre et avec tant de fureur qu'elles semblaient me vouloir dévorer tout vivant, parce que je leur échappais par ma guérison. Cette incommodité ne se trouvant point chez nous à la Cabesterre, j'avais résolu d'y retourner, et pour n'avoir point de procès avec les médecins et mon confrère, je voulais partir sans dire adieu à personne.

Mes nègres ne manquèrent pas de me venir avertir sur les trois heures du matin. Je me levai aussitôt, ils m'aiderent à m'habiller ; nous sortîmes doucement et je montai à cheval, laissant toutes mes hardes dans la chambre, à la réserve de mon manteau, que je mis sur mes épaules, parce qu'il faisait froid. La tête me tourna un peu quand je commençai à mar-

cher ; cela m'obligea de faire tenir un des deux nègres à côté de moi pour me soutenir dans un besoin, pendant que l'autre allait devant le cheval pour l'empêcher de s'écarter ou d'aller trop vite.

Nous arrivâmes au morne de la Calebasse vers les sept heures. Le travail du chemin et le froid avaient tellement augmenté mon appétit, qui n'était déjà que trop grand, que je n'eus presque pas la patience d'attendre que les nègres eussent amassé quelques fougères pour m'asseoir et manger plus à mon aise. De deux chapons qu'ils avaient acheté, je leur en donnai un et je mangeai l'autre, ou plutôt je le dévorai dans un moment. Je repris ensuite la moitié de celui que je leur avais donné et je les avertis de manger promptement. Ils le firent aussitôt et bien leur en prit, car, pour peu qu'ils eussent tardé, ils n'auraient point déjeuné, et cependant après avoir tant mangé, j'avais encore un appétit aussi dévorant que s'il y avait eu trois ou quatre jours que je n'eusse mangé. Je remontai à cheval et continuai mon voyage vers la Grande Anse, où j'arrivai sur les dix heures. Je surpris infiniment le curé et tous ceux que je rencontrai sur le chemin, qui virent avec étonnement que j'avais encore le visage et les mains toutes couvertes de pourpre. Je ne manquai pas de demander à manger en arrivant. On m'en apporta et je mangeai à peu près comme un homme qui meurt de faim ; en attendant le dîner, je me mis dans un hamac, où je m'endormis si bien qu'il fallut me réveiller pour dîner. J'arrivai sur le soir au Fonds Saint-Jacques, où le Supérieur pensa tomber de son haut quand il me vit. Un moment après que je fus arrivé, il reçut une lettre du religieux qui était au Mouillage, qui lui marquait la peine où il était de ne savoir ce que j'étais devenu, qu'il supposait cependant que j'étais retourné au Fonds Saint-Jacques, parce qu'on n'avait trouvé ni les nègres ni mon cheval, et que le médecin l'avait assuré que je ferais un grand coup si je pouvais y arriver, et qu'en cas que cela fût, il fallait me garder à vue dans une chambre bien close, jusqu'à ce que, les marques du pourpre étant dissipées, on n'eût plus lieu de craindre une rechute, à laquelle il n'y avait point de remède. Je promis tout ce qu'on voulut, pourvu qu'on me donnât à manger ; mais dès le lendemain je montai à cheval et m'en allai visiter les travaux qu'on avait faits en mon absence, me trouvant entièrement délivré d'une maladie si dangereuse sans prendre aucun remède depuis que je m'étais échappé de la Basse-Terre et sans autre mal que d'avoir changé de peau et d'avoir souffert pendant plus de trois mois une faim canine si furieuse que je n'étais pas maître de ma raison et que j'aurais mangé jour et nuit sans me rassasier. Le médecin, les chirurgiens et les religieux de la Charité regardèrent ma guérison et les suites qu'elle avait eues comme la chose la plus particulière qu'ils eussent encore vue dans cette maladie.

Nous reçûmes cinq religieux de France dans les mois de juin et de juillet. Des deux premiers qui arrivèrent, on en mit un au Cul-de-sac de la Trinité, à la place du Père Estienne Astrucq, qui souhaitait de se retirer en France, après avoir servi les Missions pendant plus de dix ans avec beaucoup de piété, de charité et de zèle, et avoir rempli toutes les charges de la religion avec toute la prudence, le désintéressement et le bon exemple qu'on pouvait attendre d'un très parfait religieux. On envoya le second au Fonds Saint-Jacques pour me soulager du service d'une des deux paroisses que je servais seul depuis six à sept mois. Ce religieux, nommé Jean Mondidier, était de ma province et encore fort jeune. Le Supérieur me chargea d'en avoir soin, de l'instruire et de veiller sur sa conduite. Comme il était d'un bon naturel, fort sage, fort doux et qu'il avait été parfaitement bien élevé, il me donnait assez de satisfaction ; il n'y avait qu'une chose qui me faisait de la peine, c'est qu'ayant aimé la chasse avant d'être religieux, cette passion s'était réveillée si fortement que je ne pouvais lui faire entendre raison là-dessus. Je craignais sans cesse qu'il ne fût mordu de quelque serpent ou qu'il ne fût cause que le petit nègre qui le suivait n'eût le même accident. Outre cela, il usait plus de poudre que quatre chasseurs et perdait la plus grande partie de son temps à cet exercice. Je m'aperçus un jour qu'il manquait beaucoup de poudre dans un baril que j'avais acheté pour faire sauter des pierres de taille ; je me doutai aussitôt que mon chasseur avait voulu s'en pourvoir d'une bonne quantité, pour n'être pas obligé de m'en demander sitôt. Je voulus m'en éclaircir avec lui et je n'en pus rien tirer ; je crois que je l'ignorerais encore à présent sans l'accident qui me le découvrit quelques jours après.

Le 16 août, nous fûmes priés à dîner par le Père curé de la Grande Anse, où l'on célébrait ce jour-là la fête de saint Hyacinthe, patron de la paroisse. Pendant que nous étions à table, il survint un grand orage et le tonnerre tomba sur notre maison du Fonds Saint-Jacques. Il perça le toit en plus de mille endroits, à peu près comme si on y eût tiré plusieurs coups de canon chargés de balles de mousquets. Il brisa tous les carreaux de ma chambre, sur lesquels était un coffre qui renfermait encore environ quatre-vingts livres de poudre qui restaient du barril. Il fit encore bien d'autres fracas, entre lesquels le plus extraordinaire fut de rompre en pièces le lit et le coffre de mon compagnon et de semer par toute la maison, la cour et le jardin toutes ses hardes et ses meubles, sans laisser autre chose dans la chambre que quelques paquets de gros papier où étaient renfermées plus de vingt livres de poudre qu'il avait ôté du barril. Le raffineur envoya un nègre à cheval pour m'avertir du désordre qui était arrivé dans la maison, où le tonnerre avait mis le feu en se retirant. Je vins à toute bride, pour tâcher de remédier à ce malheur. Je trouvai que

nos gens, aidés par la grosse pluie qui avait suivi le tonnerre, avaient éteint le feu presque aussitôt qu'il avait été allumé, et je vis avec la dernière surprise que le tonnerre avait calciné la poudre qui était dans ces paquets et l'avait réduite en une espèce de charbon, ou de pierre noire, comme si c'eût été du charbon pilé et réduit en masse avec de la gomme, qui ne se froissait qu'avec difficulté, auquel il ne restait qu'une légère odeur de soufre, et qui ne brûlait pas plus vite que le charbon de terre dont on se sert dans les forges. J'ai fait voir des morceaux de cette poudre calcinée et j'en ai donné à plusieurs personnes qui ne pouvaient assez admirer ce prodige.

Ce coup de tonnerre fit beaucoup de peur à nos gens et en aurait fait bien davantage à mon compagnon et à moi si nous avions été dans nos chambres, et me causa bien de la dépense pour réparer la charpente, la couverture et tout ce qu'il avait brisé, mais il fit un bien dont j'eus lieu de remercier Dieu, qui fut de faire perdre la passion de la chasse à mon compagnon, qui n'y voulut plus retourner depuis la déroute de son magasin à poudre. Il s'appliqua avec succès à des choses plus convenables à son état, et pour se délasser un peu l'esprit, il entreprit d'élever et d'appivoiser des colibris.

Cet oiseau est sans difficulté le plus beau et le plus petit qu'il y ait au monde. Il y a des auteurs qui l'appellent oiseau bourdonnant, parce que, quand il vole, il bourdonne comme les abeilles, ou comme ces grosses mouches qu'on appelle des bourdons. D'autres l'appellent oiseau-mouche à cause de sa petitesse. Nos Français les nomment colibri, qui est le nom que les Caraïbes lui ont donné. Il me semble qu'on s'y doit tenir, car il est permis aux gens de donner des noms à ce qui dépend de leur domaine. Lorsqu'il est plumé, il n'est guère plus gros qu'une noisette ; je parle du mâle, car la femelle est encore plus petite. Il ne paraît quelque chose que quand il est couvert de plumes. Elles sont en partie d'un vert doré tirant sur le violet changeant, et tellement nuancé qu'il est difficile de connaître parfaitement de quelle couleur elles sont. Ces plumes sont extrêmement fines et délicées et couvertes d'un petit duvet surdore, le plus fin qui se puisse imaginer. Les mâles ont sur la tête une huppe en manière de couronne, de très belles plumes; les femelles n'en ont point. Le bec de cet oiseau est long d'environ un pouce, fort délié et un peu courbe. Il en sort une petite langue fine, longue et divisée en deux, comme deux filets qu'il passe sur les fleurs et sur les feuilles des plantes odoriférantes pour en enlever la rosée qui lui sert de nourriture. Ses ailes sont dans un mouvement si vif, si prompt et si continuel qu'on a peine à les discerner. Il ne s'arrête presque jamais dans un même endroit, il est toujours en mouvement, il ne fait autre chose que d'aller de fleur en fleur, où, ordinairement

sans poser le pied et voltigeant sans cesse autour, il y passe la langue et en recueille la rosée. Les enfants prennent ces petits oiseaux avec des baguettes frottées de glu ou de gomme ; ils s'approchent doucement des endroits où ils les voient, en remuant en l'air leurs baguettes ; ces petits animaux ne manquent pas de s'en approcher pour découvrir ce que c'est, ils y passent la langue et demeurent pris. On leur enfonce aussitôt un petit brin de bois dans le fondement, on le tourne pour y faire attacher les intestins et on les tire dehors, après quoi on les pend par le bec à la cheminée, où ils sèchent entièrement sans que leurs plumes se détachent. Le meilleur cependant est de les faire sécher dans une étuve, enveloppés dans de petits sacs de papier, car il est certain que la fumée ou une chaleur trop vive gâte toujours un peu le brillant du coloris de leurs plumes. Leurs nids ne sont pas moins dignes d'admiration. Ils sont suspendus en l'air à quelque petite branche, ou même dans les maisons ou autres lieux qui les mettent à couvert du vent, de la pluie et du soleil. Ils sont environ de la grosseur de la moitié d'un petit œuf de poule, composés de petits brins de bois entrelacés comme un panier, garnis de coton et de mousse, d'une propreté et d'une délicatesse merveilleuses. Ils ne font jamais que deux œufs gros comme des pois communs, blancs, avec quelques petits points jaunes. Le mâle et la femelle les couvent l'un après l'autre ; mais la femelle y est bien plus longtemps que le mâle, elle ne les quitte que quelques moments le soir et le matin, pour aller chercher sa nourriture. Le mâle tient sa place pendant ce temps-là, afin que les œufs ne se refroidissent point. Les petits étant éclos ne paraissent pas plus que deux mouches, qui se couvrent peu à peu d'un duvet très fin, auquel les plumes succèdent dans la suite.

Je montrai au Père Mondidier un nid de ces petits oiseaux, qui était sur un apprentis auprès de la maison. Il l'emporta avec les petits, lorsqu'ils eurent quinze ou vingt jours, et les mit dans une cage à la fenêtre de sa chambre, où le père et la mère ne manquèrent pas de venir donner à manger à leurs enfants, et s'approprièrent tellement qu'ils ne sortaient presque plus de la chambre, où, sans cage et sans contrainte, ils venaient manger et dormir avec leurs petits. Je les ai vus souvent tous quatre sur le doigt du Père, qui chantaient comme s'ils eussent été sur une branche d'arbre. Il les nourrissait avec une pâte très fine et presque claire comme de la bouillie, qu'il faisait avec du biscuit, du vin d'Espagne et du sucre. Ils passaient leur langue sur cette pâte, et quand ils étaient rassasiés, ils voltigeaient et chantaient. Leur chant est une espèce de petit bourdonnement fort agréable ; il est clair et faible, étant proportionné à l'organe qui le produit. Je n'ai rien vu de plus aimable que ces quatre petits animaux qui voltigeaient de tous côtés dedans et dehors la maison, et qui



PLANCHE II. Iles de Saint-Domingue
et de Porto-Rico. " Description de
l'Univers ", 1683.

revenaient dès qu'ils entendaient la voix de leur père nourricier. Il les conserva de cette manière pendant cinq ou six mois, et nous espérions de voir bientôt de leur race, quand le Père ayant oublié un soir d'attacher la cage où ils se retiraient à une corde qui pendait du plancher pour les garantir des rats, il eut le chagrin de ne les plus trouver le lendemain matin. Ils avaient été dévorés.

On prétend qu'il y en a de cinq ou six espèces qui ne diffèrent entre elles que par la grosseur et le coloris de leurs plumes. A l'égard de la grosseur, il m'a paru que cette différence était assez difficile à remarquer, et pour le coloris, je ne vois pas que cela doive faire une espèce particulière, vu le peu de différence qu'il y a entre eux.

J'eus dans la fin du mois de juillet deux hôtes qui m'auraient fait plus de plaisir s'ils étaient venus m'aider quand j'étais seul. Le premier était un religieux Carme de la Guadeloupe, nommé le Père Raphaël, qui s'était mis en tête d'établir les religieux de son ordre à la Martinique, en leur procurant les paroisses de Culs-de-sac Robert et Français, où nous n'avions pas de religieux, parce que la maladie de Siam nous en avait enlevé un grand nombre. Après qu'il eut demeuré quelques jours dans notre couvent du Mouillage, il prit prétexte de vouloir voir la Cabesterre, afin de pouvoir négocier plus aisément avec les habitants de ces deux quartiers, dont quelques-uns le connaissaient parce qu'il avait été leur curé à Marie-Galante avant qu'ils en fussent chassés par les Anglais. Le Supérieur de notre Mission me manda de l'observer de près et de ne rien oublier pour faire échouer son dessein, mais d'une manière qui ne lui donnât aucun soupçon que nous l'eussions découvert. Il vint chez nous au Fonds Saint-Jacques, où je le retins près d'un mois, remettant tous les jours sous différents prétextes le voyage qu'il voulait faire en ces quartiers-là pour voir ses anciens amis, où je le voulais accompagner, et afin qu'il ne s'ennuyât pas, je fis en sorte que nos curés du Macouba, de la Basse-Pointe et de la Grande Anse l'invitèrent chez eux à quelques fêtes, où ils le retinrent le plus longtemps possible. A la fin j'eus nouvelle qu'il nous était arrivé trois religieux de France. Je n'eus garde de le dire à mon hôte, mais feignant que rien ne me retenait plus et que j'étais en état de l'accompagner aux Culs-de-sac Robert et François, nous partîmes ensemble. J'eus le plaisir de voir tous les mouvements qu'il se donna pour engager les habitants de ces quartiers à demander des religieux de son ordre pour servir leurs paroisses, attendu l'impossibilité où nous étions de leur donner des curés. J'affectai de lui donner toute la commodité qu'il pouvait souhaiter pour faire ses brigues, mais quand je vis qu'il s'était assez fatigué et que les habitants commençaient à goûter ses raisons et les promesses qu'il leur faisait, dont j'étais bien informé, malgré toutes les précautions qu'il prenait pour m'en ôter

la connaissance, après, dis-je, qu'il eut mis son affaire en bon train au Cul-de-sac Robert, il voulut pousser jusqu'au Cul-de-sac François, où il espérait réussir encore plus facilement. Lorsque nous étions sur le point de nous embarquer pour y aller, je demandai au marguillier, qui avait la clef du presbytère, s'il croyait qu'il fût en état de loger le religieux qui y viendrait dans deux ou trois jours. Cette demande surprit toute la compagnie, qui ne s'y attendait point du tout, et mon Carme plus que tous les autres. Quoiqu'il fût homme d'esprit, il ne put cacher le désordre où cette nouvelle le mit ; il me demanda qui était ce religieux ; je lui répondis que je ne le connaissais point, parce qu'il ne faisait qu'arriver et que le Supérieur me marquait seulement de voir si les maisons curiales étaient en état, parce que sur ce que je lui manderais il enverrait deux religieux pour desservir les paroisses, ou les emploierait en d'autres endroits. Les habitants témoignèrent bien de la joie d'être sur le point d'avoir un curé résident. Le marguillier me dit que l'église et le presbytère étaient en état et que le religieux serait content d'eux.

Je partis seul pour le Cul-de-sac François, car mon compagnon, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire pour son dessein, feignit d'être incommodé et demeura au Cul-de-sac Robert, où il m'attendit. Les habitants du Cul-de-sac François parurent fort contents quand ils surent que nous étions en état de leur donner un curé résident dès qu'ils seraient eux-mêmes en état de le recevoir, et me promirent que ce serait dans très peu de temps. Ce n'était pourtant pas l'intention de notre Supérieur. Nous avions un besoin plus pressant de religieux à la Guadeloupe et à Saint-Domingue, où la maladie avait emporté presque tous les curés. Je fis naître exprès un incident sur lequel il fallait avoir la décision de M. l'Intendant, qui ne pouvait manquer de produire une discussion assez longue pour nous donner le temps de recevoir d'autres religieux de France. Cela arriva en effet comme nous l'avions pensé et nous fûmes maîtres de faire desservir les deux paroisses par le religieux qu'on mit au Cul-de-sac Robert, sans que les autres eussent lieu de se plaindre, et par ce moyen d'envoyer un religieux à la Guadeloupe et un à Saint-Domingue. Je retournai au Cul-de-sac Robert, où je trouvai mon Carme chez le sieur Gagneron, et je le ramenai au Fonds Saint-Jacques. Il n'y demeura pas longtemps, il s'en retourna au Mouillage et de là à la Guadeloupe, aussi content des civilités que nous lui avions faites qu'il l'était peu du succès de son voyage.

L'autre religieux était un Minime provençal, appelé le Père Plumier. Il avait entre autres talents un génie merveilleux pour la botanique et une main admirable pour désigner les plantes. Il avait été envoyé aux Iles quelques années auparavant avec un autre Provençal, médecin de profession et chimiste. La Cour, qui les entretenait, avait destiné le Minime pour

faire les figures des plantes entières et disséquées, et le médecin chimiste pour en tirer les huiles, les sels, les eaux et autres minuties.

Le médecin était la copie la plus parfaite de l'avarice qui ait jamais été tirée d'après nature, ou, pour parler plus juste, c'était l'avarice même. Il me suffira de dire, pour en donner une légère idée, qu'il ne vivait que de farine de manioc et d'anolis. Quand il partait le matin pour aller herboriser, il portait avec lui une cafetière monacale, c'est-à-dire une de ces cafetières qu'on faisait chauffer avec de l'esprit de vin. Mais comme cette dépense aurait été trop contraire à l'économie dont il faisait une étroite profession, il ne garnissait la sienne que d'huile de palma christi ou de poisson. Celle qui ne lui coûtait rien était toujours la meilleure. Un petit sachet de farine de manioc accompagnait la cafetière. Lorsqu'il était arrivé au lieu où il voulait travailler, il suspendait sa cafetière à une branche, après l'avoir remplie d'eau de balisier ou de fontaine, selon l'endroit où il se trouvait. Il cueillait en travaillant et goûtait les herbes qui lui tombaient sous la main et tuait autant d'anolis qu'il croyait en avoir besoin.

Je crois avoir déjà dit que les anolis sont de petits lézards de sept à huit pouces de longueur, y compris la queue, qui est beaucoup plus longue que le corps. Ils sont de la grosseur de la moitié du petit doigt. On peut juger ce que leur corps peut être quand il est vidé et écorché, quelle graisse et quelle substance il peut fournir aux herbes avec lesquelles on le fait cuire. Il faut pourtant avouer que ceux qui ne cherchent dans les viandes que la tendreté et la facilité de la digestion la trouvent à coup sûr dans celle-ci.

Une heure ou environ avant le temps qu'il avait destiné pour prendre son repas, il allumait sa lampe, il mettait les herbes hachées dans la cafetière avec autant d'anolis qu'il jugeait nécessaire, pour donner à son eau et à ses herbes la graisse et le suc convenables pour en faire du bouillon. Quelques graines de bois d'Inde écrasées ou un peu de piment lui tenaient lieu de sel et d'épicerie, et quand ce vénérable dîner était cuit, il versait le bouillon sur la farine de manioc étendue sur une feuille de balisier. C'était là son potage, qui lui servait en même temps de pain pour manger ses anolis, et comme la réplétion est dangereuse dans les pays chauds, sa cafetière lui servait pour le repas du matin et celui du soir, qui tous deux ne lui revenaient jamais à plus de deux sols six deniers. C'était pour lui un carnaval lorsqu'il pouvait attraper une grenouille, elle lui servait pour deux jours au moins, tant étant grande la frugalité de cet homme. J'ai pourtant oui dire à beaucoup de gens qu'il relâchait infiniment de cette austérité de vie quand il mangeait hors de chez lui ou aux dépens d'autrui. J'ai cru devoir mettre ici cette manière de vie économique afin que ceux qui voudront l'imiter sachent comment ils s'y doivent prendre et à qui ils ont l'obligation de l'invention. Il travaillait à amollir les os et prétendait

de faire bonne chère sans rien dépenser s'il pouvait trouver ce secret ; mais par bonheur pour les chiens qui seraient morts de faim, si ce galant homme eût réussi, la discorde se mit entre le Minime et lui et les obligea de se séparer. Ils revinrent en France après dix-huit ou vingt mois de travail, chargés de graines, de feuilles, de racines, de sels, d'huiles et autres babioles, et de quantité de plaintes l'un contre l'autre. Il y a apparence que le Minime avait plus de raison que le médecin, ou qu'il fut mieux écouté, puisque celui-ci fut congédié et que le Minime fut renvoyé aux Iles pour travailler de nouveau. A l'égard du médecin, j'ai su, étant à Marseille, que, continuant son travail de botaniste, il avait un jour apporté certaines herbes qui lui avaient paru merveilleuses pour purger doucement ; il en fit faire de la soupe, qui fit mourir lui, sa femme, ses deux enfants et sa servante.

L'occasion du renvoi du Père Plumier aux Iles fut aussi singulière qu'inutile. La voici. Un médecin anglais avait publié un livre de plantes de l'Amérique, dans lequel il avait fait graver plus de soixante espèces de fougères. On crut qu'il était de l'honneur de la nation d'en découvrir davantage, et comme on ne connaissait personne dans tout le royaume plus capable de soutenir le poids de cette grande affaire que ce Minime, on lui en donna la commission. Il y avait environ six mois qu'il était arrivé à la Martinique, quand, après avoir épuisé toutes les fougères de la Basse-Terre, des Pitons du Carbet et du Morne de la Calebasse, il vint à la Cabesterre pour y en chercher d'autres. Il avait logé dans notre couvent du Mouillage tout le temps qu'il avait demeuré à la Basse-Terre. Notre Supérieur, qui était de son pays, lui avait donné gratuitement une chambre et la table, et me le recommanda quand il vint à la Cabesterre. Cette recommandation, son mérite personnel et la gloire de la nation, pour laquelle il travaillait, firent que je le reçus avec toute la civilité possible et que je l'aidai de toutes mes forces à grossir son magasin de fougères.

Quelque temps avant qu'il arrivât au Fonds Saint-Jacques, j'avais reçu quelques livres de France, entre lesquels était le Vitruve *in fol.* de M. Perrault. La lecture de ce livre m'avait fait connaître le limaçon de mer, dont on se servait autrefois pour faire la teinture de pourpre et particulièrement celle de Tyr, qui était si estimée.

Je m'aperçus un soir que le Père Plumier était plus content qu'à l'ordinaire, je lui en demandai la cause ; mais il était si caché et si particulier qu'il n'y avait pas moyen de rien savoir de ses affaires : toutes choses étaient mystérieuses chez lui. Cependant, à force de le presser, il me dit qu'il avait trouvé un trésor. Je ne manquai pas de lui en témoigner ma joie et de lui offrir nos cabrouets et nos bœufs pour l'aller chercher et le faire apporter dans sa chambre. Il me dit que cela n'était pas nécessaire

et qu'il l'avait dans sa poche. Après bien des cérémonies, il en tira enfin un mouchoir, dont une partie était teinte de couleur de pourpre, ou du moins en la couleur qu'on appelle pourpre à présent, car je ne voudrais pas jurer qu'elle soit la même que celle des anciens. Quoi qu'il en soit, voilà, me dit-il, le trésor. J'ai découvert en ce pays-ci la pourpre de Tyr, c'est, pour l'enrichir, plus que toutes les mines du Pérou et du Mexique. Je considérai le mouchoir et je découvris aussitôt le principe de cette couleur ; mais je feignis de souhaiter qu'il me le dît. Mes prières furent inutiles, et quoi que je pusse faire, il ne voulut jamais m'apprendre ce que je savais avant lui.

Le lendemain j'envoyai dire à un pêcheur qui demeurait au Bourg Sainte-Marie de me faire amasser des burgans de teinture (c'est ainsi qu'on les appelle) ; il m'en envoya et je teignis un morceau de toile en pourpre, que je montrai le soir au Père Minime, en lui disant que ce qu'il croyait être un secret et un trésor était entre les mains de tout le monde. Je lui dis à mon tour que je voulais lui faire voir une couleur plus belle que la sienne, dont je ne lui dirais pas l'origine. En effet, je lui montrai un autre morceau de toile teint en rouge très vif et très beau, et pour lui faire voir que sa pourpre n'était pas une nouvelle découverte, je demandai en sa présence à plusieurs de nos nègres comment on avait teint le morceau de toile, qui tous répondirent que c'était avec des burgans de teinture, qu'on trouve tous les jours au bord de la mer.

Les burgans de teinture sont de la grosseur du bout du doigt : ils sont comme les vignots ou les limaçons ordinaires. Leur coque est assez forte, quoiqu'elle soit mince ; elle est de la couleur d'azur brun. L'animal qu'elle renferme est tout à fait semblable au limaçon : sa chair est blanche, ses intestins sont d'un rouge très vif, dont la couleur paraît au travers de son corps, et c'est ce qui donne la couleur à l'écume qu'il jette quand il est pris, qui est d'abord d'un violet tirant sur le bleu. Pour obliger ces animaux à jeter une plus grande quantité d'écume, il n'y a qu'à les mettre dans un plat, les agiter et les battre les uns contre les autres avec la main ou avec des verges : dans un moment ils remplissent et couvrent le plat de leur écume, laquelle, étant reçue sur un linge, y fait d'abord une tache bleuâtre, qui se change en rouge de pourpre à mesure qu'elle se sèche. Le secret qu'on a perdu et qu'on n'a pas retrouvé jusqu'à présent est de fixer et de cuire cette couleur, car, lorsqu'elle n'est pas cuite, elle diminue peu à peu et se dissipe presque entièrement à mesure qu'on lave le linge qui en a été teint.

L'autre couleur rouge dont était teinte la seconde toile que je lui fis voir venait d'une liane qu'on appelle liane à sang. La feuille de cette liane est presque de la même figure, de la même épaisseur, force et coloris que

celle du lierre. Son écorce est fort brune, épaisse et spongieuse comme du liège. Le bois et l'écorce ont pour l'ordinaire trois à quatre pouces de diamètre. Elle est fort souple, de couleur brune lorsqu'elle est sèche, mais quand on la coupe sur pied, elle paraît toute rouge, à cause d'une liqueur épaisse comme du sang de bœuf, et de la même couleur, dont elle est remplie. Les toiles que l'on y trempe deviennent d'un beau rouge, mais elles se déchargent facilement en les lavant. J'ai fait bouillir cette liqueur après y avoir fait dissoudre de l'alun et j'y ai fait tremper de la toile et des étoffes de laine et de coton. La couleur qu'elles prenaient était plus vive et plus belle. Après les avoir fait mettre à la lessive et savonner cinq ou six fois, elles se déchargeaient peu et ne teignaient point les autres toiles. Les étoffes de laine et de coton réussissaient encore mieux.

Quoique j'eusse résolu de ne pas communiquer ce secret au Père Minime, je me rendis enfin aux prières qu'il m'en fit. Je le menai dans le bois et lui montrai cette liane et une autre qui pouvait lui être d'une très grande utilité, à lui qui passait quelquefois les journées entières à parcourir les bois et les montagnes.

On s'en sert pour se désaltérer lorsqu'on se trouve dans des lieux où il n'y a ni ruisseaux ni balisiers. Cette dernière liane a la feuille assez petite, tendre, mince, douce et d'un beau vert. Son bois est ordinairement de deux pouces de diamètre, on en trouve même de plus gros ; il est flexible, liant, spongieux et pesant quand il est sur pied. Son écorce est grise et assez mince. Elle s'appuie, comme toutes les autres lianes, contre les arbres et s'y attache par ses filets et s'en sert pour s'élever, et quand elle est arrivée au sommet, ne trouvant plus rien pour se soutenir et ne cessant pas pour cela de croître, son poids la fait pencher et se replier vers la terre, où elle arrive en croissant toujours. Dès qu'elle la touche elle prend racine et pousse des têtes qui s'attachent à tout ce qu'elles rencontrent, et souvent à la tige qui les a produit, et se cordonnent avec elle comme les tourillons d'un gros câble.

Lorsqu'on se trouve dans le besoin de boire et qu'on rencontre de ces lianes, ce qui n'est pas difficile, car il y en a quantité dans tous les bois, on en coupe environ à un pied de terre, puis on accommode son chapeau dessous ou bien une feuille de cachibou ou autre chose, et on donne un coup de couteau à la même liane quatre ou cinq pieds plus haut que la coupure, afin de donner lieu à l'air de s'introduire et d'agir sur l'eau contenue dans la liane, et on la voit aussitôt couler par la coupure d'en bas. J'ai expérimenté plus d'une fois qu'il y avait plus d'une pinte d'eau dans un morceau de liane de cinq pieds de long. Cette eau est très claire et très saine, il n'y a point d'eau de pluie ou de fontaine qui en approche

pour la bonté, mais ce qu'elle a d'admirable, c'est qu'en quelque exposition que soit la liane, c'est-à-dire qu'elle soit au soleil ou à l'ombre, qu'on la coupe le jour ou la nuit, elle est toujours extrêmement fraîche.

(L'auteur parle de la cochenille, des raquettes, de la liane percée, du châtaignier, du figuier sauvage et du pistachier.)

CHAPITRE II

*Descente d'un corsaire anglais à la Cabesterre de la Martinique.
Alarme causée par un serpent.*

Les Anglais, qui savaient que la paix était près d'être conclue, voulurent profiter du temps qui leur restait pour gagner quelque chose sur nous. Ils mirent en mer autant de corsaires qu'il leur fut possible et nous ne manquâmes pas de faire la même chose de notre côté. Un des leurs, nommé Georges Roche, qui montait une barque de huit canons et de soixante-dix à quatre-vingts hommes d'équipage, vint, la nuit du 14 au 15 octobre, faire une descente au Marigot. Ce petit bourg n'était alors composé que de sept ou huit maisons, avec autant de magasins à sucre. Il mit soixante et quelques hommes à terre dans deux canots, avec d'autant plus de facilité que les habitants qui étaient de garde, voyant la nuit fort noire et la mer assez grosse, s'étaient retirés chez eux, croyant qu'il n'y avait rien à craindre. Le corsaire, étant descendu, laissa deux hommes à chaque canot pour les garder et divisa sa troupe. Une partie investit sans bruit les maisons du bourg, et l'autre, qui était la plus grosse, marcha vers les cases des nègres de la veuve du sieur de Verpré pour les enlever, ce qui était la fin de leur entreprise. Par malheur pour eux, il y avait dans la première case qu'ils voulurent forcer un nègre armé, qui, entendant que ceux qui forçaient sa porte parlaient anglais, tira un coup de fusil, dont il tua un Anglais. Un autre Anglais lui répondit sur-le-champ et fort mal à propos d'un coup de pistolet. Le commandant de cette habitation, déjà éveillé par l'aboyement des chiens, se leva, et ne doutant plus que les Anglais n'eussent mis pied à terre, tira un coup de fusil en sortant de sa maison, ce qui acheva de mettre l'alarme partout. Les Anglais, voyant une grande case à côté de celles des nègres, crurent que c'était la maison du

maître ; ils l'environnèrent, et après en avoir forcé la porte avec beaucoup de peine, ils trouvèrent que ce n'était qu'un magasin rempli de sucre. Ce nouveau contretemps donna loisir à une partie des nègres de s'échapper et de se blottir dans les halliers et dans une petite ravine qui est à côté de leurs cases. Cependant un des enfants de cette veuve, avec deux ou trois autres personnes, auxquels le commandant s'était joint, coururent au bord de la mer pour tâcher de prendre ou de briser les canots qui avaient porté les Anglais à terre, pendant que ceux-ci étaient occupés à chercher les nègres. Les gens du bourg, s'étant aussi éveillés, prirent les armes et firent feu sur les Anglais qui étaient autour de leurs maisons. Deux Anglais furent tués et un habitant légèrement blessé. Ces coups de fusil étonnèrent ceux qui étaient à la recherche des nègres, ils craignaient pour leurs canots, qui n'étaient gardés que par quatre hommes ; ils jugèrent qu'il était temps de se retirer, parce que la perte de leurs canots entraînait nécessairement la leur, ne pouvant manquer en ce cas d'être exposés à la fureur des habitants, dont ils ne devaient espérer aucun quartier, étant pris les armes à la main en venant les piller. Ils perdirent encore un homme en se retirant et arrivèrent à leurs canots justement dans le temps qu'un de ceux qui les gardaient venait d'être tué et que les autres s'étaient jetés derrière de grosses roches pour n'avoir pas le même sort. Les nôtres, qui s'étaient partagés pour chercher les canots parce qu'ils ne les avaient pas trouvés à l'embarcadère ordinaire, ne se trouvant que trois en cet endroit, n'étaient pas en état d'attaquer vingt ou vingt-cinq personnes, de sorte qu'ils furent contraints de les laisser embarquer avec deux nègres qu'ils avaient pris. Dès qu'ils les virent embarqués, ils firent feu sur eux pour les obliger de prendre le large et d'abandonner leurs camarades qui étaient à terre. Dans ce moment nos gens qui cherchaient les canots, s'étant réunis et ayant été joints par quelques autres qui étaient sortis du bourg, trouvèrent une bande d'Anglais qui conduisaient sept ou huit nègres qu'ils avaient liés et qui, par la résistance qu'ils leur faisaient, retardaient beaucoup leur marche. Dès que les Anglais virent nos gens, ils abandonnèrent leur prise pour se sauver : on fit feu sur eux, on leur tua encore deux hommes et on en blessa un que l'on prit et que l'on donna à garder aux nègres qu'on avait déliés pendant qu'on poursuivait ceux qui se sauvaient, qui furent favorisés de l'obscurité de la nuit, de manière qu'on ne les put joindre. Ils gagnèrent ainsi le bord de la mer, jetèrent leurs armes et se sauvèrent à la nage en leurs canots, qui tiraient de moment à autre pour faire connaître le lieu où ils étaient. On ne sait pas ce qu'ils perdirent dans leurs canots, ni si tous ceux qui se jetèrent à la nage y arrivèrent, mais ils laissèrent à terre sept morts et un blessé prisonnier, sans avoir gagné

autre chose que deux vieux nègres, qu'ils emmenèrent, et en avoir blessé deux autres avec un habitant, tous trois assez légèrement.

Le quartier fut bientôt sous les armes. L'alarme fut portée jusque chez nous, au Fonds Saint-Jacques, quoique nous fussions éloignés d'une lieue de l'endroit où les Anglais avaient fait leur descente. Je montai à cheval aussitôt avec notre raffineur et quatre ou cinq de nos nègres armés et nous nous rendîmes au Marigot. Le prisonnier fut heureux de ce qu'on trouva dans la poche d'un des morts la commission du corsaire, car sans cela il aurait été pendu comme forban avant que ses compatriotes eussent eu le temps de le réclamer. Ce fut par la lecture de cette commission que j'appris le nom du corsaire, que j'ai connu depuis très particulièrement.

Ce que cette descente produisit fut qu'on renouvela l'attention qu'on doit avoir pour garder la côte et qu'on obligea tout le monde à monter la garde à son tour ou à la faire monter. Quoique je n'eusse qu'un seul homme blanc dans notre maison, le sieur Mareuil, lieutenant de Roi et commandant à la Cabesterre, m'envoya dire que les privilèges dont nous jouissions ne devaient pas porter préjudice au bien commun et que par conséquent j'étais obligé d'envoyer mon raffineur faire la garde au bourg Sainte-Marie. J'étais accoutumé à ces sortes de prétentions, qui ne tenaient qu'à nous dépouiller peu à peu des privilèges et exemptions dont les rois et avant eux les seigneurs propriétaires des Iles nous ont gratifiés. J'allai trouver le sieur de Mareuil et je lui fis voir l'impossibilité où le corps de garde de Sainte-Marie serait de secourir notre habitation si elle était attaquée, puisqu'elle en est éloignée de quinze à seize cents pas, séparée par une rivière dangereuse et souvent impraticable et par un morne fort haut, qui empêchait même qu'on ne pût entendre les coups de fusil qui se tireraient chez nous. Comme le bien de cet officier et de ses parents était à Sainte-Marie, il avait intérêt que la garde s'y fit exactement pour le conserver, sans s'embarrasser du reste du quartier. Après bien des discours je lui protestai que je ne me priverais point du seul homme blanc que j'avais à la maison pour l'envoyer garder son bien pendant que le nôtre serait exposé à être pillé, à moins que lui et les autres habitants de Sainte-Marie ne s'obligeassent par écrit solidairement l'un pour l'autre de nous payer les dommages que les Anglais nous pourraient causer. Ma proposition l'embarrassa, et comme il me connaissait assez ferme, quand j'avais raison, il vit bien que je ne souffrirais jamais qu'on donnât atteinte à nos privilèges. Il me dit pour conclusion qu'il en écrirait au gouverneur général et qu'en attendant sa décision, je n'avais qu'à garder notre habitation comme je pourrais, sans attendre aucun secours du quartier, si elle était attaquée, et c'est de quoi je ne m'embarrassais pas. Je le remerciai de son avis et sur-le-champ je fis faire un corps de

garde dans les raisiniers qui sont au bord de la mer, sur l'Anse du Fonds Saint-Jacques. J'y établis une garde de douze nègres armés, avec six desquels je veillais depuis neuf heures du soir jusqu'à une heure après minuit, que j'étais relevé par le raffineur avec les six autres nègres. Comme nous commençâmes cette garde dans un temps où nous ne faisons pas de sucre, je me souciai peu de cette fatigue ; mais lorsque nous commençâmes à travailler, je louai deux ouvriers blancs de nos voisins qui y venaient toutes les nuits.

On vit seize jours après que ma précaution n'était pas inutile. Le corsaire qui avait fait la descente au Marigot revint, ou pour avoir sa revanche, ou pour savoir des nouvelles des gens qui lui manquaient. Il arriva dans notre anse un peu avant minuit et brouilla ses voiles. Le nègre qui était en faction m'avertit aussitôt ; je fis prendre les armes et j'envoyai un petit nègre que j'avais avec moi dire au raffineur de venir promptement avec les autres nègres, mais sans bruit, et en suivant le bord de la rivière. Cependant je m'embusquai avec mes gens derrière de grosses roches au bord de la mer. Je vis qu'il se détacha de la barque un grand canot, où il pouvait avoir de vingt-cinq à trente hommes, qui était suivi d'un autre qui me parut plus petit. Lorsque le premier fut à la portée de la voix, je demandai d'où était le canot. Cette demande, à laquelle ils ne s'attendaient pas, les surprit ; on me répondit cependant en bon français qu'ils étaient de la Basse-Terre. Je m'informai de quel vaisseau ils étaient et ce qu'ils cherchaient ; ils me nommèrent un vaisseau qui était parti depuis quelques jours et qu'ils cherchaient le mouillage de Sainte-Marie, qu'ils ne connaissaient pas bien. C'en fut assez pour me convaincre qu'ils étaient ennemis, et pour les payer de la même monnaie, je leur dis de venir à terre et que je leur donnerais quelqu'un pour faire mouiller leur barque. Ils ne me répondirent plus ; mais étant demeurés quelques moments comme à consulter ce qu'ils avaient à faire, ils se mirent à nager tout d'un coup de toutes leurs forces. J'avais un nègre auprès de moi qui tirait très bien ; je lui dis de tirer sur celui qui gouvernait, afin de faire venir le canot en travers dans les brisants ; il tira et ne manqua pas son coup, car je vis tomber l'homme qui était sur l'arrière du canot. Nous tirâmes ensuite l'un après l'autre, et selon les apparences avec succès, puisque au lieu d'avancer ils filèrent en arrière. Heureusement pour eux ils n'étaient pas encore engagés dans les grosses lames, car s'ils avaient été quatre ou cinq toises plus près de terre, ils étaient perdus sans ressource. Je fis en cela une très grande faute et ma précipitation les sauva contre mon intention. Mais la nuit, quoique assez claire, me trompa et me les faisait paraître plus près qu'ils n'étaient en effet quand je commençai à faire faire feu. Nous rechargeâmes au plus vite et soit que nos coups qui

avaient porté les eussent mis en désordre, soit qu'il y eût de la contestation entre eux pour avancer ou pour reculer, nous fîmes trois décharges avant qu'ils se fussent déterminés. Cependant le raffineur arriva avec le reste des nègres armés, qui furent suivis un moment après de tous les nègres de l'habitation, même des femmes, tous armés de sagaies et de bâtons. Je l'envoyai à un bout de l'anse, où il me semblait que le petit canot avait porté. Il l'y trouva en effet, mais arrêté au delà des grosses lames ; il tira dessus et le fit retirer. Le premier, ayant voulu tenter encore une fois de venir à la charge, reçut notre décharge si à propos qu'il fut obligé de se retirer. Les deux canots se joignirent et se mirent à faire feu sur nous. J'ordonnai aux nègres qui n'étaient pas armés de se mettre ventre à terre, pendant que nous répondions de notre mieux à leurs coups de fusil. Après sept ou huit décharges de part et d'autre, ils se retirèrent à leur barque et firent servir leurs voiles. Je n'eus qu'un de nos nègres légèrement blessé. A l'égard du corsaire, j'ai su deux ans après qu'il avait cinq blessés et trois morts et que cette perte l'avait entièrement dégoûté de faire des descentes sur nos côtes, comme il avait résolu.

Le lieutenant de Roi et les officiers nous tinrent parole et personne ne vint à notre secours. J'en fus charmé, car on voit par ce que je viens de dire je n'en eus pas besoin. Je ne laissai pourtant pas de me plaindre ; tout ce que je gagnai fut de n'être plus inquiété au sujet de mon raffineur et des autres domestiques blancs, quand j'en ai eu.

Il m'arriva quelque temps après cette affaire une aventure qui mit l'alarme chez nous. Etant venu me coucher après avoir fait mon quart au corps de garde, je me mis à lire dans mon lit pour m'endormir. Lorsque je commençai à m'assoupir, je fus éveillé par nos chiens qui se mirent à aboyer dans la cour d'une manière extraordinaire. Je fis lever un serviteur qui couchait dans ma chambre pour voir ce que c'était. Dans le moment qu'il ouvrit la porte de la salle, je l'entendis jeter un grand cri et j'ouïs en même temps un trépignement dans la salle comme si plusieurs personnes y fussent entrées avec impétuosité. La première pensée qui me vint fut que le corps de garde s'était laissé surprendre et que les Anglais étaient dans la maison. Je sautai du lit, je pris mon fusil qui était à côté de moi et sortis de ma chambre avec la précipitation qu'on se peut imaginer pour tâcher de repousser les ennemis, en me joignant à quelqu'un de nos gens. Comme je ne vis personne dans la cour, je demandai à ce serviteur qui l'avait obligé de crier : mais il était si effrayé qu'il fut longtemps sans pouvoir proférer une seule parole. A la fin, il me dit qu'un serpent qui poursuivait nos chiens était entré après eux dans la salle et était passé entre ses jambes. Je ne jugeai pas à propos de rentrer dans la salle sans bien regarder où je mettrais les pieds ; j'envoyai chercher un

flambeau de bagaces, à la lumière duquel je vis le serpent qui s'était louvé à la porte de ma chambre et nos chiens qui étaient sautés sur la table. Je régalai le serpent d'un coup de fusil, qui mit fin à la peur du serviteur et de nos chiens et à l'alarme qu'il m'avait donnée.

CHAPITRE III

Arrivée du Père Supérieur général de nos Missions et de l'archevêque de Saint-Domingue. Eclipse totale du soleil.

Le Père Paul, Supérieur général de nos Missions, était à Saint-Domingue, comme je l'ai dit dans un autre endroit, lorsque les flibustiers, volontaires et nègres que l'on arma, se joignirent au sieur de Pointis pour l'expédition de Carthagène. Il crut devoir les accompagner, parce qu'ils n'avaient personne pour leur administrer les sacrements. Il fut pris au retour par les Anglais, dans le vaisseau qui servait d'hôpital, que sa charité l'avait obligé de préférer à un autre bâtiment, où il aurait été plus en sûreté, mais où il n'aurait pas eu l'occasion de secourir les blessés et les malades, qui était le but de son voyage. Sa prise ne lui causa aucun dommage, il ne perdit rien, parce qu'il n'avait rien, et les Anglais eurent plus de respect pour sa vertu que le sieur de Pointis, qui en a parlé d'une manière indigne et tout à fait éloignée de la vérité dans la relation qu'il a faite de son voyage, que tous ceux qui connaissaient ce saint religieux ont méprisée comme la calomnie du monde la plus noire et la plus mal digérée.

Les Anglais de la Jamaïque le traitèrent avec tout l'honneur possible et l'auraient aussitôt renvoyé à Saint-Domingue ou à Saint-Thomas s'il n'avait prié le gouverneur de le laisser avec les prisonniers blessés et malades pour avoir soin d'eux. Cette action augmenta encore la vénération qu'on avait pour lui et lui donna le moyen de faire bien du bien à nos prisonniers. Enfin, n'y étant plus nécessaire, le gouverneur l'envoya à Saint-Thomas, comblé d'honnêtetés, de caresses et de provisions pour son voyage.

Nous l'avions cru mort et bien des gens nous l'avaient annoncé ; nous l'embrassâmes avec joie le troisième jour de janvier 1698, au Fort Saint-

Pierre, où il fut apporté par une barque danoise de Saint-Thomas. Le Supérieur de notre maison de la Martinique me l'ayant fait savoir aussitôt, je partis dans le moment pour l'aller saluer. La plupart de nos Pères s'y trouvèrent aussi, et assurément notre joie ne fut pas petite, car nous l'estimions tous et nous l'aimions tendrement. Nous nous crûmes obligés de lui dire que sur le bruit qui avait couru de sa mort, nous avions écrit à Rome, afin que notre Général nommât un autre Supérieur en sa place, et que nous avions avis que celui qui était nommé était arrivé à la Rochelle, et selon toutes les apparences déjà embarqué pour les Iles. Nous le priâmes en même temps de voir les mesures qu'il voulait prendre et ce qu'il souhaitait que nous fissions en cette occasion.

Nous fûmes très contents de la manière dont il reçut ce que nous lui dîmes ; après nous avoir remercié du zèle et de l'attachement que nous avions pour lui, il nous dit que nous avions bien fait d'avertir notre Père Général du bruit qui avait couru de sa mort, que la venue d'un successeur lui ferait plaisir, et que quand même sa patente ne serait que conditionnelle, il lui céderait la charge avec joie. Il nous parla encore de la même manière quand nous fûmes assemblés au sujet de quelques affaires de nos Missions et des comptes que je voulus rendre, afin de n'avoir rien à discuter avec le nouveau Supérieur général qu'on attendait et que je ne connaissais pas.

J'étais encore au Mouillage le dixième de janvier, quand nous fûmes avertis qu'il y avait en rade une barque danoise qui portait un prélat espagnol, qu'on disait être de notre ordre. Le Père Paul y fut aussitôt pour le saluer et le prier de prendre son logis chez nous. Il trouva que ce prélat était l'archevêque de Saint-Domingue, religieux de l'ordre de la Merci, dont il portait l'habit, ce qui avait fait croire qu'il était de notre ordre. Il s'appelait Dom Ferdinand de Carjaval de Ribera. Il avait été procureur général de son ordre. C'était un grand théologien, qui s'expliquait en latin d'une manière nette et facile, qui n'est pas ordinaire aux Espagnols. En qualité d'archevêque de Saint-Domingue, il est primat de toutes les Indes Occidentales ; il n'y a aucun prélat au monde après le Pape qui ait une jurisprudence si étendue ; cependant il n'en est pas plus riche. Son archevêché lui devrait valoir douze mille écus, mais comme ce revenu est fondé sur le droit d'ancrage des vaisseaux qui viennent à Saint-Domingue, il s'est évanoui, parce qu'il y a bien des années que les flottes vont à droiture à la Vera-Cruz, à la Havane et à Carthagène, sans toucher à Saint-Domingue, où l'on ne voit d'autres vaisseaux que ceux qui composent l'armadille de Barlovento, qui y passent tous les ans sans rien payer, parce que ce sont des navires de guerre, n'y ayant que le seul navire de registre qui soit obligé à payer les droits. J'expliquerai dans un autre endroit ce que c'est que ce navire. Ce défaut du droit d'ancrage est cause que le

revenu de l'archevêque ne consiste plus que dans ses droits de visites et dans les offrandes qu'il reçoit quand il administre la confirmation dans le greffe de sa juridiction et autres bagatelles, qui ne lui produisent tout au plus que dix-huit cents écus par an, dont la plus grande partie est payée en sucre, cacao, suif, cuir et autres denrées du pays. On pourra juger du peu de commerce qu'il y a dans la partie espagnole de Saint-Domingue, puisque ce prélat et un religieux de son ordre qui lui servait de diacre n'avaient pu trouver d'étoffes de laine blanche pour s'habiller et n'étaient vêtus que de toile, qui n'étaient pas des meilleures. Il reçut très bien le compliment de notre Supérieur général, il accepta l'offre qu'il lui fit de notre couvent et se fit débarquer aussitôt.

Ce prélat s'était servi d'une barque hollandaise de Corossol pour se sauver de sa ville archiépiscopale, où le président le tenait comme en prison et le persécutait depuis longtemps avec toute l'inhumanité imaginable. Cette barque l'avait porté à Corossol, où le gouverneur hollandais l'avait reçu au bruit du canon et avec tout le respect que les catholiques les plus zélés eussent pu lui rendre. Il lui avait fourni une barque pour le porter à Saint-Thomas, où il avait été reçu avec les mêmes honneurs par le gouverneur danois, qui lui en avait donné une autre pour le porter à la Martinique, où le prélat était bien sûr de trouver tous les jours des vaisseaux qui le passeraient en France ou qui le mettraient à terre à Cadix, s'ils allaient en Provence.

Dès qu'on sut dans le bourg que ce prélat était débarqué et logé chez nous, le gouverneur l'envoya complimenter et lui témoigner le chagrin qu'il avait de n'avoir pas su qui il était pour lui faire rendre les honneurs qui lui étaient dus. Il y vint lui-même quelques moments après et le pria instamment de prendre un appartement chez lui, parce que nous étions encore alors mal logés. Le prélat le remercia beaucoup et lui dit qu'il était chez ses frères et qu'on trouverait étrange dans le monde que l'archevêque de Saint-Domingue fût logé autre part que chez les enfants de saint Dominique.

Dès le même jour qu'il fut arrivé, nous fîmes travailler à lui faire deux habits d'une très belle étoffe blanche, et autant à son diacre, et quand ils furent achevés, nous eûmes une chaise à porteurs, de laquelle il se servit pour faire ses visites au gouverneur, à l'intendant et autres personnes considérables qui l'étaient venues visiter.

Je ne sais comment les Pères Jésuites oublièrent d'y venir, car ils sont très exacts et très civils, et sur le chapitre de la politesse, il est impossible de leur rien enseigner. Ils y vinrent enfin, mais c'était si tard que le prélat s'en montra offensé ; il leur dit qu'il s'étonnait qu'ils ne sussent pas que c'était lui qui les avait introduits à Saint-Domingue et qui les y

avait fondés, s'étant dépouillé pour cela de ce qu'il avait de meilleur, malgré sa pauvreté ; qu'il en écrirait à leur Général et qu'ils pourraient savoir un jour qui était l'archevêque de Saint-Domingue. Il les congédia ensuite avec fort peu de cérémonie, contre son ordinaire, qui était d'en faire beaucoup à ceux qui le venaient voir.

Il s'était répandu un bruit aussi mal fondé qu'il était faux, que ce prélat était un aventurier qui se faisait passer pour l'archevêque de Saint-Domingue, quoiqu'il ne fût pour être rien moins que cela. On accusait peut-être mal à propos le Père Farganel, curé de la paroisse de Saint-Pierre, d'en être l'auteur. Ce bruit passa jusqu'au gouverneur et à l'intendant : celui-ci en dit quelque chose à nos Pères et les pria d'insinuer au prélat qu'il serait bon qu'il fit connaître que ceux qui le répandaient avaient tort. C'était lui dire en bon français de faire voir ses bulles, ce qui n'était pas difficile, puisqu'il les avait et qu'il nous les avait fait voir. Mais quand il ne les aurait pas eues, aurait-on pu révoquer en doute les témoignages des étrangers dont il s'était servi pour se sauver de Saint-Domingue ? Et quand ceux-là n'auraient pas suffi, il y avait parmi nos flibustiers et matelots plus de cinquante hommes qui, ayant été pris pendant la guerre et conduits à Saint-Domingue, l'avaient vu officier pontificalement dans sa cathédrale, lui avaient parlé et en avaient reçu beaucoup de charité et de marques d'amitié, car il aimait naturellement notre nation. Ces gens l'ayant vu dans notre église étaient venus avec empressement le saluer et le remercier des bienfaits qu'ils en avaient reçus, qu'ils ne cessaient de publier partout. Malgré toutes ces preuves, nous résolûmes de lui en parler, et comme il vivait avec nous dans une grande familiarité, et plutôt comme un père avec ses enfants que comme un archevêque avec des religieux, nous lui en dîmes quelque chose ; il devina aussitôt d'où cela venait, et pour y apporter le remède convenable, il écrivit une lettre à l'intendant, dans laquelle, sans lui faire connaître qu'il sût rien de ce qu'on avait semé dans le monde, il lui marquait la reconnaissance qu'il avait des honnêtetés qu'il recevait tous les jours de lui, et qu'en attendant qu'il la lui pût témoigner d'une autre manière, il croyait lui devoir faire connaître que c'était à l'archevêque de Saint-Domingue qu'il les avait faites, dont les bulles qu'il lui envoyait lui répondraient. Il chargea un de nos Pères de cette lettre et un autre d'une petite cassette couverte de velours où étaient ses bulles.

Nos Pères portèrent la lettre et la cassette à l'intendant, dans le temps que le gouverneur était avec lui, avec quantité d'officiers et d'autres gens de distinction, et lui remirent la clef de la cassette. Il reçut l'un et l'autre, mais il ne voulut jamais ouvrir la cassette. Et après l'avoir remis à nos

Pères, il écrivit au prélat une lettre de compliments, et vint quelques moments après lui rendre visite.

Le gouverneur général, qui était alors le marquis d'Amblimont, vint exprès du Fort Royal, où il fait sa demeure ordinaire, pour le voir et pour le prier d'aller passer quelques jours avec lui au Fort Royal.

Nous crûmes nous devoir servir de cette occasion pour faire recevoir le sacrement de confirmation aux créoles, dont il n'y avait que ceux qui avaient été en France qui l'eussent reçu. Car, quoique ce sacrement ait été conféré quelquefois dans les siècles passés par de simples prêtres comme ministres extraordinaires et délégués du Pape, la Cour de Rome n'a jamais voulu accorder cette permission aux prêtres apostoliques des Missions, quelque instance qu'on en ait faite, parce que ce sacrement n'est pas absolument nécessaire au salut et pour d'autres raisons dont elle n'a pas jugé à propos de nous instruire. Nous parlâmes de notre dessein au gouverneur général et à l'intendant et il fut résolu qu'on en prierait l'archevêque, mais que, comme on pourrait trouver mauvais en Cour que ce prélat eût fait quelque acte de juridiction dans les terres du Roi, on le supplierait en même temps de vouloir donner un acte par lequel il déclarerait qu'il ne prétendait en aucune façon que cela tirât à conséquence. Il agréa avec beaucoup de bonté les propositions qu'on lui fit et signa l'acte tel qu'on voulut le dresser.

On fit avertir par toute l'île que ceux qui n'avaient pas reçu la confirmation se préparassent à la recevoir et vissent pour cet effet au Fort Saint-Pierre et au Fort Royal, les jours qui leur seraient marqués par leurs curés.

Il donna ce sacrement dans notre église à une infinité de personnes des deux sexes et des quatre couleurs qu'on trouve dans le pays. Les Pères Jésuites souhaitèrent qu'il fît aussi cette cérémonie dans leur église et l'en firent prier par l'intendant. Il eut de la peine de s'y résoudre, car quelques mauvais esprits les avaient desservis auprès de lui ; il y consentit à la fin, en considération de celui qui l'en priait, et prit jour pour y aller. Mais soit qu'il ne fût pas content de la manière dont on le reçut, soit pour quelque autre raison, il se contenta de confirmer environ deux cents personnes, après quoi il dit tout haut que ceux qui voudraient recevoir ce sacrement vissent dans l'église de ses frères.

Après qu'il eut confirmé tous ceux qui se présentèrent à la Basse-Terre, on lui envoya une chaloupe armée pour le porter au Fort Royal. Malgré notre petit nombre, il fallut que deux de nos Pères l'accompagnassent avec son diacre. Il fut reçu au bruit du canon de la forteresse et des vaisseaux. Le gouverneur général le logea et le traita magnifiquement. Il demeura dix jours au Fort Royal et administra le sacrement de confirmation à tous

ceux qui se trouvèrent en état de le recevoir. On le reporta au Mouillage dans la même chaloupe, où il arriva fort content des honneurs qu'on lui avait faits.

On répara en cette occasion la faute qu'on avait faite lorsqu'il était arrivé dans l'île. Le canon des batteries et des vaisseaux le saluèrent quand il sortit de la chaloupe.

Il eut encore la bonté de faire les saintes huiles dans notre église. Cette cérémonie, qui ne s'était jamais faite dans le pays, attira un monde infini.

Il partit le 26 de mars dans un vaisseau du Roi, où il fut reçu au bruit du canon, après que nos gouverneurs, l'intendant, les officiers d'épée et de plume et tout ce qu'il y avait de personnes considérables dans l'île lui eurent souhaité un bon voyage et l'eurent accompagné jusqu'au vaisseau, après qu'il eut été salué par le canon de toutes nos batteries et des vaisseaux qui étaient en rade.

Comme nous savions qu'il n'était pas trop bien en argent comptant, nous le priâmes de recevoir deux barriques de sucre raffiné et une bourse avec vingt-cinq louis d'or. Il s'en défendit longtemps, mais il fut enfin obligé de céder aux instances que notre Supérieur général lui fit au nom de toute notre Mission. Beaucoup de personnes lui firent des présents considérables, et quoique passant dans un vaisseau du Roi, il n'eut besoin d'aucunes provisions pour son voyage ; on ne laissa pas de lui envoyer quantité de moutons, de volailles, de chocolat, de confitures et autres rafraîchissements.

Quelques jours avant le départ de ce prélat, il était arrivé un vaisseau au Cul-de-sac de la Trinité, qui avait nombre de caisses de vin de Florence et des prunes et poires sèches, les plus belles qu'on eût encore vues aux Iles. Mes affaires ne me permettant pas de lui aller dire adieu à la Basse-Terre, je lui écrivis pour lui souhaiter un bon voyage et lui envoyai deux de ces caisses de vin, avec deux boîtes de chaque espèce de ces fruits qui pesaient vingt-cinq à trente livres pièce. Il m'écrivit sur-le-champ une lettre de remerciement et me fit encore le même honneur quand il fut arrivé en France et en Espagne.

Le vaisseau du Roi qui le portait s'étant arrêté quelques jours à la Guadeloupe, il y donna la confirmation, comme il avait fait à la Martinique. Il fit l'honneur à nos Pères de les venir voir chez nous, quoique notre maison soit éloignée du bourg d'une demi-lieue, et il y aurait logé s'il avait eu un plus long séjour à faire dans l'île. Nos Pères de la Guadeloupe lui firent un présent semblable à celui que nous lui avions fait à la Martinique, auquel ils ajoutèrent quelques pains de sucre royal et quelques barils des meilleures confitures du pays. Il fut aussi content de la Guadeloupe qu'il l'avait été de la Martinique et arriva heureusement en

France. Quelques officiers du vaisseau du Roi qui l'y avait porté, étant revenus aux Iles, ne pouvaient assez se louer des manières honnêtes de ce prélat et en disaient tous les biens imaginables.

On vit bientôt en Amérique le crédit que ce prélat et sa famille avaient à la Cour d'Espagne, puisque le président de Saint-Domingue, qui l'avait persécuté, aurait été sévèrement puni des excès qu'il avait commis contre lui s'il eût eu assez de vie pour arriver en Espagne, où il était conduit les fers aux pieds. Mais il eut le bonheur de mourir en chemin. Et notre archevêque mourut aussi dans le temps qu'il était prêt de retourner en son diocèse, après avoir obtenu de son prince tout ce qu'il pouvait souhaiter.

Nous eûmes une éclipse totale du soleil le dixième jour d'avril, sur les trois heures après-midi. Mes affaires m'avaient obligé de faire un voyage à la Basse-Terre. J'étais alors chez un marchand à régler un compte avec lui, quand tout d'un coup nous nous trouvâmes dans une obscurité presque aussi grande que lorsqu'il y a un quart d'heure que le soleil est couché. Nous crûmes d'abord que les contrevents des fenêtres s'étaient fermés et le maître de la maison appela un nègre pour les ouvrir. Mais nous entendîmes dans ce moment quantité de voix dans la rue qui criaient miséricorde. Nous sortîmes pour en apprendre la cause et nous vîmes que le soleil s'éclipsait. L'éclipse augmenta et devint totale, de sorte que le corps de la lune se trouva directement au milieu du disque du soleil, qu'il cacha entièrement, à la réserve d'un cercle qui paraissait tout autour de trois à quatre pouces de large, selon que les yeux en pouvaient juger, et qui était de couleur d'or enflammé. L'obscurité n'était pourtant pas si grande hors les maisons qu'on ne pût encore distinguer les objets, mais ce peu de lumière qui restait avait quelque chose de triste et d'effrayant. Le ciel était de la couleur qu'il a coutume d'être dans les nuits obscures, et tout aux environs du soleil, c'est-à-dire à vingt-cinq ou trente degrés autour du soleil, on voyait paraître les étoiles comme en pleine nuit.

Depuis que je sortis pour voir l'éclipse, qui pouvait être alors à sa troisième partie, jusqu'à la fin, il se passa le temps de dire un *Miserere* tout entier. La lumière revenait à mesure que les deux astres se dépassaient et le corps du soleil semblait sautiller ou trembler et se mouvoir très violemment à mesure que la lune s'en éloignait. Dès qu'elle fut entièrement sortie du disque du soleil, elle disparut aussi bien que les étoiles qui avaient paru. Le soleil darda alors des rayons si vifs, si forts et brûlants qu'il n'était pas possible de les supporter ; il semblait qu'il voulait se dédommager du temps qu'il avait été caché et faire sentir que son pouvoir n'avait reçu aucune diminution.

Ceux qui passèrent le tropique le même jour virent cette éclipse et en furent épouvantés. Car il n'y a guère de gens au monde plus susceptibles de préventions et de superstitions que les matelots. On a toutes les peines du monde à les faire mettre à la voile le vendredi. S'ils savent qu'il y a dans leur vaisseau des reliques considérables ou un corps mort, ils n'ont point de repos qu'on n'ait tout jeté à la mer, leur attribuant tout ce qui leur arrive de fâcheux. Je ne finirais point si je voulais rapporter tout ce que je sais d'eux sur cet article.

Deux de nos religieux qui passaient le bois pour s'en retourner à la Cabesterre, se voyant pris tout d'un coup de l'obscurité, sans voir l'éclipse qui la causait, parce que les arbres leur cachaient le soleil, croyaient que ce fût la nuit et qu'ils seraient obligés de coucher sous les arbres, ce qui les chagrinait fort. Le retour de la lumière les consola et leur fit connaître la cause de ce moment de ténèbres.

CHAPITRE IV

*Il arrive un nouveau Supérieur général des Missions des Frères Prêcheurs.
Danger où l'auteur se trouva d'être mordu par un serpent.*

Le nouveau Supérieur général de nos Missions, appelé le Père Pierre Fresche, arriva au Mouillage le 19 avril. Il était accompagné de six religieux, entre lesquels étaient les Pères Bédarides et Giraudet, qui se sont acquis beaucoup de réputation dans nos Missions par leur mérite et par les services qu'ils y ont rendus. Le premier, après avoir été Supérieur de la Mission de Saint-Domingue, vicaire général et préfet apostolique de nos Missions, est mort plein de jours et de mérites dans les fonctions de son ministère, regretté généralement de tout le monde. Le second, après avoir servi les Missions pendant douze ou treize ans, pendant les temps les plus dangereux de la maladie de Siam, dont il avait été attaqué très violemment, et avoir gouverné la Mission de la Martinique deux ou trois fois avec beaucoup de prudence, de zèle et de charité, a été obligé de repasser en France pour se rétablir des infirmités considérables qu'il avait contractées en assistant les malades.

La patente que le Père la Fresche avait reçue de notre Père Général n'était point conditionnelle, parce qu'on avait mandé la mort du Père Paul comme une chose certaine, et comme le Père Paul n'y fit aucune opposition, comme il aurait pu faire, il fut reconnu pour Supérieur général. Dès que j'avais su son arrivée, j'étais venu le saluer et j'avais eu sujet d'être assez content de lui. Il avait appris le besoin où nous étions de bâtir une maison au Mouillage, celle que nous habitions étant vieille, petite et menaçant ruine, il avait voulu y contribuer quelque chose de sa part en faisant faire un dessin en France, qu'il apporta et qu'il me mit entre les mains pour avoir mon opinion. Il ne me fallut pas beaucoup de temps

pour lui faire connaître qu'il ne convenait nullement, ni au pays, ni à nos usages. Il goûta mes raisons et me chargea d'en faire un autre, et afin que rien n'en retardât l'exécution, il retint trois tailleurs de pierre que le Supérieur de notre Mission de la Guadeloupe avait fait venir pour travailler à rétablir le couvent que les Anglais avaient brûlé sept ans auparavant. En attendant qu'on fût en état de creuser les fondements de l'édifice qu'on projetait, on les occupa à tailler huit à neuf cents quartiers de pierre que nous avions amassés et à en chercher d'autres. Je joignis à ces ouvriers les deux jeunes nègres que j'avais destinés à être maçons et que j'avais fait travailler à la purgerie et autres bâtimens que j'avais fait faire au Fonds Saint-Jacques. Je m'en retournai à notre habitation après que j'eus donné aux ouvriers les panneaux, suivant lesquels ils devaient tailler en ordre dorique, dont la porte devait être ornée, et ceux des pieds droits, lancis et écoinçons du reste du bâtiment.

Notre nouveau Supérieur général vint quelques jours après au Fonds Saint-Jacques ; il y conduisit deux des religieux qu'il avait amenés de France et en retira le Père Mondidier, qu'il envoya à la Guadeloupe.

Il pensa m'arriver dans ce temps-là un accident terrible. J'étais dans le bois à faire abattre des arbres dont j'avais besoin pour quelques charpentes, lorsque je vis un de nos nègres qui se retirait avec précipitation du pied d'un arbre où il coupait des lianes. J'en voulus savoir la raison. Il me dit qu'il y avait un gros serpent entre les cuisses de cet arbre. La curiosité me porta à m'en approcher pour le voir, et comme il me montrait du bout du doigt le lieu où il était, je me trompai, je crus qu'il me montrait une cuisse plus éloignée, ce qui fit que j'avançai tout le corps sur le lieu où était le serpent, de manière que mes bras, mon visage et ma poitrine étaient à la discrétion de cet animal, qui pouvait me mordre où il lui plaisait. On peut juger de ma peur quand je vis le danger où j'étais. Je me retirai bien plus vite que le nègre et j'appelai du monde pour tuer le serpent. On coupa deux perches fourchues avec lesquelles deux nègres le percèrent en même temps, ce qui n'empêcha pas que l'un d'eux ne pensât être mordu, le serpent ayant glissé la tête dans une ouverture qui était à une des cuisses de l'arbre. On lui coupa la tête et ensuite on tira le corps, qui avait près de neuf pieds de long et plus de cinq pouces de diamètre. C'était assurément le plus gros que j'eusse encore vu. Sa tête avait au moins six pouces de large. Quand on eut tiré le corps hors des cuisses de l'arbre et des lianes qui l'environnaient, nous nous aperçûmes que c'était une femelle qui était pleine, et en remuant le corps, nous vîmes sortir quelques petits serpents par les plaies que les souches lui avaient faites. C'était une trop bonne prise pour la négliger. Je fis fendre le ventre d'un coup de couteau et j'eus le plaisir de voir comment ses petits serpents y

étaient renfermés. Je vis donc que les œufs étaient attachés les uns au bout des autres par une espèce de boyau ou de membrane. Ils étaient de la grosseur des œufs d'oie, mais plus pointus. Leur coque, comme celles des œufs de tortue, était comme du parchemin mouillé. Les petits étaient dans ces œufs au nombre de treize, quatorze ou quinze, longs d'environ six pouces et de la grosseur d'un petit tuyau de plume à écrire. Ils étaient de toutes sortes de couleurs. J'en vis dans un même œuf qui étaient jaunes, d'autres gris, noirs tachetés. Cela m'eût fait revenir de l'erreur où j'avais été jusqu'alors, sur le rapport de bien des gens, que les couleurs faisaient différentes espèces de serpents. Ces méchants petits animaux sortaient à mesure qu'on déchirait la coque qui les renfermait, ils se louvaient en même temps, c'est-à-dire qu'ils se mettaient en rond, la tête élevée sur leurs queues, et mordaient un bâton avec lequel je les tuais, autant de fois qu'ils le pouvaient attraper. J'en tuai de compte fait soixante-quatorze, qui étaient contenus dans six œufs. Un autre s'était rompu dans le temps qu'on tirait le corps de la bête hors des broussailles, dont la plupart des petits qu'il renfermait s'étaient sauvés. Je fis porter trois œufs entiers à la maison, avec tous ceux que j'avais tués, et le corps et la tête de la bête.

On voit par ce que je viens de dire combien ces animaux multiplient. Il est certain qu'ils couvriraient le pays et le rendraient inhabitable s'ils ne se détruisaient pas et ne se mangeaient pas les uns les autres. Les couleuvres, qu'on appelle simplement couresses à la Martinique, leur font une rude guerre et en dévorent autant qu'elles en peuvent attraper. Les hommes ne leur donnent point de quartier ; les fourmis en ont fait mourir un très grand nombre, elles leur mangeaient les yeux, et je crois qu'une partie des petits meurent de faim avant qu'ils soient en état de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Voilà, si je ne me trompe, à quoi on est redevable du nombre assez médiocre de serpents qu'on voit aujourd'hui, en comparaison de ce qu'on en devrait voir, vu la prodigieuse multiplication de ces animaux.

(L'auteur parle de divers serpents.)

CHAPITRE V

Des esclaves noirs dont on se sert aux Iles, du commerce de leur pays. Leur religion, leurs mœurs, leurs danses. Comment on les achète, comment on les traite, comment on les instruit.

Il arriva à la Martinique à la fin du mois de mai un vaisseau chargé de nègres venant de la côte de Juda en Guinée, pour le compte des sieurs Maurelet, de Marseille, et leur compagnie. Je fus averti aussitôt par un neveu des sieurs Maurelet, nommé Boisson, qui avait une habitation à côté du Fonds Saint-Jacques.

Comme dans l'assemblée que nous avions tenue avant l'arrivée du nouveau Supérieur général, j'avais été autorisé à acheter le nombre de nègres que je jugerais à propos, et que je serais en état de payer, je partis sur-le-champ pour me rendre à la Basse-Terre, afin de conférer avec le Supérieur général sur l'occasion qui se présentait d'avoir des esclaves, dont nous avions un extrême besoin pour notre habitation et encore pour l'exécution du couvent que nous avions résolu de bâtir, par la fabrique duquel il était absolument nécessaire d'avoir des esclaves, à moins de vouloir discontinuer le travail de la sucrerie.

Je fus surpris de ne point trouver le Supérieur général au Mouillage ; il en était parti pour venir conférer avec moi, mais au lieu de suivre le droit chemin et de faire diligence, parce que ces sortes de ventes se font dans un jour ou deux, il s'en était allé voir les curés de la Basse-Pointe et du Macouba.

Le Père Cabasson, qui avait été confirmé dans sa charge de Supérieur particulier de la Mission de la Martinique, me dit qu'étant autorisé comme je l'étais par une délibération capitulaire, je ne devais faire aucune difficulté d'acheter des nègres, d'autant que c'était l'intention du nouveau

Supérieur général, qui n'était allé à la Cabesterre que pour voir avec moi combien j'en pourrais acheter. Sur ces assurances j'en achetai douze, qui me coûtèrent cinq mille sept cents francs, que je devais payer en sucre brut à raison de sept livres quinze sols le cent, dans le terme de dix semaines. Je partis avec mes nouveaux nègres deux jours après les avoir achetés, ayant auparavant écrit au Supérieur général que ne l'ayant point trouvé, mais ayant été informé de ses intentions, j'avais acheté douze nègres, qui le mettaient en état de faire le bâtiment du couvent sans discontinuer le travail de la sucrerie. J'arrivai vingt-quatre heures après cette lettre et je le trouvai tout à fait en colère. Il me dit que j'avais outrepassé mes pouvoirs et qu'il était en droit de me casser de mon emploi. Ce préambule me fit de la peine, car je ne suis pas naturellement fort patient, surtout quand je suis sûr d'avoir raison. Je lui répondis que la chose n'était pas si facile de son côté que du mien, puisque je pouvais quitter ma charge quand il me plairait, mais qu'il n'était pas le maître de m'en destituer, et qu'ayant exécuté les ordres que la communauté m'avait donnés, j'étais bien sûr qu'elle me soutiendrait. Ma fermeté lui fit faire quelques réflexions et quelques heures après il envoya le Père Giraudet me dire qu'il ne savait pas la délibération capitulaire qui m'avait autorisé, qu'il avait été porté à me parler de la sorte pour satisfaire quelques-uns de nos Pères, à qui une si grosse emplette faisait peur. Nous eûmes ensuite une conférence qui nous rendit bons amis, parce qu'elle dissipa certains ombrages que les jaloux lui avaient inspirés contre moi, et nous devînmes si unis que j'étais en tiers dans son amitié et dans son conseil avec le Père Giraudet.

Notre Supérieur général fit un petit voyage à la Guadeloupe, au retour duquel il déclara publiquement qu'il voulait m'y établir pour Supérieur et qu'il m'y conduirait après la Toussaint, mais il ne fut pas en état d'exécuter son dessein, car il mourut avant ce temps-là. C'était le second Supérieur général qui était mort dans cette disposition.

Ce petit orage étant passé, je ne songeai qu'à faire du sucre, pour payer les nègres que j'avais achetés et pour plus de mille écus de toiles, de viandes salées, de ferrements et autres choses que je devais payer incessamment aux marchands qui me les avaient fournis. Cela fit que pour profiter du travail de tous nos esclaves et n'être pas obligé d'en détacher pour aller commencer le bâtiment, je différai de jour en jour d'en donner le dessin. A la fin il y fallut venir, mais ce fut quand, la saison du sucre étant passée, je n'avais plus besoin de tant de monde et que j'en pouvais par conséquent détacher le nombre qui était nécessaire pour servir les ouvriers, sans faire tort aux travaux ordinaires de l'habitation.

Je parlerai du plan de ce bâtiment après que j'aurai dit d'où nous viennent les nègres esclaves dont nous nous servons aux Iles, et plusieurs choses que j'ai remarquées sur ce sujet.

C'est une loi très ancienne que les terres soumises aux rois de France rendent libres tous ceux qui s'y peuvent retirer. C'est ce qui fit que le roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, aussi pieux qu'il était sage, eut toutes les peines du monde à consentir que les premiers habitants des Iles eussent des esclaves, et ne se rendit enfin qu'aux pressantes sollicitations qu'on lui faisait de leur octroyer cette permission que parce qu'on lui remontra que c'était un moyen infailible, et l'unique qu'il y eût, pour inspirer le culte du vrai Dieu aux Africains, les retirer de l'idolâtrie et les faire persévérer jusqu'à la mort dans la religion chrétienne qu'on leur ferait embrasser.

Les esclaves nègres que nous avons aux Iles nous viennent pour la plupart des deux Compagnies d'Afrique et de Sénégal, qui sont autorisées par le Roi pour faire seules ce commerce, privativement à tout autre. J'ai dit pour la plupart, parce que dans les temps de guerre nous avons souvent des nègres qu'on prend sur les vaisseaux ennemis qui viennent d'autres parties d'Afrique, ou qu'on enlève dans les pillages de leurs îles et de leurs habitations ; et pendant la paix, il nous en vient bien davantage par le trafic secret qu'on fait avec les Anglais, les Hollandais et les Danois de l'île Saint-Thomas.

Les Compagnies de Guinée et de Sénégal sont obligées par leur traité avec le Roi d'apporter tous les ans aux Iles un nombre assez considérable d'esclaves, je crois que c'est deux mille, dont le prix se règle selon l'âge, le sexe, la force, la beauté, la complexion et le besoin qu'en ont les habitants.

Mais soit par impuissance, soit par quelque autre raison que je ne sais pas, il y avait déjà longtemps qu'on n'entendait plus parler des nègres de ces Compagnies quand j'arrivai aux Iles ; tout ce qu'elles faisaient était d'empêcher, en vertu de leurs lettres patentes, que les marchands particuliers ne pussent aller traiter aux côtes d'Afrique, à moins qu'ils n'en achetassent d'elle la permission, comme avaient fait les sieurs Maurelet.

Ces Compagnies ont des comptoirs et des forts dans les endroits que le Roi leur a concédés par ses lettres ; celle de Sénégal a les siens à la rivière de Sénégal, de Gambie et aux environs, et celle de Guinée a les siens à Benin, Jura, Arda et autres lieux de cette côte.

Les nègres de cette dernière Compagnie sont les meilleurs pour le travail de la terre et autres gros ouvrages ; ceux du Cap-Vert et du Sénégal ne sont pas si forts, mais ils sont plus propres pour le service d'une maison et pour apprendre des métiers.

Dans tous ces endroits-là il y a quatre sortes de personnes que l'on vend aux Compagnies ou autres marchands qui y viennent traiter.

Les premiers sont les malfaiteurs et généralement tous ceux qui ont mérité la mort ou quelque autre peine. Les rois commuent ces peines, pour leur profit particulier, au bannissement perpétuel, c'est-à-dire à l'esclavage dans les pays des étrangers, auxquels ils les vendent.

Les seconds sont des prisonniers de guerre, qu'ils font sur leurs voisins, avec lesquels ils sont dans une guerre continuelle, qui n'a point d'autre but que ces pillages ou enlèvements de personnes, qu'ils font par surprise, sans en venir presque jamais à une guerre ouverte, ou à une action d'éclat, ou de quelque décision.

Les troisièmes sont les esclaves particuliers des princes ou de ceux à qui les princes en ont donnés, qui les vendent quand la fantaisie ou le besoin le leur dicte.

Les quatrièmes enfin, qui sont le plus grand nombre, sont ceux que l'on dérobe, soit par le commandement ou par le consentement des princes, soit par certains voleurs, nommés marchands, qui ne font autre métier, tantôt pour eux et tantôt pour leur prince, car il arrive souvent que ces petits rois s'engagent de fournir aux marchands européens un plus grand nombre d'esclaves qu'ils n'en ont en leur pouvoir, et quand ils se voient pressés, ils envoient ces sortes de marchands dans les villages de leurs voisins et même dans ceux de leur dépendance pendant la nuit, où ils enlèvent tout ce qu'ils attrapent d'hommes, de femmes, d'enfants, et les conduisent au vaisseau ou comptoir du marchand à qui on les doit livrer, qui les marque aussitôt avec un fer chaud et ne manque pas de les mettre aux fers pour s'en assurer.

On peut dire que ces marchands ou chasseurs d'esclaves sont de véritables voleurs de grands chemins qui ne font autre chose que voler partout, principalement la nuit, pour chercher quelque proie ; s'ils rencontrent quelqu'un et qu'ils se croient les plus forts, ils se jettent dessus, le prennent, lui lient les mains derrière le dos et lui mettent un baillon à la bouche, si c'est un homme ou une femme, pour l'empêcher de crier ; si ce sont des enfants, ils les mettent dans un sac, et lorsque la nuit est venue, ils conduisent les uns et portent les autres aux comptoirs des Européens, qui les étampent aussitôt et les font transporter dans leur vaisseaux, s'ils les ont en rade, ou les gardent bien enfermés jusqu'à la première occasion de les embarquer. Ce métier de voleur de nègres ne laisse pas d'être dangereux, car, outre qu'il est permis à tout le monde de se défendre et même de les tuer, quand ceux qu'ils voulaient enlever se trouvent les plus forts, on peut les vendre eux-mêmes, si on peut s'en saisir, et leur faire ainsi souffrir la peine du talion ; il est vrai qu'il faut éviter que le

prince en ait connaissance, car il ferait vendre à son profit le marchand voleur sans rien donner à ceux qui s'en seraient saisis.

J'achetai un jeune nègre de qui j'appris dans la suite qu'il avait été enlevé de cette manière avec un sien frère. Leur père, qui était capitaine, les avait envoyés chercher quelque chose hors du village ; ils furent rencontrés par des marchands qui les mirent chacun dans un sac et les portèrent aux comptoirs de la Compagnie, qui les fit passer aux Iles : ce désordre est tellement commun, qu'on ne voit autre chose que des habitants qui se dérobent et se vendent les uns les autres.

On a proposé en Sorbonne les cas suivants :

1° Si les marchands qui vont en Afrique pour acheter des esclaves, ou les commis qui demeurent dans les comptoirs, peuvent acheter des gens qu'ils savent avoir été dérobés, attendu que ce qui nous paraît un désordre est une coutume reçue chez ces peuples et autorisée par leurs rois ;

2° Si les habitants de l'Amérique, à qui ces marchands les apportent, peuvent acheter indifféremment tous les nègres qu'on leur présente, sans s'informer s'ils ont été volés ou s'ils ont été vendus pour une raison légitime ;

3° A quelle réparation les uns et les autres sont obligés, quand ils connaissent avoir acheté des nègres qui ont été dérobés.

La décision qu'un de nos religieux apporta sur ces trois articles n'a pas été reçue aux Iles, on y a trouvé des difficultés insurmontables, et nos habitants disaient que les docteurs qu'on avait consultés n'avaient ni habitation aux Iles, ni intérêt dans les Compagnies, et qu'ils auraient décidé tout autrement s'ils eussent été dans l'un de ces deux cas.

Le prix des esclaves en Afrique se règle selon la quantité que les princes ou les particuliers en ont à vendre, le nombre des acheteurs et les besoins des vendeurs ; on les paye en barres de fer, fusils, poudre, balles, toiles, papier, étoffes légères et autres marchandises, et surtout en bouges, qui sont des coquilles que l'on apporte des îles Maldives, qui servent de monnaie courante dans toute la côte.

Un de nos religieux, appelé le Père Braguez, étant à Juda avec le chevalier Damon, qui commandait un navire de la Compagnie de Guinée, se trouvant un jour avec le roi de Juda, il lui dit qu'il s'étonnait de ce qu'il recevait des coquilles pour le prix de ses esclaves et de ses autres marchandises, au lieu de donner cours dans son royaume aux espèces d'or et d'argent ; ce prince lui répondit que n'ayant pas chez lui ce qui était nécessaire pour faire de la monnaie, il serait sans cesse trompé par les espèces fausses qu'on lui apporterait, qui à la fin lui deviendraient inutiles et ruineraient son commerce, au lieu qu'il ne courait point ce risque en se servant des bouges, qu'il les recevait et les donnait en paiement, qu'il

ne pouvait être trompé que sur le poids, ce qui ne pouvait pas être considérable, et qu'au pis aller, plus les étrangers en apporteraient chez lui, plus il se trouverait riche, puisqu'elles lui tenaient lieu, et lui procuraient les mêmes commodités que l'or et l'argent monnayés procurent aux autres.

On voit par là que ces nègres entendent assez bien leurs intérêts et qu'ils ont plus d'esprit et plus de bons sens que nous ne nous l'imaginons.

Ce que je vais dire en sera une nouvelle preuve et plus forte.

Le chevalier Damon était à Juda dans le temps que ces peuples faisaient la grande fête pour consulter le serpent. Il fut invité par le roi de s'y trouver avec ses officiers. L'endroit où se devait faire cette cérémonie était éloigné de trois à quatre lieues du bourg, ville ou village où le roi fait sa résidence ordinaire. C'était un vaste champ, autour duquel on avait bâti des cases couvertes de feuilles de palme pour le roi et pour sa suite. L'espace qui était au milieu était renfermé par une barrière.

La maison du roi partit sur le midi, et on peut dire physiquement sa maison. Car les femmes qui le servent se chargèrent de tous ses meubles et de toutes ses marchandises sans rien laisser que les murailles. Elles allaient ainsi deux à deux escortées des gardes du roi. Ses enfants venaient ensuite ; les femmes favorites suivaient les enfants, et le roi, porté dans un réseau sur les épaules de quelques nègres, terminait cette longue file. Le chevalier Damon, le Père Braguez et les officiers du vaisseau et du comptoir, portés comme le roi, suivaient Sa Majesté et étaient escortés du reste des gardes, armés de sagaies et de quelques fusils.

On arriva assez tard au lieu de la cérémonie. On ne songea tout le lendemain et les jours suivants qu'à faire bonne chère et à se divertir. Enfin, le jour étant arrivé, on fit placer le chevalier Damon et sa compagnie auprès de la barrière. Le peuple à genoux et en silence était fort éloigné de là ; le roi seul avec le prêtre du pays entrèrent dans l'enceinte, où, après beaucoup de prosternations, de prières et de cérémonies, le prêtre s'approcha du trou où l'on supposait qu'il y avait un serpent. Il lui parla de la part du roi et lui fit les questions accoutumées sur le nombre des vaisseaux qui viendraient l'année suivante, sur la guerre, la moisson et autres choses. A mesure que le serpent répondait à une demande, le prêtre portait la réponse au roi, qui était un peu éloigné du trou, à genoux et en posture de suppliant. Ce manège s'étant fait plusieurs fois, on publia enfin que l'année suivante serait heureuse, qu'il y avait beaucoup de traite et qu'on prendrait bien des esclaves. Le peuple en témoigna sa joie par de grands cris, par des danses et par des festins.

Le Père Braguez, s'étant trouvé auprès du prêtre dans le festin que le roi fit au chevalier Damon et à sa compagnie après la cérémonie, lia conversation avec lui. C'était un homme d'environ soixante ans, fort bien fait,

d'une physionomie sage et spirituelle. Entre autres questions que le Père Braguez lui fit, il lui demanda pourquoi ils ne choisissaient pas plutôt une autre créature pour être l'objet de leur culte et pour la consulter sur les événements dont ils avaient envie d'être éclaircis. Qu'il paraissait qu'il y avait quelque mystère dans ce choix, dont il souhaitait d'avoir connaissance.

Ce prêtre ne s'en fit pas beaucoup prier. Il lui dit que le culte qu'ils rendaient au serpent n'était qu'un culte relatif à l'Etre Souverain, dont ils étaient les créatures. Que ce choix n'avait pas été en leur disposition, mais qu'ils s'y étaient attachés par obéissance aux ordres de leur Maître commun, qui sont toujours fondés sur de très bonnes raisons. Que le Créateur, connaissant parfaitement les dispositions des créatures qui sont sorties de ses mains, savait trop bien quelles étaient la vanité et la superbe de l'homme pour ne pas prendre tous les moyens les plus propres pour l'humilier ; qu'il n'en paraissait point de plus efficace que de l'obliger de ramper devant un serpent, qui est le plus méprisable et le plus méchant de tous les animaux. Que si ce premier Etre eût choisi un homme pour être le dépositaire de ses secrets et pour faire entendre ses volontés aux autres hommes, cet homme aurait bientôt oublié la bassesse de son extraction, il aurait peut-être voulu aller de pair avec son Souverain, ou tout au moins se mettre au-dessus de tous les autres hommes. Mais que cet inconvénient et ce danger ne se trouvaient pas dans le serpent, dont les organes ne sont point disposés à produire des sentiments d'orgueil et de rébellion contre son Souverain, et que l'homme, n'apprenant les volontés de son Créateur que par la bouche et l'entremise d'une créature si abjecte, est forcé de reconnaître son néant et combien il est éloigné de la moindre perfection de celui auquel il aurait la témérité de se comparer, s'il ne le tenait dans un état d'humiliation continuelle.

Le Père Braguez, qui m'a rapporté cette conversation dont je ne donne ici qu'une petite partie, m'a dit qu'il fut charmé des belles moralités que ce nègre lui débita, mais qu'après tout il ne put jamais lui rien persuader des vérités de notre religion, ni lui faire naître la moindre envie d'en être instruit plus à fond. Il semble que le démon les retient sous son esclavage par les sales voluptés où ils sont sans cesse plongés et par cette vie libertine, indifférente et sensuelle, qui les conduit de péchés en péchés dans des abîmes de désordres toujours plus criminels.

Il faut aussi avouer, à la honte du nom chrétien, que les Européens qui vivent parmi eux pour le négoce et pour conserver les forteresses qu'ils ont bâties sur leurs terres, ne donnent pas une grande estime de notre religion, parce qu'il n'y a rien au monde de plus affreux que la vie qu'ils y mènent. C'est ainsi que j'en ai entendu parler tous les gens de bien

qui y ont été. C'est ce que j'en ai appris par des ecclésiastiques et des religieux de différents ordres qui y étaient allés pour tâcher d'établir la foi dans ces quartiers-là, que tous m'ont assuré qu'un des plus grands obstacles qu'ils aient trouvés à la réussite de leur pieux dessein était le libertinage des chrétiens qui y sont et les scandales qu'ils y donnent. Il ne faut pas croire que ce que je dis ici ne regarde que les Anglais, Hollandais ou autres peuples séparés de l'église catholique. Les catholiques, qu'on appelle romains, n'ont rien à reprocher aux autres sur cet article, quoiqu'ils aient infiniment à se reprocher à eux-mêmes que leur mauvaise conduite soit peut-être l'unique cause de la perte de toutes ces âmes.

Je pourrais rapporter ici ce qui s'est passé à l'égard de quelques-uns de nos religieux, mais l'occasion s'en trouvera dans quelque autre endroit.

Pour ce qui est des naturels du pays, il est certain que leur tempérament chaud, leur humeur inconstante et libertine, la facilité et l'impunité qu'ils trouvent à commettre toutes sortes de crimes ne les rend guère propres à embrasser une religion dont la justice, la mortification, l'humilité, la continence, la fuite des plaisirs, l'amour des ennemis, le mépris des richesses, etc., sont des fondemens. Il est vrai qu'ils se convertissent aisément quand ils sont hors de leur pays et qu'ils persévèrent dans le christianisme tant qu'ils le voient pratiquer à leurs yeux par ceux avec qui ils vivent et qu'ils ne voient pas de sûreté à s'écarter de la religion qu'ils ont embrassée, mais il est vrai aussi que dès que ces motifs ne les retiennent plus, ils ne songent non plus aux promesses qu'ils ont faites à leur baptême, aux obligations qu'ils ont contractées, aux lumières convaincantes qu'ils ont reçues, que si tout cela ne s'était passé qu'en songe. De manière que s'ils retournaient dans leur pays, ils se dépouilleraient du nom de chrétien aussi facilement que de l'habit européen dont ils se trouveraient revêtus en arrivant.

On a vu un exemple fameux de cette vérité dans Aniaba, fils d'un roi de Juda. La Compagnie de Guinée l'avait amené en France et l'avait présenté au Roi, qui l'avait fait instruire dans la religion et dans tous les exercices convenables à un homme de sa qualité. Il lui avait fait l'honneur de le tenir au baptême et de lui donner son nom. Il l'avait entretenu avec sa magnificence ordinaire au Collège, à l'Académie et l'avait fait servir dans ses armées comme capitaine de cavalerie, afin de le rendre parfait dans la science des armes, comme il lui avait donné moyen de le devenir dans les autres. Enfin, la Compagnie de Guinée ayant donné avis au Roi que le peuple de Juda le demandait pour occuper le trône de son père, que son oncle, dont ils n'étaient pas contents, avait usurpé pendant son absence, Sa Majesté lui permit de retourner dans ses Etats. Elle voulut bien qu'il signalât la piété dans laquelle on l'avait élevé depuis tant

d'années en instituant l'Ordre de l'Etoile en l'honneur de la Sainte-Vierge et qu'un grand tableau, représentant cet événement, fût posé dans l'église Notre-Dame de Paris comme un monument de sa foi et de sa dévotion. Elle lui donna deux vaisseaux de guerre pour le conduire chez lui, avec un superbe équipage, des officiers, des meubles, des provisions, et généralement tout ce qui pouvait contribuer à faire respecter ce nouveau roi.

Mais la suite fit bien connaître la vérité du proverbe qui dit que l'Ethiopien ne change point de peau quoiqu'on le lave. A peine eut-il mis pied à terre qu'il quitta les habits français dont il était vêtu, il se mit tout nu comme les autres nègres, avec un simple pagne autour des reins, et se dépouilla en même temps des sentiments de chrétien et d'honnête homme qu'on lui inspirait depuis tant d'années. Il oublia les obligations de son baptême et ne songea plus à faire aucun acte de religion ; il prit cinq ou six femmes idolâtres, avec lesquelles il s'abandonna à tous les excès les plus honteux, et pour couronner son apostasie par un crime presque aussi grand, il eut la lâcheté et l'ingratitude de faire tous ses efforts pour exciter un soulèvement contre les Français en faveur des Hollandais et des Anglais, qui voyaient avec leur jalousie ordinaire le profit que nous tirions du commerce que nous faisons en cet endroit.

Son oncle, plus honnête homme que lui, eut horreur d'une si grande ingratitude ; il jugea que son neveu, étant capable d'en user ainsi avec ses bienfaiteurs, était encore plus disposé à lui jouer un méchant tour, s'il en trouvait l'occasion ; c'est pourquoi il le fit observer, et ayant découvert qu'il faisait des cabales contre lui, il était prêt de le faire mourir ou de le vendre comme esclave aux Européens, si les Français, par un effet de leur générosité naturelle, n'avaient obtenu sa grâce. Il est vrai qu'il n'est à présent en rien distingué des autres sujets de son oncle, mais c'est encore beaucoup pour lui de jouir de la vie et de la liberté après de si grands crimes.

Les agents de la Compagnie devaient savoir qu'en ce pays-là on n'est pas roi pour être fils de roi, parce que ces peuples ne suivent pas la ligne directe de la succession de leurs princes, mais la collatérale. De sorte que pour être sûrs que celui qu'ils font succéder à un roi défunt est de sang royal, ils ne prennent pas les enfants du défunt, à cause que sa femme pourrait les avoir eu d'un autre que lui, mais les enfants de sa sœur. Par ce moyen ils sont assurés que ceux qu'ils mettent sur le trône sont du sang royal, au moins du côté de leur mère. Le prétendu prince Aniaba n'était pas de cette sorte, il était fils du roi défunt et n'avait par conséquent aucun droit à la couronne.

On pourrait dire que l'exemple de cet apostat ne prouve pas que tous les nègres soient si faciles à changer de religion et qu'on voit les royaumes

d'Angolle et de Congo persévérer dans la foi depuis que leurs princes ont été baptisés par les missionnaires que les rois de Portugal y ont envoyés et qu'ils y entretiennent encore à présent.

Je réponds que si l'exemple d'Aniaba était seul, il ne prouverait rien ; mais je défie qu'on me trouve quelqu'un en toute la côte des nègres qui, après être retourné en son pays, ait conservé la foi qu'il avait reçue et dont il avait fait profession quand il en était absent.

Quant aux nègres de Congo et d'Angolle, il n'y a qu'à parler aux missionnaires qu'on envoie chez eux pour savoir quelles peines ils ont pour y conserver quelque ombre de la religion chrétienne, car ces nègres font sans scrupule ce que faisaient les Philistins, ils joignent l'Arche avec Dagon et ils conservent en secret toutes les superstitions de leur ancien culte idolâtre avec les cérémonies de la religion chrétienne. On peut juger quelle espèce de christianisme il y a en ce pays-là.

La traite des esclaves n'est pas le seul commerce qu'on fait sur les côtes d'Afrique. On y négocie encore beaucoup d'or, des dents d'éléphant, qu'on appelle du morphy, de la cire, des cuirs, des gommés, de la maniguette, qui est une espèce de poivre. On en apporte aussi des perroquets, des singes, des étoffes ou pagnes d'herbes et autres choses.

À propos de singes, un officier d'une de ces Compagnies me conta un jour une histoire qu'il disait être arrivée à son père dans le temps qu'il était commis principal d'un de leurs comptoirs. Elle est trop plaisante pour l'oublier, mais je ne réponds pas de la vérité, car je la tiens d'une personne dont je ne dois pas répondre.

Ce commis, ayant demandé congé pour faire un voyage en France pour ses affaires particulières, eut ordre d'un des directeurs généraux d'apporter avec lui quatre ou cinq singes ; il avait écrit tout au long, et non en chiffre, quatre ou cinq cents singes. Ce pauvre commis ne pouvait que penser d'une pareille commission, ni quel pays on voulait peupler de ces sortes d'animaux. Il se donna de grands mouvements pour rassembler ce nombre et pour faire préparer dans le vaisseau les cages et les cabanes pour les enfermer. Malgré tous ses soins, il ne put trouver le nombre qu'on lui avait marqué ; il fallut qu'il se contentât d'environ trois cent trente, qu'il fit embarquer, qui, à la réserve de ceux qui tombèrent à la mer, arrivèrent à bon port à la Rochelle. Ce commis ne manqua pas d'aller aussitôt saluer le directeur qui lui avait écrit, et celui-ci ayant demandé s'il avait apporté les singes qu'il lui avait demandés, ce pauvre commis lui répondit en tremblant qu'il n'avait pu exécuter entièrement ses ordres et que dans la traversée quelques-uns étaient tombés à la mer, de sorte qu'il n'en restait qu'environ trois cent dix. On peut juger de l'étonnement du directeur, il se fâcha très fort contre le commis, lui dit qu'il ne lui avait demandé que

quatre ou cinq singes et que s'il en avait apporté davantage ce serait pour son compte et qu'il lui ferait payer le préjudice qu'une pareille cargaison avait causé à la Compagnie. Le commis, qui vit où cette affaire pouvait aller, mit la lettre du directeur au greffe, pour la mieux conserver, et lui en fit signifier une copie collationnée. Celui-ci, se voyant convaincu par sa propre écriture d'avoir demandé quatre ou cinq cents singes, fut obligé de se charger de cette belle marchandise, qui lui servit pour faire de magnifiques présents à ses confrères et à ses amis.

L'or que l'on tire de Guinée est en poudre ou en grains. Les nègres qui l'apportent à bord des vaisseaux ou aux comptoirs le falsifient autant qu'il leur est possible en y mêlant de la limaille de cuivre et de ces grosses épingles jaunes qu'on leur apporte d'Europe. Plusieurs marchands y ayant été attrapés en ont fait des plaintes aux rois du pays, qui n'étant pas en état de leur faire justice, ou par impuissance, ou par mauvaise volonté, la plupart n'ayant guère plus d'honneur que leurs sujets, chacun se fait justice à soi-même. Ainsi, quand un nègre apporte de l'or, on le pèse en sa présence et on le met aussitôt dans de l'eau-forte. Si l'or est falsifié, cela se connaît sur-le-champ par la couleur verte que prend l'eau-forte, qui provient de la dissolution du cuivre qui était mélangé avec l'or. On pèse ensuite l'or qui reste dans l'eau-forte, et comme on ne trouve plus le même poids, on met le marchand aux fers, il est fait esclave en punition de la fraude, sauf à lui à se racheter, s'il le peut faire, avant que les vaisseaux partent, ce qui n'est pas fort facile pour l'ordinaire.

Les rois de la côte de Guinée et de toute cette partie d'Afrique, qui est depuis le Cap Vert jusqu'à celui de Bonne-Espérance, n'ont pas des royaumes fort étendus. Cette multiplicité d'Etats différents produit une grande diversité de langages, de manière que dans quarante ou cinquante lieues de côte ou de pays on trouve souvent quatre ou cinq langues différentes.

La plus étendue de toutes ces langues, du moins autant que je l'aie pu apprendre par beaucoup de gens qui ont fréquenté ces pays-là et par ma propre expérience, est celle qui se parle au royaume d'Arda et de Juda. Nous appelons Aradas les nègres qui viennent de cette côte et j'ai vu que tous ceux des environs de ce pays, à soixante ou quatre-vingts lieues à l'est et à l'ouest, entendaient ou parlaient la langue qu'on parle à Arda. Elle est fort facile. Les verbes n'ont que trois temps : le présent, le passé et le futur. Les noms ne se déclinent point, il n'y a que l'article qui change. Elle a beaucoup d'adverbes, et quoiqu'elle paraisse stérile, elle ne laisse pas de s'exprimer assez bien.

Comme une partie de nos nègres du Fonds Saint-Jacques étaient Aradas et qu'il m'était important de savoir ce qui se passait entre eux, j'en obli-

geai un de me donner quelques principes de cette langue et en très peu de temps j'en sus assez pour comprendre tout ce qu'ils disaient et pour leur expliquer mes pensées.

Presque tous les nègres sont idolâtres. Il n'y a que ceux des environs du Cap-Vert, dont quelques-uns sont mahométans. Quand on apporte de ceux-ci aux Iles, il faut se garder de s'en charger, car, outre qu'ils n'em brassent jamais la religion chrétienne, ils sont encore sujets au péché abominable qui fit périr les quatre villes infâmes, et il est de la dernière conséquence que ce vice ne s'introduise pas parmi les nègres, ni dans le pays.

Il est encore très dangereux d'acheter ceux qui ont fait dans leur pays le métier de marchand ou de voleur de nègres. Il faut s'informer soigneusement de ce point et pour cela avoir avec soi quelque nègre qui sache la langue de ceux qu'on veut acheter, afin de savoir qui ils étaient et ce qu'ils faisaient dans leur pays. Lorsqu'on achète de ces marchands de nègres, il faut s'attendre qu'ils feront une fin malheureuse, parce qu'étant reconnus par ceux qu'ils ont dérobés et vendus, ceux-ci cherchent à les tuer ou à les empoisonner et n'y manquent guère, et eux, s'en défiant, tâchent de les prévenir, et ces pertes tombent sur le propriétaire. Il vaut donc bien mieux faire ses diligences pour être bien informé de l'état des nègres qu'on veut acheter que de s'exposer à des pertes considérables en achetant de ces sortes de marchands.

Presque tous les nègres qui sortent de leur pays en âge d'homme sont sorciers, ou du moins ils ont quelque teinture de magie, sorcellerie et de poison. Ce que j'ai rapporté dans la première partie de ces mémoires en doit convaincre les plus incrédules. Ce que je vais dire paraîtra plus surprenant ; je ne crois pas cependant qu'on en puisse douter, puisque j'en ai les certificats entre les mains.

M. le comte de Gennes, commandant une escadre de vaisseaux de Roi, ayant pris le fort de Gorée en 1696, fit charger sur deux de ses vaisseaux les nègres qu'il trouva dans les magasins des Anglais et les fit partir pour les Iles françaises. Un de ces vaisseaux avait quelques négresses fort habiles dans les sciences diaboliques, qui, pour s'exempter de faire le voyage, arrê tèrent si bien le vaisseau que le chemin qu'on fait ordinairement en deux fois vingt-quatre heures ne put être achevé en sept semaines, que le vaisseau resta comme s'il eût été cloué dans le même endroit à quelques lieues de terre, quoique le vent eut toujours été très bon. Un événement si extraordinaire fit peur aux officiers et à l'équipage, qui, ne pouvant découvrir la cause de cet enchantement, ne pouvaient y apporter de remède. Les eaux et les vivres commençant à manquer, la mortalité se mit parmi les nègres, ils furent obligés d'en jeter une partie à la mer. Quelques-uns se plaignirent en mourant d'une certaine négresse qu'ils disaient être cause

de leur mort parce que depuis qu'elle les avait menacés de leur manger le cœur, ils n'avaient fait que dépérir en sentant de grandes douleurs. Le capitaine du vaisseau fit ouvrir quelques-uns de ces nègres et en effet on leur trouva le cœur et le foie aussi secs et aussi vides qu'un ballon, quoique d'ailleurs ils parussent dans leur état naturel.

Après quelques réflexions, le capitaine fit prendre la négresse accusée, la fit attacher sur un canon et fouetter très rudement pour tirer de sa bouche l'aveu des crimes dont on la chargeait ; comme il semblait qu'elle ne sentait pas les coups, le chirurgien major du vaisseau crut que le prévôt ne la frappait pas assez vivement, il prit un bout de corde dont il lui appliqua quelques coups de toute sa force. La négresse affecta encore plus qu'auparavant de témoigner qu'elle ne sentait aucune douleur et dit au chirurgien que, puisqu'il la maltraitait sans raison et sans avoir droit de le faire, elle l'en ferait repentir et lui mangerait le cœur. Au bout de deux jours le chirurgien mourut avec de très grandes douleurs. On le fit ouvrir et on lui trouva les parties nobles sèches comme du parchemin.

Le capitaine ne savait à quoi se résoudre après ce qui venait d'arriver. Il aurait bien pu faire étrangler cette négresse ou la jeter à la mer, mais il eut peur qu'elle ne fût pas seule et que ceux qui resteraient de son parti ne se portassent aux dernières extrémités ; il prit le parti de la traiter doucement et lui fit les plus belles promesses du monde, pourvu qu'elle fit cesser les maléfices. On négocia et on convint qu'on la remettrait à terre avec deux ou trois autres qu'elle nomma, et elle promit de faire partir le vaisseau ; et pour faire voir à cet officier quelque échantillon de ce qu'elle savait faire, elle lui demanda s'il avait des fruits ou quelque autre chose qu'on pût manger. Il lui dit qu'il avait des melons d'eau. « Montrez-les-moi, lui dit-elle, et sans que je les touche ou que je m'en approche, soyez sûr que les aurai mangés avant qu'il soit vingt-quatre heures. » Il accepta le parti et lui montra de loin quelques melons d'eau, qu'il renferma aussitôt dans un coffre, dont il mit la clef dans sa poche, sans vouloir s'en fier à ses gens. Le lendemain matin la négresse lui demanda où étaient ses melons ; il ouvrit le coffre où il les avait renfermés et eut beaucoup de joie quand il les vit tous entiers ; mais elle fut courte et se changea dans un étonnement étrange lorsqu'il les voulut prendre pour les lui montrer, les ayant trouvés vides, n'y restant que la simple peau, étendue comme celle d'un ballon et sèche comme du parchemin. On fut donc obligé de retourner à terre pour faire de l'eau et des vivres. On y laissa cette malheureuse avec quelques autres de sa compagnie, après quoi le vaisseau continua son voyage le plus heureusement du monde.

Les officiers du fort et du comptoir anglais, qui étaient prisonniers dans ce vaisseau, ont signé le procès-verbal de cette aventure ; il est en original

entre les mains de M^{me} la comtesse de Gennes, qui m'en a donné une copie.

Quelques envieux du commerce des Français ont fait courir le bruit parmi les nègres que nous les achetions et ne les transportions dans nos colonies que pour les manger. Cette calomnie indigne de gens qui portent le nom de chrétiens a été cause que beaucoup de nègres se sont désespérés pendant le voyage et ont mieux aimé se jeter dans la mer et se noyer que d'aller dans un pays où ils s'imaginaient qu'on les devait dévorer, comme ils savent qu'il se pratique en quelques lieux de l'Afrique. J'ai vu quelquefois arriver des navires chargés de nègres qui, malgré tout ce qu'on avait pu faire pendant le voyage pour leur ôter cette idée de l'esprit, ne pouvaient se rassurer et se croire exempts d'aller à la boucherie que quand ils voyaient un grand nombre de leurs semblables qui les assuraient qu'on ne les voulait pas manger, mais seulement les faire travailler.

Il est de la prudence de ceux qui veulent acheter des nègres de les visiter, ou par eux-mêmes, ou par quelque personne entendue dans ce métier, pour voir s'ils n'ont point quelque défaut, car, quoiqu'ils soient tout nus et que les parties mêmes que l'on cache avec le plus de soin ne le soient pas trop bien chez eux et beaucoup moins quand ils sortent du vaisseau, il est contre la pudeur de faire soi-même cet examen et d'entrer dans le détail. On s'en rapporte pour l'ordinaire au chirurgien de la maison.

Lorsqu'ils sont achetés et conduits à l'habitation, il faut éviter sur toutes choses l'insatiable avarice et l'horrible dureté de certains habitants, qui les font travailler tout en arrivant, sans presque leur donner le temps de prendre haleine. C'est n'avoir point du tout de charité ni de discrétion et n'entendre rien en ses propres intérêts que d'en agir en cette manière. Ces pauvres gens sont fatigués d'un long voyage, pendant lequel ils ont toujours été attachés deux à deux avec une cheville de fer. Ils sont exténués de la faim et de la soif, qui ne manquent jamais de les faire souffrir beaucoup pendant la traversée, sans compter le déplaisir où ils sont d'être éloignés de leur pays, sans espérance d'y jamais retourner. N'est-ce pas le moyen d'augmenter leurs maux et leur chagrin que de les pousser au travail sans leur donner quelques jours de repos et de bonne nourriture?

Il faut, après qu'ils sont arrivés à la maison, qu'ils ont mangé et qu'ils se sont reposés quelques heures, les faire baigner à la mer, leur faire raser la tête et leur faire frotter tout le corps avec de l'huile de palma christi. Cela dénoue les jointures, les rend plus souples et empêche les effets ou les suites du scorbut, s'ils avaient quelque disposition à en être atteints. Il faut pendant deux ou trois jours humecter avec de l'huile d'olive la farine ou la saccave qu'on leur donne, les faire manger peu et souvent, et

les faire baigner soir et matin. Ce régime de vie les dispose à une petite saignée et à une purgation douce qu'on leur fait prendre. Quelques bonnes que soient les eaux, il faut les empêcher d'en boire, du moins à discrétion, et encore plus de l'eau-de-vie. Il ne leur faut donner que de la grappe ou du ouycou. C'est ainsi qu'on les garantit des maladies dont ils sont ordinairement attaqués dans les commencements. Ces bons traitements, joints aux habits qu'on leur donne et à quelque autre douceur qu'on leur témoigne, les rend affectionnés et leur fait oublier leur pays et l'état malheureux où la servitude les réduit.

On peut, au bout de sept ou huit jours, leur donner quelque léger travail, pour les y accoutumer. La plupart n'attendent pas qu'on les y envoie, ils suivent les autres quand le commandeur les appelle.

Afin de les mieux dresser, les instruire et leur faire prendre le train de l'habitation, il est bon de départir les nègres nouveaux dans les cases des anciens. Ceux-ci les reçoivent volontiers, soit qu'ils soient de leur pays ou non, ils se font honneur que le nègre qu'on leur a donné soit mieux entretenu, mieux instruit et qu'il se porte mieux que celui de leur voisin. Ils en ont tout le soin possible et le regardent comme leur enfant, mais ils le font manger à part et coucher dans une autre chambre que la leur, et lorsque le nouveau venu s'aperçoit de cette distinction et qu'il en demande la raison, ils lui disent que n'étant pas chrétien, il est trop au-dessous d'eux pour manger et dormir dans leur chambre.

Ces manières font concevoir à ces nègres nouveaux une haute idée de la qualité de chrétien, et comme ils sont naturellement fort superbes, ils importunent sans cesse leurs maîtres et leurs curés, afin d'être baptisés ; de sorte que si on les voulait satisfaire, on emploierait les jours entiers à leur enseigner la doctrine et leurs prières.

Outre le catéchisme qui se fait en commun soir et matin dans les maisons bien réglées, comme sont presque toutes les habitations des Iles du Vent, on destine ordinairement quelqu'un qui est bien instruit pour faire la doctrine en particulier aux nègres nouveaux, sans compter que ceux chez lesquels on les a logés ont un soin merveilleux de les instruire, quand ce ne serait que pour pouvoir dire au curé ou à leur maître que le nègre qu'on leur a confié est en état de recevoir le baptême. Ils lui servent pour l'ordinaire de parrains.

Il est difficile de s'imaginer jusqu'où vont le respect, l'obéissance, la soumission et la reconnaissance que tous les nègres ont pour leurs parrains. Les créoles mêmes, c'est-à-dire ceux qui sont nés dans le pays, les regardent comme leurs pères. J'ai été surpris une infinité de fois de voir comme ils s'acquittaient de ces devoirs.

J'avais un petit nègre qui était le parrain banal de tous les nègres,

enfants ou adultes, que je baptisais, quand ceux qui se présentaient pour être parrains n'en étaient pas capables, ou pour ne pas savoir bien leur catéchisme, ou pour n'avoir pas fait leurs pâques, ou parce que j'étais informé qu'ils étaient libertins, ou quand je prévoyais qu'il pouvait survenir quelque empêchement pour leur mariage, s'ils contractaient ensemble une affinité spirituelle. J'étais surpris de voir les respects que lui rendaient les nègres qu'il avait tenus au baptême. Si c'étaient des enfants, les mères ne manquaient jamais de les lui apporter aux bonnes fêtes, et si c'étaient des adultes, ils venaient le voir, lui répétaient leur catéchisme et leurs prières et lui apportaient toujours quelque petit présent. Il est vrai qu'il m'en coûtait quelque chose, car il ne manquait pas de me présenter ses filleuls, et comme je savais ce que cela signifiait, je lui donnais quelque argent pour leur distribuer. Il avait une filleule qui nous appartenait, qui était une négresse de vingt-deux à vingt-trois ans, grande, grasse et forte ; elle était bonne et assez sage, mais elle avait le malheur de n'avoir pas beaucoup de mémoire, ce qui faisait qu'elle manquait souvent quand je l'interrogeais. J'en faisais des reproches à son parrain, qui ne manquait pas de la châtier. Elle se mettait à genoux devant lui pour répéter ses prières et son catéchisme, et quand elle manquait, il lui donnait des coups de fouet sur les épaules, dont elle le remerciait ensuite et lui baisait les pieds. Je lui demandais quelquefois pourquoi elle souffrait que ce petit nègre la battît, elle me répondait simplement : c'est mon parrain.

Dès qu'un nègre a fait tenir son enfant à un autre, il semble qu'il lui ait cédé tout le droit qu'il avait sur son enfant ; de manière que quand on les veut marier, il faut avant toutes choses qu'ils aient le consentement de leurs parrains : les filleuls et les enfants des parrains et marraines s'appellent frères, et souvent s'aiment plus tendrement que leurs véritables frères.

Tous les nègres ont un grand respect pour les vieillards. Ils ne les appellent jamais par leurs noms qu'ils n'y joignent celui de père. Quoiqu'ils ne soient point leurs parents, ils ne laissent pas de leur obéir et de les soulager en toutes choses. Ils ne manquent jamais de mettre la cuisinière de la maison au nombre de leurs mères, et de quelque âge qu'elle soit, ils l'appellent toujours maman.

Pour peu qu'on leur fasse du bien et qu'on le fasse de bonne grâce, ils aiment infiniment leur maître et ne reconnaissent aucun péril quand il s'agit de lui sauver la vie, aux dépens même de la leur. Outre plusieurs exemples que j'ai de leur fidélité et dont on pourrait faire de gros volumes, j'en vais rapporter un seul qui m'a touché de bien près.

Le jour que les Anglais firent leur descente à la Guadeloupe, je passais avec trois ou quatre de nos nègres pour aller à un poste donner quelques ordres de la part du gouverneur. J'étais à cheval et je regardais les cha-

loupes des ennemis qui retournaient à leurs bords, quand je me sentis saisir tout d'un coup et tirer hors de la selle. Je fus surpris, mais j'en connus la raison dans le moment, ayant entendu une décharge de quarante ou cinquante coups de fusil qu'on faisait sur moi, qui coupèrent des branches de tous côtés et qui m'auraient touché infailliblement si je fusse demeuré à cheval. C'étaient les nègres qui m'accompagnaient qui, ayant découvert les ennemis de l'autre côté d'une ravine sur le bord de laquelle je marchais et que je n'apercevais pas, m'avaient enlevé de dessus mon cheval et s'étaient jetés entre les ennemis et moi.

J'ai dit qu'ils se tiennent infiniment obligés du bien qu'on leur fait, mais il faut qu'on le leur ait fait de bonne grâce, car, comme ils sont fort glorieux, si on n'en use pas bien avec eux, ils n'en ont presque aucune reconnaissance et témoignent leur mécontentement par la manière dont ils reçoivent ce qu'on leur donne.

Ils sont naturellement éloquents et ils savent fort bien se servir de ce talent quand ils ont quelque chose à demander à leurs maîtres, ou lorsqu'il s'agit de se défendre de quelque accusation qu'on fait contre eux, il faut les écouter avec patience si on veut en être aimé. Ils entendent merveilleusement bien à vous représenter adroitement leurs bonnes qualités, leur assiduité à votre service, leurs travaux, le nombre de leurs enfants et leur bonne éducation : après cela ils vous font une énumération de tous les biens que vous leur avez faits, dont ils vous font des remerciements très respectueux, qu'ils finissent par la demande qu'ils se sont proposés de vous faire. Si la chose est faisable, comme elle l'est ordinairement, il faut la leur accorder sur-le-champ et de bonne grâce, et si on ne peut pas, on doit leur en dire la raison et les renvoyer contents en leur donnant quelque bagatelle. On ne saurait croire combien cela les gagne et combien cela les attache.

Lorsqu'ils ont quelque différend ensemble, ils viennent devant leur maître et plaident leur cause sans s'interrompre l'un l'autre et sans se choquer. Quand le demandeur a achevé de parler, il dit à sa partie qu'elle peut dire ses raisons, et il les écoute aussi tranquillement que l'autre a écouté les siennes. Comme ce sont ordinairement des bagatelles et tout au plus quelques poules perdues, dont ils croient pouvoir accuser leurs voisins, je vidais bientôt ces sortes de procès. Je m'informais bien si la perte était réelle, après quoi, pour les mettre d'accord, je payais la poule quand j'étais sûr qu'elle n'avait pas été dérobée, je leur faisais donner un coup d'eau-de-vie et les renvoyais en paix. Mais quand ils s'étaient querrellés ou battus, ou qu'ils avaient volé quelque chose, je les faisais châtier sévèrement. Car comme il faut avoir de la bonté et de la condescendance pour eux, il faut aussi avoir de la fermeté pour les tenir dans leur devoir et les y remettre

quand ils s'en écartent. Ils souffrent avec patience les châtimens quand ils les ont mérités, mais ils se laissent aller à de grandes extrémités lorsqu'on les fait maltraiter sans raison, par passion ou emportement et sans les vouloir entendre.

C'est une règle générale de ne les menacer jamais. Il faut les faire châtier sur-le-champ, s'ils l'ont mérité, ou leur pardonner, si on le juge à propos. Parce que la crainte du châtiment les oblige souvent à s'enfuir dans les bois et à se rendre marrons, et quand ils ont une fois goûté cette vie libertine, on a toutes les peines du monde à leur en faire perdre l'habitude.

Rien n'est plus propre à les retenir et les empêcher de s'échapper que de faire en sorte qu'ils aient quelque chose dont ils puissent tirer du profit, comme des volailles, des cochons, un jardin à tabac, à coton, des herbages ou autres choses semblables. S'ils s'absentent et que dans l'espace de vingt-quatre heures ils ne reviennent pas d'eux-mêmes, ou accompagnés de quelque voisin, ou de quelque ami qui demande leur grâce, ce qu'on ne doit jamais refuser, il n'y a qu'à confisquer les biens qu'ils peuvent avoir. C'est une peine pour eux bien plus rude et qui les fait rentrer en eux-mêmes bien plus vite que les châtimens ordinaires, quelque rudes qu'ils puissent être. Un pareil exemple de confiscation suffit pour empêcher tous les nègres d'une habitation de tomber peut-être jamais dans une semblable faute.

Ils s'aiment beaucoup les uns les autres et se secourent fort volontiers dans leurs besoins. Il arrive souvent que si un d'eux fait une faute, ils viennent tous en corps demander sa grâce ou s'offrir à recevoir pour lui une partie du châtiment qu'il a mérité. Ils se passent quelquefois de manger pour avoir de quoi régaler ou soulager ceux de leur pays qui les viennent visiter et qu'ils savent être en nécessité.

Ils aiment le jeu, la danse, le vin, l'eau-de-vie, et leur complexion chaude les rend fort adonnés aux femmes. Cette dernière raison oblige de les marier de bonne heure, afin de les empêcher de tomber dans de grands désordres. Ils sont jaloux et se portent aux dernières extrémités quand ils se sentent offensés sur ce point-là.

Le jeu qu'ils jouent dans leur pays, et qu'ils ont aussi apporté aux Iles, est une espèce de jeu de dés. Il est composé de quatre bouges ou coquilles qui leur servent de monnaie. Elles ont un trou fait exprès dans la partie convexe, assez grand pour qu'elles puissent tenir sur ce côté-là aussi aisément que sur l'autre. Ils les remuent dans la main comme on remue les dés et les jettent sur une table. Si tous les côtés troués se trouvent dessus, ou les côtés opposés, ou deux d'une façon et deux d'une autre, le joueur gagne, mais si le nombre des trous ou des dessous est impair, il a perdu.

Il y a beaucoup de nègres créoles qui ont appris à jouer aux cartes en voyant jouer leurs maîtres. Il serait à souhaiter qu'ils n'eussent jamais manié de cartes, et il ne faut rien négliger pour leur en faire perdre l'habitude, car il est sûr que rien au monde ne les rend plus fripons, plus faïnéants que l'amour et l'exercice du jeu.

La danse est leur passion favorite, je ne crois pas qu'il y ait peuple au monde qui y soit plus attaché qu'eux. Quand les maîtres ne leur permettent pas de danser dans l'habitation, ils feront trois ou quatre lieues, après qu'ils ont quitté le travail de la sucrerie le samedi à minuit, pour se trouver dans quelque lieu où ils savent qu'il y a une danse.

Celle qui leur plaît davantage et qui est plus ordinaire est le calenda, elle vient de la côte de Guinée et suivant toutes les apparences du royaume d'Arda. Les Espagnols l'ont apprise des nègres et la dansent dans toute l'Amérique de la même manière que les nègres.

Comme les postures et les mouvements de cette danse sont des plus déshonnêtes, les maîtres qui vivent d'une manière réglée la leur défendent et tiennent la main afin qu'ils ne la dansent point ; ce qui n'est pas une petite affaire, car elle est tellement de leur goût que les enfants qui n'ont presque pas la force de se soutenir tâchent d'imiter leurs pères et mères à qui ils la voient danser et passeraient les jours entiers à cet exercice.

Pour donner la cadence à cette danse, ils se servent de deux tambours faits de deux troncs d'arbres creusés d'inégale grosseur. Un des bouts est ouvert, l'autre est couvert d'une peau de brebis ou de chèvre sans poil, gratée comme du parchemin. Le plus grand de ces deux tambours, qu'ils appellent simplement le grand tambour, peut avoir trois à quatre pieds de long sur quinze à seize pouces de diamètre. Le petit, qu'on nomme le baboula, a à peu près la même longueur, sur huit à neuf pouces de diamètre. Ceux qui battent les tambours pour régler la danse les mettent entre leurs jambes, ou s'asseyent dessus, et les touchent avec le plat des quatre doigts de chaque main. Celui qui touche le grand tambour bat avec mesure et posément, mais celui qui touche le baboula bat le plus vite qu'il peut, et sans presque garder de mesure, et comme le son qu'il rend est beaucoup moindre que celui du grand tambour, et fort aigu, il ne sert qu'à faire du bruit, sans marquer la cadence de la danse ni les mouvements des danseurs.

Les danseurs sont disposés sur deux lignes, les uns devant les autres, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. Ceux qui sont las de danser et les spectateurs font un cercle autour des danseurs et des tambours. Le plus habile chante une chanson, qu'il compose sur-le-champ, sur tel sujet qu'il juge à propos, dont le refrain, qui est chanté par tous les spectateurs, est accompagné de grands battements de main. A l'égard des danseurs, ils tiennent les bras à peu près comme ceux qui dansent en jouant des casta-

gnettes. Ils sautent, font des virevoltes, s'approchent à deux ou trois pieds les uns des autres, se reculent en cadence jusqu'à ce que le son du tambour les avertisse de se joindre en se frappant les cuisses les uns contre les autres, c'est-à-dire les hommes contre les femmes. A les voir, il semble que ce soient des coups de ventre qu'ils se donnent, quoiqu'il n'y ait cependant que les cuisses qui supportent ces coups. Ils se retirent dans le moment en pirouettant, pour recommencer le même mouvement avec des gestes tout à fait lascifs, autant de fois que le tambour en donne le signal, ce qu'il fait souvent plusieurs fois de suite. De temps en temps ils s'entrelacent les bras et font deux ou trois tours en se frappant toujours les cuisses et se baisant. On voit assez par cette description abrégée combien cette danse est opposée à la pudeur. Avec tout cela, elle ne laisse pas d'être tellement du goût des Espagnols créoles de l'Amérique, et si fort en usage parmi eux, qu'elle fait la meilleure partie de leurs divertissements et qu'elle entre même dans leurs dévotions. Ils la dansent dans leurs églises et à leurs processions, et les religieuses ne manquent guère de la danser la nuit de Noël sur un théâtre élevé dans leur cœur, vis-à-vis de leur grille, qui est ouverte, afin que le peuple ait sa part de la joie que ces bonnes âmes témoignent pour la naissance du Sauveur. Il est vrai qu'elles n'admettent point d'hommes avec elles pour danser une danse si dévote. Je veux même croire qu'elles la dansent avec une intention toute pure, mais combien se trouve-t-il de spectateurs qui n'en jugent pas si charitablement que moi?

On a fait des ordonnances dans les Iles pour empêcher les calendas, non seulement à cause des postures indécentes et tout à fait lascives dont cette danse est composée, mais encore pour ne pas donner lieu aux trop nombreuses assemblées des nègres, qui, se trouvant ainsi ramassés dans la joie, et le plus souvent avec de l'eau-de-vie dans la tête, peuvent faire des révoltes, des soulèvements ou des parties pour aller voler. Cependant, malgré ces ordonnances et toutes les précautions que les maîtres peuvent prendre, il est presque impossible de les en empêcher, parce que c'est de tous leurs divertissements celui qui leur plaît davantage et auquel ils sont le plus sensibles.

Les nègres du Congo ont une danse tout à fait opposée à celle-là. Les danseurs, hommes et femmes, se mettent en rond et sans bouger d'une place ils ne font autre chose que lever les pieds en l'air et en frapper la terre avec une espèce de cadence, en tenant le corps à demi courbé les uns devant les autres, marmotant quelque histoire qu'un de la compagnie raconte, à laquelle les danseurs répondent par un refrain, pendant que les spectateurs battent des mains. Cette danse n'a rien qui choque la pudeur, mais aussi elle est très peu divertissante. Les nègres Mines dansent en tournant en rond, le visage hors du cercle qu'ils décrivent. Ceux du Cap-

Vert et de Gambie ont encore des danses particulières, mais il n'y en a point dont tous en général s'accoutument mieux que du calenda. Les goûts sont différents et il n'est pas permis d'en juger.

Pour leur faire perdre l'idée de cette danse infâme, on leur en a appris plusieurs à la française, comme le menuet, la courante, le passe-pied et autres, aussi bien que les branles et danses rondes, afin qu'ils puissent danser plusieurs à la fois et sauter autant qu'ils en ont envie. J'en ai vu quantité qui s'acquittaient très bien de ces exercices et qui avaient l'oreille aussi fine et les pas aussi mesurés que bien des gens qui se piquent de bien danser.

Il y en a parmi eux qui jouent assez bien du violon et qui gagnent de l'argent à jouer dans les assemblées et aux festins de leurs mariages. Ils jouent presque tous d'une espèce de guitare, qui est faite d'une moitié de calebasse couverte d'un cuir raclé en forme de parchemin, avec un manche assez long. Ils n'y mettent que quatre cordes de soie ou de pite ou de boyaux d'oiseaux séchés, et ensuite préparés avec de l'huile de palma christi. Ces cordes sont élevées d'un bon pouce au-dessus de la peau qui couvre la calebasse par le moyen d'un chevalet. Ils en jouent en pinçant et en battant. Leur musique est peu agréable et leurs accords peu suivis. Il y a cependant des gens qui estiment cette harmonie autant que celle des paysans espagnols et italiens, qui ont tous des guitares et en jouent très mal. Je ne sais s'ils ont raison.

Il est très à propos d'avoir toujours tous ses esclaves chez soi les fêtes et les dimanches, non seulement pour remédier aux accidents du feu qui peut s'allumer dans les cannes ou pour d'autres besoins, mais encore pour les empêcher de courir chez les voisins et y commettre quelque désordre. J'aimais mieux permettre aux nôtres de danser toutes sortes de danses, excepté le calenda, que de les laisser aller dehors. Je payais assez souvent le violon et je leur faisais donner quelques pots d'eau-de-vie pour se divertir tous ensemble. Je crois bien que malgré toutes mes précautions, ils dansaient le calenda de toutes leurs forces lorsqu'ils ne craignaient pas d'être découverts. Leur passion pour cette danse est au delà de l'imagination ; les vieux, les jeunes et jusqu'aux enfants qui à peine peuvent se soutenir. Il semble qu'ils l'aient dansée dans le ventre de leurs mères.

Tous les nègres aiment à paraître et à être bien vêtus, surtout quand ils vont à l'église, aux mariages de leurs amis ou faire quelque visite. Ils travaillent encore davantage et s'épargnent tout ce qu'ils peuvent, afin que leurs femmes et leurs enfants soient mieux habillés que les autres. Cependant il est rare que le mari fasse manger sa femme avec lui, quelque amitié qu'il ait pour elle. Ils savent fort bien les faire souvenir du respect qu'elles

leur doivent. Il n'y a que la jeunesse qui dans le commencement de leur mariage donne un peu plus de liberté aux femmes et mange quelquefois ensemble.

J'ai souvent pris plaisir à voir un nègre charpentier de notre maison de la Guadeloupe lorsqu'il dînait. Sa femme et ses enfants étaient autour de lui et le servaient avec autant de respect que les domestiques les mieux instruits servent leur maître, et si c'était un jour de fête ou de dimanche, ses gendres et ses filles ne manquaient pas de s'y trouver et de lui apporter quelques petits présents. Ils faisaient un cercle autour de lui et l'entretenaient pendant qu'il mangeait. Lorsqu'il avait fini, on lui apportait sa pipe, et pour lors il leur disait gravement : allez manger, vous autres. Ils lui faisaient la révérence et passaient dans une autre chambre, où ils allaient manger tous ensemble avec leur mère.

Je lui faisais quelquefois des reproches de sa gravité et lui citais l'exemple du gouverneur, qui mangeait tous les jours avec sa femme ; à quoi il me répondait que le gouverneur n'en était pas plus sage : qu'il croyait bien que les blancs avaient leurs raisons, mais qu'ils avaient aussi les leurs, et que si on voulait prendre garde combien les femmes blanches sont orgueilleuses et désobéissantes à leurs maris, on avouerait que les nègres, qui les tiennent toujours dans le respect et la soumission, sont plus sages et plus expérimentés que les blancs sur cet article.

J'ai déjà remarqué que les nègres s'aiment beaucoup entre eux et qu'ils se secourent volontiers les uns les autres. Cette amitié paraît surtout quand ils sont malades et dure encore après leur mort. Si quelqu'un d'eux vient à mourir, soit qu'il ait des parents ou non, tous les nègres de l'habitation le pleurent et font des cris épouvantables. Tous les amis et compatriotes du défunt ne manquent pas de venir aussitôt qu'ils le peuvent faire et d'aller prier Dieu sur sa fosse, et s'ils ont de l'argent ou des volailles, ils les portent au curé pour faire dire des messes pour le défunt.

Lorsqu'il mourait quelque nègre de notre habitation, ses parents et amis ne manquaient pas de m'apporter des volailles pour faire dire des messes. Je les refusais et je leur promettais de dire la messe à leur intention sans prendre de rétribution. Je m'aperçus qu'ils étaient mécontents de mon procédé et je fus averti qu'ils murmuraient hautement contre moi, parce qu'ils croyent que les prières pour les défunts ne leur profitent qu'autant qu'elles sont payées. J'ai fait en vain tout ce que j'ai pu pour leur faire perdre ces idées ; il a fallu, pour avoir la paix, recevoir les volailles qu'ils m'apportaient, sauf à moi à prendre mon temps pour les leur payer sous quelque prétexte quand l'occasion s'en présenterait. Je n'avais pas le même scrupule pour les nègres qui n'étaient pas de notre maison, car, à leur égard, je me souvenais bien que celui qui sert à l'autel doit vivre de l'autel.

La plupart des nègres, pour peu qu'ils soient accommodés, ne manquent pas de faire un petit festin à leurs parents et à leurs amis le jour de leur fête : les enfants se croient chargés de cette obligation après la mort de leur père. S'ils meurent sans laisser d'enfants, leurs parents, leurs amis et surtout leurs filleuls se chargent de ce soin et continuent ce petit régal. Quand leurs moyens ne suffisent pas, ils viennent prier leurs maîtres d'entrer dans une partie de la dépense, en leur donnant quelque bouteille d'eau-de-vie pour la fête. Pour peu qu'on soit raisonnable, on ne leur refuse pas ces bagatelles. Ils ne manquent jamais d'y convier ceux que le défunt avait coutume d'y appeler, sans compter tous ceux de l'habitation qui ont droit de s'y trouver et qui pour l'ordinaire n'y viennent jamais les mains vides. Après qu'ils sont assemblés, celui qui les a invités leur fait un petit discours à la louange de celui dont ils renouvellent la fête : il leur dit ses bonnes qualités, il exagère la perte qu'ils ont faite par sa mort et conclut en les priant de se souvenir de lui dans leurs prières et de se joindre à lui pour prier Dieu pour le repos de son âme. Alors ils se mettent tous à genoux et récitent toutes les prières qu'ils savent ; après ils mangent ce qui est apporté et boivent à la santé du défunt.

Les nègres aradas estiment beaucoup la chair de chien et la préfèrent à toutes les autres. Un festin parmi eux serait regardé comme très médiocre si la principale pièce n'était pas un chien rôti. Quand ils n'en ont point et qu'ils n'en peuvent pas voler, ils donnent un cochon deux fois aussi gros pour en avoir un. Nos nègres créoles n'en mangent point, ceux mêmes qui descendent de père et mère aradas. Ils regardent comme une grande injure d'être appelés mangeurs de chiens. J'ai vu plusieurs fois de ces festins d'Aradas où il y avait un chien rôti. L'odeur en était bonne et la chair me paraissait très délicate. J'ai eu souvent envie d'en goûter, la honte plutôt que la répugnance m'en a empêché. Je sais pourtant bien que dans une nécessité pressante je ne mourrais pas de faim si je trouvais des chiens.

Les nègres aradas ne sont pas les seuls qui mangent des chiens, la plupart des sauvages de Canada, au rapport des voyageurs, les regardent comme un mets délicieux et ce qui fait le plat d'honneur de leurs festins ; de manière que quand il est temps de s'asseoir pour manger, le maître du festin dit tout haut : le chien est cuit ; et il semble que dans la grande Tartarie et autres pays qui en sont voisins on châtre les chiens pour les engraisser plus facilement et les manger.

C'est une chose étonnante de voir comme les chiens aboient et poursuivent ces mangeurs de chiens, surtout quand ils sentent qu'ils en ont mangé récemment. Dès qu'il y a un chien rôti dans une case, on en est bientôt averti, car tous les chiens viennent hurler autour, comme s'ils voulaient plaindre la mort de leur compagnon ou se venger des meurtriers.

Les cases des nègres, du moins pour la plupart, sont assez propres. Un des devoirs du commandeur est d'y avoir l'œil, et quand on en bâtit de nouvelles, d'y faire observer la symétrie et l'uniformité, les faisant toutes d'une même longueur, largeur et hauteur, toutes de file, faisant une ou plusieurs rues, selon la quantité de nègres que l'on a. On leur donne pour l'ordinaire trente pieds de long sur quinze de large. Si la famille n'est pas assez nombreuse pour occuper tout ce logement, on le partage en deux dans le milieu de sa longueur. Les portes qui sont aux pignons répondent sur deux rues, lorsque la maison sert à deux familles ; mais quand elle est occupée par une seule famille, il n'y faut souffrir qu'une porte. On couvre ces maisons avec des têtes de cannes, de roseaux ou de palmistes. On les palissade ou environne avec des roseaux ou des claies faites de petites gaulettes pour soutenir un torchis de terre grasse et de bouse de vache, sur lequel on passe un lit de chaux.

Les nègres ont grand soin que leurs cases soient bien closes, parce qu'ils sont fort sensibles au froid, qui est piquant pendant la nuit. Les chevrons et la couverture descendent souvent jusqu'à terre et font à côté des cases de petits appentis, où leurs cochons et leurs volailles se mettent à couvert. Il est rare qu'ils fassent plus d'une fenêtre, elle est toujours au pignon, parce que la porte leur donne assez de jour. Il y en a qui font une petite case à côté de la leur, où ils font leur feu et leur cuisine, mais la plupart le font dans leur case, où ils entretiennent aussi du feu toute la nuit. C'est ce qui fait que leurs cases sont toujours enfumées et qu'eux-mêmes contractent une odeur de fumée et de bouquin, qu'ils sentent avant qu'ils se soient lavés, à laquelle on a bien de la peine à s'accoutumer. Leurs lits sont de petits cabinets qu'ils pratiquent dans la division qu'ils font de leurs maisons. Le mari et la femme ont chacun le leur, et dès que les enfants ont sept ou huit ans, on les sépare pour éviter qu'ils ne commencent de trop bonne heure à offenser Dieu, car il n'y a point de nation au monde plus portée au vice de la chair que celle-là.

Les lits des nègres ne consistent qu'en deux ou trois planches posées sur des traverses, qui sont soutenues par de petites fourches. Ces planches sont quelquefois couvertes d'une natte faite de côtes de balsier ou de latanier, avec un billot de bois pour chevet. Quand les maîtres sont un peu raisonnables, ils leur donnent quelques méchantes couvertures, ou les vieux blanchets, ou quelques grosses toiles pour se couvrir. En ce cas c'est au commandeur à avoir soin de les leur faire laver de temps en temps, aussi bien que leurs nattes, à cause des punaises et des poux, à quoi ils sont fort sujets. Par la même raison, il faut leur faire laver souvent leurs habits et leur faire raser la tête. Le reste de leurs meubles consiste en des calebasses, des couis, des canaris, des bancs, des tables, quelques ustensiles de bois,

et quand ils sont un peu accommodés, en un coffre ou deux pour serrer leurs hardes.

On laisse pour l'ordinaire un espace de quinze à vingt pieds entre chaque case, afin de pouvoir remédier au feu, quand il s'allume dans quelque'une, ce qui n'arrive que trop souvent. Ils ferment quelquefois ces espaces par une palissade et se servent de ce terrain pour renfermer leurs cochons ou pour faire un petit jardin d'herbes potagères. Dans les habitations où les maîtres nourrissent des cochons, il vaut mieux obliger les nègres de mettre les leurs dans le parc du maître que de leur souffrir des parcs particuliers. On les oblige par ce moyen d'avoir soin de ceux du maître comme des leurs, et lorsqu'ils veulent vendre ce qui leur appartient, il faut qu'ils en donnent la préférence à leur maître, cela lui est dû ; mais il faut aussi qu'il leur paye ce qu'il achète d'eux, autant pour le moins qu'ils le pourraient vendre au marché. Il y aurait de l'injustice d'en agir autrement.

Il y a une ordonnance, aussi bien faite qu'elle est mal exécutée, qui défend de rien acheter des nègres, à moins qu'ils n'aient un billet de leurs maîtres, qui spécifie ce qu'ils ont à vendre, avec la permission qu'ils ont de le faire. Ce serait un moyen assuré pour les empêcher de profiter de leurs vols, mais il y a des gens, et surtout des regrattiers ou autres gens semblables, qui ne font pas tant de façons, qui achètent tout ce qu'on leur présente, quoiqu'ils voient fort bien par le bon marché qu'ils en ont que la chose a été volée ; et voilà ce qui entretient les nègres dans leur pratique de voler.

On donne aux nègres quelques cantons de terre dans les endroits éloignés de l'habitation, ou proche des bois, pour y faire leurs jardins à tabac et planter des patates, des ignames, du mil, des choux caraïbes et autres choses, soit pour leur nourriture, soit pour vendre. C'est une bonne maxime d'avoir soin qu'ils y travaillent et qu'ils les tiennent en bon état. On leur permet d'y vaquer les fêtes après le service divin et ce qu'ils retranchent du temps qu'on leur donne pour leurs repas. Ces jardins leur produisent une infinité de commodités. J'ai connu des nègres qui faisaient tous les ans pour plus de cent écus de tabac et autres denrées. Lorsqu'ils sont à portée d'un bourg, où ils peuvent porter commodément leurs herbage, leurs melons et autres fruits, ils se regardent comme les heureux du siècle, ils s'entretiennent très bien, eux et leur famille, et s'attachent d'autant plus à leurs maîtres qu'ils s'en voient protégés et aidés dans leurs petites affaires.

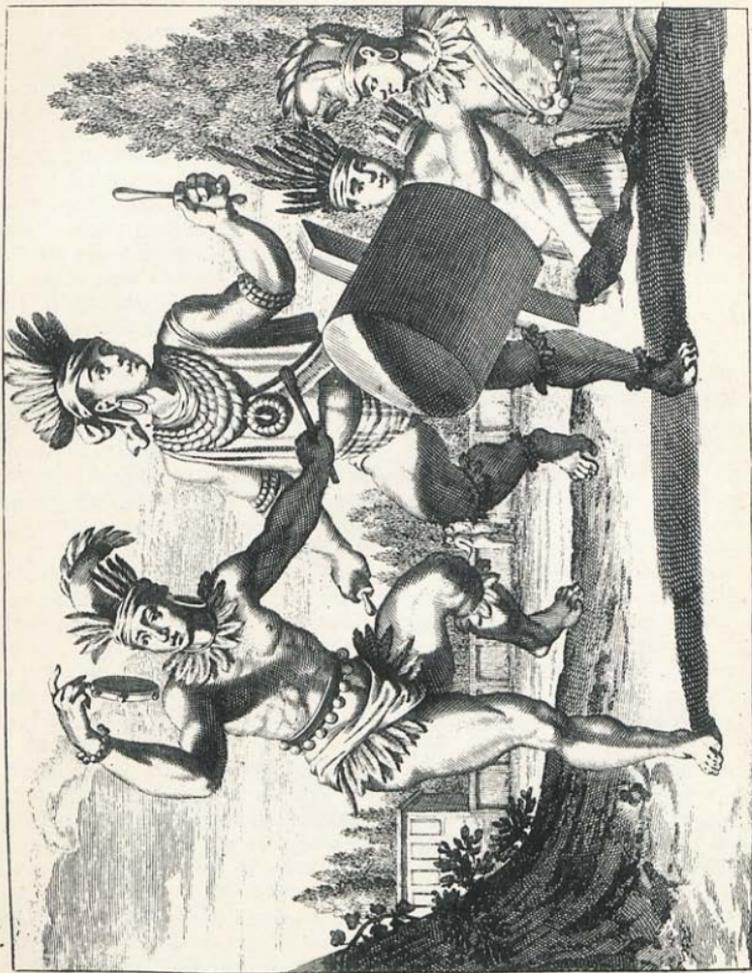
J'ai déjà remarqué qu'ils sont vains et glorieux ; je dois ajouter qu'ils sont railleurs à l'excès et que peu de gens s'appliquent avec plus de succès qu'eux à connaître les défauts des personnes, et surtout des blancs, pour

s'en moquer entre eux et en faire des railleries continuelles. Sitôt qu'ils ont reconnu un défaut dans quelqu'un, ils ne le nomment plus par son nom, mais par quelque sobriquet, qui a du rapport à ce défaut. Ce sobriquet est parmi eux un mystère, qu'il est bien difficile aux blancs de pénétrer, à moins que sachant leur langue, on ne le découvre en les entendant se divertir des personnes dont ils parlent par des railleries piquantes, et pour l'ordinaire très justes. J'ai souvent été surpris des défauts qu'ils avaient remarqués et de la manière dont ils s'en moquaient : ce qui m'obligea à apprendre la langue des Aradas.

Ils sont fort fidèles les uns aux autres et souffriront plutôt les plus rudes châtimens qui de se déceler. Quand quelqu'un de leurs amis est marron, ils le retirent et le cachent dans leurs cases, où ils ont l'industrie de pratiquer de petits cabinets doubles, dont il est presque impossible de s'apercevoir. Ils en ferment l'entrée d'une manière si juste et la couvrent de leur bagage si naturellement qu'il semble qu'il y a très longtemps qu'on n'a pas approché de cet endroit-là, quoique très souvent ils ne viennent que d'en fermer la porte. Leur manière de cacher ce qu'ils ont dérobé est assez ingénieuse. Ils font un trou en terre sous leur foyer, et après qu'ils y ont mis leur vol bien empaqueté dans des feuilles, ils bouchent le trou et remettent par-dessus des cendres et des charbons et portent loin de là la terre qu'ils en ont tirée. Quelque chose que ce puisse être, quand même ce serait de la viande que les chiens découvrent à l'odeur, il est impossible de rien découvrir, à moins qu'on ne soit stylé à leurs manières. Lorsqu'ils sont trouvés saisis de quelque vol, c'est un plaisir de voir comme ils font les étonnés ; il semble, à les voir et à les entendre, qu'ils n'y ont aucune part et que c'est un piège qu'on leur a fait pour les faire maltraiter et perdre de réputation, et ils le font avec tant de naïveté qu'il faut être habile pour ne s'y pas laisser tromper. Mais quand ils ont affaire à des gens qui les connaissent, leur dernière ressource est de dire que c'est le diable qui les a trompés : et comme le diable n'est pas toujours là présent, ni d'humour d'avouer ce qu'on lui impute, on les fait châtier pour le larcin et pour le mensonge.

Deux exemples suffiront pour faire voir combien ils sont vains et superbes.

Je connaissais que le petit nègre qui me servait avait ces deux défauts dans toute leur étendue. Il avait de l'esprit autant qu'on en peut avoir, il était très fidèle, très sage, intelligent, affectionné, j'en recevais plus de service que je n'en devais naturellement attendre d'un enfant de quatorze à quinze ans, puisque je me reposais sur lui du détail de la maison et de l'habitation, qui aurait assurément embarrassé une personne bien plus âgée que lui. Mais avec ces bonnes qualités il était fier et superbe et jamais je



B.U.
NANTES
Société
L'Amis Citoyen

PLANCHE IV. Indigènes de l'île de Saint-Domingue. Gravure du XVIII^e siècle.

n'ai pu l'en corriger. Lorsqu'il avait fait quelque faute, je n'avais qu'à lui dire quelque parole de mépris, c'était pour lui une plus grande peine que si on l'avait écorché. Je lui disais quelquefois, pour tâcher de l'humilier, qu'il était un pauvre nègre qui n'avait point d'esprit. Ce mot de pauvre le désolait, il ne le pouvait souffrir, il murmurait entre ses dents lorsqu'il me croyait fâché tout de bon, mais quand il jugeait que je ne l'étais pas beaucoup, il prenait la liberté de me dire qu'il n'y avait que les blancs qui fussent pauvres, qu'on ne voyait point les nègres demander l'aumône, et qu'ils avaient trop de cœur pour cela. Sa grande joie, aussi bien que des autres domestiques noirs de la maison, était de venir m'avertir qu'il y avait quelque pauvre qui demandait l'aumône. Cela est rare, mais cela ne laisse pas d'arriver quelquefois. Ce sont pour l'ordinaire des matelots qui, après avoir déserté, sont tombés malades et qui, à la sortie de l'hôpital, n'ont pas assez de force pour travailler, ou des engagés qui ont fini leur temps et que la paresse ou quelque infirmité empêche de gagner leur vie.

Dès qu'il en paraissait quelqu'un, il y avait autant de gens pour l'annoncer qu'il y avait de domestiques dans la maison, et surtout le petit nègre qui me servait, qui ne manquait jamais de me venir dire avec un air content et empressé : « Mon Père, il y a à la porte un pauvre blanc qui demande l'aumône. » Je feignais quelquefois de ne l'entendre pas ou de ne vouloir rien donner pour avoir le plaisir de le faire répéter, car je savais que c'était le comble de sa joie. « Mais, mon Père, me disait-il, c'est un pauvre blanc, si vous ne lui voulez rien donner, je vais lui donner quelque chose du mien, moi, qui suis un pauvre nègre. » Dieu merci, on ne voit point de nègre qui demande l'aumône. Quand je lui avais donné ce que je voulais envoyer au pauvre, il ne manquait pas de lui dire en le lui présentant : « Tenez, pauvre blanc, voilà ce que mon maître vous envoie » ; et lorsqu'il croyait que je le pouvais entendre, il le rappelait pour lui donner quelque chose du sien, afin d'avoir le plaisir de l'appeler encore : pauvre blanc. Il croyait après cela s'être vengé de tout ce que je lui avais dit ou fait de mortifiant.

Voici l'autre exemple. Quand je voyais nos ouvriers travailler mal ou avec négligence, je leur disais que dans le temps que j'étais nègre je servais mon maître avec plus de diligence et de bonne volonté qu'eux, et que c'était à cause de cela que j'étais devenu blanc. J'avais ensuite le plaisir de les entendre disputer sur la possibilité ou l'impossibilité de cette métamorphose. Je trouvai un jour notre nègre charpentier fort embarrassé, il ne pouvait venir à bout d'un tenon à queue d'hironde qu'il fallait tailler dans une sablière qui faisait un biais assez difficile. Je pris sa règle et son compas, je traçai l'ouvrage et le fis couper, et la coupe se trouva juste.

Mais le remerciement qu'il m'en fit est trop singulier et marque trop bien leur vanité pour ne le pas mettre ici : Je n'avais jamais voulu croire que vous eussiez été nègre, me dit-il, mais après cet ouvrage j'en suis persuadé, car il n'y a point de blanc qui eût assez d'esprit pour le faire.

C'est la coutume de tous les nègres de donner aux blancs toutes les mauvaises qualités qui peuvent rendre une personne méprisable et de dire que c'est leur fréquentation et leurs mauvais exemples qui les gâtent. De sorte que s'ils voient quelqu'un d'entre eux qui jure, qui s'enivre ou qui fasse quelque mauvaise action, ils ne manquent pas de dire de lui avec mépris : « C'est un misérable, qui jure comme un blanc, qui s'enivre comme un blanc, qui est voleur comme un blanc », etc.

Cette bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes n'empêche pas qu'ils ne soient extrêmement simples, surtout quand ils arrivent de leur pays. Il y a une infinité de choses qu'ils ne peuvent comprendre, et entre autres comment nous nous faisons entendre nos pensées par le moyen de l'écriture. Ils disent qu'il faut être sorcier pour faire parler le papier.

Il est rare que les nègres soient chaussés, c'est-à-dire qu'ils aient des bas et des souliers. Il n'y a que quelques personnes de qualité, et encore en très petit nombre, qui fassent chausser ceux qui leur servent de laquais. Tous vont ordinairement nu-pieds et ils ont la plante des pieds assez dure pour se mettre peu en peine des souliers. De sorte que tous leurs habits consistent en des caleçons et une casaque. Mais quand ils s'habillent les dimanches et fêtes, les hommes ont une belle chemise avec des caleçons étroits de toile blanche, sur lesquels ils portent une candale de quelque toile ou étoffe légère de couleur. Cette candale est une espèce de jupe très large, qui ne va que jusqu'aux genoux et même qui n'y arrive pas tout à fait. Elle est plissée par le haut et a une ceinture comme un caleçon, avec deux fentes ou ouvertures qui se ferment avec des rubans sur les hanches, à peu près comme on voit en Italie et en France ces laquais qu'on appelle des coureurs. Ils portent sur la chemise un petit pourpoint sans basques, qui laisse trois doigts de vide entre lui et la candale, afin que la chemise, qui bouffe, paraisse davantage. Quand ils sont assez riches pour avoir des boutons d'argent ou garnis de quelques pierres de couleur, ils en mettent aux poignets et au col de leurs chemises. A leur défaut ils y mettent des rubans. Ils portent rarement des cravates et des juste-au-corps. Lorsqu'ils ont la tête couverte d'un chapeau, ils ont bonne mine, ils sont ordinairement bien faits. Je n'ai jamais vu dans tous les lieux de l'Amérique où j'ai été aucun nègre qui fût bossu, boiteux, borgne, louche ou estropié de naissance. Lorsqu'ils sont jeunes, ils portent deux pendants d'oreilles comme les femmes ; mais dès qu'ils sont mariés, ils n'en portent plus qu'un seul.

Les habitants qui veulent avoir des laquais en forme, leur font faire des candales et des pourpoints de la couleur et avec les galons de leurs livrées, avec un turban au lieu de chapeau, des pendants d'oreilles et un carcan d'argent avec leurs armes.

Les néggresses portent ordinairement deux jupes quand elles sont dans leurs habits de cérémonie. Celle de dessous est de couleur et celle de dessus est presque toujours de toile de coton blanche, fine, ou de mousseline. Elles ont un corset blanc à petites basques ou de la couleur de leur jupe de dessous avec une échelle de rubans. Elles portent des pendants d'oreilles d'or ou d'argent, des bagues, des bracelets et des colliers de petite rassade à plusieurs tours ou de perles fausses, avec une croix d'or ou d'argent. Le col de leur chemise, les manches et les fausses-manches sont garnis de dentelle, et leur coiffure est de toile bien blanche, bien fine et à dentelle. Tout ceci doit s'entendre des nègres et des néggresses qui travaillent assez en leur particulier pour acheter toutes ces choses à leurs dépens. Car, excepté les laquais et les femmes de chambre, il s'en faut bien que les maîtres leur donnent tous ces habits et tous ces ajustements. Comme les néggresses sont pour l'ordinaire fort bien faites, pour peu qu'elles soient bien habillées, elles ont fort bon air, surtout quand on est fait à leur couleur. Car pour ceux qui n'y sont pas accoutumés, ils doivent se contenter de les regarder par derrière, autrement elles leur paraîtront justement comme des mouches dans du lait.

C'est une erreur de croire que nous fassions consister la beauté de nos nègres dans la difformité de leur visage, dans de grosses lèvres, avec un nez écrasé. Si ce goût a été à la mode en Europe, il ne l'est point aux Iles ; on y veut des traits bien réguliers. Les Espagnols plus que tous les autres y prennent garde de fort près et ne regardent pas à quelques centaines d'écus de plus pour avoir une belle négresse.

J'en ai vu des deux sexes faits à peindre et beaux par merveille. Ils ont la peau extrêmement fine, le velours n'est pas plus doux. Plus ils sont d'un beau noir luisant, et plus on les estime. Comme ils ont les pores bien ouverts que les blancs, ils suent beaucoup davantage et sentent mauvais s'ils négligent de se laver. Il est rare qu'on leur fasse des reproches là-dessus quand ils sont proches de la mer ou d'une rivière, car ils sont du naturel très canards.

Les nègres de Sénégal, de Gambie, du Cap-Vert, d'Angolle et de Congo sont d'un plus beau noir que ceux de la Mine, de Juda, d'Assigni, d'Arda et autres lieux de cette côte. Généralement parlant, ils sont d'un beau noir quand ils se portent bien, mais leur teint change dès qu'ils sont malades, et cela se connaît en eux aussi facilement que dans les blancs, parce qu'ils deviennent alors d'une couleur de bistre et même de cuivre. Ils sont fort

patients dans leurs maladies ; quelque opération qu'on leur fasse, il est rare de les entendre crier ou se plaindre. On ne peut pas dire que cela vienne d'insensibilité, car ils ont la chair très délicate et le sentiment fort vif, mais d'une certaine grandeur d'âme et d'une intrépidité qui leur fait mépriser le mal, les dangers et la mort même. J'en ai vu rompre tout vifs sans qu'ils jetassent aucun cri. On en brûla un au Fort Royal de la Martinique sans qu'il dît une seule parole ; après qu'il fut attaché sur le bûcher, il demanda un bout de tabac allumé, qu'on lui mit à la bouche et qu'il fumait encore lorsque ses jambes étaient déjà crevées par la violence du feu.

Il arriva un jour que deux nègres ayant été condamnés, l'un à être pendu et l'autre à être fustigé au pied de la potence, le confesseur se méprit et confessa celui qui ne devait pas mourir. On ne s'aperçut de la méprise qu'au moment que l'exécuteur l'allait jeter au vent ; on le fit descendre et on confessa celui qui attendait le fouet au pied de la potence, qui monta l'échelle avec autant d'indifférence que l'autre en était descendu et comme si ce qui se passait n'avait tiré à aucune conséquence.

De cette intrépidité et de ce mépris qu'ils font de la mort naît une bravoure qui leur est naturelle. Ils en ont donné des preuves dans un grand nombre d'occasions, et entre autres à la prise de Carthagène ; et on sait que toutes les troupes ayant été repoussées vivement à l'attaque du fort de Boccachica, les nègres qu'on avait amenés de Saint-Domingue l'attaquèrent d'une manière si hardie et avec tant de vigueur qu'ils l'obligèrent à se rendre.

Ils ont conservé le quartier du Prêcheur quand les Anglais attaquèrent le Fort Saint-Pierre de la Martinique en 1693, et ils se resserrèrent tellement dans leur camp de ce côté-là qu'ils n'osèrent jamais s'en écarter ni tenter de brûler et de piller le quartier.

Ils firent parfaitement bien à la Guadeloupe en 1703, où l'on peut dire qu'ils détruisirent plus d'ennemis que tout le reste de nos troupes. Il y avait une compagnie de soixante nègres ou environ, dont près de la moitié était de notre habitation. Un des nôtres tua un officier anglais, qui était à la tête d'un assez gros détachement, et soutenu du reste de ses compagnons, ils culbutèrent les ennemis, en tuèrent un bon nombre, rapportèrent deux tambours, trois hallebardes et quantité d'armes et d'habits ; et notre nègre qui avait tué l'officier anglais le dépouilla et m'apporta son épée, son espton et son hausse-col. Quelques jours après ce nègre vint se plaindre qu'un certain officier français lui avait dit de lui apporter ces armes ou qu'autrement il le maltraiterait ; il me dit que si cet officier levait la main sur lui, il lui casserait la tête tout comme à un Anglais. Je lui défendis d'en venir à cette extrémité et lui promis de parler à ce brave. En effet, l'ayant trouvé chez le gouverneur, je lui dis de ne pas songer aux armes

anglaises dont il avait envie, que s'il en voulait, il n'avait qu'à faire comme le nègre qui me les avait apportées, et surtout qu'il ne se mît pas en devoir de le maltraiter, parce que je connaissais le nègre fort résolu à ne rien souffrir. Il suivit mon conseil avec beaucoup de sagesse et bien lui en prit.

On a vu par ce que j'ai dit de la nourriture que les maîtres sont obligés de donner à leurs esclaves qui n'ont pas de quoi faire grande chère. Heureux encore si leurs maîtres leur donnaient exactement ce qui est porté par les ordonnances du Roi : ils ne laissent pas cependant de s'entretenir avec ce peu, en y joignant les pois, les patates, les ignames, les choux caraïbes et autres fruits de leurs jardins, les crabes et les grenouilles qu'ils prennent, et surtout les figues et les bananes, dont leurs cases sont toujours très bien pourvues. Ils ne tuent leurs volailles que quand ils sont malades et leurs cochons que lorsqu'ils font quelque festin. Excepté ces deux cas, ils les vendent et emploient l'argent qu'ils en retirent en poisson et en viande salée, qui leur font plus de profit.

Le plus considérable de leurs festins est celui de leur mariage. Quoique le maître y contribue beaucoup, cela ne suffirait pas. Tous les nègres de l'habitation et tous ceux qui sont invités ne manquent pas d'apporter quelque chose pour le festin et pour faire un présent aux mariés. Les maîtres les habillent de quelque belle toile ou étoffe légère, selon la libéralité et le rang qu'ils tiennent parmi les autres esclaves, car il y a de la distinction parmi eux, et ce n'est pas une petite affaire que la conclusion d'une alliance, surtout entre les nègres créoles : il faut bien des cérémonies avant d'en venir là. Outre le consentement du maître, il faut avoir celui des parrains et marraines, de tous les parents et des principaux amis des deux familles. Il faut bien examiner s'ils sont d'une naissance égale, de manière que la fille d'un commandeur ou d'un ouvrier ne voudra pas épouser le fils d'un nègre de jardin, c'est-à-dire qui travaille simplement à la terre, et ainsi des autres degrés qui leur tiennent lieu de noblesse. Les nègres nouveaux ne sont pas si difficiles et on les contente à moindres frais. Cependant, de quelque manière que ce soit, il est de la prudence des maîtres de ne les point violenter sur cet article, de peur des suites fâcheuses que cela peut avoir.

Dès que les nègres se trouvent mal, ils se bandent la tête, se font suer et ne boivent que de l'eau chaude. Il est rare d'en trouver qui mangent des herbes crues, comme nous mangeons la salade et quelques autres légumes. Ils disent que cela n'est bon que pour les bœufs et les chevaux, qui n'ont pas l'esprit de faire cuire les herbes.

J'avais pris à la maison un petit nègre de sept à huit ans pour l'instruire peu à peu et le mettre en état de servir quelqu'un de nos curés quand il serait plus âgé. Il regardait avec étonnement quand je mangeais de la

salade et disait aux autres que je mangeais comme les chevaux. Il fut assez longtemps sans en vouloir manger, disant toujours qu'il n'était ni bœuf ni cheval. A la fin, en ayant mangé et l'ayant trouvée bonne, il s'en vint tout joyeux me dire : « Mon Père, j'ai mangé de l'herbe comme un cheval, tout comme vous. » Voilà la simplicité d'un enfant et elle pourrait être encore la même dans un nègre nouveau venu d'Afrique, mais ils la perdent bientôt et deviennent pour le moins aussi raffinés que les blancs, à moins que leurs petits intérêts ne les obligent de se contrefaire et d'affecter une simplicité extraordinaire avec ceux qui ne les connaissent pas.

Quelques-uns de nos religieux nouvellement arrivés de France me demandèrent si les jeunes nègres qui nous servaient à table connaissaient les monnaies ; je leur dis qu'ils pouvaient s'en éclaircir par eux-mêmes. Ils s'adressèrent justement à celui qui me servait et lui présentèrent un sol marqué. Il le prit, le tourna deux ou trois fois, comme s'il n'eût pas su ce que c'était, et le leur rendit avec une indifférence que je connus bien être des plus affectées. Nos Pères crurent qu'il ne connaissait pas la monnaie. Un d'eux lui présenta une pièce de trente sols, qu'il prit aussitôt, et faisant une profonde révérence à celui qui la lui avait présentée, il la mit dans sa poche. « Comment, lui dit le Père, tu ne connais pas les sols marqués et tu prends les pièces de trente sols ! » « C'est, lui répondit le nègre, que les sols marqués sont trop petits. »

Il ne faut rien épargner pour les faire vivre en paix les uns avec les autres, non seulement dans l'habitation où ils sont attachés, mais encore avec les nègres des voisins, parce qu'étant, comme je l'ai remarqué ci-devant, fort orgueilleux, ils sont par une suite nécessaire extrêmement vindicatifs.

Il est presque impossible d'apaiser leurs querelles quand ils ont une fois commencé à se battre ; il faut que les maîtres s'attendent à voir recommencer tous les jours ces désordres, dont ils ne doivent pas espérer de voir la fin s'ils laissent un peu invétérer la haine.

Notre habitation du Fonds Saint-Jacques de la Martinique nous avait été donnée par M. du Parquet, seigneur et propriétaire de l'île ; et comme lui et toute sa maison avaient beaucoup de bonté pour notre Mission, il voulut nous établir auprès de lui, en nous donnant un terrain auprès de celui qu'il s'était réservé à Sainte-Marie de la Cabesterre. Pour empêcher qu'il n'arrivât dans la suite des temps quelque contestation entre ses héritiers et nous pour nos terres, si elles étaient contiguës, il jugea à propos de laisser un espace de deux cents pas entre nos habitations. Ce terrain fut concédé dans la suite à un nommé Lecaude Saint-Aubin, qu'on disait être un assez mauvais arpenteur, mais qui montra qu'il en savait assez pour duper ceux qui se croient plus habiles que lui. En effet, à peine fut-il en

possession de ce petit terrain qu'il demanda qu'on fixât un rumb de vent pour établir les lisières des deux habitations entre lesquelles il se trouvait, et se servit si bien de son savoir-faire qu'au lieu d'un rumb de vent qui devait lui donner deux cents pas de large sur toute la hauteur, il en établit deux, qui, en s'éloignant l'un de l'autre, lui firent une habitation qui, n'ayant que deux cents pas de large au bord de la mer, se trouva en avoir dix-huit cents quand on eût mesuré jusqu'à trois mille pas de hauteur. Le tout, comme on le voit, aux dépens des habitations voisines, c'est-à-dire de la nôtre et de celle de M. du Parquet, qui était tombée entre les mains du sieur Piquet de la Calle, commis principal de la Compagnie de 1664.

Le chagrin que les maîtres eurent de cette supercherie était passé à leurs esclaves, toujours très disposés à épouser les querelles de leurs maîtres : en sorte qu'il y avait toujours eu des démêlés entre les esclaves, qui étaient venus très souvent aux mains. La mort de cet habitant avait ralenti la fureur de cette petite guerre, on n'y pensait plus depuis que la sucrerie de Saint-Aubin était tombée en d'autres mains et ses nègres partagés entre cinq ou six enfants qu'il avait laissés. Un accident que je vais dire ralluma l'ancienne guerre.

Je fus averti que l'habitant qui avait eu la sucrerie de Saint-Aubin avait fait ouvrir le corps d'un de ses nègres qui était mort et qu'ayant fait tirer le cœur, il l'avait mis dans de la chaux vive, avec certaines cérémonies qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici. Cet homme avait perdu quelques nègres, et s'imaginant que leur mort était l'effet de quelque maléfice, il prétendait faire mourir le sorcier par cette cérémonie et lui brûler le cœur à mesure que la chaux consommait celui du mort. Cet avis m'embarrassa beaucoup, parce que je ne voulais avoir rien à démêler avec cet homme, qui était de l'humeur du monde la plus étrange. Cependant le temps de Pâques approchait, le scandale croissait dans la paroisse, beaucoup d'honnêtes gens m'en avaient fait des plaintes, et sans me rendre en quelque sorte coupable de prévarication, je ne pouvais plus m'empêcher de lui en dire mon sentiment. Je le fis donc avec toutes les précautions possibles, de crainte d'effaroucher davantage cet esprit bourru. Après lui avoir représenté l'offense qu'il avait commise, le scandale qu'il avait donné à tout le quartier et le tort qu'il se faisait à lui-même, je le priai de songer à sa conscience et de réparer par une conduite plus chrétienne le mal qu'il avait fait. Il reçut très mal l'avis que je lui donnai et me dit que bien que je fusse son curé, je ne devais pas entrer dans ses affaires domestiques, qu'il prétendait être maître de ses nègres aussi bien quand ils étaient morts que quand ils étaient vivants, et qu'il m'avertissait une fois pour toutes de ne me point embarrasser de sa conscience ni de ses nègres, mais seule-

ment de faire cesser les maléfices des nègres de notre habitation, qui faisaient mourir les siens. Je voulus lui faire entendre raison sur cet article, mais il n'y eut pas moyen : de sorte que je le quittai content d'avoir fait mon devoir, et j'attendis que Dieu y mît ordre, comme il n'a pas manqué de faire.

Le petit nègre qui me suivait avait entendu ce qu'il avait dit de nos nègres et le leur rapporta. Les nôtres, pour se venger de cette fausse accusation, attendirent ceux de ce voisin le dimanche suivant et les battirent d'une étrange manière. Je vis bien que ce commencement de batterie aurait des suites fâcheuses et que si on n'y mettait ordre, ils s'égorgeraient. Je fis châtier nos nègres fort sévèrement et fis dire à ce voisin qu'il était à propos qu'il retînt les siens et que de mon côté je saurais retenir les miens. Mais au lieu de le faire il eut l'imprudence d'épouser la querelle de ses esclaves, et s'étant mis à leur tête avec son commandeur blanc, ils se jetèrent sur les nôtres qui passaient par le grand chemin qui traverse la savane, en revenant de la paroisse, et les maltraitèrent beaucoup ; ce qui leur fut facile, parce que depuis la première batterie je ne souffrais pas qu'ils portassent des couteaux ni des bâtons.

Quelques négresses qui s'étaient sauvées appelèrent des nègres des habitations voisines à leurs secours et ceux des nôtres qui ne s'étaient point trouvés au commencement de l'action. Ils vinrent en grand nombre sur le champ de bataille où les nôtres se défendaient à coups de pierre et avec quelques bâtons qu'ils avaient gagnés.

Le secours qui était venu à nos gens rendit bientôt la partie inégale. Le maître des attaquants et son commandeur eurent tous deux la tête cassée, l'un d'un coup de pierre et l'autre d'un coup de bâton. Ils furent donc obligés de s'enfuir et de se retirer dans leurs cases, où les nôtres les poursuivirent et y allaient mettre le feu, et peut-être à tout le reste de l'habitation, si les voisins qui étaient accourus pour apaiser le désordre ne les eussent fait retirer. Sept nègres de notre habitation furent blessés, dont l'un, qui avait reçu un coup d'épée dans la cuisse, avait saisi ce voisin au collet et l'avait désarmé. Son commandeur y avait aussi perdu son sabre ; il y eut treize nègres blessés du côté du voisin.

On m'envoya avertir de ce désordre au bourg de la Trinité, où mes affaires m'avaient obligé d'aller après avoir fait le service à Sainte-Marie. Je revins avec toute la diligence possible, mais le mal était sans remède. Je trouvai le chirurgien occupé à panser nos blessés et le reste de nos gens avec quantité de nègres de nos voisins qui les étaient venus joindre, qui se préparaient à aller brûler leurs ennemis dans leurs cases sitôt que la nuit serait venue. Je n'eus pas peu de peine à les calmer, et surtout les femmes

et les parentes des blessés. J'en vins à bout et je renvoyai tous les nègres étrangers qui étaient venus au secours des nôtres.

J'écrivis aussitôt au Supérieur de la Mission ce qui s'était passé, afin qu'il en informât M. l'Intendant ; mais ayant été averti que le voisin avait fait partir son commandeur au commencement de la nuit pour aller se plaindre à l'intendant et montrer sa tête cassée, je résolus de partir aussi, afin d'empêcher les suites de cette affaire. Elle n'aurait eu rien de fâcheux s'il n'y avait eu que des nègres blessés, mais il y avait deux blancs, et je n'étais pas sûr de trouver des témoins pour prouver que cet habitant avait été l'agresseur. Je crus que notre bon droit avait besoin d'un peu de secours. Je partis donc environ à une heure après minuit, et ayant appris par les nègres que j'avais envoyés suivre le commandeur blessé, qu'il s'était arrêté en chemin, parce que la blessure ne lui permettait pas de faire une traite de huit bonnes lieues sans prendre du repos, je m'arrêtai aussi pour le laisser prendre le devant et le pouvoir rencontrer dans le bois, où je voulais lui parler sans témoins. Cela arriva comme je l'avais projeté ; je le joignis et aussitôt les deux nègres qui l'accompagnaient prirent la fuite, craignant d'être maltraités par ceux qui étaient avec moi. Le commandeur même n'était pas sans crainte, je le connus aux premières paroles qu'il me dit ; j'en profitai, comme on peut croire, et après lui avoir fait conter le fait comme il était arrivé, je lui dis qu'il devait m'en donner un certificat. Il eut de la peine à s'y résoudre, voyant bien qu'après m'avoir donné cette pièce, il faudrait qu'il cherchât un autre maître. J'aplanis cette difficulté d'une manière qui le contenta entièrement. Nous entrâmes dans la première habitation que nous trouvâmes sur le chemin, où, en présence de ceux qui y étaient, il déclara comme l'affaire s'était passée ; il m'en donna un ample certificat qu'il signa et que je fis signer à ceux qui étaient présents comme témoins de ce qu'il venait de dire et d'écrire ; je lui dis de se reposer deux ou trois heures au lieu où je le laissais, ayant moi-même besoin de ce temps pour profiter du certificat qu'il venait de me donner. Je me rendis en diligence chez l'intendant, qui avait déjà été informé du fait par notre Supérieur. Je renouvelai les plaintes qui avaient été faites, et en lui montrant le certificat, je le convainquis de mon bon droit.

Comme le voisin en question appartenait à des gens qui méritaient toute la considération que l'intendant avait pour eux et qui d'ailleurs étaient amis de la maison, il me demanda si je ne serais pas aussi content d'un accommodement que d'un jugement. Je l'en laissai le maître et je lui dis que j'en passerais avec plaisir par où il voudrait, parce que je ne souhaitais autre chose que la paix. L'accommodement fut bientôt fait ; j'eus toute la satisfaction que je pouvais prétendre, et la paix fut rétablie entre nos

nègres, moyennant quelques pots d'eau-de-vie qu'on leur fit boire ensemble pour l'affermir.

Le sieur de Saint-Aubin, qui avait été le propriétaire de l'habitation que le voisin dont je viens de parler occupait, avait perdu un nombre considérable de nègres, qui étaient morts en peu d'heures, dans des douleurs inconcevables, et cela par la malice d'un de ses esclaves qui les empoisonnait dès qu'il remarquait que le maître étant content de quelqu'un d'eux ou lui donnait quelque marque de bonté.

Ce misérable, étant à l'article de la mort, envoya chercher son maître pour lui demander pardon et lui avouer qu'il était coupable de la mort de plus de trente de ses compagnons, qu'il avait empoisonnés. Il lui dit qu'il se servait pour cela du suc d'une plante qu'on trouve au bord de la mer aux Cabesterres des Iles, qu'il n'est pas nécessaire que je décrive ici. Il avait soin d'avoir toujours un de ses ongles plus grand que les autres, et lorsqu'il voulait empoisonner quelqu'un il allait gratter avec cet ongle l'écorce de cette plante jusqu'à ce qu'il l'eût rempli du suc épais qui en sortait. Avec cette provision il retournait à la maison et ne manquait pas d'inviter le malheureux qu'il voulait tuer à boire un coup d'eau-de-vie. Il buvait le premier, puis il en versait à sa victime de la même bouteille dans le même coui dont il s'était servi lui-même, mais qu'il tenait d'une manière que son ongle trempait dans l'eau-de-vie et y répandait le venin dont il était rempli. Il ne se passait jamais deux heures sans que celui qui avait bu ne tombât dans des convulsions horribles, qui l'emportaient en peu de moments. On lui demanda quel remède il y avait à ce poison ; il dit qu'il n'y en avait point d'autre que la racine de sensitive épineuse, qui, étant pilée et délayée dans du vin, faisait rejeter ce venin. Je n'ai garde de faire connaître cette mauvaise plante, peut-être ne l'est-elle que de trop de gens. Ce fut un des enfants du sieur de Saint-Aubin qui me la montra. On jugera de sa force par ce que je vais dire. Si on la rompt et qu'on l'approche du nez, elle a une odeur si forte et si pénétrante et en même temps si nuisible qu'elle ferait tomber la personne en pâmoison, si on l'y laissait le temps qu'il faut pour dire la moitié d'un *Ave Maria*. J'en ai fait l'expérience et j'en donne le remède, qui est un des plus assurés contre-poisons que je connaisse et qu'il y ait peut-être dans toute la médecine.

(L'auteur nous décrit trois espèces de sensitives et nous donne le plan du couvent qu'il fit bâtir à la Martinique.)

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Ce que c'est qu'un boucan de cochon.

J'ai fait la description d'un boucan de tortue : voici celle d'un boucan de cochon. Celui de tortue se doit faire au bord de la mer, et celui de cochon dans le bois, à l'imitation des boucaniers ou chasseurs, qui accommodent le leur à peu près comme je vais dire, lorsqu'ils veulent se délasser de leur exercice ordinaire et se divertir. La différence de celui des boucaniers au nôtre était qu'ils font le leur avec un sanglier ou cochon marron, au lieu que le nôtre n'était qu'un cochon domestique, que j'avais eu soin de faire tuer, flamber et vider la veille. J'avais aussi envoyé nettoyer une place dans le bois, au bord de notre rivière, à environ quinze cents pas de la maison, où j'avais fait faire un grand ajoupa, c'est-à-dire une grande case bâtie à la légère et couverte de feuilles de balisier et de cachibou, pour s'y retirer en cas de pluie.

Le jour étant arrivé, j'envoyai dès le point du jour à l'ajoupa, le cochon et les autres choses que j'avais fait préparer pour le repas, et surtout le vin, afin de le faire rafraîchir dans la rivière. Lorsque tous les convives furent assemblés, nous partîmes pour nous rendre au lieu où se devait faire le boucan. Nous y arrivâmes sur les neuf heures. Il fallut d'abord que tout le monde se mît à travailler. Les plus paresseux furent chargés du soin de faire deux brochettes pour chaque boucanier. On prend pour cela du bois de la grosseur du doigt, que l'on dépouille de sa peau et que l'on blanchit bien proprement. Une des brochettes doit avoir deux fourchons pointus, l'autre n'a qu'une pointe. Les autres convives s'occupèrent à former le boucan. C'est une espèce de grill de bois sur lequel le cochon

tout entier doit se cuire. On coupe pour cet effet quatre fourches de la grosseur du bras et d'environ quatre pieds de longueur, on les plante en terre de manière qu'elles fassent un carré long d'environ cinq pieds sur trois pieds de large. On pose les traverses sur les fourches et on arrange sur les traverses les gaullettes qui font le grillage. Tout cela est bien amarré avec des lianes. C'est sur ce lit ou sur ce grill qu'on couche le cochon sur le dos, le ventre ouvert écarté autant qu'il est possible, et retenu en cette situation par des bâtons, de peur qu'ils ne se referme lorsqu'il vient à sentir la chaleur du feu qu'on met dessous.

Pendant qu'on accommodait toutes ces choses, les nègres, qui avaient coupé une bonne quantité de bois le jour précédent, y mirent le feu pour le réduire en charbon, et quand il fut en état, on l'apporta sous le cochon avec des écorces d'arbres qui servent de pelles, parce qu'il est expressément défendu de se servir d'aucun instrument de métal comme pelles, pincettes, plats, assiettes, cuillers, fourchettes, salières, et même de nappes, serviettes ou semblables ustensiles qui défigureraient trop la manière de vie boucanière, qu'il semble qu'on veut imiter dans ces repas. J'oubliais de dire que le ventre du cochon avait été rempli de jus de citron avec force sel, piment écrasé et poivre : parce que la chair du cochon, quoique très bonne et très délicate, et plus en Amérique qu'en aucun autre lieu du monde, est toujours douce et a besoin de ce secours pour être relevée.

Pendant que le cochon cuit, ceux qui veulent déjeuner peuvent le faire, et boire un coup, pourvu que ce soit dans un *coui* et que la liqueur ne soit point mélangée, c'est-à-dire qu'il faut boire le vin tout pur et l'eau toute pure, parce que ces sortes de mélanges et ces tempéraments d'eau et de vin sont tout à fait opposés à la simplicité d'une pareille vie. On permit sans conséquence qu'on pût manger à ce premier repas quelques viandes qu'on avait apportées de la maison ; mais dès qu'on a touché au cochon, il n'est plus permis de toucher à autre chose. Cependant, comme il n'y a point de règle si générale qui ne puisse souffrir quelque exception, on permit à quelques personnes de la compagnie de mettre de l'eau dans leur vin, parce qu'étant encore novices dans l'ordre boucanier, il y aurait eu de l'indiscrétion à les obliger d'abord à toute la rigueur de la règle. Sur quoi on remarquera en passant combien il y a plus de justice et de bon sens dans cet ordre que dans les autres, où l'on veut que les novices soient tout en rentrant plus parfaits et plus réguliers que les anciens.

Après le déjeuner chacun prit son parti. Les uns allèrent à la chasse, les autres amassèrent des feuilles de balisier, de cachibou et des fougères pour faire des nappes et des serviettes ; les autres eurent soin que le cochon se cuisît lentement et que la chair fût bien pénétrée de la sauce dont le corps était rempli, ce qu'on fait en le piquant avec la pointe de la fourchette,

mais sans percer la peau, de peur que la sauce qu'on a intérêt à conserver ne passât au travers et ne tombât dans le feu.

Quand jugea que le boucan était cuit, on appela les chasseurs avec deux coups d'armes, qu'on tira coup sur coup. C'est la règle, car les cloches ne sont point d'usage dans les communautés boucanières ; à mesure qu'ils arrivaient on plumait le gibier qu'ils avaient apporté, et selon son espèce on le jetait dans le ventre du cochon qui servait de marmite, ou bien on le passait dans une brochette qu'on plantait devant le feu, où il se cuisait sans avoir besoin d'être tourné plus de quatre ou cinq tours. Les chasseurs qui n'apportaient rien n'en étaient pas quittes pour dire qu'ils n'avaient rien trouvé ; on leur répondait qu'il fallait chercher, trouver et apporter sur peine de la vie. Si c'était de vieux boucaniers, on les mettait sur-le-champ en pénitence, en leur faisant boire autant de coups que le meilleur chasseur avait rapporté de pièces de gibier, et cela tout de suite. La seule grâce qu'on puisse faire, quand on est bien persuadé qu'il n'y a que du malheur et point du tout de négligence dans le fait, est de laisser au coupable le choix de la liqueur qu'il veut boire. A l'égard de ceux qui sont encore novices, c'est ainsi qu'on appelle ceux qui assistent pour la première fois à ce festin, leurs pénitences dépendent de la volonté du maître du boucan, qui les leur impose avec toute la discrétion et la sagesse que demande la faiblesse des sujets qui ont péché.

Après le *Benedicite*, nous nous mîmes à une table si ferme et si solide qu'elle ne pouvait branler, à moins que la terre ne tremblât, puisque c'était la terre même couverte de fougères, de feuilles de balisier et de cachibou. Ohacun mit à côté de soi les deux fourchettes, son couteau, son coui pour boire, avec une feuille de cachibou dont les quatre coins attachés avec de petites lianes lui donnent la figure d'une tourtière. C'est là-dedans que chacun met sa sauce, s'il la veut faire en particulier plus douce ou plus piquante. Je fis mettre des serviettes et du pain sur la table, quoique ce fût un abus, car les véritables boucaniers ne connaissent point les serviettes, ne se servent que de bananes pour accompagner leur viande, et encore rarement : leur ordinaire est que le gras et le maigre du cochon tiennent lieu de pain et de viande.

C'est au maître du boucan, comme chef de la troupe et père de famille, de couper le premier morceau à toute la compagnie. Il s'approche pour cela du boucan tenant sa grande fourchette de la main gauche et le grand couteau à la droite et, le cochon demeurant toujours sur son lit de repos, avec un petit feu dessous, il coupe de grandes tranches de la chair sans endommager la peau et les met sur des feuilles de balisier, que les serveurs portent à ceux qui sont assis. On met au milieu de la table un grand coui plein de la sauce qui était dans le ventre du cochon et un autre plein

de jus de citron avec du poivre, du sel et du piment, dont chacun compose sa sauce comme il le juge à propos. Après ce premier service les plus anciens se lèvent tour à tour pour couper et servir ; et enfin les novices, qui doivent avoir appris le métier en le voyant pratiquer, se lèvent les derniers, coupent et servent les autres.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'avertir le lecteur qu'un point essentiel est de boire souvent. La règle le veut et la sauce y invite, en sorte que peu de gens font des fautes sur ce point. Cependant, comme l'homme est fragile et qu'il tomberait souvent s'il n'avait personne pour le faire souvenir de son devoir ou pour le corriger, c'est au maître du boucan à veiller sur sa troupe, et quand ils en trouvent d'indolents ou de négligents qui oublient leur devoir, il doit les reprendre publiquement, et pour pénitence les faire boire dans le grand coui. Ce qui n'est pas une petite punition, car il faut qu'il soit tout plein.

Ce fut dans ces plaisirs innocents que nous passâmes la journée avec toute la joie possible. Le bon vin, qui est l'âme du repas, n'y manquait point. J'en avais fait porter de France, de Florence, de Madère et de Canarie, qui se trouvèrent si frais au sortir de la rivière où on les avait mis rafraîchir, qu'on eût dit qu'ils étaient à la glace.

Nous nous trouvâmes vingt personnes à ce festin boucanier, et plus de vingt nègres que nous avions amenés pour nous servir. Le cochon qu'on avait préparé était gros et il semblait qu'il devait suffire pour un bien plus grand nombre de gens que nous n'étions ; cependant, malgré le déjeuner qui avait été assez bon, on mangea le boucan avec tant d'appétit que nos nègres n'auraient pas eu de quoi dîner sans les autres viandes qu'on avait apportées. Lorsque nous fûmes retournés à la maison, je fis servir une petite collation, plutôt pour la forme que pour le besoin, après laquelle nous nous séparâmes fort contents des plaisirs innocents de cette journée.

Il est certain que le cochon marron est meilleur que le domestique et que sa bonté augmente selon les fruits ou les graines dont il se nourrit ; mais ces animaux sont rares aux Iles du Vent, et surtout à la Martinique, où leur chasse devient tous les jours plus difficile, parce qu'ils se retirent dans les montagnes les plus escarpées et dans les ravines les plus profondes, où la peine est très grande quand il faut les y aller chercher, sans compter le danger d'être mordu des serpents.

Tous les cochons de l'Amérique, soit sauvages, soit domestiques, ne mangent point d'ordures comme font ceux de toutes les parties du monde ; ils ne vivent que de fruits, de graines, de racines, de cannes et autres choses semblables. C'est à cela qu'on doit attribuer la délicatesse et la bonté de leur chair.

CHAPITRE II

Maladie dont l'auteur est attaqué, son remède.

Le troisième jour de novembre, je fus attaqué d'une maladie qui fut longue et dangereuse. Elle commença par une fièvre double tierce, avec une dysenterie violente. Au bout de sept ou huit jours ma fièvre appela encore à son secours des redoublements qui duraient huit à dix heures, qui m'auraient infailliblement emporté si le sommeil qui ne manquait jamais de venir avec eux n'avait modéré leur violence. Ce qui me faisait plus de peine étaient les remèdes dont les chirurgiens voulaient me surcharger et les importunités continuelles de nos Pères pour m'obliger à les prendre. Malgré la répugnance invincible que j'ai toujours eue pour toutes les drogues, il fallut en prendre quelques-unes, que je rendais aussitôt parce que mon estomac ne les pouvait souffrir.

Ma fièvre diminua beaucoup au commencement de décembre et me quitta entièrement pendant quelques jours. Elle me reprit ensuite d'une manière plus supportable et sans redoublement ; mais la dysenterie augmenta considérablement et je commençai à devenir hydropique. Cela m'obligea de prier nos Pères de charger quelque autre religieux du soin de nos affaires. Ils s'assemblèrent, je rendis mes comptes et on élit un syndic en ma place.

Je me fis porter au quartier du Macouba le dixième janvier 1699. Le sieur Sigaloni, dont j'ai parlé au commencement de ces mémoires, croyait avoir trouvé la clef de mon mal et se flattait de me guérir si j'étais à portée de chez lui. Quoique je le connusse pour un habile homme, je n'y comptais pas trop et je croyais ma maladie mortelle, mais j'espérais que le bon air de ce quartier-là et la compagnie de mes anciens paroissiens pourraient

peut-être me soulager. En effet, l'appétit, que j'avais perdu presque entièrement, me revint, la fièvre me quitta encore une fois, mais les remèdes ne purent venir à bout de la dysenterie ni de l'enflure qui augmentait tous les jours. Après avoir bien pensé à ce qui pourrait contribuer à ma guérison, je m'avisai d'envoyer chercher de la teinture de scamonée et, quoique dans l'état où j'étais j'eusse tout à craindre de la violence de ce remède, je le pris sans consulter personne et comme pour jouer quitte ou double.

Ce remède fit un effet merveilleux, je rendis une quantité d'eau si prodigieuse qu'en moins de quatre heures mon enflure disparut et il semblait que j'eusse la peau du ventre attachée à l'épine du dos. Contre toute apparence, je me trouvai si fort après une évacuation si grande que je me promenai assez longtemps sans ressentir la moindre faiblesse. Mais ce qu'il y eut de meilleur et de plus surprenant dans l'opération de ce remède fut que je rendis deux vers de la grosseur du pouce, dont l'un avait seize pouces de longueur et l'autre un peu moins. Ils avaient la tête plate et en trèfle comme les serpents : ils avaient tout le corps couvert de poil rougeâtre et ils étaient si vifs qu'ils rampaient encore dans la chambre six heures après que je les eus rendus. Depuis la sortie de ces parasites je me trouvai très bien, sans fièvre, sans dysenterie et avec un très grand appétit.

J'ai toujours cru que ces deux vers extraordinaires étaient l'effet de quelque poison, soit qu'on me l'eût donné pour me faire périr, soit que je l'eusse pris en mangeant des fruits ou en goûtant des racines dans les bois.

Je m'aperçus deux jours après que je rendais du sang, dont la quantité, qui s'augmentait de jour en jour, faisait croître mon appétit. Cela fut cause que je mangeai deux ou trois fois avec peu de discrétion et que ma dysenterie revint. Mais comme à la réserve du sang, qui me faisait quelque peine, elle ne m'empêchait plus d'agir, parce qu'elle n'était plus accompagnée de fièvre, je me vis en état d'aller à la Basse-Terre le 27 avril, pour être présent à la lecture des Patentes que nous avions reçues de Rome pour reconnaître le Père Cabasson en qualité de vicaire général de notre congrégation et préfet apostolique de nos Missions.

Je demurai dans notre couvent du Mouillage jusqu'au mois de septembre, moment où je fus obligé de retourner au Fonds Saint-Jacques pour desservir la paroisse de Sainte-Marie, qui manquait de curé. Je m'occupai pendant ce temps-là à conduire notre bâtiment. Ma maladie et la mort de deux de nos maçons français avaient été cause qu'il était allé fort lentement. Je le pressai alors du moins autant que mon mal le pouvait permettre, car il continuait toujours et il était causé selon les apparences par un ulcère que ces vers m'avaient fait dans les intestins, qu'il n'était pas aisé

de fermer. On m'obligea ou plutôt on me contraignit par force de prendre plusieurs remèdes aussi inutiles qu'ils étaient de mauvais goût, sans recevoir aucun soulagement.

Le sieur de la Martinière, médecin entretenu par le Roi, arriva de France en ce temps-là et apporta une partie d'ipécacuanha qu'il voulait vendre aussi cher que ceux qui le firent connaître les premiers en Europe. Notre Supérieur voulait absolument qu'il prisse ce remède et ne me donnait point de repos là-dessus ; j'étais enfin près de céder, lorsque j'appris que la propriété de ce simple était de faire vomir : je vis bien alors qu'il ne me convenait point du tout, de sorte que je refusai absolument de le prendre, résolu de garder mon mal tant qu'il plairait à Dieu avec d'autant moins de peine que je ressentais peu de douleur et que cela ne m'empêchait pas de vaquer à mes affaires.

Cependant ayant appris qu'une certaine femme de notre paroisse guérissait infailliblement le flux de sang, je la fus trouver et la priai de me donner son remède. Elle me fit saigner et purger, et puis je commençai à le prendre. Je ne doutai plus de ma guérison dès que je vis que mon estomac ne le rejetait point. Cependant je le pris neuf jours de suite sans qu'il produisît l'effet qu'il avait coutume de produire le deuxième ou le troisième jour à tous ceux qui s'en étaient servis. Ma médecine en parut étonnée et ne savait à quoi attribuer ce manquement de vertu ; mais je la rassurai en lui disant que je me sentais beaucoup mieux et qu'il ne fallait pas s'alarmer parce que, mon mal étant invétéré, il ne fallait pas s'étonner si le remède ne produisait pas son effet aussi promptement qu'il avait accoutumé.

Je continuai donc à le prendre. Le lendemain, qui était le dixième jour, je commençai à ressentir l'effet de sa bonté, puisque je ne fus point obligé de me lever pendant la nuit comme je faisais ordinairement cinq ou six fois, et souvent bien davantage. Je fus enfin entièrement guéri le douzième jour. Pour plus de sûreté, je continuai à le prendre et à garder le même régime encore six jours, ce qui me guérit si parfaitement qu'un mois après j'étais méconnaissable, tant j'étais engraisé.

Ce remède consistait en des raclures d'une plante qu'on appelle mahot-cousin pour la distinguer de plusieurs autres plantes qui portent le nom de cousin.

(L'auteur nous décrit les différentes espèces de plantes-cousins et les vertus l'ipécacuanha.)

CHAPITRE III

Assassinat commis à la Martinique. Punition et mort très chrétienne de l'assassin.

Pendant que je demeurais au Mouillage pour rétablir ma santé et faire travailler au bâtiment de notre couvent, il arriva que le jeudi 25 juin, étant sorti de la maison un peu avant le jour pour mettre des ouvriers en besogne, j'entendis du bruit dans une maison qui était vis-à-vis de notre église. La curiosité m'en fit approcher de plus près pour voir ce que c'était, et comme je connaissais le maître de la maison, je ne fis point difficulté d'y entrer, ayant trouvé la porte de la boutique ouverte. Je fus surpris d'entendre qu'il tombait quelque liqueur du plancher, dont quelques gouttes tombèrent sur mon habit. Je sortis pour voir ce que c'était et je fus bien étonné quand je vis que c'était du sang, qui continuait de tomber à travers le plancher. J'appelai le maître de la maison et un jeune homme qui logeait avec lui depuis quelque temps, à qui j'avais donné les derniers sacrements depuis douze à quinze jours, parce qu'il avait été attaqué de la maladie de Siam. Mais voyant que personne ne me répondait, quoique j'entendisse du remuement dans la chambre, je ne doutai point qu'il ne fût arrivé quelque meurtre. C'est pourquoi j'appelai de nos nègres pour venir avec moi. La première pensée qui me vint fut que le maître de la maison, qui était fort brutal et fort sujet au vin, avait tué le jeune homme qui logeait chez lui. Cet homme s'appelait Croissant. Il était de Paris, fils, à ce qu'on disait, d'un chandelier demeurant à la Porte Saint-Denis, aux Trois Croissants.

Je montai doucement à la chambre et, l'ayant entr'ouverte, je voulus entrer ; mais je fus repoussé assez rudement par ce jeune homme, qui ferma la porte sur lui au verrou, et lui ayant demandé d'où venait ce sang

qui tombait du plancher, il me répondit que ce n'était rien. Je connus alors que je m'étais trompé et que c'était Croissant qui avait été assassiné. Comme je l'entendais encore se remuer et se plaindre, je descendis, j'appelai du monde et, ayant fait apporter une pince de fer, je fis enfoncer la porte afin de voir si le blessé serait encore en état de recevoir quelque assistance spirituelle ou corporelle. Nous trouvâmes le jeune homme à demi vêtu, couché dans son lit, qui faisait semblant d'avoir peur que nous ne fussions venus pour le tuer comme on avait tué Croissant, à ce qu'il disait. Nous le découvrîmes enfin renversé sous des matelas, des chaises et des tables, qui expirait, tellement meurtri et défiguré que cela faisait horreur.

On saisit le jeune homme. On remarqua qu'il avait la naissance des ongles toute pleine de sang, ce qui ayant donné lieu de le faire déchausser, on vit que ses pieds, ses jambes et les genoux en étaient tout remplis ; et comme il lui manquait beaucoup de cheveux d'un côté, on s'aperçut que Croissant les tenait dans sa main. Cet assassinat, dont il était facile de connaître l'auteur, nous surprit tous : car ce Croissant était un homme extrêmement robuste et vigoureux, qui aurait mis en pièces dix personnes comme ce jeune homme qui n'avait que dix-neuf ans, d'une complexion fort délicate et qui ne faisait que relever du mal de Siam, qui l'avait réduit à l'extrémité. On trouva dans un coin de la chambre le marteau dont il s'était servi pour commettre ce meurtre ; il était tout rouge de sang, ce qui, ayant donné lieu de chercher l'épée ou le poignard dont il paraissait plusieurs coups dans le corps du mort, on trouva enfin un couteau ensanglanté dans la paille du lit où ce jeune homme couchait, qui fut reconnu par un des assistants pour être celui-là même que ce jeune homme lui avait emprunté deux jours auparavant et qu'on lui avait vu aiguïser la veille avec beaucoup de soin.

Le cadavre ayant été visité par les chirurgiens fut trouvé blessé de vingt-trois coups de marteau et de couteau, et le jeune homme ayant été conduit en prison, on lui fit son procès. Il m'envoya prier de l'aller voir ; j'y fus. Il me conta tout le détail de sa mauvaise action et me dit qu'il l'avait nié au juge et qu'il était résolu de ne la confesser jamais. Je lui dis que la défense était de droit naturel, mais que son crime était si clair qu'il ne me paraissait pas qu'il y eût aucun moyen d'échapper à la mort en le niant, et qu'ainsi il était obligé de l'avouer pour mettre en repos la conscience des juges et pour faire connaître qu'il n'avait été conseillé ni aidé de personne pour commettre ce meurtre. Comme le procès était en état, il fut jugé le lendemain et ensuite conduit au conseil, où son jugement fut confirmé, et lui renvoyé au Fort Saint-Pierre pour être rompu vif et puis étranglé devant la maison où il avait commis le crime.

Je l'avais disposé, pendant qu'on instruisait son procès, à faire une confession générale et je me servis des deux jours qu'il demeura en prison après son jugement pour la lui faire faire. Il envoya chercher le juge et le greffier et leur dit que, quoiqu'il n'eût jamais avoué qu'il était l'auteur du meurtre de Croissant, il l'avouait à présent et leur confessait qu'il l'avait commis seul, sans l'assistance ni le conseil de qui que ce fût ; qu'il y avait été porté par la crainte que Croissant ne fût vendre à vil prix quelques marchandises qu'il avait, comme il l'en avait menacé, pour se payer de ce qu'il lui devait pour sa nourriture depuis qu'il était chez lui ; qu'il avait attendu que Croissant fût bien endormi, après s'être retiré fort tard et fort ivre ; qu'il l'avait frappé d'abord d'un coup de marteau dans la tempe et d'un autre coup sur le front ; que Croissant l'avait pris par les cheveux, mais que, comme il était étourdi de ces deux coups, il avait eu le temps de le frapper d'un coup de couteau dans la gorge et de tous les autres coups dont on l'avait trouvé blessé. Le greffier écrivit cette confession sur son registre et la fit signer au coupable.

Je me rendis de grand matin à la prison le jour qu'il devait être exécuté, pour passer la journée avec lui. Le geôlier, ayant quelque affaire en ville, me pria de fermer la porte de la prison après lui et de la lui ouvrir quand il reviendrait. Les autres prisonniers étaient renfermés dans les chambres, de sorte que je me trouvais seul avec ce jeune homme assis sur un banc dans la cour. Il est vrai qu'il avait les fers aux pieds. Il me vint en pensée de le faire sauver, puisque j'en trouvais l'occasion si favorable. Je le lui dis en même temps, et je l'avertis qu'il n'y avait point de temps à perdre et que, s'il voulait s'aider, je lui donnerais le moyen de se cacher chez de mes amis jusqu'à ce qu'on pût le faire embarquer. Je lui montrai le marteau et le ciseau pour se déferer et la clef qui était à la porte. Il se mit à rêver et je voyais qu'il était combattu entre ce que je lui proposais et ce qu'il se sentait inspiré de faire. A la fin je m'impatentai, voyant qu'il ne prenait point de résolution ; je lui dis que les moments étaient précieux et qu'en pareille occasion il n'y avait pas tant à délibérer. Mais sa réponse me surprit encore plus que son crime n'avait fait. « Mon Père, me dit-il, je vous remercie de votre bonté, vous ne me connaissez pas comme je me connais ; je suis naturellement méchant ; j'ai commis un grand crime, et quoique ce soit le premier, Dieu, qui permet que la Justice m'en châtie, me fait comprendre dans ce moment qu'il vaut mieux que je souffre la mort pour l'effacer, en ayant autant de regret qu'il m'en inspire à présent, que de me mettre en danger de n'avoir pas ce même regret quand j'en aurai commis un peut-être plus grand, auquel mes mauvaises inclinations me portent. » J'admiraï la force de la grâce dans ce jeune homme, et je passai avec lui le reste de la journée à parler de Dieu.

L'heure du supplice étant arrivée, je l'y accompagnai. Il se mit à genoux devant notre église sans qu'il y fût obligé par sa sentence, ni que je le lui eusse inspiré, et après avoir demandé pardon à Dieu de son crime, il le supplia de vouloir recevoir la peine qu'il allait souffrir pour les péchés de celui qu'il avait tué. Il me pria ensuite de demander pardon pour lui à tous les assistants du mauvais exemple qu'il leur avait donné, les avertir de se rendre sages à ses dépens, et leur demander quelque part dans leurs prières. Il monta après cela sur l'échafaud, se mit à genoux, se réconcilia encore une fois, et après que je lui eus donné la dernière absolution il se dépouilla, s'étendit sur la croix, et reçut les coups avec tant de confiance qu'il ne dit jamais autre chose pendant ce tourment que deux ou trois fois le nom de Jésus d'une voix fort modérée. Je levai le mouchoir que je lui avais jeté sur le visage lorsque le bourreau le frappait, et l'ayant exhorté à former un dernier acte de contrition et de confiance en la miséricorde de Dieu, pendant que le bourreau descendait sous l'échafaud pour l'étrangler, il leva les yeux au ciel quand il sentit les premières étreintes de la corde, et les tournant ensuite sur moi d'une manière pleine de douceur, il expira comme un prédestiné. Je dois avouer ici qu'après un si grand crime sa mort ne laissa pas de toucher très sensiblement tous les assistants ; tous pleuraient. Le juge même et le reste de la justice se retirèrent avant que l'exécuteur commençât à le frapper, personne n'ayant le courage de voir tant de contrition, tant de résignation et tant de fermeté dans un âge si tendre. Je voulus m'acquitter de ce que je lui avais promis et le recommander aux prières des assistants, mais les larmes ayant bientôt étouffé le discours que j'avais commencé, je suivis tout le peuple qui entra dans l'église pour prier Dieu pour lui.

Je l'enterrai au commencement de la nuit dans notre cimetière, à côté de celui qu'il avait tué, et j'aurais eu de quoi garnir de linceuls tout un hôpital si j'avais voulu recevoir tous ceux qu'on m'apporta pour l'ensevelir.

Il s'appelait Louis ***. Il était fils d'un marchand de l'évêché de Nantes, où il avait des parents riches et assez considérables.

CHAPITRE IV

Nombre extraordinaire de fous à la Martinique. Mort de plusieurs religieux.

Je ne sais quelle étoile avait passé sur la Martinique cette année, mais on n'y avait jamais vu un tel désordre et un si grand nombre de fous. Beaucoup de gens sans fièvre et sans aucun autre mal apparent eurent des transports au cerveau, perdirent le jugement et se mirent à courir les rues où ils faisaient mille extravagances.

Un d'eux étant venu sonner à la porte de notre couvent, le Père Cabasson, notre Supérieur, qui se trouvait dans la salle, alla lui ouvrir. Ce fou, qu'on ne connaissait pas encore pour tel, lui demanda s'il n'était pas le Supérieur, et ayant su qu'il l'était, il lui dit : « Je crois que vous êtes assez homme de bien pour désirer d'être saint, et comme je vous aime, je suis venu exprès ici pour vous tuer, afin de vous faire martyr. » Et en disant ces paroles, il tira un grand couteau de sa poche. Le Père Cabasson, qui n'aspirait pas si haut, et qui se contentait de mourir confesseur, lui ferma la porte au nez, qu'il barricada par derrière. Merlet, c'était le nom de ce fou, fut fort scandalisé de ce procédé et dit, en se retirant et remettant son couteau dans sa poche : « Cet homme m'a bien trompé ! Je croyais qu'il avait envie d'être saint, mais puisqu'il en a perdu l'occasion, il ne me trouvera pas toujours d'humeur de lui procurer l'honneur du martyr, il viendra dix fois me le demander avant que je le fasse. »

Le même fou, étant venu le lendemain dans la sacristie lorsque je me déshabillais après avoir dit la messe, me dit qu'il avait un avis à me donner, qui était que si je ne disais pas la messe plus vite, il m'apprendrait à lire. Ce compliment ne me plut point du tout : il était armé d'un gros bâton, j'étais seul avec lui et il en aurait mangé quatre comme moi. Je

crus qu'il fallait jouer d'adresse pour me tirer de ce mauvais pas. « Ah ! Monsieur Merlet, lui dis-je, il y a longtemps que je cherche l'occasion de vous donner à déjeuner, je vous ai obligation, il ne faut pas que vous m'échappiez aujourd'hui. » Et sans lui donner le temps de me répondre, je le pris par la main comme pour le conduire au couvent ; mais en passant par l'atelier où étaient nos tailleurs de pierre, je lui fis donner un déjeuner de coups de règle, dont il eut sujet de se souvenir pendant quelque temps. Je fis ensuite mes plaintes à la justice, qui fit enfermer sept ou huit de ces fous, qui auraient enfin causé du désordre.

Il y en avait déjà eu quelques-uns qui s'étaient noyés, d'autres s'étaient brisés en tombant du haut des arbres et des falaises où ils étaient montés pour s'exercer à voler en l'air. La prison et le bâton en rendirent quelques-uns un peu plus sages, et entre autres Merlet, qui depuis ce temps-là ne voulut plus venir chez nous, et lorsqu'il me rencontrait dans les rues il rebroussait chemin ou bien il entraînait dans quelque maison pour m'éviter.

Le chirurgien d'un vaisseau ne fut pas aussi heureux. Son capitaine le voulut faire mettre aux fers pour arrêter le cours des extravagances qu'il faisait à tous moments ; il s'échappa des mains de ceux qui le tenaient et sauta à la mer, mais il eut le malheur de tomber auprès d'un puissant requin qui le reçut un peu plus discourtoisement que la baleine ne reçut le prophète Jonas, car il lui emporta la tête et aurait entraîné le reste du corps si des matelots qui étaient dans une chaloupe ne l'en eussent empêché.

Le petite vérole succéda à la folie ; elle s'attacha aux nègres, dont elle emporta un très grand nombre, comme elle avait emporté l'année précédente quantité de femmes blanches.

La maladie de Siam recommença ses ravages plus fortement qu'elle n'avait encore fait. Entre un très grand nombre de gens qu'elle emporta, ceux qui furent le moins regrettés furent une troupe de commis qui étaient venus avec un nommé la Brunelière, habile homme s'il en fut jamais dans le métier de Zachée. Ils avaient amené une petite frégate pour courir autour des Iles et empêcher que personne ne pût faire le commerce avec les étrangers, quoique, selon le bruit commun, ils n'eussent pas de scrupule là-dessus quand ils pouvaient le faire pour leur compte. Comme cela n'accoutumait ni les Français, ni les étrangers, deux bâtiments anglais, ou se disant tels, le rencontrèrent sous la Dominique, lui firent une querelle d'Allemand et la maltraitèrent beaucoup. Cela joint au mal de Siam débarrassa les Iles de presque tous les commis, quoique trop tard, car ils avaient déjà fait plus de mal qu'on ne pourra peut-être jamais en réparer.

Les ordres religieux qui avaient des Missions aux Iles ne furent pas exempts des funestes influences de cette année. Outre plusieurs Jésuites

qui moururent du mal de Siam, à la Martinique et à la Guadeloupe, le Supérieur de leur Mission à Cayenne fut étouffé dans une pièce de cannes, où le feu s'était mis par accident. Son zèle pour le bien de la Compagnie l'emporta si loin que quand il voulut se retirer il n'était plus temps. La fumée l'étouffa. On le trouva même un peu grillé, tenant encore son crucifix entre ses bras. C'était un homme d'une très grande piété et qui méritait un meilleur sort, mais on va au ciel par toutes sortes de voies, pourvu que Dieu nous trouve prêts quand il nous appelle.

J'ai oublié de marquer en son lieu qu'on avait pris possession de la partie française de Saint-Christophe vers les fêtes de Noël de l'année précédente. Les Carmes chassés de la province de Touraine y avaient une habitation, tant à eux qu'à leurs créanciers, qui avait été ruinée comme les autres pendant le long temps que les Anglais en avaient été les maîtres. Les Carmes établis à la Guadeloupe y envoyèrent un de leurs religieux pour prendre possession de leurs terres et conserver leurs droits ; mais celui-ci, ayant trouvé l'église, le couvent et la cuisine entièrement ruinés, en conçut tant de douleur que, le mal de Siam l'ayant attaqué dans le même temps, il céda à tant de maux et mourut en très peu de moments.

Les Capucins eurent leur part de ce désastre commun. Ils avaient à l'île Saint-Martin un de leurs Pères qui était un bon petit homme, autant de mes amis qu'on le pouvait être. Il se brouilla avec un Caraïbe libre, nommé Louis, qui le servait par amitié depuis assez longtemps, et les suites de leurs brouilleries furent si terribles que le Caraïbe lui coupa la gorge. Les habitants étant venus le matin pour entendre la messe furent fort surpris de ne voir ni le Capucin, ni son Caraïbe. La curiosité en ayant porté quelques-uns à regarder au travers des roseaux qui palissadaient la maison, ils aperçurent le Capucin étendu par terre ; on enfonça la porte et on trouva que ce pauvre religieux avait réellement la gorge coupée et plusieurs autres blessures. Comme il était évident que c'était le Caraïbe qui avait fait le coup, on le chercha avec tout le soin possible, mais inutilement. Ce ne fut qu'environ un an après qu'un chasseur trouva les restes de son cadavre au pied d'un arbre, où il paraissait qu'il s'était pendu, du moins y avait-il encore un bout de corde attaché à une branche au-dessus du cadavre. On trouva dans le centre des branches un fusil et quelques autres choses qu'il avait volés au Capucin.

Le Père Casimir Jurelure, vicaire provincial des Religieux de la Charité, s'en alla en l'autre monde d'une manière aussi funeste que la précédente, quoique toute différente. Il faisait faire un défriché dans les terres qu'ils ont au Morne-Rouge de la Martinique, afin d'y planter des cacaoyers. Il eut envie de voir l'effet qu'un très gros arbre qu'on abattait ferait en tom-

bant. Les nègres qui y travaillaient et un autre religieux, plus expérimenté que lui, lui dirent bien des fois de changer de place et de s'approcher du pied de l'arbre, où il y a toujours moins de danger qu'en tout autre lieu : il ne jugea pas à propos de suivre leurs conseils et demeura où il était ; l'arbre tomba enfin, sa curiosité fut satisfaite, mais il en porta la nouvelle en l'autre monde, car il en sentit tout le poids. Une des grosses branches de cet arbre ayant attrapé en passant celui derrière lequel ce curieux s'était posté, le renversa par terre, et l'arbre en tombant le renversa aussi et l'enterra si bien qu'on fut plus de deux heures à le chercher, et quand on l'eut découvert et retiré de dessous cet arbre, il était tellement brisé qu'il semblait qu'on l'eût pilé dans un mortier.

Pour nous, qui étions demeurés les derniers à nous ressentir de ces malheurs, nous ne fûmes pas pour cela les plus mal partagés. Le Père Estret, qui m'avait succédé dans la charge de procureur-syndic de notre Mission de la Martinique, se blessa grièvement en tombant de cheval, et comme c'était auprès de la rivière et qu'il faisait un orage épouvantable de pluie, la rivière en se débordant l'entraîna à la mer, qui eut la civilité de le reporter sur le rivage, où on le trouva le lendemain matin. Ce malheur arriva le jeudi au soir, 26 novembre.

Il y avait environ trois semaines que j'avais quitté la paroisse de Sainte-Marie pour venir desservir celle de la Grande-Anse, en attendant que le religieux qui en était nommé curé fût arrivé à la Guadeloupe, où je devais aller prendre le soin et l'administration de notre temporel. Le Père Estret était venu chez moi chercher trois cents écus que j'avais reçus pour le compte de notre maison d'un marchand de la Basse-Terre.

Pendant que nous dînions, le temps se mit à la pluie, qui augmenta de telle sorte qu'il n'y avait aucune apparence qu'il pût s'en retourner au Fonds Saint-Jacques. Je fis tout ce que je pus pour le retenir à coucher et, n'en pouvant venir à bout, je le fis accompagner par un grand nègre, pour l'aider à passer les rivières. Il s'en servit seulement pour les deux premières, c'est-à-dire la rivière du Lorrain et la rivière Macé, après quoi il me le renvoya. Il trouva au bourg du Marigot quelques habitants de Sainte-Marie que le mauvais temps empêchait d'aller plus loin, qui le pressèrent très fort de s'arrêter avec eux, mais il n'y eut pas moyen : il voulut continuer son voyage et, contre son ordinaire, il faisait marcher son cheval si doucement, malgré la grosse pluie qui tombait, qu'un de ces habitants dit qu'il semblait qu'il allait à la mort, à quoi un officier répondit : « Vous avez raison, assurément il se noiera en passant quelque rivière, et si nous partons demain de bonne heure, nous trouverons son corps au bord de la mer. » Ce fut une véritable prophétie, car cet officier, un nommé M. de Survillié, alors capitaine d'une compagnie de la marine, qui était son ami

particulier et qui avait fait tous ses efforts pour l'empêcher de continuer son malheureux voyage, étant parti le lendemain matin du Marigot pour s'en retourner chez lui à Sainte-Marie, trouva les nègres de notre habitation qui enlevaient le corps que la mer avait rejeté sur le bord de l'anse et il eut la bonté de m'en donner avis.

Comme le Père Estret n'avait personne avec lui, on n'a pu savoir au vrai comment la chose s'est passée. Son cheval, qu'on trouva tout sellé dans la savane, fait croire que le Père en était tombé en descendant le Morne par un endroit fort rapide, où il avait coutume de passer pour abréger un peu son chemin, et que, le coup qu'il avait à la tête l'ayant étourdi, il était demeuré dans le ruisseau, auprès duquel on remarqua la glissade du cheval, et qu'il y avait été suffoqué ; ce ruisseau s'étant débordé l'avait entraîné dans la rivière, qui n'en était qu'à huit ou dix pas, et la rivière dans la mer. Cette mort me toucha beaucoup ; car c'était un fort bon religieux, et quoiqu'il n'eût pas tout à fait les talents nécessaires pour l'emploi dont on l'avait chargé, il y avait lieu d'espérer qu'il les acquerrait avec le temps. Nos Pères me pressèrent beaucoup de rompre les engagements que j'avais pris à la Guadeloupe et de me charger encore une fois du soin de notre temporel à la Martinique. Je ne crus pas le devoir faire ; au contraire, j'écrivis pour presser le départ du religieux qui me devait relever, de crainte que la complaisance pour mes amis ne m'engageât de nouveau dans les embarras du Fonds Saint-Jacques. On trouva le sac où étaient les trois cents écus dans des broussailles au bord de la rivière, ce qui contribua à consoler un peu notre Supérieur de la perte de son syndic.

CHAPITRE V

De la famille de MM. de la Guarigue.

M. de Survillié, dont j'ai parlé dans le chapitre précédent, est créole de Saint-Christophe. Son nom de famille est la Guarigue. Il est fils du sieur de la Guarigue, premier capitaine colonel de toutes les milices de Saint-Christophe.

M. de la Guarigue était Parisien, d'une famille considérable par son ancienneté, sa noblesse et ses alliances. Ses parents lui firent prendre le parti des armes étant encore fort jeune, comme le partage ordinaire des cadets. Il servit en cette qualité dans le régiment des gardes, qui était en ce temps-là l'école de la jeune noblesse. Il y fut pendant six à sept ans et se trouva aux batailles de Fribourg, de Mariandal, de Norlingue, sous le maréchal de Turenne, et à quelques sièges qui se firent en Flandre et en Allemagne, depuis l'année 1642 jusqu'en 1648, quand la paix conclue à Munster entre la France, l'Allemagne, la Suède et les autres puissances du Nord, lui donnant peu d'espérance d'être avancé, parce qu'on fit alors une grande réforme, il revint chez lui pour se remettre de dix campagnes consécutives qu'il avait faites, dans lesquelles il avait eu le malheur d'être blessé trois fois très dangereusement. Son oncle, le commandeur de Raucourt, qui l'aimait, crut que l'Amérique lui serait plus favorable ; il l'équipa et l'envoya à son ami intime le bailli de Poincy, lieutenant général des Iles Françaises et seigneur particulier de celles de Saint-Christophe, Sainte-Croix, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, à qui il le recommanda comme un jeune homme de grande espérance et son neveu.

Le mérite personnel du sieur de la Guarigue, plutôt que cette recommandation, lui acquit bientôt l'estime du bailli de Poincy ; il le prit en affection et voulut se charger du soin de sa fortune. Peu de mois après

qu'il fut arrivé, il lui donna une compagnie de milice, n'y ayant point alors d'autres troupes dans les Iles. Il l'employa dans toutes les expéditions qu'on fit contre les Anglais pour les chasser de l'île de la Tortue, dont ils s'étaient emparés, et contre les Espagnols, sur lesquels on reprit Sainte-Croix, qu'ils avaient enlevée aux Hollandais, et en diverses autres entreprises qu'on fit sur eux, tant dans les Iles qu'en terre ferme, jusqu'à la paix de 1660 ; il s'acquit beaucoup de gloire et de réputation dans toutes ces occasions dont il serait trop long de rapporter le détail.

M. de Poincy voulut enfin le fixer et l'établir. Il lui fit épouser une des filles du sieur Rossignol, officier des plus considérables et des plus riches de l'île, dont une autre fille épousa ensuite le sieur de Poincy, neveu du bailli de ce nom. Et pour donner au sieur de la Guarigue un rang au-dessus de tous les autres officiers et le mettre à la tête de toutes les troupes et lui en donner le commandement, il donna le titre de compagnie colonelle à celle que le sieur de la Guarigue commandait depuis quelques années, qui était une des quatre du quartier de la Basse-Terre, et si nombreuse qu'elle seule pouvait passer pour un régiment, puisqu'on y a souvent compté plus de neuf cents hommes, comme il est aisé de le justifier par les rôles de ce temps-là. Ce fut ainsi que le bailli de Poincy donna le commandement de toutes les troupes de son gouvernement au sieur de la Guarigue, qui n'avait au-dessus de lui que le sieur de Poincy, neveu du seigneur de l'île, qui était gouverneur particulier, car on ne connaissait point encore dans les Iles les lieutenants de Roi.

Le bailli de Poincy étant mort vers la fin de 1660, le chevalier de Sales, qui lui succéda, eut les mêmes égards pour le sieur de la Guarigue ; et comme il le connaissait pour un homme également prudent et brave et qui d'ailleurs était le premier officier de son gouvernement, il lui donna toute sa confiance et ne faisait rien sans le consulter.

Tout le monde convient que ce fut le sieur de la Guarigue qui empêcha que les Anglais ne surprissent le chevalier de Sales à la faveur des concordats d'une parfaite neutralité qu'ils avaient signés tout récemment. Il connaissait leur génie à fond et savait qu'ils ne voyaient qu'avec une extrême jalousie l'état florissant de la colonie française de Saint-Christophe et qu'ils mettraient tout en usage pour la détruire lorsqu'ils croiraient pouvoir le faire. Il avertit le chevalier de Sales de ne se point fier à leurs belles paroles, et ayant su par les intelligences qu'il entretenait chez eux les mesures qu'ils prenaient, il engagea M. de Sales de se mettre en état non seulement de n'être pas surpris, mais de les attaquer dès qu'on s'apercevrait qu'ils voulaient commencer la guerre.

Pour bien entendre ce que je vais dire de cette guerre où le sieur de la Guarigue s'est acquis trop de gloire pour ne lui pas rendre la justice qui

lui est due, il faut se souvenir de ce que j'ai dit de la situation de l'île Saint-Christophe et de la manière dont elle est partagée entre les Français et les Anglais. Je le répéterai ici en deux mots, pour la commodité du lecteur.

L'île est divisée en quatre quartiers. La pointe de l'est et celle de l'ouest forment les deux quartiers français. Les côtes de l'île qui regardent le nord et le sud sont les deux quartiers anglais. La petite rivière de la Pentecôte au sud-sud-ouest sépare le quartier de la Basse-Terre française de la Basse-Terre anglaise. C'est le quartier principal et le plus considérable des Français, la résidence du général, le siège du conseil, l'endroit du plus grand commerce : il y avait une petite ville et un fort qui n'a jamais valu grand-chose et qui a toujours été fort négligé, la bravoure de nos insulaires leur ayant toujours tenu lieu de murailles et de forteresses. La rivière de Cayonne, à l'est-nord-est, sépare la même partie française d'avec la partie anglaise. C'est dans cette partie anglaise qu'on trouve la ravine de Nicleton ou à Cabrittes et le quartier appelé les Cinq Combes ; elle peut avoir trois lieues ou environ de longueur et se termine à un cap et une ravine auprès de laquelle les Français ont une espèce de fortin, appelé fort Louis. C'est à cet endroit que commence la Cabesterre française, qui regarde le nord, d'environ trois lieues et demie de tour et qui finit à un autre petit fort situé à la pointe de Sable, à l'ouest, où commence la Basse-Terre anglaise. Les Anglais ont aussi un petit fort en cet endroit, mais leur forteresse la plus considérable est à une lieue ou environ de la pointe de Sable, au lieu appelé la Grande Rade. On la nomme le fort Charles. Les deux quartiers anglais, c'est-à-dire ceux de la Cabesterre et de la Basse-Terre, communiquent par un chemin qu'ils ont pratiqué au travers des bois et des montagnes qui sont au centre de l'île ; mais les quartiers français ne peuvent avoir de communication que par les chemins ordinaires qui sont près le bord de la mer, qui sont communs aux deux nations et qui cessent de l'être dès qu'elles sont en guerre, aussi bien que celui des bois et des montagnes que les Anglais gardent exactement et sans beaucoup de peine dans ces temps-là.

Cette connaissance supposée, il faut savoir que, le Roi ayant déclaré la guerre aux Anglais en 1666, ceux des Iles qui n'avaient signé les concordats d'une parfaite neutralité que pour endormir les Français et les surprendre plus facilement firent venir des troupes de Nièves, Antigues, Monsarrat et de Saint-Eustache, pour grossir les leurs et attaquer les Français avec plus d'avantage et les détruire entièrement.

En effet, on vit, le dimanche 20 avril 1666, nombre de barques et de chaloupes chargées de troupes et de milices qui venaient de Nièves et qui débarquèrent à la Grande Rade et l'on sut que le colonel Morgan, gouver-

neur de Saint-Eustache, était venu joindre le colonel Wafts, gouverneur de la partie anglaise de Saint-Christophe, avec toutes les troupes et les milices qu'il avait pu tirer de son gouvernement, entre lesquelles il y avait trois cent soixante boucaniers, sur lesquels il comptait beaucoup.

Ces renforts ayant beaucoup augmenté les troupes anglaises de Saint-Christophe, déjà supérieures aux Français de la même île, le colonel Wafts ne manqua pas dès le lendemain de faire marcher un corps considérable vers la petite rivière de la Pentecôte, frontière des Français et des Anglais à la Basse-Terre.

Le chevalier de Sales, en ayant avis, s'y posta aussi avec les quatre compagnies de la Basse-Terre, dont la colonelle, commandée par le sieur de la Guarigue, en était une. Quoique ces compagnies ne fussent pas alors tout à fait si nombreuses qu'elles étaient quelques années auparavant, il est certain qu'elles faisaient bien plus de monde que ne le marque mon confrère le Père du Tertre dans le quatrième tome de son *Histoire générale des Antilles* ; il s'est trompé en beaucoup de choses et il paraît qu'il a écrit sur des mémoires qui lui ont été envoyés par des gens que la passion et l'intérêt conduisaient plutôt que le désir de faire connaître la vérité à la postérité. J'ai demeuré trop longtemps sur les lieux pour n'être pas informé plus exactement que lui de tout ce qui s'est passé dans cette guerre, puisque j'ai vu quantité de gens d'honneur et de probité qui y étaient présents et dont, en cas de besoin, je pourrais rapporter les témoignages, qui m'ont rapporté avec sincérité, sans passion et sans intérêt, comment les choses se sont passées, ainsi que je le vais dire.

Les Anglais, voyant que M. de Sales avait posté ses troupes le long de la rivière de la Pentecôte, crurent qu'il demeurerait en cet endroit, qui lui était assez avantageux, pour y soutenir leurs efforts, ou que ce serait par là qu'il déboucherait, s'il prenait le parti de les attaquer. Mais ce n'était nullement son dessein. Il ne demeura dans ce poste que jusqu'à la nuit, et aussitôt qu'elle fut assez noire pour couvrir ses mouvements, il fit marcher toutes ses troupes vers Cayonne, à la réserve d'un petit corps qu'il laissa sur cette frontière, avec tous les tambours des compagnies, leur ordonnant de faire grand bruit, beaucoup de feux, et quand il ferait jour, bien des marches et des contre-marches, afin de persuader aux Anglais que toutes ses troupes étaient toujours campées dans le même endroit. Il arriva à Cayonne vers la minuit et s'y joignit aux deux compagnies de ce quartier-là, qui est la frontière des Français et des Anglais du côté de l'est-nord-est.

Le mardi 22 avril, il attaqua les Anglais dès la pointe du jour. Il les trouva avantageusement postés de l'autre côté de la petite rivière ou ravine de Cayonne. Il prit la gauche afin d'avoir affaire à la droite des ennemis,

où il savait que le commandant des Anglais était avec ses volontaires, et afin de voir plus aisément ce qui se passerait dans l'action, parce que le lieu où il se trouvait était plus élevé que celui de la droite de ses troupes commandées par le sieur de la Guarigue à la tête de la compagnie colonelle.

Je ne sais où le Père du Tertre a pris que M. de Sales avait nommé pour son successeur en cas de mort le chevalier de Saint-Laurent. Il n'y pensa jamais ; et quand il en aurait eu la pensée, il n'était pas en son pouvoir de le faire. Les Isles n'appartenaient plus à la religion de Malte ; il y avait quatre mois et plus que la Compagnie en avait pris possession et il était trop sage pour entreprendre une chose de cette nature, qui, dans les circonstances présentes, pouvait avoir des suites fâcheuses, puisqu'il connaissait trop bien les officiers pour les croire capables de souffrir ce passedroit, d'autant plus que le chevalier de Saint-Laurent, le chevalier de Grimault et quelques autres dépendants de la religion de Malte n'avaient plus aucun caractère dans l'île et ne se trouvaient en cette action que comme simples volontaires, qui n'étaient demeurés dans le pays que pour achever quelques affaires particulières, ou pour eux, ou pour leur religion.

Ce point d'histoire est important et j'ai cru être obligé de corriger l'erreur de mon confrère, après avoir fait toutes les diligences nécessaires pour me bien informer de la vérité. On verra dans la suite comment le chevalier de Saint-Laurent a eu le gouvernement de Saint-Christophe et à qui il en fut redevable. Je reviens à mon sujet.

La gauche des troupes françaises, où était M. de Sales, fit plier après une longue résistance la droite des Anglais et passa la ravine ; mais la droite, ayant trouvé devant elle un terrain de très difficile accès qui favorisait extrêmement les ennemis, fut repoussée jusqu'à deux fois, de sorte que les officiers et les volontaires qui étaient encore à cheval furent obligés de mettre pied à terre pour mieux soutenir leurs gens ; et le sieur de la Guarigue ayant fait cesser le feu et mettre l'épée à la main, ils grimpèrent le revers de la ravine et culbutèrent enfin les Anglais, dont ils firent un étrange carnage. Ceux-ci, se voyant battus des deux côtés, se débandèrent et cherchèrent leur salut dans la fuite, poursuivis vivement par les Français jusques auprès de la ravine de Nidleton, éloignée de près d'une lieue de la rivière de Cayonne.

Ce fut en cet endroit que le chevalier de Sales arrêta ses gens avec beaucoup de peine, afin de leur faire prendre haleine et les remettre en ordre, se doutant bien que les fuyards s'y seraient arrêtés, comme dans un lieu avantageux.

En effet, ceux qui étaient échappés de la défaite de Cayonne, y ayant trouvé un corps de troupes qui venait à leur secours, bordèrent cette ravine, jetèrent quelques pelotons d'infanterie dans les halliers où ils étaient

cachés, ne faisant paraître que quelques cavaliers çà et là, comme pour observer les mouvements des Français

Un officier, nommé Saint-Amour, se détacha pour faire le coup de pistolet avec ces cavaliers, mais ayant été enveloppé dans le moment, M. de Sales, qui s'en aperçut, poussa vers lui pour le dégager, suivi de quelques officiers à qui il donnait les ordres de cette seconde attaque. Tous se mêlèrent avec les ennemis, qui plièrent jusqu'à ce que nos gens, se trouvant sous le feu d'un de ces pelotons d'infanterie, en reçurent une décharge, dont deux coups portèrent dans le corps de M. de Sales et l'étendirent raide mort. Quelques-uns de sa compagnie furent blessés, et entre autres le sieur de la Guarigue y reçut un coup de fusil chargé de trois balles dans les reins, de si près que les trois balles ne firent qu'une seule ouverture. Cette blessure, toute grande qu'elle était, ne l'empêcha pas de courir à M. de Sales, qu'il ne croyait que blessé ; mais l'ayant trouvé mort, il le fit couvrir d'un manteau pour dérober la vue de cette perte à nos gens qui, voyant l'affaire engagée, poussèrent les Anglais avec tant de bravoure qu'ils leur firent abandonner ce passage.

Cependant le sieur de la Guarigue se retira un peu à l'écart et ayant fait une espèce de bouchon de son mouchoir, il se le fit enfoncer dans sa plaie pour arrêter le sang et se fit lier fortement avec son écharpe par son valet à qui il défendit de rien dire. Ayant aussitôt regagné la tête des troupes qui s'étaient arrêtées après avoir poussé les ennemis, il fut salué par tous les officiers comme leur chef et prié de donner ses ordres pour achever de défaire les ennemis, qu'on voyait se rallier et prêts à s'unir à un autre corps de leurs troupes qu'on savait être campées au lieu nommé les Cinq Combles, qui était leur quartier d'assemblée de toute la Cabesterre.

Le sieur de la Guarigue, sans rien dire de sa blessure, de crainte de faire perdre courage aux habitants déjà ébranlés par la mort de leur gouverneur, les remercia de la bonne opinion qu'ils avaient de lui et leur dit que, quoique le commandement lui appartint de droit comme étant leur colonel, il les pria de le déférer au chevalier de Saint-Laurent, qui avait toutes les qualités nécessaires pour achever ce qui était si heureusement commencé et que les belles actions qu'il venait de faire méritaient qu'on lui fit cet honneur. Le chevalier de Saint-Laurent, qui était présent, s'excusa de prendre le commandement et dit que, n'étant qu'étranger et volontaire, il n'était pas juste qu'il prît un poste qui appartenait au sieur de la Guarigue par toutes sortes d'endroits.

Le sieur de la Guarigue était son ami particulier depuis longtemps. Ils s'étaient connus en France et avaient porté les armes ensemble sous le maréchal de Turenne, de sorte qu'il était bien aise que cette occasion se présentât de contribuer à son avancement. Mais voyant qu'il ne se rendait

point et les moments étant précieux, il le prit en particulier et lui dit qu'il était blessé d'une telle manière qu'il ne savait s'il porterait encore loin sa blessure et qu'il jugeât lui-même s'il pouvait se charger du commandement dans l'état où il se trouvait. Cette déclaration déterminâ le chevalier de Saint-Laurent à se mettre à la tête des troupes, du moins jusqu'à ce qu'on eût joint M. de Poincy, qui était à la Pointe de Sable, où il commandait, quoiqu'il ne fût plus gouverneur en titre, depuis que la Compagnie était en possession des Iles.

Le chevalier de Saint-Laurent prit donc le poste qu'avait occupé le chevalier de Sales et le sieur de la Guarigue prit la droite, comme il l'avait eue jusqu'alors, et on marcha aux ennemis. On les trouva aux Cinq Combles. Le corps de troupes qui y était assemblé, grossi par les fuyards des deux premières défaites, attendit nos gens avec beaucoup de fermeté. Le combat fut long et la victoire bien disputée ; mais les Français, les ayant à la fin percés, les défrent entièrement. On fit peu de prisonniers, parce qu'il ne fut pas possible de modérer la fureur des habitants irrités par la mauvaise foi des Anglais et par la mort de leur gouverneur. Ceux qui échappèrent gagnèrent les bois et les montagnes ; quelques-uns les traversèrent pour aller annoncer leur malheur au gros de leurs troupes qui étaient au quartier de la Basse-Terre, à la Grande Rade.

Après cette troisième action, les Français ne trouvèrent plus d'ennemis à combattre à la Cabesterre anglaise, parce que le colonel Reins, Anglais, qui gardait leur frontière, ayant attaqué les sieurs le Sanois et du Poyer, qui étaient campés sur les limites du quartier français, aussi appelé la Cabesterre, avait été entièrement défait et contraint de se sauver dans les montagnes. On arriva ainsi sans trouver d'obstacles à l'Anse Louvet, les troupes étant fatiguées jusqu'à l'excès d'une marche de six lieues et de trois combats qu'elles avaient rendus. Ce fut là que le corps du chevalier de Sales fut enterré et que le sieur de la Guarigue, ne pouvant plus supporter la douleur de sa blessure, fut obligé de la déclarer et d'y faire mettre un appareil par le premier chirurgien qui se rencontra en cet endroit. Mais comme on y apprit que M. de Poincy était aux mains avec les Anglais qui l'avaient attaqué avec toutes leurs forces à la Pointe de Sable, qui est la frontière des Français et des Anglais du quartier de la Basse-Terre, presque dans le même temps que nous les attaquions aux Cinq Combles, tous ceux qui avaient des chevaux ou qui en purent trouver ou qui eurent assez de force pour faire ce voyage ne se firent pas prier pour y courir.

Cependant quelque diligence que le chevalier de Saint-Laurent, le sieur de la Guarigue et les autres officiers pussent faire, ils n'arrivèrent à la Pointe de Sable que sur le soir. On trouva nos Français victorieux. Le colonel Wafts, gouverneur de la partie anglaise de Saint-Christophe, avait

été tué avec plus de cinq cents de ses plus braves. Il n'était resté que dix-sept boucaniers des trois cent soixante que le colonel Morgan avait amenés de Saint-Eustache ; lui-même avait été blessé et mourut sept jours après de ses blessures. Le champ de bataille était couvert de blessés ; les Anglais avaient abandonné leur petit fort, de sorte que nous étions maîtres de tout leur quartier jusqu'au fort Charles de la Grande Rade, sous lequel ils s'étaient rassemblés au nombre de près de quatre mille hommes, effrayés à la vérité, consternés et sans chef, mais qui pouvaient encore se faire craindre.

Cette dernière victoire nous avait beaucoup coûté ; outre plusieurs officiers, volontaires et habitants qui furent tués, nous y eûmes beaucoup de blessés, et entre autres M. de Poincy eut la cuisse cassée d'une si étrange manière qu'il en mourut au bout de trente jours. Cette blessure ne lui permettant pas d'agir, M. de Saint-Laurent fut prié derechef par le sieur de la Guarigue et les autres officiers de continuer de les commander. Il l'accepta et fit pendant la nuit du mardi au mercredi 23 avril toutes les dispositions nécessaires pour aller attaquer les Anglais à la Grande Rade. On était prêt à marcher quand les députés des Anglais parurent. On les entendit en présence de M. de Poincy et du sieur de la Guarigue et on convint de la capitulation qu'on leur accorda, suivant laquelle ils rendirent sur-le-champ le fort Charles, leurs armes et leurs munitions, s'engagèrent à prêter serment de fidélité au Roi, s'ils voulaient demeurer dans l'île, et autres conditions qui ne sont pas de mon sujet. Cette capitulation fut signée la nuit du 23 au 24 avril par le sieur de Poincy, le chevalier de Saint-Laurent, le sieur de la Guarigue et les principaux officiers, et exécutée à peu près comme le rapporte le Père du Tertre.

Ce fut donc au choix que le sieur de la Guarigue fit du chevalier de Saint-Laurent pour commandant en sa place après la mort de M. de Sales et aux relations avantageuses qu'il fit de sa bonne conduite, de sa prudence et de sa valeur, tant à la Cour qu'au sieur de Chambré, intendant général de la Compagnie, que ce chevalier fut redevable de la commission de gouverneur qu'il reçut vers la fin de janvier de l'année suivante, 1667, dont il a toujours témoigné tant de reconnaissance au sieur de la Guarigue que, M. Colbert lui ayant écrit quelques années après que l'intention du Roi était de lui donner deux lieutenants pour le soulager dans l'exercice de sa charge et que Sa Majesté agréerait et nommerait ceux qu'il aurait choisis pour ces emplois, il jeta aussitôt les yeux sur le sieur de la Guarigue et le pressa de consentir à la nomination qu'il voulait faire de sa personne au ministre. Mais celui-ci, voyant que tout l'avantage qu'avaient ces nouveaux officiers serait l'entrée et la voix délibérative au Conseil de l'île, sans aucune autre utilité, il préféra le commandement de toutes les milices à

cet emploi, qui ne lui aurait donné que le pas, ayant déjà depuis longtemps séance et voix délibérative au Conseil supérieur de l'île. Ainsi il remercia son ami et est demeuré chef des milices de Saint-Christophe, jusqu'à ce que les Anglais nous en chassèrent en 1690.

La blessure que le sieur de la Guarigue avait reçue au combat de la ravine de Nicleton se trouva si considérable et les mouvements qu'il s'était donnés depuis qu'il l'avait reçue l'avaient tellement augmentée qu'on désespéra longtemps de sa vie. On ne put retirer que deux balles, la troisième ne put être trouvée. Elle coula dans les chairs depuis les reins jusqu'au-dessous du jaret, où on la touchait trente-six ans après et d'où il aurait été facile de la tirer s'il avait été alors dans un âge à pouvoir supporter une pareille opération. Mais quoiqu'elle lui causât souvent de grandes douleurs, cela ne l'a jamais empêché d'être partout où il s'agissait du service de son prince et du bien des colonies.

A peine était-il guéri qu'il se trouva le 9 février 1667 à l'attaque et à la prise de Monsarrat sur les Anglais. Il commandait sous M. de Saint-Laurent un bataillon de cinq cents hommes des milices de Saint-Christophe, qui ne contribuèrent pas peu à la prompte réduction de cette île et à celle d'Antigue.

Les nouvelles des pertes que les Anglais avaient faites en Amérique obligèrent le roi d'Angleterre et la Compagnie anglaise d'envoyer de puissants secours d'hommes et de vaisseaux pour conserver ce qui leur restait aux îles. Ils se crurent même en état d'entreprendre sur les Français et d'avoir à leur tour un avantage sur eux qu'ils n'avaient encore jamais eu. Après que leurs vaisseaux eurent longtemps bloqué Saint-Christophe et que, par des marches et contremarches, ils crurent avoir assez fatigué les Français, ils firent enfin leur descente le 18 mai 1667, entre la pointe des Palmistes et la ravine Pelan, avec beaucoup d'ordre, et se mirent en mouvement pour gagner le dessus de la falaise par un chemin assez étroit qui y conduisait.

Le chevalier de Saint-Laurent, qui avait disposé les milices et les troupes réglées qui lui étaient venues depuis peu le long de la côte et surtout aux endroits qui lui paraissaient plus favorables aux Anglais que celui où ils s'arrêtèrent, voyant qu'ils débarquaient en cet endroit, y courut avec le peu de cavaliers qui se trouvèrent avec lui. Le Père du Tertre dit qu'il n'y en avait que dix et il en nomme neuf. Il pouvait, sans craindre de se tromper, nommer le sieur de la Guarigue, qui y était très certainement, selon le témoignage de ceux que j'ai vus, qui avaient été témoins oculaires de cette action où ceux qui s'y trouvèrent acquirent beaucoup de gloire, mais où le fils du sieur de l'Espérance n'eut aucune part, quoique le Père du Tertre l'y fasse trouver, ayant oublié qu'il l'avait mis au nombre de

ceux qui avaient été tués l'année précédente au combat de la Pointe de Sable.

M. de Saint-Laurent et ses dix cavaliers, ayant mis pied à terre, soutinrent pendant un quart d'heure tous les efforts des ennemis, qui s'efforçaient de s'ouvrir le passage, et donnèrent le temps aux troupes réglées et aux milices qui étaient les plus proches de les joindre. Alors le sieur de la Guarigue se mit à la tête des troupes qui étaient sous son commandement et on résista non seulement aux tentatives réitérées que les Anglais firent pour pénétrer dans le pays, mais on les alla attaquer jusque sur le bord de la mer.

Comme le sieur de la Guarigue connaissait parfaitement bien le pays, ce fut lui qui posta les troupes aux endroits qui devaient être gardés plus soigneusement et qui, par la sage prévoyance qu'il eut à garnir de monde certains passages dont les ennemis tentèrent plusieurs fois de s'emparer, assura à ses compatriotes une victoire des plus signalées et des plus complètes. En effet, outre huit drapeaux et plusieurs tambours qu'on leur enleva, on leur tua sur la place plus de sept cents hommes ; on fit presque autant de prisonniers et on prit quelques chaloupes et bateaux plats dont ils s'étaient servis pour mettre à terre. On n'a jamais su au juste le nombre de ceux qui furent tués ou blessés dans les chaloupes, ou qui se noyèrent en voulant se sauver à la nage à bord de leurs bâtiments.

On apprit aux Iles le 15 octobre suivant que la paix avait été conclue à Bréda le 31 juillet précédent. Elle fut publiée à Saint-Christophe le 20 décembre 1667 et à la Martinique le 6 janvier 1668, et la partie anglaise de Saint-Christophe rendue à ses anciens propriétaires au mois de juin de la même année.

Depuis ce temps-là jusqu'en 1688, l'île de Saint-Christophe jouit d'une profonde paix avec les Anglais. Mais la guerre s'étant allumée en Europe à l'occasion de l'invasion du prince d'Orange en Angleterre, le comte de Blénac, gouverneur général des Iles pour le Roi, qui les avait retirées de la Compagnie depuis quelques années, crut que pour assurer le repos de la colonie française de Saint-Christophe, il fallait chasser les Anglais de la partie qu'ils occupaient. Il vint donc à Saint-Christophe au commencement de 1689, avec ce qu'il put ramasser de troupes de la marine, d'habitants de la Martinique et de la Guadeloupe et des flibustiers qu'il joignit aux milices de cette île. Les Anglais furent attaqués avec vigueur et poussés jusqu'au fort Charles, qui fut assiégé et pris par composition, après s'être longtemps défendu, et les Anglais transportés à la Jamaïque, à la Barbade et autres îles de leur domaine. Le sieur de la Guarigue et ses enfants se distinguèrent dans toutes ces occasions.

Mais les Français ne jouirent pas longtemps de leur conquête. Cette colonie, bien loin de s'augmenter pendant une aussi longue paix, était extrêmement diminuée, aussi bien que toutes celles des autres îles, parce que la culture du tabac ayant tout à fait cessé depuis qu'il avait été mis en parti, ceux qui cultivaient cette plante avaient été obligés de vendre leurs terrains aux habitants qui s'étaient trouvés en état de faire des sucreries, auxquelles il faut beaucoup de terre et d'esclaves et presque point de domestiques blancs ; et tous ces petits habitants, qui ont toujours fait le plus grand nombre et la force des colonies, s'étaient retirés à Saint-Domingue et autres endroits, de sorte qu'il ne se trouvait pas la dixième partie des gens portant les armes qui y étaient lorsque nous remportions de si glorieux avantages sur nos voisins qui ont toujours été nos ennemis : de sorte que les Anglais ayant reçu de puissants secours d'Europe, avec une flotte nombreuse, et levé toutes les milices de leurs îles, ils attaquèrent Saint-Christophe au mois d'août 1690, ils mirent à terre à la pointe des Salines sans y trouver d'obstacle, parce que cet endroit étant très éloigné et d'une trop grande étendue, le chevalier de Guitaut, qui avait succédé au chevalier de Saint-Laurent, ne s'était pas trouvé en état d'y mettre le monde qui aurait été nécessaire pour en disputer l'approche aux ennemis, et il avait été obligé de se retirer dans les retranchements qui étaient à la petite Saline et auprès du bourg de la Basseterre.

Les Anglais s'y présentèrent et, malgré leur grand nombre, ils furent d'abord repoussés vivement et avec une perte considérable, mais le sieur de la Guarigue ayant été mis hors de combat par une bastonnade, c'est-à-dire un cylindre de plomb de 12 à 15 lignes de longueur et du diamètre du calibre du fusil, qui lui perça le pied de part en part, les habitants, qui avaient une extrême confiance en lui, perdirent courage, s'ébranlèrent et abandonnèrent enfin le retranchement, de manière que le chevalier de Guitaut et le sieur de la Guarigue se trouvèrent seulement avec douze ou quinze officiers exposés à toute la fureur des Anglais, qui, par une raison qu'on n'a jamais pu pénétrer, demeurèrent comme immobiles et donnèrent le temps aux esclaves du sieur de la Guarigue d'emporter leur maître et au chevalier de Guitaut de se retirer avec les braves qui étaient demeurés dans le retranchement, sans être inquiétés dans leur retraite, après laquelle les Anglais, ne trouvant plus de résistance, s'étendirent de tous côtés et se saisirent de tous les postes les plus avantageux pendant que les Français se retiraient au fort Charles et aux environs.

Ils ne manquèrent pas d'être bientôt assiégés par les Anglais ; ils se défendirent très bien, non seulement dans la forteresse, mais encore dans les quartiers qui sont du côté de la Pointe de Sable, où les ennemis ne purent jamais pénétrer, et ils les auraient peut-être obligés de se retirer

s'ils n'avaient trouvé le moyen de dresser une batterie à la Soufrière, qui, voyant tout le fort de revers et y tuant beaucoup de monde, outre la tranchée qu'ils avaient ouverte, obligea enfin des Français à capituler et à céder à leurs ennemis le fort et l'île.

Ce fut ainsi que cette colonie, autrefois si considérable, si florissante, si riche et si nombreuse, qui avait toujours été la terreur des Anglais, fut entièrement détruite, les habitants dispersés de tous côtés, dépouillés de tous leurs biens et réduits à une misère extrême.

Le sieur de la Guarigue, tout blessé comme il était, après avoir perdu son bien qui était des plus considérables de l'Amérique, fut porté à la Martinique avec sa femme et treize enfants, six garçons et sept filles. Il y est mort en 1702, couvert de blessures et de gloire et respecté de tout le monde, laissant une famille qui n'a point dégénéré de ses vertus et de sa valeur et surtout de sa fidélité et de son zèle pour le service du Roi.

J'aurai occasion de parler de MM. de la Guarigue dans plusieurs endroits de ces mémoires, pour leur rendre la justice qui leur est due ; je crois que le lecteur me permettra bien de mettre ici tout de suite ce qui les regarde, afin de ne pas interrompre la suite de mon journal.

L'aîné des enfants de M. de la Guarigue, appelé Jean de la Guarigue, n'étant encore qu'enseigne de la colonelle de Saint-Christophe, fut choisi par le chevalier de Saint-Laurent pour commander un détachement de la jeunesse de Saint-Christophe qui allait servir sous le comte d'Estrées, depuis maréchal de France, à l'attaque et la prise de l'île de Tabac sur les Hollandais, en 1677 ; le sieur de la Guarigue s'y distingua d'une manière si particulière que, sur le rapport avantageux que le comte d'Estrées en fit au chevalier de Saint-Laurent, il lui donna la lieutenance de la colonelle.

Il vint en France en 1687 et fut reçu garde de la marine au département de Rochefort, quoique toutes les places fussent alors remplies. Il fut nommé l'année suivante pour servir en qualité de lieutenant sur la corvette la *Folle*, commandée par le sieur de Seiche, que la Cour envoyait à Cayenne pour servir sous les ordres du gouverneur de cette île. Le sieur de Seiche étant mort, le bâtiment demeura sous le commandement du sieur de la Guarigue jusqu'à l'expédition peu heureuse que M. du Casse fit sur Surinam et Barbiche, où il se trouva par ordre de la Cour. Il fit la campagne de 1690, partie sur le vaisseau du Roi le *Parfait*, partie en qualité de lieutenant sur la frégate la *Péillante* et enfin comme major de l'escadre de M. Forant. Il eut l'année suivante le commandement d'un vaisseau du Roi nommé l'*Espion*, avec lequel il se distingua en Irlande et dans le transport des troupes et des munitions que l'on envoyait de France en ce pays-là.

Il fut nommé enseigne de vaisseau le 1^{er} janvier 1692 et capitaine d'une compagnie détachée de la marine pour aller servir aux Iles. Il y passa en effet, mais voyant qu'il y avait peu à faire à l'Amérique dans le poste où il était, et par conséquent peu d'avancement à espérer, il aima mieux retourner à Rochefort en 1694 ; il fut nommé pour servir dans l'escadre du comte de Serquigny, qui allait aux grandes Indes, c'est-à-dire aux Indes Orientales. Il n'en revint qu'en 1697. Le vaisseau le *Faucon*, commandé par le sieur de Gros Bois, avec lequel il était embarqué, rencontra un gros vaisseau espagnol très richement chargé, qui fut pris après un rude combat, dans lequel, le sieur de la Guarigue s'étant très distingué, on lui donna le commandement et la conduite de la prise, qu'il eut l'adresse et le bonheur d'amener en France au travers de mille dangers et des flottes anglaises et hollandaises, qui couraient nos côtes. Il eut ensuite le commandement d'une demi-galère qu'on arma au port Louis pour chasser les biscayens qui troublaient le commerce sur les côtes de Poitou et de Bretagne. Il fit un voyage aux Iles sur le vaisseau le *Prince de Frise* en 1698, et un autre à Isigny, sur la côte de la Guinée, en 1701. Enfin, il fut fait lieutenant de vaisseau en 1703 et envoyé aux Iles avec une compagnie de soixante hommes détachés de la marine, qu'il commande encore actuellement au fort de la Trinité de la Martinique. Les différentes occasions où il a été employé font voir combien la Cour était contente de ses services : aussi doit-on dire de lui qu'il est un très bon officier, sage, brave, appliqué à ses devoirs et estimé généralement de tout le monde.

Son cadet, Jacques-Antoine de la Guarigue, sieur de la Tournerie, après avoir servi dans la milice et aux expéditions qui se firent de son temps aux Iles, vint en France avec lui en 1687 ; il servit en qualité de garde de la marine avec beaucoup d'application et de bravoure dans les campagnes de la Manche, du Large, d'Irlande et du Détroit. Il fut fait brigadier des gardes de la marine en 1692 et deux ans après envoyé aux Iles avec une compagnie détachée de la marine, que je lui ai vu commander en 1703, lorsqu'on envoya des troupes de la Martinique au secours de la Guadeloupe, attaquée par les Anglais. Il s'y comporta avec beaucoup de valeur, de prudence et de fermeté ; il fit voir qu'il était également bon officier et bon soldat. Le Roi ayant mis les milices des Iles en régiments et voulant mettre à leurs têtes des officiers d'expérience, donna un de ces régiments au sieur de la Tournerie, en 1707.

Michel de la Guarigue, sieur de Savigny, est le troisième des enfants du feu sieur de la Guarigue. Après avoir été garde de la marine, il fut fait lieutenant d'une compagnie détachée de la marine en 1692 et capitaine en 1701 ; il s'est beaucoup distingué lorsque les Anglais attaquèrent la Martinique, en 1693. Il fut fait major de la Martinique en 1710, en la

place du sieur Coulet, qui avait été nommé à la lieutenance de Roi de la Guadeloupe. Il a maintenu avec fermeté les troupes dans le bon ordre et la discipline dont on était redevable à son prédécesseur. Le Roi eut des relations si avantageuses de son exactitude, de sa vigilance et des services qu'il avait rendus et qu'il continuait à rendre, qu'il le fit chevalier de Saint-Louis en 1713, et lui donna, en 1717, des lettres patentes pour avoir séance et voix délibérative au Conseil supérieur de la Martinique, qui est une distinction si particulière qu'avant lui aucun major n'a joui dans les Iles d'une semblable prérogative. Enfin, le sieur Coulet ayant été pourvu de la lieutenance de Roi de l'île de Ré, avec une pension considérable et d'autres faveurs, par M. le Régent, qui l'a retenu en France, sa lieutenance de Roi à la Guadeloupe a été donnée au sieur de Savigny, qui s'est acquis en très peu de temps l'estime et l'affection des peuples de cette île par ses manières honnêtes, polies et obligeantes qui lui sont naturelles.

Claude de la Guarigue, sieur de Survillié, à l'occasion duquel j'ai commencé cet article, avait servi dans la compagnie colonelle de Saint-Christophe dès ses plus tendres années. Il avait succédé à ses frères dans les charges d'enseigne et de lieutenant de la même compagnie. Il eut, en 1688, le commandement de cent jeunes volontaires des plus qualifiés de la colonie, qui accompagnèrent le comte de Blénac, gouverneur général des Iles, à la conquête de l'île de Saint-Eustache, qui appartenait aux Hollandais. Cette île, quoique petite, était pourvue d'une bonne garnison ; elle avait une forteresse considérable ; ses habitants étaient bien armés, braves et bien résolus de se défendre, ce qui leur était d'autant plus facile qu'elle est presque partout d'un accès fort difficile.

Le sieur de Survillié et sa troupe, jointe à celle des sieurs de la Touche et Casting, eurent pour leur part l'attaque du côté de la Cabesterre, plus difficile, sans comparaison, et plus hasardeuse que celle de la Basse-Terre, que l'on fit à l'Anse des Interlopes. Ils forcèrent cependant tout ce que l'art et la nature opposaient à leur descente et à leur passage, ils renversèrent ceux qui défendaient le retranchement qui couvrait le chemin étroit et escarpé, qui conduisait du bord de la mer sur le plat pays, et furent à la vue de la forteresse bien plutôt que ceux qui étaient descendus à la Basse-Terre.

Cette action d'une valeur extraordinaire étonna les habitants de la garnison, et comme elle fut soutenue par beaucoup d'autres de cette même nature, elle facilita infiniment la conquête de cette île. Le sieur de Survillié reçut de grandes louanges du comte de Blénac, ce qui lui fut d'autant glorieux qu'on savait que ce général était fort réservé sur cet article.

On attaqua l'année suivante les Anglais, qui possédaient une partie de l'île de Saint-Christophe. Le fort Charles fut assiégé et pris malgré la vigoureuse résistance de ceux qui le défendaient, qui donnèrent en cette occasion des preuves éclatantes de leur bravoure. Le sieur de Survillié y faisait les fonctions de lieutenant de la colonelle avec tant de valeur et de conduite que le sieur de Salenave, lieutenant de Roi, ayant été tué et le sieur de Beaumanoir, major, ayant été nommé par le comte de Blénac pour remplacer le défunt, ce même général, qui se souvenait de ce qu'il avait vu faire au sieur de Survillié l'année précédente à la prise de Saint-Eustache, lui donna la majorité de l'île sous le bon plaisir de la Cour, ce qui n'aurait pas manqué de lui être confirmé si les Français fussent demeurés plus longtemps maîtres du pays, mais en ayant été chassés l'année suivante, 1690, comme je l'ai dit ci-devant, le sieur de Survillié fut transporté à la Martinique avec le reste de sa famille.

Les Anglais, s'étant alors trouvés les plus forts dans l'Amérique, prirent l'île de Marie Galante au commencement de 1691. On vit bien qu'ils se disposaient par cette conquête à l'attaque de la Guadeloupe, qui en est voisine, qui, étant d'une grande étendue et peu peuplée, donnait un très juste sujet de crainte qu'elle ne fût emportée. Le sieur de Survillié demanda la permission au marquis de Ragni, qui avait succédé au comte de Blénac dans le gouvernement des Iles, de passer à la Guadeloupe avec un de ses frères pour offrir leurs services au sieur Hincelin, gouverneur de cette île. Il l'obtint aisément et agréablement, et quoiqu'il y eût un danger extrême d'aborder cette île qui était bloquée par la flotte anglaise, il eut le bonheur d'y arriver assez à temps pour se trouver à la descente que les Anglais y firent.

Comme la qualité de volontaire ne l'attachait à aucun poste en particulier, il eut le moyen de se trouver à toutes les occasions où il y avait des coups et de la gloire à gagner. Il n'en manqua pas une, se distingua en toutes d'une façon particulière et eut cependant le bonheur de n'être point blessé, quoique son gargoussier ait été emporté le jour de la descente, l'affût de son fusil brisé dans une autre occasion et qu'il eut ses habits et son chapeau percés de balles en plusieurs endroits.

Les Anglais, après avoir battu pendant vingt-deux jours le fort de la Basse-Terre, furent enfin forcés de lever le siège et de se rembarquer, ce qu'ils firent avec tant de précipitation qu'ils abandonnèrent leurs canons, avec un mortier, quantité de bombes et de munitions, de bagages, d'armes et d'attirail de leur armée et même plusieurs blessés, qu'ils laissèrent à la discrétion des Français.

N'y ayant plus rien à faire pour les volontaires après cette retraite, le sieur de Survillié retourna à la Martinique dans la résolution de passer

en France pour servir dans la marine. Il en demanda la permission au marquis de Ragni, qui, ayant appris par les lettres du sieur Hincelin et par le rapport de quantité de personnes la valeur et la conduite qu'il avait fait paraître dans toute l'affaire de la Guadeloupe, n'eut garde de la lui accorder. Il lui dit qu'il voulait l'arrêter aux Iles et l'y employer et qu'il allait écrire en Cour les raisons qui l'obligeaient de lui refuser son congé, afin que le ministre y eût égard quand l'occasion se présenterait.

Ce général étant mort sur ces entrefaites, le commandeur Guitaut, lieutenant au gouvernement général, trouva la minute de la lettre que le marquis de Ragni avait écrite en Cour en faveur du sieur de Survillié, et comme il le connaissait et l'estimait depuis longtemps, il fut bien aise de trouver l'occasion d'exécuter ce que le général défunt avait eu dessein de faire ; de sorte qu'une lieutenance d'une compagnie détachée de la marine étant venue à vaquer, il la lui donna sous le bon plaisir de la Cour en 1691. Le ministre, déjà prévenu en faveur du sieur de Survillié par les lettres du feu marquis de Ragni, confirma ce choix et lui envoya le brevet en 1693, avec ordre à l'intendant de lui faire payer tous ses appointements depuis qu'il remplissait cette charge.

Il fut fait capitaine en 1696, major de la Martinique en 1701, sans perdre pour cela sa compagnie, ce qui était une grâce et une distinction toute particulières, et enfin colonel des milices de la Cabesterre de la Martinique en 1705.

On voit assez par cette suite d'emplois et de grâces combien la Cour était satisfaite du sieur de Survillié. Ce que j'ai dit de lui doit l'avoir fait connaître pour un officier d'une fidélité à toute épreuve, d'une valeur peu commune et d'une prudence dont on a vu les heureuses suites dans cette affaire, aussi délicate qu'elle était dangereuse et d'une conséquence infinie. Je dois seulement ajouter ici qu'il est également honnête homme et bon chrétien ; qu'il est charitable, bon ami, toujours prêt à rendre service et à soutenir les intérêts de ceux qui s'adressent à lui et que sa famille et ses domestiques, en un mot toute sa maison, est une des mieux réglées de toutes les îles.

Le sieur de Survillié avait encore deux cadets. L'aîné des deux, qui l'avait accompagné au secours de la Guadeloupe, où il s'était acquis de la réputation, est mort à Rochefort en 1692, étant sur le point de repasser aux Iles en qualité de lieutenant d'une compagnie détachée de la marine. Il avait servi quelque temps dans les gardes de la marine et s'y était fort distingué. C'était un jeune homme de grande espérance, parfaitement bien fait, agréable, spirituel, honnête, poli, sage, brave et d'une physionomie la plus heureuse et la plus revenante qu'on pût souhaiter.

Le plus jeune de ces six frères, nommé Philippe de la Guarigue, sieur de Raucourt, après avoir passé par les degrés d'enseigne et de lieutenant d'une compagnie détachée de la marine, a été fait capitaine en 1710 ; il est actuellement au fort royal de la Martinique. Je l'ai vu en 1703, lorsqu'il vint avec le sieur de la Tournerie, son frère, dont il était lieutenant, au secours de la Guadeloupe attaquée par les Anglais. Il donna dans toutes les occasions qui se présentèrent des marques d'une valeur qui est héréditaire dans sa famille, ce qui fit que le lieutenant général, le gouverneur de l'île et tous les autres officiers de considération lui rendirent ce témoignage qu'il n'y avait point d'officier de son rang et de son âge qui méritât autant que lui d'être avancé.

CHAPITRE VI

*L'auteur s'embarque pour la Guadeloupe. Il séjourne à la Dominique.
Description de cette île.*

Je partis du mouillage de la Martinique le 7 janvier 1700, dans une barque qui devait toucher à la Dominique pour y charger des bois de charpente. Quoique je prévisse que cela allongerait mon voyage et me causerait de la dépense, je n'en fus point fâché, parce que j'étais bien aise de voir le dedans de cette île et de pratiquer les Caraïbes qui l'habitent. Nous fûmes obligés de relâcher au Prêcheur, quand nous fûmes à moitié canal, parce que nous y trouvâmes une mer si grosse et un vent si furieux qu'il nous fut impossible de tenir davantage sans nous exposer à sombrer ou à aller à la dérive.

Nous remîmes à la voile le 9 à la pointe du jour et mouillâmes à la Dominique devant le carbet de M^{me} Ouvernard le même jour, sur les deux heures après-midi.

Cette femme sauvage était alors, comme je crois, une des plus vieilles créatures du monde. On dit qu'elle avait été très belle, il y avait un peu plus de cent ans, et que ce fut à cause de cela qu'un Anglais, gouverneur de Saint-Christophe, l'avait entretenue pendant un assez long temps et en avait eu nombre d'enfants et entre autres un certain Ouvernard, dont parle le Père du Tertre dans son histoire. Ce demi-Caraïbe était mort longtemps avant que je vinsse aux Iles. On avait toujours continué d'appeler sa mère M^{me} Ouvernard, depuis que les Anglais l'avaient renvoyée à la Dominique, après la mort du gouverneur qui l'entretenait. Sa vieillesse, plutôt que sa qualité de maîtresse d'un gouverneur anglais, lui avait acquis beaucoup de crédit parmi les Caraïbes. Elle avait eu beaucoup d'enfants, outre cet Ouvernard, de sorte que son carbet, qui était fort grand, était

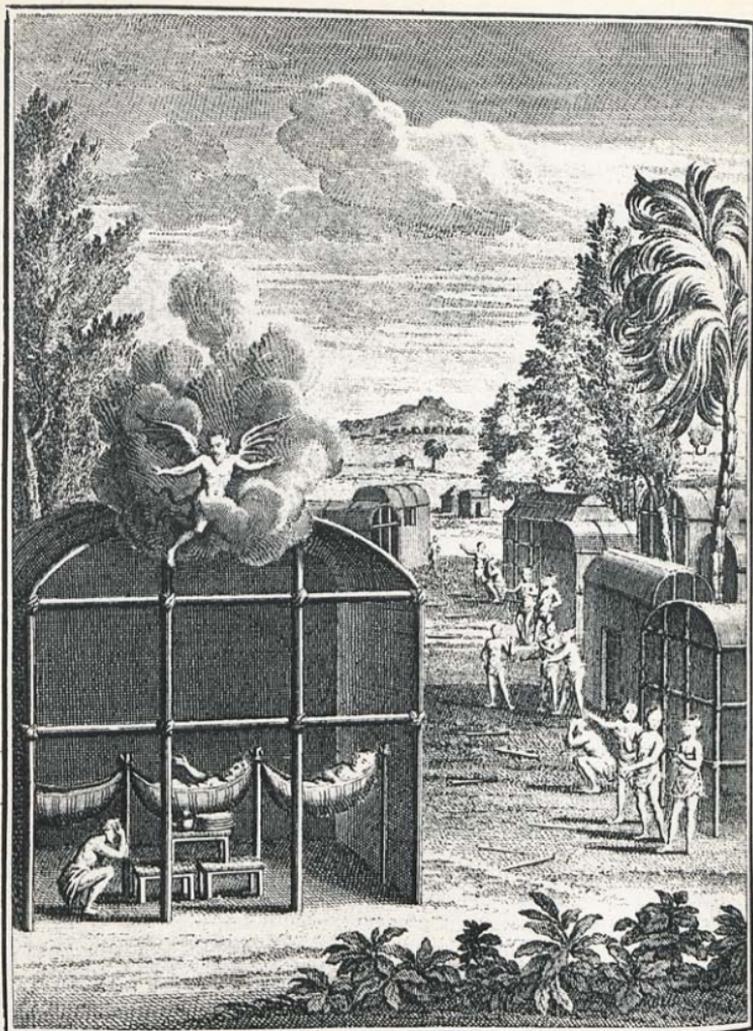
peuplé à merveille d'une longue suite de fils, de petits-fils et d'arrière-petits-fils.

Nous ne manquâmes pas de l'aller saluer dès que nous eûmes mis pied à terre. Je portai la parole et on doit croire que mon compliment fut bien reçu, puisqu'il était accompagné de deux bouteilles d'eau-de-vie de cannes, qui est ce qu'on présente de plus agréable aux sauvages. Elle me demanda quand viendrait le Père Raymond. C'était un de nos religieux qui avait demeuré bien des années parmi eux à travailler inutilement à leur conversion, mais qui était mort depuis près de trente ans. Je lui dis qu'il viendrait bientôt. Ma réponse fit plaisir à cette bonne femme. Car de lui dire qu'il était mort, c'est ce qu'elle et tous les autres Caraïbes n'auraient pu croire, parce qu'ils sont entêtés qu'une personne qu'ils ont connue est toujours en vie, jusqu'à ce qu'ils l'aient vue dans la fosse. C'est se rompre la tête inutilement que de vouloir leur faire croire le contraire.

Cette femme était toute nue, et tellement nue qu'elle n'avait pas deux douzaines de cheveux sur la tête. Sa peau semblait un vieux parchemin, retiré et séché à la fumée. Elle était tellement courbée que je ne pus voir la figure de son visage que quand elle se fut assise pour boire. Elle avait cependant encore beaucoup de dents et les yeux assez vifs. Elle me demanda si je voulais demeurer dans son carbet, et lui ayant répondu que j'y demeurerais pendant que la barque serait en rade, elle me fit apporter un hamac ; je la remerciai, car je n'avais pas envie de me rocouer comme un Caraïbe ; mais je choisis un quartier de son carbet, où je fis tendre le mien. Cinq ou six personnes qui passaient aussi à la Guadeloupe prirent le même parti, de sorte que nous nous établîmes tous chez M^{me} Ouvernard, où nous eûmes tout le loisir d'observer leurs coutumes et de faire connaissance avec eux, puisque nous y demeurâmes dix-sept jours.

J'engageai le lendemain deux Caraïbes à me conduire à la Cabesterre et trois autres à porter mon lit et les provisions dont je jugeais pouvoir avoir besoin. Cinq de nos passagers vinrent avec moi et trois nègres. Quoique nous fussions avec nos amis, nous ne laissâmes pas de porter nos armes, sous prétexte de chasser en chemin, mais en effet pour être en état de ne pas recevoir un affront sans pouvoir le repousser.

Nous traversâmes toute la largeur de l'île, depuis le carbet de M^{me} Ouvernard jusqu'à la Cabesterre, sans trouver autre chose que des bois et trois ou quatre défrichés pleins de bananiers. En échange nous vîmes les plus beaux arbres du monde de toutes les espèces dont j'ai déjà parlé et dont je parlerai ci-après. La longueur et la difficulté du chemin que nous fûmes obligés de faire à pied et le temps que je perdis à chercher des plantes furent cause que nous couchâmes dans les bois sous un ajoupa que nous eûmes bientôt fait, et couvert avec des feuilles de balisier.



B. U.
 MANTES
 Bact.
 Larois-Dixit

PLANCHE V: Initiation finale d'un *prosélyte* à genoux la protection de l'esprit du sorcier initiateur et de son esprit, étendus chacun dans un hamac, le "prosélyte" implore au service duquel il se consacre.

Gravure du XVIII^e siècle.

Nous avions du biscuit, du vin de Madère et de l'eau-de-vie, et nous avions tué, chemin faisant, plus de ramiers, de perdrix, d'ortolans que vingt hommes affamés n'en auraient pu manger ; de manière que nous soupâmes très bien et dormîmes de même, avec cette précaution pourtant de veiller les uns après les autres, pour ne pas donner lieu à nos conducteurs de tomber dans quelque tentation.

Nous arrivâmes le lendemain à un carbet, où nous fûmes reçus à l'ordinaire, c'est-à-dire sans cérémonie, parce qu'elles ne sont point d'usage en ce pays-là. Je fis présent d'une bouteille d'eau-de-vie au maître du carbet, avec lequel nous dînâmes. Il nous donna des crabes et de très bon poisson, dont nous nous accommodâmes très bien, quoiqu'il ne fût pas assaisonné à notre manière. C'est là le pays des anguilles. J'en vis fourmiller dans les rivières, les plus belles et les plus grosses que j'eusse encore vues dans les îles. Il ne faut pas s'en étonner : les Caraïbes les laissent vivre en repos, parce qu'ils n'en mangent point. J'engageai quelques jeunes gens de nous en prendre. Je les avais mis de bonne humeur avec un verre d'eau-de-vie ; ils y furent aussitôt, et sans autres instruments que leurs mains ils m'en apportèrent en moins d'une heure neuf ou dix des plus belles du monde. Nous en mîmes rôtir et bouillir ; mais il fallut saler nos sauces avec de l'eau de mer, car nos hôtes ne se servent point de sel et nous avions oublié d'en apporter avec nous.

Tous les Caraïbes que je vis savaient encore faire le signe de la croix et les prières chrétiennes en leur langue, et quelques-uns même en français. C'était tout ce qui leur était resté des instructions que les Pères Raymond Breton et Philippe de Beaumont, religieux de mon ordre et de ma province, leur avaient données pendant le long séjour qu'ils avaient fait avec eux. Ils me demandaient des nouvelles de ces deux religieux avec tout l'empressement et l'affection dont ils sont capables. Ils les attendent toujours, et leurs enfants et petits-enfants les attendront de même, sans songer qu'il y a longtemps qu'ils doivent être morts. Nous avions pris avec nous un Français qui s'était retiré parmi eux pour quelque faute qu'il avait commise à la Martinique, qui nous servait d'interprète, qui savait leur langue et qui s'était fait à leurs manières comme s'il fût né Caraïbe. Je fis ce que je pus pour le retirer de cette vie libertine sans pouvoir y venir à bout. On aurait bien pu l'enlever, mais les sauvages, qui l'aimaient, ne l'auraient pas souffert sans s'en venger et on ne veut point chercher de guerre avec eux.

Nous visitâmes pendant six jours toute la Cabesterre, depuis la pointe qui regarde le Macouba de la Martinique jusqu'à celle qui regarde Marie Galande ; et nous fûmes bien reçus dans tous les carbets où nous allâmes. Comment n'y aurions-nous pas été bien reçus ? Nous avions de l'eau-de-vie

et nous en donnions à nos compères si libéralement que dès le second jour de notre arrivée je vis bien qu'il en faudrait envoyer chercher. J'y envoyai deux de nos nègres avec un Caraïbe. Ils firent le voyage en quinze heures et m'apportèrent trente pots d'eau-de-vie de cannes que le maître de la barque me prêta et que je lui rendis à la Guadeloupe. J'achetai un hamac de mariage et quantité de bagatelles, le tout payable en toile, que les vendeurs doivent venir chercher à la barque. Cela les obligea à nous venir reconduire, mais je ne voulus pas revenir par le même chemin, non que j'espérasse en trouver un meilleur, mais pour parcourir davantage le pays et le reconnaître. Ce que j'en puis dire en général, c'est que la terre y est très bonne et à peu près de la même nature qu'à la Cabesterre et à la Basse-Terre, qu'elle est aux Cabesterres et Basses-Terres de la Martinique et de la Guadeloupe. Le manioc y vient très bien. Le manioc d'osier est celui qu'ils cultivent davantage, peut-être parce qu'il vient plus vite ou parce qu'ils le trouvent meilleur. Je mangeai sans peine de leur cassave, et je la préférerais à notre biscuit, lorsqu'elle était chaude. La viande et le poisson boucanés nous parurent de meilleur goût et de plus facile digestion que quand ils sont accommodés à la française. Un chirurgien de notre Compagnie, qui était l'esculape et presque le gouverneur de l'île de Saint-Martin, nous le prouva par une démonstration à laquelle il n'y avait point de réplique, c'est-à-dire en mangeant beaucoup et très souvent sans être incommodé et sans se rassasier. Je vis dans quelques cantons des bananes et des figues plus belles que dans nos îles ; ils les laissent mûrir sur le pied, à moins que ce ne soit pour manger avec de la viande, car pour lors ils les cueillent un peu avant leur maturité. Ils ont des patates et des ignames en abondance, beaucoup de mil et de coton. Ils laissent leurs volailles en liberté autour de leurs carbets ; elles pondent et couvent quand il leur plaît, amènent leurs poussins à la maison pour chercher à vivre. Il est certain que leur chair est excellente. Cela viendrait-il de la liberté dont elles jouissent ? Ils nourrissent quelques cochons et on en trouve beaucoup de marrons de deux espèces, c'est-à-dire de ceux qui viennent de race espagnole et de ceux qui se sont échappés des parcs et dont les premiers avaient été apportés de France. Il est aisé de distinguer les uns des autres, comme je l'ai déjà dit, ce me semble, dans un autre endroit.

Nous retournâmes au carbet de M^{me} Oüvernard le huitième jour après notre départ, bien fatigués, à la vérité, mais bien contents de notre voyage. Je n'ai pas fait entièrement le tour de la Dominique, mais autant que j'en puis juger par l'étendue de la Basse-Terre et de la Cabesterre, que j'ai parcourues, elle peut avoir trente à trente-cinq lieues de circuit. Elle est arrosée de quantité de rivières, particulièrement la Cabesterre. Les eaux

sont excellentes, le poisson d'eau douce y est en grand nombre et très bon. Il y a une soufrière comme à la Guadeloupe, mais je n'y ai point été, parce que je ne pus jamais engager personne ni à m'y conduire, ni à m'y accompagner. Elle n'est pas si haute à beaucoup près que celle de la Guadeloupe. La terre de presque toute l'île est haute et fort hachée. Je ne crois pas qu'en toute la Cabesterre il y ait trois lieues de plat pays, en mettant bout à bout ce qu'on y trouve. Mais les fonds sont beaux et les pentes ou revers propres à tout ce qu'on y voudrait planter.

J'avais entendu parler d'une mine d'or qu'on prétend être auprès de la soufrière. Je m'en informai avec tout le soin possible, tant des Caraïbes que de ce Français réfugié et des autres qui travaillaient à faire des bois de charpente et des canots, sans en pouvoir rien apprendre : soit que les Caraïbes ne me jugeassent pas assez de leurs amis pour me confier un tel secret, soit qu'une pareille recherche m'eût rendu suspect à ces sauvages, qui savent très bien qu'il n'est pas de leur intérêt d'enseigner ce trésor aux Européens quels qu'ils puissent être, parce qu'ils voudraient aussitôt s'en rendre maîtres et les chasser de leur pays.

La chose n'est pas fort difficile, car, à la réserve de deux ou trois carbets qui sont vers la pointe sous la soufrière, j'ai vu tout ce qu'il y a de gens dans cette île et je ne crois pas que le nombre excède beaucoup celui de deux mille âmes, dont les deux tiers sont femmes et enfants. Quoi qu'il en soit, j'ai vu un morceau de cet or entre les mains du Père Cabasson, Supérieur de notre Mission de la Martinique, qu'il disait venir d'un certain M. Dubois, qu'on prétendait être gentilhomme quoique sa manière de vie obscure ne le fit pas trop croire. Son habitation, qui était à la Martinique au Morne Saint-Martin, entre la pointe du Prêcheur et la Potiche, lui donnait la commodité de faire d'assez fréquents voyages à la Dominique, où il avait beaucoup de liaison avec les Caraïbes, de qui, selon les apparences, il avait eu cet or et peut-être le secret du lieu où ils l'avaient tiré. Cet or n'était point encore purifié. Un autre, plus habile que le sieur Dubois, se servirait plus avantageusement qu'il ne fait de cette découverte ; peut-être a-t-il des raisons pour en user comme il fait, le temps en pourra découvrir davantage.

La Basse-Terre de la Dominique est encore plus hachée que la Cabesterre. Il n'y a que deux ou trois endroits de plat pays qui soient un peu raisonnables. Le plus considérable s'appelle la Grande Savane, qui fait environ le milieu de la Basse-Terre, c'est-à-dire de l'espace qui est contenu entre la pointe qui regarde le Prêcheur et celle qui est vis-à-vis des Saintes.

Il y a à l'est et l'ouest de la Grande Savane, à cinquante lieues sous le vent, une île qu'on appelle la petite île d'Avès ou des Oiseaux, pour la

distinguer d'une autre plus grande de même nom, qui est au vent de Corossol, où périt l'armée navale du comte d'Estrées, en 1678. Je fais cette remarque, qui est un peu hors-d'œuvre à la vérité, parce que bien des gens croient que c'est une île imaginaire. Cependant j'ai vu beaucoup de nos corsaires qui ont été dessus, et moi-même je l'ai vue, y ayant été dans un autre voyage. Ce que j'en puis dire est que cette île est fort basse et presque toute de sable avec quelques buissons et peu d'autres arbres. On la peut nommer à bon droit l'île des Oiseaux, car il y en a une quantité si prodigieuse qu'on les peut tuer à coups de bâton. Cela pourtant doit s'entendre des oiseaux de mer. On y trouve aussi quantité de tortues, surtout dans le temps qu'elles pondent. Cependant, comme cette île manque absolument d'eau douce, elle n'est fréquentée de personne que de ceux que le hasard y conduit.

L'ancre est bon par toute la côte de la Dominique, mais il n'y a aucun port ni cul-de-sac pour se retirer et on ne trouve partout que des rades foraines. Il y a à la vérité quelques pointes derrière lesquelles on peut se mettre à couvert de certains vents ; c'est là tout l'avantage que l'on en peut tirer.

Quoique cela soit peu de chose, les Anglais n'ont pas laissé de faire bien des tentatives pour s'y établir, fondés sur certaines prétentions auxquelles les Français se sont toujours opposés, non seulement parce qu'elles n'ont aucun fondement tant soit peu raisonnable, mais encore parce que si cette île était entre leurs mains, ils s'en serviraient pour couper la communication entre la Martinique et la Guadeloupe dans un temps de guerre et les réduiraient bientôt aux dernières extrémités.

Ils se servirent de la paix de Ryswick et d'un accommodement particulier qu'ils firent avec les sauvages de la Dominique pour y venir faire du bois de charpente. Ils firent ensuite un ajoupa au bord de la mer pour mettre ce bois à couvert, en attendant les barques qui le devaient transporter. Cet ajoupa se changea en une maison, autour de laquelle ils firent une palissade, où ils mirent quelques petites pièces de canon sous prétexte de saluer les santés de leurs compères les Caraïbes quand ils les faisaient boire.

Dès que le gouverneur général de nos îles en eut avis, il envoya un officier pour s'en plaindre au général des Anglais et dans le même temps il envoya deux bâtimens à la Dominique, qui obligèrent les Anglais à rembarquer leurs canons et leur bagage, après quoi on mit le feu à la maison et aux palissades. Je fus voir l'endroit où avait été cette maison. J'en trouvai la situation fort commode et fort avantageuse et telle qu'on la pouvait souhaiter pour y faire un fort dont il n'aurait pas été facile

VOYAGES AUX ISLES DE L'AMERIQUE III

de les dénicher si on leur avait donné le loisir de s'y fortifier davantage. On trouvera peut-être cette manière d'agir un peu brusque, mais outre qu'elle est plus expéditive, elle est encore plus proportionnée au génie de ceux avec qui on avait affaire.

CHAPITRE VII

Diverses coutumes des sauvages. Préjugés sur leur origine. Leurs différens langages et leur manière de se battre.

Le séjour que je fis dans le carbet de M^m^e Ouvernard et de quelques autres Caraïbes m'a donné lieu de voir de près et d'examiner à loisir leurs mœurs et leurs manières d'agir. J'en vais faire part à ceux qui liront ces mémoires, sans m'assujettir à en garder l'ordre, mais comme je les trouve écrites dans mon journal.

Ils se lèvent tous de grand matin, c'est-à-dire un peu avant le lever du soleil, et sortent aussitôt du carbet pour leurs nécessités : ils ne les font jamais auprès de leurs maisons, mais dans quelque lieu un peu éloigné, où ils font un trou qu'ils recouvrent ensuite avec de la terre. Ils vont aussitôt se baigner à la mer, quand il n'y a point de rivière à leur commodité, car lorsqu'il s'en trouve ils ne vont point à la mer. Lorsqu'ils sont de retour, ils s'assoient au milieu du carbet sur une petite selle de bois toute d'une pièce, faite à peu près comme un picore à chocolat. Ils attendent là que l'air et le vent les sèchent, après quoi une de leurs femmes ou quelque autre vient avec un petit coui rempli de rocou détrempé dans l'huile de carapat ou palma christi, afin de les rocouer. Elle commence par peigner, ou au moins par démêler leurs cheveux, et après les avoir frottés d'un peu d'huile de carapat, elle les lie avec un cordon de coton et en fait une touffe au-dessus de la tête ; puis, tenant le coui avec la peinture de la main gauche et un pinceau comme un petit ballet de plumes de la droite, elle le barbouille par tout le corps en commençant par le visage. Quand tout le haut du corps est peint, le Caraïbe se lève afin qu'on lui peigne les cuisses et les jambes ; et lorsque cela est

achevé il se remet sur son siège et se barbouille lui-même les parties auxquelles la pudeur n'a pas permis à sa femme de toucher.

Selon sa fantaisie il se fait lier les cheveux derrière la tête ou les laisse pendre, et selon le temps et l'occasion il se fait faire quelques moustaches ou autres marques noires au visage et sur le corps, avec du jus de ganipa.

Lorsqu'en se peignant ou se grattant ils trouvent des poux, ils les croquent sous leurs dents pour leur rendre la pareille et se venger de leurs morsures. Il n'y a que les Caraïbes et les nègres qui aient droit d'avoir des poux dans les îles : ces animaux meurent pour tous les autres dès qu'on a passé le tropique. J'ai souvent entendu raisonner là-dessus, mais comme je n'ai rien entendu qui m'ait contenté, je ne le rapporterai pas.

Pendant qu'une partie des femmes est occupée à rocouer les hommes, l'autre partie fait la cassave pour le déjeuner, car ils la mangent toute chaude. S'ils ont été la nuit à la pêche ou aux crabes ou qu'il y ait quelque chose du jour précédent, on se dépêche de faire cuire ce qu'il y a et on l'apporte dès que le maître du carbet l'ordonne. Ils mangent tous dès qu'ils sont rocoués, sans se rien dire les uns aux autres, sans faire aucun acte de civilité ou de religion ; les jeunes garçons comme les personnes qui sont âgées sont sans distinction. Après qu'ils ont mangé, les femmes apportent à boire ; et puis les uns se remettent dans leur hamac, les autres se mettent autour du feu accroupis sur leurs talons, comme des singes, les joues appuyées sur les paumes de leurs mains, et demeurent des heures entières en cette posture et en silence, comme s'ils étaient dans une profonde méditation, ou bien ils sifflent avec la bouche ou une espèce de flûte ou de chalumeau et toujours sur le même ton : rien, à mon avis, de plus désagréable et de plus ennuyant que cette musique. Il s'en trouve d'autres qui se mettent à travailler à quelques paniers ou à faire des flèches et des arcs, des boutons ou autre chose de cette nature, chacun selon son génie particulier et sans que personne se donne la liberté de commander rien à un autre. C'est ainsi qu'ils travaillent, toujours pour le besoin présent et toujours d'une manière négligente et indifférente, sans s'attacher le moins du monde à ce qu'ils font et le quittant aussitôt qu'ils commencent à s'en fatiguer.

Leur conversation, quand ils en ont, est fort modeste et fort paisible. Il n'y en a qu'un qui parle, tous les autres l'écoutent avec une grande attention, du moins en apparence, sans l'interrompre, le contredire, ni lui répondre que par une espèce de bourdonnement qu'ils font sans ouvrir la bouche, qui est la marque d'approbation qu'ils donnent au discours qu'on fait devant eux. Quand celui-là a achevé, si un autre prend la parole, soit qu'il parle en conformité de ce que le premier a dit, soit qu'il dise tout le contraire, il est assuré d'être régélé du même bourdonnement d'ap-

VOYAGES AUX ISLES DE L'AMÉRIQUE

probation. Je crois bien qu'ils n'en usent ainsi que dans les choses indifférentes et qu'ils en usent d'une autre manière dans ce qui les touche de plus près, car ils savent parfaitement bien leurs intérêts et vont à leurs fins par des voies qui ne sont point du tout sauvages. Jamais je ne les ai vus se disputer ni se quereller : j'admiraux cette retenue. Mais ce qui est bien plus admirable, c'est que sans discours et sans querelles ils se tuent et se massacrent fort souvent. C'est principalement dans les assemblées, qu'ils appellent « vins », que cela arrive.

Ces assemblées n'ont aucun temps réglé pour se tenir : cela dépend du caprice de celui qui en veut faire la dépense. Personne n'est obligé de s'y trouver, quoiqu'on y soit invité, que ceux qui ont envie de boire et de s'enivrer ou de faire quelque mauvaise action. Elles se font quelquefois pour résoudre un voyage de traite, c'est-à-dire de négoce, ou de visite, ou de guerre. Celui qui la fait a soin quelques jours auparavant de faire avertir tous ses voisins, quelquefois toute la nation, de s'y trouver. Y vient qui veut : tout le monde y est bienvenu et s'en retourne quand il lui plaît. Cependant celui qui a invité fait provision de quantité d'ouïcou, de patates, ignames, bananes, figues et de cassave. Lui et les gens de son carbet, et même ses voisins s'ils le jugent à propos, vont à la pêche et à la chasse et boucanent tout ce qu'ils prennent. Il est rare qu'ils mangent rien qui soit bouilli, excepté les crabes. Ils mangent peu de viande, quoiqu'ils en puissent manger tant qu'il leur plairait, car ils élèvent assez de volailles et de cochons : ils ne mangent ni de cochons marrons, ni d'agousins et autres animaux, et ils ont abondance de ramiers, de perroquets, de grives et autres oiseaux qu'ils tuent avec leurs flèches aussi habilement que nous avec nos fusils, et sans tant de bruit. Mais ils gardent leurs volailles, leurs cochons et leurs autres animaux qu'ils prennent à la chasse pour les porter aux Iles françaises et les troquer pour avoir les choses dont ils ont besoin ; de sorte qu'on peut dire que les crabes et le poisson sont leur nourriture la plus ordinaire, excepté dans le temps de leurs vins, où ils n'épargnent rien pour régaler ceux qu'ils ont invités.

Comme je ne me suis point trouvé dans ces sortes d'assemblées, je ne puis en parler que sur le rapport d'autrui. Ceux dont j'en ai appris plus de circonstances sont premièrement un Caraïbe qui s'était retiré à la Martinique, après en avoir tué un autre à la Dominique, et ce Français réfugié à la Dominique pour un semblable sujet, qui me servit d'interprète tout le temps que je demeurai à la Dominique.

Après que toute la compagnie est assemblée et qu'on a bien mangé et bu du ouïcou à outrance et du tafia, quand ils en peuvent avoir, le maître du carbet fait la proposition pour laquelle il les a invités. Telle qu'elle puisse être, elle ne manque jamais d'être bien reçue et approuvée à la

manière ordinaire. Si c'est une partie de guerre qu'on propose, quelque vieille femme ne manque pas de se produire et de haranguer les conviés pour les exciter à la vengeance. Elle leur fait un long détail des torts et des injures qu'ils ont reçus de leurs ennemis, elle y joint le dénombrement de leurs parents et amis qui ont été tués ; et quand elle voit que toute la compagnie, déjà fort échauffée par la boisson, commence à donner des signes de fureur et qu'ils ne respirent plus que le sang et la mort de leurs ennemis, elle jette au milieu de l'assemblée quelques membres boucanés de ceux qu'ils ont tués à la guerre, sur lesquels ils fondent aussitôt comme des furieux, les égratignent, les coupent en pièces, les mordent et les mâchent avec toute la rage dont sont capables des gens lâches, vindicatifs et ivres. Ils approuvent le projet avec de grands cris et tous promettent de se rendre au jour nommé, pour partir ensemble et aller exterminer tous leurs ennemis.

Les autres projets se résolvent d'une manière plus tranquille, mais quant à l'exécution, elle dépend absolument du caprice ou de l'humeur où ils se trouvent dans le moment qu'il faut mettre la main à l'œuvre, car ils sont entièrement libres et indépendants et personne n'a droit de commander aux autres : leur délicatesse sur ce point-là est inconcevable.

C'est une erreur de croire que les sauvages de nos Iles soient anthropophages et qu'ils aillent à la guerre exprès pour faire des prisonniers, afin de s'en rassasier ou que, les ayant pris sans avoir cette intention, ils se servent de l'occasion qu'ils ont en les tenant entre leurs mains pour les dévorer. J'ai des preuves du contraire, plus claires que le jour.

Il est vrai que j'ai entendu dire à plusieurs de nos flibustiers que vers l'isthme de Darien, Bocca del Toro, l'île d'Or et quelques autres endroits de la côte, il y a des nations errantes, que les Espagnols appellent Indiens Braves, qui n'ont jamais voulu avoir commerce avec personne, qui mangent sans miséricorde tous ceux qui tombent entre leurs mains. Cela peut être vrai et peut être aussi faux, car s'ils n'ont point de commerce avec personne, comment le peut-on savoir ? Et quand cela serait vrai, qu'est-ce que cela prouverait par rapport à nos Caraïbes des Iles, si éloignés de ceux-là et par la distance des lieux et par la manière de vivre ? Pourquoi se ressembleraient-ils plutôt en ce point que dans les autres ?

Je sais que le marquis de Maintenon d'Angennes, qui commandait la frégate du Roi la *Sorcière* en 16... , perdit la chaloupe avec dix-huit ou vingt hommes qui étaient dedans, en voulant prendre de l'eau dans une rivière ; et on peut conjecturer qu'enlevant comme ils firent les hommes morts et les vivants, c'était pour se rassasier de leur chair, comme certains nègres de la côte d'Afrique qui en tiennent boucherie ouverte, du moins à ce que disent certains historiens.

Je sais encore, et il est très vrai, que dans les commencements que les Français et les Anglais s'établirent aux Iles, il y eut plusieurs personnes des deux nations qui furent tuées, boucanées et mangées par les Caraïbes ; mais c'était une action tout extraordinaire chez ces peuples : c'était la rage qui leur faisait commettre cet excès, parce qu'ils ne pouvaient se venger pleinement de l'injustice que les Européens leur faisaient de les chasser de leurs terres qu'en les faisant périr, quand ils les prenaient, avec des cruautés qui ne leur sont pas ordinaires ni naturelles ; car si cela était dans ce temps-là, il le serait encore aujourd'hui, et c'est pourtant ce qu'on ne voit pas qu'ils pratiquent, ni sur les Anglais, avec lesquels ils sont presque toujours en guerre, ni même avec leurs plus grands ennemis, les Allouages, qui sont des Indiens de terre ferme du côté de la rivière d'Orénoque, avec lesquels ils sont continuellement en guerre.

Il est vrai que quand ils tuent quelqu'un, ils font boucaner ses membres et remplissent des calebasses de sa graisse, qu'ils emportent chez eux, mais c'est comme un trophée et une marque de leur victoire et de leur valeur, à peu près de même que les sauvages de Canada emportent les chevelures de leurs ennemis quand ils les ont tués, et de leurs prisonniers après qu'ils les ont fait mourir avec des cruautés inouïes. Nos sauvages sont plus humains : quand ils prennent des femmes, de quelque couleur ou nation qu'elles puissent être, bien loin de leur faire du mal, il est certain qu'ils les traitent avec douceur et que si elles veulent, ils les épousent et les regardent comme si elles étaient de leur nation. Quand ce sont des enfants, ils les élèvent parmi eux sans songer à les tuer, et le pis qui leur peut arriver c'est d'être vendus aux Européens. A l'égard des hommes faits qu'ils ont trouvés et pris les armes à la main, il est certain qu'ils les tuent dans la chaleur du combat, sans s'embarrasser de les faire prisonniers comme font les Iroquois, pour les sacrifier ensuite à loisir à leur rage et à leur cruauté. Je le répète donc encore une fois, s'ils boucanent quelques membres de ceux qu'ils ont tués, ce n'est que pour conserver plus longtemps la mémoire de leurs combats et de leurs victoires et s'animer à la vengeance et à la destruction de leurs ennemis, et jamais pour s'en rassier.

Il est rare qu'il se passe aucun de ces vins sans qu'il s'y commette quelque homicide : cela se fait sans beaucoup de cérémonie. Il suffit qu'un des conviés, échauffé par la boisson, se souvienne qu'un des assistants a tué un de ses parents ou qu'il lui a donné quelque sujet de chagrin pour le porter à la vengeance ; il n'en faut pas davantage. Il se lève sans façon, il s'approche par derrière de son ennemi, lui fend la tête d'un coup de boutou ou le poignarde à coups de couteau, sans que pas un de ceux qui

sont présents se mette en devoir de l'empêcher ou de l'arrêter après qu'il a fait le coup.

Si par hasard celui qui vient d'être assassiné a des enfants, des frères ou des neveux dans l'assemblée, ils se jettent quelquefois sur l'assassin et le tuent ; mais il est rare que cela arrive, car celui qui veut faire un coup en cette nature observe soigneusement qu'il n'y ait personne en état de lui rendre la pareille. Il attend qu'ils soient ivres, endormis ou absents. Si ceux qui ont intérêt au défunt sont présents et qu'ils craignent que l'assassin ne soit soutenu et qu'il y ait trop de risque pour eux de se venger sur-le-champ, ils dissimulent leur ressentiment et remettent à une autre occasion à rendre la pareille au meurtrier, à moins qu'il ne change de pays, heureux encore s'il en est quitte pour cela, car on ne sait parmi eux ce que c'est le pardon ou accommodement, et souvent quand ils ne peuvent se venger sur la personne, ils le font sur quelqu'un qui lui appartient. Voilà ce qui rend leurs querelles et leurs divisions éternelles et qui fait que leur pays n'est pas peuplé la dixième partie autant qu'il le devrait être, vu la quantité de femmes qu'ils ont et la propriété qu'ils ont de multiplier beaucoup.

Telle est la fin ordinaire de leurs vins ou festins, dont ils ne se retirent que quand il n'y a plus rien à manger ou à boire chez celui qui les a invités. Après cela chacun s'en retourne chez soi. Lorsque le vin est fait pour un voyage de guerre, ceux qui y ont consenti et qui ont paru les plus ardents à l'entreprendre ne s'en souviennent plus et ne pensent nullement à se rendre au jour qu'on a pris pour s'embarquer, à moins que le caprice ne le leur fasse faire dans le moment, car qu'ils le fassent ou ne le fassent pas, il n'y a personne qui y puisse trouver à redire. Ils sont tous égaux, et quoiqu'on soit capitaine, on n'en est pas plus respecté ni mieux obéi.

Il n'y a que les femmes qui soient obligées à l'obéissance et dont les hommes soient absolument les maîtres. Ils portent cette supériorité jusqu'à l'excès et les tuent pour des sujets très légers. Un soupçon d'infidélité bien ou mal fondé suffit sans autre formalité pour les mettre en droit de leur casser la tête. Cela est un peu sauvage, à la vérité, mais c'est un frein bien propre pour retenir les femmes dans leur devoir. Ce sont pour l'ordinaire les vieilles qui sont cause de tous les désordres qui arrivent dans les ménages : pour peu qu'elles aient de chagrin contre une jeune femme, elles trouvent bientôt moyen de la décrier dans l'esprit de son mari et de lui faire naître une infinité de soupçons, et quand elles n'ont rien de plus positif à dire contre les jeunes, elles les accusent d'être sorcières et d'avoir fait mourir quelqu'un ; il n'en faut pas davantage, tout autre examen

est superflu, l'accusée passe pour convaincue, on lui casse la tête et on n'en parle plus.

Les vieilles femmes s'appellent Bibi, c'est-à-dire grand-mère, ou la mère de tout le monde par excellence ; tout de même, les vieux hommes se nomment Baba, c'est-à-dire le père par excellence. La vieillesse est le seul endroit qui les rend ou qui les peut rendre un peu respectables.

Lorsqu'ils commencent à sentir les approches de la faim, les uns vont à la chasse et les autres à la pêche, chacun selon son génie. Il est presque inouï qu'un père dise à son fils, dès qu'il a seize à dix-huit ans, d'aller à la chasse ou à la pêche, ou que le maître d'un carbet s'avise de dire à ceux qui demeurent avec lui d'y aller ou de l'y accompagner, il pourrait s'attendre à un refus bien sec. S'il a envie d'aller à la pêche ou à la chasse, ou que la nécessité l'y contraigne, il dit simplement comme saint-Pierre : « Je vais pêcher » ; et ceux qui ont envie d'y aller, lui répondent aussi laconiquement que les Apôtres : « Nous y allons avec vous », et le suivent.

Il n'y a point de peuple au monde qui soit plus jaloux de sa liberté et qui ressente plus vivement et plus impatiemment les moindres attaques qu'on y voudrait donner. Aussi se moquent-ils de nous autres quand ils voyent que nous portons respect et que nous obéissons à nos supérieurs. Ils disent qu'il faut que nous soyons les esclaves de ceux à qui nous obéissons, puisqu'ils se donnent la liberté de nous commander et que nous sommes assez lâches pour exécuter leurs ordres.

Il n'y a que les femmes à qui on commande dans ce pays-là ; et quoique ce soit d'une manière douce et honnête et qu'elles soient accoutumées d'obéir dès leur plus tendre jeunesse, on ne laisse pas de remarquer qu'elles sentent tout le poids de ce joug. Cependant elles obéissent sans réplique, ou plutôt elles savent si bien leur devoir et le font avec tant d'exactitude, de silence, de douceur et de respect, qu'il est rare que leurs maris soient obligés de les en faire souvenir. Grand exemple pour les femmes chrétiennes, qu'on leur prêche inutilement depuis la mort de Sara, femme d'Abraham, et qu'on leur prêchera selon les apparences jusqu'à la fin du monde avec aussi peu de fruits qu'on prêche l'Évangile aux Caraïbes.

Je dois rendre cette justice à ces pauvres femmes sauvages que pendant tout le temps que j'ai été à la Dominique dans différents carbets, je ne les ai jamais vues oisives un seul moment. Elles travaillaient sans cesse, et cela avec tant de paix et de douceur que, quoiqu'elles ne soient pas plus muettes que les autres créatures de leur espèce que l'on voit dans les autres parties du monde, on n'entendait pas une seule parole de colère entre elles, bien que très souvent elles eussent des contretemps fâcheux et des travaux très rudes et très difficiles à supporter, car il faut compter que ce sont

elles qui font tout ce qu'il y a à faire dedans et dehors le carbet. Les hommes ne font autre chose qu'abattre les arbres, quand il y a un défriché à faire, ce qui arrive rarement. Ils s'occupent encore à la chasse et la pêche et autres petits ouvrages dont j'ai parlé ci-devant, et voilà tout. S'ils reviennent de la chasse, ils jettent ce qu'ils ont pris à l'entrée du carbet sans s'en embarrasser davantage ; c'est aux femmes à le ramasser et à l'accommoder. S'ils ont été à la pêche, ils laissent le poisson dans le canot et viennent se coucher sans dire une seule parole. Les femmes doivent courir au canot, en apporter le poisson et le faire cuire, car elles doivent supposer que le pêcheur a faim. On peut dire, en un mot, qu'elles sont de véritables servantes qui sont demeurées dans l'état pour lequel elles ont été créées, sans s'en être écartées jusqu'à présent, grâce à la supériorité que leurs maris ont toujours conservée sur elles.

Les Caraïbes ont trois sortes de langages. Le premier, le plus ordinaire et celui que tout le monde parle, est comme affecté aux hommes.

Le second est tellement propre aux femmes que bien que les hommes l'entendent, ils se croiraient déshonorés s'ils l'avaient parlé et s'ils avaient répondu à leurs femmes en cas qu'elles eussent la témérité de leur parler en ce langage. Elles savent la langue de leurs maris et doivent s'en servir quand elles leur parlent ; mais elles ne s'en servent jamais quand elles parlent entre elles et n'employent d'autre idiome que le leur particulier, qui est totalement différent de celui des hommes.

Il y a un troisième langage qui n'est connu que des hommes qui ont été à la guerre et particulièrement des vieillards. C'est plutôt un jargon qu'ils ont inventé qu'une langue. Ils s'en servent quand ils font quelque assemblée de conséquence, dont ils veulent tenir les résolutions secrètes. Les femmes et les jeunes gens n'y entendent rien.

De ces deux premiers langages on tire une conséquence assez juste, que les sauvages que Christophe Colomb trouva dans les petites îles de l'est qu'on appelle Antilles, parce qu'elles sont au vent des grandes îles et qu'en venant d'Europe on les trouve les premières, n'étaient point les naturels du pays. Car il y a une différence infinie entre ceux des petites îles et ceux de la terre ferme la plus proche, avec lesquels ils sont toujours en guerre, et avec ceux que les Espagnols ont trouvés aux grandes îles, soit pour la langue, soit pour les mœurs et les coutumes.

Les auteurs qui ont parlé de leur origine croient qu'ils viennent de la Floride et que c'est ou le hasard qui les a portés aux petites îles, ou que se trouvant trop pressés dans leur pays, ou trop vivement poursuivis par leurs ennemis, ils ont été obligés de quitter leur pays natal et d'aller chercher de nouvelles terres pour s'établir. Cette pensée est fondée sur ce que certains Indiens de la Floride parlent à peu de chose près le même langage

que nos Caraïbes et ont les mêmes coutumes, ce qu'on ne trouve point dans aucun des Indiens des grandes îles et de quelques endroits de la terre ferme, dont le langage n'approche en aucune façon de celui de nos Caraïbes, quoiqu'il approche beaucoup de celui que parlent les femmes.

La manière de vivre de nos Caraïbes est encore une preuve qu'ils sont étrangers dans les îles, puisqu'elle est tout opposée et tout à fait différente de celle des anciens Indiens qui les habitaient. Car ces derniers aussi bien que ceux des grandes îles étaient des gens simples, doux, serviables, affectionnés aux étrangers, qui seraient toujours demeurés dans cet état si les cruautés inouïes et l'avarice insatiable des Espagnols ne les avaient enfin obligés de se soulever contre eux pour se délivrer du joug insupportable de leur tyrannie. Au lieu que nos Caraïbes ont toujours été des gens belliqueux à leur manière, des gens fiers et indomptables, qui préfèrent la mort à la servitude, que les Européens, depuis ceux qui les ont découverts jusqu'à ceux qui y sont à présent, n'ont pu humaniser assez pour pouvoir demeurer ensemble dans un même endroit et qu'ils ont été obligés de détruire ou de chasser et de les rencogner comme ils sont à présent dans les deux îles qu'ils occupent, qui sont la Dominique et Saint-Vincent, pour pouvoir vivre avec quelque sorte de sûreté dans les autres îles. Leur naturel, quoique fort adouci par la douceur du climat, approche encore trop de celui des sauvages de la Floride et même du Canada pour ne pas convenir qu'ils viennent de la Floride et des environs et qu'étant passés dans les petites îles, il ne leur fut pas difficile, à ceux qui étaient des guerriers, de se défaire des anciens habitants, qui n'étaient point accoutumés à la guerre et qui les reçurent sans se défier d'eux. Il y a apparence qu'ils tuèrent tous les mâles et qu'ils réservèrent les femmes pour le besoin de la conservation de leur espèce. Quoiqu'ils ne soient pas dans ce besoin aujourd'hui, ils ne laissent pas encore de conserver toutes les femmes qu'ils prennent à la guerre et, après qu'ils les ont conduites chez eux, ils les regardent comme les naturelles du pays et les épousent.

Le nom qu'ils se donnent entre eux et qu'ils donnent aux Européens doit encore fortifier ma pensée. Ils se nomment en général, eux et les Européens qu'ils veulent honorer, Banaré, qui veut dire homme de mer, ou homme qui est venu par mer.

C'est une difficulté fort aisée à résoudre comment ils ont pu venir de la Floride ou du fond du golfe de Mexique jusqu'aux îles du Vent. Il n'y a pour cela qu'à se souvenir que Christophe Colomb les trouva qui allaient d'une île à une autre avec leurs canots, qui leur suffisaient pour faire des trajets assez considérables, comme des îles Lucayes à celles de Saint-Domingue, Port-Rie et Couve. D'où il est aisé de conclure qu'en côtoyant la côte depuis le fond du golfe de Mexique jusqu'à la pointe de la Floride,

ils ont pu passer le détroit de Bahama et, côtoyant les grandes îles de Couve, Saint-Domingue et Port-Ric, arriver aux petites îles, où ils ont trouvé plus de facilité de s'établir que dans les grandes, qui étaient trop peuplées pour pouvoir en chasser ou détruire les habitants et s'y établir en leur place. C'est ainsi qu'on peut raisonnablement conjecturer qu'ils se sont établis dans les Antilles. On ne doit donc pas s'étonner si, en s'emparant de ces nouvelles et en détruisant tous les habitants mâles, ils ont conservé leur langue naturelle et leurs coutumes, qu'ils ont transmises à leur postérité qui les conservent encore aujourd'hui, et si les femmes qu'ils y ont trouvées ont conservé aussi leur langue et leur manières simples et douces, qui sont comme le caractère des Indiens d'entre les tropiques.

Au reste, leur langue n'est pas si difficile qu'elle paraît être quand on l'entend prononcer. Elle n'est point chargée de conjugaisons, ni de déclinaisons ; elle a des adverbes assez significatifs ; son unique défaut est d'être stérile. Mais n'en doit-on pas être content, puisqu'elle suffit pour ceux qui s'en servent, qui, n'ayant ni étude ni commerce, n'ont pas besoin de tant de termes.

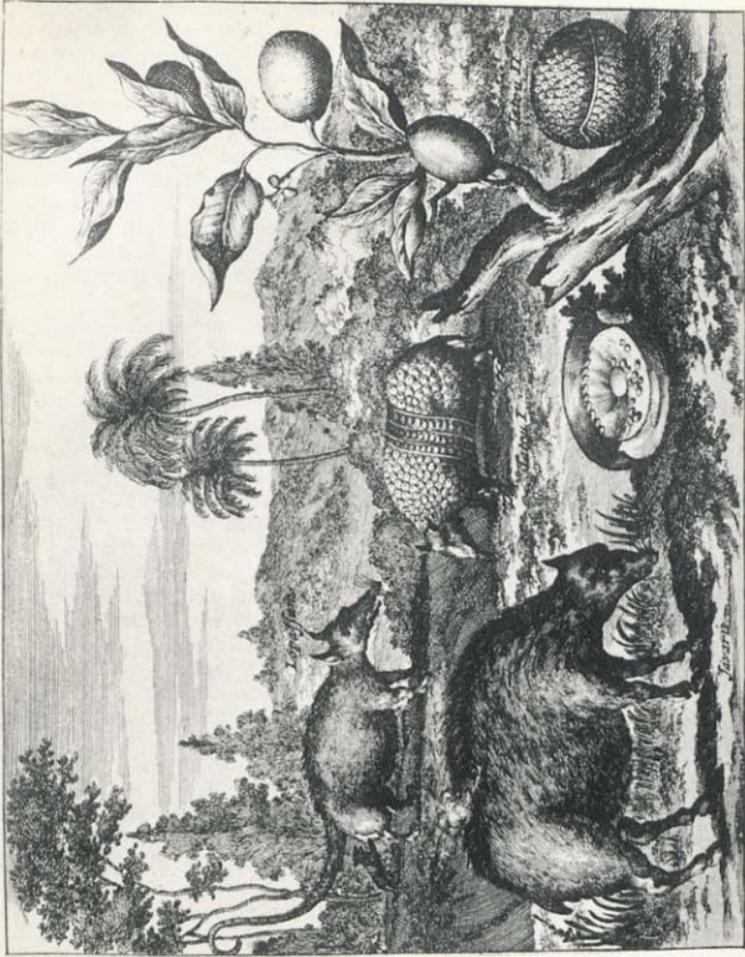
Celle des femmes m'a paru plus douce et plus facile à apprendre et à prononcer.

Pour celle des vieillards, c'est-à-dire ce jargon dont ils se servent dans leurs conseils, je n'en puis rien dire, je crois que très peu de gens en ont connaissance.

Mon confrère le Père Raymond Breton a fait une grammaire et un dictionnaire caraïbes. Il a aussi traduit en cette langue le catéchisme et les prières ordinaires du matin et du soir. Ceux qui voudront avoir quelque connaissance de cette langue pourront consulter ces livres et ils verront la vérité de ce que je dis.

Les enfants des Caraïbes s'exercent à tirer de l'arc dès leur plus tendre jeunesse et ils s'y rendent plus adroits qu'on ne peut se l'imaginer. Cet exercice et celui de la pêche sont les seules choses qu'ils apprennent de leurs parents. Je les faisais quelquefois tirer à des sols marqués, que je mettais au bout d'un roseau planté en terre, sur lequel je les faisais tenir avec de la cire noire. Cela faisait plaisir à ces enfants, car ils connaissent ces espèces et savent bien qu'avec cette monnaie ils ont de l'eau-de-vie, des couteaux et tout ce dont ils ont besoin quand ils viennent aux îles françaises. J'étais surpris que des enfants de huit à dix ans les abattaient de cinquante pas et plus, sans presque mirer et sans manquer jamais. On peut juger par là de l'adresse de leurs pères, quand il s'agit d'abattre quelque chose ou de donner dans un but.

Ils mettent la flèche sur l'arc en l'élevant en l'air et ils dirigent leur mire ou rayon visuel le long de la flèche jusqu'au but, et en abaissant l'arc ils



B. U.
NANTES
Société
L'Imprimerie

PLANCHE VI. Animaux et plantes des Antilles ! Gravure du XVII^e siècle.

décochent la flèche quand ils jugent qu'ils sont à la hauteur convenable pour que la flèche y donne directement et avec force. Ils sont tellement accoutumés à cet exercice qu'ils ne manquent jamais leur coup, quoiqu'ils tirent très vite et pour ainsi dire sans mirer. Je les ai vu abattre de petits oiseaux qui étaient sur des branches d'arbre, si éloignés qu'à peine je les pouvais distinguer. Je voulais quelquefois tirer au but avec eux et comme je ne réussissais pas ils riaient et disaient que je n'étais pas bon Caraïbe.

Le nom de Caraïbe et de Banaré est chez eux un titre honorable, mais ils se fâchent fort quand on les traite de sauvages. Je ne sais qui a eu l'indiscrétion de leur en enseigner la signification, mais je sais très bien qu'ils ne regardent pas comme amis ceux qui leur donnent ce nom. Il faut toujours les appeler compères si on veut conserver de la liaison avec eux.

Ils affectent de prendre le nom de gens de considération qu'ils ontvus et surtout de ceux qui les ont régalez et qu'on leur a fait connaître comme gouverneurs du pays ou capitaines de vaisseaux de guerre. Car pour les marchands ou autres personnes ordinaires, quoique riches, ils ne se soucient pas de prendre leur nom, parce qu'ils les regardent comme les serviteurs et les esclaves des gouverneurs et des autres qui ont du commandement, de sorte qu'ils se croiraient déshonorés s'ils portaient de semblables noms. Tous les vieux Caraïbes de la Dominique portent les noms des anciens gouverneurs ou seigneurs des Iles. On y trouve encore à présent M. du Parquet, M. Houel, M. de Clodoré, M. de Baas, etc., et ceux d'un moyen âge portent le nom des gouverneurs plus récents. Quand ils sont ainsi revêtus de quelque grand nom, ils ne manquent jamais de le dire à ceux qui les vont voir et de boire à la santé de leurs compères.

On conserve soigneusement la paix avec eux, non pas qu'on les craigne, — nos colonies sont trop fortes et eux trop faibles pour nous faire du mal, au moins considérablement, — mais afin que les habitants puissent vivre en repos et sans crainte d'être brûlés et égorgés dans leurs maisons par les surprises et les descentes qu'ils font dans les terres de leurs ennemis pendant les nuits les plus obscures et les plus mauvais temps. C'est l'unique chose qu'on doit craindre d'eux, car de s'attendre à une guerre ouverte, c'est à quoi il ne faut pas penser. On n'a que faire de craindre ni siège ni bataille rangée, mais force surprises et force embuscades : c'est leur manière de faire la guerre. Dès qu'ils sont découverts l'affaire est finie, à moins qu'ils ne se trouvent en très grand nombre contre deux ou trois personnes ; encore regarderont-ils plus d'une fois avant de les attaquer et même ne les attaqueront pas s'ils les voient bien armés et dans un lieu découvert où ils ne puissent pas les approcher ou les environner à la faveur des arbres et des halliers.

Ils ont l'industrie de se couvrir de petites branches et de feuilles depuis la tête jusqu'aux pieds et de se faire un masque avec une feuille de balisier qu'ils percent à l'endroit des yeux. En cet état ils se mettent à côté d'un arbre ou d'une touffe de halliers sur le bord du chemin et y attendent leurs ennemis au passage, afin de leur fendre la tête d'un coup de bouton ou leur tirer une flèche quand ils sont passés, sans qu'on sache d'où elle vient ou peut venir, ni qu'on puisse découvrir à quatre pas qui a fait le coup, parce que dès qu'ils l'ont fait ils se jettent par terre et se blottissent comme des lièvres dans les halliers.

Lorsqu'ils attaquent une maison couverte de feuilles de cannes ou de palmistes, ils mettent le feu à la couverture en tirant dessus des flèches où ils ont attaché une poignée de coton qu'ils allument dans le moment qu'ils la décochent. Et comme leurs attaques ne se font guère que la nuit, ils se tiennent cachés aux environs derrière les arbres ou des buissons en attendant que le feu oblige ceux qui sont dans la maison d'en sortir. La lumière les leur fait alors découvrir et leur donne la facilité de les percer à coups de flèches, sans que ceux qui sont ainsi blessés puissent se venger de ceux qui les percent, parce qu'ils ne peuvent les découvrir. Non seulement ils tirent très juste, mais ils tirent si vite qu'ils décocheront dix ou douze flèches pendant qu'on chargera un fusil. C'est une erreur de croire qu'ils en tirent deux ou trois à la fois. Ce qui a donné lieu à quelques gens de l'avancer, c'est qu'ils ont vu en tenir trois entre leurs doigts sur la corde de l'arc. Ils ne font cela que pour être prêts à tirer plus vite sans être obligés de prendre les flèches à leur côté. Il n'y a qu'à considérer l'action qu'il faut faire pour tirer une flèche pour se convaincre qu'il n'est pas possible d'en tirer plus d'une à la fois.

S'il arrive qu'on se batte contre eux, il faut avoir soin de briser les flèches à mesure qu'elles tombent à terre, de crainte qu'étant obligé de reculer, ce ne soit une nouvelle provision pour eux, car leurs magasins sont épuisés en peu de temps, après quoi il faut qu'ils se retirent ou bien on en a bon marché.

CHAPITRE VIII

Leur manière de faire du feu. Adresse des Caraïbes pour nager et se battre contre les poissons.

Les Caraïbes ont une manière de faire du feu qui est tout à fait comode. Les Européens qui sont en Amérique l'ont apprise d'eux et s'en servent lorsqu'ils n'ont point de fusil.

On prend deux morceaux de bois, l'un plus dur que l'autre. On fait une pointe au plus dur et un commencement de trou au plus mol. On met celui-ci entre les genoux et on le presse pour le tenir ferme, et prenant l'autre, qui doit être comme un bâton de sept à huit pouces de long, entre les paumes des deux mains, on met sa pointe dans le petit trou de l'autre et on le fait tourner le plus vite qu'il est possible, comme quand on fait du chocolat. Ce mouvement échauffe les deux morceaux de bois et surtout celui qui est le plus tendre, parce que les parties étant plus éloignées les unes des autres, sont plus faciles à ébranler et sont par conséquent plus susceptibles de chaleur et le mouvement continuant elles en reçoivent à la fin assez pour s'enflammer. On sent d'abord une légère odeur de brûlé, on voit ensuite une petite fumée s'élever du bois mol, et puis on aperçoit des étincelles. J'ai fait assez souvent du feu de cette manière. Il faut tourner sans discontinuer, de peur de donner le loisir aux parties ébranlées de se reposer, et si on se sent fatigué il faut qu'une autre personne continue à faire agir le bois pointu sans aucune interruption. Il faut encore observer de se mettre à l'ombre, ou si on n'en a pas la commodité, il faut au moins tourner le dos au soleil, en sorte qu'il ne donne point sur le bois qu'on veut allumer, car il est certain qu'on serait infiniment plus long-temps à allumer du feu. MM. les physiciens en chercheront, s'il leur

plaît, la raison, aussi bien que celle pourquoi quand on bat un fusil au soleil, on consume pour l'ordinaire plus de pierre que de mèche.

On se sert ordinairement d'un bois appelé *tol*, au lieu de mèche ; il est excellent pour ce seul usage et inutile pour tout autre ; il vient d'une plante appelée *caratas*, que l'on trouve non seulement par toute l'Amérique, mais qui vient encore parfaitement bien en Espagne et en Italie, à laquelle on donne très mal à propos le nom d'*aloès*.

(Description de la plante *caratas*.)

Lorsque les Caraïbes ont des armes à feu, ils s'en servent aussi adroitement que de leurs arcs et on peut dire qu'il y a peu de gens qui tirent aussi juste.

Outre cette qualité, il faut avouer que ce sont d'excellents nageurs. S'ils surpassaient les autres hommes dans les sciences et dans les arts, comme ils les surpassent dans ce point, ils feraient des prodiges. Il semble qu'ils soient nés dans l'eau et pour l'eau. Ils nagent comme des poissons en sortant du ventre de leurs mères. Les femmes s'en acquittent comme les hommes, et lorsqu'une pirogue tourne, ce qui arrive assez souvent, parce qu'ils forcent toujours de voile ou parce que partant des Iles françaises pour retourner chez eux, ils sont ordinairement tous ivres, ils ne perdent pas un fétu de leurs bagages, tant leurs petits meubles sont bien attachés et sans qu'on ait presque jamais entendu dire qu'il s'en soit noyé quelqu'un. On voit dans ces occasions les enfants nager autour de leurs mères comme de petits poissons, et les mères sont assez habiles pour se soutenir sur l'eau avec des enfants qu'elles ont à la mamelle pendant que les hommes sont occupés à redresser le bâtiment et à vider l'eau dont il est rempli.

Il arriva, pendant que j'étais à la Martinique en 1699, qu'une barque appartenant aux religieux de la Charité sombra entre Sainte-Alousie et la Martinique. Tous ceux qui étaient dedans périrent, à la réserve d'un Caraïbe, qui, sans être aidé d'aucune planche ou autre bois qui le pût soulager, se soutint sur l'eau pendant soixante heures, supporta la faim et la soif et la violence de la tempête qui avait fait périr la barque et aborda enfin au Cul-de-Sac marin, où il apporta les nouvelles du naufrage qui était arrivé.

Des personnes de considération et très dignes de foi m'ont rapporté qu'en 1676 un pantoufflier ou *zygène* ayant emporté la cuisse d'un enfant qui se baignait à la rade du bourg de la Basse-Terre de Saint-Christophe, un Caraïbe s'offrit d'aller tuer ce poisson.

Pour connaître la grandeur de l'entreprise et le danger où s'exposait ce

sauvage, il faut savoir que la zygène, que nos Américains appellent pantouffier, est un des plus voraces poissons qui soit dans la mer, des plus forts et des plus dangereux. Je n'en ai vu qu'un qu'on disait être un demi-pantouffier ; il avait pourtant plus de douze pieds de long et était environ aussi gros qu'un cheval. Son corps, depuis le col jusqu'à la queue, approche assez de celui du requin, mais sa tête est bien plus grosse et plus large, de sorte qu'elle ressemble en quelque manière à un marteau. Ses yeux sont placés aux deux extrémités ; ils sont ronds et gros ; leur mouvement a quelque chose d'effrayant. Il a une gueule large, armée de plusieurs rangs de dents et disposées de manière qu'elle n'est point embarrassée par la longueur de son museau, comme est celle du requin. Il est avec cela très vif et très fort et par conséquent fort à craindre.

Le père de l'enfant qui avait été tué fut bien aise de trouver la faible consolation de faire mourir le monstre qui avait ôté la vie à son fils. C'est pourquoi il promit une bonne récompense au Caraïbe s'il pouvait lui donner cette satisfaction.

Le sauvage s'arma de deux baïonnettes bonnes et bien aiguisées et après s'être appuyé le cœur de deux verres d'eau-de-vie, il se jeta à la mer. Le pantouffier, qui était en goût de manger de la chair, depuis la cuisse de l'enfant qu'il avait croustillée, ne manqua pas de venir à lui dès qu'il le vit dans l'eau. Le sauvage le laissa approcher jusqu'à ce qu'il jugeât qu'il était à portée de pouvoir s'élancer sur lui et dans le moment que le poisson fit ce mouvement, il plongea sous le poisson et lui planta en passant les deux couteaux dans le ventre. On en vit les effets aussitôt par le sang qui rougit la mer aux environs du lieu où le poisson se trouvait. Ils recommencèrent ce manège sept ou huit fois, car le poisson retournait chercher le Caraïbe autant de fois qu'il le manquait, et à chaque fois le Caraïbe ne manquait de plonger et de le frapper à coups de couteau partout où il le pouvait attraper. Enfin, au bout d'une demi-heure, le poisson, ayant perdu son sang et ses forces, se tourna le ventre en haut et expira. Le Caraïbe étant revenu à terre, on envoya un canot avec des gens qui attachèrent une corde à la queue de ce monstre et le tirèrent à terre. Il avait plus de vingt pieds de long et il était de la grosseur d'un cheval. On trouva dans son ventre la cuisse de l'enfant tout entière.

(Description du poisson nommé espadon.)

CHAPITRE IX

*De l'épian, maladie ordinaire des sauvages. Remèdes qu'ils y apportent.
De leur religion et quelques autres de leurs coutumes.*

Les Caraïbes sont fort sujets à l'épian. On doit avouer que cette maladie est particulière à l'Amérique, elle y est naturelle ; tous ceux qui y naissent, nègres ou Caraïbes, de quelque sexe qu'ils soient, en sont attaqués presque en venant au monde, quoique leurs pères, leurs mères et leurs nourrices soient très sains, ou du moins qu'ils paraissent tels.

L'épian est réellement ce que les Français appellent le mal de Naples et que les Italiens nomment le mal français. Tout le monde le connaît sous le nom de mal vénérien et on devrait avec justice l'appeler le mal américain, puisqu'il est né dans ce pays-là et que c'est de là que les Espagnols, premiers conquérants de ce nouveau monde, l'ont apporté en Europe.

Il est constant qu'on ne le connaissait point en France avant le voyage que Louis XII fit en Italie pour la conquête du Milanais et du royaume de Naples. Ce fut à la fin ce qui resta aux Français de toutes leurs conquêtes. Ils l'apportèrent en France et elle s'y est si bien conservée et étendue qu'on ne voit point de maladie qui donne plus d'exercice aux médecins et aux chirurgiens que celle-là.

Elle est encore bien plus commune chez les Espagnols que chez nous, et cela est juste puisque c'est à eux qu'on en est redevable. Ils ne s'en cachent point ; les personnes de la plus haute distinction en sont ordinairement mieux pourvues que les gens du commun, et comme ils ne voient personne parmi eux qui n'en soit attaqué ils s'imaginent que toutes les autres nations n'en sont pas plus exemptes qu'eux.

Je laisse à présent au jugement des personnes sages à déterminer si les Italiens ont raison de l'appeler mal français ; ce serait à peu près comme

si on voulait inférer que les Italiens d'à présent sont les premiers hommes du monde parce qu'ils habitent un pays dont les anciens habitants méritaient ce titre.

On prétend que cette maladie vient de la corruption de l'air et des aliments, aussi bien que du commerce immodéré avec les femmes. C'est une espèce de peste qui se communique aisément, qui fait d'étranges ravages et dont il est bien rare que ceux qui en sont atteints guérissent jamais parfaitement. Quand les Américains n'auraient fait autre chose que de communiquer ce mal et l'usage du tabac à leurs impitoyables conquérants, il me semble qu'ils se sont pleinement vengés de l'injuste servitude dans laquelle on les a réduits.

Ce n'est pas mon métier de décider quelle est la cause la plus naturelle de cette maladie, si c'est le commerce des femmes ou la corruption de l'air : je laisse cela aux médecins. Je crois que l'une ou l'autre de ces deux choses y contribuent et que quand elles sont unies dans le même sujet, le mal est plus grand, plus dangereux et plus difficile à guérir, ou plutôt à pallier.

Il y a des endroits dans la terre ferme de l'Amérique, comme Surinam et Barbiche, où on la prenait autrefois presque en mettant pied à terre et sans savoir pour ainsi dire qu'il y eût des femmes dans le pays. C'était assurément dans ce cas-là la corruption de l'air qui la produisait. On dit que depuis que les Hollandais, qui sont maîtres de ces pays, ont desséché les marécages et donné cours aux eaux croupissantes qui gâtaient l'air, on n'est plus si sujet à cette maladie. Les Caraïbes s'en mettent moins en peine que nous ne faisons en France de la petite vérole : ils se guérissent fort facilement, du moins autant qu'il est possible d'en guérir, mais ils font un mystère de leurs remèdes, qu'il n'est pas facile de pénétrer.

Ambroise Paré, dans son *Traité de Chirurgie*, rapporte que de son temps deux jeunes hommes de Paris ayant fait un voyage en Italie, entre plusieurs curiosités qu'ils rapportèrent chez eux, se chargèrent d'une bonne provision de cette maladie, qu'on nommait alors la pelade, parce qu'elle faisait tomber les cheveux de ceux qui en étaient attaqués.

C'est à elle à qui l'on doit l'invention des perruques, qui étaient d'abord si simples qu'elles ne consistaient qu'en quelques cheveux que l'on cousait grossièrement autour d'une calotte de cuir ou de laine, dont ceux qui avaient eu la pelade se couvraient la tête en attendant que leurs cheveux la pussent couvrir. Si les gens de ce temps-là revenaient à présent, n'auraient-ils pas lieu de croire que tout le monde a eu la pelade, puisqu'ils ne verraient presque plus personne qui n'eût la tête enveloppée d'une perruque.

Quoi qu'il en soit, cette maladie était pour lors si nouvelle en France, bien loin d'en venir, qu'il ne s'y trouva aucun médecin ni chirurgien qui

voulût ou qui pût entreprendre la guérison de ces deux jeunes gens, de sorte que leurs parents furent obligés d'avoir recours à l'ambassadeur de France à Madrid pour obtenir du roi d'Espagne la permission de faire passer sur ses galions ces deux malades à Saint-Domingue, afin de les mettre entre les mains des Indiens pour les faire traiter.

Ils y furent, en effet, et le président, à qui ils étaient puissamment recommandés, les mit chez une vieille Indienne pour les guérir. Cet auteur rapporte qu'elle ne leur donna jamais autre chose que de la tisane composée du bois de gayac et de fguine. Elle ne prenait pas l'écorce du gayac, comme on fait à présent, mais le cœur des jeunes arbres qu'elle mettait en petites pièces et qu'elle faisait bouillir assez longtemps dans de l'eau avec la fguine. C'était cette décoction qu'elle leur faisait boire dès qu'ils étaient levés, après quoi elles les menait au bois ou à son champ de maïs, où elle les faisait travailler jusqu'à exciter la sueur la plus copieuse que l'on pût attendre. Lorsqu'elle les voyait dans cet état, elle les faisait reposer au soleil et leur donnait à manger des viandes sèches, c'est-à-dire rôties et boucanées, et point d'autre boisson que de la tisane de gayac. Ils passaient ainsi les journées à travailler, à suer et à boire de la tisane ; elle leur en faisait encore boire amplement avant de se coucher et les tenait très chaudement pendant la nuit. Elle les guérit de cette manière en assez peu de temps et les renvoya aussi contents d'elle qu'elle le fut d'eux, à cause des babioles qu'ils lui donnèrent, après cependant qu'elle se fût beaucoup offensée de ce qu'ils lui avaient offert de l'or et de l'argent pour son paiement.

Nos Caraïbes observent encore aujourd'hui, à peu près, la même méthode pour traiter ceux qui ont cette maladie. Ils les font suer et boire quantité de cette tisane. On dit qu'ils y mettent quelques autres simples, qu'ils ne veulent pas découvrir, et les frottent avec une espèce d'onguent qui, sans leur exciter le flux de bouche, comme le mercure, fait le même effet et sans tant de risques ni de peines. Je ne sais pas la composition de cet onguent ; peut-être l'aurais-je apprise si j'avais demeuré plus longtemps avec eux, car il n'y a rien dont on ne vienne à bout chez eux avec la patience, l'argent et l'eau-de-vie.

Il me semble avoir dit que les enfants nègres qui naissent dans l'Amérique sont si sujets à l'épian qu'on peut dire que ce mal leur vient aussi communément que la petite vérole en France. Lorsqu'ils en sont atteints dans leur enfance, on les guérit aussi facilement que si c'était la gale, mais quand ils sont dans un âge plus avancé, c'est-à-dire à quinze ou seize ans, le danger est plus grand, surtout lorsqu'ils n'ont pas été sages du côté des nègresses, et alors on est obligé de les faire passer par les remèdes dont on se sert en Europe.

Je ne sais si cela vient de la nécessité qu'on croit avoir de ces remèdes ou de l'avarice de nos chirurgiens qui seraient fort fâchés qu'on ne se servît d'eux ni de leurs drogues, mais il me semble qu'on les pourrait traiter de la même manière que nos Caraïbes se traitent, qui coûte peu et guérit aussi infailliblement qu'on peut en guérir. D'ailleurs, quand ces malades seraient obligés de passer quelque temps avec les Caraïbes ou d'aller à la pêche à la tortue, ces remèdes, qui sont plus doux, moins chers et plus assurés, ne devraient-ils pas être préférés à ceux de nos chirurgiens d'Europe?

Un officier de Mississipi, nommé le sieur de Manteuille, créole de Canada, m'a assuré que les sauvages des environs de cette grande rivière sont fort sujets à l'épian, parce que, outre qu'ils habitent des endroits assez malsains, ils sont très libertins et fort adonnés aux femmes. Le remède dont ils se servent pour se guérir est tout à fait extraordinaire et ferait crever à coup sûr tout autre que des sauvages. Après qu'ils se sont purgés très violemment deux ou trois fois, ils se couchent tout nus sur le sable, dans un lieu où rien ne leur puisse donner de l'ombre, et demeurent ainsi exposés au soleil, depuis qu'il se lève jusqu'à ce qu'il se couche, afin que sa chaleur attire tout le venin et consume toutes les mauvaises humeurs qu'ils ont dans le corps. Ils prétendent après cela être guéris. Je le veux croire. Je souhaiterais pourtant que quelque curieux fit l'expérience de ce remède, afin d'assurer le public de sa bonté ou de son inutilité. Le voilà comme on me l'a enseigné. Il est vrai qu'il faut être patient pour supporter une telle opération, surtout dans un pays comme celui-là, où les moustiques et les maringouins seuls sont capables de faire mourir un homme, mais il faut dire à leur louange qu'ils sont d'une bravoure et d'une fermeté à toute épreuve : ils souffrent les tourments les plus cruels et bravent la mort la plus affreuse avec une intrépidité qui n'a point sa pareille et ils sont si entêtés qu'ils possèdent ces qualités bien plus excellemment que toutes les autres nations, qu'ils les regardent toutes comme infiniment au-dessous d'eux, de sorte que la plus grande louange qu'ils donnent à un Européen, qu'ils ont vu dans les occasions faire des actions d'une valeur singulière, est de lui dire : « Va, tu es un homme comme moi ».

Avant que les Européens se fussent établis dans les Iles, on n'y connaissait point la petite vérole : ils l'y ont apportée en échange de l'épian qu'ils y ont trouvé. Cette maladie fait quelquefois de grands ravages chez nos Caraïbes. Comme ils ne la connaissaient pas, ils n'ont pas de remèdes pour la guérir. Un chirurgien européen fut assez scélérat pour en faire mourir un très grand nombre par un mauvais conseil qu'il leur donna. Ces sauvages étant venus lui demander comment il fallait traiter cette maladie, il

leur dit que dès qu'elle paraissait dehors il fallait faire baigner le malade dans une rivière bien froide et qu'ils verraient que la vérole disparaîtrait aussitôt. Ces pauvres gens le firent et il en mourut un grand nombre. Ce fut un vrai bonheur qu'ils ne s'aperçurent pas de la malice de ce conseil, car il est certain qu'il n'en fallait pas davantage pour leur faire reprendre les armes et recommencer une guerre dont les colonies n'ont point du tout besoin.

J'ai expliqué dans un autre lieu comment on enterre les morts. J'appris, pendant mon séjour à la Dominique, que quand le maître d'un carbet vient à mourir, on ne l'enterre pas dans un coin du carbet comme les autres, mais tout au milieu, après quoi tout le monde abandonne le carbet et on en va faire un autre dans un autre lieu, sans que personne pense jamais à revenir loger ou s'établir en cet endroit. J'ai recherché avec soin la raison d'une cérémonie si extraordinaire sans avoir pu découvrir autre chose, sinon que c'était une coutume immémoriale chez eux.

J'aurais bien souhaité voir les cérémonies qu'ils font à la naissance de leurs enfants, dont la principale est une retraite et un jeûne très austère de trente ou quarante jours qu'on fait observer au père de l'enfant. Mais, n'en déplaît à ceux qui ont décrit cette particularité, cette cérémonie ne se pratique que pour le premier né ; autrement les pauvres maris qui ont cinq ou six femmes pourraient s'attendre à jeûner plus de carêmes que les Capucins. Les Caraïbes et les Français qui sont parmi eux m'ont assuré que ces cérémonies ne regardent que le premier né, s'il est mâle. On pourra les lire fort au long dans l'histoire du Père du Tertre.

On prétend qu'ils savent faire venir le diable par la force de leurs invocations et qu'ils l'obligent de répondre à leurs demandes. Tant de gens l'ont dit et le disent encore à présent, que je crois qu'on ne doit pas en douter ; pour moi, je ne l'ai pas vu. Ce que je sais très bien, c'est qu'ils n'ont aucune religion, ni aucun culte fixe ; ils semblent ne connaître d'autres êtres que les matériels, ils n'ont pas même dans leur langue aucun terme pour exprimer Dieu ou un esprit. Ils reconnaissent du moins confusément deux principes, l'un bon et l'autre mauvais. Ils appellent le second Manitou et croient qu'il est la cause de tout le mal qui leur arrive. C'est pour cela qu'ils le prient, mais sans règle, sans détermination de temps ni de lieu, sans chercher à le connaître, sans en avoir aucune idée un peu distincte, sans l'aimer en aucune manière, seulement pour l'empêcher de leur faire du mal, pendant que, par un raisonnement des plus sauvages, ils disent que le premier de ces deux principes étant bon et bienfaisant de soi-même, il est inutile de le prier ou de le remercier, puisqu'il donne sans cesse et sans qu'on lui demande tout ce qu'on a besoin.

Il est constant qu'ils sont souvent maltraités par le diable. Cela n'est point arrivé pendant que j'étais dans leurs carbets, et c'est une chose avérée que la présence d'un chrétien les délivre des persécutions de l'esprit malin. Ils ont encore un remède assuré contre ses violences : quand un chrétien ne peut pas demeurer avec eux dans le carbet, c'est de le prier de faire une croix de bois et de la placer en quelque endroit de la maison. Ils sont sûrs, et l'ont éprouvé une infinité de fois, que pendant que ce signe sacré de notre salut demeure chez eux, le diable n'ose pas en approcher, ni leur faire le moindre mauvais traitement ; mais comme ils sont fort superstitieux, s'il arrive qu'ils ne prennent rien à la chasse ou à la pêche, ils s'imaginent aussitôt que c'est le diable qui en est cause et qui est en colère contre eux à cause de la croix qu'ils ont fait placer dans leur carbet, et sans autre formalité ils prennent la croix, la brûlent ou la mettent en pièces, sauf à eux d'en demander une autre si le diable revient les tourmenter une autre fois, comme cela ne manque jamais d'arriver.

On m'a souvent amené des nègres, enfants et adultes, qu'on disait obsédés et tourmentés du diable. Lorsque je ne jugeais pas à propos de les baptiser sur-le-champ (car le baptême les délivre absolument de toutes les attaques du démon), je bénissais une petite croix de bois ou de métal, que je leur attachais au col, et j'étais sûr que le diable ne les approchait plus. C'est la pratique constante de tous les missionnaires, qui n'est pas une petite preuve de la vérité de notre religion ; mais pour l'inculquer aux Caraïbes, il faut des forces plus que humaines. Des missionnaires de toutes les espèces y ont épuisé tout ce qu'on a pu imaginer qui pourrait les rendre capables du christianisme, sans avoir jamais pu le leur faire pratiquer qu'autant de temps qu'ils sont demeurés hors de leur pays et éloignés de leurs compatriotes. Ceux qu'on avait baptisés après une longue épreuve sont retournés à leur vomissement aussitôt qu'ils ont remis le pied chez eux, et on a remarqué qu'ils sont devenus beaucoup plus mauvais que les autres.

A les voir assister aux prières et aux instructions, on dirait qu'ils sont entièrement convertis. Ils sont comme les singes : ils font tout ce qu'ils voient faire aux autres ; je l'éprouvais tous les jours pendant que j'ai demeuré avec eux à la Dominique ; ils se mettaient à genoux quand je faisais la prière avec ceux qui étaient avec moi, faisaient le signe de la croix et, ne sachant pas ce que nous disions, ils marmottaient entre leurs dents comme s'ils eussent véritablement prié Dieu, mais quelque soin qu'on se donne, ils font toutes ces actions comme des bêtes, sans réflexion et sans vouloir entrer dans les raisons pour lesquelles on les leur fait faire.

Dans les commencements qu'on travaillait à leur conversion, les missionnaires y ont souvent été trompés. Les voyant bien instruits, assidus

aux prières et aux catéchismes, ils croyaient les pouvoir baptiser avec sûreté, et pour le faire avec plus de pompe et leur inspirer des sentiments plus relevés de notre religion, on les conduisait aux Iles françaises, où les gouverneurs et les principaux habitants se faisaient un plaisir d'être leurs parrains, et dans ces occasions on leur faisait des présents et on les régalaient bien. Cela les contentait beaucoup ; mais au bout de quelques jours ils demandaient d'être encore baptisés, afin de recevoir de nouveaux présents, et dès qu'ils étaient retournés chez eux ils se mettaient aussi peu en peine de leur baptême que s'ils ne l'eussent jamais reçu. Toujours prêts à le recevoir, autant de fois qu'on leur aurait voulu donner un verre d'eau-de-vie, sans que toutes les instructions des missionnaires aient pu leur inculquer rien de fixe en matière de religion.

Il faudrait, pour en faire des chrétiens persévérants, les dépayser pour toujours. Ils vivraient alors en chrétiens, et même en bons chrétiens, car ils sont d'un naturel assez facile et suivent aisément les exemples qu'ils ont devant les yeux. Mais il faut s'attendre que le premier jour qu'ils reverraient leur pays et leurs compatriotes serait le dernier jour de leur christianisme. Ces raisons, dont la vérité est soutenue d'une longue suite d'expériences, ont enfin forcé tous les missionnaires d'abandonner une entreprise où ils se consumaient inutilement, de sorte qu'il n'y a plus de religieux à la Dominique.

La piété du Roi entretient deux Pères Jésuites à Saint-Vincent. Ils y ont perdu quelques religieux qui ont été massacrés par ces sauvages et songeaient à porter ailleurs leur Mission, en 1705, parce que les Caraïbes avaient encore résolu de se défaire des deux qui y étaient et qui ne se sauvèrent que par une espèce de miracle. Tout le fruit qu'ils y ont pu faire a été de baptiser quelques enfants qui étaient à l'article de la mort, sans avoir pu convertir véritablement un seul adulte.

Enfin, le jeudi 28 janvier, notre barque étant chargée, et commençant à nous ennuyer du long séjour que nous avions fait chez M^{me} Ouvernard et aux environs, nous fîmes adieux et partîmes sur le soir. Cette bonne femme me donna un panier de bananes, de la cassave, des crabes et d'autres vivres de cette nature pour le voyage. Je reconnus sa générosité par quelques Calebasses d'eau-de-vie, des épingles, des aiguilles, des couteaux et autres bagatelles dont elle et sa famille furent très contentes.

J'avais fait une bonne provision d'arcs, de flèches, de boutons, de paniers et autres ustensiles de ménage et j'avais acheté un hamac de mariage, qui était très beau. Quoique deux personnes ne couchent jamais dans le même hamac, ceux que les mères donnent à leurs filles en les mariant sont presque une fois plus larges et un tiers plus longs que les ordinaires. Ils ont

avec cela de grandes franges sur les bords, qui sont composées de rassades de différentes couleurs, et ils sont peints avec plus de soin.

A propos de mariage, il est bon de remarquer ici qu'ils s'allient dans toutes sortes de degrés, excepté dans le premier. Les cousines germaines appartiennent de droit à leurs cousins germains ; on ne leur demande pas seulement leur consentement. Un même homme prend ordinairement trois ou quatre sœurs tout à la fois pour être ses femmes. Et lorsque quelqu'une est si jeune qu'elle ne peut pas être encore propre pour le mariage, il ne laisse pas de la regarder comme sa femme et de s'en servir pour se faire rocouer autant que la faiblesse d'un enfant le peut permettre, pour l'accoutumer de bonne heure au service qu'elle doit lui rendre toute sa vie

(Pierres-à-l'œil et racines pour les dents.)

CHAPITRE X

L'auteur arrive à la Guadeloupe. M. le chevalier Reynau et M. de la Boulaye visitent les Iles par ordre de la Cour. Projet pour fortifier la Guadeloupe.

Nous arrivâmes, le vendredi 29 janvier, à la rade du Baillif, sur les dix heures du matin. Le Père François Imbert, qui était depuis six ou sept semaines Supérieur de cette Mission, vint me recevoir au bord de la mer. Après les compliments ordinaires, il pria à dîner ceux qui étaient venus avec moi et après avoir dîné, nous allâmes ensemble à la Basse-Terre saluer M. Auger, gouverneur de l'île, M. de la Malmaison, lieutenant de Roi, les quatre communautés religieuses, c'est-à-dire les Carmes, les Jésuites, les Capucins et les religieux de la Charité, et quelques autres personnes.

Je commençai dès le lendemain à prendre connaissance des affaires de notre maison, du moins autant que la délicatesse de ce nouveau Supérieur le pouvait permettre, car c'était un homme extraordinaire et toujours en garde pour empêcher qu'on ne donnât quelque atteinte à son autorité. Je vis bien que nous nous brouillerions si nous demeurions ensemble ; c'est pourquoi je lui proposai de faire valoir en même temps nos deux habitations, où, par une très mauvaise conduite, on ne faisait du sucre que l'une après l'autre, ce qui ruinait absolument nos affaires. Je lui fis un projet qu'il agréa. Nous partageâmes les esclaves et les bestiaux, et je me chargeai du soin de l'habitation et de la sucrerie que nous avions à une lieue du bord de la mer, dans un endroit appelé le Marigot, et lui se chargea de celle qui était au bord de la mer. Je pris aussi les livres, parce qu'étant comptable, c'était à moi à les tenir ; de cette manière nous vécûmes avec beaucoup de paix et d'union et nos biens produisirent un revenu bien plus considérable qu'ils n'avaient jamais fait.

M. le chevalier Reynau, ingénieur général de la marine, et M. de la Boulaye, inspecteur, arrivèrent à la Guadeloupe dans le vaisseau du Roi le *Cheval Marin*, vers la fin du mois de mars. Ils avaient déjà visité Cayenne, la Grenade et la Martinique. Ils devaient aussi voir Saint-Christophe et les divers quartiers où les Français sont établis à Saint-Domingue.

M. Reynau visita les postes que M. Auger avait résolu de fortifier quand je fis le tour de l'île avec lui en 1696 ; il examina les mémoires et les plans que j'avais faits pour tous ces ouvrages et les approuva. Comme il avait ordre de la Cour de faire l'enceinte d'une ville, il traça les fortifications qui devaient renfermer une partie du bourg de la Basse-Terre pour la joindre avec le fort, laissant le bourg Saint-François tout ouvert comme un faubourg. Je fus toujours avec lui à la visite du terrain et quand on planta les piquets de l'enceinte projetée. La difficulté qui se trouvait en cette entreprise, et qui n'était pas petite, était d'avoir les fonds nécessaires pour cette dépense. Je proposai à ces messieurs un expédient qu'ils goûterent fort et qui devait être du goût de la Cour, puisqu'il donnait le moyen de faire tous ces ouvrages sans qu'il en coûtât rien au Roi, et pour épargner la dépense d'un ingénieur je leur promis de me charger, sans aucun intérêt, de l'exécution du projet. Ces messieurs ne doutaient point que la Cour ne l'approuvât ; mais on a eu d'autres affaires qui ont fait oublier celle-ci. Voilà le projet :

Je ne demandais au Roi qu'une avance de cinq cents nègres, que la colonie s'obligeait de lui payer dans six ans sur le pied qu'ils auraient coûté au Roi rendus aux Iles.

Je supposais de perdre un tiers de ces nègres par les maladies auxquelles ils sont sujets, soit à cause du changement de climat, soit à cause des travaux auxquels ils ne sont point accoutumés. Je comptais d'en louer un tiers aux habitants et il est sûr qu'on aurait trouvé plus d'habitants qui en auraient demandé qu'il n'y aurait eu de nègres à louer et le louage de ces nègres aurait servi à la nourriture et entretien de l'autre tiers, qui aurait été occupé aux travaux de la fortification.

Outre cela, on aurait obligé tous les vaisseaux et barques qui auraient chargé à la Guadeloupe de fournir une ou deux barquées de roches à la chaux avec le bois nécessaire pour la cuire.

Enfin, pour le payement des maçons et autres ouvriers nécessaires, on aurait levé en argent sur les habitants l'équivalent des corvées qu'ils auraient été obligés de faire pour ce travail, ou une somme par tête de nègre, sans exemption de personne.

Il est aisé de répondre aux objections que l'on pourrait faire sur ce projet ; j'y avais répondu et on avait paru content de mes réponses.

Lorsque le travail aurait été achevé, on aurait vendu les nègres qui seraient restés et il est certain que quand il n'en serait resté que la moitié, le prix qu'on en aurait tiré aurait excédé ce que l'on aurait eu à payer au Roi pour l'avance qu'il aurait faite.

Ces messieurs témoignèrent m'être obligés de cette ouverture et m'assurèrent que la Cour recevrait agréablement la proposition et l'offre que je faisais. Ils vinrent déjeuner chez nous et furent fort contents d'un présent de moutons et de volailles que nous leur envoyâmes quand ils furent à la voile.

M. Reynau usait beaucoup d'eau chaude, et à son exemple plusieurs personnes de la Guadeloupe commencèrent d'en prendre. On me pressa tant qu'à la fin je voulus voir l'effet qu'elle produirait sur moi. J'en pris donc, mais comme je ne suis pas accoutumé de manger seul et encore moins de boire, j'obligeais le jeune nègre qui me servait de boire avec moi. Il le fit par complaisance, par amitié si l'on veut, ou, pour parler plus juste, par crainte, deux ou trois fois ; mais à la fin il prit la liberté de me dire que M. Reynau était un fol et moi aussi, et que je me ferais mourir en buvant ainsi de l'eau chaude le matin, et du vin et de l'eau fraîche le reste de la journée ; que pour lui il s'en trouvait mal et qu'il aimait mieux avoir le fouet que de continuer, à moins que je ne lui donnasse autant de verres d'eau-de-vie que de verres d'eau chaude. Après avoir examiné la chose, je vis qu'il avait raison et au lieu d'eau chaude je recommençai à prendre du chocolat comme j'avais accoutumé, et mon nègre, qui en avait toujours sa part, fut content et nous n'eûmes plus de bruit ensemble.

Le Père Cabasson, Supérieur général de nos Missions, vint faire sa visite à la Guadeloupe au commencement du mois d'août. Le Père Imbert l'accompagna à son retour à la Martinique. Je fus établi supérieur en son absence et le Supérieur général déclara qu'en cas qu'il leur arrivât quelque accident, il m'établissait vicaire général et préfet apostolique de toutes nos Missions.

Ce fut dans ce temps-là que nous eûmes avis de la mort de M. Hincelin de Morache, frère du défunt chevalier Hincelin, gouverneur de la Guadeloupe. Nous apprîmes en même temps que M. de Morache avait donné par son testament tous les biens qu'il avait hérités du feu gouverneur son frère, situés aux Iles, aux cinq communautés religieuses de la Guadeloupe, sans aucune charge. Les religieux de la Charité en devaient avoir la moitié et le choix des lots, quand le partage serait fait. Les Carmes, les Jésuites, les Capucins et nous, devions partager l'autre moitié par égales portions. Cette succession pouvait valoir deux cent mille francs. Les parents du testateur s'opposèrent à la délivrance des legs. On plaida, et puis on s'accorda. Je ne fus point du tout content que cette succession

nous fût venue et si on m'avait voulu croire nous y aurions renoncé, parce que le bien de notre maison, quoique peu considérable, nous suscitait déjà beaucoup d'envieux, dont cet héritage ne pouvait manquer d'augmenter le nombre, bien qu'il nous fût arrivé sans l'avoir recherché en aucune manière et sans que pas un de nous connût ou eût jamais écrit au testateur.

CHAPITRE XI

Voyage de l'auteur à la Grenade. Il passe à la Barbade, à Saint-Vincent et à Sainte-Alousie. Description de la Barbade.

A peine le Père Imbert fut-il de retour de la Martinique que je fus obligé d'y aller, notre Supérieur général m'y ayant appelé pour des affaires de conséquence qui regardent nos Missions, sans s'expliquer davantage et sans que le Père Imbert, qui savait de quoi il s'agissait, voulût me donner aucun éclaircissement là-dessus, de crainte, comme je l'ai su depuis, que je n'apportasse quelque difficulté au voyage qu'on voulait me faire entreprendre.

Je partis de la Guadeloupe, le 29 août, sur le soir, et j'arrivai le lendemain avant-midi au mouillage de la Martinique. Le Père Supérieur général, le Père Giraudet et le Père Paris, qui demeuraient avec lui et qui étaient fort mes amis, affectèrent pendant le dîner de ne me rien dire du sujet pour lequel on m'avait fait venir. Il semblait qu'ils se divertissaient de l'impatience où j'étais de savoir ; enfin, quand on fut hors de table, le Supérieur général me dit qu'il avait toujours compté sur moi quand il s'était agi de rendre quelque service considérable à la Mission ; qu'on avait présentement besoin de moi, mais qu'avant de me dire en quoi, il voulait que je lui dise naturellement si je pouvais me résoudre à quitter la Guadeloupe pour un temps et entreprendre un voyage qui était important à nos intérêts. Le mot de voyage me fit plaisir, j'imaginai d'abord que c'était celui d'Europe et je lui dis que j'étais prêt à partir. Il me remercia de la disposition où j'étais et me dit que le voyage qu'il me voulait proposer ne serait pas si long et qu'il ne s'agissait que d'aller à la Grenade, où nous avions un terrain considérable qui nous avait été donné par M. le comte de Cérillac, ci-devant propriétaire de cette île ; qu'il avait

appris que plusieurs particuliers s'établissaient sur notre fonds et en demandaient la concession, ce qu'il était à propos d'empêcher. Nous primes les mesures les plus convenables pour notre dessein et on me donna une ample procuration pour m'autoriser dans tout ce que je devais faire.

Je partis de la Martinique le deuxième jour de septembre, dans une barque appelée la *Trompeuse*, belle, grande et très bonne voilière, qui devait toucher à la Barbade, la plus considérable des Antilles anglaises et sans contredit la plus riche et la mieux peuplée. Le 3, nous vîmes les pitons de Sainte-Aloisie. Ce sont deux grosses montagnes rondes et pointues, assez près l'une de l'autre, qui rendent cette île fort reconnaissable. Nous nous élevâmes en louvoyant, et le 4, sur les sept heures du matin, nous mouillâmes dans la baie de Carlille, vis-à-vis la ville du Pont, qui est la capitale de la Barbade. Nos géographes ne sont guère d'accord sur la position de cette île : les uns la mettent à l'est et l'ouest de Sainte-Aloisie, d'autres l'approchent de la Martinique, d'autres la placent entre Sainte-Aloisie et Saint-Vincent ; mais les cartes marines les plus exactes la mettent est et ouest de cette île, environ à vingt lieues au vent, c'est-à-dire à l'est, et, par conséquent, par les 13 degrés et 15 minutes de latitude nord. Quant à la longitude, je n'en dirai rien, je ne l'ai pas mesurée, il y a trop loin de là au premier méridien et il y a tant de différences et tant d'erreurs dans les mesures de nos astronomes que le plus sûr est d'avoir de bons yeux et de s'en bien servir quand on approche des Iles, afin de ne pas se rompre le col en suivant les opinions de Messieurs les arpenteurs de planètes, qui sont d'ordinaire aussi sûrs de ce qu'ils avancent que les faiseurs d'almanachs et d'horoscopes.

Quoi qu'il en soit, la vue de la Barbade me servit à corriger l'idée que je m'en étais formée sur ce que j'en avais entendu dire. Je me l'étais figurée comme une terre plate et unie, peu élevée au-dessus de la superficie de la mer ; je vis au contraire qu'elle était montagneuse et entrecoupée de falaises, surtout dans le milieu, beaucoup plus que la Grande Terre de la Guadeloupe et que Marie-Galande, mais aussi beaucoup moins que la Martinique et autres îles, en comparaison desquelles les montagnes de la Barbade ne sont que des mornes médiocres ou des collines qui laissent entre elles des fonds de grande étendue et des revers ou côtières très praticables et bien cultivés.

La grande baie du Pont, d'une pointe à l'autre, peut avoir une lieue et demie de largeur et environ une bonne lieue de profondeur. Le mouillage y est bon, depuis trente-six brasses jusqu'à huit ou six qu'on trouve dans le fond. La pointe de l'est, qui est la plus avancée, est presque entièrement enveloppée d'un récif à fleur d'eau. Il y a sur cette pointe une batterie à merlons fermée en manière d'une grande redoute, où je comp-

tai trente pièces de canon, qui, selon les apparences, sont de gros calibre, afin de pouvoir défendre la baie. La pointe de l'ouest est beaucoup moins avancée en mer que la première, mais elle est couverte de plusieurs rangs de cayes et de rochers à fleur d'eau, qui sont une espèce d'estacade assez avancée et dangereuse. Il y a sur cette pointe une batterie à barbette toute ouverte du côté de terre, avec huit gros canons qui battent dans la rade.

Outre la batterie de trente canons dont je viens de parler, il y en a une autre de six pièces à barbette entre la pointe et la jetée qui forme le port, qui est devant et joignant la ville. Cette jetée qui est du côté de l'Est, est défendue par une redoute octogone qui a huit ou dix embrasures et qui en pourrait avoir davantage. Celle de l'ouest est aussi défendue par une redoute, où il y a douze pièces de canon qui battent la rade à l'entrée du port.

Ce port n'est pas fort considérable par son étendue, je n'y vis que des brigantins, des barques et autres petits bâtimens. Comme nous n'y mouillâmes pas, je ne puis pas dire de quelle profondeur il est : il s'y jette du côté de l'est un ruisseau qui à proprement parler n'est que l'écoulement des eaux d'un marais qui est à côté de la ville, qui se dégorgeant quand les pluies les ont fait croître assez pour devenir plus hautes que la mer. C'est sur cet endroit qu'on a bâti un pont, qui a donné le nom à la ville qui le porte encore aujourd'hui, malgré tout ce qu'on a pu faire pour lui en faire porter un autre.

Nous mouillâmes à cent pas ou environ du fortin de l'ouest sur huit brasses d'eau. Il y avait pour lors dans la baie quarante-sept vaisseaux gros et petits et quantité de barques et de caïches. A peine avions-nous salué la terre de cinq coups de canon que le lieutenant du port vint à notre bord. Il vit nos passeports, s'informa du sujet de notre voyage et nous offrit tout ce dont nous avions besoin. Il était avec un ministre, qui avait été prisonnier à la Martinique pendant la dernière guerre et à qui nous avions rendu service : il me reconnut, m'embrassa et me fit mille caresses. Le marchand anglais pour qui nous faisons le voyage parut et parla au lieutenant de port et au ministre, et après qu'on les eût fait bien boire et peu manger, ils allèrent à terre avec le maître de la barque et me promirent de venir me chercher pour me faire voir la ville. On les salua de cinq coups de canon.

Le ministre et le marchand revinrent à bord sur les quatre heures après-midi. Je m'étais habillé de manière que, sans me masquer tout à fait, je ne paraissais pas entièrement ce que j'étais, moins par nécessité que pour éviter d'être suivi par les enfans et la canaille qui ne voient pas souvent des oiseaux de mon plumage. Ces messieurs me conduisirent chez le gouverneur, que nous ne trouvâmes pas ; le major, qui nous reçut fort honnê-

tement, me demanda si j'avais quelques affaires particulières dans l'île et m'offrit fort obligeamment son crédit et celui du gouverneur. Je lui dis que je m'en allais à la Grenade, mais que j'avais été ravi de trouver cette occasion pour voir une île comme la Barbade, dont les habitants étaient estimés partout, et que j'étais persuadé, par la manière dont il me recevait, que ce que j'avais entendu dire était bien au-dessous de ce qui était en effet. Là-dessus on apporta de la bière, des pipes et des vins de différentes espèces. Je m'aperçus aisément que le major ne se servait d'un interprète en me parlant que par grandeur ou par cérémonie et qu'il entendait parfaitement bien le français ; cela m'obligea de me tenir sur mes gardes et c'est un avertissement que je crois être obligé de donner à tous mes compatriotes quand ils sont chez les étrangers, afin que leur vivacité et leur indiscretion ne leur fasse pas commettre des fautes qui ont souvent des suites fâcheuses. Je pris la pipe qu'on me présenta, quoique je n'aie jamais fumé, — ce serait une impolitesse de la refuser, — et je la portais de temps en temps à la bouche. Le ministre raconta à la compagnie ce que nous avions fait pour lui lorsqu'il était prisonnier ; cela m'attira bien des compliments ; à la fin, il me pria d'aller passer quelques jours chez lui à Spiketoun, où étaient la résidence et son ménage.

Nous sortîmes assez tard d'avec le major. Notre marchand nous conduisit chez lui, où nous soupâmes et où il m'obligea de prendre une chambre pendant que je serais dans l'île. Je demeurai presque tout le lendemain, qui était un dimanche, à la maison : la curiosité d'y voir un moine blanc y attira bien du monde et j'eus la complaisance de me faire voir dans mon habit ordinaire tout entier, c'est-à-dire avec mes habits noirs et blancs. Sur le soir nous allâmes à la promenade.

Le lundi 6, on me donna un officier pour me conduire et me faire voir la ville, car notre marchand était occupé à faire décharger la barque et, quoiqu'on y travaillât beaucoup le jour, on faisait bien plus d'ouvrage la nuit, car, sans faire tort aux Espagnols, les Anglais entendent aussi bien que gens qu'il y ait au monde le métier de la contrebande, et c'était pour la faire plus commodément que notre marchand avait fait mouiller la barque dans la rade, et non dans le port.

La ville est belle et assez grande ; ses rues sont droites, larges, propres et bien percées ; les maisons sont bien bâties dans le goût de celles d'Angleterre, avec beaucoup de fenêtres vitrées, elles sont meublées magnifiquement ; en un mot, tout y a un air de propreté, de politesse et d'opulence, qu'on ne trouve point dans les autres îles et qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs. La Maison de Ville est très belle et très bien ornée. Les boutiques et les magasins des marchands sont remplis de tout ce qu'on peut souhaiter de toutes les parties du monde. On voit quantité d'orfèvres,

de joailliers, d'horlogers et autres ouvriers qui travaillent beaucoup et qui paraissent fort à leur aise, aussi s'y fait-il un commerce des plus considérables de l'Amérique. On prétend que l'air de la ville n'est pas bon et que le marais, qui en est proche, rend le lieu fort malsain ; c'est pourtant ce que je n'ai point remarqué dans le teint des habitants, qui est beau, et surtout celui des femmes ; tout y fourmille d'enfants, car tout le monde est marié et les femmes sont fort fécondes. Il est vrai que le mal de Siam enlève bien des gens, mais cela leur est commun avec les Français, Hollandais, Portugais et autres Européens qui habitent l'Amérique. Je fus bientôt en pays de connaissance, outre ceux à qui je rendis les lettres dont on m'avait chargé à la Martinique, je trouvai des réfugiés français et des négociants, qui avaient été prisonniers chez nous pendant la dernière guerre, qui me firent mille honnêtetés et qui m'offrirent de fort bonne grâce leurs bourses et leurs marchandises, en échange de quelques services que nos Pères et moi leur avions rendus, tant il est vrai qu'un bienfait n'est jamais perdu et qu'on recueille, dans le temps qu'on y pense le moins, ce qu'on a semé, pour ainsi dire, en faisant plaisir à ceux qu'on a trouvés dans le besoin.

Le mardi 7 septembre, nous montâmes à cheval sur les dix heures, le major, le marchand, l'officier qui m'avait accompagné la veille et moi, et nous allâmes saluer le gouverneur, qui était en sa maison de campagne, à deux petites lieues de la ville. Il me reçut fort honnêtement et m'arrêta à dîner avec le major ; les deux autres s'en retournèrent. J'ai oublié son nom. On l'appelait Milord, je crois que cela veut dire Monseigneur. Il avait fait ses exercices à Paris, parlait français correctement ; il était extrêmement poli, quoiqu'il fût assez réservé et qu'il soutînt avec hauteur son caractère. Il était servi comme un prince. Nous étions huit à table, on me donna pour me servir un nègre qui parlait français, et outre cela il y avait un interprète debout à côté de moi. Le dîner fut fort long, mais on eut la bonté de ne me point presser pour boire. On parla beaucoup de la guerre précédente, de nos colonies et de nos manufactures. M. Stapleton était de ce repas ; il a depuis été gouverneur de Nieves et y a été tué par des ivrognes ; je fis connaissance avec lui, il parlait fort bien français et il avait eu le temps d'apprendre la langue, ayant été cinq ou six ans prisonnier à la Bastille ; il s'était servi de ce temps-là pour étudier les mathématiques et il y avait fait des progrès considérables. Je passai la journée fort agréablement ; le major me ramena le soir à la ville. La maison du gouverneur est environ à trois cents pas du bord de la mer ; elle est magnifique et très bien meublée ; il y a un cabinet de livres sur toutes sortes de matières, fort bien choisis et en bon ordre. L'embarcadère, qui est vis-à-vis,

est défendu par une batterie à merlons de six pièces de canon avec un corps de garde et un retranchement.

Je trouvai chez notre marchand le ministre de Spiketon. Il m'emmena chez lui avec notre marchand et un autre de leurs amis. Il m'avait fait amener un cheval. Nous partîmes sur les huit heures, après avoir pris du chocolat au lait ; nous dinâmes chez un marchand à Jameston. C'est un beau bourg, devant lequel il y a une baie assez profonde avec un bon mouillage, qui est défendu par deux batteries : celle de l'est, qui est à barbette, est de vingt-six pièces de gros canon, et celle de l'ouest est de dix pièces. A moitié chemin de la maison du gouverneur à Jameston, il y a un fort long retranchement sur le bord de la mer ; il est de maçonnerie et très nécessaire en cet endroit, parce que les cayes sont couvertes d'assez d'eaux pour porter des chaloupes et autres bâtiments plats, dont on pourrait se servir pour faire une descente.

On trouve encore une anse ou petite baie environ à moitié chemin de Jameston à Spiketon, dont le mouillage, qui est assez commode pour les barques et autres petits bâtiments, est défendu par une batterie à merlons de trois pièces, avec un retranchement de chaque côté. On compte deux lieues et demie de Jameston à Spiketon. C'est une fort jolie petite ville, dont les maisons sont bien bâties, les rues droites et larges et où il y a beaucoup de magasins et de cabarets. La baie me parut large d'une demi-lieue et de beaucoup davantage de profondeur. Les vaisseaux y peuvent mouiller sur 12, 10, 8 et 6 brasses et sont assez à couvert des vents, excepté de ceux qui viennent de la bande de l'ouest. Les deux pointes qui la forment sont défendues par des batteries à barbette ; celle de l'est est de seize canons et celle de l'ouest de douze.

Nous fûmes parfaitement bien reçus de M^{me} la ministre et de la famille, qui consistait en trois enfants, deux garçons et une fille ; l'aîné avait douze à treize ans et la fille, qui était la plus jeune, en avait neuf. Tous ces enfants parlaient français ; leur mère est Normande et leur père est fils d'un Français. Nous demeurâmes tout le jeudi à Spiketon. Le vendredi nous allâmes dîner à un bourg qui en est éloigné de trois lieues, chez un réfugié français qui me reçut parfaitement bien. Il me semble qu'on l'appelait Saint-Jean ; il y a une petite baie formée par des récifs qui avancent beaucoup en mer, les barques et les autres petits bâtiments y peuvent mouiller sur deux ou trois brasses. Il y a une batterie à merlons de huit canons. Je remarquai en revenant le soir à Spiketon un embarcadère qui est environ à moitié chemin, qui est défendu par une batterie à merlons de trois pièces. Le bourg Saint-Jean est à l'extrémité de la Basse-Terre. J'aurais été bien aise de faire le tour de l'île et de revenir au Pont par la

Cabesterre, mais la chose ne fut pas possible : d'ailleurs, il ne faut pas faire paraître tant de curiosité dans les endroits où l'on pourrait à la fin devenir suspect et se servir dans un temps de guerre des remarques que l'on aurait faites pendant la paix.

Je voulais m'en retourner au Pont le samedi avec notre marchand, qui partit bien avant le jour pour aller acheter le chargement de notre barque ; mais notre hôte me pria si instamment de demeurer jusqu'au dimanche après-midi, que je ne pus pas le lui refuser ; ainsi je passai tout le samedi aux environs de Spiketou à faire des visites et à me promener avec le ministre.

Le dimanche 12, il fut occupé toute la matinée à son église, et après qu'on eut dîné il se trouva qu'il était trop tard pour partir. Ce retardement ne me fit pas grand-peine : outre que j'étais en bonne compagnie, j'eus le plaisir de voir l'après-midi la revue de la cavalerie et infanterie de la contrée, c'est-à-dire, si je ne me trompe, du quartier, car toute l'île est divisée en contrées ; mais je ne sais ni leurs limites, ni leur étendue. Il y avait quatre compagnies de cavalerie de cent à cent-vingt maîtres chacune tous bien montés et bien armés, avec des timbales et des trompettes. Les officiers étaient en habits rouges, uniformes, avec de grands galons d'or et des plumets blancs. L'infanterie était aussi en quatre compagnies, qui faisaient en tout un peu plus de deux cents hommes assez bien armés, mais qui ne paraissaient que comme les domestiques des cavaliers ; aussi n'étaient-elles composées que de commandeurs, d'ouvriers et de petits habitants, car tous les riches, qui sont en grand nombre, se mettent dans la cavalerie. On voit assez, sans que je le dise, que ces troupes ne sont que des milices. Elles sont toutes enrégimentées. La qualité des officiers précède toujours leur nom ; ainsi on dit Monsieur le Colonel tel, Monsieur le Major tel, etc. On me dit qu'il y avait dans l'île six régiments de cavalerie, qui faisaient près de trois mille hommes, et dix d'infanterie, qui faisaient cinq mille hommes ou environ. Je fis semblant de le croire, car j'avais lieu d'en douter très fort, à moins qu'ils ne missent sous les armes leurs engagés, qui sont en grand nombre, mais sur lesquels il ne faudrait pas beaucoup compter dans une occasion, parce que la plus grande partie sont de pauvres Irlandais enlevés par force ou par surprise, qui gémissent dans une dure servitude de sept ans ou de cinq pour le moins, qu'on leur fait recommencer quand elle est finie, sous des prétextes dont les maîtres ont toujours une provision toute prête, bien sûrs, quels qu'ils puissent être, que les juges n'y trouveront rien à redire. De sorte que si cette île était attaquée, les maîtres n'auraient pas peu d'affaires, puisque leurs engagés tourneraient infailliblement contre eux les armes qu'ils leurs auraient mis

à la main et se joindraient à ceux qui viendraient de dehors, quand ce ne serait que pour recouvrer leur liberté, sans parler de ce qu'ils auraient à craindre de leurs nègres.

Le nombre des esclaves nègres qui sont dans cette île est très considérable. On me disait qu'il y en avait plus de soixante mille. J'en doute encore; cependant, suivant ce que j'ai vu dans la Basse-Terre depuis le Pont jusqu'à Saint-Jean, et supposant qu'il y en ait autant à proportion à la Cabesterre, où je n'ai point été, je crois qu'il peut bien y en avoir quarante mille ou environ, ce qui est un nombre exorbitant pour une île comme la Barbade, qui n'a tout au plus que vingt-cinq à vingt-huit lieues de circuit.

Les Anglais ménagent très peu leurs nègres; ils les nourrissent très mal, la plupart leur donnent le samedi pour travailler pour leur compte, afin de s'entretenir de tous leurs besoins, eux et leurs familles. Leurs commandeurs les poussent au travail à toute outrance, les battent sans misericorde pour la moindre faute et semblent se soucier moins de la vie d'un nègre que de celle d'un cheval. Il est vrai qu'ils les ont à très bon marché, car outre les Compagnies anglaises qui ont des comptoirs sur les côtes d'Afrique qui en enlèvent tous les ans un nombre prodigieux qu'ils transportent en Amérique, les marchands interlopes en apportent encore beaucoup, qu'ils donnent à meilleur marché que les Compagnies. Les ministres ne les instruisent et ne les baptisent point; on les regarde à peu près comme des bêtes à qui tout est permis pourvu qu'ils s'acquittent très exactement de leur devoir. On souffre qu'ils aient plusieurs femmes et qu'ils les quittent quand il leur plaît; pourvu qu'ils fassent bien des enfants, qu'ils travaillent beaucoup et qu'ils ne soient point malades, leurs maîtres sont contents et n'en demandent pas davantage. On punit très rigoureusement les moindres désobéissances, et encore plus les révoltes, ce qui n'empêche pas qu'il n'y en arrive très souvent, parce que ces malheureux, se voyant poussés à bout plus souvent par leurs commandeurs ivrognes, déraisonnables et barbares, que par leurs maîtres, perdent à la fin patience, s'assemblent, se jettent sur ceux qui les ont maltraités, les déchirent et les mettent en pièces; et quoiqu'ils soient assurés d'en être punis d'une manière très cruelle, ils croient avoir beaucoup fait quand ils se sont vengés de leurs impitoyables bourreaux. C'est alors que les Anglais courent aux armes et en font de grands massacres; ceux qui sont pris et conduits en prison sont condamnés à être passés au moulin, brûlés tout vifs ou exposés dans des cages de fer qui les serrent, de manière qu'ils ne peuvent faire aucun mouvement, et en cet état on les attache à une branche d'arbre où on les laisse périr de faim et de rage. On appelle cela mettre un homme au sec.

J'avoue que ces supplices sont cruels, mais il faut prendre garde avant de condamner les habitants des Iles, de quelque nation qu'ils soient, qu'ils sont souvent contraints de passer les bornes de la modération dans la punition de leurs esclaves, pour les intimider, leur imprimer de la crainte et du respect et s'empêcher eux-mêmes d'être les victimes de la fureur de ces sortes de gens, qui, étant ordinairement dix contre un blanc, sont toujours prêts à se révolter, à tout entreprendre et à commettre les crimes les plus horribles pour se mettre en liberté. Quoique ces sanglantes exécutions ne se fassent pas si souvent chez les Français que chez les Anglais, parce que nos esclaves ne sont pas en si grand nombre, que la religion dans laquelle on les élève leur inspire des sentiments plus humains et qu'on les traite d'ailleurs avec plus de douceur et de charité que les Anglais, il n'y a pas longtemps qu'on fut obligé à la Martinique d'en faire de terribles exécutions à cause d'une révolte presque générale, qu'on ne prévint que de quelques moments, tant il est vrai que le désir de la liberté et de la vengeance est toujours le même chez tous les hommes et les rend capables de tout entreprendre pour se satisfaire.

On prétend que les Anglais ont découvert la Barbade et qu'ils s'y sont établis dès l'année 1627 ; que ce fut un de leurs vaisseaux qui, revenant du Brésil où, selon les apparences, il était allé faire la course, fut poussé par la tempête sur la côte de cette île, qui, ayant fait rapport à ses maîtres de sa découverte, on y envoya aussitôt une colonie qui y a fait l'établissement que l'on voit encore aujourd'hui ; mais j'ai peine à croire qu'il soit si ancien. Car il est constant que celui des Français et des Anglais à Saint-Christophe est sans contredit le premier que ces deux nations ont eu dans le golfe de Mexique, et cependant il n'a été fait qu'en 1627. Quelle apparence y a-t-il que les Anglais ayant fait ces deux établissements en même temps si éloignés l'un de l'autre et qu'ayant alors toutes les îles à leur disposition, ils aient choisi et se soient placés dans celles qui étaient les plus petites, qui manquaient absolument de ports pour retirer leurs vaisseaux, pendant que les Français se sont postés longtemps après eux dans les plus grandes, les meilleures, les mieux fournies de bonnes eaux et où ils ont des ports naturels, excellents et très sûrs, pour mettre leurs navires en sûreté dans les plus grandes tempêtes.

Quoi qu'il en soit du temps de l'établissement des Anglais à la Barbade, il est certain que leur colonie est très riche et très florissante, que toute l'île est découverte, défrichée et cultivée et qu'il y a longtemps que les forêts dont elle était couverte sont abattues et consommées. On y a fait autrefois beaucoup de tabac. On a ensuite cultivé le gingembre et l'indigo. On fait encore du coton en quelques endroits, mais le sucre est à présent presque l'unique chose à laquelle on s'attache. Le terrain, du moins celui

de la Basse-Terre, que j'ai vu d'un bout à l'autre, est extrêmement maigre, sec et usé ; on est obligé de replanter les cannes au moins tous les deux ans, souvent même à chaque coupe, et malgré ce travail elles auraient de la peine à venir dans beaucoup d'endroits si on ne fumait pas la terre, de sorte qu'il y a nombre de petits habitants qui ne font d'autre négoce que celui du fumier. Ils font ramasser par leurs esclaves des pailles, des mauvaises herbes et autres ordures et les mettent pourrir dans des trous faits exprès, avec les immondices des parcs de leurs cochons, de leurs bêtes à cornes et de leurs chevaux, et vendent très bien cette marchandise.

Le sucre qu'on fait à la Barbade est fort beau. Ils pourraient le terrer comme nous faisons chez nous et réussiraient très bien ; cependant, ils ne le font point ou du moins très rarement, il faut qu'ils aient des raisons ou des défenses qui les empêchent. Ils ne mettent pas d'abord leurs sucres bruts ou moscouades en barriques comme on fait aux Iles françaises. Ils les mettent dans des formes de bois ou de terre, et lorsqu'il est bien purgé, ils coupent les deux bouts du pain, c'est-à-dire la pointe, qui est toujours la moins purgée, la plus noire et la plus remplie de sirop, et le gros bout où est la fontaine grasse, et repassent ces deux morceaux dans leurs chaudières, et pour le corps de la forme ou du pain, ils le font sécher au soleil avant de le piler pour en remplir des caisses et les barriques où ils le mettent. Ces préparations rendent leur sucre brut fort aisé à être raffiné ; avec tout cela ils me permettront de leur dire que nous en faisons à la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue d'aussi beau, sans y faire tant de façons, et que notre sucre passé, lorsqu'il est fait comme il doit l'être, est infiniment plus beau et meilleur, quoique nous le mettions d'abord en barriques, sans prendre la peine de le mettre en forme, de le faire sécher et piler. Il est vrai que je n'ai pas remarqué qu'ils passent leur vesou au drap comme nous faisons.

Ils ont des moulins à vent et à chevaux. Pour des moulins à eau, il n'en faut pas parler à la Barbade, il n'y a point de rivières pour les faire tourner et l'eau y est quelquefois plus rare et plus chère que la bière et le vin. J'ai vu assez souvent à la Guadeloupe des barques anglaises d'Antigues et d'autres endroits qui venaient se charger d'eau à notre rivière, pour des particuliers qui en manquaient ou pour des vaisseaux qui devaient retourner en Europe. Ce défaut d'eau est commun à toutes les Iles anglaises, excepté Saint-Christophe, et leur cause de grandes incommodités, surtout à la Barbade, où ils sont réduits à conserver les eaux de pluie dans des mares ou étangs, dont quelques-uns sont naturels et les autres artificiels, mais de quelque espèce qu'ils puissent être, l'eau y est bientôt corrompue par la chaleur du soleil, par les crabes qui s'y noyent, par les bestiaux qu'on y abreuve, par le linge qu'on y lave et par les nègres qui ne manquent jamais

de s'y aller baigner autant de fois qu'ils le peuvent : de sorte que ceux qui sont contraints de boire de ces sortes d'eau sont assurés de se mettre dans le corps ce qui a servi à quantité d'autres usages et qui est déjà plus de moitié corrompu. C'est de là, à mon avis, que viennent quantité de maladies, qui font de grands ravages parmi leurs nègres, surtout le scorbut et la petite vérole. Pour peu que les habitants aient de bien, ils font faire des citernes chez eux, où l'eau se conserve assez bien, pourvu qu'on ait soin que les crabes et les rats n'y puissent pas tomber, car quand cela arrive la corruption des corps de ces animaux gâte absolument les citernes. Il y en a d'autres qui conservent les eaux de pluie dans des futailles, de grands canaris de terre du pays, ou des jarres qui viennent d'Europe, car on met tout en usage pour avoir de l'eau et la conserver. C'est dommage qu'une île si belle et si bien peuplée et cultivée ait cette incommodité.

Les habitations ou plantations, comme ils les appellent, sont beaucoup plus petites à proportion qu'elles ne sont dans les Îles françaises, et il ne faut pas s'en étonner, l'île n'est pas grande et elle a beaucoup d'habitants; il faut du terrain pour tout le monde, voilà ce qui fait qu'on en a peu et qu'il est très cher. Les maisons qui sont sur les habitations sont encore mieux bâties que celles des villes; elles sont grandes, bien percées, toutes vitrées; la distribution des appartements est commode et bien entendue. Elles sont presque toutes accompagnées de belles allées de tamarins, ou de ces gros orangers que nous appelons chadecq, ou d'autres arbres qui donnent du frais et rendent les maisons toutes riantes. On remarque l'opulence et le bon goût des habitants dans leurs meubles, qui sont magnifiques, et dans leur argenterie, dont ils ont tous des quantités considérables, de sorte que si l'on prenait cette île, cet article seul vaudrait bien la prise des galions et quelque chose de plus, et cette entreprise n'est pas si difficile qu'on se l'imagine; il ne faudrait que rassembler quatre à cinq mille de nos créoles et de nos flibustiers, avec une douzaine de vaisseaux de guerre, pour appuyer la descente, donner de la jalousie aux Anglais, ou s'opposer aux secours qui leur pourraient venir de dehors, pour rendre bon compte de cette île. Mais il ne faudrait point de troupes d'Europe qui se mêlassent à celles du pays, on sait qu'elles ne peuvent s'accommoder ensemble et nos créoles leur reprochent qu'elles sont plus propres à piller qu'à se battre dans ces pays chauds; ils prétendent que ce qui s'est passé aux prises de Carthagène, de Saint-Eustache, de Corossol, de Nieves et d'autres endroits sont des preuves de ce qu'ils disent; je ne veux point entrer dans cette discussion, parce que je ne dois pas prendre parti: je sais que nos créoles et nos flibustiers sont braves, se battent bien, sont faits au pays, accoutumés à supporter sans peine la chaleur et les autres fatigues; je sais aussi que les troupes qui pourraient

venir d'Europe savent en perfection l'art de faire des sièges ; mais c'est ce dont on n'a pas besoin à la Barbade, où il n'y a ni ville fortifiée, ni citadelle.

Sans un malheureux vaisseau qui relâcha à la Martinique dans le temps que M. de Châteaurenault était prêt d'en partir avec son escadre et nos flibustiers et nos créoles, en 1702, pour aller à la Barbade, il est certain que cette île aurait changé de maître, le coup était sûr et les mesures qu'on avait prises étaient immanquables ; mais il crut devoir aller chercher les galions ; cependant il me permettra de dire qu'il aurait bien mieux fait de prendre la Barbade que d'aller conduire les galions à Vigo, où ils devinrent la proie de nos ennemis ; mais patience, ce qui est différé n'est peut-être pas perdu.

Les Anglais ne font pour l'ordinaire qu'un repas par jour, à moins qu'ils n'aient des étrangers chez eux ; ils ne songent pas seulement à souper, et cela pour deux raisons : la première, parce qu'ils sont dans une habitude toute contraire, et la seconde, parce qu'ils commencent leur dîner fort tard, c'est-à-dire vers les deux heures, et que pour peu qu'ils soient en compagnie ce repas dure toujours jusque bien avant dans la nuit, de sorte qu'il n'est pas possible de boire et de manger après qu'on a fait cet exercice pendant quatre ou cinq heures de suite.

Ils mangent beaucoup de viandes et peu de pain, leurs tables sont très bien servies, ils ont d'assez bons cuisiniers, de très beau linge, beaucoup d'ordre et de propreté. Les personnes de distinction font venir des perdrix d'Europe tout en vie et les conservent dans des volières, comme nous faisons dans nos îles à l'égard des tourterelles ; on peut dire que sur cet article il n'y a point de gens qui fassent une plus grosse dépense, ni qui poussent plus loin le soin et l'attention pour avoir ce qu'il y a de meilleur et de plus rare dans les pays étrangers, même les plus éloignés. On trouve toujours chez eux des vins et des liqueurs de toutes les sortes, et ils se font un plaisir que ceux à qui ils ont donné à manger ne puissent pas retrouver aisément le chemin de leurs maisons. C'est pour prévenir les accidents qui pourraient leur arriver, si les chemins étaient mauvais, qu'ils ont un soin tout particulier de les bien entretenir. Ceux de Léogane, dans la partie de l'ouest de Saint-Domingue, qui assurément sont très beaux, n'approchent pas de ceux de la Barbade.

Leurs sucreries sont grandes, bien percées et extrêmement propres ; leurs purgeries, au contraire, ont très peu de fenêtres et par conséquent très peu d'air et de jour. Je ne sais quelles raisons ils ont pour cela. Il est cependant nécessaire que ces sortes de lieux soient clairs et aérés, afin que le sucre, duquel on a ôté la terre, sèche le plus qu'il est possible dans ses formes avant d'être mis à l'étuve ou exposé au soleil.

Ils ont soin que les cases de leurs nègres soient bien alignées et uniformes, cela ne coûte rien et fait un très bon effet, qui, étant joint à la beauté des maisons et au grand nombre qu'il y en a depuis le bord de la mer jusqu'aux étages les plus voisins du centre de l'île, fait une perspective dont le coup d'œil est enchanté quand on est en mer à une distance raisonnable pour distinguer commodément les objets.

Ce n'est pas la coutume parmi les Anglais de faire des libéralités aux domestiques des maisons où l'on a logé, les maîtres s'en offenseraient, mais c'est une espèce de loi établie et religieusement observée chez eux de laisser comme par mégarde quelque pièce d'or ou d'argent dans le lit où l'on a couché. Les domestiques, qui savent que le hasard n'a point de part là-dedans, ne vous les rapportent point et les partagent entre eux. Ce serait une impolitesse d'en user autrement ; chaque pays a ses manières et il est de l'honnête homme de s'y conformer.

Il y a des habitants à la Barbade qui occupent leurs esclaves à filer du coton et à faire des hamacs. Ces lits sont faits de quatre lés ou de cinq si on les demande de cette manière. La toile est parfaitement bien croisée, unie, forte et belle ; celle que l'on fait à la Martinique n'en approche pas. Cependant les hamacs caraïbes sont plus commodes que ceux-là, parce qu'étant tout d'une pièce, la toile dont ils sont composés prête également partout, au lieu que ceux qui sont de plusieurs lés ne le peuvent pas faire, à cause que les coutures sont toujours plus roides que le reste de la toile. J'en achetai deux, que j'eus à assez bon marché ; si j'avais été marchand j'aurais pu faire un profit considérable en achetant nombre de ces hamacs, qui sont recherchés et fort chers dans nos îles. J'achetai encore une partie d'épicerie, c'est-à-dire de cannelle, de clous, de poivre et de muscade pour l'usage de nos maisons ; elles ne pouvaient être meilleures, plus récentes et à meilleur marché.

Le lundi 13 septembre, je partis de Spiketown avec le ministre, fort content de ma promenade et comblé d'honnêtetés de sa famille et de ses amis, qui vinrent me souhaiter un bon voyage. Nous dînâmes à Jamestown comme nous avions fait en venant et nous arrivâmes fort tard au Pont, parce que nous demeurâmes longtemps à table et que nous allions fort doucement, afin que je pusse considérer plus à loisir ce beau pays, que j'avais regret de quitter.

Je sus en arrivant qu'on espérait achever le chargement de notre barque pendant la nuit ou le lendemain matin et que nous pourrions mettre à la voile le soir ou le jour suivant de bonne heure. J'envoyai chercher quelques livres français que j'avais à bord de la barque, que je présentai à Milord Gouverneur en allant prendre congé de lui. Ce petit présent lui fit plaisir, il m'en remercia en des termes fort polis et fort honnêtes et me fit beau-

coup d'offres de service. J'allai ensuite voir le major, quelques officiers qui m'avaient accompagné et les marchands à qui j'avais été adressé. J'achetai encore quelques pièces d'escot et de camelot blanc et des indiennes pour faire des tours et des couvertures de lit. Je trouvai que malgré l'abondance d'argent qui roule à la Barbade, toutes les marchandises y étaient à bien meilleur marché que dans nos Iles. Enfin, ayant fini toutes nos affaires et remercié nos amis, je m'embarquai le jeudi 15 septembre sur les huit heures du matin. Je trouvai que Milord Gouverneur m'avait envoyé une pipe de vin de Canarie avec une petite caisse de très excellent chocolat de Corossol. Nos marchands et le ministre m'avaient aussi fait des présents de volailles en vie, avec deux pâtés et deux jambons cuits, des confitures, des fruits, du vin de Madère, de la bière et du cidre en quantité. Nous saluâmes nos amis, qui nous vinrent conduire à bord, de cinq coups de canon et la ville d'autant, quand nous mîmes à la voile sur les trois heures après-midi, car on peut croire que nous ne nous quittâmes pas sans boire.

Je remarquai encore deux mouillages derrière la pointe de l'est qui forme la baie de Carlille, qui sont défendus par des batteries. Celle qui est le plus à l'est est de six canons à barbette et celle qui la suit est à merlons et seulement de quatre canons.

Le public me dispensera de lui dire de quelle manière j'ai eu le plan de la Barbade. Il est certain que celui qui me le montra n'avait point du tout envie que j'en prisse une copie, mais je fis si bien qu'il me le laissa le soir en se retirant et je le copiai pendant la nuit. J'ai vu exactement toute la Basse-Terre, depuis la pointe de Carlille jusqu'au bourg Saint-John, et je puis assurer qu'en 1700, au mois de septembre, les choses étaient dans l'état que je les ai marquées. Il peut y avoir eu des changements depuis ce temps-là, les Anglais peuvent avoir augmenté leurs batteries et fait des retranchements dans les lieux les plus faibles et les plus exposés, et c'est ce que j'ignore. Je n'ai pas vu la Cabesterre, ainsi je n'en puis rien dire.

CHAPITRE XII

L'auteur part de la Barbade et arrive à la Grenade. Description de cette île.

Si le port de la Grenade avait été placé à l'est, comme M. de Lisle de l'Académie des Sciences et premier géographe du Roi le marque dans la carte des Antilles qu'il a donnée au public au mois de juillet 1717, notre voyage n'aurait pas été long. On ne compte qu'environ quarante cinq lieues de la pointe de l'est de la Barbade à la pointe du nord-est de la Grenade ; mais par malheur M. de Lisle a travaillé sur de mauvais mémoires et a placé à l'est ce qui est à l'ouest, et au nord ce qui est au sud. Pour mettre sur sa carte le plan de la Grenade comme il doit être, il faudrait lui faire faire un demi-tour à droite et avec quelques autres corrections qui ne sont pas de moindre importance on pourrait en faire un qui approcherait plus de cette île que celui qu'il a fait graver. Il est pourtant excusable, on ne peut pas être partout : il a travaillé sur de méchants originaux, il n'est pas extraordinaire qu'il se soit trompé. C'est en vérité bien dommage, car il y a peu de géographes plus exacts, plus laborieux et plus reconnaissants que lui : on voit la vérité de ce que j'avance dans le grand nombre de beaux ouvrages qu'il a mis au jour, et sa reconnaissance paraît en ce qu'il a donné la qualité d'ingénieur du Roi à M. Petit, qui lui a fourni ses mémoires, lui qui n'a jamais été qu'arpenteur juré de la Martinique. Il est vrai que tout ingénieur est arpenteur ; mais il s'en faut bien que tout arpenteur soit ingénieur. M. Petit est présentement conseiller au Conseil supérieur de la Martinique ; mais quoique la Grenade soit de son ressort pour la juridiction, elle ne l'est point du tout pour sa position et pour sa figure, qui, jusqu'à présent, ne lui avaient été contestées de personne et qui seront toujours les mêmes.

Cette île est située par les douze degrés et un quart de latitude nord. C'est la plus voisine du continent de la terre ferme, de toutes celles que nous possédons ; elle n'en est éloignée que d'environ trente lieues et de soixante et dix de la Martinique. Sa longueur nord et sud-est est de neuf à dix lieues et sa plus grande largeur d'environ cinq lieues. Ceux qui en ont fait le tour lui donnent vingt à vingt-deux lieues de circonférence. Sa grande baie ou son grand cul-de-sac, comme on parle aux îles, qui renferme son port et son carénage, est à la bande de l'ouest, et la profondeur de cette baie, formée par deux grandes pointes qui avancent beaucoup en mer, donne à cette île la forme d'un croissant irrégulier dont la pointe du côté du nord est bien plus épaisse que celle du sud. La véritable entrée du port est à l'ouest-sud-ouest. Le plan a été levé par de très habiles gens et les sondes ont été rectifiées en 1706 par M. de Caïlus, ingénieur général des îles et terre ferme de l'Amérique, lorsqu'il fit tracer et qu'il fit élever le nouveau fort. Quantité de vaisseaux du Roi ont mouillé et caréné dans ce port et les pilotes se sont toujours beaucoup loués de sa bonne tenue et de sa sûreté.

Cette île avait toujours été habitée par les Caraïbes seuls, que sa fertilité et l'abondance de la chasse et de la pêche y attiraient en bien plus grand nombre que dans les autres îles, jusqu'en l'an 1650 que M. du Parquet, seigneur et propriétaire de la Martinique, l'acheta des sauvages et y établit une colonie de deux cents hommes, composée des plus braves habitants de son île, auxquels il donna pour gouverneur ou commandant le sieur le Comte, son cousin. On s'établit d'abord entre l'étang et le port, aux environs d'une maison forte de charpente que M. du Parquet avait fait apporter en fagot de la Martinique et qu'il avait fait envelopper d'une bonne palissade à une distance raisonnable avec des embrasures pour quelques pièces de canon que l'on y plaça. Cette petite forteresse suffisait pour tenir en respect les Caraïbes, et dans un besoin elle aurait pu empêcher les étrangers et les seigneurs des autres îles françaises de venir troubler le nouvel établissement.

Quoique M. du Parquet eût payé exactement aux sauvages ce dont on était convenu avec eux pour le prix de l'île, en les laissant encore en possession de leurs carbetts et de leurs défrichés, ils se repentirent bientôt de ce qu'ils avaient fait, mais n'osant attaquer les Français à force ouverte, ils résolurent de massacrer sans bruit tous ceux qu'ils trouveraient à la chasse dans les bois ou éloignés de la forteresse. De cette manière ils en tuèrent plusieurs, ce qui obligea les autres à ne plus s'écarter et à travailler en troupe et toujours armés. Cependant, le sieur le Comte ayant donné avis à M. du Parquet de la perfidie des sauvages, celui-ci lui envoya un secours

de trois cents hommes, avec ordre de pousser à bout les sauvages, de les détruire ou de les chasser entièrement de l'île.

On eut de la peine à y réussir, ils se retiraient dès qu'ils se voyaient poussés trop vivement, sur une croupe de morne escarpée de tous côtés et environnée de précipices affreux, sur laquelle on ne pouvait monter que par un sentier étroit et difficile, dont ils avaient un soin extrême de cacher l'entrée. Les Français, l'ayant enfin découverte, les surprirent ; on se battit vigoureusement, ceux qui restèrent, au nombre de quarante, aimèrent mieux se précipiter du haut de cette roche que de se rendre. Ce fut ainsi que les Français demeurèrent maîtres de tout le quartier de la Basse-Terre, c'est-à-dire de la moitié de l'île.

Les sauvages qui demeuraient à la Cabesterre se tinrent en repos pendant quelque temps et semblant ne point s'intéresser dans ce qui s'était passé à la Basse-Terre, ils donnèrent lieu à nos gens, toujours trop crédules, de se flatter qu'ils ne voudraient pas commencer une guerre qui avait été si funeste à leurs compatriotes. Ils connurent peu de temps après combien ils s'étaient trompés. Les sauvages résolurent dans une de leurs assemblées générales de massacrer tous les Français, et pour le faire avec moins de risques, ils se partagèrent par pelotons, qui rôdaient dans les bois et sur les anses et tuaient tous ceux des nôtres qu'ils trouvaient à leur avantage et un peu écartés du fort. Cette nouvelle perfidie obligea le sieur le Comte de reprendre les armes : il se mit à la tête de cent cinquante de ses habitants, s'en alla à la Cabesterre, surprit au point du jour le quartier où ils étaient en plus grand nombre, tailla tout en pièces sans distinction d'âge ni de sexe et fit la même exécution dans tous le reste de la Cabesterre, sans qu'il s'en pût presque sauver aucun, parce qu'ayant trouvé leurs canots et leurs pirogues et s'en étant rendus maîtres, ceux qui avaient fui dans les bois ne purent se sauver dans les autres îles et tombèrent ainsi entre ses mains. Cette dernière victoire acheva de punir la perfidie des sauvages et nous assura la possession de toute l'île. Il est vrai que la joie de cette conquête fut troublée par la mort du sieur le Comte, qui fut noyé en revenant de cette expédition.

M. du Parquet, ayant été informé de la mort du sieur le Comte, nomma pour lui succéder Louis de Cacquerai, écuyer, sire de Valmenière, capitaine de cavalerie à la Martinique. Il eut dans ses commencements beaucoup de peine à être reçu et reconnu pour gouverneur, par l'opposition qu'y firent quelques officiers qui prétendaient que ce poste leur était dû. Ils prirent les armes et la colonie se divisa en deux partis ; mais celui des rebelles ayant été défait, les chefs furent pris et condamnés à mort. Le principal auteur de ce soulèvement, nommé le Fort, qui était major de

l'île, s'empoisonna pour ne pas mourir par la main du bourreau. M. du Parquet se contenta de bannir les autres, sans confisquer leurs biens.

Après cela le sieur de Valmenière gouverna cette colonie naissante avec beaucoup de sagesse, de prudence et de bonheur. Elle s'augmenta beaucoup, parce qu'outre la fertilité du pays et l'abondance de la chasse et de la pêche, le tabac qui y croissait était si parfait qu'on le vendait toujours le double et le triple de ce qu'on vendait celui des autres îles, de sorte qu'on avait lieu d'espérer que cette colonie serait devenue la plus riche et la plus florissante des îles, si elle n'eût point changé de maître ou qu'elle eût toujours été gouvernée par des personnes du caractère du sieur de Valmenière.

Mais M. du Parquet ayant vendu la Grenade au comte de Cérillac, en 1657, pour la somme de quatre-vingt-dix mille livres, ce nouveau seigneur y envoya un certain officier pour en prendre possession en son nom et pour y commander en son absence. Le caractère de cet homme étant tout opposé à celui du sieur de Valmenière, qui avait gouverné ces peuples avec une douceur et une prudence admirables, fit qu'il y eut un grand nombre d'habitants qui abandonnèrent l'île et se retirèrent à la Martinique, ce qui, au lieu de le faire rentrer en lui-même, ayant augmenté sa mauvaise humeur, il devint tellement insupportable à ces peuples par sa tyrannie, ses violences et sa brutalité, qu'ils se saisirent de lui, lui firent son procès et le condamnèrent à être pendu. Ce pauvre gouverneur leur ayant représenté qu'il était gentilhomme, ils voulurent lui faire couper le col ; mais le bourreau n'ayant pas assez d'adresse pour entreprendre une pareille exécution, ils le passèrent par les armes. On doit croire qu'il n'y eût que le menu peuple et pour ainsi dire la canaille de l'île qui trempa dans ce crime ; déjà les plus riches et les plus honnêtes gens s'étaient retirés à la Martinique et ce qui restait d'officiers s'était sauvé et caché à la Basse-Terre, tellement que de toute la cour de justice qui fit le procès à cet infortuné gouverneur, il n'y avait que le nommé Archangeli qui sût écrire. Celui qui fit les informations et qui instruisit le procès était un maréchal ferrant, dont on voit encore la marque dans le registre du greffe, qui est un fer à cheval, autour duquel le greffier Archangeli a écrit : Marque de Monsieur la Brie, conseiller rapporteur.

La Cour, ayant été informée de cet attentat, envoya un vaisseau de guerre avec un commissaire, pour connaître de cette affaire, et quelques troupes pour faire exécuter ce qui serait ordonné et punir les coupables. Cet officier fit des informations et ayant reconnu que ce n'étaient que des misérables qui y avaient eu part et qui s'étaient sauvés pour la plupart, on ne poussa pas plus loin les recherches, de sorte que personne ne fut puni, pas même le greffier Archangeli, que la voix publique faisait

l'auteur de ce tumulte ; il fut seulement chassé de l'île : il se retira à Marie-Galande, où il demeura jusqu'en 1692, que les Anglais y ayant fait une irruption, ce misérable se rendit à eux et pour gagner leurs bonnes grâces il leur déclara le lieu où M. Auger, gouverneur de l'île, s'était retiré avec des meilleurs habitants. Le major Holm, qui commandait en l'absence de M. de Codrington, général des Anglais, ne laissa pas de le faire pendre avec ses deux enfants à la porte de l'église, contre le droit des gens à la vérité, mais par un secret jugement de Dieu qui voulait le punir du crime qu'il avait commis à la Grenade.

Le comte de Cérillac fut obligé de vendre son île à la Compagnie de 1664, et la Compagnie de la rendre au Roi en 1674. Ces différents changements n'ont apporté que du trouble et du désordre dans cette colonie, qui, bien loin de s'augmenter comme elle devait faire naturellement, était encore fort peu de chose en 1705. Je souhaite qu'elle ait eu plus de bonheur depuis ce temps-là.

Nous aimâmes mieux courir le long de la Cabesterre que de passer au travers des Grenadins pour aller chercher le Cul-de-sac de la Grenade. La côte est saine, et la terre, dont nous étions à une distance raisonnable, me parut belle, entrecoupée d'un grand nombre de rivières et unie en beaucoup d'endroits. Si on juge de la bonté du terrain par les arbres qu'il produit, celui-là doit être des meilleurs.

Le dimanche 18 septembre, nous mouillâmes dans le bassin, ou au fond de Lacul, sous la forteresse, sur les six heures du matin. Dès que j'eus mis pied à terre, j'allai saluer le gouverneur ; c'était le sieur de Bellair, capitaine de vaisseau, homme de fortune, né à Blaye d'une famille obscure, vif, prompt et entreprenant beaucoup plus encore que ne le sont les peuples de la Garonne, c'est beaucoup dire. Il était entré, je ne sais comment, au service du prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, et avait si bien gagné les bonnes grâces de ce prince qu'il l'avait fait commandant ou gouverneur de Bergopzoom, dont il s'était emparé en représailles de la principauté d'Orange, dont le Roi s'était mis en possession pendant la guerre de 1688. Selon les apparences, le sieur de Bellair était entré dans quelque traité avec nos généraux ou nos ministres, qui ne put avoir d'exécution, ce qui l'obligea de s'enfuir et de se sauver en France, où il fut fait d'un plein saut capitaine de vaisseau. Il servit en cette qualité dans l'armée navale qui prit la flotte de Smyrne au mois de juin 1693. Il était de l'avant-garde, commandée par le sieur de Gabaret, et voyant que ce chef faisait une contremarche qui l'éloignait des ennemis au lieu de l'en approcher, il porta sur eux, prit un vaisseau de quarante canons, qui était très riche, et n'oublia pas de prendre sa part du butin, sans attendre qu'on en fît le partage. Il est vrai qu'il en usa bien avec ses officiers et que son

équipage eut sujet d'être content de lui, mais la Cour ne le fut point du tout : on approuva la prise du vaisseau, mais on n'eut garde d'approuver le pillage, de sorte qu'il fut interdit et demeura pendant un an dans cet état ; à la fin il fut rétabli et servit encore quelques années. Il demanda le gouvernement de la Grenade, qui était vaquant par la mort du sieur M... et l'obtint. Il me reçut fort bien et s'informa beaucoup du sujet de mon voyage ; je lui en dis assez peu et seulement ce que je jugeai à propos ; après un entretien de près d'une heure, il m'offrit sa table et sa maison, pendant que je serais dans l'île, et m'obligea d'accepter l'honnêteté qu'il me faisait. Je fus sur les huit heures voir le Père Capucin qui desservait la paroisse ; il était seul alors, il me fit beaucoup de civilités, mais il était fort intrigué de ma venue : il crut que j'avais des ordres de la Cour pour reprendre notre ancienne juridiction spirituelle, il me dit sa pensée et me témoigna que cela lui ferait plaisir ; je ne sais s'il le disait tout de bon ou s'il prétendait s'éclaircir de mes desseins par cette confiance affectée ; je le payai de la même monnaie, et après bien des compliments je le laissai aussi savant comme il était avant que je fusse entré chez lui. Je dis la messe, après quoi je retournai chez le gouverneur, où je dînai. Je passai le reste du jour à m'entretenir avec lui et à me promener aux environs de la forteresse et du bourg.

Ce petit fort était en ce temps-là très peu de chose ; il n'avait de considérable que sa situation, qui était en bon air, belle et assez bonne, quoiqu'elle soit commandée par une hauteur qui en est éloignée d'environ trois à quatre cents pas et qui en est séparée par deux fonds ou ravines assez considérables. Le front de la forteresse est du côté nord-est ; il peut y avoir environ quarante-cinq toises d'une pointe à l'autre des deux demi-bastions qui le composent avec un méchant petit fossé, sans chemin couvert, palissades ni glacis ; le reste de l'enceinte était des angles rentrants et saillants, avec une espèce de demi-bastion du côté du mouillage, où il y avait une batterie de six canons, le tout très mal entretenu. Il y avait une garnison de trente-cinq à quarante soldats, représentant une compagnie détachée de la marine. Ils étaient logés dans des huttes appuyées la plupart aux murailles du fort, leurs officiers et même le gouverneur étaient assez petitement et fort mal logés. La hauteur sur laquelle ce fort est bâti est escarpée de tous côtés, excepté de celui du nord-est, où il y a une assez belle esplanade, qui se termine à un ravinage au delà duquel est une hauteur où sont placées l'église et la maison du curé, près de laquelle on commençait à bâtir ou à transporter les maisons de l'ancien bourg, qui était entre un étang d'eau saumâtre ou saumache, comme on dit dans le pays, et le carénage. Il serait facile de joindre cet étang à la mer par un fossé, il est plus bas que la mer et très profond, en sorte que

ce serait un bassin naturel où les vaisseaux seraient dans une entière sûreté. Tous les environs du port et du cul-de-sac sont fort hachés ; il est vrai que les mornes ne sont pas fort hauts, mais en récompense ils sont fort près les uns des autres et ne laissent entre eux que de très petits vallons. Ce pays ne laisse pas d'être cultivé. On y fait de l'indigo, du tabac, du rocou, on y élève des bestiaux et des volailles ; on recueille quantité de mil et de pois, de sorte qu'on peut dire que les habitants de la Grenade sont des paysans aisés, aussi en ont-ils toutes les manières, sans qu'il y ait apparence qu'ils les changent sitôt ; c'est un malheur pour eux que les habitants de Saint-Christophe ne se soient pas retirés chez eux après leur déroute, ils les auraient décrassés et leur auraient fait prendre des airs civils et polis, en leur apprenant à cultiver leurs terres et à en tirer beaucoup plus qu'ils n'en tirent. C'est peut-être une des raisons pour laquelle on fait transporter le bourg auprès du fort ; on a cru que le voisinage du gouverneur et de l'état-major les civiliserait, car il n'est pas possible qu'on ait eu en vue de rendre le peu de commerce qui se fait en cette île infiniment plus difficile qu'il n'était lorsque le bourg était dans sa première situation. Ou a-t-on voulu dégoûter les marchands qui pourraient s'y aller établir et favoriser certains officiers dont les maisons étaient des boutiques assorties de ce qui était nécessaire aux habitants, où il fallait se pourvoir si on voulait vivre en paix ? Car de dire que les maisons des habitants et les barques mouillées dans le carénage peuvent être plus facilement insultées et pillées par les ennemis que dans l'endroit où on commence le nouveau bourg, et dans le fond de Lacul, où les barques vont à présent mouiller, c'est vouloir éviter un inconvénient rare et incertain, par un autre qui arrive tous les jours. D'ailleurs rien n'est plus facile que de mettre le carénage et le bourg en sûreté, il n'y a qu'à faire une batterie fermée en forme de redoute sur la pointe la plus avancée, qui forme le carénage, ou même sur les hauts fonds les plus voisins du chenal, qui en cet endroit n'a guère plus de soixante toises de largeur ; elle en défendra l'entrée mille fois mieux que le fort. Si la Barbade avait un port aussi sûr, aussi grand, aussi commode et aussi aisé à fortifier, on pourrait dire que ce serait une île incomparable ; les Anglais savent bien mieux que nous profiter de leurs avantages, et si la Grenade leur appartenait, il y a longtemps qu'elle aurait changé de face et qu'elle serait une colonie riche et puissante, au lieu que nous n'avons jusqu'à présent profité d'aucun des avantages qu'on en peut tirer, et que depuis tant d'années le pays est encore désert, mal peuplé, sans commodités, sans commerce, pauvre, les maisons, ou plutôt les cabanes, mal bâties, encore plus mal meublées, en un mot presque comme il était lorsque M. du Parquet l'acheta des sauvages. On voit assez par la peinture que j'en fais que, sortant de la Barbade, je n'avais garde de me

plaire dans un lieu si triste ; je commençai en effet à m'y ennuyer avant d'avoir mis pied à terre, de sorte qu'il ne fut pas nécessaire que le maître de la barque me pressât de terminer les affaires pour lesquelles j'étais venu.

M. de Bellair me prêta un cheval le lundi matin 18 et me donna un soldat pour m'accompagner à l'habitation que le comte de Cerillac a donnée à nos Missions, qui, étant une réserve qu'il s'était faite par son contrat de vente, ne pouvait pas être sujette à la loi générale des réunions au domaine du Roi des terres qui, étant obtenues par les voies ordinaires, n'ont pas été défrichées dans le temps marqué par la concession.

On l'appelle le Fonds du Grand Pauvre. Je ne me suis pas mis en peine de trouver l'étymologie de ce nom. Ce terrain est à la bande de l'ouest, environ à quatre lieues du fort, en allant au nord. Il a plus de mille pas de large et sa longueur depuis le bord de la mer n'est bornée que par le sommet des montagnes qui séparent la Basse-Terre de la Cabesterre, et comme cet endroit est ou ouest est un des plus larges de l'île, notre habitation est d'une grandeur considérable. Je trouvai un carbet de Caraïbes qui s'y étaient venus nicher et je sus qu'il y en avait beaucoup d'autres qu'on souffrait à la Basse-Terre pour quelque petit avantage que la colonie en retire ; il me semble pourtant que cette politique est très mauvaise, car qui empêchera ces gens-là de se révolter contre les Français et de recommencer leurs anciens massacres quand on voudra les faire décamper du lieu qu'ils occupent ? Ils sont plus en état de nous tenir tête qu'ils ne l'étaient autrefois, notre colonie est plus faible et ils peuvent recevoir de puissants secours des nègres fugitifs qui se sont établis avec les sauvages de l'île Saint-Vincent, qui, multipliant beaucoup, seront un jour obligés de chercher de nouvelles terres pour subsister.

Outre ce carbet, je trouvai trois autres maisons de Français qui avaient défriché quelques morceaux de notre terrain. Ils m'offrirent de se retirer dès que nous voudrions nous y placer, comme ils croyaient que nous allions faire. Je n'eus garde de les détromper, je fis au contraire tout ce qu'il fallait faire pour le leur persuader ; je visitai le terrain, je marquai l'endroit pour bâtir la sucrerie et y faire un moulin à eau, je parlai à des ouvriers pour me préparer les bois ; en un mot, je pris toutes les mesures nécessaires pour conserver notre terre en son entier, empêcher qu'on n'empiétât sur nous, et engager doucement ceux qui s'y étaient logés à chercher une autre demeure, ce qui n'était pas difficile dans un pays aussi vaste et aussi mal peuplé que celui-là. Je couchai chez un de ces habitants, qui me fit bonne chère en gibier et en poisson, cassave fraîche, ouïcou et eau-de-vie (bien entendu que c'était de celle que j'avais fait apporter avec quelques bouteilles de vin de Madère). La rivière qui passe presque au milieu de notre terrain porte le même nom ; elle est assez grande et fort poisson-

neuse ; elle abonde surtout en anguilles, en mulets et en écrevisses. Je chassai le mardi toute la matinée en me promenant et en examinant notre terrain. Les perdrix, les ramiers, les ortolans, les grives, les perroquets et les perriques y sont en abondance, marque certaine qu'il n'y a pas grand monde dans le pays. En attendant, je profitai de l'occasion. Nous tuâmes deux tatous ou armadilles et un agouti. C'est une sottise que j'avais entendu débiter plus d'une fois que les écailles des tatous résistent au plomb dont on se sert pour le ramier ; je fus convaincu du contraire, car j'en tirai un d'assez loin et je ne laissai pas de lui briser une épaule. J'aurais bien voulu voir un manitou ou opossom, qui est un animal assez extraordinaire, par une espèce de poche ou de double ventre où il porte ses petits, mais nous n'en trouvâmes point. Je pourrais en dire ici ce que j'en ai appris des habitants de la Grenade, ou ce que j'en ai lu, mais je n'aime pas à copier les autres. Je partis du Fonds du Grand Pauvre sur les quatre heures du soir et j'arrivai au fort sur les sept heures. Il est certain que ce pays est très bon et produirait beaucoup s'il était peuplé et cultivé ; la terre est bonne, arrosée de beaucoup de rivières ; on la trouve plus unie et plus belle à mesure qu'on s'éloigne du fort. Les chemins étaient passables et seront très bons et très commodes pour toutes sortes de voitures dès qu'on sera en état d'y travailler un peu. On trouvera encore moins de peine à en faire à la Cabesterre, qu'on dit être un pays plus uni et plus commode. Je n'y ai point été.

Le mercredi 21, je ne sortis de la forteresse que pour aller dire la messe à la paroisse, j'étais fatigué des deux jours précédents. Je me dispenserai de faire une description exacte de cette église ; ce que j'en puis dire, c'est qu'elle n'était ni grande, ni belle, ni bien bâtie, ni propre, voilà son portrait en raccourci.

Je fus, le jeudi, voir une petite place que nous avons au-dessus de l'ancien bourg. On en a donné la jouissance à un habitant qui me reçut très bien, me donna des avis pour l'établissement qu'on croyait que nous allions faire au Fonds du Grand Pauvre et m'assura qu'il ne tiendrait qu'à nous d'avoir la paroisse que les Capucins desservaient. Il me dit que les habitants et le gouverneur n'en étaient pas contents et que, pour peu que nous voulussions nous remuer, tous les habitants s'uniraient pour demander notre rappel. Je le remerciai de ses bons avis et je le priai de nous ménager des amis et lui offris tout ce qui dépendait de notre Mission.

Le maître de la barque me vint avertir le soir qu'il était près de mettre à la voile. Il avait chargé de l'indigo, du tabac, du coton et des légumes et avait déchargé ce qu'il avait pour le gouverneur et quelques particuliers. Le gouverneur, qui n'avait pas achevé ses dépêches, l'arrêta et fut cause que je couchai encore à terre.

CHAPITRE XIII

L'auteur part de la Grenade. Des îles de Bequia, Saint-Vincent et Sainte-Aloisie.

Le vendredi 23 septembre, je m'embarquai sur les sept heures du matin et aussitôt nous mîmes à la voile. J'étais content d'avoir assez bien exécuté ma commission et encore plus de m'en retourner. Il faut pourtant avouer que la Grenade serait un séjour agréable si elle était peuplée et cultivée ; c'est à ce seul défaut qu'on doit attribuer certaines fièvres qui portent le nom de l'île, qui sont opiniâtres et qui dégénèrent quelquefois en hydroisie, car les eaux sont excellentes, la viande très bonne, les volailles grasses, tendres et délicates, le gibier en quantité, les tortues, les lamentins et généralement toutes les espèces de poissons qu'on peut s'imaginer y sont en abondance ; et lorsqu'il manque quelque chose dans l'île, elle est environnée de quantité d'îlots qui sont en somme autant de réservoirs où en tout temps on est sûr de trouver tout ce qu'on cherche ; en un mot, la vie y est délicieuse.

Nous vîmes une bonne partie de ces îlots, qu'on appelle les Grenadins ; nous les rangeâmes d'assez près, mais nous n'y mouillâmes point et ne mîmes point à terre, parce que nous n'y avions que faire. Celui qu'on appelle Cariacou a un port excellent, à ce qu'on dit. Le plus grand de tous, à qui on donne douze lieues de circonférence, est le plus au nord et le plus voisin de Saint-Vincent ; on le nomme Béquia. On l'appelle aussi la Petite Martinique, à cause qu'aussi bien que cette île, il nourrit quantité de vipères très dangereuses. On aurait dû le nommer également la Petite Sainte-Aloisie, puisqu'il lui ressemble aussi par le même mauvais endroit. Car nous ne connaissons dans toutes les Antilles que ces trois endroits où il y ait de ces méchants animaux. On voit des couleuvres,

qu'on appelle covresses dans le pays, mais elles ne sont point venimeuses ; elles sont même très utiles, en ce qu'elles font la guerre aux rats et en détruisent bien plus que les chats, aussi se garde-t-on bien de leur faire du mal. Il y a à la Dominique des serpents très gros qu'on appelle têtes de chien, parce qu'ils ont la tête grosse, courte et ronde ; ils n'ont point de venin, ils font la guerre aux rats et aux poules. Leur graisse est excellente pour les douleurs des jointures, de quelques causes qu'elles puissent venir ; on s'en sert aussi pour la goutte, dont elle apaise les douleurs. J'en ai parlé dans un autre endroit.

Nous mouillâmes à Saint-Vincent le samedi 24 septembre, sur le midi. Cette île paraît avoir de dix-huit à vingt lieues de tour ; elle est par les 13 degrés de latitude nord. Son aspect n'a rien de sauvage et de désagréable. Elle est fort hachée, pleine de hautes montagnes couvertes de bois. On voit à la vérité de petits vallons où il y a des défrichés de peu d'étendue autour des rivières, qui y sont en bon nombre. C'est là le centre de la République Caraïbe ; c'est l'endroit où les sauvages sont en plus grand nombre, la Dominique n'en approche pas. Outre les sauvages, cette île est encore peuplée d'un très grand nombre de nègres fugitifs, pour la plupart de la Barbade, qui, étant au vent de Saint-Vincent, donne aux fuyards toute la commodité possible de se sauver des habitations de leurs maîtres dans des canots ou sur des piperis ou radeaux et de se retirer parmi les sauvages ; les Caraïbes les ramenaient autrefois à leurs maîtres lorsqu'ils étaient en paix avec eux, ou bien ils les portaient aux Français ou aux Espagnols, à qui ils les vendaient. Je ne sais par quelle raison ils ont changé de méthode et ce qui les a portés à les recevoir parmi eux et à les regarder comme ne faisant qu'un même peuple. Ils s'en repentent à présent très fort et très inutilement, car le nombre des nègres s'est tellement accru, ou par ceux qui les sont venus joindre de la Barbade ou qui sont nés dans le pays, qu'il surpasse de beaucoup celui des Caraïbes, de sorte qu'ils les ont contraints de partager l'île avec eux et de leur céder la Cabesterre. Mais ce n'est pas encore cela qui chagrine le plus les sauvages, c'est l'enlèvement fréquent de leurs femmes et de leurs filles, dont les nègres se saisissent quand ils en ont besoin et qu'il n'est pas possible de retirer de leurs mains, parce qu'étant plus braves et en plus grand nombre, ils se moquent des Caraïbes, les maltraitent et les obligeront peut-être un jour d'aller chercher une autre île, si tant est qu'ils veulent bien leur laisser la liberté et ne les faire pas travailler pour eux comme leurs esclaves, ce qui pourrait bien arriver ; il semble qu'ils le prévoient et qu'ils en ont peur. Ils souffrent impatiemment les outrages des nègres, ils se plaignent hautement de leur ingratitude et sollicitent souvent les Français et les Anglais de les délivrer de ces hôtes dangereux, mais ils n'ont osé jusqu'à présent prendre les

armes et se joindre aux Européens, qui, ayant autant d'intérêt qu'eux de détruire cet asile de leurs esclaves fugitifs, les auraient puissamment aidés à se délivrer de ces mauvais voisins.

J'ai souvent entendu parler de cette affaire ; on a souvent fait des projets d'armemens pour aller enlever ces nègres et les porter vendre aux Espagnols pour leurs mines, car il ne serait pas à propos de s'en servir aux îles du Vent, on risquerait de les perdre bientôt par une nouvelle fuite et de les voir débaucher ceux dont on se sert actuellement et qui ne pensent pas peut-être à se sauver, faute de savoir où trouver une retraite.

Enfin, l'année dernière, 1719, les Caraïbes ayant renouvelé leurs plaintes et promis de se joindre aux Français, M. le chevalier de Feuquières, général des Îles, proposa l'affaire dans un conseil où l'on dit qu'elle fut agréée plutôt par respect pour celui qui la proposait que par aucune espérance d'un heureux succès. Les sieurs Poulain de Guerville, major de la Martinique, et du Bucq, lieutenant-colonel des milices de la Cabesterre, se chargèrent de lever des gens de bonne volonté qu'ils devaient commander pour cette expédition. Ils crurent que cinq cents hommes suffiraient et partirent dans plusieurs barques, remplis d'espérance parce qu'ils comptaient sur une puissante diversion que les sauvages devaient faire et qui était absolument nécessaire ; mais ceux-ci se tinrent en repos, ils regardèrent le jeu tranquillement sans s'en mêler et, quoique ce fût autant pour leur avantage que pour le nôtre qu'on avait fait cette entreprise, ils ne se donnèrent pas le moindre mouvement, de sorte qu'elle échoua. Nous mêmes nos gens à terre, les nègres se retirèrent dans les montagnes et dans les endroits les plus difficiles, d'où ils ne sortaient que la nuit, pour se mettre en embuscade et surprendre nos gens. Cette manière impertinente de faire la guerre leur réussit parfaitement, pas un d'eux ne fut pris, ils nous tuèrent bien du monde et entre autres le sieur Poulain, de sorte qu'on vit bien qu'il fallait bien plus de gens qu'on ne se l'était d'abord imaginé. On écrivit donc à la Martinique pour avoir du secours, et comme personne ne se présenta, on crut qu'on devait forcer les nègres libres, qui sont dans l'île en assez bon nombre, d'aller à cette expédition, mais ils le refusèrent absolument, et on ne se crut pas en état ou en pouvoir de les y contraindre ; cependant le flux de sang se mit parmi nos gens et obligea le sieur du Bucq de faire rembarquer son monde et de s'en revenir. Heureux encore si cette entreprise mal concertée n'attire pas une guerre avec ces nègres, longue et cruelle, et qui peut être très pernicieuse à la colonie de la Grenade et encore plus à celle que l'on recommence d'établir à Sainte-Alousie.

Il est certain que si les sauvages avaient pris les armes contre les nègres, ceux-ci étaient perdus sans ressource, parce que les Caraïbes, mêlés avec quelques Français, les auraient attaqués par les montagnes, auraient enlevé

les femmes et les enfants qui y étaient retirés et obligés les hommes à quitter le centre de l'île et les hauteurs dont on se serait d'abord emparé, ce qui les aurait mis entre les deux armées et obligés de se rendre ou de se faire tous égorger. Ce qui s'est passé en cette occasion apprendra à nos Français à ne pas faire de pareilles tentatives sans prendre mieux leurs mesures et sans avoir assez de gens pour se pouvoir passer des Caraïbes.

A peine notre barque fut-elle mouillée qu'elle fut remplie de Caraïbes et de nègres qui venaient nous voir et nous demander de l'eau-de-vie. Tous ces messieurs étaient rocoués, c'est-à-dire peints de rouge, avec une petite bande de toile sur leurs parties, du moins la plupart. Cet habillement uniforme n'empêche pas qu'on ne distingue aisément les Caraïbes des nègres ; ces derniers ont les cheveux crépus et fins comme de la laine, au lieu que les Caraïbes les ont noirs, longs, droits et fort gros ; mais quand cette marque manquerait comme il arriverait s'ils avaient tous la tête rasée, il serait encore très facile de les connaître à leurs airs de tête, à leurs yeux, à leurs bouches et leur corpuence, étant très différents les uns des autres par tous ces endroits-là.

Je descendis à terre pour voir le Père Le Breton, Jésuite, qui y fait la Mission depuis bien des années et bien inutilement. Il était seul alors, c'est-à-dire qu'il n'avait point de religieux avec lui, car d'ordinaire il y a un frère coadjuteur. Il n'avait pour compagnie qu'un Français et deux jeunes nègres pour le servir, toujours à la veille d'être massacré par les Caraïbes, comme l'ont été plusieurs de ses confrères quand les sauvages sont ivres ou qu'ils s'imaginent que c'est la demeure d'un missionnaire parmi eux qui les rend malades ou qui empêche qu'ils ne soient heureux à la chasse ou à la pêche. Je passai trois ou quatre heures avec lui ; on déchargea pendant ce temps-là quelques provisions que ses supérieurs lui envoyaient, qu'il faut qu'il cache avec soin pour les dérober à la connaissance des sauvages, qui sont importuns jusqu'à l'excès pour savoir ce qu'ils savent être chez leur Père, surtout quand c'est du vin ou de l'eau-de-vie. Tout le progrès que les missionnaires ont fait jusqu'à présent chez ces sauvages a été de baptiser quelques enfants qui étaient à l'article de la mort, car pour les adultes on y a été trompé tant de fois qu'on ne s'y fie plus, à moins qu'ils ne soient prêts à rendre les derniers soupirs et que l'on ait des raisons très fortes pour être persuadé que c'est avec sincérité qu'ils demandent le baptême. Ce bon Père eût bien voulu que je lui eusse tenu compagnie pendant quelques jours, car en vérité sa vie était bien triste, bien dure et plus digne d'admiration que d'imitation. C'était un homme d'esprit, habile dans les mathématiques, extrêmement pieux et fort zélé pour la gloire de Dieu et le salut de ces pauvres barbares. Je m'em-

barquai sur les sept heures du soir, il vint me conduire à bord, où je lui donnai à souper ; nous mêmes à la voile environ à minuit.

On compte dix lieues de l'endroit où nous avons mouillé à la Basse-Terre de Saint-Vincent à la rivière des Roseaux, qui est environ au milieu de la Basse-Terre de l'île Sainte-Alousie. Nous y mouillâmes sur les cinq heures du matin. Quoique cette île ne soit pas habitée par des Caraïbes, elle n'a pas l'air moins sauvage. Elle n'avait alors pour habitants que des gens de la Martinique, qui y venaient faire des canots, des madriers et planches d'acajou et des bois de charpente. Les bourgeois ou propriétaires de notre barque y avaient un atelier de quelques charpentiers et scieurs de long ; c'était pour leur porter des provisions que nous y étions venus et pour prendre en même temps les bois qui se trouveraient prêts à être embarqués.

Cette île avait été habitée par les Français dès l'année 1640. M. du Parquet, seigneur et propriétaire de la Martinique, en prit possession vers la fin de cette année, comme d'une terre inhabitée, qui, par conséquent, était au premier occupant. Les sauvages de Saint-Vincent et des autres îles n'y venaient que dans les temps de la ponte des tortues et n'y avaient ni carbets ni défrichés. Il n'y mit d'abord que quarante hommes sous la conduite du sieur de Rousselan, officier de valeur et de conduite, qui avait donné son nom à la rivière qui passe au Fort Saint-Pierre, à cause que son habitation était sur cette rivière. Il avait épousé une femme Caraïbe, ce qui le faisait aimer des sauvages, qui le regardaient presque comme un de leurs compatriotes. La bonne intelligence qui était entre eux et le sieur de Rousselan n'empêcha pas M. du Parquet de prendre les précautions nécessaires pour empêcher la nouvelle colonie d'être insultée et peut-être détruite par ces barbares, qui, étant d'une humeur extrêmement changeante et ne voyant qu'avec dépit l'établissement des Français dans leur pays, avaient besoin d'être retenus dans le respect et que leur bonne volonté apparente fût fixée par quelque chose qui les empêchât de mal faire. C'est pourquoi il fit construire une maison forte, environnée d'une bonne double palissade avec un fossé ; il la munit de canons, de pierriers et d'autres armes et la mit en état de résister non seulement aux sauvages s'il leur prenait fantaisie de les vouloir inquiéter, mais même aux Européens qui voudraient s'y venir établir.

Ce fut aux environs de cette maison, qui était située auprès du Petit Cul-de-Sac et de la rivière du Carénage, qu'on commença un grand défriché et qu'on planta des vivres et du tabac qui vint en perfection et qui l'emportait sur celui des autres îles.

Le sieur de Rousselan gouverna cette colonie jusqu'en 1654, qu'il mourut, également regretté des sauvages, qui l'aimaient, et des Français,

qu'il avait conduits avec beaucoup de sagesse et de douceur. M. du Parquet nomma le sieur de la Rivière pour lui succéder. Celui-ci, qui était riche, voulut faire une habitation particulière et, se confiant en la bonne volonté que les sauvages lui témoignaient quand ils le venaient voir, il négligea les précautions qu'il devait prendre pour sa sûreté. Il laissa un officier avec les soldats dans la forteresse et s'alla établir dans un lieu assez éloigné avec les gens qui étaient à lui. Cela facilita aux sauvages le moyen de le surprendre dans sa maison et de l'y massacrer avec dix de ses gens vers la fin de la même année 1654.

Le sieur Hacquet, proche parent de M. du Parquet, qui lui succéda, fut tué par les mêmes sauvages en 1656. Il eut pour successeur le sieur le Breton, Parisien, d'une très bonne famille, et fort brave, mais qui, étant venu engagé aux Iles, avait porté les livrées de M. le Général ; cela fit que les soldats de la garnison le méprisèrent, et lui, qui était d'une humeur hautaine et fière, les ayant maltraités, ils se révoltèrent, prirent les armes et l'auraient tué s'il ne se fût enfui et caché dans les bois, sans avoir pu tirer aucun secours des autres habitants qui ne l'aimaient pas. Cependant, les révoltés, s'étant emparés d'une barque qui était en rade, se sauvèrent chez les Espagnols ; pour lui, il passa à la Martinique et porta ses plaintes à M. du Parquet de ce qui était arrivé. Ce seigneur vit bien que l'aversion que les habitants et les soldats avaient pour lui venait de l'état où ils l'avaient vu, de sorte que sans rechercher les auteurs de ce soulèvement ni ceux qui auraient pu s'y opposer, il envoya pour commandant un officier nommé du Coutis, auquel il donna environ quarante hommes, tant habitants que soldats, pour garder le fort. Le sieur du Coutis fut rappelé environ deux ans après et le sieur d'Aigremont, gentilhomme d'une naissance distinguée et tout plein de mérite et de valeur, fut nommé gouverneur à la fin de 1657.

A peine y fut-il arrivé qu'il fut attaqué par les Anglais. Ils prétendaient que cette île leur appartenait parce qu'ils disaient y avoir envoyé une colonie en 1637, qui y avait subsisté pendant près de dix-huit mois, mais qui avait été entièrement massacrée par les sauvages au commencement de 1639, ce qui, selon eux, n'annulait point le droit qu'ils avaient sur cette île. Cette raison aurait été bonne si la supposition avait été véritable, mais rien n'était plus éloigné de la vérité. On aurait pu leur répondre qu'ils avaient trop attendu à faire valoir leur droit et que quand même ils auraient eu une colonie dans cette île, ils étaient censés l'avoir abandonnée tout à fait, puisqu'ils avaient négligé pendant vingt ans d'y envoyer du monde ou qu'ayant su et vu que M. du Parquet s'y était établi, ils n'avaient fait aucune démarche pour s'y opposer ni aucun acte sur les lieux ou en Europe pour conserver leur prétendu droit. Que diraient-ils si



B.U.
NANTES
Banc.
Lefevre-Droit

PLANCHE VII. *Epreuves et consécration d'un chef caraïbe.*
Gravure du XVIII^e siècle.

les Français allaient les chasser à présent de Madagascar, où ils se sont établis depuis peu d'années? N'auraient-ils pas lieu de dire que les Français ont renoncé au droit incontestable qu'ils ont sur cette île, par l'abandon qu'ils en ont fait depuis tant d'années? Cette raison ne laisserait pas d'avoir quelque apparence, au lieu qu'il n'y en a aucune dans le prétexte qu'ils eurent de vouloir s'emparer de Sainte-Alousie. Voici le fait dans la plus exacte vérité :

Il est constant qu'avant l'année 1640, ni les Français ni les Anglais n'avaient songé à s'établir à Sainte-Alousie, les uns et les autres n'étaient guère en état de songer à s'étendre hors des îles qu'ils habitaient, ayant tous assez de peine à s'y maintenir et à se soutenir contre les fréquentes attaques des Caraïbes, qui mettaient tout en usage pour les faire périr ou les chasser de leur pays. Ils allaient librement les uns et les autres, c'est-à-dire les Français et les Anglais, à Sainte-Alousie, comme en une île qui n'avait point de maître, pour tourner des tortues dans le temps de la ponte et pour y faire des canots, sans que pas une des deux nations y eût ni gouverneur, ni forteresse, ni colonie établie.

Il arriva en 1639 qu'un navire anglais, ayant mouillé sous la Dominique avec pavillon français, attira dans son bord par cette feinte plusieurs Caraïbes qui, étant en paix avec nous, ne firent point difficulté d'y entrer et d'y porter des fruits, comme ils avaient accoutumé de faire quand ils nous trouvaient sur leurs côtes. Mais les Anglais ayant voulu enlever ceux qui étaient dans leur navire, tous se jetèrent à la mer et se sauvèrent, excepté deux que ces Anglais mirent aux fers et qu'ils vendirent ensuite comme esclaves. Les Caraïbes, irrités de cette perfidie, s'assemblèrent en grand nombre, surprirent et massacrèrent des Anglais à la Barbade, à Antigues, où ils commençaient à s'établir, et en d'autres endroits. Et s'étant séparés après leur expédition, ceux de Saint-Vincent passèrent à Sainte-Alousie en s'en retournant chez eux et, trouvant quelques Anglais occupés à la pêche de la tortue, ils les massacrèrent, comme ils avaient fait dans les autres endroits et pour la même raison, sans faire le moindre tort aux Français qui étaient au même lieu. Voilà le fait dans toute sa vérité, et on défie les Anglais de rien prouver au contraire. On laisse à présent au jugement des personnes désintéressées à décider si les Anglais avaient quelque droit sur cette île.

Ce fut pourtant sous le prétexte frivole de cette prétendue possession qu'ils firent un armement considérable et qu'ils vinrent attaquer le sieur d'Aigremont. Quoique ce gouverneur, qui n'avait pas lieu de craindre cette attaque inopinée, eût été surpris, il ne se perdit pas pour cela. Il rassembla au plus vite ses habitants et ses soldats, se présenta au bord de la mer et empêcha pendant un temps considérable la descente des Anglais.

Enfin, forcé par le grand nombre, il se retira dans son fort avec une partie de son monde, laissant l'autre au dehors sous la conduite d'un de ses officiers, pour harceler les ennemis. Il fut assiégé dans les formes ; les ennemis, ayant fait mettre du canon à terre et fait brèche, donnèrent plusieurs assauts où ils perdirent beaucoup de monde, au dernier desquels le sieur d'Aigremont, qui les avait repoussés avec une extrême vigueur, ayant fait une sortie et ayant été secondé par ceux de ses gens qui étaient demeurés hors de la forteresse, ils tombèrent tous ensemble sur les Anglais d'une manière si vive qu'ils les défirent à plate couture et obligèrent ceux qui échappèrent à se rembarquer comme ils purent, sans armes, laissant leurs canons, leurs munitions, leurs blessés et quelques prisonniers à la merci des Français.

C'est l'unique tentative que les Anglais ont faite pour s'établir dans cette île pendant que M. du Parquet a été vivant. Le sieur d'Aigremont la gouverna en paix et eut le plaisir de voir la colonie s'augmenter considérablement ; mais il tomba à la fin dans le même inconvénient que ses prédécesseurs : il permit aux Caraïbes d'entrer chez lui librement, il alla même à la chasse avec eux ; ils prirent ce temps pour l'assassiner, un d'eux lui ayant donné un coup de couteau dans la poitrine. Ce malheur arriva en 1660, deux ans après la mort de M. du Parquet.

M. de Vauderoque, oncle et tuteur des enfants de M. du Parquet, nomma pour gouverneur de Sainte-Alousie le sieur de Lalande, qui, y étant mort de maladie cinq ou six mois après y être arrivé, eut pour successeur le sieur Bonnard, frère de M^{me} du Parquet. Celui-ci ne permit plus aux sauvages de mettre le pied dans son île et évita ainsi les malheurs qui étaient arrivés à ses prédécesseurs. Il gouverna sa colonie jusque sur la fin du mois d'avril 1664, que les Anglais firent un corps de quatorze à quinze cents hommes auxquels se joignirent six cents sauvages commandés par un nommé Ouvernard, mulâtre ou, pour parler plus juste, métis d'un gouverneur anglais de Saint-Christophe et d'une Indienne de la Dominique, dont j'ai parlé dans un autre endroit, qu'on appelle encore aujourd'hui M^{me} Ouvernard. Ces troupes ayant fait leur débarquement sans trouver de résistance, environnèrent le fort et sommèrent le sieur Bonnard de se rendre, ce qu'il fit aussitôt fort lâchement. Les Anglais retinrent contre la capitulation le canon, les armes, le bagage et les ornements de l'église qu'ils devaient rendre, et renvoyèrent le sieur Bonnard et ses soldats à la Martinique, où on lui fit son procès.

Comme cette action s'est passée en pleine paix, le gouvernement général des Iles anglaises désavoua le colonel qui avait fait cette entreprise, lequel, bien loin de se servir de la prétendue possession où ils disaient avoir été de cette île avant 1640, ne fondait le droit qu'il y prétendait avoir que sur

l'achat qu'il avait fait de cette île l'année précédente des sauvages par l'entremise d'Ouvernard. On voit assez par cette conduite le peu de droit que les Anglais ont ou ont jamais eu sur cette île. Ils en furent chassés en 1666 et depuis ce temps-là ils n'ont fait aucune tentative pour y rentrer.

La Compagnie de 1664, qu'on nomme ainsi pour la distinguer de la première qui a peuplé les îles en 1627 et 1632 et qui les vendit ensuite aux particuliers qui en devinrent les seigneurs propriétaires jusqu'en 1664, qu'ils furent contraints de vendre leurs seigneuries à cette dernière Compagnie ; quoiqu'elle se trouvât dépouillée de cette île lorsqu'elle prit possession des seigneuries qu'elle avait achetées des héritiers de M. du Parquet, elle a toujours nommé des gouverneurs à Saint-Alousie jusques en l'an 1674, que le Roi la remboursa et se mit en possession des îles et les fit gouverner par des généraux et intendans, comme elles sont encore aujourd'hui. Mais la décadence des affaires de la Compagnie arriva et avec elle celle de la colonie de Sainte-Alousie, qu'on avait encore relevée depuis l'expulsion des Anglais, parce que n'étant pas secourue et ne faisant aucun commerce pendant les longues guerres de 1672 et 1688, tous les habitans se retirèrent les uns après les autres à la Martinique, la Guadeloupe et autres îles plus fortes et plus capables de les mettre à couvert des pillages des ennemis ; de sorte que quand j'y passai en 1700, il n'y avait, comme je l'ai dit au commencement de ce chapitre, que des ouvriers en bois qui venaient de la Martinique y faire des bois de charpente et des canots, sans aucun autre habitant de quelque nation ou couleur que l'on puisse s'imaginer. Elle a été depuis ce temps-là le refuge des soldats et des matelots déserteurs : ils y trouvaient abondamment de quoi vivre et une sûreté très grande pour ne pas tomber entre les mains de ceux qu'on aurait envoyés pour les prendre, parce qu'il y a des réduits naturels sur des croupes de mornes escarpés, où dix hommes en assommeraient dix mille, seulement en faisant rouler sur eux des pierres ou des tronçons de bois. On a recommencé depuis quelques mois à repeupler cette île et il n'y a point de doute qu'elle ne devienne une florissante colonie, si on y envoie les secours nécessaires et si on a soin d'y mettre pour gouverneurs des personnes sages, peu ou point intéressées, s'il est possible, et qui, ayant de la piété, de la douceur et de la fermeté autant qu'il est nécessaire pour établir et maintenir bon ordre, sans trop faire sentir la pesanteur du joug à des gens qui pour l'ordinaire ne vont dans ces endroits-là que pour goûter un peu le plaisir de la liberté.

Rien ne me conviait à descendre à terre ; cependant, ayant appris par ceux qui vinrent à bord qu'on ne pouvait pas achever dans la journée de charger le bois que nous devions prendre, je pris le parti d'aller me pro-

mener et de chasser chemin faisant, autant que l'épaisseur des halliers dont les bords de la mer sont couverts me le pouvait permettre.

Quoique cet endroit, c'est-à-dire la rivière aux Roseaux, devant laquelle nous étions mouillés, paraisse fort haché, il ne laisse pas d'y avoir des fonds d'une étendue considérable, dont la plupart, qui ont déjà été défri-chés, se sont couverts de nouveaux arbres qui par leur hauteur et leur grosseur marquent la bonté du terrain. J'arrivai en suivant un petit sentier aux ajoupas de nos ouvriers ; j'avais tué quelques perdrix et des perriques et je trouvai d'assez bonnes provisions de cochon marron boucané et de ramiers pour ne pas appréhender de mourir de faim, de sorte que j'envoyai chercher mon hamac avec du biscuit, du vin et de l'eau-de-vie, résolu de passer la nuit avec nos gens. Ils travaillèrent jusque bien avant dans la nuit à transporter au bord de la mer des madriers de bois d'acajou et autres bois que l'on embarquait aussitôt avec d'autant plus de diligence que nous étions encore dans la saison des ouragans, où tout est à craindre. Il est vrai que notre barque eût pu se retirer dans le cul-de-sac, mais ce retardement ne convenait ni aux affaires des marchands, ni aux miennes, qui avais des raisons pressantes de m'en retourner à la Guadeloupe. A la fin nous soupâmes tous ensemble. Après la prière, chacun se mit dans son hamac et on s'endormit les uns après les autres en causant. Dès le point du jour on recommença à porter du bois ; je dis mon office, et puis je fus me promener en chassant ; nous dînâmes au bord de la mer avec le maître de la barque et sur le soir on acheva de charger tout le bois qui était prêt. Nous soupâmes à terre, après quoi je m'embarquai, et après quelques heures de repos nous mîmes à la voile environ sur les trois heures du matin, le mardi 27 septembre. Nous côtoyâmes l'île jusqu'à la pointe des Salines, où nous trouvâmes des vents de sud-est qui nous portèrent presque vent arrière jusqu'aux anses d'Arlet de la Martinique, que nous dépassâmes pendant la nuit. Le calme nous prit par le travers du Fort Royal et fut cause que nous n'arrivâmes que le mercredi 28 sur les dix heures du soir, le vingt-septième jour de mon départ.

Notre Supérieur général se leva aussitôt qu'il m'entendit ; nos Pères en firent de même et tous me témoignèrent beaucoup de joie de mon retour et de la manière dont je m'étais acquitté de ma commission, dont je leur rendis compte en soupant. Le Supérieur général me dit le lendemain qu'il fallait travailler à mettre notre terrain de la Grenade en valeur ; nous en fîmes le projet et je pense que, sans le voyage qu'il fut obligé de faire en Europe et la guerre de 1702 qui survint, cela aurait été exécuté et que j'aurais encore été chargé de cette corvée.

CHAPITRE XIV

*L'auteur retourne à la Guadeloupe. Procès intenté à leur Mission
par l'abbé du Lion.*

Je partis de la Martinique le lundi 3 octobre sur les neuf heures du soir. Nous eûmes un vent à souhait jusque par le travers de la grande savane de la Dominique, qu'il se mit au nord-est tellement forcé, que nous crûmes que c'était le prélude d'un ouragan ; nous n'en eûmes pourtant que la peur ; il baissa en moins de trois heures et nous laissa achever assez tranquillement ce qui nous restait de chemin à faire. Nous mouillâmes le mercredi sur les onze heures du matin. J'allai aussitôt saluer M. Auger, notre gouverneur, qui me retint à dîner et puis me donna un cheval et un nègre pour aller chez nous.

Je trouvai le Père Imbert, Supérieur de notre Mission, fort embarrassé d'un procès qui lui avait été suscité par un prêtre nommé l'abbé du Lion.

Cet abbé, notre proche et incommode voisin, était fils de M. du Lion, ci-devant gouverneur de la Guadeloupe. On ne peut nier que du côté de son père il ne fût homme de qualité, car j'ai entendu dire à plusieurs personnes désintéressées que la maison du Lion était une famille considérable du pays de Caux, en Normandie. On disait que sa mère était fille d'un marchand de Langres, que M. du Lion avait épousée par amourette ; il est certain qu'elle avait été très belle. L'abbé dont il est question fut envoyé en Normandie pour y étudier et s'y façonner aux us et coutumes du pays, en quoi il fit des progrès considérables. Il fut pourvu d'une bonne cure en ce pays-là ; mais s'étant brouillé avec l'archevêque de Rouen pour des affaires qui ne sont pas venues à ma connaissance, il avait été obligé de se démettre de son bénéfice sans pouvoir se réserver une pension, quoiqu'il en eût un assez grand besoin. Il fallut après cette perte revenir à la Guade-

loupe pour discuter ses biens avec les enfants du second lit de sa mère, qui s'était remariée avec le major de l'île, nommé du Cler, sans se souvenir qu'elle était veuve du gouverneur.

Notre abbé, tout en arrivant aux Iles, avait acheté une habitation à la Cabestierre, et quoiqu'il ne l'eût pas payée, il l'avait échangée du consentement du vendeur avec un de nos voisins, nommé Lefèvre d'Ambrié, qui était placé justement entre nos deux habitations. Cette terre était petite et l'abbé, qui avait de vastes desseins, l'élargissait autant qu'il pouvait, aux dépens de ceux qui se trouvaient à sa portée. Mon prédécesseur avait été assez bon pour souffrir plusieurs choses de cet homme, et même, pour conserver la paix ou pour gagner les bonnes grâces, il avait comme abandonné une grande pièce de cannes où les bestiaux de l'abbé venaient paître tranquillement. Dès que je fus en charge et que j'eus visité les bornes de nos terres pour les mettre toutes en valeur, je le fis prier de retirer ses bestiaux de dessus nos terres. Il répondit que les terres où les bestiaux allaient paître lui appartenaient. Je présentai une requête au juge, afin de faire arpenter le terrain selon les dires de chacun. Le juge la répondit et ordonna à l'arpenteur juré de se transporter dans les trois jours sur les lieux pour reconnaître les anciennes bornes et mettre les parties en possession de ce qui leur appartenait, ce que je ne manquai pas de faire signifier à l'abbé, qui, croyant avoir trouvé une belle occasion de montrer ce qu'il avait appris en Normandie, me fit signifier une protestation de nullité de tout ce qui pourrait être fait au préjudice de ses droits, jusqu'à ce qu'il eût recouvré tous les titres de la terre qu'il avait achetée. Je vis que ce commencement de chicane nous mènerait loin ; c'est pourquoi je m'adressai à l'intendant. Je joignis à ma requête une copie collationnée du contrat d'achat de la terre que possédait l'abbé du Lion, avec les derniers arpentages de nos terres et celles de nos voisins. L'intendant ordonna que trois jours après la signification de son ordonnance, l'arpenteur juré se transporterait sur les lieux, procéderait à la reconnaissance des bornes, tant en présence qu'absence, et que le juge royal qui y serait présent comme délégué mettrait chacune des parties en possession de ce qui lui appartenait. Cela fut exécuté et fâcha beaucoup l'abbé contre moi. Je fis planter aussitôt du manioc et du mil dans notre terrain qui était voisin du sien et j'allai le prier de faire garder ses bestiaux. Il négligea de le faire ; ses bestiaux revinrent et nous firent du dommage ; je les fis prendre deux et trois fois et les lui renvoyai honnêtement, mais à la quatrième je les fis séquestrer et il fallut pour les ravoir m'envoyer un billet à raison de cent livres de sucre pour chaque bête, outre les frais de la prise et du séquestre. Malgré tout cela, les bestiaux revenant toujours, parce qu'ils étaient en trop grand nombre pour pouvoir subsister chez leur maître, je pris le parti de les faire

éclaircir et de les payer suivant l'ordonnance qui défend de tuer les gros bestiaux que l'on trouve en dommage, ce que je faisais sans bourse délier, avec les billets du seigneur abbé. A la fin il se lassa : il fit garder ses bestiaux, dont le petit nombre rendait la garde plus facile, et il ne tint pas à moi que nous ne fussions bons amis, car nous nous vîmes plusieurs fois, et sans trois ou quatre incidents qui troublèrent notre bonne intelligence, je crois que nous aurions bien vécu ensemble.

Par malheur, nos deux nègres charrons s'en allèrent marrons, et je sus qu'ils se retiraient chez notre abbé où, pour ne pas oublier leur métier, ils faisaient des roues pour ses cabrouets ou charrettes. J'obtins un ordre du gouverneur et main-forte pour les aller prendre. Quelques habitants qui étaient dans le même cas se joignirent au raffineur que j'envoyai avec l'officier de milice et les habitants commandés pour cette expédition et on prit dix-sept nègres marrons, du nombre desquels étaient les deux que je cherchais. Les habitants et moi, nous contentâmes d'avoir nos esclaves ; mais il s'en trouva sept qui appartenaient au sieur Pasquier, alors commis principal ou directeur de la Compagnie de Sénégal, et à présent conseiller au Conseil supérieur de la Guadeloupe, homme terrible en matière d'intérêt et qui, quoique né au milieu de Paris, ville, comme tout le monde sait, des plus simples et des plus commodes, pouvait prêter le collet au plus habile praticien normand. Celui-ci ne fut pas si complaisant que moi. Il présenta requête au juge et fit interroger ses nègres qui étaient en prison et fit informer contre l'abbé du Lion, contre lequel il demanda que l'ordonnance du Roi fût exécutée et qu'outre l'amende il fût condamné à lui payer une pistole par jour pour chaque nègre depuis le jour qu'il avait déclaré leur fuite au greffe jusqu'à celui qu'ils seraient remis. Cette affaire suffisait pour ruiner de fond en comble l'abbé, s'il était ruinable, car la prétention seule de Pasquier allait à plus de trois mille pistoles et les autres propriétaires des nègres pris chez lui n'auraient pas manqué de demander un pareil dédommagement. L'abbé se défendait et Pasquier lui laissait le champ libre, parce que ses nègres, qui étaient toujours en prison, étaient aux frais de l'abbé et les pistoles par jour couraient toujours. A la fin, des personnes d'autorité s'en mêlèrent et obtinrent après beaucoup de difficultés que Pasquier reprendrait ses nègres sans attendre la décision du procès et que l'abbé du Lion en ferait caution jusqu'à ce temps-là. La guerre étant survenue et les Anglais ayant fait une irruption à la Guadeloupe avant la fin du procès, les procédures furent suspendues et le donjon du fort ayant été brûlé avec tous les papiers du greffe qu'on y avait retirés, l'abbé du Lion aurait eu sujet de se réjouir de ce malheur qui le devait empêcher de subir une sentence ruineuse et infamante, si la prévoyance de Pasquier ne l'avait porté à se faire expédier des doubles en bonne forme

de toute la procédure, dont il s'est servi dans la suite, mais dont je ne me suis pas mis en peine de savoir le succès, parce que je quittai la Guadeloupe peu de temps après que les Anglais se furent retirés.

On voit assez par ces différentes affaires et par celle de la poterie qu'il voulait établir, dont j'ai parlé dans un autre endroit, qu'il n'était guère de nos amis : il crut avoir trouvé l'occasion de se venger en nous intentant un procès au sujet d'un *Te Deum* que feu M. du Lion son père avait fondé dans notre église, pour perpétuer la mémoire et les actions de grâces de la victoire qu'il avait remportée sur les Anglais échoués aux Saintes après l'ouragan qui fit périr leur flotte en 1666.

Cette fondation, dont le fonds n'était que de deux mille livres de sucre, faisant cent livres de sucre de rente, fut employée par le fondateur à l'achat d'un petit magasin dans le bourg Saint-Louis ; mais il y avait bien des années que la rivière avait emporté ce magasin avec le reste du bourg, de sorte que l'obligation de *Te Deum* cessait de plein droit, puisque la rente avait cessé. Cependant nos Pères ne laissaient pas de le chanter par dévotion, mais ils se dispensaient d'y inviter ceux de la famille du fondateur, comme ils faisaient auparavant, quoique ce fût par pure honnêteté et sans aucune obligation.

L'abbé crut avoir un beau champ de nous chagriner, d'autant plus que j'étais absent et que le Père Imbert, notre Supérieur, n'était pas homme d'affaire. Il présenta donc une longue requête, dans laquelle il se servit de quantités d'expressions peu convenables à lui et à nous ; le Supérieur de notre Mission, à qui elle fut signifiée, l'envoya aussitôt à un nommé Bouté, procureur, qui avait occupé quelquefois pour nous. J'arrivai sur ces entrefaites, j'envoyai chercher le procureur et la requête, et au lieu de répondre au principal, on s'inscrivit en faux contre les qualités que l'abbé du Lion y prenait. Les voici :

Supplie humblement Messire Claude, Charles, Albert, Jean-Baptiste, César, Antoine du Lion de Lion, chevalier, prêtre, bachelier en théologie, seigneur de Poinsson, Poinssonnet et autres lieux, et abbé du Lion.

Quoique ces qualités paraissent un peu longues, ce n'étaient encore que celles des jours ouvriers, car quand c'était un contrat ou quelque autre pièce de conséquence, on avait aussitôt fait d'écrire les litanies des saints que ses noms de baptême ; et ceux de ses terres et seigneuries imaginaires étaient encore en plus grand nombre. L'abbé du Lion fut étrangement surpris de cette procédure ; il ne s'y attendait nullement ; il crut que le meilleur parti était de porter ses plaintes au gouverneur, de l'insulte qu'il prétendait qu'on lui faisait, mais il ne savait pas qu'on lui avait pris les devants et que le gouverneur était ravi de voir mortifier sa vanité. De sorte que notre procureur ne laissa pas d'aller son chemin et de faire signi-

fier les moyens de faux, qui étaient : 1° Que dans l'extrait baptistaire de l'abbé du Lion, il se nommait simplement Claude-Jean-Baptiste et qu'il importait de savoir contre qui nous avions à faire pour pouvoir agir contre une personne réellement existante et non contre un fantôme habillé de tant de noms, sujet par conséquent à être désavoué ; 2° Que feu M. du Lion son père ne prenait point le surnom de du Lion de Lion, et que même il ne le pouvait pas prendre, ne jouissant point du privilège de certains religieux auxquels on pourrait appliquer ce que le prophète royal a dit bien des siècles avant qu'ils vissent au monde : « *Accipiet in vanitate civitates suas* », et d'ailleurs, n'étant pas né à Lion ; 3° Que la qualité de chevalier ne s'accordait point chez lui avec celle de prêtre, parce que, quoiqu'il fût gentilhomme, il n'était point chevalier de Malte et ne le pouvait être, comme il savait très bien, et qu'à l'égard de la qualité de chevalier banneret, que prennent les seigneurs titrés et qui peuvent lever bannières sur leurs sujets, il était constant que son père ne l'avait jamais prise ; 4° Qu'il était absolument faux qu'il fût bachelier en théologie, puisqu'il constait par le procès qu'il avait eu avec les enfants du second lit de sa mère, qu'il avait fait toutes ses études à Rouen et non autre part, où tout le monde sait qu'il n'y a point d'université qui puisse donner ce grade ; 5° Que les qualités des seigneuries de Poinsson, Poinssonnet et autres lieux n'avaient jamais été prises par feu M. du Lion son père, ce qui était un grand préjudice contre lui, et enfin qu'il était absolument faux qu'il fût abbé du Lion, c'est-à-dire titulaire d'une abbaye qui porte ce nom, puisqu'il ne s'en trouvait aucune de ce nom dans toute la France ni dans tout le reste du monde chrétien.

La signification qu'on lui fit de ces moyens de faux le pensa désespérer, mais comme l'affaire était sans remède et que notre procureur prétendait lui faire rayer ses qualités, il eut recours au gouverneur et le pria d'accommoder cette affaire. Nous y donnâmes les mains aussitôt. L'abbé se désista des fins de sa requête et promit de ne nous inquiéter jamais au sujet du *Te Deum*, et nous consentîmes de le laisser jouir paisiblement et tranquillement de tous ses noms, titres et qualités, excepté dans les procès qu'il pourrait avoir avec nous.

SIXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

*Voyage de l'auteur à Saint-Domingue. Il passe à Saint-Christophe.
Description de cette île.*

Le 18 novembre 1700 nous fûmes surpris de voir arriver le Père Cabasson, notre Supérieur général, à la Guadeloupe, où je demeurais. Il s'en allait à Saint-Domingue faire ses visites et mettre ordre à quelques différends qui étaient entre nos religieux. Nous lui fîmes quelques difficultés sur le voyage qu'il entreprenait, ce qui fit qu'il me proposa d'y aller en qualité de commissaire, avec plein pouvoir de destituer le Supérieur de sa charge, si je le jugeais à propos, et d'en établir un autre, et il m'en expédia la patente.

Il ne fallut pas me presser beaucoup pour me résoudre à faire ce voyage, car, outre que je ne suis guère plus attaché à un lieu qu'à un autre, j'étais bien aise de voir Saint-Domingue sans être obligé d'y demeurer. Deux jours après il changea de résolution et me dit qu'il viendrait avec moi pour appuyer davantage ce que je ferais. Comme cela n'était pas tout à fait dans l'ordre, je voulus lui rendre sa patente, mais sans la vouloir reprendre, il me dit qu'il voulait que je vinsse avec lui et qu'il se retirerait dans un quartier pendant que j'agisais dans l'autre. J'en fus content et nous partîmes le 26 de novembre dans un vaisseau de Bordeaux chargé de vin, qui était commandé par un nommé Trébuchet. C'était un petit ivrogne, qui n'était pas raisonnable dès qu'il avait bu, et que par malheur on ne trouvait jamais à jeun, à quelque heure qu'on se levât.

Nous rangeâmes d'assez près l'île de Montserrat et nous en aurions fait autant à celle de Nièves, mais nous nous en éloignâmes hors de la portée du canon, parce que les Anglais s'étaient mis en tête de faire saluer leur

pavillon par tous les vaisseaux qui passaient à la portée de leurs batteries, sur lesquels ils tiraient pour les contraindre au salut.

Il n'y avait que très peu de temps que M. de Modène, capitaine de vaisseaux du Roi, revenant des grandes Indes avec trois vaisseaux de guerre, fut salué de quelques coups de canon à balle en passant devant Nieves. Il brouilla ses voiles pour attendre un canot qui venait de terre, par lequel il sut les prétentions des Anglais. Il dit à l'officier qui était venu lui parler que la chose paraissait raisonnable et que, pourvu qu'on voulût lui rendre le salut en bonne forme, il ferait saluer le pavillon anglais par ses trois vaisseaux. L'Anglais le lui promit et s'en retourna à terre, fort content de cette réponse, et dès qu'il fut arrivé, il fit désarmer les canons des batteries pour rendre le salut qu'on leur allait faire. M. de Modène, qui avait fait savoir ses intentions à ses deux vaisseaux, s'approcha de la grande batterie des Anglais et se mit à tirer vivement dessus en même temps que les deux autres vaisseaux tiraient sur le bourg et sur une autre batterie. Leur canon fut si bien servi que les batteries des Anglais furent en désordre dans un moment, car ils ne s'attendaient pas à un pareil salut. Comme ils étaient accourus en grand nombre pour jouir d'un salut qui flattait si bien leur vanité, il y en eut quelques-uns tués, d'autres estropiés et beaucoup de maisons endommagées. Leurs vaisseaux marchands qui étaient en rade, s'étant avisés de tirer sur ceux de M. de Modène, reçurent en passant quelques bordées qui les incommodèrent beaucoup.

Malgré cette correction fraternelle, les Anglais ne laissèrent pas de hisser leur pavillon et de nous tirer un coup de canon à balle. L'éloignement où nous étions nous rendit plus fiers que nous n'eussions été si nous avions été plus proches, et nous passâmes sans saluer ni mettre notre pavillon.

Nous arrivâmes à la rade de Saint-Christophe sur les dix heures du matin, le dimanche 28 novembre. Le Père Gérard, Supérieur des jésuites, s'étant trouvé par hasard au bord de la mer quand nous mîmes pied à terre, nous reçut le plus honnêtement du monde et nous obligea de ne point prendre d'autre maison que la leur pendant le séjour que nous ferions dans l'île. Nous allâmes dire la messe à l'église paroissiale qu'ils desservent, après quoi nous fûmes saluer M. le comte de Gennes, capitaine des vaisseaux du Roi, commandant dans l'île, à la place du commandeur de Guitaut, lieutenant au gouvernement général, qui en était gouverneur. Il nous retint à dîner avec le Père Girard. Après dîné nous allâmes voir le sieur de Châteauvieux, un des lieutenants de Roi, et quelques autres officiers de nos amis, et puis nous nous rendîmes chez les Pères Jésuites. Ils n'étaient que trois : le Père Girard, qui était le Supérieur, le Père Chartier et un Irlandais, nommé Galovay, que l'on tâchait de faire passer pour un Italien et qu'on nommait pour cela le Père Realini.

Nous passâmes le reste de la journée à voir leur habitation et à recevoir force visites des personnes qui avaient demeuré dans notre paroisse du Mouillage à la Martinique pendant la guerre passée, c'est-à-dire celle de 1688.

Le lendemain, le comte de Genes nous vint rendre visite et nous mena dîner chez lui avec les Pères Jésuites. Il était logé dans la maison du sieur de la Guarigue. J'allai me promener sur le soir aux environs du bourg. Il paraissait par les masures et les solages des maisons qu'il avait été autrefois bien bâti et fort considérable. Les Anglais l'avaient entièrement détruit, jusqu'à transporter chez eux les matériaux et les pierres de taille des cognures. Nos Français avaient déjà rebâti beaucoup de maisons et travaillaient à s'établir comme s'ils eussent été assurés d'une paix éternelle.

J'avais entendu parler de cette île d'une manière qui m'en avait fait concevoir une idée toute différente de ce qu'elle est en effet, car je me l'étais figurée comme une terre toute plate et tout unie, et cependant, quand on la voit de loin, elle ne paraît que comme une grosse montagne qui en porte une plus petite sur une de ses pointes. C'est peut-être cette figure qui lui a fait donner le nom de Saint-Christophe, aussi bien que parce qu'elle fut découverte le jour de la fête de ce saint, ou parce que l'amiral Colomb portait ce nom. Lorsqu'on se trouve en mer à une distance raisonnable de cette île, on remarque que cette grosse montagne se divise en plusieurs autres qui font plusieurs têtes dans le milieu de l'île, lesquelles forment de beaux vallons avec une pente douce et commode qui va jusqu'au bord de la mer, de sorte que du bord de la mer jusqu'au pied des montagnes il y a bien des endroits jusqu'à deux lieues d'un pays tout uni, à l'exception de quelques ravines dans lesquelles on a pratiqué des chemins si commodes qu'on peut faire tout le tour de l'île en carrosse.

M. Lambert, capitaine de flibustiers, mon bon ami, nous vint prier le jour suivant d'aller passer un jour ou deux à son habitation. Il était associé avec un de ses oncles, nommé le sieur Giraudel, conseiller au Conseil souverain. Ils avaient une fort belle habitation, éloignée d'environ cinq quarts de lieue du bourg. Leurs bâtiments étaient encore peu de chose, mais ils faisaient déjà du sucre, qui était fort beau et qu'on fabriquait avec une facilité que je n'avais point vue autre part.

Nous eûmes un divertissement auquel je ne m'attendais pas, ce fut d'aller le soir à la chasse des singes. Pendant que les Anglais étaient demeurés maîtres des terres des Français, dont la plus grande partie restait en friche, les singes, qui s'étaient échappés des maisons des Français pendant la guerre, multiplièrent tellement que, quand on reprit possession de l'île, on les voyait par grosses troupes. Ils venaient voler jusque dans les maisons, et lorsqu'on plantait des cannes, des patates ou autres choses, il

fallait y faire sentinelle jour et nuit si on voulait que ces animaux n'emportassent pas tout ce qu'on avait mis en terre.

On plantait des cannes chez M. Lambert dans une terre assez proche de la montagne ronde, qui était un des repaires de ces animaux. Nous fûmes nous embusquer environ une heure avant le coucher du soleil. Nous n'y demeurâmes pas une heure que nous eûmes le plaisir de voir sortir des broussailles un gros singe, qui, après avoir regardé exactement de tous côtés, grimpa sur un arbre, d'où il considéra encore tous les environs ; à la fin il fit un cri auquel plus de cent voix différentes répondirent dans le moment, et incontinent après nous vîmes arriver une grande troupe de singes de différentes grandeurs qui entrèrent en gambadant dans cette pièce de cannes et commencèrent à les arracher et à s'en charger ; quelques-uns en prenaient quatre ou cinq morceaux qu'ils mettaient sur une épaule et se retiraient en sautant sur les deux pieds de derrière ; les autres en prenaient un à leur gueule et s'en allaient en faisant mille gambades. Nous tirâmes quand nous eûmes assez considéré leur manège ; nous en tuâmes quatre, entre lesquels il y avait une femelle qui avait son petit sur son dos qui ne la quitta point. Il la tenait embrassée à peu près comme nos petits nègres tiennent leurs mères. Nous le prîmes, on l'éleva et il devint le plus joli animal qu'on pût souhaiter.

Ce fut en cette occasion que je mangeai du singe pour la première fois. Il est vrai que j'eus d'abord quelque répugnance quand je vis quatre têtes sur la soupe qui ressembloient à des têtes de petits enfants ; mais dès que j'en eus goûté, je passai aisément sur cette considération et je continuai d'en manger avec plaisir, car c'est une chair tendre, délicate, blanche, pleine d'un bon suc, et qui est également bonne à quelque sorte de sauce qu'on la mette.

A propos de ce petit singe, il arriva une aventure au Père Cabasson qui mérite d'être mise ici. Il avait élevé ce petit animal qui s'affectionna tellement à lui qu'il ne le quittait jamais, de sorte qu'il fallait l'enfermer avec soin toutes les fois que le Père allait à l'église, car il n'avait point de chaîne pour l'attacher. Il s'échappa une fois et s'étant allé cacher au-dessus de la chaire du prédicateur, il ne se montra que quand son maître commença à prêcher. Pour lors il s'assit sur le bord et regardant les gestes que faisait le prédicateur, il les imitait dans le moment avec des grimaces et des postures qui faisaient rire tout le monde. Le Père Cabasson, qui ne savait pas le sujet d'une pareille immodestie, les en reprit d'abord avec assez de douceur, mais voyant que les éclats de rire augmentaient au lieu de diminuer, il entra dans une sainte colère et commença d'invectiver d'une manière très vive contre le peu de respect qu'ils avaient pour la parole de Dieu. Ses mouvements, plus violents qu'à l'ordinaire, firent augmenter les

grimaces et les postures de son singe et le rire de l'assemblée. A la fin quelqu'un avertit le prédicateur de regarder au-dessus de sa tête ce qui s'y passait. Il n'eut pas plutôt aperçu le manège de son singe qu'il ne put s'empêcher de rire comme les autres, et comme il n'y avait pas moyen de prendre cet animal, il aima mieux abandonner le reste de son discours, n'étant plus lui-même en état de continuer, ni les auditeurs de l'écouter.

Après avoir demeuré un jour chez M. Lambert, je le priai de nous faire avoir des chevaux pour faire le tour de l'île, que j'avais envie de voir tout entière, puisque j'en avais la commodité, en attendant que notre capitaine Trébuchet eût achevé le commerce qu'il voulait faire. Nous eûmes des chevaux et M. Lambert nous accompagna.

Nous partîmes d'assez bon matin afin de pouvoir, sans nous presser, aller dîner à la Pointe de Sable où nous couchâmes contre notre résolution, parce que la famille de M. Pinel, à qui nous étions allés rendre visite, ne nous voulut jamais laisser aller plus loin.

M. Pinel, dont j'ai parlé au commencement de ces mémoires, avait été tué malheureusement depuis quelques mois et toute la colonie de Saint-Christophe en était encore dans l'affliction. Son bon cœur, les services qu'il rendait à ses compatriotes, les charités qu'il faisait aux pauvres le faisaient regarder comme l'ange tutélaire de cette île. Il trouva la mort dans l'exercice de la charité. Une pauvre famille étant arrivée de la Martinique à la Basseterre de Saint-Christophe, le pria de lui donner passage dans son brigantin pour aller à la Pointe de Sable où elle allait s'établir ; il le lui accorda avec la joie qu'il avait toujours quand il trouvait l'occasion de rendre service et de faire du bien. Il donna ordre au maître de son brigantin de faire charger les meubles de ces pauvres gens, et pendant que ses gens étaient occupés à ce travail, il prit la barre du gouvernail, le brigantin étant déjà sous voile. La sentinelle qui était à la batterie de la rade ayant été relevée pendant qu'on était occupé à transporter ces gens et ces meubles à bord, sans avoir été avertie que le maître du brigantin avait parlé à l'officier de garde selon la coutume, et voyant ce bâtiment qui s'en allait, crut qu'il partait sans congé, et sans autre examen ni ordre il mit le feu à un canon pour l'obliger de mouiller. Le boulet rompit le bordage du bâtiment et emporta le bas-ventre et la cuisse de M. Pinel, qui mourut quelques moments après, avec une entière résignation à la volonté de Dieu et en bon chrétien, comme il avait toujours vécu. Sa mort consterna toute l'île, on la ressentit vivement dans les autres colonies et l'on peut dire que l'affliction fut générale parce que la perte était commune. L'officier et le sergent de garde furent arrêtés. Le soldat pensa être mis en pièces par le peuple. On fit leur procès : l'officier et le sergent furent déchargés et le soldat condamné aux galères.

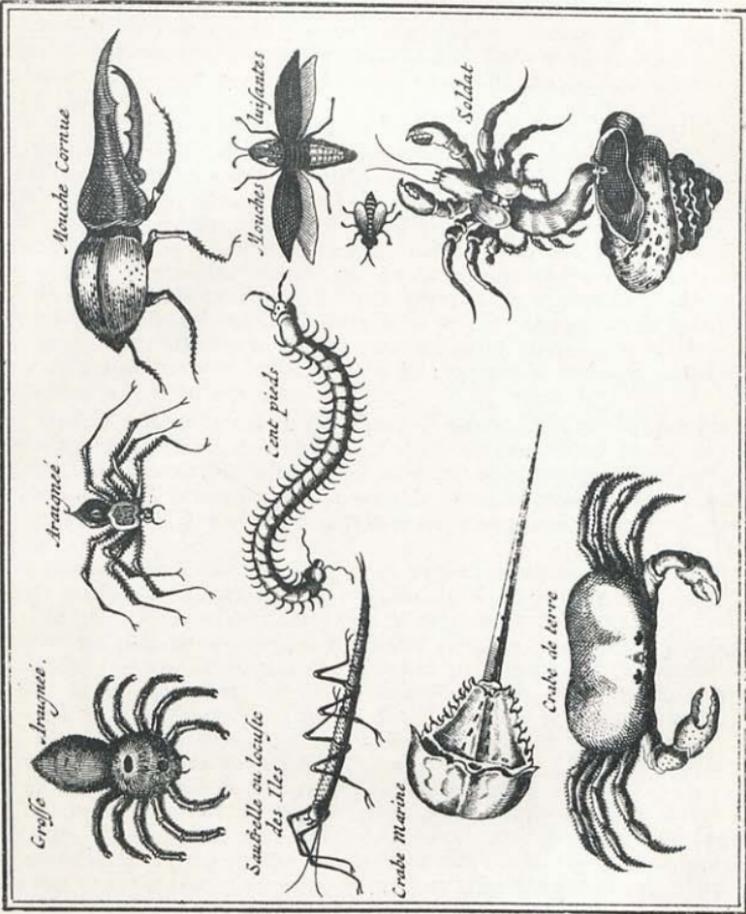
Le second jour de notre voyage nous fûmes dîner à l'Anse Louvert, chez M. de Courpon, lieutenant de Roi, commandant du quartier de la Pointe de Sable, qui nous retint à coucher. Et le troisième jour nous arrivâmes chez M. Lambert, après avoir dîné chez un Anglais de sa connaissance, appelé le major Cripts.

Je fus très content de mon voyage et je satisfis entièrement la curiosité que j'avais depuis longtemps de voir et de connaître cette île. Elle est petite à la vérité, mais elle est très belle et bien cultivée. Le terrain de la Cabes-terre et de la Basseterre est admirablement fécond ; l'air y est très pur et si elle était un peu mieux fournie d'eau pour boire et qu'il y eût un port, ce serait une île enchantée. Elle peut avoir quinze à seize lieues de tour, sans compter une pointe fort longue et assez étroite, qu'on appelle la Pointe des Salines.

C'est la première île que les Français et les Anglais ont habitée, après que le hasard les y eût assemblés. Elle est partagée entre les deux nations, de manière que les Français ont les deux bouts, c'est-à-dire le côté de l'est et celui de l'ouest, et les Anglais le nord et le sud. La partie française de l'est commence à la rivière de Cayonne et finit à celle de la Pentecôte. La partie de l'ouest commence à la rivière de la Pointe de Sable et finit à une grande ravine, qui s'appelle, si je ne me trompe, la Ravine à Cabrittes. Ce que les quartiers anglais ont de plus avantageux est qu'ils se communiquent par un chemin qu'ils ont fait dans la montagne, au lieu que les deux quartiers français ne peuvent se communiquer sans passer par ceux des Anglais. Les passages sont toujours libres en temps de paix, mais dès que la guerre est déclarée en Europe entre les deux nations, il faut que l'une des deux chasse l'autre de l'île. On avait fait autrefois des concordats pour une neutralité perpétuelle : comme les Anglais ne s'en sont servis que pour tâcher de surprendre les Français, on ne se fie plus que dans la force des armes.

Dans la guerre qui commença en 1688 nous chassâmes les Anglais de leurs quartiers, et ils étaient accoutumés à ce manège depuis 1627 que les deux nations s'étaient établies dans l'île, où les Français, quoique en plus petit nombre, avaient toujours été les maîtres des Anglais et avaient toujours eu de si bons gouverneurs qu'on pouvait dire que le gouverneur français de Saint-Christophe était l'arbitre de la nation anglaise. Je ne sais comment la fortune s'est lassée de nous favoriser, mais nous fûmes chassés de l'île en 1690. On peut voir ce que j'en ai dit ci-devant en parlant de M. de la Guarigue.

La Basseterre anglaise est plus montagneuse que la nôtre. Leur Cabes-terre et la nôtre sont à peu près semblables. Mais comme ils ont plus de montagnes que nous, ils ont aussi plus de rivières, et par une suite néces-



B.U.
 MARTIN
 Sculp.
 L'ART DE LA

PLANCHE VIII. Insectes des Antilles.
 Gravure du XVII^e siècle.

saire leur rade est meilleure que celle que nous avons devant notre bourg principal. La rade des Anglais, qu'on appelle simplement la Grande Rade, est profonde, l'ancre y est bon, et comme elle est formée par les deux cuisses de la montagne, elle donne quelque abri aux vaisseaux. Avec tout cela, ni eux ni nous n'avons aucun endroit pour les retirer dans le temps des ouragans.

Les Anglais ont un fort au-dessous de la Grande Rade, il est à cinq bastions avec quelques dehors. Il est commandé d'une hauteur à côté de la Soufrière. Ce poste a toujours servi à prendre le fort ; c'est ce qui a obligé les Anglais, depuis qu'ils l'ont repris en 1690, de construire un fortin sur cette hauteur, afin de conserver plus longtemps leur principale forteresse. Autant que j'en pus juger en passant et en m'arrêtant exprès, sous prétexte de voir une sucrerie qui en est voisine, qui a un moulin à vent, on serait bientôt maître de ce fortin, parce qu'on le peut battre d'une autre hauteur, qui n'en est pas à deux cents pas, et pendant qu'on le battrait, on pourrait attacher le mineur sous ses petits ouvrages et les faire sauter avec d'autant plus de facilité que tout ce terrain se coupe presque aussi aisément que de la ponce.

Un peu au delà de la rivière qui sépare le quartier anglais du quartier français appelé la Pointe de Sable, nous vîmes un petit fort à étoile, que nous trouvâmes assez bien réparé. Les ouvrages avaient plus de propreté que de solidité. Il n'aurait pas été besoin de faire de grands efforts pour s'en rendre maître. Il y avait en garnison une compagnie détachée de la marine.

Il y avait un fort à côté du bourg de la Basseterre tout délabré. Je l'allai voir, ce n'a jamais été grand'chose ; cependant il me parut qu'on aurait pu le rendre meilleur et avec assez peu de dépense et de travail, et qu'on en aurait tiré plus de service que des retranchements que le sieur Binoît faisait faire autour du bourg, qui n'étaient pas capables de la moindre défense, ni de demeurer sur pied seulement trois mois, quand ils n'auraient eu d'autres ennemis que la pluie, les crabes et les tourlouroux. Aussi n'étaient-ils composés que de méchants piquets de toutes sortes de bois mols, avec des fascines d'herbes, pour empêcher le sable et la ponce dont ils étaient remplis de se répandre des deux côtés.

Il est certain que rien au monde n'est plus inutile que ces sortes d'ouvrages, qui ne servent qu'à fatiguer les habitants et consumer le temps de leurs esclaves par des corvées qu'on exige d'eux et très souvent de prétextes aux commandants pour exercer leur mauvaise humeur sur ceux qui ont le malheur de leur déplaire.

L'Ile de Saint-Christophe ne se peut maintenir dans un temps de guerre que par la bonne conduite de son gouverneur et la bravoure de ses habi-

tants. Les troupes réglées que le Roi y entretenait autrefois suppléaient au petit nombre des habitants et on pouvait compter sur elles, parce que c'étaient des bataillons entiers des vieux régiments de France, comme de Navarre, de Normandie, de Poitou et autres, dont les soldats étaient aguerris et avaient fait plusieurs campagnes en Europe, et qui étaient commandés par des officiers d'expérience et de service, au lieu que les détachements de marine qui y sont à présent ne sont composés que de mauvaises recrues que les officiers lèvent à leurs dépens en échange du brevet qu'on leur donne.

On peut encore ajouter que les officiers et commandants n'ayant jamais servi que sur les vaisseaux sont dans un pays qui leur est inconnu quand ils se trouvent sur terre ; il est vrai qu'ils ont du cœur, de l'intrépidité autant qu'on en peut désirer, mais cela ne suffit pas, il faut de l'expérience, et c'est ce qui leur manque.

Les Anglais ne sont pas mieux que nous en soldats et en officiers ; il est vrai qu'ils nous surpassent en nombre et que la situation de Saint-Christophe au milieu des îles anglaises leur donne la facilité de la secourir sans peine quand il est nécessaire, au lieu que nous sommes privés de cet avantage par l'éloignement de nos îles.

Il y a des salines naturelles, à la pointe qui en porte le nom, qu'on pourrait augmenter sans beaucoup de dépense et rendre meilleures qu'elles ne sont. Le sel qu'elles produisent est parfaitement blanc. Il est plus corrosif que celui de France. Je ne doute pas qu'on ne pût corriger ce défaut, si on voulait s'en donner la peine. Les salines sont communes aux deux nations, quoiqu'elles soient dans la partie française, comme la Soufrière l'est pareillement, bien qu'elle soit dans la partie anglaise.

Comme cette île avait été la première habitée, ses habitants avaient eu plus de temps que les autres à se dégrasser et ils étaient devenus si polis et si civils qu'on aurait eu de la peine à trouver plus de politesse dans les meilleures villes d'Europe. De sorte qu'on disait en proverbe que la noblesse était à Saint-Christophe, les bourgeois à la Guadeloupe, les soldats à la Martinique et les paysans à la Grenade. Les choses sont à présent bien changées. Les richesses ont amené la politesse, la magnificence, le bon goût à la Martinique ; ses habitants, sans cesser d'être braves, sont devenus infiniment polis ; les familles de Saint-Christophe qui s'y sont établies après leur déroute n'ont pas peu contribué à cet heureux changement, et la quantité de noblesse qui s'y est retirée, jointe au soin que les habitants ont pris de faire élever leurs enfants à Paris, où ils n'épargnent rien pour leur donner une bonne éducation, ont rendu cette île la plus florissante colonie que la France ait jamais eue.

L'air de Saint-Christophe est très pur, ce qui fait que le sang y est très

beau, le teint des femmes est admirable et leurs traits fort réguliers ; l'un et l'autre sexe est plein d'esprit et de vivacité. Ils sont tous parfaitement bien faits et cela est commun à tous les créoles de l'Amérique française et anglaise, où il est aussi rare de trouver des bossus, des borgnes et des boiteux naturellement qu'il est ordinaire d'en voir en Europe.

Le bon goût des habitants de Saint-Christophe se remarquait dans la distribution du terrain de leurs habitations. Quoiqu'il n'y eût qu'environ un an qu'ils fussent rentrés dans leurs biens quand nous arrivâmes et qu'ils les eussent trouvés dans le dernier désordre, nous les trouvâmes aussi propres et aussi bien entretenus que s'ils n'en fussent point sortis. Il est vrai que les maisons ayant été démolies ou brûlées par les Anglais n'étaient pas encore réparées entièrement, mais ce qui était rétabli était propre et bien entendu et il y avait déjà beaucoup plus de maisons sur pied dans le bourg qu'il n'y en avait dans celui de la Guadeloupe, qui avait eu bien plus de temps à se rétablir.

Le spirituel de la Basse-Terre de Saint-Christophe était administré avec beaucoup de piété et d'exactitude par les Pères Jésuites, et celle de la Cabes-terre par les Capucins. Il n'y avait qu'une église paroissiale pour toute la Basse-Terre, elle était dans le bourg et appartenait aux habitants. Elle pouvait avoir cent vingt-cinq à cent trente pieds de long sur trente-six pieds de large, avec deux chapelles, qui faisaient la croisée, et une sacristie en forme d'appentis derrière le maître-autel. Les murs étaient épais de près de cinq pieds, mais leur hauteur n'était point du tout proportionnée à une épaisseur si considérable, puisqu'ils n'avaient tout au plus que douze pieds de haut. Les fenêtres étaient cintrées et garnies de contrevents fort épais. La couverture d'essentes était soutenue par une charpente très forte, massive et bien liée. En général, cette église était pesante et matérielle. Ce qu'elle avait de meilleur, c'est que les dedans étaient très propres, qu'elle pouvait contenir beaucoup de monde et résister à la violence des ouragans, qui sont fréquents dans cette île.

Les Anglais l'avaient conservée et s'en servaient comme d'un corps de garde ou d'un fort pour se retirer et se mettre à couvert des descentes que nos corsaires faisaient pendant la guerre. Pour cet effet, ils avaient percé des meurtrières dans les contrevents des fenêtres et avaient fait faire de petits sabords aux portes de l'église et de la sacristie pour faire jouer le canon qu'ils avaient en dedans et pour donner l'alarme aux autres quartiers. Ces précautions n'avaient pourtant pas empêché M. Lambert de les surprendre et de se rendre maître de ce poste après avoir égorgé la sentinelle avancée, et il aurait pris le général Codrington, qui logeait dans la maison de M. de Guarigue, à un demi-quart de lieue du bourg, sans un autre contretemps qui arriva à ses gens, qui, s'étant séparés en deux

bandes pour envelopper plus facilement la maison, tirèrent les uns sur les autres sans se reconnaître, se prenant réciproquement pour ennemis. Cela donna l'alarme et fit que ce général eut le temps de se sauver. Sa maison ne laissa pas d'être pillée et beaucoup d'autres du bourg ; on enleva plusieurs nègres sans que les Anglais pussent inquiéter nos gens dans leur retraite, qu'ils firent en bon ordre et chargés de butin.

L'habitation des Pères Jésuites était un peu au-dessus du bourg. Elle était belle, il y avait deux sucreries. Leur ancienne maison était de maçonnerie, grande et peu régulière, autant que j'en pus juger par le peu qui en restait debout. Toute sa solidité ne l'avait pu garantir des effets d'un tremblement de terre, qui l'avait presque entièrement renversée avant la guerre de 1688. Ils étaient logés dans une maison de bois fort propre, dont ils nous cédèrent la salle et une chambre, malgré tout ce que nous pûmes faire pour les empêcher de se déloger à cause de nous. Ils avaient encore une habitation à deux lieues de là, dans la montagne, dans un lieu appelé la Tuilerie ou la Briqueterie, qui était pour lors entièrement abandonnée.

L'habitation des Carmes était à une lieue ou environ du bourg. Elle ne me parut pas grand'chose par son étendue. On m'assura que c'était une des meilleures terres de tout le quartier, où l'on peut dire qu'elles sont excellentes. Leur église, qui n'était pas paroissiale, ne laissait pas d'être fort fréquentée par les habitants, qui étaient éloignés du bourg. Ses murs et ceux des autres bâtiments qui étaient encore debout ne me donnèrent pas une aussi haute idée de leur magnificence que celle que j'en avais conçue sur le rapport de ces bons religieux.

Il y avait un ermite à Cayonne dont on n'a jamais bien connu l'espèce. C'était un homme d'esprit, riche, qui traitait magnifiquement ceux qui venaient chez lui. Son habitation était sur la frontière et même en partie sur les terres des Anglais. Il avait une chapelle qu'il faisait desservir tantôt par des prêtres séculiers, tantôt par les jésuites et tantôt par les capucins, les flattant les uns après les autres de l'espérance de sa succession, qui était considérable. A la fin il la donna aux capucins et mourut presque aussitôt. Mais ces Pères n'eurent pas le temps d'en jouir, car la guerre de 1688 étant survenue, l'ermitage et la chapelle avec toutes ses dépendances furent prises et ruinées et ne semblaient plus qu'un amas confus de ruines quand j'allai me promener en cet endroit, qui est très bien situé, dans un bon air et avec une vue des plus belles et des plus étendues.

(Eglises des capucins, temples anglais, chapelles des jésuites et des religieux de la Charité.)

La justice était administrée par un juge royal, qui résidait au bourg de la Basseterre, avec un procureur du Roi, un greffier, des notaires et autres

suppôts de justice. Il y avait aussi un arpenteur royal. Il me semble que le juge avait un lieutenant, un substitut du procureur du Roi et un commis greffier à la Pointe de Sable, pour le quartier de la Cabesterre. Les appels des sentences étaient jugés au Conseil supérieur, qui s'assemblait tous les deux mois au bourg de la Basseterre. Il était composé de dix conseillers habitants, les plus lettrés et les plus honnêtes gens qu'on avait pu trouver. Le gouverneur ou le commandant et les lieutenants du Roi y ont entrée et voix délibérative. Le gouverneur y préside, mais c'est le plus ancien conseiller qui va aux opinions, qui prononce et qui signe les arrêts. Ces conseillers, comme ceux des autres îles, sont d'épée et de cap, ou, si on veut, ils sont au poil et à la plume.

A l'égard du gouvernement politique, il était entre les mains de M. le comte de Genes comme commandant en l'absence du commandeur de Guitaut, qui en était gouverneur en titre, mais qui résidait alors à la Martinique en qualité de lieutenant au gouvernement général des îles et terre ferme de l'Amérique française. Il y avait encore deux lieutenants de Roi, un major et un aide-major. Le plus ancien de ces deux lieutenants de Roi était un vieux gentilhomme provençal, appelé Château-vieux, qui avait été longtemps capitaine de grenadiers en France et qui avait du service. L'autre était le sieur de Courpon, ancien habitant de l'île, capitaine de milice et conseiller au Conseil souverain. Il s'était trouvé à Versailles dans le temps de la conclusion de la paix de Ryswick, et lorsqu'on avait eu besoin d'un homme qui connût bien le pays et qui fût en état de donner les lumières dont on avait besoin alors, il se produisit au bureau de M. de Pontchartrain et en obtint cette charge avec le commandement en particulier du quartier de la Pointe de Sable, où était son bien.

Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy dépendent du gouverneur de Saint-Christophe. Elles étaient gouvernées par M. de Valmeinière, créole de la Martinique et lieutenant de Roi.

La garnison de Saint-Christophe consistait en quatre compagnies détachées, une desquelles était au fort de la Pointe de Sable, les trois autres étaient dans un parc, qu'on appelait le Camp, attenant le bourg. La colonie, qui faisait autrefois plus de quatre mille hommes portant les armes, n'en faisait pas alors trois cent cinquante, parce que depuis la déroute de l'île en 1690 les familles qui avaient été transportées à Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et autres îles s'y étaient établies et ne jugeaient pas à propos de tenir dans un lieu où ils ne pourraient pas demeurer dès qu'il y aurait la moindre guerre en Europe entre les deux nations.

Comme les Anglais avaient eu tout le temps nécessaire pour réparer les dommages que le commencement de la guerre de 1688 avait causés à leurs habitations quand les Français s'en rendirent maîtres, aussi les trouvâmes-nous dans un très bon état. Ils ont peu de maisons de maçonnerie ; elles sont presque toutes de bois peintes en dehors et lambrissées fort proprement en dedans. Quand je dis qu'elles sont peintes, il ne faut pas s'imaginer que ces peintures soient des personnages ou des ornements ; ce n'est qu'une simple couche de couleur à l'huile pour conserver le bois et le défendre de l'eau et de la pourriture, qui est une suite nécessaire de la chaleur et de l'humidité du climat. Cela ne laisse pas d'être agréable. La distribution des pièces est ingénieuse et bien entendue, la propreté y est très grande et les meubles magnifiques.

Les habitants chez lesquels j'ai mangé, tant en ce voyage qu'à mon retour de Saint-Domingue, avaient beaucoup d'argenterie, et surtout de ces cuvettes ou jattes où ils font le ponche, le sang gris et autres boissons. Ils ont un talent merveilleux pour accommoder le bœuf salé. Une poitrine de bœuf d'Irlande est toujours la pièce de résistance qu'on sert sur table, et c'est ce que j'ai trouvé de meilleur chez eux, quoiqu'il y ait une très grande abondance de toutes sortes de viandes et de gibier. On dit qu'ils entendent bien les ragoûts ; mais pour le rôti, ils le font d'une manière qui ne plaît pas aux Français, parce qu'ils l'arrosent de tant de beurre qu'il en est tout imbibé, sans compter celui dont ils remplissent les plats où ils mettent la viande.

C'est la maîtresse du logis qui coupe les viandes et qui sert, ou la fille aînée quand la mère juge qu'elle peut s'en bien acquitter. Elles le font avec beaucoup de propreté et de bonne grâce. Elles boivent à merveille pour exciter la compagnie d'en faire autant. Les Anglais sont toujours pourvus de quantité de différents vins et de toutes sortes de liqueurs des pays les plus éloignés ; comme ils sont riches pour la plupart, ils se font honneur de leur bien et n'épargnent rien pour donner à ceux qu'ils traitent une haute idée de leur opulence et de leur générosité.

Il y avait chez le major Cripts un jeune ministre qui avait déjà perdu deux femmes depuis environ trois ans qu'il était dans l'île. Il paraissait fort empressé pour en recouvrer une troisième. On le railla beaucoup sur le peu de soin qu'il prenait de les conserver. Je remarquai pendant ce repas et en plusieurs autres occasions que ces messieurs avaient peu de considération pour leurs ministres. Je ne sais si c'est par irreligion ou si c'est la conduite des ministres qui leur attire ce mépris.

Les femmes anglaises sont habillées à la française, du moins leurs habillements en approchent beaucoup. Ils sont riches et magnifiques et seraient d'un très bon goût si elles n'y mettaient rien de leur ; mais comme elles

veulent toujours enchérir sur les modes qui viennent de France, ces hors-d'œuvre gâtent toute la symétrie et le bon goût qui s'y trouverait sans cela. Je n'ai jamais vu tant de franges d'or, d'argent et de soie qu'il y en avait sur ces dames ; elles en paraissent couvertes depuis la tête jusqu'aux pieds. Elles ont de fort beau linge et des dentelles très fines.

(Vins et bières des Anglais. L'arbre tamarin.)

J'ai dit dans plus d'un endroit que les richesses des habitants consistent dans leurs esclaves. Ce sont leurs bras, sans lesquels les terres demeureraient en friche, car il ne faut pas songer de trouver des gens de journée comme en Europe, on ne sait ce que c'est ; il faut avoir des esclaves ou des engagés si on veut faire valoir son bien. De sorte que l'habitant qui a un plus grand nombre d'esclaves est le plus en état de faire une fortune considérable.

Les Anglais nous surpassent infiniment en ce point. Ils ont des nègres tant qu'ils veulent, et à bon marché. Un nègre pièce d'Inde, c'est-à-dire de dix-huit à vingt ans, bien fait, robuste et sans défaut, ne leur revient jamais qu'à cent ou six vingt écus.

Il y a des compagnies en Angleterre comme en France, qui seules ont le pouvoir de trafiquer des nègres sur les côtes d'Afrique, de les apporter à l'Amérique et d'empêcher les autres Anglais de faire ce commerce sans leur permission. Mais cela n'empêche pas que les Anglais n'aillent traiter sur la côte d'Afrique, sauf à eux d'avoir assez de force pour se défendre contre les vaisseaux des compagnies, qui ont droit de les prendre, et ils sont d'aussi bonne prise que s'ils étaient ennemis de la nation.

Ces vaisseaux, pour cette raison, sont toujours bien armés. On les appelle interlopes. Quand ils ont fait leur traite en Guinée, ils viennent vendre leurs nègres aux îles, avec toute la précaution que doivent prendre des gens qui craignent d'être pris et confisqués, soit qu'on les prenne à la mer, soit qu'on les surprenne en débarquant les nègres. Quelques gens m'ont assuré que les nègres ne peuvent plus être saisis, ni confisqués, quand ils ont une fois passé les cinquante pas que les princes se réservent tout autour des îles, et même qu'on ne peut inquiéter ceux qui les ont achetés. Je ne donne pas ceci comme fort certain, quoique je l'aie appris de quelques Anglais. Ce serait une chose fort commode, mais les Français n'en jouissent point. Quoi qu'il en soit, les interlopes sont toujours fort sur leurs gardes ; comme ils ont tout à craindre, ils ne se laissent approcher d'aucun bâtiment, à moins qu'il ne fasse le signal de reconnaissance, dont leurs agents sont convenus et dont ils ont soin de les instruire, car ils le changent à tous les voyages, de peur de surprise. Les interlopes donnent leurs nègres à

meilleur marché que les compagnies. Cela fait qu'on achète d'eux plus volontiers, quoiqu'on se mette aux risques de perdre ce qu'on a acheté et d'essuyer des procès. Cependant, comme il y a remède à tout, excepté à la mort, et qu'on trouve le moyen d'appriivoiser les animaux les plus farouches, les Anglais, qui sont très habiles gens, ont humanisé les commis de leurs compagnies, et les Français, qui se piquent d'imiter tout ce qu'ils voient faire aux autres, ont rendu la plupart des commis de leurs compagnies les gens les plus traitables et les plus honnêtes qui soient au monde. On s'accommode avec eux et tout le monde est content, excepté les intéressés des compagnies, mais c'est leur faute. Il est vrai que les commis, pour se conserver dans leurs emplois avec un air de fidélité à toute épreuve, font de temps en temps quelque capture, et c'est en cela qu'on remarque leur prudence, car ils ne surprennent jamais que les plus mauvais nègres et les rebuts dont on ne se soucie pas fort d'être privé, sans que les bâtimens, ou ceux qui les conduisent, ou ceux qui ont acheté des nègres soient jamais saisis ni reconnus.

C'est cette facilité que les Anglais ont d'avoir des nègres, qui fait qu'ils les ménagent fort peu et qu'ils les traitent presque aussi durement que les Portugais. La plupart leur donnent le samedi, c'est-à-dire que le travail qu'ils font ce jour-là est pour eux et doit les entretenir de vivres et de vêtements, sans que le maître se mette en peine d'autre chose que de les bien faire travailler.

Les Anglais ne baptisent point leurs esclaves, soit par négligence ou par quelque autre motif ; ils ne se mettent point en peine de leur faire connaître le vrai Dieu et les laissent vivre dans la même religion où ils les trouvent, soit mahométisme, soit idolâtrie.

Leurs ministres, avec qui j'ai souvent eu occasion de m'entretenir sur ce point, disent pour excuse qu'il est indigne d'un chrétien de tenir dans l'esclavage son frère en Christ ; c'est ainsi qu'ils s'expliquent. Mais ne peut-on pas dire qu'il est encore plus indigne d'un chrétien de ne pas procurer à des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ la connaissance d'un Dieu à qui ils sont redevables de tout ce qu'ils sont ? Je laisse cela au jugement des lecteurs. Cependant ces raisons n'ont point de lieu chez eux quand ils peuvent prendre de nos nègres. Ils savent fort bien qu'ils sont chrétiens, les voyant faire à leurs yeux les exercices de leur religion et en porter les marques autant qu'ils peuvent. Ils ne sauraient douter qu'ils ne soient leurs frères en Christ, et cela ne les empêche nullement de les tenir dans l'esclavage et de les traiter tout comme ceux qu'ils ne regardent pas comme leurs frères. De répondre comme ils font, qu'ils peuvent bien les tenir esclaves, puisque les Français, les Espagnols et les Portugais s'en sont servis en la même qualité après les avoir baptisés, c'est une mauvaise

conséquence, car si les Français font mal de s'en servir comme esclaves après les avoir fait chrétiens, ils font encore plus mal que les Français en les retenant comme tels, leur conscience ne leur permettant pas de le faire lorsque par le baptême ils les reconnaissent comme leurs frères en Christ. Si au contraire les Français font bien de les baptiser, pourquoi ne les imitent-ils pas? Il faut qu'ils conviennent qu'ils n'ont que de mauvaises excuses pour colorer leur peu de religion et la négligence de leurs ministres.

Ce sont ces manières si éloignées des maximes que Saint-Paul inculquait avec tant de soin et de force aux chrétiens qui ont obligé un grand nombre de nègres français de se cantonner dans les bois et les montagnes de Saint-Christophe, après que leurs maîtres en furent chassés, et de s'y maintenir jusqu'à ce que nos flibustiers aient été en état de les aller chercher. On en a trouvé encore, après la paix de Ryswick et le rétablissement des Français dans cette île, qui s'étaient maintenus dans les bois et sur le sommet des montagnes et qui sont revenus trouver leurs maîtres quand ils les ont vus en possession de leurs biens. Ces exemples de fidélité ne peuvent s'attribuer qu'à l'instruction dans la foi que ces pauvres gens avaient reçue de leurs maîtres et à la crainte qu'ils avaient de la perdre en vivant sous des maîtres qui se mettent si peu en peine du salut de leurs domestiques.

Je dois rendre cette justice aux Hollandais que s'ils ne font pas baptiser leurs esclaves, ils ont du moins soin de les entretenir dans la religion chrétienne quand ils savent qu'ils l'ont embrassée. J'ai été prié par des personnes de considération de cette nation, en passant dans les lieux où ils étaient établis, de confesser leurs nègres chrétiens, de les instruire et de les fortifier dans la foi qu'ils avaient reçue au baptême. J'ai su par ces mêmes esclaves que leurs maîtres avaient un soin très particulier qu'ils fissent leurs prières soir et matin et qu'ils s'approchassent des sacrements quand ils pouvaient leur en trouver l'occasion, sans avoir jamais fait la moindre démarche, ou pour leur faire changer de religion ou pour leur en donner le moindre éloignement.

CHAPITRE II

L'auteur part de Saint-Christophe. Description de l'île de Sainte-Croix.

Nous partîmes de Saint-Christophe dans le vaisseau du capitaine Trébuchet, le 15 décembre, sur le soir. Nous vîmes un peu l'île de Saint-Eustache, la nuit nous la cacha bientôt, aussi bien que celle de Saba, qui n'en est pas éloignée. Nous découvrîmes Sainte-Croix le 17 au matin, et en même temps nous fûmes surpris d'un calme si profond que nous demeurâmes deux jours sans presque changer de place. Nous passâmes ce temps ennuyeux à prendre des requins. Je crois qu'ils tenaient quelque assemblée en ce lieu-là, car il est impossible d'en voir un plus grand nombre. Le fond de la mer, depuis Saba jusqu'à Sainte-Croix, est d'un sable tout blanc, et quoiqu'il soit très profond, cette couleur l'approche tellement qu'il semble qu'on y aille toucher avec la main. C'était sur ce beau fond que nous voyions promener ces poissons carnassiers. Le premier que nous prîmes était une femelle qui avait cinq petits dans le ventre ; ils avaient environ deux pieds et demi de long ; les dents leur viennent avant de naître. De vingt-cinq à trente personnes que nous étions dans le vaisseau, pas une n'en avait de si belles et en si grand nombre. Nous ne laissâmes pas de les manger, après les avoir tenus une journée dans une grande baille ou cuve pleine d'eau de mer pour les faire dégorger. Pour ce qui est de la mère, elle était trop dure ; elle nous servit à régaler les autres requins et à couvrir notre hameçon. Les matelots prirent seulement quelques pièces sous le ventre, qui est toujours le plus gras et le plus tendre. Nous eûmes le plaisir d'en prendre un grand nombre, et comme nous ne savions qu'en faire, nous nous en divertissions en différentes manières.

Nous attachâmes un baril bien bouché et bien lié à la queue d'un que

nous tenions suspendu, et après lui avoir coupé un aileron, nous passâmes une corde au-dessus des ouïes pour décrocher l'hameçon, et quand il fut décroché, nous filâmes la corde, dont un des bouts était attaché au vaisseau, afin que le poisson pût s'enfuir. Il le fit de toutes ses forces dès qu'il se sentit libre, mais le baril qu'il avait à la queue l'incommodait furieusement et l'empêchait de courir, et d'ailleurs il lui manquait un aileron. C'était un plaisir de voir les mouvements qu'il se donnait pour se débarasser de cet importun compagnon. Il plongeait, il s'enfonçait, mais le baril le retirait toujours en haut et l'empêchait de faire ce qu'il aurait voulu pour se sauver et se défendre contre ses confrères, qui, attirés par le sang qui sortait de sa blessure, le mirent enfin en pièces et le dévorèrent. Nous en fîmes ainsi mourir plusieurs à qui nous nous contentions de couper la queue ou un aileron avant de les décrocher, étant bien assurés que les autres les expédieraient bien vite.

Les courants nous portèrent enfin si près de Sainte-Croix que nous fûmes obligés de mouiller. Nous étions vis-à-vis de la Rivière Salée, où était ci-devant le principal établissement de la colonie, environ à une demi-lieue de terre. Je priai notre capitaine de nous prêter sa chaloupe pour y aller chercher un cochon marron ; il le fit d'assez bonne grâce. Je menai avec moi nos deux nègres. Trois de nos passagers, qui étaient des flibustiers de Saint-Domingue, s'y embarquèrent avec quatre matelots et le pilote. Nous avions des armes et bonne provision de pain et de vin. Le Père Cabasson vit bien que nous coucherions à terre et me jeta mon hamac comme nous débordions du vaisseau. Nous entrâmes dans la Rivière Salée environ un quart de lieue et mîmes à terre vis-à-vis des murs d'une sucrerie qu'on aurait pu rétablir à peu de frais. Après avoir amarré notre chaloupe et laissé un des matelots et un nègre armés pour la garder et faire un ajoupa et du feu, nous nous mîmes à chasser. Nous tuâmes d'abord un veau d'environ six mois, gras à pleine peau. Sa mère, qui n'en fut pas contente, vint sur nous la tête baissée et se fit tuer par compagne. Nous l'envoyâmes sur-le-champ au vaisseau, avec la moitié du veau, pour réjouir notre capitaine, en cas qu'il fût en état d'entendre raison. La chaloupe nous rapporta un cinquième matelot et deux passagers, et le Père Cabasson me fit dire de l'envoyer chercher le lendemain au point du jour. Jamais je ne me suis trouvé à chasse plus abondante, le parc de Versailles n'était rien en comparaison. Nous tuâmes en moins d'une lieue de pays sept sangliers et autant de marçassins, des coqs et des poules communes qui étaient devenues sauvages et qu'à cause de cela nous appelions des gelinottes et des coqs de bruyère, des pigeons, des ramiers et des cabrittes tant que nous en voulûmes. Nous fîmes grand feu, grand boucan et grande chère toute la nuit, et le plaisir que nous avions ne nous permit guère de dormir, à quoi il

faut ajouter que la compagnie importune des moustiques et des maringouins fit des merveilles pour nous en empêcher. Je ne laissai pas de dormir quelques heures, empaqueté dans mon hamac.

Dès le point du jour notre capitaine tira un coup de canon pour nous appeler à bord. On lui répondit avec neuf ou dix coups de fusil et nous envoyâmes la chaloupe, conduite par trois flibustiers et nos deux nègres chargés de viande, avec ordre de lui dire de faire piler du sel et que nous lui enverrions sa provision pour son voyage. Comme il faisait calme tout plat, il prit assez bien ce qu'on lui dit. Le Père Cabasson vint passer la journée avec nous. Nous fûmes visiter les tristes restes de notre établissement. Les halliers couvraient déjà presque toutes les murailles. En vérité, c'est une chose criante d'avoir détruit une si belle colonie pour un vil intérêt et d'avoir réduit à la mendicité quantité de bons habitants, qui étaient fort bien accommodés dans cette île, qui, à la réserve de l'eau qui y est assez rare en bien des endroits, nous parut un lieu charmant. C'est un terrain presque uni, il n'y a que des collines, ou, pour parler le langage des îles, il n'y a des mornes que vers le milieu de l'île, les pentes en sont douces, ils sont couverts des plus beaux arbres du monde. Les acajous, les bois d'Inde, les acomas, les belatas, les bois rouges de toutes les sortes y sont en abondance. Nous vîmes encore de très belles cannes, malgré les ravages que les cochons et les autres bestiaux y font. Il y a des orangers et des citronniers en quantité. Nous y trouvâmes encore le manioc et des patates excellentes. Nous vîmes la mer de la Cabesterre de toutes les collines où nous montâmes, ce qui me fit conjecturer qu'il n'y avait guère que trois lieues d'une mer à l'autre dans l'endroit où nous étions. On nous dit que c'était le plus étroit de l'île. La partie qui est à l'est est plus large. Quant à la longueur, autant qu'on en peut juger à la vue en la côtoyant comme nous fîmes, elle peut avoir dix à douze lieues de longueur. Notre capitaine nous assura qu'elle était à dix-huit degrés quinze minutes de latitude nord. Quant à la longitude, elle est environ à trente lieues sous le vent de Saint-Christophe, huit lieues de Port-Ric, six lieues de l'île à Crabes ou Boriquen et cinq lieues de Saint-Thomas. Il n'y a présentement qu'à savoir au juste la longitude de Saint-Christophe, ou de quelque une de ces autres îles, et on aura dans le moment celle de Sainte-Croix.

Le Père Cabasson s'en retourna coucher à bord. Le lendemain matin, le pilote nous ayant dit qu'il y avait apparence de vent, nous déjeunâmes et retournâmes au vaisseau, chargés de grosse viande, de gibier et de fruits, plus que nous n'en pouvions consommer en quinze jours. Le vent s'étant levé sur le midi, nous levâmes l'ancre et courûmes de l'avant assez bien jusqu'au Coffre-à-Mort, que les Espagnols appellent *Bomba d'Infierno*. C'est un îlet, environ vers le milieu de la longueur de Port-Ric, qui a pres-

que une lieue de long. Le calme nous reprit en cet endroit, mais les courants qui portaient au nord-ouest nous poussèrent dans le détroit, qui est entre Port-Ric et Saint-Domingue. Nous vîmes, le jour de Noël, les trois rochers ou petites îles qui sont au commencement de ce passage. On les nomme la Mone, la Monique et Zachée. Comme je n'étais pas présent quand on leur a imposé ces noms, on me dispensera d'en tirer la raison. Nous doublâmes la pointe de l'Enganno le jour de Saint-Etienne. Nous commençâmes sur le soir à trouver du vent, qui, par sa fraîcheur, nous fit espérer de finir bientôt cet ennuyeux voyage. Mais notre petit capitaine et son pilote, aussi ivrognes l'un que l'autre et pour le moins aussi ignorants, n'eurent pas plutôt fait cinquante-cinq ou soixante lieues au delà de ce cap qu'ils se mirent en tête qu'ils avaient dépassé le Cap Français et jetaient l'un sur l'autre la cause de cette erreur d'une manière si vive qu'ils furent vingt fois prêts à en venir aux mains. Les flibustiers que nous avions à bord et les matelots du navire se moquaient de ces deux habiles pilotes et ne travaillaient point du tout à les mettre d'accord ; au contraire, ils flattaient le capitaine sur la justesse de son estime, ce qui le mettait de si bonne humeur qu'il faisait aussitôt percer les meilleures pièces de vin et faisait boire tout le monde comme à des noces. Cependant la contestation croissant, il résolut de virer de bord et de remonter au vent pour chercher le cap, se faisant plus de soixante lieues de l'avant de son navire, qu'il disait être un très excellent voilier, quoique dans la vérité ce fût la plus mauvaise charrette et la plus mal attelée qui fût peut-être jamais sortie de Bordeaux. Comme je vis que cette mauvaise manœuvre nous ferait perdre bien du temps, je cherchai le moment de le trouver un peu raisonnable, et l'ayant trouvé, je le persuadai de ne point changer de route. Il me promit de suivre mon conseil et le fit. Le lendemain au soir nous vîmes Monte Christo. C'est une grosse montagne, fort remarquable et une marque assurée pour trouver le cap. Cette découverte réjouit tout le monde. Comme il était tard, on mit à la cape toute la nuit. Le matin nous nous trouvâmes en calme. Le vent étant revenu, nous fîmes servir nos voiles et nous entrâmes dans le port du Cap Français à une demi-heure de nuit. Les pilotes côtiers s'étaient rendus à bord un peu après midi, et notre capitaine, n'ayant plus rien à faire, se mit à boire mieux qu'il n'avait encore fait et fit si bien les honneurs de son vaisseau qu'on ne l'avait point encore vu si ivre. Les pilotes côtiers n'étaient guère plus raisonnables, de sorte que nous nous vîmes cent fois prêts à nous briser contre les rochers sous leur conduite.

Il était si tard quand on eut achevé d'amarrer le vaisseau que nous résolûmes de coucher à bord. Nous eûmes tout le loisir de nous en repentir, car, tant que la nuit dura, le vaisseau fut toujours plein de gens qui se

succédaient les uns aux autres pour demander des nouvelles ou plutôt pour boire. Notre capitaine faisait merveille : il semblait à la fin qu'il se désenivrait à force de boire. Il buvait à tout venant et ses matelots suivaient parfaitement bien son exemple, tout aux dépens de la cargaison, ou de ceux qui la devaient acheter, qui achetèrent le plus souvent autant d'eau que de vin, car on a soin de tenir toujours les futailles pleines, et la plus grande faveur qu'on puisse espérer de ces sortes de gens est qu'ils les remplissent d'eau douce, car souvent ils ne se donnent pas la peine d'en chercher d'autre que celle de la mer, sans s'embarrasser qu'elle gâte absolument le vin dans lequel on la met.

CHAPITRE III

Histoire abrégée de l'île de Saint-Domingue.

L'île de Saint-Domingue ou de Saint-Dominique, qu'il ne faut pas confondre avec une des Antilles, habitée par les Caraïbes, appelée la Dominique, la Domenica ou l'île de Dimanche, parce qu'elle fut découverte à un pareil jour, est située entre le dix-septième et demi et le vingtième degré de latitude septentrionale. Elle fut découverte par Christophe Colomb dans son premier voyage en 1492, ses anciens habitants la nommaient Ayti. Colomb la nomma d'abord Hispaniola, c'est-à-dire la petite Espagne ; on l'a quelquefois nommée Isabella, à cause de la reine d'Espagne, qui portait ce nom. Mais la ville capitale ayant été bâtie en 1494 et nommée Saint-Dominique ou Domingue, ce nom s'est étendu à toute l'île et on ne l'appelle point autrement chez les nations qui y sont établies et parmi toutes celles qui y trafiquent ou qui la mettent dans leurs cartes.

Cette île, à quoi on donne quatre cents lieues de tour, en la mesurant de pointe en pointe, et près de six cents si on mesure les contours des anses, des baies et des culs-de-sac, était partagée anciennement en cinq royaumes, qui avaient chacun leur cacique ou souverain.

Celui où aborda Colomb en venant des îles Lucayes, qu'il avait reconnu d'abord et qui était à la bande du nord et à l'est de Monte Christo, se nommait Marien. Il y fit un petit fort de bois, qu'il nomma la Navidad, et y laissa trente hommes, avec un commandant, pendant qu'il retourna en Espagne porter la nouvelle de sa découverte. Mais ces hommes s'étant mal comportés avec les Indiens, les pillant, enlevant leurs femmes et leur faisant d'autres injustices, ceux-ci trouvèrent moyen de les faire mourir et brûlèrent le fort, de sorte que Colomb fut obligé à son retour, l'année suivante, 1493, de bâtir une ville plus forte, qu'il nomma Isabelle, au

bord d'une rivière et dans un endroit plus sûr et plus commode pour l'abord des vaisseaux. Ce ne fut qu'en l'année 1494 qu'il bâtit la ville de Saint-Domingue et plusieurs autres, dont il ne reste plus que trois ou quatre extrêmement déchues de l'état où elles étaient autrefois et qu'on doit regarder plutôt comme des bourgs que comme des villes, telles que sont San-Jague de los Cavalleros, la Conception, Zeiba, As, Saint-Jean de Gonave, etc.

Le royaume qui était à la tête de l'île vers l'est se nommait Higuci, celui de l'ouest Xaraga, celui du midi Maguana et celui qui était au centre de l'île Magua. Il y a longtemps que les divisions et ces noms ne subsistent plus. Tout ce grand pays était une fourmilière de peuples, dont les Espagnols virent bientôt la fin, par les cruautés qu'ils exercèrent sur eux, par les travaux dont ils les surchargèrent et surtout par celui des mines, où ils firent périr en très peu de temps tous les habitants de cette île et des autres qui en sont voisines, de sorte qu'au rapport de Dom Barthélemy de las Casas, religieux de notre ordre et évêque de Chiappa, ils ont dépeuplé en moins de quarante ans non seulement les îles Port-Ric, de Saint-Domingue, de Couve, de la Jamaïque et les petites îles des environs, mais encore la plus grande partie de la terre ferme qu'ils avaient découverte et conquise.

On ne connaît point de pays au monde plus abondant que cette île, la terre y est d'une fécondité admirable, grasse, profonde, et dans une position à ne cesser jamais de produire tout ce qu'on peut désirer. On trouve dans les forêts des arbres de toutes espèces, d'une hauteur et d'une grosseur surprenantes. Les fruits y sont plus gros, mieux nourris, plus succulents que dans les autres îles. On y voit des savanes ou prairies naturelles, d'une étendue prodigieuse, qui nourrissent des millions de bœufs, de chevaux et de cochons sauvages, dont on est redevable aux Espagnols, qui en ont apporté les espèces d'Europe. Il y a peu de pays au monde où l'on trouve de plus belles, de plus grandes rivières en pareil nombre et aussi poissonneuses. Il y a des mines d'or, d'argent et de cuivre, qui ont été autrefois très abondantes et qui rendraient encore beaucoup si elles étaient travaillées ; mais la faiblesse des Espagnols, qui leur fait toujours craindre que les autres Européens ne les chassent absolument du pays, les oblige à cacher avec soin celles qui sont dans leurs quartiers, de sorte qu'ils possèdent des trésors sans oser s'en servir et laissent en friche des terres immenses, qui pourraient entretenir et même enrichir des millions de personnes plus intelligentes et plus laborieuses qu'ils ne sont.

Il est vrai que le pays était assez bien cultivé dans les commencements qu'ils le découvrirent ; ce que je dirai ci-après en parlant du fonds de l'île à Vache en sera une preuve ; mais la découverte de la terre ferme et les

richesses qu'ils y trouvèrent y attirèrent bientôt les habitants de Saint-Domingue. Ceux qui demeuraient à l'ouest furent les premiers à quitter leurs habitations pour courir au Mexique, prendre part à la fortune de leurs compatriotes et les aider à pénétrer dans ces riches pays, de sorte qu'il n'y eut que la partie de l'est et les environs de la ville de Saint-Domingue qui demeurèrent peuplés, parce qu'étant sous les yeux du président qui résidait en cette ville avec une autorité aussi étendue et aussi absolue que celle d'un vice-roi, il empêchait, pour bien des raisons, dans lesquelles je ne dois pas entrer, que ses peuples ne l'abandonnassent et ne se retirassent dans les pays qui ne devaient pas être de sa juridiction. On peut donc regarder la découverte du Mexique et du Pérou comme la première et peut-être la principale cause du dépeuplement de l'île de Saint-Domingue.

La seconde cause a été la mort des Indiens. Les Espagnols seuls n'étaient pas capables de cultiver leurs terres et ils n'avaient point encore des esclaves d'Afrique, dont les Portugais ont été les premiers à se servir et à en établir le commerce et la vente. Mais ce qui les a obligés enfin à abandonner absolument la plus grande partie de cette île, et surtout la partie de l'ouest, ou, pour parler plus juste, la grande moitié du pays, en la prenant depuis Monte Christo jusqu'au Cap Mongon ou jusqu'à celui de la Béate, sont les descentes et les pillages continuels que les Européens, ennemis des Espagnols ou jaloux de leurs fortunes, faisaient tous les jours sur ce pays, qui devint ainsi la proie des Français et des Anglais pendant un grand nombre d'années, sans pourtant qu'aucun de ces peuples s'avisât d'y établir une demeure fixe.

Il est vrai que plusieurs de ces peuples, qui étaient venus dans le nouveau monde pour y faire la course et partager avec les Espagnols ce qu'ils avaient ôté aux Indiens, ayant perdu leurs bâtiments et s'étant sauvés à terre, se mirent à tuer des bœufs et des cochons sauvages, d'abord pour s'entretenir, en attendant qu'il passât quelque vaisseau sur lequel ils pussent se rembarquer, et ensuite pour amasser les peaux des bœufs qu'ils tuaient, dont ils commencèrent à faire un trafic avantageux avec les vaisseaux qui venaient exprès à la côte pour se charger de ces cuirs et qui leur donnaient en échange toutes les provisions dont ils avaient besoin.

Cette vie libertine, qui ne laissait pas d'avoir des charmes malgré les incommodités dont elle était accompagnée, attira en peu d'années bien des Français et des Anglais à la côte. Soit qu'ils fussent en guerre ou en paix en Europe, ils étaient amis dès qu'ils mettaient le pied dans cette île et ne connaissaient plus d'autres ennemis que les Espagnols, qui, de leur côté, n'épargnaient rien pour les détruire et qui ne leur faisaient point de quartier quand ils se trouvaient les plus forts, mais aussi qui n'en avaient point à espérer lorsqu'ils tombaient entre les mains de ces chasseurs qu'on

nomma dans la suite boucaniers, du nom des ajoupas, ou boucans, où ils se retiraient pour passer la nuit et les mauvais temps qui ne leur permettaient pas d'aller à la chasse ou dont ils se servaient pour sécher et fumer les chairs qu'ils voulaient conserver, qu'on appelle viandes boucanées.

Tels ont été les premiers Européens qui se sont établis à Saint-Domingue après les Espagnols, mais il n'est pas possible de fixer précisément l'année que les Français et les Anglais ont commencé à s'y retirer, ou en se sauvant des naufrages, en y allant exprès, et s'y dégradant, pour me servir de leurs termes, dans le dessein de chasser les bœufs sauvages et faire des cuirs.

Tout le monde sait que les Français ont été les premiers qui ont fait des découvertes en Amérique, presque aussitôt que les Espagnols en eurent ouvert le chemin aux autres nations. Sans parler du capitaine Thomas Aubert, que le roi Louis XII envoya pour découvrir l'Amérique Septentrionale en 1504 et qui en effet découvrit la côte de la Caroline et du Canada, depuis cette année-là jusques en 1508 il est constant que Jean Verassano, Florentin, fut envoyé en 1524 par François I^{er} pour continuer les découvertes qui avaient été commencées sous son prédécesseur. Il découvrit en effet et prit possession au nom du Roi de toutes ces vastes provinces qui sont au nord du golfe du Mexique, que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de la Lousiane et de la Floride, et de celles qu'on nomme à présent la Caroline, la Virginie, la Nouvelle Angleterre, le Canada, en un mot tout ce qui se rencontre depuis le 25^e degré de latitude septentrionale jusqu'au 54^e et en longitude depuis le 225^e jusqu'au 330^e.

Mais les longues guerres que la France eut à soutenir, tantôt avec les étrangers, tantôt avec les hérétiques, qui s'élevèrent dans son sein, empêchèrent qu'elle ne pût profiter de ces grandes découvertes et s'établir dans ces beaux pays ou du moins soutenir les établissemens qu'elle y avait commencés ; mais elle n'empêcha pas ses sujets d'armer en course et d'aller faire le dégât et piller les ennemis de leur patrie et de leur Roi. Outre la gloire de venger leur nation, ils y trouvaient encore des avantages considérables, et la France y en trouvait aussi de très grands par l'argent et les marchandises précieuses qu'ils y répandaient à leurs retours.

Enfin, le nombre de ces chasseurs ou boucaniers s'étant beaucoup augmenté, quelques-uns jugèrent à propos de se retirer sur l'île de la Tortue, afin d'avoir une retraite au cas qu'ils vinssent à être poussés trop vivement par les Espagnols, et aussi afin que leurs magasins de cuirs et autres marchandises fussent en sûreté. Plusieurs d'entre eux se mirent à défricher cette île déserte et inhabitée et y plantèrent du tabac, dont ils faisaient un négoce d'autant plus considérable avec les vaisseaux qui venaient trafiquer

avec eux que ce tabac était exquis et égalait celui de Véring, qui est le plus excellent. Cette marchandise et cette retraite, qui paraissait assez assurée, ayant encore augmenté considérablement le nombre des boucaniers, fit craindre aux Espagnols qu'ils ne les chassassent enfin entièrement de la Grande Terre, c'est ainsi qu'on nomme Saint-Domingue, par rapport à l'île de la Tortue, de sorte que l'amiral de l'armée navale d'Espagne eut ordre de détruire cette retraite des boucaniers, qu'ils appelaient des voleurs, et de les passer tous au fil de l'épée. C'est ce qu'il exécuta en 1638. Comme ils n'avaient encore à la Tortue ni forteresse ni gouvernement réglé, il fut facile à cet amiral, qui avait des troupes nombreuses et aguerries, de surprendre des gens sans chef, écartés les uns des autres dans les défrichés qu'ils avaient faits dans l'île, et dont le plus grand nombre, les plus braves et les plus aguerris étaient à la Grande Terre occupés à la chasse et à faire sécher leurs cuirs ; tout cela donna un avantage si considérable aux Espagnols sur ceux qui étaient restés dans l'île de la Tortue qu'ils firent un massacre général de tous ceux qui tombèrent entre leurs mains et eurent encore la cruauté de faire pendre contre le droit des gens ceux qui vinrent implorer leur miséricorde en offrant de se retirer en Europe. Ces manières inhumaines, qui furent sues de ceux qui restaient, les obligèrent de se retirer dans les lieux du plus difficile accès et de s'y tenir cachés, et lorsque les Espagnols, après avoir fait le dégât partout où ils purent pénétrer, se furent retirés, ceux qui s'étaient sauvés passèrent à la Grande Terre, cherchèrent leurs compagnons, et s'étant rassemblés au nombre de trois cents, ils retournèrent à la Tortue, où ils choisirent pour leur chef un Anglais, qui faisait depuis longtemps le métier de boucanier, en qui ils avaient remarqué de la prudence et de la valeur.

Cependant le commandeur de Poincy, étant arrivé à Saint-Christophe au mois de février 1639 avec la qualité de lieutenant général de toutes les îles de l'Amérique, fut averti de ce qui se passait à la Tortue. Il crut que cette occasion lui venait à tout propos pour se débarrasser d'un de ses compagnons de fortune qui l'avait suivi à Saint-Christophe. Il s'appela le sieur Le Vasseur, homme d'esprit, entreprenant et fort brave; mais comme il était huguenot et des plus zélés pour sa secte, il ne convenait guère à un chevalier de Malte de l'avoir pour ami et pour conseil. Il lui proposa donc de lui donner le gouvernement de la Tortue et de s'associer avec lui pour faire un établissement et un commerce considérable, dont ils partageraient le profit. Le Père du Tertre, mon confrère, rapporte tout au long les articles de leur traité à la fin de la première partie de son histoire, page 588, dont le premier était la liberté de conscience pour les deux religions. Cet endroit, qui ne faisait pas honneur au commandeur de Poincy, était directement opposé aux ordonnances du Roi pour l'établissement de la Compa-

gnie des îles de l'Amérique du mois de février 1635 ; les autres articles ne regardaient que leurs intérêts particuliers. Ce traité est du 2 novembre 1641.

Le sieur Le Vasseur partit aussitôt de Saint-Christophe dans une barque, qui fut achetée et armée aux dépens de la société, et arriva au Port Margot, sur l'île Saint-Domingue, éloigné d'environ sept lieues de la Tortue. Il amassa en cet endroit soixante boucaniers français, qu'il joignit aux quarante-cinq ou cinquante hommes qu'il avait amenés avec lui de Saint-Christophe, qui, étant de sa religion, avaient été ravis de le suivre. En cet état, il alla mouiller à la Tortue et envoya dire à l'Anglais, nommé Willis, qui y commandait, qu'il eût à sortir sur-le-champ de l'île avec ceux de sa nation, ou autrement il allait venger sur eux la mort de quelques Français qu'ils avaient assassinés. Les Français qui étaient mêlés avec les Anglais, ayant pris les armes dans l'instant et s'étant joints à la troupe du sieur Le Vasseur, les Anglais furent si consternés qu'ils s'embarquèrent aussitôt et laissèrent les Français en possession de l'île.

Le sieur Le Vasseur, ayant présenté la commission qu'il avait de M. de Poincy, fut reconnu pour gouverneur et s'appliqua aussitôt à construire une forteresse qui le mit, lui, les habitants et leurs biens hors d'insulte et en état de résister aux Anglais, s'il leur prenait fantaisie de revenir, et aux Espagnols s'ils voulaient les inquiéter et les chasser de ce poste ; il trouva un endroit fort commode et fort aisé à fortifier, inaccessible du côté de la rade, qu'il défendait très bien, et tellement couvert et environné de précipices et de bois épais et impraticables du côté de la terre qu'il le jugea impénétrable de ce côté-là. C'est ce qu'on nomma dans la suite le Fort de la Roche ou le Refuge de la Tortue.

Cet asile et le magasin que ces deux messieurs associés établirent dans le bourg, qui était au pied de la Roche, toujours bien rempli de vin, d'eau-de-vie, de toiles, d'armes, de munitions et autres marchandises, y attira bientôt tous les boucaniers, dont le nombre augmentait à vue d'œil, et par une suite nécessaire, les dégâts qu'ils faisaient sur les terres des Espagnols croissaient de plus en plus. Cela obligea le président de Saint-Domingue de lever six cents soldats avec un bon nombre de matelots, qu'il mit sur six vaisseaux et qu'il envoya à la Tortue pour détruire entièrement l'établissement des Français. Ces bâtiments, s'étant présentés au port de la Tortue, furent canonnés si vivement qu'ils furent contraints d'aller mouiller deux lieues sous le vent, en un endroit qu'on nomma depuis l'Anse de la Plaine des Espagnols. Ils y débarquèrent leurs troupes et vinrent attaquer la forteresse avec une extrême vigueur, mais le sieur Le Vasseur les reçut et les repoussa avec tant de fermeté et de bravoure qu'après en avoir tué une bonne partie, il contraignit le reste de s'enfuir du côté de leurs

bâtimens et de se rembarquer en confusion, abandonnant leurs morts, leurs blessés et tout l'attirail qu'ils avaient mis à terre. Ceci arriva au mois de janvier 1645.

Jusques alors le sieur Le Vasseur avait paru fort modéré et il avait traité ses habitans avec beaucoup de douceur et d'honnêteté, mais cette victoire l'enfla tellement qu'il devint tout d'un coup méconnaissable. Il crut que rien ne lui pouvait résister et que les mesures qu'il avait gardées jusqu'alors avec ses habitans et les boucaniers de la côte n'étaient plus de saison. Il devint cruel jusqu'à l'excès et encore plus avare. Il imposa des droits exorbitans sur tout ce qui entra et sortait de son île. Il se rendit maître de tout le commerce : lui seul pouvait vendre et acheter ; il fit des profits immenses et devint en peu d'années extrêmement riche, sans pourtant vouloir partager les biens qu'il avait acquis avec son associé et son bienfaiteur, le bailli de Poincy. Il passa outre et fit bientôt voir que le zèle qu'il avait fait paraître pour sa secte n'était qu'un masque dont il cachait ses vices et ses passions, surtout son impiété, car il chassa son ministre et brûla la chapelle où les catholiques faisaient leurs exercices de religion, après avoir aussi chassé le prêtre qui leur servait de curé, de sorte qu'il n'y eut plus d'exercice public d'aucune religion à la Tortue.

M. de Poincy ne manqua pas de ressentir vivement le mauvais procédé du sieur Le Vasseur. Il lui venait de tous côtés des plaintes des excès qu'il commettait, mais il n'était pas en son pouvoir d'y apporter du remède. Il tâcha plusieurs fois de l'attirer à Saint-Christophe et toujours en vain. A la fin il prit résolution de le tirer par force de sa forteresse et de lui faire faire son procès.

Dans le temps qu'il en cherchait les moyens, le chevalier de Fontenai mouilla à la rade de Saint-Christophe. Ce chevalier, après avoir longtems servi à Malte, où il s'était acquis une très grande réputation, fut employé dans la marine de France. Il montait alors une frégate du Roi de vingt-deux canons et il venait de perdre une partie de son équipage dans un combat qu'il avait soutenu contre deux vaisseaux plus forts que lui. Il cherchait des volontaires pour remplacer ses morts et aller croiser sur les Espagnols. M. de Poincy lui proposa d'aller mettre à la raison le sieur Le Vasseur, lui promit non seulement les hommes et les munitions dont il avait besoin pour cette expédition, mais encore de le faire accompagner par le sieur de Tréval, son neveu, avec un vaisseau de pareille force que le sien, bien pourvu d'hommes et de munitions, et de lui donner le gouvernement de la Tortue et de l'associer avec lui, comme avait été le sieur Le Vasseur. Le Père du Tertre rapporte le traité qu'ils firent ensemble à la page 591 de la première partie de son histoire. Il est du 29 mai 1652.

Le chevalier de Fontenai et le sieur de Tréval, s'étant trouvés à l'endroit de l'île de Saint-Domingue où ils s'étaient donné rendez-vous, apprirent que le sieur Le Vasseur venait d'être assassiné par les nommés Thibaut et Martin, capitaines de sa garnison, quoiqu'il leur eût fait de grands biens et qu'il les eût déclarés ses héritiers. Ils surent aussi que ces deux officiers étaient maîtres de la forteresse, où il y avait apparence qu'ils se défendraient jusqu'à l'extrémité. Ils ne laissèrent pourtant pas de se présenter au havre de la Tortue, mais ils furent repoussés si vivement à coups de canon qu'ils furent contraints d'aller mouiller en une autre rade sous le vent, où ils débarquèrent environ cinq cents hommes sans que les habitants y fissent la moindre opposition. En effet, quoiqu'ils n'eussent pas sujet de regretter le sieur Le Vasseur, ils ne pouvaient regarder ses meurtriers qu'avec horreur et indignation, et ceux-ci s'étant aperçus de la mauvaise disposition des habitants à leur égard, rendirent la forteresse au chevalier de Fontenai aussitôt qu'il les envoya sommer de la rendre. On fit un traité avec eux, bien plus avantageux qu'ils ne méritaient, et le chevalier de Fontenai fut reconnu pour gouverneur, avec l'applaudissement et la joie de tous les habitants ; il rétablit aussitôt la religion catholique, qui avait été bannie, fit bâtir une église et gouverna ces peuples difficiles avec tant de prudence, de douceur et de fermeté qu'il s'attira bientôt leur amour et leur estime, et augmenta par ce moyen très considérablement le nombre des habitants de sa colonie et celui des boucaniers et des fibustiers ; c'est ainsi qu'on appelle ceux qui vont en course.

Un de ses frères, nommé le sieur Hotman, le vint trouver et lui amena un vaisseau avec une cargaison considérable et un bon nombre de gens qui venaient prendre part à sa fortune. Il arma plusieurs bâtimens pour courir sur les Espagnols et permit un peu trop facilement à ses habitants de quitter leurs habitations pour aller en course, et ce fut à la fin ce qui fut cause de la perte de la colonie. Car les Espagnols, lassés des pertes qu'ils faisaient tous les jours sur mer et des pillages où ils étaient sans cesse exposés, firent un armement considérable au mois de février 1654, et quoiqu'ils eussent été repoussés avec vigueur et que le grand feu qu'on fit sur eux les eût empêchés de mettre à terre dans le havre de la Tortue, ils allèrent faire leur descente plus loin sous le vent et repoussèrent à leur tour le sieur Hotman, qui avait voulu s'y opposer avec cinquante ou soixante hommes, qui était tout ce que son frère lui avait pu donner, parce que la plupart des habitants étaient alors en course. Ils avancèrent donc et se postèrent dans un endroit avantageux, d'où ils bloquèrent la forteresse.

Le chevalier de Fontenai, qui se flattait qu'elle était inaccessible du côté du nord à cause des bois, des rochers et des précipices dont elle était environnée, fut bien étonné de voir que les Espagnols avaient fait monter à

force de bras quelques pièces de canon sur une hauteur qui commandait son réduit, d'où ils le battaient si rudement qu'après lui avoir tué et estropié bien du monde, ses gens perdirent cœur et le forcèrent de rendre la place aux Espagnols à des conditions honorables, mais qui ne furent point observées. Il fallut même qu'il leur laissât son frère, le sieur Hotman, en otage, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la ville de Saint-Domingue, où ils retournerent tous triomphants de cette conquête, qu'ils devaient plutôt à la terreur panique et à la trahison de quelques habitans qu'à leur valeur. Ce fut ainsi que l'île et le fort de la Tortue revinrent une seconde fois au pouvoir des Espagnols, qui y mirent un commandant avec une garnison.

Cependant le sieur Hotman, étant venu rejoindre son frère, trouva qu'un vaisseau hollandais, qui venait ordinairement traiter à la Tortue, l'avait aidé à remettre en état celui que les Espagnols lui avaient laissé pour se retirer en Europe ; il l'avait pourvu de voiles, de cordages, de munitions et de vivres. Ils résolurent de faire une tentative pour reprendre le poste qu'ils venaient de perdre ; ils rassemblèrent les boucaniers qui étaient répandus dans la Grande Terre et les flibustiers qui étaient revenus de course et firent un corps d'environ trois cents hommes. Ils mirent à terre dans le lieu même où les Espagnols avaient fait leur défense, malgré tout ce que ceux-ci purent faire pour s'y opposer. Ils les battirent encore sur le chemin de la forteresse, une troisième fois auprès de la fontaine, où ils furent obligés de s'arrêter pour se reposer et se rafraîchir. Ils passèrent au fil de l'épée cinquante hommes qui gardaient une espèce de fort de bois, où était la batterie qui avait été cause de la perte du fort ; ils s'emparèrent du canon et de quelques munitions qu'ils y trouvèrent et se mirent à canonner la forteresse tant qu'ils eurent des boulets et de la poudre. Mais ces deux choses venant à leur manquer et les Espagnols ayant reçu dans le même temps un secours considérable, ils furent obligés de se retirer après avoir pillé et fait le dégât dans toute l'île. Les deux frères revinrent en France et les boucaniers et flibustiers retournèrent à leurs exercices ordinaires de chasse et de course. Ceci arriva sur la fin de l'année 1654.

L'île de la Tortue est située au nord de celle de Saint-Domingue, dont elle n'est éloignée que de deux petites lieues. Elle en a environ six de longueur est et ouest et deux dans sa plus grande largeur nord et sud. On lui a donné le nom de Tortue parce qu'on prétend qu'étant regardée d'un certain point de vue, elle a la figure de cet animal. Je l'ai considérée de bien des endroits différens sans avoir pu découvrir cette figure ; il faut que je ne l'aie pas vue du bon côté. Toute la partie qui est au nord est extrêmement haute, hachée, escarpée et environnée de rochers à fleur d'eau, qui

la rendent presque inaccessible. Il n'y a que les canots conduits par des gens bien expérimentés et qui connaissent bien la côte qui y puissent aborder. Le côté du sud, qui regarde le nord de Saint-Domingue, est plus uni, la longue montagne qui fait le milieu et toute la longueur de l'île s'abaisse insensiblement et laisse une étendue de cinq à six lieues d'un très beau pays, où la terre, quoique de différentes espèces, ne laisse pas d'être très bonne et de produire abondamment tout ce qu'on lui veut faire porter, comme tabac, sucre, indigo, coton, gingembre, orangers, citronniers, abricotiers, avocats, pois, bananes, maïs et autres choses propres à la nourriture des hommes et des animaux et au commerce. Les arbres dont les montagnes sont couvertes sont d'une grosseur et d'une beauté surprenantes. On y trouvait autrefois quantité de cèdres, qu'on appelle acajous aux îles du Vent. Les bois d'Inde ou lauriers aromatiques y sont communs et très gros. Il y a des sangliers et cochons marrons, et dans la saison des graines et surtout de celles de bois d'Inde, on y voit une infinité de ramiers, de perroquets, de grives et autres oiseaux. La côte du sud est très poissonneuse. Le mouillage est bon par toute la même côte, depuis la Pointe au Maçon jusqu'à la Vallée des Espagnols ; le meilleur endroit cependant et qu'on appelle le Havre de la Tortue est devant le quartier de la Basseterre. C'est une baie assez profonde, formée par deux pointes ou langues de terre qui avancent assez en mer, sur l'une desquelles il y avait une bonne batterie. Le bourg était au fond de cet enfoncement sous la forteresse, dont la grande courtine et les deux bastions faisaient face à la mer et défendaient très bien l'entrée et le mouillage de la baie. Cette île, quoique petite, aurait pu être mise au rang des meilleures que les Français possèdent à l'Amérique, si elle avait été mieux pourvue d'eau ; mais il n'y avait aucune rivière et les petits ruisseaux qui sortent de quelques sources que l'on trouve dans les pentes des montagnes sont si faibles qu'ils se perdent dans les terres et ne vont pas jusqu'à la mer ; il n'y a que la source de la forteresse qui soit assez considérable pour conduire ses eaux. Jusque-là les habitants remédiaient à ce défaut par des citernes, où ils conservaient les eaux de pluie. On comptait sept quartiers dans cette île lorsqu'elle était habitée. Celui qui était le plus à l'est se nommait la Pointe au Maçon, les autres étaient Cayonne, la Basseterre, la Montagne, le Ringot, le Milplantage et la Cabesterre. Ce dernier, qui était presque aussi grand que tous les autres ensemble, n'était presque pas habité parce que la mer y était trop rude et l'embarquement trop difficile pour charger les marchandises et que leur transport à la Basseterre au travers des montagnes était trop pénible et trop dangereux.

Voilà quelle était l'île de la Tortue, cette motte de terre et de rochers, qui a tant donné de peine aux Espagnols, qui a été si souvent prise et

reprise et qui, malgré sa petitesse et son peu de valeur, doit être regardée comme la mère des florissantes colonies que nous avons au Cap, au Port Paix, à Léogane, au Petit Goave, à l'île à Vache et dans les autres endroits qui dépendent de ceux que je viens de nommer.

Cette île, dont les Espagnols connaissaient l'importance et qu'ils voulaient se conserver en y mettant une garnison considérable, ne demeura cependant pas longtemps entre leurs mains, car, quoique les boucaniers et les flibustiers eussent été contraints de se retirer avec les sieurs Hotman, sous la conduite desquels ils avaient entrepris de la reprendre en 1654, ils ne perdirent jamais de vue ce dessein ; mais en attendant qu'il se présentât quelque occasion favorable de le faire réussir, ils allèrent chasser les Espagnols qui étaient au Petit Goave et s'y établirent de manière que sans avoir de forteresse ni de chef et vivant à peu près en république tellement libre que chacun faisait tout ce qui lui plaisait, ils débusquèrent peu à peu les Espagnols de toute la partie de l'île qui est depuis la montagne du Grand Goave jusqu'au Cap Tibéron. Aussitôt les vaisseaux français, anglais et hollandais recommencèrent à fréquenter la côte. Le port du Petit Goave se rendit fameux par le commerce des cuirs et du tabac et parce que les flibustiers y amenaient les prises qu'ils faisaient sur les Espagnols, où sans tant de formalités, comme ils les avaient faites sans ordre de personne, ils ne demandaient aussi à personne l'adjudication et la permission de les vendre. Leur nombre s'augmentant, ils étendirent leur chasse et leurs boucans bien au delà de la grande plaine de Léogane et désolèrent tellement les Espagnols que, pour se débarrasser des boucaniers, ils se mirent eux-mêmes à faire le dégât et à tuer sans distinction toutes les bêtes, espérant que nos gens, ne trouvant plus de cochons marrons pour se nourrir, ni de bœufs pour en avoir les cuirs, seraient à la fin contraints d'abandonner le pays et de les laisser en repos. Mais cela produisit un effet tout contraire. La diminution de la chasse augmenta le nombre des flibustiers et celui des habitants, de sorte qu'au lieu que les boucaniers ne songeaient presque point à faire des établissements fixes et qu'ils se contentaient de vivre au jour la journée, il y en eut un bon nombre qui se mirent à cultiver l'indigo et le tabac, pendant que leurs compagnons allant en course enlevaient tous les bâtiments des Espagnols, ruinaient entièrement leur commerce et les tenaient dans des alarmes continuelles, à cause des descentes et des pillages qu'ils faisaient tous les jours sur leurs côtes.

Ce manège dura quatre ou cinq ans, sans que MM. Hotman fussent en état de revenir prendre leur revanche, ni que le bailli de Poincy songeât à envoyer des troupes capables de chasser les Espagnols de la Tortue.

Vers la fin de 1659, un gentilhomme de Périgord, nommé du Rossey, fort connu et fort aimé des boucaniers, parce qu'il avait été leur compa-

gnon de chasse et de course pendant plusieurs années, repassa de France à Saint-Domingue dans le dessein de reprendre la Tortue. Il parla à ses anciens camarades, leur proposa son dessein, et les ayant trouvés disposés à le seconder et à le suivre, afin de se débarrasser une bonne fois de ces importuns voisins, qui, malgré leur faiblesse, ne laissaient pas de les traverser en bien des occasions ; il en assembla environ six cents, tous bien armés et bien résolus. Leur descente dans la Tortue devait être extrêmement secrète, parce que la réussite de tout leur projet consistait dans la surprise, n'étant point du tout en état de prendre la forteresse d'une autre manière, parce qu'ils n'avaient aucune des choses nécessaires pour faire un siège ; cette voie, toute dangereuse qu'elle parût, était cependant la plus facile, parce que n'ayant que des canots, ils avaient la commodité tout entière de cacher leurs mouvements aux Espagnols. Le jour étant pris et la forme de l'attaque réglée, ils firent embarquer cent hommes qui prirent la route du nord de l'île, où ils débarquèrent après minuit, et ayant grimpé cette côte si roide et si entrecoupée de précipices, ils surprirent un peu avant le point du jour les Espagnols qui gardaient le fort d'en haut, où était la batterie qui avait été cause de la perte de la forteresse de la Roche. Rien ne fut plus complet que cette surprise, pas un Espagnol n'échappa ; ils donnèrent avis à leurs camarades de leur réussite par quelques coups de fusil.

Le gouverneur de la forteresse, étonné de ce bruit, fit sortir une partie de sa garnison pour voir de quoi il s'agissait et en cas de besoin pour repousser ceux qui attaquaient le fort, ne pouvant s'imaginer qu'il y eût des Français si près de lui, et encore moins qu'ils se fussent emparés du fort. Mais ceux qui étaient sortis furent presque aussitôt enveloppés par le gros des boucaniers qui avaient fait leur descente pendant la nuit à l'est de la forteresse et qui étaient en embuscade sur le chemin du fort d'en haut. Leur résistance fut des plus petites, ceux qui ne furent pas tués sur place voulurent reprendre le chemin de la forteresse ; les Français qui les suivirent y entrèrent pêle-mêle avec eux, et l'on peut juger, sans que je le dise, que le carnage fut grand. Le gouverneur se sauva avec peine dans son donjon et fut obligé quelques moments après de se rendre à discrétion avec le peu de gens qui avaient pu se retirer avec lui. On les garda dans la forteresse pendant quelque temps, après quoi on les transporta à l'île de Couve.

Ce fut ainsi que l'île et les forts de la Tortue revinrent aux Français pour la quatrième fois. M. du Rossey fut reconnu pour gouverneur par ceux qui l'avaient aidé à faire cette conquête, dont il eut soin de donner avis en France à ses amis, qui lui procurèrent une commission de la Cour,

et la Tortue recommença tout de nouveau à se peupler, aussi bien que la côte de la Grande Terre qui lui est opposée, que l'on a depuis appelée le Port-Paix.

Je ne sais où mon confrère le Père du Tertre a pêché l'histoire qu'il nous débite de M. du Rossey, de l'amiral Pen, de l'abandon que les Espagnols firent de la Tortue, de la prise par un Anglais, nommé Eliazouard, de la fuite de celui-ci à l'approche de M. du Rossey, et enfin de la double commission française et anglaise dont il le fait porteur. Il y a tant de contradictions dans ce narré et tant d'anachronismes que j'ai peine à y reconnaître le Père du Tertre, si louable dans une infinité de rencontres par l'exactitude avec laquelle il rapporte les faits dont il parle. Ceux qui voudront se convaincre de la vérité de ce que je dis n'auront qu'à lire la page 126 et les suivantes du troisième tome de son *Histoire générale des Antilles de l'Amérique* pour connaître clairement qu'il a écrit sur des mémoires manifestement faux et remplis de contradictions.

M. du Rossey gouverna les habitants de la Tortue ou plutôt vécut avec eux à la manière et selon la liberté du pays, c'est-à-dire sans beaucoup de subordination, jusqu'en 1663, qu'ayant été attaqué d'une maladie dangereuse, il fut obligé de passer en France pour trouver du soulagement. Il laissa son neveu, le sieur de la Place, du consentement des habitants, pour commander en son absence.

Cependant la nouvelle Compagnie que le Roi avait établie au mois de mai 1664, ne jugeant pas à propos de se servir du sieur du Rossey, qui se trouvait alors à Paris, et appréhendant que s'il retournait à la Tortue avant qu'elle en eût pris possession, il n'excitât les boucaniers, les flibustiers et les autres habitants, dont il était fort aimé, à refuser de recevoir les officiers et les commis qu'elle avait dessein d'y envoyer, elle obtint de la Cour qu'on s'assurerait de la personne du sieur du Rossey jusqu'à ce qu'elle fût en paisible possession des pays que le Roi venait de lui céder. Cela fut exécuté : du Rossey fut mis à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après que la Compagnie eut nouvelle que la Tortue était entre les mains des officiers qu'elle y avait envoyés et que le sieur de la Place était en France ; pour lors on le mit en liberté et on liquida à la somme de seize mille livres les prétentions qu'il avait contre la Compagnie.

M. Dogeron (1), gentilhomme angevin, lui succéda. Il avait été un des associés de cette malheureuse compagnie qui se forma en 1656 pour faire faire un établissement à Ourabiche, dans la terre ferme de l'Amérique. L'histoire de cette entreprise qui échoua en moins d'un an n'est pas de ces mémoires. Le sieur Dogeron, après avoir souffert bien des pertes et fait

(1) C'est d'Ogeron qu'il faut lire

plusieurs voyages en France et à Saint-Domingue, où la nécessité l'obligea de faire pendant quelque temps le métier de boucanier, ayant été aidé de ses parents, revint à Saint-Domingue avec un navire, des marchandises et des engagés, et s'établit au Port Margot, dans le temps que le sieur du Rossey était gouverneur de la Tortue.

M. de Clodoré, gouverneur de la Martinique, qui était ami particulier du sieur Dogeron, ne manqua pas de le faire connaître aux directeurs de la nouvelle Compagnie et de solliciter pour lui les provisions de gouverneur de la Tortue et côte Saint-Domingue. Ces messieurs les lui accordèrent avec plaisir, étant bien aises de mettre à la tête de cette colonie, alors difficile à gouverner, un officier comme le sieur Dogeron, qui avait toute la sagesse, la bravoure, la politesse, le désintéressement et la fermeté qui étaient nécessaires à un chef, et qui avait acquis, pendant quinze ans qu'il avait été capitaine dans le régiment de la marine, toute l'expérience possible dans l'art militaire.

Il reçut sa commission au mois de février 1665 et tous les habitants de la Tortue et de la côte en témoignèrent une joie extraordinaire. Mais comme le but de toutes les Compagnies est de s'attribuer tout le profit des colonies en se réservant à elles seules tout le commerce et l'interdisant à tous autres, les habitants de la côte, et surtout ceux du Petit Goave et de Léogane, qui voulaient s'ériger en république, sans dépendre de qui que ce fût, ne purent souffrir que la nouvelle Compagnie leur empêchât le commerce libre qu'ils avaient toujours fait avec tous les vaisseaux français, anglais et flamands qui venaient trafiquer à la côte, et comme par le défaut de ces commerçants ils vinrent à manquer de plusieurs choses et à ne pas trouver le débit de leurs cuirs et de leurs autres marchandises, il y eut bientôt des murmures, qui éclatèrent enfin et qui allaient produire une sédition qui aurait infailliblement ruiné la nouvelle Compagnie et peut-être la colonie, si le sieur Dogeron n'eût employé fort à propos sa sagesse, sa fermeté et sa prudence pour la réprimer, et surtout la considération infinie que ces peuples avaient pour lui à cause de ses rares qualités et des biens qu'il leur faisait tous les jours.

Mais en même temps qu'il calma ces esprits irrités, il eut soin d'avertir la Compagnie que, puisqu'elle n'était pas en état de soutenir le commerce qu'elle avait entrepris et de fournir à ses habitants ce qui leur était nécessaire, il était à propos qu'elle leur laissât la liberté du commerce et qu'elle trouverait son avantage en se contentant de cinq pour cent pour ses droits d'entrée et de sortie de toutes les marchandises qu'on apporterait dans le pays ou qu'on en ferait sortir. La Compagnie agréa ce projet, et dès l'année suivante, 1666, elle cassa tous ses commis, son commis princi-

pal et autres semblables gens ; elle fit vendre ce qui était dans ses magasins et laissa le commerce libre aux habitants aux conditions que je viens de dire.

Ce bon office acheva de gagner les cœurs de tous les habitants à M. Dogeron. Le calme et la tranquillité qu'il vit dans sa colonie lui donnèrent lieu d'exécuter les projets qu'il avait faits pour l'augmenter et pour l'enrichir. Il sembla se dépouiller entièrement de la qualité de gouverneur pour ne se revêtir que de celle de père de tous ses habitants. Il les aidait de sa protection, de ses avis, de sa bourse ; il était toujours prêt de répandre son bien sur ceux qu'il voyait dans le besoin ; il les prévenait et les mettait en état d'avoir ce qui leur était nécessaire pour commencer ou pour soutenir leurs établissements. On lui est redevable de la plus grande partie de ceux qui se firent le long de la côte de Léogane et jusqu'au Cul-de-Sac, et depuis le Port Margot jusqu'au delà du Cap Français, dont il obligea peu à peu les Espagnols de nous céder le terrain et de se retirer vers la partie de l'est et autour de la ville de Saint-Domingue.

Quoiqu'il eut un soin très particulier que les peuples s'appliquassent à faire des habitations et à cultiver le tabac, l'indigo, le rocou et autres semblables marchandises, il n'eut garde de négliger d'entretenir les flibustiers. Outre le profit que la colonie y trouvait, c'était un moyen sûr d'y attirer du monde, et la jeunesse qui s'exerçait à la guerre fournissait au gouverneur des gens braves, intrépides, endurcis à la fatigue et toujours prêts à bien faire quand il fallait repousser ou attaquer les Espagnols et les autres ennemis de la nation. On n'a jamais vu de gouverneur plus désintéressé que lui. A peine voulait-il recevoir une légère portion de ce qui lui revenait pour son droit des commissions qu'il donnait quand nous étions en guerre. Et lorsque nous étions en paix avec les Espagnols et que nos flibustiers, n'ayant rien à faire, auraient pu se retirer chez les Anglais de la Jamaïque et y conduire leurs prises, il avait soin de leur faire venir des commissions de Portugal, qui était pour lors en guerre avec l'Espagne, en vertu desquelles nos flibustiers continuaient de se rendre redoutables aux Espagnols, répandaient les richesses et l'abondance dans la colonie et s'y affectionnaient tellement que quand ils étaient las du métier ou qu'ils étaient assez riches pour se passer de la course, ils prenaient des habitations à la côte, et ont enfin formé cette colonie si riche, si étendue et si florissante que l'on voit aujourd'hui, qui doit reconnaître par tous ces endroits M. Dogeron pour son père et son fondateur. Il mourut en 1679.

Il eut pour successeur le sieur de Cussy. C'était un officier fort expérimenté, fort sage et fort brave. Comme il vit que malgré tous ses soins et ceux de son prédécesseur l'île de la Tortue se dépeuplait tous les jours, parce que le terrain en était usé et d'autant plus sec qu'il était plus décou-

vert, il crut qu'il ne fallait pas balancer davantage à faire une forteresse sur l'île de Saint-Domingue, afin d'avoir une retraite en cas de quelque disgrâce, et que la colonie, qui s'étendait tous les jours le long de la côte, eût un lieu de refuge. Il en écrivit en Cour. Le Roi agréa le projet qu'il proposa et on fit bâtir le fort du Port-Paix, vis-à-vis de l'île de la Tortue. Je ne dirai rien à présent de cette forteresse, parce que j'en dois parler assez amplement dans la suite de ces mémoires.

La guerre de 1699 étant survenue, les flibustiers français firent des ravages infinis sur les côtes des Espagnols, des Anglais et des Hollandais, et ils ruinèrent tellement leur commerce qu'ils obligèrent ces trois nations de s'unir ensemble pour tâcher de détruire la colonie de Saint-Domingue, espérant que sa ruine serait en même temps celle des flibustiers. Les Espagnols seuls n'osaient y penser. Ils avaient expérimenté une infinité de fois qu'il ne leur convenait point de se mesurer avec les Français et ils avaient appris à leurs dépens que dans toutes les occasions où ils avaient voulu faire quelque tentative sur nos établissements, ils avaient toujours été repoussés avec perte, et que bien loin de diminuer l'ardeur et le courage de nos gens, ils n'avaient fait que réveiller en eux le souvenir des cruautés qu'ils avaient exercées sur ceux qui étaient tombés entre leurs mains, et s'étaient tout de nouveau attiré de nouvelles troupes de flibustiers sur les bras, qui, par leurs descentes continuelles sur leurs côtes, l'enlèvement de leurs vaisseaux et les pillages de leurs villes, les avaient presque réduits à la nécessité d'abandonner leurs quartiers et leur ville capitale. Ils avaient repris cœur, se voyant puissamment secourus par leurs alliés anglais et hollandais. Ils firent un corps de plus de quatre mille hommes, avec lequel ils s'avancèrent le long de la côte du nord, pour ruiner les établissements que nous avions de ce côté et en particulier celui du Cap. Cet endroit n'était point fortifié du côté de la terre. Le bourg, qui est à présent une ville régulière et considérable, n'avait pas la moindre enceinte. Il n'y avait que deux batteries qui défendaient l'entrée du port et qui n'étaient d'aucun secours pour le bourg.

Le sieur de Cussy, ayant su que les ennemis s'assemblaient à Baïaha, se hâta de les aller joindre, espérant rencontrer les uns ou les autres avant qu'ils se fussent tous réunis. Il n'avait avec lui qu'environ cinq cents hommes, qui lui parurent suffisants et qui l'étaient en effet pour battre les Espagnols ou les Anglais et Hollandais s'il les avait trouvés séparément.

Il aurait pu rassembler un plus grand nombre de troupes, mais il y aurait eu de l'imprudence de le faire, parce qu'il aurait fallu pour cela dégarnir les quartiers du Petit Goave, de Léogane et le Port-Paix, qui, étant très éloignés les uns des autres et par conséquent hors d'état de se

secourir, auraient pu être insultés, emportés et ruinés par les Anglais, dont on ne savait pas les desseins et qu'on pouvait soupçonner de vouloir faire des descentes dans les quartiers de l'ouest, pendant que les Espagnols attaqueraient ceux qui sont le plus à l'est. Le sieur de Cussy s'avança donc avec son petit corps de troupes jusqu'au quartier de Limonade, qui était la frontière qui nous séparait des Espagnols, et ne doutait point de les défaire s'il les pouvait combattre séparément. Mais il fut surpris quand ses coursers apprirent que ces trois nations étaient unies et qu'il allait les avoir sur les bras dans quelques moments.

Tout autre que le sieur de Cussy aurait pris le parti de se retirer et d'aller se poster dans quelque défilé ou dans quelque autre poste avantageux, où il aurait pu les attendre et les combattre avec moins de danger et plus de facilité. Mais lui et les siens étaient tellement accoutumés à vaincre qu'ils continuèrent de s'avancer. Ils se trouvèrent bientôt en présence, on se battit avec une vigueur extrême, et malgré la supériorité des ennemis, la victoire demeura en balance pendant près de deux heures, et peut-être se serait-elle déclarée pour nous, lorsque le sieur de Cussy reçut un coup de fusil au travers du corps, qui le renversa par terre ; il se releva pourtant, s'assit et continua de donner ses ordres et de combattre avec tant de fermeté qu'il tua encore de sa main trois des ennemis avant de recevoir un autre coup qui lui ôta la vie. Sa mort consterna nos gens, ils se retirèrent en désordre, et n'étant plus en état de s'opposer aux ennemis, ils abandonnèrent le bourg du Cap et se postèrent sur les hauteurs du Port Margot, où il leur était aisé de se défendre si on les eût attaqués. Ce combat se donna dans la savane de Limonade, le 21 janvier 1691 ; nous y perdîmes le sieur de Cussy, quelques officiers et environ cent hommes, tués sur place ou qui, étant blessés et restés sur le champ de bataille, furent inhumainement égorgés par les ennemis. Après cette victoire, ils s'étendirent dans les quartiers des Français jusqu'au Cap, ils pillèrent et brûlèrent toutes les habitations et les maisons, et n'osant aller plus avant, ils se retirèrent chez eux triomphants d'un avantage qu'ils devaient plutôt à leur grand nombre et à la mort du sieur de Cussy qu'à leur valeur et à leur conduite, mais qui leur était d'autant plus glorieux qu'ils étaient moins accoutumés d'en avoir de semblables, puisque c'était le premier qu'ils eussent remporté sur les Français en rase campagne.

Le sieur du Casse (1), capitaine de vaisseau, fut nommé en la place du sieur de Cussy. Ses belles actions et les récompenses éclatantes qu'il a reçues du Roi l'ont assez fait connaître dans le monde, sans que je m'étende ici sur ce que j'en pourrais dire, et d'ailleurs, il ne me manquera pas d'endroits

(1) C'est Ducasse qu'il faut lire.

d'en parler dans la suite. Il vint à Saint-Domingue et prit possession de son gouvernement sur la fin de la même année 1691. Il s'appliqua d'abord à réparer les dommages que les Espagnols et leurs alliés avaient faits à sa colonie. Il fit réparer le bourg du Cap, rétablit les batteries et engagea les habitants, qui avaient peine à se résoudre à demeurer dans les quartiers voisins des Espagnols, à reprendre leurs habitations et à les remettre en valeur. Il favorisa beaucoup les flibustiers et, par ses manières généreuses, libérales et prévenantes, il en attira un très grand nombre, qui donnèrent bien de l'exercice aux ennemis de la nation. Il acheva de policer et de civiliser sa colonie, ce qui n'était pas un petit ouvrage, et ses soins ont eu un si heureux succès qu'on y voit régner aujourd'hui la politesse, le bon goût, la générosité et les autres bonnes manières qui distinguent les honnêtes gens, au lieu des manières impolies et sauvages, en un mot au lieu des manières boucanières qui y étaient autrefois.

L'avantage que les Espagnols et les Anglais et les Hollandais, leurs alliés, avaient eu sur nous au Cap en 1691 leur fit espérer de nous chasser tout à fait de l'île, s'ils pouvaient se rendre maîtres de la forteresse du Port-Paix. Ils firent des efforts extraordinaires pour mettre en mer une flotte considérable et assembler de nombreuses troupes, qui attaquèrent la forteresse du Port-Paix au mois de juin mille six cent nonante-quatre.

Le sieur du Casse, qui était alors au Petit Goave, ne fut averti de l'entreprise des Espagnols que quand il ne fut plus temps d'y apporter du remède. Le fort fut pris et ruiné en partie, comme je le dirai ci-après; le bourg fut brûlé, aussi bien que celui du Cap, et les ennemis, ayant su que le sieur du Casse rassemblait des troupes et qu'il rappelait tous les flibustiers qui étaient en mer, se retirèrent chez eux sans presque aucun butin et sans que le dommage qu'ils nous avaient causé pût ni les enrichir, ni payer les frais de leur armement, ni nous nuire assez pour nous obliger à abandonner nos quartiers. Le sieur du Casse y mit un si bon ordre qu'en très peu de temps ce qui était brûlé fut rétabli, et les habitants, encouragés par sa présence, reprirent le soin de leurs terres et de leurs manufactures avec plus d'ardeur que jamais.

Mais il n'en demeura pas là : il crut qu'il fallait faire une correction fraternelle aux Anglais de la Jamaïque et leur apprendre à ne pas se mêler de nous venir inquiéter. Il se servit pour ce dessein de quatre vaisseaux du Roi, qui passèrent à la côte ; il y joignit quelques navires marchands, qu'il arma en guerre, avec tous les bâtiments des flibustiers. Il mit sur cette flotte quinze à seize cents de ses habitants et flibustiers, car les vaisseaux, n'ayant que leurs équipages, ne fournirent aucunes troupes de débarquement, et il fit voile du Petit Goave le 16 août de la même année 1694.

Il fit sa première descente le 20 du même mois à la Rade des Vaches, dans l'île de la Jamaïque, qui appartient aux Anglais, qui est la plus grande de toutes leurs îles et la plus riche, la plus nombreuse et la plus considérable de leurs colonies. Les Anglais, surpris, ne purent s'opposer à la descente ; ils se rallièrent cependant en assez grand nombre et eurent la satisfaction de se faire bien battre et d'être ensuite les témoins du pillage que les Français firent de plus de sept lieues de leurs pays, d'où ils enlevèrent grand nombre d'esclaves, de meubles, d'attirails de sucreries, de marchandises, d'argenterie et d'autres effets précieux. A mesure que les lieux étaient pillés, on y mettait le feu et on détruisait ainsi et on ruina de fond en comble toutes les habitations, sucreries et villages qui se trouvèrent dans cette étendue de pays.

Le sieur du Casse, ayant fait charger le butin et rembarquer ses troupes, alla faire sa seconde descente au Port Moran ; c'est un endroit considérable à la pointe de l'est de la même île. Quoique l'entrée de ce port fût défendue par deux redoutes, sur l'une desquelles il y avait dix-huit pièces de canon et six sur l'autre, la flotte ne laissa pas d'y entrer ; on y fit une nouvelle descente et on pilla et brûla quantité de sucreries avec les villages qui se trouvèrent à trois lieues à la ronde, après quoi on se rembarqua une seconde fois. Le sieur du Casse détacha de cet endroit son major, le sieur de Beauregard, avec cinq bâtiments flibustiers, qui allèrent ravager, piller et brûler tous les villages et les sucreries de la côte du nord. Ils enlevèrent aussi, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu, toutes les barques et bâtiments qu'ils trouvèrent et les chargèrent de butin, les leurs en étant si pleins qu'ils ne savaient où placer celui que leurs détachements apportaient à tous moments.

Pour le sieur du Casse, il alla avec le gros de sa flotte et de ses troupes devant le Fort Royal, et quoique son dessein ne fût que d'y donner une fausse alarme pour y attirer les troupes et les milices de l'île, ses gens, emportés par leur courage, ne laissèrent pas d'y mettre à terre, ayant écarté et dissipé, avec une valeur surprenante, le grand nombre de troupes et de milices qui s'étaient opposées à leur descente. Ils mirent aussitôt le feu à quelques endroits, et s'étant rembarqués pendant la nuit, ils allèrent mouiller à Ouatiou, où ils firent une quatrième descente, malgré la vigoureuse résistance de sept cents hommes de pied et d'un gros escadron de cavalerie, qui étaient couverts d'un bon retranchement, soutenu d'un fort où il y avait douze pièces de canon. Nos gens les chassèrent l'épée à la main de ce retranchement, les mirent en fuite, prirent le fort, s'y établirent, et pendant huit jours entiers qu'ils y demeurèrent, nos partis, qui étaient sans cesse en campagne, battirent toujours les ennemis, ravagèrent, pillèrent et brûlèrent tout le pays à quatre et cinq lieues à la ronde, de sorte qu'on

comptait que nous avions plus brûlé de bourgs et de villages à la Jamaïque que les Anglais et les Espagnols n'avaient brûlé de maisons dans nos quartiers de Saint-Domingue. Le sieur du Casse fit dans cet endroit un butin prodigieux en esclaves, en argent monnayé, argenterie, meubles, ustensiles de sucreries et marchandises. Il fit tout embarquer sans se presser, et lorsqu'il fut prêt à partir, il fit raser le fort et crever les canons, dont il ne jugea pas à propos de se charger. Il arriva à Léogane le 17 du mois de septembre sans autre perte que d'environ cent cinquante hommes, quoiqu'on eût livré une infinité de combats et qu'on eût tué plus de sept cents hommes aux ennemis.

Le dommage que cette entreprise causa aux ennemis a été de plus de douze millions, sans compter un vaisseau de guerre de cinquante canons qu'on leur enleva et quantité de vaisseaux marchands et autres bâtimens qu'on prit, ou qu'on fit échouer, ou qu'on brûla sur la côte. Les esclaves nègres qui furent partagés étaient au nombre de dix-huit cents, mais ceux qui furent enlevés par les particuliers et qui ne furent point rapportés à la masse du butin, étaient en bien plus grand nombre, et quant à l'argent monnayé ou travaillé, aux meubles, aux marchandises et aux ustensiles des sucreries, il a été impossible jusqu'à présent d'en fixer au juste la valeur. Il suffit de dire que ce qui a été rapporté à la masse commune a enrichi un très grand nombre de fibustiers et d'habitans de la côte et que M. du Casse et ses officiers y ont fait des fortunes si considérables qu'elles auraient pu faire envie aux plus riches particuliers de l'Europe.

Cette affaire piqua extraordinairement les Anglais, ils crurent qu'il y allait de leur honneur de ne pas demeurer en reste avec M. du Casse. C'est pourquoi ils rassemblèrent autant de troupes qu'il leur fut possible et les mirent sur quatre vaisseaux de guerre qui leur étaient venus d'Angleterre et sur d'autres navires qu'ils joignirent à cette escadre avec des bâtimens plats pour faire les descentes. Ils parurent devant l'Esterre, principal quartier de Léogane, au commencement du mois de novembre de la même année 1694, et firent quantité de marches, de contremarches et de feintes, tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, pour attirer nos gens et les fatiguer, afin de trouver un moment favorable pour faire leur descente. Mais le sieur du Casse mit si bon ordre tout le long de la côte qu'ils n'osèrent jamais tenter un débarquement : ils se contentèrent de consommer quantité de poudre et quatre ou cinq mille boulets, sans autre fruit que de tuer cinq hommes et quelques chevaux et d'abattre une maison. Ils prirent seulement deux mauvais vaisseaux marchands vides et abandonnés et en firent échouer deux autres, qu'on déchargea et qu'on brûla. Tels furent les exploits de cette armée navale ; ils répondirent si peu à ce qu'on en devait attendre et à la dépense que les Jamaïquains avaient faite

pour cet armement qu'il y eut de grosses contestations entre eux et les commandants de la flotte. Ils furent heureux cependant que nous n'avions pas alors un seul vaisseau de guerre et que tous nos corsaires étaient en mer, car, selon les apparences, ils ne seraient pas tous retournés chez eux.

La colonie de Saint-Domingue fut augmentée de celle de l'île de Sainte-Croix, qu'on y transporta le 2 février 1695. Le sieur de Galifet, gentilhomme provençal et capitaine d'une compagnie détachée de la marine, était à la tête comme commandant. Il devait ce poste au comte de Blenac, gouverneur général des îles, qui l'avait envoyé pour commander à Sainte-Croix, après la mort du gouverneur, en attendant que la Cour y eût pourvu. Le sieur de Galifet eut, en arrivant à Saint-Domingue, la qualité de lieutenant de Roi, puis celle de gouverneur titulaire de Sainte-Croix et de commandant au Cap, et enfin celle de gouverneur du Cap; il y a demeuré jusqu'en 1715, qu'il est repassé en France avec des biens immenses, que le pillage de Carthagène, son industrie et son économie lui avaient fait amasser.

Le sieur du Casse, à la tête de quatorze ou quinze cents hommes de sa colonie, habitants, flibustiers et nègres, servit avec une distinction singulière à la prise de Carthagène, et on doit dire, sans faire tort à personne, que le sieur de Pointis, qui commandait cette entreprise, lui est redevable et à ses gens de la gloire et du profit qu'il a tirés de cette expédition.

L'escadre du sieur de Pointis, qui était partie de la rade de Brest le 9 janvier 1697, arriva au Petit Goave, dans l'île de Saint-Domingue, le 7 mars suivant. Elle joignit les troupes du sieur du Casse, le 18, au cap Tiburon. Toute la flotte en partit le 26 et mouilla le 7 avril à la rade de Sombaye, à l'est de Carthagène. Le 15, le sieur du Casse mit à terre avec un parti de flibustiers, pour reconnaître le lieu où l'armée pouvait débarquer plus facilement et plus sûrement, et pour découvrir s'il n'y avait point d'embuscades, dont pour l'ordinaire les Espagnols ne sont point avertis. Les troupes que le sieur de Pointis avait amenées au nombre d'environ trois mille sept cents hommes, volontaires, soldats et matelots, firent leur descente fort tranquillement, et précédés par le sieur du Casse et les flibustiers, elles s'approchèrent du fort de Bocachica, qui défend l'entrée du port d'une manière si avantageuse qu'il n'est pas possible d'y entrer, et par une suite nécessaire, d'attaquer la ville sans être maîtres de ce port.

Les flibustiers et les nègres allèrent se poster presque sur le bord du fossé, d'où ils firent un si grand feu que de trois barques chargées de troupes, que le gouverneur de Carthagène envoyait pour renforcer la garnison du fort, une fut obligée de s'en retourner et les deux autres, ayant débarqué leurs troupes à la faveur d'une sortie qu'une partie de la garnison du fort fit pour les y introduire, les flibustiers les coupèrent, les tail-

lèrent en pièces et donnèrent un assaut à la place si vif et si opiniâtre que le gouverneur, craignant d'être emporté s'ils y revenaient une seconde fois, battit la chamade et se rendit à discrétion le second jour de l'attaque.

Les vaisseaux eurent ainsi l'entrée du port libre le 17 avril. On s'approcha ensuite des forts de Sainte-Croix, de Saint-Lazare et des Anglais, on les canonna et on y jeta des bombes, qui obligèrent les Espagnols de les abandonner, et la tranchée fut ouverte devant la haute ville le 28 du même mois. Le sieur du Casse et ses gens, étant à la tranchée le 30, n'eurent pas la patience d'attendre que la brèche fût plus grande et la plus praticable, quoiqu'elle n'eût qu'environ quatre toises de large et que sa montée fût très difficile et très escarpée, ils y donnèrent un assaut si furieux qu'ils emportèrent la ville haute l'épée à la main, ce qui obligea le gouverneur de capituler et de sortir le 4 de mai de la ville basse avec sa garnison, qui était encore de dix-huit cents hommes, et toutes les marques d'honneur qu'il pût désirer.

Il n'est pas nécessaire que je dise ici qu'on trouva des richesses infinies dans cette ville, tout le monde le sait, mais ce qui n'est pas venu à la connaissance de tout le monde et dont je dois informer la postérité, c'est que le sieur de Pointis, qui devait cette importante conquête à la valeur des flibustiers, oublia ce qu'il leur avait promis par la chassépartie qui avait été faite avec eux au cap Tiburon, et au lieu de leur donner la part qui leur devait revenir si justement du butin, il voulut les payer comme des matelots, à raison de cinq écus par mois. Cette injustice criante les irrita si fort qu'ils allaient se rendre justice à eux-mêmes, et ils étaient en état de le faire, sans le crédit et l'autorité que M. du Casse avait sur eux ; il les empêcha d'en venir aux voies de fait et leur promit que le Roi leur ferait donner ce qui leur était dû. Cela en apaisa quelques-uns, qui s'en retournèrent avec le sieur du Casse à Saint-Domingue ; mais les autres rentrèrent dans la ville, la pillèrent de nouveau et trouvèrent encore, à ce qu'on prétend, plus de quatre millions. Ils se rembarquèrent avec ce butin et se seraient consolés du tort que leur avait fait le sieur de Pointis s'ils n'eussent point rencontré la flotte anglaise qui venait au secours des Espagnols et à laquelle le sieur de Pointis avait échappé par un bonheur extraordinaire. Cette flotte, qui était de vingt-sept vaisseaux de guerre, rencontra ceux des flibustiers, au nombre de dix, tous assez petits, très chargés et fort mal équipés, comme c'est leur ordinaire.

Malgré l'inégalité prodigieuse qu'il y avait entre eux et les Anglais, ils se battirent pendant un jour comme des désespérés ; à la fin, six ayant été entièrement démâtés et prêts à couler bas furent pris, et les quatre autres se sauvèrent et arrivèrent au petit Goave, fort délabrés à la vérité, mais riches et bien chargés de butin. Cependant il s'en fallut de peu que les Anglais

ne s'emparassent du butin que nous avions fait à Carthagène. Ils avaient su, je ne sais par quelle voie, que M. du Casse avec les flibustiers étaient au Petit Goave, où ils se récompensaient des fatigues de leur expédition, avec autant de sécurité que s'il n'y avait point eu d'ennemis dans le monde. Ils vinrent mouiller au cap Tiburon au nombre de vingt-quatre vaisseaux anglais et hollandais et détachèrent vingt-quatre chaloupes avec douze cents hommes de débarquement, qui vinrent surprendre le bourg du Petit Goave la nuit du 22 de juillet. Leur entreprise avait été si bien conduite qu'ils pensèrent enlever M. du Casse, qui eut le bonheur de se sauver par une porte de derrière de sa maison pendant qu'on forçait celle qui donnait sur la rue. Quelques coups de fusil ayant éveillé nos flibustiers et leur ayant fait prendre les armes, M. du Casse se mit à la tête du premier peloton qui se forma, et ayant chargé les ennemis, qui étaient pour la plupart occupés à piller les maisons à mesure qu'ils s'en rendaient maîtres, il les repoussa vivement, et sa troupe grossissant à tous moments, ils les contraignit d'abandonner la plus grande partie de leur pillage, avec une cinquantaine de morts et de blessés et quelques prisonniers. Ils mirent le feu à deux ou trois maisons, lorsqu'ils se virent pressés ; ce fut ce qui les sauva, parce qu'on jugea qu'il fallait courir au plus pressé et songer plutôt à arrêter l'incendie qu'à les empêcher de se rembarquer, comme il aurait été aisé de faire.

M. du Casse passa en France en 1700, il fut fait chef d'escadre des armées du Roi, et le sieur Auger, gouverneur de la Guadeloupe, fut nommé en sa place gouverneur de la Tortue et côte Saint-Domingue. Pendant l'absence du sieur du Casse, ce fut le sieur de Boissi Ramé qui eut le commandement de toute la colonie, en qualité de gouverneur du Cap, dont il a eu le premier la qualité, et étant mort assez peu de temps après sa nomination, le sieur de Galifet fut nommé en sa place.

Les provisions du sieur Auger sont du mois de mai 1703. Il prit possession de sa charge au mois d'octobre de la même année et mourut au commencement de l'année 1706. Il ne se passa rien de considérable dans la colonie pendant le temps de son gouvernement. Quant à la personne du sieur Auger, je me réserve d'en parler lorsque je ferai le détail de l'irruption que les Anglais firent dans l'île de la Guadeloupe en 1703, dont le sieur Auger était alors gouverneur.

Le comte de Choiseul, l'un des plus braves et des plus anciens capitaines des vaisseaux du Roi, lui succéda ; il prit possession de son gouvernement en 1707 ; son mérite personnel le distinguait encore plus que sa naissance, qui ne pouvait être plus illustre et plus éclatante. C'était un homme sage, libéral, bienfaisant, doux et extrêmement poli, dont la colonie, qu'il a gouvernée avec beaucoup de prudence, regrettera longtemps la perte. Ses

affaires particulières et celles de la colonie l'obligeant de faire un voyage en France, il s'embarqua sur le vaisseau du Roi, la *Thétis* qui escortait un bon nombre de vaisseaux marchands. Ils furent attaqués par deux vaisseaux de guerre anglais, dont le moindre était bien plus fort que la *Thétis*. Le combat, qui fut très rude et très long, donna lieu aux vaisseaux marchands de s'échapper, de sorte que pas un ne tomba entre les mains des Anglais. Mais la *Thétis*, ayant été démâtée et ayant perdu la meilleure partie de son équipage, fut enfin obligée de se rendre. Le comte de Choiseul, qui avait donné dans ce combat des marques de son expérience, de sa bravoure et d'une intrépidité surprenante, fut blessé mortellement et mis à terre à la Havane, ville capitale de l'île de Couve, où il mourut. La nouvelle de sa mort ayant été apportée à Saint-Domingue, toute la colonie le pleura, on rendit à sa mémoire les devoirs funèbres avec toute la magnificence possible, et le Père Nicolas Jouen, religieux de notre ordre, de la province de Saint-Louis, professeur en théologie et curé de l'Esterre, prononça son oraison funèbre avec un applaudissement universel.

Le sieur de Valernod, maréchal des camps et armées du Roi, fut nommé par la Cour pour commander pendant l'absence du comte de Choiseul : on ne doutait point qu'il n'eût le gouvernement, mais à peine vécut-il six mois à Saint-Domingue, il y mourut de maladie, et fut extrêmement regretté ; on attendait beaucoup de lui, car il avait toute l'expérience, la fermeté, la prudence et les autres qualités qui sont nécessaires au chef d'une colonie aussi considérable que celle de Saint-Domingue. Il mit la première pierre à l'église, qui a donné le commencement à la nouvelle ville de Léogane, que l'on a bâtie à l'endroit nommé la Ravine, éloigné d'une petite demi-lieue de la mer, entre les bourgs de l'Esterre et la Petite Rivière, dont on a obligé les habitants de transporter leurs maisons en cet endroit, pour former une nouvelle ville, qui est à présent la demeure du gouverneur général, de l'intendant et des autres puissances, le siège de la justice royale et du Conseil supérieur de cette partie de l'île, qui commence à la rivière de l'Artibonite et finit au cap Mongon, sur la côte du sud. A l'égard de l'autre partie de l'île, depuis la rivière de l'Artibonite jusqu'à Bayha, elle est de la juridiction d'un autre Conseil supérieur que le Roi a établi en la ville du Cap en 1702.

Je dirai ci-après, en parlant de la ville de Léogane, que le dessein avait été de la bâtir en un lieu appelé le Grand Boucan. Le chevalier Reynau, ingénieur général de la marine, l'avait ainsi disposé en 1700. Je doute que l'endroit que l'on a choisi en 1712 soit aussi commode et en aussi bon air. Cette nouvelle ville peut être traversée ou même environnée par la Grande Rivière, qui y va d'elle-même par un lit ou canal naturel, qu'il ne faut qu'ouvrir tant soit peu pour l'y faire couler, ce qui ne serait pas une petite

commodité pour cette ville ; mais aussi est-ce la seule qu'on lui puisse procurer, car elle est située dans un terrain bas et fangeux, assez près de la mer pour en avoir les incommodités et trop éloignée pour défendre les vaisseaux qui sont en rade et pour avoir les marchandises qui viennent d'Europe, autrement que par le secours des charrettes, ce qui est une dépense et un inconvénient considérables. On a été obligé de faire une espèce de fort sur le bord de la mer pour garder la rade en cas de besoin. On aurait beaucoup mieux fait de bâtir la ville sur le bord de la mer, c'est la situation naturelle de toutes les villes de commerce, ou si on a eu des raisons pour ne la pas bâtir en cet endroit-là, il me semble qu'il aurait fallu suivre le dessein et le choix du chevalier Reynau et de M. du Casse et la placer au Grand Boucan, où le terrain est plus élevé, sec, sablonneux, en meilleur air, plus exposé au vent, et autour duquel on aurait pu faire passer la Grande Rivière avec encore plus de facilité.

Le comte de Blenac, chef d'escadre des armées royales du Roi, fils du comte de Blenac, qui a été si longtemps gouverneur général des îles et terre ferme de l'Amérique, vint à Saint-Domingue à la fin de 1713 ; il a été le premier qui a eu la qualité de gouverneur général de Saint-Domingue.

Il fut relevé à la fin de 1716 par le marquis de Château-Morand, aussi chef d'escadre, dont les fréquentes indispositions le rendant peu propre à demeurer dans le pays, il demanda son rappel à la Cour, et fut relevé sur la fin de l'année dernière, 1719, par le sieur de Sorel, inspecteur général de la marine, qui y est aujourd'hui. Tous deux ont eu la qualité de gouverneurs généraux, et le sieur de Mithon, qui y exerçait depuis longtemps les fonctions de commissaire général ordonnateur et qui faisait en toutes choses les fonctions d'intendant, a eu cette qualité dans le même temps que le sieur de Sorel a été nommé au gouvernement général.

J'ai dit ci-devant que le premier qui a eu la qualité de gouverneur particulier du Cap Français était le sieur de Boissi-Ramé, qui eut pour successeur le sieur de Galifet. Le sieur de Charite, lieutenant de Roi, lui succéda en 1706 et eut en 1716 la lieutenance au gouvernement général. Le comte d'Arquian est présentement gouverneur du Cap.

Le Roi a retiré la partie du sud, qu'il avait donnée à une Compagnie, appelée la Compagnie de l'île à Vache, qu'on nommait par honneur la Compagnie de Saint-Domingue, en cette année 1720, de sorte que le gouverneur général a sous ses ordres les gouverneurs du Cap, de Saint-Louis, ou Ile à Vache, et les commandants de Port-Paix et du Petit Goave.

Je parlerai dans les chapitres suivants plus en particulier de la colonie de Saint-Domingue ; je crois que ce que je viens d'en dire suffit pour en donner une idée assez juste, jusqu'à ce que j'en puisse donner une histoire plus circonstanciée, comme j'espère faire dans un autre ouvrage.

CHAPITRE IV

L'auteur arrive au Cap Français. Description de ce quartier.

Enfin, le samedi premier jour de l'année 1701, nous débarquâmes sur les sept heures du matin. Nous fîmes porter nos hardes dans un cabaret et nous fîmes à l'église pour dire la messe. Le Père Capucin qui était curé du bourg desservait encore une paroisse à trois lieues de là, appelée Limonade ; il n'était pas chez lui et ne devait revenir que sur les dix heures pour dire la messe. Le marguillier, à qui je parlai, me dit que je ferais plaisir au curé et à tout le peuple de dire la messe à l'heure ordinaire, c'est-à-dire entre huit et neuf heures, et que si je voulais il allait envoyer un exprès pour avertir le Père Capucin de notre arrivée, afin qu'il ne se donnât pas la peine de venir. Je lui dis de plus que je dirais encore la messe le jour suivant et qu'il pouvait se reposer sur moi du soin de sa paroisse s'il avait des affaires où il était.

Le Cap Français, ou simplement le Cap, est presque au milieu de la longueur de l'île de Saint-Dominique, ou, comme disent les Espagnols, Saint-Domingue.

(Découverte de Christophe Colomb.)

La partie de l'île occupée par les Français commence à une grande plaine à l'est du Cap, appelée Bahaia, où il y avait dans le temps que je me trouvai dans le pays de très beaux établissements ; de cette plaine, en côtoyant la bande du nord en allant à l'ouest et retournant à l'est par la bande du sud jusqu'au Cap Mongon, qui est presque à une égale distance de la pointe de l'est à celle de l'ouest, on parcourt toute la partie française. Le cap le plus à l'ouest est appelé le Cap Tibéron ou Tubéron, ou, comme

disent les Espagnols, de los Tuberones, c'est-à-dire des Requins, qu'ils ont ainsi nommé soit qu'ils aient trouvé beaucoup de ces sortes de poissons en cet endroit, soit pour quelque autre raison, qui n'est pas venue à ma connaissance. Cette partie, en suivant tous les contours des anses et du grand cul-de-sac de Léogane, doit avoir plus de trois cents lieues de tour. Mais si on la considère comme on mesure ordinairement les côtes, c'est-à-dire de pointe en pointe, elle n'en a pas plus de deux cents. Le reste du tour de l'île appartient aux Espagnols, il est à peu près de même grandeur, de manière que toute la circonférence de l'île est de quatre cents lieues.

Le bourg du Cap avait été ruiné et brûlé deux fois pendant la guerre de 1688 par les Espagnols et les Anglais, joints ensemble. Il était rétabli depuis ce temps-là et rien n'était plus facile, puisque toutes les maisons n'étaient que de fourches en terre, palissadées ou entourées de palmistes refendus et couvertes de taches, comme on appelle en ce pays-là les queues ou les gaines des palmistes. Il y avait au milieu du bourg une assez belle place d'environ trois cents pas en carré, bordée de maisons comme celles que je viens de décrire. Un des côtés était occupé, entre autres bâtiments, par un grand magasin qui avait servi à mettre les munitions du Roi. Il servait alors d'hôpital, en attendant que celui qu'on bâtissait à un quart de lieue du bourg fût achevé. Il y avait sept à huit rues ou espèces de rues qui aboutissaient à cette place, lesquelles étaient composées d'environ trois cents maisons.

L'église paroissiale était dans une rue à côté gauche de la place, bâtie, comme les maisons ordinaires, de fourches en terre ; elle était couverte d'essentes. Le derrière du sanctuaire et environ dix pieds de chaque côté étaient garnis de planches. Tout le reste était ouvert et palissadé de palmistes refendus seulement jusqu'à la hauteur d'appui, afin qu'on pût entendre la messe de dehors comme de dedans l'église. L'autel était un des plus simples, des plus mal ornés et des plus malpropres qu'on peut voir. Il y avait un fauteuil, un prie-Dieu et un carreau de velours rouge du côté de l'Evangile. Cet appareil était pour le gouverneur. Le reste de l'église était rempli de bancs de différentes figures et l'espace qui était au milieu de l'église entre les bancs était aussi propre que les rues, qui ne sont ni pavées ni balayées, c'est-à-dire qu'il y avait un demi-pied de poussière quand le temps était sec et autant de boue quand il pleuvait. Je me rendis sur les neuf heures et demie à cette église. En attendant que le peuple s'assemblât, je voulus savoir du sacristain, qui faisait aussi l'office de chanter, s'il chanterait l'introït ou s'il commencerait simplement par les *Kyrie eleison* ; mais il me répondit que ce n'était pas la coutume de tant chanter, qu'on se contentait d'une messe basse et courte et expédiée promp-

tement, et qu'on ne chantait qu'aux enterremens. Je ne laissai pas de bénir l'eau et d'en asperger le peuple, après quoi je commençai la messe, et quand j'eus dit l'Évangile, je crus que la solennité du jour demandait quelque peu de prédication. Je prêchai donc et j'avertis que le jour suivant je dirais encore la messe et que je me rendrais de bonne heure à l'église pour confesser ceux qui voudraient commencer l'année par un acte de religion, en s'approchant des sacrements, à quoi je les exhortai de mon mieux. Après que j'eus achevé mes fonctions, je retournai à l'hôtellerie où étaient nos hardes. Le Père Cabasson m'y attendait ; nous dînâmes et puis nous fûmes rendre visite à M. de Charite, lieutenant de Roi, qui commandait en chef dans tout le quartier, en l'absence de M. de Galifet, gouverneur titulaire de Sainte-Croix et commandant au Cap Français, qui, s'étant trouvé chargé du gouvernement de toute la partie française depuis que M. du Casse était allé en Europe, s'était rendu au quartier principal, qu'on appelle Léogane. Nous fûmes fort bien reçu de cet officier. Sa maison était située sur une petite hauteur derrière le magasin de la munition, qui servait alors d'hôpital. Elle commandait tout le bourg et les environs. Sa vue du côté du port était belle et très étendue. Elle était bornée par derrière par des montagnes assez hautes, dont elle était séparée par un large vallon. Cette maison avait appartenu aux Capucins, et si on les eût voulu croire, elle leur appartenait encore, parce que le religieux qui en avait accommodé M. de Charite n'avait pu, sans le consentement de ses confrères, faire cet échange, qui ne paraissait pas fort à leur avantage, à moins qu'il n'y eût quelque retour dont on n'avait pas jugé à propos d'instruire le public. M. de Charite nous offrit sa maison et nous pressa beaucoup de la prendre ; je suis persuadé qu'il le faisait de bon cœur, car il est tout à fait honnête et généreux. Il était seul alors, madame son épouse étant depuis quelque temps auprès de sa mère, qui était malade.

Nous trouvâmes en sortant de chez M. de Charite quelques officiers des troupes que nous avions connus à la Martinique ; ils venaient de notre hôtellerie, où ils avaient été nous chercher. Nous nous promenâmes quelque temps avec eux et puis nous fûmes saluer M. Marie, commissaire et inspecteur de la marine, qui faisait les fonctions d'intendant. Nous le connaissions assez peu ; cependant, comme il était extrêmement honnête et poli, il nous reçut parfaitement bien et voulait à toute force nous retenir chez lui.

Nous apprîmes à notre retour à l'hôtellerie que le supérieur des religieux de la Charité était venu pour nous voir. Il entra presque dans le moment avec son compagnon et quatre ou cinq nègres qu'il avait amenés avec lui. Après les compliments ordinaires, il nous dit qu'il venait pour nous conduire à l'hôpital, qu'il était fâché de n'avoir pas un palais à nous

offrir, mais qu'il ne laissât pas d'espérer que nous lui donnerions la préférence sur tous ceux qui nous avaient offert leurs maisons, puisque, étant religieux comme nous, elle semblait lui être due. Nous voulûmes nous excuser, mais sans nous en donner le temps, il commença à détendre nos hamacs et à faire charger notre bagage sur les épaules des nègres qu'il avait amenés avec lui. Nous eûmes même bien de la peine à obtenir qu'il nous laissât payer la dépense que nous avions faite à l'hôtellerie. Cet obligeant religieux s'appelait le Père Auguste.

Il était Maltais de nation, fort expert dans la médecine et dans la chirurgie, sage, poli, officieux, plein de zèle, de droiture et de charité, en un mot il avait tous les talents qu'on peut souhaiter dans un homme qui est chargé du soin des pauvres. Il est presque incroyable combien il a travaillé pour eux et comment il a établi, meublé et fondé l'hôpital du Cap en six ou sept ans qu'il y a été Supérieur.

Je ne manquai pas de me rendre le lendemain de bonne heure à l'église. J'eus tout le temps de me préparer à dire la messe ; personne ne songe à faire ses dévotions. Je célébrai la messe et je prêchai. Je ne puis m'empêcher de dire que je fus infiniment scandalisé du peu de religion que je vis dans ce peuple. Je croyais être tombé des nues et transporté dans un monde nouveau quand je pensais à nos habitants des îles du Vent et que je comparais leur dévotion, leur exactitude à s'approcher des sacrements, leur respect pour leurs pasteurs, leur modestie dans l'église, aux manières licencieuses et extraordinaires de ceux-ci. Ils étaient dans l'église comme à quelque assemblée ou à quelque spectacle profane ; ils s'entretenaient ensemble, riaient et badinaient. Surtout ceux qui étaient appuyés sur la balustrade, qui régnaient autour de l'église, parlaient plus haut que moi, qui disais la messe, et mêlaient le nom de Dieu dans leurs discours d'une manière que je ne pus souffrir. Je les avertis trois ou quatre fois de leur devoir avec toute la douceur possible, et voyant que cela n'opérait rien, je fus obligé de le faire d'une manière qui obligea quelques officiers à leur imposer silence.

Un honnête homme eut la bonté de me dire après la messe qu'il fallait être plus indulgent avec les peuples de la côte si on voulait vivre avec eux. Je lui répondis que je suivrais volontiers son avis lorsque la gloire de Dieu n'y serait point intéressée.

Je ne doute nullement que les Pères Jésuites, qui ont succédé aux Capucins, n'aient mis ces peuples sur un autre pied. Car j'ai vu dans toutes leurs missions les choses très bien réglées, et quelque libertinage qu'ils trouvent dans les lieux dont on les charge, il est rare, ou plutôt il est inouï que leur zèle, leurs bons exemples et leur piété n'en soient venus à bout.

Tous ceux que nous avons visités ne manquèrent pas de nous venir

voir et de nous donner à manger les uns après les autres. Je n'avais jamais mangé qu'en cet endroit du cochon boucané en aiguillettes. Nous n'avons pas assez de cochons marrons ou de sangliers dans les îles du Vent pour les employer à cet usage, et les barques qui remontent de Saint-Domingue aux îles ne s'en chargent pour l'ordinaire qu'autant qu'elles en ont besoin pour leur voyage. Je trouvai cette viande excellente et d'un tout autre goût que le cochon ou le sanglier qu'on mange en Europe. Voici la manière d'accommoder cette viande ; on me l'expliqua au Cap et j'en ai vu la pratique au Cap Dona Maria, où nous demeurâmes trois jours, quand je retournai aux îles du Vent, en passant par le sud de l'île de Saint-Domingue. Mais avant d'entrer dans ce détail, il est bon de savoir qu'il y a deux sortes de gens à Saint-Domingue, dont le métier est d'être continuellement dans les bois pour chasser. Ceux qui chassent les taureaux seulement pour en avoir le cuir s'appellent boucaniers. Leur histoire est entre les mains de tout le monde. Ceux qui chassent les cochons marrons ou sangliers pour en avoir la chair et la graisse s'appellent simplement chasseurs.

Lorsqu'ils ont tué un cochon, ils l'écorchent et coupent toute la chair en aiguillettes d'un pouce et demi de grosseur ou environ, et autant longues que le peut permettre le morceau de chair qu'ils découpent. Ils saupoudrent légèrement ces aiguillettes de sel battu, qu'ils y laissent pendant vingt-quatre heures, après lesquelles ils secouent le sel et étendent toutes ces aiguillettes sur des étages à jour d'une petite case bien close en manière d'étuve, sur le plancher de laquelle ils font un feu clair, dans lequel ils jettent les peaux et tous les os des cochons qu'ils ont tués. Dès que ces peaux et ces os sentent le feu, ils font une fumée épaisse, qui emporte avec elle tous les sels qui sortent de la matière qui la produit, et ces sels, pénétrant aisément les chairs qui sont sur les étages, y demeurent renfermés quand elles viennent à se sécher, car on les laisse dans cette case, qu'on appelle un boucan, jusqu'à ce qu'elles soient sèches comme du bois. On en fait alors des paquets de cent livres chacun, qui se donnaient autrefois pour trois pièces de huit, c'est-à-dire trois piastres ou écus d'Espagne, qu'on appelle pièces de huit, parce que chaque pièce vaut huit réales. Mais les cochons étant devenus plus rares par les massacres indiscrets que les chasseurs en ont fait, le paquet valait cinq à six pièces quand j'étais à Saint-Domingue.

Cette viande peut se conserver des années entières, pourvu qu'on la tienne dans un lieu sec. Dans cet état elle est brune et ne donne aucune envie d'en manger. Mais elle change de couleur dès qu'on l'a mise quelques moments dans l'eau tiède. Elle s'enfle, devient vermeille, d'une odeur agréable : elle semble de la chair fraîche. On la peut mettre sur le gril, à la broche, au pot, en ragoût ; en un mot, en toutes les sauces où l'on met

le porc frais, avec cette différence qu'elle est infiniment plus savoureuse et plus délicate, parce qu'elle est imprégnée de sels qui sont sortis des peaux et des os brûlés, qui ne peuvent être que très bons.

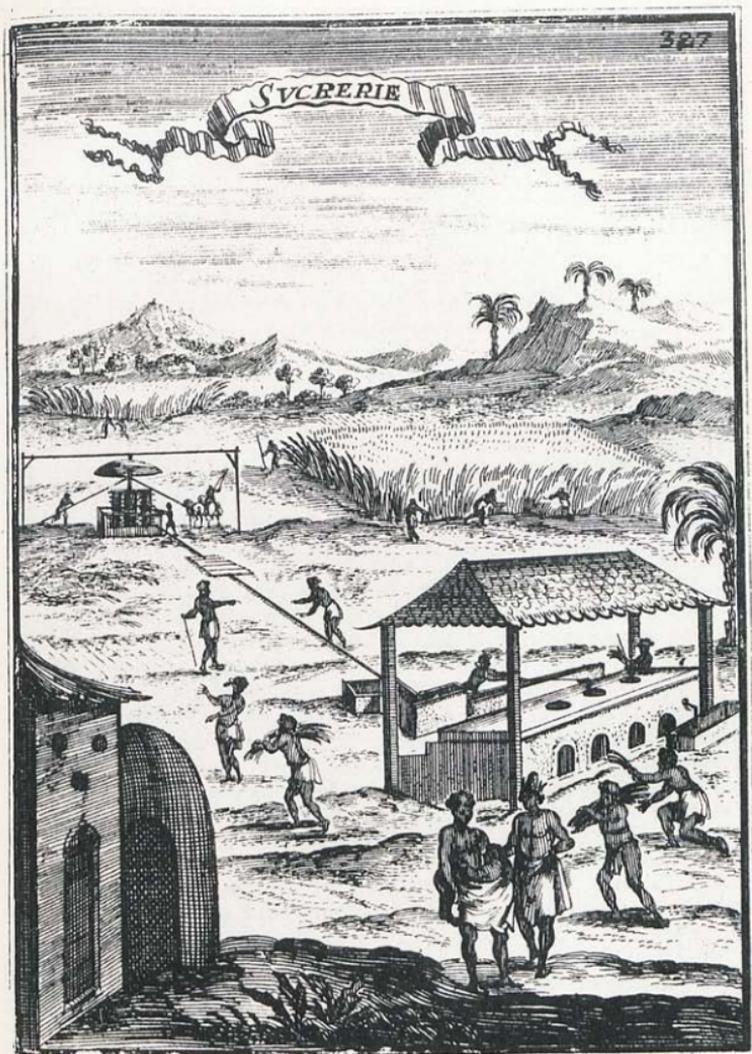
Le bourg du Cap Français n'est point fermé de murailles, ni de palissades. Il n'est pas même dans un endroit propre à être fortifié, étant extrêmement commandé du côté du sud et de l'ouest. Il n'y avait alors pour toute défense que deux batteries, une à l'entrée du port et l'autre devant le bourg ; toutes deux très mal placées et encore plus mal entretenues. La garnison était composée de quatre compagnies détachées de la marine, qui pouvaient faire deux cents hommes. C'en était plus qu'il n'en fallait dans un temps de paix, comme nous étions alors, et beaucoup moins qu'il n'aurait été nécessaire dans un temps de guerre. Il est vrai qu'en quelque temps que ce soit, on ne compte pas beaucoup sur ces troupes, mais uniquement sur les habitants, qui, ayant été presque tous boucaniers ou flibustiers, savent parfaitement bien se battre et y sont plus obligés que personne pour conserver leurs biens et leurs familles.

Toute l'obligation qu'on a aux troupes de la marine, c'est d'avoir introduit l'usage et le cours des sols marqués ; on ne connaissait avant leur arrivée que les pièces de quatre sols et les demi-réales d'Espagne pour petite monnaie.

La justice était administrée au Cap par un juge royal, avec les autres officiers subalternes qui lui étaient nécessaires, et les appels de ses sentences étaient portés au Conseil supérieur, qui s'assemblait au quartier de Léogane, à plus de quatre-vingts lieues à l'ouest du Cap. Depuis l'année 1702, le Roi a établi un Conseil supérieur au Cap pour juger les appels des sentences rendues par les juges qui sont ou seront depuis la rivière de l'Artibonite jusqu'à la frontière des Espagnols en allant à l'est. La juridiction de celui de Léogane s'étend dans tout le reste de la partie française, en commençant à la même rivière de l'Artibonite.

Dans les promenades que nous fîmes à une ou deux lieues aux environs du bourg, nous remarquâmes de très belles terres et profondes, un pays beau et agréable et qui paraissait d'un très grand rapport. On commençait à établir beaucoup de sucreries, au lieu de l'indigo qu'on y avait cultivé jusqu'alors. Les religieux de la Charité commençaient une habitation auprès du nouvel hôpital qu'ils faisaient bâtir dans un fort bel endroit, en bon air et situé d'une manière à jouir d'une vue charmante.

Le Père Capucin, curé du bourg, à qui j'avais fait dire que j'aurais soin de sa paroisse jusqu'à notre départ, ne revint chez lui que le jeudi après-midi. Il vint nous voir et nous engagea d'aller souper chez lui.



B.U.
NANTES
Sect.
Lettras-Droit

PLANCHE IX. Une sucrerie aux Antilles. Gravure du XVII^e siècle.

CHAPITRE V

Description du quartier et du fort de Port-Paix et du reste de la côte jusqu'à Léogane.

Le vendredi 7 janvier nous nous embarquâmes sur un vaisseau nantais qui allait à Léogane. On commençait dès lors à faire ce chemin par terre, mais peu de gens l'entreprenaient, quoique beaucoup plus court, n'y ayant que quatre-vingts lieues ou environ du Cap à Léogane, parce que, outre sa difficulté et qu'on était obligé de camper à l'air en bien des endroits, on était comme assuré d'être toujours volé en passant sur les terres des Espagnols, comme on est obligé de faire. Ce chemin est à présent plus ouvert et beaucoup de gens aiment mieux le prendre que de se rembarquer. On trouve des logements partout, excepté en un seul endroit, où l'on est obligé de se faire des ajoupas ou de tendre ses hamacs à des arbres. Il y a des canots pour passer la rivière de l'Artibonite et on n'a à se garder que des mains des Espagnols, à qui il est aussi naturel de dérober qu'aux femmes de pleurer quand elles veulent.

Le chemin n'était pas alors assez pratiqué pour nous donner envie d'y passer ; nous partîmes donc dans ce vaisseau de Nantes un peu après-midi. Le capitaine était plus poli que ne le sont pour l'ordinaire les gens de mer de ce pays-là, nous eûmes sujet d'en être contents. Comme nous rangions la côte d'aussi près qu'il était possible, à cause de quelques forbans, dont on nous avait avertis de nous garder, nous eûmes toute la commodité de la considérer. Elle est haute presque partout, avec de grands enfoncements dans les terres comme des ports naturels, dont le plus considérable s'appelle le Port Margot ; il est situé à quelques lieues sous le vent du Cap.

Nous arrivâmes le samedi au soir au Port-Paix. Cet endroit était autre-

fois le plus considérable de toute la partie française. C'est le premier lieu dont les Français se sont emparés dans l'île de Saint-Domingue, après s'être établis dans celle de la Tortue, comme je l'ai dit précédemment. C'était aussi la demeure du gouverneur avant que le fort eût été abandonné et le bourg ruiné pendant la guerre de 1688.

L'île de la Tortue était entièrement déserte. Tous les habitants qui y étaient autrefois sont passés depuis longtemps à la Grande Terre, c'est ainsi qu'on nomme Saint-Domingue par rapport à la Tortue, qui, autant que j'en ai pu juger à la vue, n'a pas plus de cinq à six lieues de large. J'avais fort envie d'y aller pour voir les restes du fort de la Roche, dont le Père du Tertre a parlé dans son histoire et dont on a donné une description dans celle des boucaniers, mais il était défendu d'y passer sous quelque prétexte que ce pût être, de peur qu'on ne détruisît les bêtes qu'on y avait mises pour multiplier et dont on voulait se servir pour la nourriture des ouvriers, lorsqu'on ferait travailler à rétablir le fort.

Nous nous logeâmes dans un cabaret à trente sols par repas, aimant mieux soutenir cette dépense pendant que notre vaisseau ferait son commerce que d'être à charge à quelques habitants qui nous avaient offert leurs maisons de fort bonne grâce, qui d'ailleurs étaient éloignées de la mer.

Autant que j'en pus juger par les mesures et par les solages des maisons qui avaient été brûlées pendant la guerre, ce bourg avait été considérable et bien bâti. Il n'était point encore rétabli. Il n'y avait pas plus de vingt maisons sur pied, toutes de fourches en terre et couvertes de taches. L'église était de charpente palissadée de planches, couverte d'essentes et infiniment plus propre que celle du Cap. C'était un prêtre séculier qui la desservait, quoiqu'elle fût de la juridiction des Capucins. Mais comme ils manquaient de religieux, on prenait des ecclésiastiques tels qu'on les pouvait trouver, et cela n'empêchait pas qu'il n'y eût encore bien des paroisses vacantes, à cause que le mauvais air, le mal de Siam et les fièvres pourprées et malignes n'épargnaient pas plus les pasteurs que les autres. Ce même ecclésiastique desservait encore une paroisse à trois lieues de là, appelée Saint-Louis.

Le marguillier l'envoya avertir que nous dirions la messe au bourg, afin qu'il ne se donnât pas la peine de revenir de si loin pour la dire, ce qu'il ne pouvait faire sans s'incommoder beaucoup, parce qu'il faisait ordinairement tout ce chemin à pied.

Il nous vint voir le lundi matin et nous fit beaucoup de remerciements du soin que nous avions eu de sa paroisse le jour précédent. J'avais chanté la messe, fait le prône et l'exposition de l'Evangile. Nous avions chanté vêpres et j'avais fait le catéchisme aux enfants et aux nègres. Ce bon prêtre était Basque, fort homme de bien. Il s'était mis en tête de se faire une

habitation pour se retirer quand les Capucins auraient des religieux pour remplir leurs paroisses. Mais il avait si mal choisi son terrain que je crois qu'il avait pris le plus mauvais qui fût dans tout le quartier. Il s'était associé avec un pauvre garçon, qui était déjà à moitié hydropique, et ils travaillaient tous deux à l'envi à se creuser une fosse, plutôt qu'à se faire un établissement. Les habitants me prièrent de lui en parler ; j'allai pour cet effet voir ce vénérable défriché, qui était environ à cinq quarts de lieue du bourg, dans des ravines où il n'y avait de bon que beaucoup d'eau et de bigaille, c'est-à-dire de moustiques et de maringouins, et de quoi planter des bananiers. Je lui en dis ma pensée, mais fort inutilement. Rien ne fut capable de le persuader de prendre un autre terrain, de sorte que je fus obligé de le laisser en repos, ne doutant pas que les deux ouvriers ne fussent bientôt la proie de leur travail.

Nous ne manquâmes pas de lui aller rendre sa visite. Sa maison était sur le bord du ruisseau, qui passe derrière le bourg, placée à merveille pour être mangé des maringouins, la plus simple et la plus mauvaise qui fût, je crois à dix lieues aux environs. Elle était partagée en deux chambres par une clôture de roseaux ; une chèvre et ses deux enfants avec son associé occupaient la première, qui servait encore de cuisine, et il occupait la seconde, qu'il pouvait librement laisser ouverte sans craindre les voleurs, car il n'y avait que son hamac, qu'il emportait apparemment avec lui quand il allait travailler à son défriché, un méchant coffre et une planche sur laquelle était son bréviaire, avec quelques pots de terre et des couis. Je n'ai jamais vu une pauvreté semblable ; tous les habitants en étaient dans l'étonnement et ne pouvaient comprendre qu'un homme qui n'était point du tout débauché, ni au vin, ni au jeu, ni à aucune autre chose, qui n'avait point de pauvres à entretenir et qui jouissait de plus de sept cents écus pour les deux paroisses qu'il desservait, fût si mal accommodé et toujours de l'avant de sa pension.

Nous passâmes le temps que nous fûmes obligés de demeurer au Port-Paix à faire des visites et à en recevoir. Un officier de milice du quartier me conduisit au fort ; il était alors sans officiers et sans garnison.

Il est situé sur une hauteur, qui peut avoir environ quatre cent cinquante pas de long sur cent cinquante à deux cents pas de large. Le côté du nord regarde la mer qui bat au pied de son escarpe, qui naturellement est inaccessible de ce côté-là. La pointe de l'est regarde le bourg ; elle est couverte d'un bastion et d'un demi-bastion, avec un fossé et un chemin couvert palissadé. Le côté du sud a des redans et des plates-formes, aussi bien que le côté ou la pointe de l'ouest. L'angle qui joint ces deux côtés était couvert d'un bastion, que les batteries des ennemis avaient éboulé. Ce fort est élevé de quinze à dix-huit toises au-dessus du terrain où le

bourg est bâti, et tout le côté du sud et de l'ouest, jusqu'à la mer, est environné d'une savane de cinq à six cents pas de large, qui se termine à une côte de la même hauteur à peu près que celle où le fort est situé. De l'autre côté du bourg et sur la pointe de l'est qui forme l'anse ou le port, il y a une hauteur qui commande le fort, mais qui en est éloignée de plus de huit à neuf cents pas.

Toute l'enceinte du fort est de bonne maçonnerie et fort entière, n'y ayant de ruiné que le bastion du sud-ouest et la maison du gouverneur. C'était un ouvrage de M. de Cussy, qu'on peut regarder comme le père et le fondateur de la colonie française de Saint-Domingue, quoiqu'il n'ait pas été le premier qui ait porté le titre de gouverneur. Cette maison était située à la gauche de l'entrée de la forteresse, dans une très belle situation. Elle était en plate-forme, grande et si solidement bâtie que les ennemis avaient été obligés de la miner pour la détruire. Il y avait encore quantité de poutres, de solives et d'autres bois entremêlés dans les ruines. Il ne coûterait pas beaucoup à la rétablir et elle le mérite bien ; mais les intérêts de ceux qui font travailler pour le Roi ou pour le public dans ces pays éloignés ne s'accommodent pas avec l'économie qu'on pourrait avoir dans ces sortes d'ouvrages, et c'est ce qui empêche souvent les ministres de les entreprendre. On voit autour de cette maison beaucoup de ruines de bâtimens, comme de magasins, offices et autres dépendances d'une maison de conséquence ; il y en a même encore quelques-uns qui étaient debout et tout entiers. Le côté du fort qui regarde la mer était rempli de bâtimens qui étaient, selon les apparences, les logements de la garnison et des officiers, qui pour la plupart étaient encore en assez bon état ; un d'eux servait de prison. L'espace entre ces derniers bâtimens et la maison du gouverneur servait de place d'armes. Les corps de garde des deux côtés de la porte et le pont-levis étaient tout entiers. La pointe du fort du côté de l'ouest était occupée par un jardin, qui avait été très beau et qui, bien que négligé depuis tant d'années, était encore le plus beau que j'eusse vu en Amérique.

Ce fort fut attaqué par les Espagnols et les Anglais unis ensemble pendant la guerre de 1699. Ils avaient, selon ce que me dit cet officier avec lequel j'étais, trois batteries. Celle qui était à la pointe de l'est tirait dans le fort, qu'elle découvrait beaucoup ; mais comme elle était fort éloignée et que nos meilleures pièces de canon étaient de ce côté-là pour défendre la rade, elle ne fit pas grand mal et fut bientôt démontée. Les deux autres étaient sur la côte qui regarde sur le côté du sud de la forteresse. La plus voisine du bourg tirait sur la maison du gouverneur, qu'on regardait comme le donjon. L'autre, qui était éloignée d'environ deux cents pas de celle-là, battait en brèche le bastion de l'angle du sud-ouest. Après qu'ils

eurent consommé bien de la poudre et des boulets, ils vinrent enfin à bout de faire une brèche considérable au pied de ce bastion et même de le faire ébouler, sans que nos gens, plus savants dans l'art de prendre les places que les défenseurs, se missent en devoir de faire un épaulement, ni fossé, ni retranchement derrière cette brèche. La consternation se mit parmi eux dès qu'ils virent ce bastion renversé et ils prirent la plus déraisonnable de toutes les résolutions, qui fut d'abandonner le fort et de se sauver du côté de l'ouest, vers un endroit qu'on nomme les Trois Rivières.

Cette résolution fut si peu secrète que les ennemis la surent presque aussitôt qu'elle fut prise. Ils se mirent en embuscade dans le chemin que nos gens devaient tenir pour se retirer. Mais ils firent une faute qui nous sauva, qui fut de se mettre en haie des deux côtés d'un chemin large qui est entre de grands arbres qui règnent jusqu'à la première des trois rivières que nos gens devaient passer.

Nos gens donnèrent comme des étourdis dans l'embuscade, sans avoir eu la précaution de faire reconnaître le pays avant de s'y engager. Ils essayèrent d'abord les décharges des ennemis qui se pressèrent trop de les attaquer. Ils y répondirent en vrais braves et avec un succès merveilleux, ce qui, ayant mis la confusion parmi les Espagnols et les Anglais, qui se tuaient les uns les autres sans se connaître, parce que la nuit était fort obscure, presque tous nos gens s'échappèrent. Il y en eut pourtant quelques-uns tués et pris, mais la perte des ennemis fut considérable. Ils eurent cependant la gloire d'entrer dans le fort : ils firent sauter le donjon, et après avoir enlevé le canon, les munitions et ce qu'ils trouvèrent de meilleur, ils l'abandonnèrent sans faire aucun autre dommage au reste des fortifications. Cet endroit était trop éloigné des quartiers habités par les Espagnols, qui sont en très petit nombre dans l'île, pour qu'ils le pussent conserver, et ils n'avaient garde de souffrir que les Anglais s'y établissent et s'y fortifiassent, parce qu'ils haïssent et craignent leur voisinage, autant pour le moins que celui des Français et peut-être plus.

Il est aisé de voir par ce que je viens de dire de la situation de ce fort, qu'il était impossible que les ennemis le prissent si nos gens ne l'eussent pas abandonné. Car, quand on supposerait que la brèche eût été beaucoup plus grande qu'elle n'était, il était impossible aux ennemis d'y donner l'assaut : ils n'avaient aucun boyau dans toute la savane pour les conduire au pied de la hauteur sur laquelle le fort est situé, il aurait fallu qu'ils eussent défilé devant nos gens avant d'arriver au pied de cette hauteur, qui est considérable, si difficile et si escarpée qu'ayant voulu par plaisir descendre par cette brèche, je pensai vingt fois me rompre le col, et j'eus toutes les peines du monde à remonter en grim pant et en m'attachant aux plantes, aux racines et aux pierres que je rencontrais.

Cet exemple fait voir combien il est nécessaire de mettre dans les places des officiers de service et d'expérience avec des soldats aguerris. Car il est constant que s'il y avait eu seulement deux cents bons hommes, avec des officiers qui eussent su leur métier, ils auraient laissé les Espagnols et les Anglais se morfondre devant le fort et consommer leurs munitions sans pouvoir s'en emparer. Nos habitants sont excellents pour aller à un abordage ou pour escalader une place, se battre en rase campagne ou dans des défilés, mais se voient-ils enfermés dans des murailles, ce n'est plus leur affaire, ce ne sont plus les mêmes hommes, il ne faut plus compter sur eux.

Un des habitants du bourg nous pria à souper avec quelques autres de ses amis. Nous fûmes assez surpris que ce ne fût pas dans sa maison qu'il nous traita, mais dans la nôtre, c'est-à-dire dans notre hôtellerie. On nous dit que c'était la coutume du quartier depuis la guerre. Nous approuvâmes cette coutume parce qu'elle nous exempta de sortir de chez nous.

Nous passâmes tout le mardi à nous promener aux environs du bourg. Nous fûmes voir une grande plaine, qui est au delà de la rivière que nos gens passèrent en abandonnant le fort, où il y aurait de quoi faire les plus beaux établissements du monde. C'est un pays uni, bien arrosé et qui nous parut d'une très bonne terre, surtout pour le sucre, qui n'a pas besoin d'un terrain extrêmement gras.

Nous partîmes du Port-Paix le mercredi matin, 12 janvier. Le jeudi, à midi, nous nous trouvâmes au Cap Saint-Nicolas, par le travers d'une pointe plate, qu'on appelle le Moule, ou plus correctement le Môle. On prétend qu'il y a des mines d'argent en cet endroit. C'est un pays sec, aride et assez propre pour la production de ce métal et de l'or, qui ne naissent jamais dans de bonnes terres. Il y a à côté une anse profonde et bien couverte comme un port naturel, qui est la retraite des corsaires en temps de guerre et des forbans en temps de paix.

On appelle forbans ceux qui courent les mers sans commission. Ce sont à proprement parler des voleurs publics, qui pillent indifféremment toutes les nations et qui, pour n'être pas découverts, coulent à fond les bâtiments après les avoir pillés et avoir égorgé ou jeté à la mer ceux des équipages qui n'ont pas voulu prendre parti avec eux.

Le nom de forbans vient de forbanais, qui est un vieux terme français, qui signifie bannis ou chassés hors de l'Etat. Les Italiens les appellent bandits, du mot *bando*, qui signifie un édit ou sentence qui les exile et chasse d'un Etat sous telle peine.

Les forbans sont pour l'ordinaire des flibustiers ou corsaires qui, s'étant accoutumés à cette vie libertine pendant une guerre où ils avaient commission de leur souverain pour courir sur les ennemis de l'Etat, ne peuvent se résoudre à retourner au travail quand la paix est faite et continuent de

faire la course aux dépens de qui il appartient. Leur rencontre est à craindre, surtout si ce sont des Espagnols, parce que la plupart n'étant que des mulâtres, gens cruels et sans raison, il est rare qu'ils fassent quartier à personne. Il y a bien moins de risques à tomber entre les mains des Français ou des Anglais : ils sont plus humains et plus traitables, et pourvu qu'on puisse échapper à leur première fureur, on compose avec eux et on se tire d'affaire.

Ces sortes de gens portent leur sentence avec eux. Quiconque les prend est en droit de les faire pendre sur-le-champ au bout des vergues ou de les jeter à la mer. On en réserve seulement deux ou trois pour servir de témoins pour l'adjudication du bâtiment dans lequel on les a pris, après quoi ils sont traités comme leurs camarades l'ont été. Nous n'étions pas sans crainte de rencontrer quelques-uns de ces messieurs, car nous savions qu'il y en avait qui rôdaient sur la côte, où ils avaient déjà pris quelques bâtiments. Mais comme nous savions que c'étaient des Français, nous espérions en connaître une partie et en être quittes pour quelques pièces d'eau-de-vie, dont notre vaisseau avait une partie considérable.

C'est à cette pointe ou môle que commence cette grande baie de plus de quarante lieues d'ouverture, jusqu'au Cap de Dona Maria, et de près de cent lieues de circuit, dont le plus profond enfoncement s'appelle le Cul-de-sac de Léogane. Il y a dans cette baie plusieurs îles désertes, dont la plus grande se nomme la Gonave. Nous en passâmes à une assez bonne distance, pour éviter les bancs dangereux qui l'environnent en beaucoup d'endroits. Elle me parut à la vue de sept à huit lieues de longueur. Elle manque absolument d'eau douce ; du reste, elle est très habitable, la terre y est bonne et l'air plus pur qu'à la grande terre.

Nous arrivâmes le samedi, un peu avant minuit, à la rade du bourg de la Petite Rivière, qui est dans le grand quartier, qu'on appelle la Principauté de Léogane. Comme c'était une heure indue, nous passâmes le reste de la nuit dans le vaisseau. On compte soixante et dix-sept lieues du Cap jusqu'à la Petite Rivière, supposé qu'on aille de la pointe ou Cap Saint-Nicolas à la Petite Rivière en droite ligne, et comme cela n'est pas possible, il faut en compter près de cent.

(L'auteur décrit le quartier de la Petite Rivière.)

CHAPITRE VI

Description du quartier de l'Esterre. Mariage d'un gentilhomme gascon.

L'Esterre est un bourg à trois lieues de la Petite Rivière. Je fus bien satisfait de la beauté des terres et des chemins par lesquels nous passâmes pour y arriver. Il me semblait être dans les grandes routes du parc de Versailles. Ce sont des chemins de six à sept toises de large, tirés au cordeau, dont les côtés sont bordés de plusieurs rangs de citronniers plantés en haies, qui font une épaisseur de trois à quatre pieds sur six à sept pieds de hauteur, taillés par les côtés et par le dessus, comme on taille le buis ou la charmille, ce qui les rend si fort et si épais qu'ils sont impénétrables à toutes sortes d'efforts. Les maisons et habitations que l'on trouve le long de ces magnifiques chemins ont de belles avenues, de grands arbres, chênes ou ormes, plantés à la ligne et entretenus avec soin, et quoique les maisons qui terminent ces avenues n'aient rien de grand, ni de superbe pour la matière et pour l'architecture, elles ne laissent pas de plaire beaucoup, parce qu'elles ont du bon goût et quelque chose de nos maisons de noblesse de France.

Le terrain est tout plat et uni, la terre est grasse, bonne et profonde, et comme nous étions alors dans la plus belle saison de l'année, on ne pouvait souhaiter un plus beau temps ni de plus beaux chemins pour voir avec plaisir ce beau pays.

La plupart des maisons étaient de charpente à deux étages, bien prises, palissadées de planches, couvertes d'essentes, occupées par des riches marchands, bon nombre d'ouvriers, de cabarets, de magasins pour les habitants, qui composaient plusieurs rues droites, larges et bien percées ; en un mot, tout se ressentait de la politesse du quartier, qui est celui du beau monde, la demeure du gouverneur, le lieu où se tient le Conseil et où les habitants sont les plus riches.

(Description de l'église paroissiale.)

Le lendemain, après la messe, nous allâmes saluer M. de Galifet, qui commandait toute la colonie en l'absence de M. du Casse, gouverneur, qui était allé en France. Il demeurait avec M. de Paty, un des lieutenants de Roi, dans la maison de M. du Casse. Cette maison était sur une habitation considérable, que M. de Paty faisait valoir en société avec M. du Casse.

M. du Casse, que ses services et son mérite ont élevé à la charge de lieutenant général des armées navales du Roi, n'était encore alors que capitaine de vaisseau et gouverneur de la Tortue et côte de Saint-Domingue. Car ces gouverneurs n'ont pas la qualité de gouverneurs de Saint-Domingue, peut-être à cause que la partie principale de cette île appartient aux Espagnols. Ce seigneur, après avoir acquis de très grands biens dans ce gouvernement, à la prise de Carthagène et dans les deux pillages de la Jamaïque, était allé en Cour. On disait même qu'il ne retournerait plus à Saint-Domingue, ce gouvernement lui étant alors inutile. L'éclat de sa fortune a attiré à Saint-Domingue quantité de Basques, ses compatriotes, et comme il est naturellement magnifique, généreux, bienfaisant, ils n'ont pas perdu leurs pas, non plus que quantité d'autres qu'il a avancés et mis en état de pouvoir faire plaisir à d'autres, pourvu qu'ils suivent les exemples qu'il leur a donnés.

M. de Galifet était un gentilhomme provençal, tout plein d'esprit. Je le connaissais pour l'avoir vu à la Martinique, capitaine d'une compagnie détachée de la marine. Il avait été envoyé, vers la fin de 1695, par le comte de Blenac, pour commander à Sainte-Croix après la mort du sieur ***, qui en était gouverneur. La Cour le nomma quelque temps après au même gouvernement. Il accompagna sa colonie quand on la transféra à Saint-Domingue ; il fut établi commandant au Cap. Nous avons vu, en passant par ce quartier-là, les grands établissements qu'il y avait et quelques-uns de ceux qu'il commençait à y faire, qui, joints au pillage de Carthagène, lui ont produit des biens immenses. Comme nous le connaissions parfaitement et que notre supérieur général était de son pays, il nous reçut très bien et nous fit un millier, et plus, de civilités, verbales s'entend, ce que je crois devoir remarquer ici, parce qu'il est du devoir d'un écrivain de dire les choses comme elles sont et de conserver religieusement les caractères des personnes et de leurs pays.

Nous ne connaissions point du tout M. de Paty, qui était un des lieutenants de Roi ; cependant nous en fûmes très bien reçus. C'était un homme fort poli et fort obligeant ; il était du pays de M. du Casse, qu'il regardait comme le principal ouvrier de sa fortune, qui était déjà fort considérable et en train de le devenir beaucoup plus.

La maison de M. du Casse, où ces messieurs demeuraient, était grande et commode, précédée d'une fort belle avenue. La salle était entourée des portraits des gouverneurs de Carthagène : c'était une partie du pillage de cette ville, mais ce n'était pas la plus précieuse.

Le major de Léogane était un créole de la Guadeloupe, nommé du Clerc, qui depuis s'est rendu fameux par ses entreprises sur les Portugais et qui a péri enfin à Rio-Janeiro. Son père, qui avait servi M. de Baas, gouverneur général des Iles, avait eu la majorité de la Guadeloupe et avait ensuite épousé la veuve du sieur du Lion, gouverneur de la même île. M. du Casse, qui avait été son intime ami, protégeait le jeune du Clerc, lui avait fait avoir la majorité de Léogane et l'aurait poussé bien plus loin sans l'accident qui lui arriva à Rio-Janeiro. C'était un jeune homme plein de cœur, entreprenant et intrépide ; il était allé en France avec M. du Casse.

Il y avait encore un autre lieutenant de Roi qui portait le nom de du Casse, quoiqu'il ne fût point parent du gouverneur. Nous le connaissions parce qu'il avait demeuré à la Martinique, où, si je ne me trompe, il s'était marié. Il y avait encore une habitation à la Cabesterre, au quartier du Cul-de-sac Français.

Le gouvernement politique et militaire était entre les mains de ces messieurs, qui, selon les apparences, s'en acquittaient bien, puisqu'on n'entendait pas la moindre plainte contre eux ; chose très rare parmi des habitants comme ceux de Saint-Domingue. On doit dire à la louange de M. du Casse, qui a été le premier qui a su réduire les habitants de la côte et les accoutumer à l'obéissance sans leur faire sentir la pesanteur de ce joug. C'est faire son éloge en peu de mots. Car il fallait avoir son esprit, sa fermeté, ses manières nobles et généreuses pour discipliner des gens qui étaient accoutumés à une vie libertine et indépendante, dont ils avaient passé la plus grande partie dans les bois ou sur la mer.

La justice ordinaire était administrée par un juge royal résidant à l'Esterre, comme il y en avait un au Cap, au Port-Paix et au Petit Goave.

Le Conseil souverain, qui jugeait les appels de tous ces juges, se tenait à l'Esterre et la plupart des conseillers avaient leurs habitations dans ce quartier-là.

Le plus ancien conseiller, qui est comme le président du Conseil lorsqu'il n'y a pas d'intendant, était un vieux flibustier, honnête homme, sage et très riche, qui depuis nombre d'années s'était retiré de la course, où il avait amassé de l'argent ; il s'était fait une très belle habitation, où nous allâmes le voir. Il s'appelait Le Maire. Il était fort ami du Père Bédarides et en général il aimait tous nos religieux. Il était parfaitement bien logé et se traitait en grand seigneur.

Nous vîmes aussi la plupart des autres conseillers, de qui nous reçûmes beaucoup de civilités. Nous n'eussions pas manqué de rendre nos devoirs même au commis greffier (car dans ce monde on a besoin de toutes sortes de gens), mais il ne logeait point chez lui depuis quelque temps. Faute de prison, il était aux fers dans le corps de garde, accusé d'avoir voulu forcer une jeune mariée. Comme il s'était sauvé de Nantes, où il était procureur, pour le même crime et qu'il avait encore échappé à la justice du Cap pour la même chose, il était à craindre qu'il ne payât cette fois toutes les fautes passées, et cela aurait été effectivement s'il n'eût trouvé le secret de se sauver avec ceux qui étaient attachés à la même barre de fer. Il faut croire que la délicatesse de sa conscience ne lui permettra pas de dérober à la potence ce qu'il lui doit depuis si longtemps.

Il y avait peu de temps quand nous arrivâmes à Saint-Domingue qu'un Gascon gentilhomme, ou soi-disant tel, fit violence à une femme sans que la justice y pût trouver à redire. On nous en conta l'histoire ; elle est trop singulière pour ne la pas rapporter ici comme on nous l'a dite. Je n'y mets rien du mien.

Ce galant homme, dont je me dispenserai de dire le nom, ayant entendu parler de la générosité de M. du Casse, le vint trouver, ne doutant point qu'il ne fût pour lui ce qu'il avait fait pour une infinité d'autres. Il lui fit le compliment ordinaire, qu'il était un gentilhomme qui avait mangé son bien au service du Roi, mais que n'ayant pas eu le bonheur d'être avancé comme il le méritait et n'étant plus en état de continuer de servir, il avait été obligé de quitter la France et de venir chercher fortune. Que le connaissant comme il faisait, il espérait qu'il lui procurerait quelque moyen de se remettre en état de retourner continuer ses services et sacrifier sa vie pour son prince.

M. du Casse ne manqua pas de lui offrir sa table et sa maison, en attendant qu'il se trouvât quelque occasion de lui rendre service. Il lui dit de voir le pays et de découvrir ce qui lui pourrait convenir.

Notre gentilhomme vit quantité d'habitants qui avaient beaucoup de nègres, et comme la Gascogne est le pays des inventions, plutôt que des lettres de change, il proposa à M. du Casse d'engager tous ces gros habitants à lui donner ou à lui prêter chacun un nègre. Car, disait-il, le travail de leurs habitations ne sera pas diminué pour un nègre de moins, et quand j'en aurai cinquante ou soixante, je serai en état de faire une bonne habitation et de rétablir mes affaires.

M. du Casse, qui voulait se divertir, proposa cet expédient à une grosse compagnie qui mangeait chez lui, et n'ayant pas remarqué qu'on fût d'humeur à donner là-dedans, il dit au Gascon qu'il fallait songer à autre chose, sans se presser pourtant, parce que sa maison était toujours à son

service, qu'il lui conseillait seulement de bien choisir, et que s'il avait inclination pour le mariage, un gentilhomme ne manquait jamais de trouver des avantages considérables dans le pays.

Cette ouverture plut au Gascon, il se mit en campagne, il chercha ; il découvrit et résolut de tenter fortune. Il dit à M. du Casse qu'il avait trouvé un nid, que l'oiseau serait peut-être difficile à surprendre, mais que, comptant sur sa protection, il espérait en venir à bout.

Cet oiseau était une vieille veuve Dieppoise, qui avait eu la dépouille de six ou sept maris, et son nid était une belle habitation, bien fournie de nègres et de tout ce qui peut faire estimer une personne riche. Elle était entre l'Esterre et le Petit Cul-de-Sac.

Le Gascon, ayant bien médité son dessein, partit revêtu de ses plus beaux habits, monté sur un cheval de M. du Casse. Il passa devant cette habitation environ le temps de dîner ; il y entra sous prétexte de se mettre à couvert d'un grain de pluie, il fit son compliment à la vieille d'une manière qui lui fit d'autant plus de plaisir qu'il y avait longtemps qu'elle n'avait entendu rien de si spirituel. Elle le retint à dîner selon la coutume. Pendant qu'on fut à table, il ne manqua pas de lui faire sa cour tout de son mieux, et il remarqua avec joie que ses manières ne déplaisaient pas à la vieille. Il demanda son cheval quelque temps après qu'on fut sorti de table, et passant à la cuisine sous quelque prétexte, il distribua quelque argent aux domestiques, qui furent d'abord dans ses intérêts.

La vieille aperçut qu'il oubliait ses bottes en montant à cheval (car on doit croire qu'il s'était fait débotter avant de se mettre à table), elle l'en fit souvenir ; mais il lui répondit qu'il laissait chez elle autre chose que des bottes et qu'il doutait qu'il pût jamais le reprendre. La vieille entendit ce qu'il voulait dire et s'en sut bon gré. Il partit et fut coucher sous quelque autre prétexte chez un habitant à deux lieues de là. Il ne manqua pas de revenir le lendemain à pareille heure qu'il était venu le jour précédent. Les domestiques, que sa libéralité avait gagnés, se pressèrent d'avertir leur maîtresse de son arrivée et de prendre son cheval ; il entra en même temps où était la dame, et après l'avoir saluée : « Madame, lui dit-il, ne croyez pas que je sois venu pour reprendre ce que je laissai hier chez vous, il n'est plus à moi, vous en êtes la maîtresse pour toujours. » La vieille, croyant ou feignant de croire qu'il parlait de ses bottes, le remercia et lui dit que cela n'était point à son usage, et sur-le-champ dit à une servante de les rapporter. Mais le Gascon lui dit qu'il ne s'agissait pas de bottes, que c'était son cœur qu'il avait laissé chez elle, qui s'y trouvait si bien qu'il n'y avait pas d'apparence qu'il en voulût sortir, et que cela étant ainsi, il était juste qu'il s'arrêtât où son cœur avait fixé sa demeure. Il continua de l'entretenir sur ce ton pendant le dîner et pendant tout l'après-dîner. La nuit s'appro-

chant, la vieille lui dit que quand il voudrait on lui amènerait son cheval. « Hé pourquoi faire, madame, lui dit-il, mon cœur ne sortira point d'ici, il est fait pour le vôtre, je tenterais l'impossible si je voulais les séparer. En bon français, madame, continua-t-il, cela signifie que je vous aime et je vous crois de trop bon goût pour ne me pas rendre la réciprocque en devenant ma femme. » Jusqu'ici les douceurs du Gascon avaient fait plaisir à la vieille, mais le mot de mariage lui fit peur. Elle prit son sérieux, elle voulut même se fâcher : le Gascon, sans se démonter, continua ses fleurettes et jura enfin qu'il ne mettrait pas le pied hors de la maison qu'il ne fût son mari.

On soupa, et quoique la vieille parût un peu de mauvaise humeur, il ne laissa pas de l'entretenir de son amour et de lui vouloir persuader qu'elle l'aimait, mais qu'elle voulait seulement garder quelques mesures avant de le lui déclarer. Après le souper, il trouva une chambre prête, où il se retira après avoir conduit la vieille dans la sienne et lui avoir souhaité une bonne nuit.

Il sut par les domestiques qu'un certain marchand nantais, nommé Gourdin, faisait l'amour à leur maîtresse, que les choses étaient fort avancées et qu'il devait venir la voir le lendemain matin. Il conclut de cet avis que la mauvaise humeur où s'était trouvée la vieille n'avait point d'autre fondement et il résolut de se débarrasser de ce M. Gourdin.

Le jour étant venu et la dame levée, il entra en conversation avec elle en attendant M. Gourdin, et l'ayant vu venir, il se mit sur la porte de la maison avec un maître bâton à côté de lui. M. Gourdin, étant descendu de cheval, fut un peu surpris de voir un homme galonné et en plumet sur la porte de sa prétendue. Il s'approcha cependant d'une manière soumise. Mais le Gascon, haussant la voix : « Que cherchez-vous, monsieur, lui dit-il, à qui en voulez-vous ? » « Monsieur, lui répondit humblement le marchand nantais, je souhaite parler à Madame NN. » « A Madame NN., reprit le Gascon, vous vous trompez, c'est à moi qu'il faut parler à présent. Ne seriez-vous point par hasard Monsieur Gourdin ? » « Oui, monsieur, dit le marchand, à votre service. » « Oh, apprenez, petit marchand nantais, que Madame NN. est faite pour un gentilhomme comme moi et non pas pour un Pocrin comme vous. Vous êtes Monsieur Gourdin et voilà Monsieur Bâton (prenant le bâton d'une main et son épée de l'autre), qui vous signifie que si vous avez jamais la hardiesse de penser à Madame NN. il vous brisera bras et jambes », et sans autres compliments il commença à le charger d'importance. La vieille sortit pour empêcher le désordre, mais M. Bâton, qui continuait toujours son action, obligea M. Gourdin de s'enfuir du côté de son cheval. Le nègre qui le tenait lâcha la bride et s'enfuit, de peur d'avoir sa part de la distribution que son maître recevait ; le cheval en fit

autant et M. Gourdin courait après tous les deux, toujours accompagné de M. Bâton, jusqu'à ce que la vitesse de ses jambes l'eût mis hors de la sphère de son activité.

Le Gascon triomphant revint à petit pas de son expédition, et jetant le bâton avec une poignée de monnaie : « Voilà, dit-il, pour le maître du bâton, car il est juste de récompenser ceux qui ont eu part à la vengeance de Madame. » Puis, s'adressant à la vieille, qui était fâchée ou qui la contrefaisait : « Voilà, madame, un échantillon de ce que je ferai pour vous et comme je traiterai ceux qui vous perdront le respect. Je n'ai pas voulu pousser les choses à bout, afin que ce malheureux fût témoin de ma modération et en même temps un exemple pour retenir dans le devoir d'autres téméraires comme lui. »

Notre Gascon eut soin de donner avis à M. du Casse de ce qui se passait, et il tourna si bien le cœur de la vieille que le dimanche suivant on publia un ban, et ils se marièrent le lundi, s'étant fait l'un à l'autre une donation entre vifs de tous leurs biens présents et à venir. Ce qu'il y eut de fâcheux dans toute cette aventure fut que M. Gourdin ne put survivre à la perte qu'il avait faite de sa maîtresse. Il s'aliça dès le lendemain du mariage et mourut en moins de cinq ou six jours.

Ce mariage fit grand bruit dans l'île et la diligence avec laquelle il avait été conclu surprit tout le monde. Les voisins de la vieille lui en ayant témoigné leur étonnement, elle leur dit, avec la naïveté naturelle des Dieppoises : « Hé que diable voulez-vous, il fallait bien se marier pour obliger ce Gascon à sortir de la case, car il avait juré de n'en pas sortir sans cela. »

(Le chapitre suivant est consacré à la végétation de Saint-Domingue, à ses chevaux, au caïman, aux chirurgiens et aux maladies du pays.)

B.U.
NANTES
Sect.
Lettres-Droit



PLANCHE X. Une " plante sensible " des Antilles. Gravure du XVIIe siècle.

CHAPITRE VII

Voyage de l'auteur de l'Esterre à la Caye de Saint-Louis. Du commerce avec les Espagnols. Description d'un boucan.

Le 3 février j'accompagnai notre Supérieur général, qui alla faire sa visite au Cul-de-Sac. On compte environ treize lieues de l'Esterre jusque-là. Il s'en faut bien que les chemins soient aussi beaux depuis la Grande Rivière jusqu'au Cul-de-Sac qu'ils le sont dans toute la plaine de Léogane. Il y a des endroits fort raboteux et incommodes. On parlait de les accommoder, afin qu'on pût faire rouler les carrosses dans tous ces quartiers-là. La chose ne me parut pas si difficile qu'on la faisait.

Nous fûmes fort contents de l'église et de ses dépendances, et encore plus du curé, dont tout le monde se louait et nous disait du bien. C'était alors le Père Monori, du couvent de la rue Saint-Honoré, à Paris. Nous employâmes cinq jours en ce voyage.

Au retour je terminai l'affaire de ma commission. Je me convainquis, par ce que je vis et entendis, que les fautes qu'on reprochait au Supérieur de la Mission de Saint-Domingue venaient de son peu d'expérience et d'aptitude pour les affaires ; de sorte que je fis agréer au Supérieur général qu'il se démit entre ses mains de son emploi, et aussitôt que cela fut fait, je songeai à la retraite, craignant avec raison que le Supérieur général et les autres religieux ne m'engageassent à remplir ce poste. Je le priai donc de me permettre de retourner à la Guadeloupe, ainsi que je l'avais promis au gouverneur de cette île, pour faire travailler selon les projets qu'on avait envoyés en Cour. Je m'aperçus bientôt qu'il avait d'autres vues et qu'il différerait de jour à autre de me donner une réponse positive, afin de me faire perdre l'occasion d'une barque qui remontait aux îles du Vent ; mais je lui témoignai tant de répugnance à rester à Saint-Domingue qu'à la fin

il consentit à mon retour. Le départ de la barque m'empêchait de voir les quartiers du Grand et du Petit Goave.

Il est bon de remarquer que bien des gens se trompent en parlant de ces quartiers. Ils les confondent faute de les connaître, comme a fait Dampier, Anglais, qui, dans sa carte du golfe du Mexique, marque le Port-Paix, ou le Petit Goave, comme si c'était la même chose, quoiqu'il y ait plus de soixante lieues de distance d'un de ces lieux à l'autre. S'il n'est pas plus exact dans le reste que dans ceci, il court risque de voir son ouvrage méprisé.

La barque dont je me servis pour remonter aux îles du Vent se nommait l'*Aventurière*. On dit monter aux îles du Vent parce que, quand on part de Saint-Domingue ou autres lieux qui sont à l'ouest pour y aller, il faut aller sans cesse contre les vents alisés, qui soufflent toujours de la bande de l'est, et en terme de marine américaine cela s'appelle monter, au lieu que quand on part des îles du Vent ou autres lieues qui sont à l'est pour aller aux lieues qui sont à l'ouest, on appelle cela descendre, parce que, comme il y a bien plus de facilité à descendre qu'à monter, il y en a aussi bien plus à suivre le cours du vent qu'à faire route contre sa violence.

Cette barque était une excellente voilière ; elle avait été construite à la Vermude (1) où les ouvriers se sont acquis à bon droit la réputation des meilleurs constructeurs du monde pour ces sortes de bâtimens. Elle était conduite par un de nos flibustiers, nommé Samson, habile homme autant qu'on le pouvait souhaiter. Le sieur des Portes Arson, Malouin, qui était venu à la Martinique depuis quelque temps pour établir un commerce avec les Espagnols, dont il savait la langue, était dans cette barque, que les Anglais nous avaient prise sous prétexte qu'elle leur avait été enlevée pendant la guerre précédente par des gens qui n'avaient point de commission. Ils avaient même procédé contre le maître et les matelots qui la montaient quand ils l'avaient prise et les menaçaient de les faire pendre comme complices de ce prétendu vol. Le sieur des Portes était arrivé à temps pour leur sauver la vie, mais il n'avait pu sauver la barque, qui fut confisquée, et sa charge servit à payer les procédures.

Ce sont des tours ordinaires des Anglais de la Jamaïque, qui ne manquent guère d'en faire de semblables autant de fois qu'ils en trouvent l'occasion. Le remède à cela est d'en user de même à leur égard. C'est l'unique pour les mettre à la raison.

Nous étions chargés d'indigo, de quelque argent en saumons et en piastres, d'une partie d'or en poudre et de plusieurs caisses de toiles de Bretagne, qu'on nomme *platilles*, de bas de soie et de fil, de chapeaux et

(1) Il faut lire Bermude.

de merceries qui étaient restées d'une cargaison qu'on avait mise dans la barque pour trafiquer en passant chez les Espagnols. Cela m'engage de dire un mot du commerce qu'on fait avec eux.

Ce commerce était très lucratif avant que les Français eussent trouvé le secret de le gêner, en portant une trop grande quantité de marchandises et les donnant à l'envie les uns des autres à vil prix. Les Anglais et les Hollandais ont été en cela plus sages que nous, et quoiqu'ils aient pour le moins autant d'avidité que nous, ils ont su se contenter, ne point aller les uns sur les autres et entretenir toujours le commerce sur le même pied.

Il n'est permis à aucune nation, sous quelque prétexte que ce puisse être, d'aller traiter chez les Espagnols. Ils confisquent sans miséricorde tous les bâtiments qu'ils peuvent prendre, soit qu'ils les trouvent mouillés sur leurs côtes, soit qu'ils les rencontrent à une certaine distance, parce qu'ils supposent qu'ils n'y sont que pour faire le commerce, et pour être convaincus de l'avoir fait il suffit qu'ils trouvent dans le bâtiment ou des marchandises fabriquées chez eux ou de l'argent d'Espagne.

Ce sont leurs lois auxquelles on ne manque jamais de trouver bon nombre d'exceptions. En voici quelques-unes :

Lorsqu'on veut entrer dans quelqu'un de leurs ports pour y faire le commerce on feint qu'on a besoin d'eau, de bois, de vivres. On envoie un placet au gouverneur par un officier qui expose les besoins du bâtiment. D'autres fois c'est un mâât qui a craqué ou une voie d'eau considérable qu'on ne peut trouver ni étancher sans décharger le bâtiment et le mettre à la bande. On détermine le gouverneur à croire ce qu'on veut qu'il croie par un présent considérable qu'on lui fait. On aveugle de la même manière les officiers dont on a besoin, et puis on obtient permission d'entrer, de décharger le bâtiment pour chercher la voie d'eau et remettre le bâtiment en état de continuer son voyage. Les formalités sont observées : on enferme soigneusement les marchandises, on en met le sceau à la porte du magasin par laquelle on les fait entrer, mais on a soin qu'il y en ait une autre qui n'est point scellée, par laquelle on les fait sortir de nuit, et l'on remplace ce que l'on ôte par des caisses d'indigo, de cochenille, de vanille, par de l'argent en barres ou monnayé, du tabac et autres marchandises, et dès que le négoce est achevé, la voie d'eau se trouve étanchée, le mâât assuré, le bâtiment prêt à mettre à la voile. Mais cela ne suffit pas, il faut trouver un expédient, afin que ceux qui ont acheté les marchandises les puissent vendre. On expose pour cela au gouverneur et à ses officiers qu'on manque d'argent pour acheter les vivres dont on a besoin et pour payer ce qu'on a pris pour accommoder le bâtiment, et on le supplie de permettre qu'on puisse vendre des marchandises au prorata de ce qu'on doit acheter ou payer. Le gouverneur et son conseil y consentent après les grimaces qu'ils

jugent à propos de faire, et on vend quelques caisses de marchandises, afin que le gros de la cargaison que ces messieurs ou leurs agents ont acheté puisse être vendu publiquement sans qu'on s'en puisse plaindre, parce qu'on supposera toujours que c'est ce qu'on a permis aux marchands espagnols d'acheter des étrangers. Ainsi se débitaient en ce temps-là les plus grosses cargaisons.

A l'égard de celles qui sont moindres et dont les barques anglaises, hollandaises, françaises et danoises sont ordinairement chargées, on les porte dans les esterres, c'est-à-dire aux lieux d'embarquement ou embarcadères, qui sont éloignés des villes, ou aux embouchures des rivières. On avertit les habitants des environs par un coup de canon et ceux qui ont envie de trafiquer viennent dans leurs canots pour faire leur emplette. C'est particulièrement la nuit qu'on fait ce commerce. Mais il faut être sur ses gardes, toujours armé et ne laisser jamais entrer dans le bâtiment plus de monde qu'on ne se trouve en état d'en chasser, s'il leur prenait envie de faire quelque insulte. On appelle cette manière de trafiquer, traiter à la pique. On ne parle jamais de crédit dans ce négoce, il ne se fait qu'argent comptant ou marchandises présentes.

On fait ordinairement un retranchement devant la chambre ou sous le gaillard de la barque ou autre bâtiment, avec une table, sur laquelle on étale les échantillons des marchandises à mesure qu'on les montre. Le marchand ou quelque commis et autres gens armés sont en dedans du retranchement avec de menues armes. On en met encore quelques-uns au-dessus de la chambre ou sur le gaillard ; le reste de l'équipage, bien armé, est sur le pont avec le capitaine ou un commis, pour faire les honneurs, recevoir les personnes qui viennent, les faire boire, les reconduire avec civilité, et quand ce sont des gens de quelque distinction ou qui font de grosses emplettes, les saluer en sortant de quelques coups de canon. Ils se piquent beaucoup de ces sortes d'honneur et on est sûr de n'y rien perdre.

Mais avec tout cela il faut être sur ses gardes, et toujours le plus fort, car s'ils trouvent l'occasion de s'emparer du bâtiment, il est rare qu'ils y manquent. Ils le pillent et le coulent à fond avec l'équipage, afin qu'il ne se trouve plus personne qui se puisse plaindre de leur perfidie, parce que si un pareil cas venait à la connaissance des officiers de leur prince, ils ne manqueraient pas de les obliger à une entière destitution de ce qui aurait été pillé, non pas, comme on pourrait se l'imaginer, pour le rendre aux propriétaires, mais pour se l'approprier comme des effets confisqués.

Ce que je rapporte ici n'est pas une histoire faite à plaisir. C'est une pratique constante sur la côte de la Nouvelle Espagne, de Carac et de Carthagène, dont bien des Français, Anglais et Hollandais ont fait la triste expérience.

Il y a encore une chose à observer quand les Espagnols sont à traiter dans un bâtiment, c'est de prendre garde à leurs mains plutôt qu'à leurs pieds. ils sont tous ou presque tous sujets à caution, habiles à prendre autant qu'on le peut être, et quand ils trouvent l'occasion de s'accorder d'une chose sans qu'elle ne coûte rien, il n'y a point d'exemple qu'ils l'aient laissé échapper. Il faut donc avoir toujours les yeux ouverts sur eux, et dès qu'on s'en aperçoit, il faut les en avertir d'une manière honnête et comme si on croyait que ce fût une méprise. Car ils s'offenseraient si on le faisait autrement, on perdrait l'occasion de la traite et même on s'exposerait à des suites fâcheuses. Ils ne se fâchent point de ces sortes d'avis : ils font semblant que ç'a été l'effet de quelque distraction ou d'avoir voulu se divertir de l'embarras où serait le commis quand il s'apercevrait de la perte qu'il aurait faite. C'est ainsi qu'on fait semblant de se tromper de part et d'autre. Le plus sage est celui qui ne laisse pas emporter sa marchandise sans qu'elle soit payée. Je rapporte ceci sur le témoignage de bien des gens. Cependant je n'ai garde d'en faire un crime à toute la nation. Il y aurait de l'injustice et je n'aime pas à en faire à personne.

(Articles de commerce.)

Nous partîmes de la rade de l'Esterre le vendredi 18 février, sur les cinq heures du soir. Notre barque avait deux pièces de canon, mais nous n'avions qu'un seul boulet, dont nous ne pouvions pas nous défaire, parce qu'il servait à broyer la moutarde qui accompagnait notre cochon boucané. Car, quoique nous fussions en carême et au milieu de la mer, nous ne pouvions faire maigre que le vendredi, que nous passions avec du biscuit, des patates et du vin. Du reste nous avions d'assez bonnes provisions et surtout de fusils, de la poudre et du plomb au service de nos amis. Nous étions dix-sept hommes avec un mousse et mon nègre, qui avait quinze à seize ans.

Nous eûmes dès le lendemain des vents contraires et fort violents, de sorte que nous ne pûmes gagner les Caymites que le 25 sur le soir. Ce sont plusieurs petites îles basses et désertes, que je ne pus pas bien voir, parce que nous les passâmes pendant la nuit. La mer était fort grosse et le devint à un tel point que les lames se donnaient la liberté de s'exercer à qui sauterait le mieux et à qui passerait de l'arrière à l'avant de notre barque. Une d'elles fut assez maladroite pour emporter chemin faisant notre cuisine. Accident funeste pour des gens qui avaient grand appétit. Cette disgrâce et la continuation du mauvais temps nous obligea de mouiller sous le Cap de Dona Maria, qui est le plus à l'ouest de toute l'île.

Nous y fûmes encore invités par un petit pavillon que des chasseurs qui

étaient en ce quartier-là mirent au bout d'une perche pour nous appeler. Cependant, comme il était bon de prendre des sûretés, de crainte que ce ne fussent d'honnêtes gens, tentés d'enlever notre barque pour s'en aller forbans, on prit les rames, on chargea nos canons de mitrailles et de balles de mousquet, et je m'offris d'aller avec deux hommes dans le canot pour reconnaître le terrain et voir s'il n'y avait rien à craindre. Je m'acquittai de ma commission, et après avoir tout examiné, je retournai à la barque avec deux chasseurs, qui nous firent un présent de cochon frais et de boucané. On les régala de vin et d'eau-de-vie et on convint avec eux du prix de dix-huit cents livres de cochon en aiguillettes et en pièces et de trois cents livres de mantègue, c'est-à-dire de graisse de cochon ou saindoux.

Les Espagnols s'en servent dans l'Amérique et même en quelques provinces d'Espagne au lieu de beurre, et cela en vertu de la bulle de la Croisade, qui leur donne encore d'autres grands privilèges et entre autres de manger le samedi toutes les extrémités des bêtes, comme sont les pieds, la tête, le col et les entrailles. Mais on coupe ces extrémités si avant que le corps est réduit à très peu de chose. Cette mantègue est blanche comme la neige et excellente de quelque manière qu'on la veuille employer.

Nous devions payer ces provisions en poudre, plomb, toiles et merceries ; et comme leur boucan était environ à deux lieues de la mer, ils nous demandèrent quelques-uns de nos hommes pour leur aider à aller chercher ces viandes. On leur en donna six et je pris la commission d'aller choisir la viande. Je menai mon nègre avec moi pour porter mon hamac et nous partîmes sur-le-champ.

C'était quelque chose de plaisant de voir l'habillement de ces deux chasseurs. Ils n'avaient qu'un caleçon et une chemise, le caleçon était étroit et la chemise n'entrait pas dedans ; elle était par-dessus comme les rouilles de nos rouliers et un peu moins large. Ces deux pièces étaient si noires et si imbibées de sang et de graisse qu'elles semblaient être de toile goudronnée. Une ceinture de peau de bœuf avec le poil serrait la chemise et soutenait d'un côté une gaine, qui renfermait trois ou quatre grands couteaux comme des baïonnettes, et de l'autre un gargoussier à l'ordinaire. Ils avaient sur la tête un cul de chapeau, dont il restait environ quatre doigts de bord, coupé en pointe au-dessus des yeux. Leurs souliers étaient sans couture et tout d'une pièce. On les fait de peau de bœuf ou de cochon. Voici comment. Dès qu'on a écorché un bœuf ou un cochon, on enfonce le pied dans le morceau de peau qui lui couvrait la jambe. Le gros orteil se place dans le lieu qu'occupait le genou, on serre le bout avec un nerf et on le coupe. On fait monter le reste trois ou quatre doigts au-dessus de la cheville du pied et on l'y attache avec un nerf jusqu'à ce qu'il soit sec et alors il se tient de lui-même. C'est une chaussure très commode, bientôt

faite, à bon marché, qui ne blesse jamais et qui empêche qu'on ne sente les pierres et les épines sur lesquelles on marche.

Nous arrivâmes assez tard à leur boucan, où nous trouvâmes leurs trois autres camarades. Leurs pavillons étaient dans une assez bonne case couverte de taches et la petite case à boucaner était tout auprès. Ils avaient beaucoup de viandes sèches, d'autres qui boucanaient et deux ou trois cochons qu'ils venaient de tuer. Nous soupâmes fort joyeusement et avec appétit. J'avais fait apporter du vin et de l'eau-de-vie, mais mon nègre avait oublié le pain. Je mangeai comme eux des bananes rôties et bouillies avec la viande, et ensuite le gras et le maigre du cochon en guise de pain et de chair, accompagné de la pimentade. Soit que l'air, le chemin ou la nouveauté m'eussent donné plus d'appétit qu'à l'ordinaire, soit que la viande fût plus tendre et plus appétissante, je crois que j'en mangeai près de quatre livres. Nous dormîmes à merveille. La faim plutôt que le point du jour nous réveilla. J'avais de la peine à concevoir qu'ayant tant mangé peu d'heures auparavant, mon estomac eût déjà fait la digestion. Mes six hommes et mon nègre se trouvèrent dans le même besoin que moi, et les chasseurs me dirent qu'il ne fallait pas que cela nous étonnât, qu'ils avaient autant d'appétit que nous et que cela leur était ordinaire, parce que la viande de cochon mangée de cette façon se digère plus facilement. On peut croire que nous ne souffrîmes pas longtemps cette incommodité. Nous déjeunâmes bien. Mes six hommes avec trois chasseurs se chargèrent et partirent dans l'intention de revenir vers le midi, afin de pouvoir faire un autre voyage. Je restai avec les deux autres et mon nègre au boucan, où je ne demeurai pas oisif, car, comme nous étions dans un lieu qui pourrait passer pour une forêt d'abricotiers, j'en allai amasser et cueillir autant que nos six hommes en purent porter, ce qui fit que je couchai encore au boucan, parce qu'au lieu d'envoyer de la viande et de la mantègue à la barque, je ne chargeai nos gens que d'abricots et de bananes. Ils revinrent le lendemain matin au nombre de huit ou neuf, les uns se chargèrent de fruits et les autres de viande et de mantègue ; nous retournâmes à la barque sur les trois heures après-midi, nous payâmes nos marchands, et après les avoir fait boire, nous mîmes à la voile.

Le lendemain sur le soir nous doublâmes le Cap Tiberon et nous le rasâmes de si près qu'on pouvait cracher à terre. Cette pointe est presque ronde, fort élevée et coupée presque à pic ; la mer, par conséquent, y est profonde, et comme le rocher est noir, la mer paraît de la même couleur.

Les vents, qui étaient nord-est et fort frais, nous contrarièrent tellement que nous fûmes obligés de porter au large, au lieu de ranger la côte comme nous avions dessein. Nous nous y ralliâmes enfin le 3 mars et nous recon-

nûmes l'île à Vache. Nous la dépassâmes à la Gaye ou île de Saint-Louis, qui est selon mon estime à six lieues au vent de l'île à Vache.

Cette île était fameuse autrefois et fort fréquentée des flibustiers de toutes sortes de nations, qui en faisaient le lieu de leur rendez-vous et y venaient souvent partager le butin qu'ils avaient fait sur les Espagnols, qui ont été de tout temps les objets de leurs courses. Quelques gens en très petit nombre s'y étaient établis. On les en a fait déloger et passer à la Grande Terre, c'est-à-dire à Saint-Domingue, de sorte qu'elle est à présent déserte : il n'y a plus que des bêtes à cornes et des cochons qu'on y a mis pour multiplier pour le service de la Compagnie, à qui le Roi a concédé les terres qui sont depuis le Cap Tiberon jusques au Cap Mongon, ce qui fait une étendue d'environ cinquante lieues.

Il semble que le but de cette Compagnie n'a pas tant été de peupler et faire habiter cette partie de l'île de Saint-Domingue que d'avoir un entrepôt commode et sûr pour les vaisseaux et pour les barques qu'elle envoie en traite aux côtes de la terre ferme. Les Anglais de la Jamaïque, les Hollandais de Corossol et les Danois de Saint-Thomas tirent leurs plus grands profits de ce commerce, qu'ils seront désormais obligés de partager avec nous si nous savons nous servir de nos avantages et ne pas laisser périr cet établissement, comme quantité d'autres que nous avons dans les autres parties du monde. Il faut espérer que les directeurs de cette Compagnie, qui sont les premiers commis de M. de Pontchartrain, seront plus sages et plus heureux que les autres entrepreneurs, dont la plupart se sont ruinés dans les établissements qu'ils avaient commencés.

(Description de la Caye de Saint-Louis.)

CHAPITRE VIII

L'auteur est poursuivi par les forbans et pris par les Espagnols. Leur manière de vivre. Culte qu'ils rendent à Saint-Diego.

Nous mîmes à la voile le lundi de la Semaine Sainte, vingt-unième de mars. Nous comptons de faire nos pâques à la ville de Saint-Domingue, où nous devons aller pour nous défaire du reste de la cargaison de notre barque.

Nous vîmes le Cap Mongon, autrement d'Altavela, le Jeudi Saint, avant midi ; nous étions proches de terre ; aussitôt nous amenâmes nos voiles, afin que la terre nous mangeant, nous ne fussions point découverts par les forbans, qu'on nous avait dit être en ces quartiers-là ; parce que, si l'avis était véritable, nous ne doutions point qu'ils ne fussent dans l'anse de l'île la Beata, qui est une très bonne croisière. Dès que la nuit s'approcha, nous fîmes servir toutes nos voiles. Nous doublâmes le Cap Mongon avant minuit et nous nous trouvâmes par le travers de la Beata deux heures avant le jour.

Je ne puis rien dire de cette île, ni des trois rochers ou îlets, qu'on nomme les Frères, ni de celui appelé Altavela, parce que nous les dépassâmes pendant la nuit et que le jour précédent il avait fait une trop grosse brume pour les pouvoir bien voir. Ce fut cette brume qui nous sauva et qui empêcha les forbans de nous découvrir.

Le Vendredi Saint, vingt-cinquième mars, nous vîmes dès que le jour parut une barque qui nous suivait. Nous ne doutâmes point que ce ne fût celle des forbans ; mais comme nous avions près de trois lieues d'avance, nous nous en mîmes peu en peine. Elle nous donna la chasse jusqu'à midi, après quoi, voyant qu'elle ne nous haussait point, elle revira de bord et retourna apparemment à sa croisière. Il fallait que ces gens n'eussent point

de sentinelle ou, pour parler en termes de flibuste, de vigie, car le maître de notre barque et tout l'équipage, qui ne dormait pas, virent parfaitement bien la barque en passant et n'en étaient point du tout contents. Ils conquirent par là que l'avis qu'on nous avait donné des forbans n'était que trop véritable. Comme la bonté de notre barque nous fit échapper ce danger, quoique ce fût pour nous faire tomber dans un plus grand, et qu'on pût dire de nous : *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charibdin*, car le sieur des Portes et Samson, maître de la barque, voulurent toucher à un bourg qui est au fond de la baie d'Ocoa, qui se nomme le bourg Das, sous prétexte de faire de l'eau, parce que nous avions laissé couler à la mer quelques-unes de nos futailles pour nous alléger, mais effectivement pour traiter quelques merceries et autres bagatelles qu'ils avaient, dont ils craignaient de ne se pas défaire si bien à la ville de Saint-Domingue. Je fis ce que je pus pour rompre ce dessein, et je n'en pus venir à bout. Il semblait que nous étions destinés à être pris ce jour-là. Nous portâmes donc dans cette baie jusque sur les deux heures après minuit, que nous aperçûmes deux vaisseaux et une barque qui étaient mouillés assez près de terre. On crut d'abord que c'étaient encore d'autres forbans et on revira pour se tirer de ce mauvais pas, mais le vent nous manqua tout d'un coup. J'étais couché dans une cabane à l'arrière de la barque sur le gaillard. Je me réveillai quand on vira et je demandai la raison de cette manœuvre. Mon nègre me dit tout épouvanté que nous allions être pris par les forbans. Je me levai dans l'instant et j'aperçus ces deux gros bâtiments avec la barque. Nous mêmes le canot dehors pour voir si nous étions assez proches de terre pour nous y pouvoir sauver, car, lorsqu'il est nuit, il semble qu'on aille toucher la terre avec la main, quoiqu'on en soit encore bien éloigné. Mais notre canot n'était pas à cent pas de la barque que nous aperçûmes deux chaloupes qui venaient à nous. Elles nous hessèrent, c'est-à-dire appelèrent en espagnol, et nous demandèrent d'où était la barque. M. des Portes répondit en même langue qu'elle était de la Martinique, à quoi on répliqua : « *Aviza la vela, cornuto* ; cela veut dire en espagnol : « Amène la voile, cornard », et dans l'instant il sauta à bord quarante à cinquante hommes armés, criant : *Amatto, Amatto*, « tue, tue. »

Un moment devant que cela arrivât j'avais envoyé mon nègre chercher le panier caraïbe où je serrais mon habit tous les soirs, parce que je voulais paraître en habit décent. Je mettais ma robe quand ces impertinents sautèrent à bord. Mon nègre, qui eut peur, laissa tomber à la porte de la chambre le reste de mon habit et s'enfuit pour se cacher. Je descendis aussitôt pour ramasser ce qui était tombé dans la chambre, et comme je n'y étais jamais entré, je tombai en y descendant, et ma chute fit renverser une chaise et quelques autres choses, qui firent assez de bruit pour persuader

aux Espagnols qu'on se mettait en défense dans la chambre. Ils s'y jetèrent avec empressement, et l'un d'eux, m'appuyant son pistolet sur la poitrine, le lâcha. Le bonheur voulut qu'il n'y eut que l'amorce qui prit ; je parai avec la main un coup de sabre qu'un autre me porta, et m'étant fait connaître pour religieux à l'aide de quelques mots espagnols, je sortis de la chambre. Ces canailles parurent consternées quand ils virent qu'ils avaient voulu tuer un religieux de Saint-Domingue ; ils me demandèrent pardon, me baisèrent les mains et m'aidèrent à monter sur le gaillard. Je trouvai ma malle ouverte et entièrement vide ; on n'y avait laissé qu'une croix d'argent de l'Inquisition d'Avignon, qui était attachée au dedans du couvercle. Il me vint aussitôt en pensée de m'en servir. Je la pris, et l'ayant passée à mon col par-dessus ma robe, je fis demander par M. des Portes à celui qui commandait ces gens, qui avait plus la mine d'un gueux que d'un officier, s'il connaissait cette marque et si on traitait ainsi un Commissaire du Saint-Office ; je ne l'étais pourtant pas. J'avais eu cette croix de la dépouille d'un de nos religieux, et je ne sais par quelle aventure elle s'était trouvée dans la malle que j'avais portée avec moi. Elle ne laissa pas de faire un bon effet, on eut plus de respect pour moi qu'on n'en aurait peut-être eu. Je m'en servis pour empêcher que le pillage n'allât plus loin et qu'il n'arrivât quelque chose de fâcheux à notre canot où était le patron Samson, sur lequel ces braves voulurent tirer quand il approcha de la barque. Je ne sais de quel pays était leur poudre, elle ne voulut avoir aucun démêlé avec nous et ne prit jamais feu.

Mon nègre s'était si bien caché qu'on eut toutes les peines du monde à le trouver ; il parut enfin et par bonheur il avait emporté mon chapeau avec lui, qui n'aurait pas manqué d'être dérobé sans cela et moi obligé de m'en passer jusqu'à Saint-Thomas.

Quand le tumulte fut un peu apaisé, je m'embarquai dans une des chaloupes avec M. des Portes et un officier espagnol pour aller à bord de l'amiral. Nous remarquâmes que ces chaloupes avaient chacune quatre pierriers de fonte, deux à l'avant et deux à l'arrière, un panier de grenades, huit avirons par bande et au moins trente-cinq hommes dans chacune. Nous sûmes que ces deux vaisseaux étaient l'armadille de Barlovento, qui, après avoir fait le tour du golfe, depuis Carthagène jusqu'à la Marguerite et la Trinité, s'en retournait à la Vera-Cruz. La barque qui était avec ces deux vaisseaux appartenait au gouverneur de Port-Ric, qui s'en allait à la Havane pour passer de là en Espagne. On prétendait qu'il y avait dans cette barque cinq ou six cents mille écus et d'autres choses de valeur. L'officier qui était avec nous dans la chaloupe était un alfiere ou enseigne. Il nous dit que nous allions être tous frères, parce qu'ils avaient appris à Saint-Domingue, par une corvette d'avis, qui y avait passé en allant porter

les paquets de la Cour à la Vera-Cruz, que M. le duc d'Anjou était roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. Nous n'en savions encore rien à Léogane ni à la Cave, quoique ce prince fût parti de France dès le mois de décembre pour aller à Madrid. Cette nouvelle nous réjouit beaucoup et nous fit espérer que nous serions quittes de cette aventure pour le pillage qui s'était fait dans notre barque et qu'elle ne serait pas confisquée, comme nous avions sujet de le craindre.

Lorsque nous fûmes arrivés au vaisseau, on nous fit rester dans la chaloupe pendant que l'officier alla rendre compte de notre capture. Après cela on nous fit monter. Je trouvai à l'échelle du gaillard le gouverneur de l'armade (c'est ainsi qu'ils appelaient le commandant), qui était un vieux marquis, dont j'ai oublié le nom, si gouteux qu'il ne pouvait se servir de ses mains. Il se fit ôter son chapeau pour nous saluer. Il était presque vêtu à la française, avec un manteau sur ses épaules et un reliquaire d'or au col de sept à huit pouces de hauteur sur quatre à cinq pouces de large, couvert d'un cristal et soutenu par une grosse chaîne d'or. Qu'on dise tout ce qu'on voudra du peu de dévotion des Français pour les *Agnus-Dei* et pour les reliques. Ceux qui en parlent ainsi sont des médisants, ou plutôt des calomnieux, car je suis sûr qu'il n'y avait personne parmi nous qui ne se fût chargé avec joie de ce reliquaire. Je fis mon compliment en latin à M. le Gouverneur. Son aumônier, qui était à côté de lui, lui en expliqua ce qu'il en comprit, qui fut peu de chose. M. des Portes parla ensuite, et comme il s'expliqua en Espagnol, on l'entendit mieux. Il s'était revêtu, avant de sortir de la barque, d'un habit rouge avec des boutons d'or, une veste assortissante et un chapeau à plumet. Nous étions convenus avec le maître que nous le ferions passer pour le major de la Martinique et nous l'avions chargé d'en avertir l'équipage. Il soutint fort bien ce caractère.

Le gouverneur nous témoigna qu'il était bien fâché du désordre qui était arrivé dans notre barque en nous arrêtant. Il nous dit que si c'eût été de jour, les choses seraient allées d'une autre manière, et je le crois bien, car nous ne serions pas allés assez proche de son vaisseau pour nous laisser prendre. Il envoya cependant un autre officier à bord de notre barque pour la garder et conserver ce qui y était, et donna ordre qu'on chassât tous les Espagnols qu'on y trouverait et qu'on les fouillât, afin de leur faire rendre ce qu'ils auraient volé et surtout ce qu'on découvrirait m'appartenir.

L'aumônier, qui était un prêtre séculier, fit merveille en cette occasion. Il fit un discours à l'équipage pour obliger ceux qui avaient quelque chose du pillage de le rapporter, et surtout ce qui appartenait au Révérendissime Père Commissaire du Sacré Tribunal de l'Inquisition. Il déclara que ceux qui auraient quelque chose ou qui sauraient qu'un autre en eût et ne le

révéleraient pas seraient excommuniés et attireraient la malédiction de Dieu sur le vaisseau. Ce discours fit effet. Un jeune matelot l'avertit aussitôt qu'un de ses camarades avait ma bourse. On saisit le drôle, et comme il nia le fait, on le fouilla. Ce fut un opéra d'arriver au lieu où ma bourse était cachée. Il avait pris dans la malle cinq de mes caleçons et deux de mon nègre et les avait mis sur lui les uns sur les autres, avec deux autres, que je suppose lui appartenir ; de sorte qu'il était revêtu de neuf caleçons, qu'on lui ôta les uns après les autres. Il semblait que ce fut un oignon qu'on dépouillait de ses robes. On trouva à la fin ma bourse dans le dernier. Je trouvai onze pistoles et demie d'Espagne, avec quelque argent blanc, qui était à peu près mon compte. Je voulus donner une pistole à ce jeune homme pour le consoler de la perte qu'il faisait, mais l'aumônier ne le voulut pas souffrir, au contraire, il l'apostropha de deux soufflets et d'un coup de pied au derrière. Mon nègre se saisit de nos caleçons. On retrouva encore mon matelas, ma couverture, mon hamac, mon bréviaire, une chemise, quelques mouchoirs et une partie de mes papiers. Mais pour mon étoffe, mon couvert d'argent, avec une tasse et un gobelet, tout le reste de mon linge, ma lunette d'approche, mes plans, mes livres, mes nacres de perle et ma casaque, je n'en pus avoir de nouvelles ; de sorte que le pillage ne tomba presque que sur moi et sur les marchandises de la cargaison, dont il y en eut pour près de deux cents pistoles, enlevées avec la plus grande partie de nos vivres et de nos rafraîchissements.

M. des Portes s'en retourna à bord de la barque, avec un autre officier qu'on lui donna, qui acheva de chasser les Espagnols qui y étaient encore, y laissant seulement une espèce d'officier subalterne, pour empêcher que les matelots et soldats n'y rentrassent et n'y fissent du désordre ; après quoi on amena la barque à l'arrière de l'amiral et on l'y amarra.

Cependant l'aumônier me conduisit dans la grande chambre où était le gouverneur avec les autres officiers du vaisseau, entre lesquels le pilote major tient le premier rang et porte la qualité de lieutenant. C'était un bon vieillard, habillé de satin noir, qui parlait un peu français. Tous ces messieurs me firent beaucoup d'honnêtetés. On apporta des confitures, du biscuit et du vin, et ensuite du chocolat, qui était très bon. Nous passâmes le reste du temps jusqu'au dîner à discourir sur l'événement, qui devait faire l'étonnement de toute l'Europe, et à pronostiquer la guerre qui est arrivée depuis, qui ne manquerait pas d'être causée par la jalousie qu'auraient les autres nations de voir l'union des deux plus puissantes et plus belliqueuses nations du monde.

Le vaisseau où je fus conduit était l'amiral de l'armée. Il portait le pavillon carré au grand mât. Il était de satin blanc, avec les armes d'Espagne, sur le tour desquelles on avait déjà appliqué un petit écusson avec

trois fleurs de lis. Ce vaisseau s'appelait la *Sainte-Trinité* ; il était percé pour soixante pièces, mais il n'en avait que cinquante-deux, montés depuis douze jusqu'à quatre livres de balle, avec trois cent cinquante hommes d'équipage, matelots, soldats et passagers. Il avait été fabriqué à l'Amérique, et il était tout d'acajou, ou comme ils disent de cèdre, bois excellent pour résister aux vers et à la pourriture. Nous remarquâmes en y arrivant que tous les canons étaient détachés, c'est-à-dire qu'on avait ôté les tampons dont on garnit les bouches pour empêcher les coups de mer d'y entrer. On avait pris cette précaution à cause de nous, car ils nous prenaient pour des forbans, et ils avaient déjà commencé à filer leurs câbles pour soutenir leurs chaloupes si nous avions été autres que de très pacifiques marchands.

On faisait la cuisine sur le pont à peu près comme dans les galères, excepté que c'était entre le grand mât et la misaine. Je crois pourtant que quand ils étaient en route ils la faisaient sous le gaillard d'avant. Tous ceux de l'équipage y ont leur pignate en particulier. Car les matelots, qu'on appelait *Signores Marineros, y los Signores Soldados*, sont des gens de trop de distinction pour être nourris à la gamelle comme les nôtres. On leur donne les vivres en argent et chacun se nourrit à sa fantaisie. Ce vaisseau était beau, quoiqu'il nous parût un peu court pour sa largeur et sa hauteur, et nous eûmes de la peine à croire ce qu'on nous disait de sa vitesse. Je l'ai vu depuis à Cadix en 1706.

On dépêcha le même jour un courrier au président de Saint-Domingue pour lui donner avis de notre capture et savoir son sentiment, parce que le gouverneur de la flotte ne voulait pas se charger seul de notre destinée, surtout dans un temps où l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne devait faire considérer les Français d'une tout autre manière qu'on ne les aurait considérés sans cela, puisque étant pris sur leur côte et, si on eût bien cherché, ayant à bord des piastres et de l'argent en barres, nous étions sujets à confiscation selon les lois du pays.

Le pilote major nous conduisit dans la grande chambre à l'heure du dîner. Le gouverneur s'assit devant une petite table à côté de la grande, non par grandeur, comme on le pourrait croire, mais par nécessité et pour la commodité de ses domestiques, qui lui mettaient tous les morceaux à la bouche et le faisaient boire, comme un homme qui n'a point de bras. Nous nous trouvâmes huit ou neuf à table. L'aumônier tenait le premier lieu. La nappe était courte et assez malpropre. Les serviettes étaient un peu plus petites que des mouchoirs médiocres, frangées naturellement ou, pour parler plus juste, effilées par les bouts. Je crois qu'elles avaient été blanches autrefois. Celle qui se trouva devant moi était comme les autres, l'aumônier en fit apporter une blanche, voyant que je prenais mon mouchoir pour

mettre devant moi. Nous ne trouvâmes point d'assiettes sous les serviettes, mais seulement la cuillère et la fourchette ; pour de couteau, il n'y en avait qu'un assez grand, qui était à côté de l'aumônier, dont la fonction est de dire le *Benedicite*, de couper les viandes et d'en servir à toute la compagnie.

On sait assez comment sont faites les cuillères et les fourchettes à l'espagnole sans que je me donne la peine de les décrire ici. On saura seulement que ceux qui, comme moi, ne sont pas accoutumés à ces sortes d'instruments ont autant de peine de s'en servir que des petits bâtons des Chinois.

L'aumônier avait à son côté gauche une grande pile d'assiettes d'argent, assez larges, peu creuses et presque aussi noires que si on les eût retirées à l'instant du fond de la mer, après y avoir demeuré une couple de siècles.

On servit d'abord le fruit en cinq plats. Celui du milieu était de confitures sèches, très belles, et entre autres de certaines oranges entières, remplies d'une marmelade excellente, d'une couleur brune, composée de plusieurs fruits, avec le musc et l'ambre. Les autres plats étaient remplis de bananes, de figues, d'abricots et d'autres fruits du pays, avec des oranges douces, dont ils font grand cas, au lieu que nous n'estimons dans nos îles que celles de la Chine. L'aumônier mit ces fruits sur deux assiettes qu'on porta au gouverneur. Il m'en présenta de même façon et ensuite à toute la compagnie. On leva ces plats et on mit à leurs places un grand plat de saucisses et d'andouillettes de cochon. Cela me surprit un peu, car c'était le Samedi Saint. L'aumônier, qui s'en aperçut, me dit qu'on faisait en mer comme on pouvait et que, d'ailleurs, ils avaient la Bulle de la Croisade, qui leur donnait ce privilège, dont je devais jouir, me trouvant avec eux. Je suis naturellement fort accommodant, ainsi je mangeai de grand appétit ce qu'il m'avait présenté et ce qu'il continua de faire de tous les plats qui vinrent sur la table les uns après les autres, car, excepté le fruit, on ne servit jamais deux plats à la fois. Ce plat fut relevé par un autre, où il y avait grosses volailles bouillies. On servit ensuite un ragoût de cochon avec force safran, puis un plat de cochon rôti, ensuite un autre de ramiers et de poulets rôtis, et enfin un grand plat de patates bouillies, qui étaient ensevelies dans un bouillon épais, qui aurait pu passer pour une purée. Après tout cela, on apporta le chocolat. Je trouvai d'abord un peu étrange que presque tous ceux qui étaient à table mangèrent plutôt de la cassave que du biscuit, quoiqu'il fût fort blanc, fort léger et fort bien fait ; mais je le fus encore davantage de ne les point voir boire. J'attendais toujours que quelqu'un commençât ; à la fin je m'impatientai et j'en demandai, car j'avais mangé des saucisses qui m'avaient excité une soif terrible. Un domestique m'apporta aussitôt un vase d'une espèce de terre sigillée, qui pouvait tenir une chopine, mesure de Paris, mais ce n'était que de l'eau. Je dis à l'aumônier

qu'on ne donnait de l'eau dans mon pays qu'aux malades et aux poules et que j'étais homme et en très bonne santé. Il parla et on m'apporta un grand verre de vin sur une soucoupe. Ce fut un autre embarras ; je n'étais pas accoutumé à boire de l'eau toute pure, ni du vin sans eau. Il fallut appeler mon nègre, qui rôdait dans le vaisseau pour découvrir quelque chose de notre pillage ; il vint et me servit à ma manière ; et ces messieurs parurent surpris à leur tour de me voir boire l'eau avec le vin, après m'avoir vu refuser de boire l'eau pure et le vin pur, leur coutume étant toute contraire. Ils burent très peu pendant le repas, et quand ils burent, ce ne fut que de l'eau. Quand un avait bu, son voisin ne faisait point de difficulté de boire son reste.

Le pauvre M. des Portes n'avait presque pas le temps de manger, parce qu'il nous servait d'interprète, excepté quand la conversation était entre l'aumônier, le pilote et moi. A la fin du repas on apporta deux soucoupes avec autant de verres de vin que nous étions de personnes à table ; chacun prit le sien, et on salua le gouverneur, qui but aussi à ma santé. Après cela on desservit et on apporta le chocolat. On ne fait pour l'ordinaire qu'un repas, la plupart ne prennent le soir que des confitures et du chocolat. Mais on servit tout le temps que nous fûmes arrêtés un souper fort honnête pour M. des Portes et pour moi, où l'aumônier nous tenait compagnie avec quelques-uns des officiers, plutôt pour causer et par pure honnêteté que pour manger. Le vin que nous bûmes était très bon. Il y en avait du Pérou, d'Espagne et de Canarie. Nous fûmes coucher à notre barque, où j'eus assez de peine à dormir, parce qu'il vint plusieurs Espagnols pour traiter en cachette les marchandises que nous avions.

Le lendemain 27, jour de Pâques, nous allâmes à bord de l'amiral pour entendre la messe. On nous dit qu'on ne la disait qu'à terre, où on ne jugea pas à propos que nous y missions le pied. Nous prîmes le chocolat en attendant le dîner, qui fut à peu près comme celui du jour précédent.

Le lundi, je priai l'aumônier de me prêter sa chapelle pour dire la messe à bord de notre barque et faire faire les pâques à nos gens. Nous chantâmes la messe, c'est-à-dire tout ce qu'on peut chanter sans livres, comme le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei* et l'*Exaudi*. Je prêchai et je communiai nos gens, qui s'acquittèrent de ce devoir avec beaucoup de piété. Plusieurs Espagnols, qui étaient à l'arrière du vaisseau amiral, auquel nous étions amarrés, furent fort édifiés et me dirent qu'ils ne croyaient pas que les Français fussent si bons catholiques, car la plupart nous font l'honneur de nous croire sans religion. Cette marque de catholicité fit un fort bon effet, et comme nous faisons exactement nos prières soir et matin à bord de notre barque, avec toute la modestie et la révérence

possibles, les Espagnols nous en témoignèrent plus d'amitié, et nous étions assurés d'avoir pour spectateurs la plupart des Espagnols de l'armée.

J'ai oublié le nom du vaisseau qui portait le pavillon de vice-amiral. Il était de quarante canons et portait son pavillon carré au mât de misaine. Le troisième vaisseau de cette escadre était encore à la ville de Saint-Domingue. On l'appelait le navire de registre, parce que c'était lui qui était chargé des marchandises de traite qu'on juge nécessaires dans les lieux où l'armadille fait sa tournée. Ce vaisseau est en partie cause que je n'ai point vu la ville de Saint-Domingue. D'ailleurs, nous vendîmes le reste de la cargaison qui était dans la barque aux deux vaisseaux avec lesquels nous étions. Je ne pouvais concevoir ce que ces gens-là pourraient faire des marchandises qu'ils achetaient, surtout de plusieurs caisses de fil, qui était presque pourri, qu'ils ne laissèrent pas de nous payer en bonnes piastres mexicaines toutes neuves, sur chacune desquelles on pouvait rogner pour huit et dix sols d'argent. Ils firent ce qu'ils purent pour m'obliger à vendre mon nègre. Je m'en excusai parce qu'il était de notre habitation, où il avait toute sa famille ; ils m'en offrirent trois cents piastres et auraient été plus loin.

Je remarquai, en me promenant dans le vaisseau, qu'il y avait la figure d'un saint attaché au mât de misaine, avec une lampe d'argent devant lui, plusieurs bouquets, petits tableaux et autres babioles, comme les enfants en mettent à leurs petites chapelles, sans oublier un tronc pour recevoir les aumônes. J'y mis une réale, pour ne pas paraître moins dévot que les autres à ce saint, avant même de pouvoir deviner qui il était, car il était lié avec une corde de la grosseur du pouce, qui l'environnait avec le mât, depuis le col jusqu'aux pieds, dont on ne voyait que le bout. La figure pouvait avoir trois pieds et demi de hauteur. Je priai l'aumônier de me dire quel saint c'était et pourquoi il était ainsi lié. Il me dit que c'était saint Diego ou Didace, qui était cordelier en son vivant, pour qui les matelots avaient une extrême dévotion, mais si mal réglée et si extraordinaire que sans mon prétendu caractère de Commissaire du Saint-Office, je n'aurais pu m'empêcher de rire de ce qu'on me racontait de ce saint et de ses dévots. Je ne me suis pas trouvé dans des vaisseaux portugais, mais les connaissais encore plus extraordinaires que les Espagnols, je n'ai pas de peine à croire, du moins en partie, ce qu'on dit du culte qu'ils rendent à saint Antoine de Padoue. Assez d'autres en ont instruit le public sans que je le répète ici.

CHAPITRE IX

Manière de poser des sentinelles. Ce que c'est que baratto. Dessein de l'équipage de la barque sur le vaisseau espagnol. Ils partent et continuent leur voyage.

La sentinelle qui était à la porte de la chambre, au lieu d'épée ou autre arme, n'était armée que de la fourchette dont on se servait anciennement et dont apparemment les Espagnols se servent encore aujourd'hui pour soutenir le mousquet. Un de mes divertissements était de voir relever et poser les sentinelles. En voici la manière : Le caporal avec la fourchette à la main, suivi du soldat qui devait entrer en faction, qui n'avait ni épée ni bâton, s'approchait le chapeau à la main de celui qui était en faction, celui-ci le recevait de la même manière, on se complimentait de part et d'autre, après quoi celui qui quittait le poste, après avoir instruit celui qui y devait entrer de la consigne, baisait la fourchette en la lui présentant ; celui-ci la recevait avec la même cérémonie, et ils terminaient leurs civilités par une paire de révérences qu'ils se faisaient en se quittant.

L'après qu'on avait dépêché au président de Saint-Domingue revint le mardi au soir. On assembla aussitôt le conseil et on le renvoya avec de nouvelles lettres, sans qu'on nous dît rien de ce qui se passait. Nous remarquâmes pourtant qu'on était plus réservé avec nous qu'à l'ordinaire, et même le mercredi matin on nous fit attendre assez longtemps à la porte de la chambre avant de nous laisser entrer, ce qu'on n'avait point encore fait. Je demandai à l'aumônier s'il y avait quelque chose de nouveau ; il me répondit assez froidement qu'il ne se mêlait point de ces sortes d'affaires.

Je retournai à la barque après que nous eûmes dîné, sous prétexte que j'avais mal de tête ; M. des Portes y vint aussi. Nous nous enfermâmes

dans la chambre avec le maître pour consulter ensemble sur ce que nous avions remarqué et sur ces allées et venues à la ville de Saint-Domingue, qui est éloignée de dix-huit lieues du lieu où nous étions. Il fut résolu de faire un présent au gouverneur, qui paraissait être dans nos intérêts, afin de l'y affermir. Il se trouva par bonheur dans la barque une selle de velours rouge, en broderie d'or et d'argent, avec la housse, les fourreaux et les chaperons des pistolets de même parure. On l'avait portée pour la vendre à la Jamaïque et on n'avait pu. On résolut donc de la lui présenter. Après quoi nous conclûmes que si l'ordre venait de confisquer notre barque, nous demanderions permission d'envoyer un autre exprès au président, et pendant ce temps-là nous ferions notre possible pour nous échapper, quand même nous devrions pour cela mettre le feu au vaisseau, afin d'avoir le temps de couper notre câble et de nous mettre à la voile, pendant que nos nouveaux frères les Espagnols seraient occupés à l'éteindre ou à se sauver. Nous concertâmes les moyens que nous emploierions pour réussir dans ce dessein, et nous chargeâmes le maître de pressentir l'équipage sur ce que nous avions résolu, et surtout de ne confier son secret qu'à ceux dont il était bien assuré, et encore non comme d'une chose arrêtée et conclue, mais comme d'une pensée qui lui serait venue en l'esprit en songeant aux moyens de nous sauver, si on nous voulait confisquer.

Je me chargeai de douze pièces de platilles pour donner à l'aumônier, afin de lui ouvrir la bouche. Nous retournâmes au vaisseau sur le soir. J'affectai plus de gaieté qu'à l'ordinaire, et étant allé trouver l'aumônier dans sa petite chambre, je lui donnai le présent qu'on lui avait destiné. M. des Portes en fit autant au pilote major. Ces deux présents firent leur effet. L'aumônier me dit qu'il y avait de la contestation entre le président et le gouverneur sur notre sujet. Que le premier jugeait que nous étions de bonne prise et que le gouverneur n'en voulait pas demeurer d'accord, et qu'en cas que le président s'obstinât, il avait résolu de nous conduire à la Vera-Cruz et de faire décider la question par le vice-roi du Mexique, de qui la flotte dépendait. Le pilote major dit la même chose à M. des Portes et lui recommanda le secret, comme l'aumônier me l'avait recommandé.

Je n'aurais pas été trop fâché de faire le voyage de Mexique. J'étais déjà presque accoutumé à leurs manières, et si nous en eussions été réduits à ce point-là, il est sûr que leur vaisseau n'aurait point eu de mal, du moins si j'en avais été le maître. L'aumônier se chargea de faire agréer le présent que nous avions destiné pour le gouverneur, qui ne manqua pas de faire son effet, comme la suite nous le fit connaître.

A notre retour dans notre barque, nous trouvâmes nos gens les mieux intentionnés du monde. On avait déjà travaillé aux chemises souffrées et on avait chargé sept ou huit grenades qu'on avait trouvées dans la barque

pour les envelopper dans les chemises, afin d'écarter ceux qui voudraient apporter du remède au feu. Nous avions encore neuf fusils et quelques pistolets, on mit tout en ordre.

Mais nos gens proposèrent une chose à laquelle nous ne voulûmes point du tout consentir, qui fut d'enlever la barque du gouverneur de Port-Ric. Ils disaient pour raison que la nôtre demeurant amarrée au vaisseau, on ne se douterait point que nous fussions cause de l'incendie, que l'autre vaisseau, voyant fuir la barque de Port-Ric, ne la poursuivrait pas, au lieu qu'il ne manquerait pas de poursuivre la nôtre. Je répondis à cela que l'enlèvement de cette barque nous découvrirait infailliblement, qu'il y avait du monde dessus, qui se mettrait en défense, et que n'étant point en guerre avec eux, nous n'avions aucun droit de les piller. Je leur représentai beaucoup de conséquences fâcheuses de leur action, suppose qu'elle leur réussît, mais comme je les vis entêtés de leur dessein, je fis signe à M. des Portes de finir la conversation. Cependant, afin que le secret fût mieux gardé, il fut résolu que personne n'entrerait plus dans le navire espagnol, que M. des Portes et moi, et qu'on ne traiterait plus avec ceux qui viendraient pour acheter quelque chose, de peur qu'ils ne s'aperçussent des préparatifs qu'on faisait.

Nous continuâmes d'aller manger à bord de l'amiral et nous remarquâmes qu'on nous y recevait encore mieux qu'au commencement depuis les présents.

L'aumônier et les autres officiers et passagers jouaient beaucoup à un certain jeu qu'ils appelaient, si je ne me trompe, *para et pinto*, c'est-à-dire pair et non. Il se joue avec deux dés seulement. La première fois que je les vis jouer je m'approchai de la table pour passer quelques moments à les regarder. Je fus surpris qu'un des joueurs me présenta trois piastres. Je le remerciai et je ne voulais pas les prendre. Mais l'aumônier et les autres me dirent de les prendre, qu'autrement je ferais affront au joueur qui me les donnait et qu'en pareille occasion le roi d'Espagne ne les refuserait pas. Je les pris donc et je le remerciai ; un moment après, il m'en présenta deux autres, il m'en donna encore trois, de sorte qu'il semblait ou qu'il voulait me renvoyer ou partager son gain avec moi. Cela me fit de la peine. Je me levai pour me retirer, il m'arrêta civilement et me fit dire que je lui portais bonheur et qu'il me priait de rester. Je le fis, effectivement il gagna beaucoup et me donnait toujours quelque chose de temps en temps et à la fin du jeu il me donna une grande poignée de réales. J'avais honte de les prendre, je lui fis dire que le jeu étant fini, il n'avait plus besoin de mon prétendu secours ; mais il me pria avec tant d'honnêteté de les recevoir que je fus obligé de les mettre avec le reste. Quand je comptai ce que j'avais eu, je trouvai près de dix-huit écus de Baratto. C'est

ainsi qu'ils appellent le présent qu'ils font à ceux qui les regardent jouer, quand ils s'imaginent qu'on leur porte bonheur. J'ai su depuis que cela se pratique par toute l'Espagne et que les spectateurs n'ont pas honte de demander le Baratto à ceux qui gagnent quand ils se trouvent auprès d'eux.

Comme ces manières ne sont pas usitées chez nous, je me retirais dès que je voyais qu'ils voulaient jouer ; mais ils m'appelaient et me priaient de demeurer auprès d'eux, s'imaginant, ou feignant de croire, que ma présence aidait et portait bonheur à celui que je voulais favoriser. Je ne laissai pas de ramasser près de quatre-vingts piastres de ces Baratto, car ils jouaient fort gros jeu. Ils ne comptaient point les réales en les mettant au jeu, mais chaque joueur en mettait une poignée à peu près comme celle de celui contre lequel il jouait. Je crois qu'il y avait un peu de vanité dans leur fait et qu'ils étaient bien aises que je portasse des nouvelles de leur générosité dans nos îles. Je l'écris donc ici pour satisfaire aux désirs des donateurs et aux obligations de ma conscience, et je conseille à tous les Espagnols qui joueront de payer le Baratto, aussi bien qu'ils me l'ont payé, surtout à ceux qui sont aussi exacts que moi à en informer la postérité.

Le second courrier qu'on avait envoyé à la ville de Saint Domingue arriva le vendredi après-midi. Le gouverneur nous fit appeler après qu'il eut lu ses lettres et conféré avec ses officiers. Il nous dit que la circonstance de l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne nous était favorable, que c'était sur cela qu'il avait beaucoup insisté auprès du président, pour empêcher la confiscation de notre barque, qui l'était de droit, puisque nous avions été trouvés hors de route et sur leurs côtes chargés de marchandises de traite et d'autres choses encore, dans le détail desquelles l'affection qu'il avait pour les Français l'avait empêché d'entrer, et qu'ainsi nous étions libres de partir quand il nous plairait.

Il nous avertit de ne point toucher à la ville de Saint-Domingue et de faire route au large, de peur d'être rencontré par le navire de registre, qui était prêt de partir de la ville, qui, étant un marchand comme nous, aurait plus d'envie de poursuivre notre confiscation s'il nous trouvait sur sa route, que son sentiment était que nous partissions au plus tôt, de crainte qu'il ne survînt quelque nouvel embarras. Il nous dit encore qu'il avait fermé les yeux sur le commerce que nous avions fait depuis que nous étions arrêtés, que le président l'avait su et lui en avait fait des reproches, et qu'ainsi, si nous avions quelque traite à faire, que nous la fissions quand nous serions à la voile et hors de vue.

On peut croire que nous ne manquâmes pas de le bien remercier, et assurément il le méritait. Nous lui promîmes d'informer la Cour de ses bontés, afin qu'elle lui en marquât sa gratitude dans les occasions.

Nous lui demandâmes permission de faire de l'eau et du bois. Il nous dit qu'il ne pouvait pas nous permettre de mettre pied à terre, mais que le lendemain, au point du jour, il enverrait une chaloupe prendre nos futailles et nous les ferait remplir.

A notre retour à notre barque, nous dîmes à nos gens ce qui se passait et que nos préparatifs étaient désormais inutiles ; mais ils étaient si entêtés de leur dessein que nous eûmes toutes les peines du monde à les empêcher de l'aller exécuter sur l'heure. Je leur dis, pour les calmer un peu, qu'il n'était pas temps de rien faire, puisque nous n'avions point de prétexte pour nous approcher du vaisseau à l'heure qu'il était, que nous avions le reste de la nuit et tout le jour suivant à bien prendre nos mesures et que dans une affaire de cette conséquence on ne pouvait trop y penser.

Nous nous retirâmes ensuite, M. des Portes et moi, et nous convînmes des mesures que nous prendrions pour partir le lendemain en plein jour et faire échouer le dessein de nos gens.

La chaloupe de l'amiral ne manqua pas de venir prendre nos futailles au point du jour. Elle nous les rapporta sur les dix heures avec plus de bois que nous n'avions de viande à cuire. Nous fûmes dîner à bord et prendre congé du gouverneur et de ses officiers ; il nous envoya environ deux cents livres de viandes. Il me fit présent d'un baril de biscuit blanc, de deux jarres de vin d'Espagne, de six coqs d'Inde, d'environ vingt-cinq livres de chocolat et d'autant de sucre, avec une cuiller, une fourchette et un gobelet d'argent, et vingt piastres, pour lui dire autant de messes. L'aumônier me donna quatre paquets de vanille et douze piastres, pour autant de messes. J'eus encore vingt piastres d'autres personnes, pour le même sujet ; de sorte que si je n'avais pas été pillé j'aurais fait un profit honnête avec ces messieurs.

On me fit encore présent de diverses curiosités et entre autres de plusieurs vases de terre, très semblables à la terre sigillée. Elle est rouge, légère et de bonne odeur. Le dehors de ces vases était peint de blanc et de noir, qui ne faisait pas un mauvais effet sur le fond rouge. Au commencement qu'on s'en sert, ils collent un peu la bouche, mais cela passe bientôt. Du reste, ils communiquent aux liqueurs qu'on met dedans une odeur aromatique très agréable.

Les femmes espagnoles de l'Amérique mangent de ces vases, comme les Espagnoles d'Europe mangent de ceux qui sont de véritable terre sigillée du Levant, qui est peut-être la même chose, du moins autant qu'on en peut juger à la vue, car, pour le goût, je n'en puis rien dire. Les femmes prétendent que cela les fait devenir blanches. Je crois plutôt

que cela les rend pâles et leur cause beaucoup d'obstructions, mais c'est leur affaire.

On me donna aussi des gourgoulettes de Mexique. Ce sont des vases de terre grise, extrêmement légère et transparente, qui sont doubles, c'est-à-dire qu'ils sont en partie l'un dans l'autre. Le premier ou supérieur a la forme d'un entonnoir, qui n'est pas percé, dont le bout est enchâssé dans le second, ou inférieur, qui a petit goulot, comme une théière, pour rendre la liqueur qu'il a reçue. C'est dans le supérieur qu'on met la liqueur, d'où elle passe en filtrant dans celui de dessous. On attache une corde aux anses de la gourgoulette, pour la suspendre en l'air, et en quelque pays que ce soit, pourvu qu'on l'expose à l'air et à l'ombre, l'eau y devient d'une fraîcheur admirable. On a voulu imiter ces vases en Europe, j'en ai vu en quelques endroits de l'Italie, mais on n'a pas pu y réussir jusqu'à présent. C'est la terre qui en fait toute la bonté et ils sont d'une commodité merveilleuse. On n'y met pour l'ordinaire que de l'eau, parce que le vin est trop chargé de corpuscules hétérogènes, qui ne passeraient pas au travers des pores ou qui les remplissent bientôt, au lieu que l'eau, étant homogène, passe plus facilement sans gêner, ni remplir les conduits et se rafraîchit tellement par le moyen de l'air qui pénètre ces vaisseaux qu'il semble qu'elle soit à demi à la glace.

Je priai le gouverneur d'envoyer avec nous un de ses officiers à notre barque, où sa chaloupe devait nous conduire pour commander de sa part à nos gens de mettre sur-le-champ à la voile. Je lui dis pour raison que notre équipage était composé de flibustiers, gens peu soumis et peu accoutumés à obéir, qui ne voudraient peut-être partir que la nuit, et que cela nous pourrait exposer à trouver le navire de registre et à quelques nouvelles difficultés. Il se contenta de ces raisons et ordonna à un de ses officiers de nous conduire à bord et de dire de sa part au maître de la barque de mettre sur-le-champ à la voile. Le gouverneur nous conduisit avec beaucoup de civilités jusqu'à l'échelle et puis il s'alla mettre à sa galerie de poupe, d'où il cria à nos gens de mettre à la voile, et sur-le-champ il fit larguer les deux manœuvres qui nous amarraient à son arcasse. Il fallut obéir, nous mêmes à la voile. Nous fîmes semblant, M. des Portes et moi, d'être fâchés de ce qu'on nous obligeait de partir si vite, et nous dîmes à l'équipage que le mal étant sans remède, il se présenterait peut-être l'occasion de se venger avant la fin du voyage. Nous saluâmes le vaisseau espagnol de trois coups ; savoir : d'une boîte de pierrier et de nos deux canons. Il nous répondit d'un coup de canon, que nous payâmes de cinq « Vive le Roi ! »

Nous trouvâmes la chaloupe de l'autre vaisseau un peu au delà de la pointe de l'est de la baie d'Ocoa, qu'on nomme le Cap Nizoa. Elle nous

y attendait comme nous en étions convenus avec un officier de navire, qui devait prendre le reste de nos marchandises. Nous mîmes en panne quand nous eûmes doublé la pointe et nous fîmes notre négoce.

Nos gens achevèrent de se dépouiller et vendirent tout le reste de leur linge à ceux de cette chaloupe, et assurément ils ne devaient pas y avoir regret. On leur vendit encore quelques armes, de sorte qu'il ne nous resta que trois fusils et une paire de pistolets. Nous nous séparâmes bons amis, eux emportant bien de vieilles chemises, du fil à coudre demi pourri, des merceries et des quincailleries et ce qui était de meilleur des platilles, et nous les piastres. Il n'y eut pas jusqu'à mon nègre qui ne voulût commercer. Je lui avais acheté un bonnet de velours bleu avec un petit galon d'argent, à l'inventaire de ce contrôleur ambulant de l'Île à Vache. Il prit la liberté de le vendre avec ses deux caleçons, trois des miens et autant de mes mouchoirs. Je crois qu'il eut dix ou douze piastres de ce commerce. Il me les apporta, en me disant pour excuse qu'il n'avait pu voir les autres gagner l'argent des Espagnols sans prendre part au gain.

CHAPITRE X

Tempête. Vue de la Catline. De Port-Ric. Descente au Coffre à mort et à l'île à Crabes. Pommès de raquettes et leur effet.

Nous quittâmes ces messieurs sur les sept heures du soir, le samedi 2 avril. Nous portâmes au large pour nous éloigner de la route du navire de registre. Cette malheureuse aventure m'empêcha de voir la ville de Saint-Domingue, où je me serais peut-être arrêté. Car je sus quelque temps après que le président avait envoyé à la Caye Saint-Louis pour demander un ingénieur, afin de conduire les travaux qu'il voulait faire faire. Il est certain que si on m'en eût fait la proposition, je ne me serais pas fait tenir à quatre pour demeurer avec eux, afin d'avoir ensuite l'occasion de voir la Nouvelle-Espagne.

Le dimanche 3 avril, un peu avant le jour, nous fûmes pris d'un coup de vent nord-est, le plus rude que j'aie jamais essuyé ; nous fûmes contraints d'amener tout plat et de pouger à mâts et à cordes, et cependant nous ne laissions pas de faire un très grand chemin. Nous vîmes les montagnes de Sainte-Marthe sur les trois heures après-midi. Le vent se mit à l'est sur les neuf heures du soir, qui nous fit porter au nord ; il changea sur le matin et vint à l'ouest avec une extrême violence. Nous portâmes alors au nord-est, il continua ainsi tout le mardi, jusqu'au soir, qu'il tomba tout d'un coup, laissant la mer si agitée, avec des lames si épouvantables, que pas un de nos gens ne pouvait se tenir debout sur le pont. La pluie vint sur la minuit, qui apaisa la mer, et le jour nous fit découvrir le Cap Mongon. Nous en étions par le travers environ six lieues au large. Il ne fallut pas nous prier pour nous faire reporter au large, ce que nous fîmes jusqu'au jeudi à midi, que nous portâmes au nord-est. Nous découvrîmes certaines montagnes qui sont à l'est de la ville de Saint-Domingue le ven-

dredi au soir. Le samedi nous nous trouvâmes à deux lieues de terre, sous le vent de la Cateline, ou île Sainte-Catherine, qui est une île longue et basse, assez près de la côte de Saint-Domingue. Nos gens voulurent mettre à terre pour prendre de l'eau, parce que nous en avions perdu quatre barriques dans le roulis que nous avions souffert et qu'il n'en restait plus qu'une, qui était entamée. On mit le canot à la mer avec deux futailles. J'y descendis pour me promener un peu, mais j'eus bientôt achevé ma promenade. A peine arrivâmes-nous à terre que nous fûmes assaillis de la plus épaisse nuée de moustiques qu'on puisse s'imaginer. J'ai dit que l'île à Vache était le pays de ces insectes, je m'en dédis. L'île à Vache est un pays qui n'en a point en comparaison de l'endroit où nous étions descendus. Je crois que tous les grains de sable et tous les atomes de l'air étaient changés en bigaïlles, qui défendirent si bien l'entrée de leur pays que je fus obligé de me rembarquer au plus vite. Nos gens emplirent leurs futailles, mais ils perdirent l'envie d'aller chercher à tuer quelque bœuf ou quelque cochon et s'en revinrent à bord. Nous fîmes servir nos voiles et portâmes sur la Savone ou Saone, distante de la Grande Terre d'environ deux lieues et à trois lieues ou environ de l'est de la Cateline. Nous la rangeâmes le dimanche matin, la laissant à bas bord à demi-lieue de nous. Elle est inhabitée à présent, quoiqu'elle ait été très peuplée autrefois, tant des naturels du pays que des premiers Espagnols qui découvrirent le pays. Elle me parut belle, assez unie et bien fournie d'arbres. Quelques-uns de nos gens qui y avaient été me dirent qu'elle n'était pas bien pourvue d'eau douce. Il y a presque toujours des pêcheurs espagnols et souvent des flibustiers et des forbans qui s'y arrêtent dans le temps de la ponte des tortues pour en tourner et avitailler leurs bâtimens. Elle est plus longue que large, elle me parut à la vue de sept à huit lieues de longueur.

Le lundi 11 avril nous vîmes la Mone, la Monique et Zachée d'assez près, et le mardi matin nous nous trouvâmes avoir dépassé la pointe de l'ouest de Port-Ric, appelé le Cap Rosso ou le Cap Rouge. Le mercredi nous mouillâmes au Coffre à Mort. Les Espagnols l'appellent *Bomba d'Infierno*. C'est un îlet, éloigné de Port-Ric d'environ deux lieues, à peu près au milieu de la longueur de cette île.

Nous trouvâmes en mettant pied à terre des marques assurées qu'il y avait des pêcheurs espagnols dans l'îlet. Quoique nous n'eussions plus pour toutes armes que trois fusils, deux pistolets et quelques machettes, c'est ainsi qu'on appelle des sabres courts et assez larges, qui ne coupent que d'un côté, nos gens se mirent en tête de les trouver, et assurément ils leur auraient fait passer quelque quart d'heure de mauvais temps s'ils fussent tombés entre leurs mains. Leur adresse à se cacher les sauva et je ne voulus pas découvrir leur canot, que le hasard me fit trouver, parce qu'ils

l'auraient mis en pièces s'ils l'avaient vu, comme ils firent de leurs filets et les autres instruments de leur pêche. Nous emportâmes quatre tortues en vie et plus de six cents livres de tortue salée, avec beaucoup d'œufs, leurs calebasses, marmites et barils à eau, et si j'avais découvert leur canot, il est sûr que ces pauvres mulâtres, qui sont d'ailleurs de franches canailles, cruels, voleurs et sans raison, auraient souffert beaucoup de misères avant de pouvoir regagner Port-Ric. Nous dînâmes à terre à leurs dépens. Nous fîmes cuire deux tortues en boucan et d'autres viandes autant que nous crûmes en avoir besoin jusqu'à Saint-Thomas.

Nous remîmes à la voile sur les cinq heures du soir. Nous eûmes un gros vent du nord-est, qui nous dura deux jours et nous obligea à louvoyer sans cesse.

Le samedi matin nous mouillâmes à l'île à Crabes. C'est ainsi que nos flibustiers appellent l'île de Boriquen ; elle est à six lieues ou environ au vent de Port-Ric. Cette île est belle et assez grande. Il y a des montagnes et du plat pays et par conséquent des sources et des ruisseaux.

Les Anglais s'y étaient nichés, il y a nombre d'années, et y avaient déjà fait beaucoup d'habitations. Mais les Espagnols, connaissant le préjudice que ce voisinage leur pourrait apporter, firent un armement, les surprirent, taillèrent en pièces tous les hommes et emmenèrent les femmes et les enfants, qui furent dispersés dans Port-Ric et Saint-Domingue, où ils sont encore aujourd'hui. Cette île est à présent entièrement déserte. Il y a apparence que les Espagnols l'ont habitée autrefois, car il n'est pas possible que les lisières d'orangers et de citronniers qu'on trouve partout aient été plantées et cultivées par les Anglais dans le peu de temps qu'ils y ont demeuré.

Nous mouillâmes devant une petite rivière où nos gens emplirent leurs futailles pendant que le maître et deux autres allèrent à la chasse. Je pris avec moi mon nègre et le boy ou mousse de la barque pour amasser des crabes, et ils furent bientôt chargés. C'est avec raison que nos flibustiers ont appelé cette île l'île des Crabes, elle en est toute pleine et on y en trouve de toutes sortes d'espèces. Selon la bonne coutume des Français, nous ne prîmes que des femelles, nous remettant à la providence pour la conservation des espèces.

Nous trouvâmes une marmite de fer pleine d'œufs de tortue et tout auprès le canot la cabane et tout l'attirail des pêcheurs, qui s'étaient cachés à notre vue. Cette découverte me fit retourner promptement à bord, je fis tirer une boîte de pierrier, pour donner avis à nos gens qu'il y avait du monde dans l'île, afin qu'ils ne fussent pas surpris. En effet, ils se rassemblèrent au plus tôt. Je revins à terre dès que je les vis sur l'anse et je leur dis la raison qui m'avait obligé de faire tirer. Ils furent aussitôt au canot

et ayant reconnu qu'il était espagnol, ils voulaient le mettre en pièces ; je fis tant que je les en empêchai. Ils prirent une tortue et tout le poisson sec qui se trouva et firent cuire la tortue.

Un de nos gens se mit à cueillir des pommes de raquettes, que les Anglais appellent poires piquantes. Je n'en avais jamais vu de si belles. Il faut être adroit pour les cueillir et pour les peler sans se remplir les doigts de leurs épines, qui sont presque imperceptibles. Voici comment il s'y prit. Il coupa un petit bâton, auquel il fit une pointe. Il en perçait la pomme, et la tenant ainsi enfilée, il la séparait de la tige avec son couteau et la pelait légèrement tout autour. Il nous en accommoda de cette manière plus de deux cents, qui nous furent d'un grand secours pour nous rafraîchir. Car nous étions échauffés à un point que M. des Portes avait un commencement de flux de sang, et pour moi, j'avais toutes les lèvres emportées.

Je crois avoir déjà remarqué que ce fruit est tout à fait rafraîchissant. Il approche plus de la figure d'une figue que de tout autre fruit. Sa première peau est verte, assez épaisse et tout hérissée de petites épines. Il a sous cette peau une autre enveloppe blanche, plus mince et plus molle, qui renferme une substance d'un rouge très vif, toute parsemée de petites graines comme les figues. Ce fruit a un goût agréable, sucré, avec une petite pointe d'aigreur, qui réjouit et qui semble nettoyer l'estomac. Il teint l'urine en couleur de sang, sans cependant causer aucun mal. M. des Portes, qui ne savait pas ce secret, eut peur dès qu'il s'en aperçut et ne voulut plus en manger. Nous eûmes la charité de lui apprendre la propriété de ces fruits, après que nous les eûmes tous mangés, le maître et moi. Nos chasseurs revinrent sans avoir trouvé les Espagnols. Ils apportèrent bon nombre de ramiers, de perdrix et de perroquets. Nous fîmes tous ensemble un repas magnifique de poisson et de gibier, avec un dessert de pommes de raquettes et d'acajou, de bananes fraîches, d'oranges et de citrons, et après avoir fait une bonne provision de tous ces fruits, nous mîmes à la voile pour Saint-Thomas, où nous avions besoin de toucher pour quelques affaires.

CHAPITRE XI

Description de l'île de Saint-Thomas, son commerce. Indiennes à bon marché. Les îles Vierges.

Le lundi 18 avril, à la pointe du jour, nous aperçûmes la Caravelle de Saint-Thomas. C'est un rocher assez élevé avec deux pointes qui sont toutes blanches des ordures que les oiseaux font dessus. Ce qui le fait paraître de loin comme une corvette ou un brigantin. C'est ce qui lui a fait donner le nom de Caravelle, qui est un petit bâtiment espagnol. Ce rocher est environ à trois lieues au sud-ouest de Saint-Thomas.

Il ne faut pas confondre Saint-Thomas avec Saint-Thomé. Cette dernière île est sur la côte d'Afrique, directement sous la ligne, et Saint-Thomas de l'Amérique est par les 18 degrés de latitude nord.

Cette petite île est la dernière du côté de l'ouest de toutes celles qui composent cet amas d'îles ou d'îlets qu'on appelle les Vierges. Le port, qui est naturel, est fort joli et fort commode, c'est un enfoncement ovale, formé par les cuisses de deux mornes assez hauts du côté de la terre ou du centre de l'île, qui s'abaissent insensiblement et qui forment en finissant deux mottes rondes et plates, qui semblent faites exprès pour placer deux batteries pour défendre l'entrée du port. Le mouillage est excellent pour toutes sortes de bâtiments, qui y sont en sûreté autant qu'on le peut souhaiter.

Un chirurgien français, qui était le seul catholique romain blanc qui fût dans l'île, vint au-devant de moi dès que je mis pied à terre et me dit qu'étant de même pays et de même religion que moi, il espérait que je préférerais sa maison à toute autre. Je crus d'abord qu'il tenait cabaret et je ne fis point de difficulté ni de cérémonie d'accepter son offre. Mais quand je vis que c'était un officier d'Esculape, je lui demandai excuse de ma surprise et je voulus faire porter mes hardes ailleurs. Il ne le voulut

jamais permettre et il engagea même M. des Portes à demeurer avec moi. Il envoya chercher une blanchisseuse, à qui je donnai tout mon linge, qui consistait en deux chemises, deux caleçons, trois mouchoirs, un bonnet de nuit et une paire de bas de coton. Les Espagnols m'avaient débarrassé du surplus et mon nègre s'était donné la liberté de vendre une partie de ce que nous avions retrouvé. Ce même chirurgien me fit la barbe et les cheveux et eut l'honnêteté de me prêter du linge, sans quoi j'aurais été obligé de faire deux lessives. M. des Portes était à peu près dans le même cas.

Lorsque nous fûmes en état, nous allâmes saluer le gouverneur. Le maître de la barque lui avait déjà porté notre passeport et il savait qui nous étions avant que nous nous présentassions au fort. Il nous reçut avec beaucoup d'honnêteté et nous arrêta à dîner. Il était Danois ; il avait voyagé en France, en Espagne et en Italie. Il parlait français assez correctement. La conversation roula sur l'avènement du duc d'Anjou à la couronne d'Espagne. Il nous en parla en homme de bon sens et nous dit qu'il comptait la paix finie et une longue guerre commencée.

Entre autres domestiques qui le servaient, il avait deux jeunes nègres de douze à quatorze ans, les mieux faits et les plus beaux enfants qu'on pût voir. Comme il vit que je les regardais attentivement, il me demanda si ces nègres me plaisaient. Je lui dis que s'ils étaient en d'autres mains et qu'ils fussent à vendre, j'en donnerais volontiers cinquante pistoles de chacun. Il me répondit qu'ils n'étaient point à vendre, mais qu'ils étaient à mon service, et non seulement il me pressa de les accepter, mais il me les envoya à mon logis. Je les lui ramenai et je ne voulus pas les prendre, à moins qu'il en reçût le prix. Nous en demeurâmes de part et d'autre sur la civilité. Quoique je n'eusse pas d'argent avec moi pour cette emplette, j'étais bien sûr de n'en pas manquer. Il y en avait dans notre barque, et j'en aurais trouvé chez les marchands de notre connaissance.

On fait un commerce très considérable dans cette petite île et c'est ce qui y a attiré les habitants qui la peuplent. Comme le roi de Danemark est ordinairement neutre, son port est ouvert à toutes sortes de nations. Il sert en temps de paix d'entrepôt pour le commerce que les Français, Anglais, Espagnols et Hollandais n'osent faire ouvertement dans leurs îles. Et en temps de guerre il est le refuge des vaisseaux marchands poursuivis par les corsaires. C'est là qu'ils conduisent leurs prises et qu'ils les vendent quand ils les font trop bas pour les faire remonter aux îles du Vent ; de sorte que les marchands de cette île profitent du malheur de ceux qui sont pris et partagent avec les vainqueurs l'avantage de leurs victoires. C'est encore de ce port que partent quantité de barques pour aller en traite le long de la côte de terre ferme, d'où elles rapportent beaucoup d'argent

en espèces et en barres et des marchandises de prix. Voilà ce qui rend ce petit lieu riche et toujours plein de toutes sortes de marchandises.

Nous apprîmes que la barque qui nous avait donné la chasse à la Béate était montée par un de nos capitaines français, appelé Daniel, qui avait environ quatre-vingts hommes avec lui.

Nous connaissions tous Daniel et assurément il ne nous eût fait aucun déplaisir, ni pas un de ses gens qui étaient de nos flibustiers, qui n'avaient pu se résoudre à se remettre au travail quand le métier de la course ne fut plus permis après la paix de Riswyck. Cela est ordinaire dans les îles, ou pour mieux dire si commun, tant chez nous que chez les autres nations, qu'il est comme passé en coutume.

Il y avait environ deux ans qu'un gros vaisseau forban, monté par différentes nations, et surtout par des Anglais, s'était dégradé vers Saint-Thomas. Ils avaient échoué leur bâtiment après s'en être retirés les uns après les autres, parce que personne ne les voulait recevoir en corps à cause des conséquences qui s'en seraient suivies. Car ces gens avaient pillé les vaisseaux du Grand Mongol, qui portaient à la Mecque quelques-unes de ses femmes, avec des marchandises et des richesses très grandes, et comme ces vaisseaux avaient été pris sous pavillon anglais, ce fut aussi aux Anglais à réparer le dommage.

Or ce vaisseau forban s'était chargé d'une quantité incroyable d'indiennes et de mousselines des plus riches. Ceux qui trafiquèrent avec eux pendant qu'ils étaient encore dans leur bâtiment, en cherchant un asile, les eurent à si bon marché que l'aune de mousseline brodée d'or ne revenait pas à vingt sols. Le reste était à proportion. Ils répandirent dans les îles une grande quantité de pierreries et de certaines pièces d'or d'Asie, que nous appelions des sequins, faute de savoir leur véritable nom, qui était roupies ou pagodes. Elles étaient marquées des deux côtés de caractères arabes et passaient dans le commerce pour six francs, les louis d'or valant alors quatorze livres.

M. Smith et d'autres marchands avaient des magasins remplis de ces indiennes et de ces mousselines et les donnaient à bien meilleur marché qu'à la Martinique, où ce qui coûtait vingt-cinq écus se donnait pour cinq à Saint-Thomas. Cela m'obligea d'employer tout l'argent que j'avais et deux cents écus que j'empruntai à en acheter une bonne quantité, tant pour nous que pour des personnes de nos amis, à qui je savais que cela ferait plaisir. J'eus entre autres choses des courtepoinces de Masulipatan de la première beauté, à quinze écus pièce, qui en auraient valu cent en France ; la plupart des autres indiennes que j'achetai étaient des turbans de trois aunes de long sur près d'une aune de large. Je les eus à un écu pièce, il en fallait quatre pour faire une grande couverture, et ce qu'on

tirait des côtés, afin que le milieu de la couverture fût du même dessin, suffisait pour augmenter le cinquième turban et faire un magnifique tapis de table ou de toilette.

J'achetai aussi des épicerie fines, comme muscade, girofle et canelle, à deux écus la livre. Et j'employai vingt-six écus en livres brochés, que je choisis dans une balle qui était venue de Hollande pour le compte d'un marchand de la Martinique, nommé Gachet, qui n'avait pas voulu s'en accommoder avec M. Smith. Je pris ces livres bien moins pour les lire que pour empêcher qu'ils ne fussent lus et qu'ils ne fissent impression sur des esprits faibles et déjà assez gâtés. Je les parcourus pendant le voyage et je les jetai à la mer à mesure que je les lisais, et ils ne méritaient pas autre chose. Car c'étaient des cloaques d'ordures ou des répétitions de calomnies et d'impertinences, dont il est surprenant qu'on permette l'impression dans un pays aussi bien réglé que la Hollande, et qu'il se trouve des libraires assez perdus de conscience pour faire les frais de pareilles impressions et des gens assez ennemis d'eux-mêmes pour acheter ces sortes de livres, qui ne peuvent que corrompre leurs mœurs et les porter aux derniers dérèglements.

Le samedi 23 avril nous mîmes à la voile sur les six heures du matin. Nous passâmes entre toutes ces petites îles, qu'on nomme les Vierges, par le canal du milieu, qu'on appelle la Grand'Rue des Vierges. C'est assurément une des plus agréables navigations qu'on puisse faire. Il semble qu'on soit dans une grande prairie cantonnée de quantité de bosquets de part et d'autre de la route. Il est aisé de juger que la terre y est bonne par la quantité de beaux arbres dont ces îlets sont remplis. Nous en vîmes quelques-uns qui étaient habités et cultivés ; la plus grande partie étaient déserts. La plus grande de toutes ces petites îles est à la tête et à l'est de toutes les autres. On l'appelle la Grosse Vierge.

CHAPITRE XII

*De l'île appelée la Négade et du trésor qu'on dit y être. De la Sombrere.
Description de celle de Saba et Saint-Eustache.*

Nous fîmes route jusqu'à un quart de lieue près de la Négade, afin de nous élever le plus que nous pourrions pour gagner plus facilement Saba, où nous devons toucher pour délivrer des cuirs et autres marchandises que nous avons chargées à Saint-Thomas. Je n'ai pu juger de la grandeur de l'île Négade ou Noyée qu'à la vue ; elle m'a paru d'environ quatre lieues de long. Elle est extrêmement plate et basse, excepté vers son milieu, qui paraît un peu plus élevé que les bords ; il y a des arbres et des mangles en quantité. Il ne paraît pas que la mer monte assez haut pour la couvrir entièrement, même dans les plus grandes marées, quoique la plus grande partie demeure alors sous l'eau. C'est ce qui l'a fait nommer par les Espagnols *Anegada* ou l'île Noyée. Elle est environnée de hauts-fonds, sur lesquels il s'est perdu bien des navires, surtout quand la mer est agitée et que par conséquent le tangage est plus grand.

On prétend qu'un galion espagnol s'y est perdu autrefois et qu'une grande partie du trésor, c'est-à-dire de l'or et de l'argent dont il était chargé, fut caché en terre dans cette île, où l'on dit qu'il est encore aujourd'hui, parce que ceux qui l'avaient caché ayant périés sur mer, ceux qui restèrent n'avaient pas une connaissance assez distincte du lieu où il avait été caché pour le venir chercher et le trouver. Cet argent caché a fait perdre bien du temps à des habitants de nos îles et à nos flibustiers. J'en ai connu qui ont passé des quatre à cinq mois à fouiller la terre et à sonder. On dit qu'on a trouvé quelque chose, mais qu'on n'a pas encore découvert le grand trésor, soit que sa pesanteur l'ait fait enfoncer dans ces terres ou sables mouvants, soit que le diable, comme disent les bonnes gens, s'en

soit emparé et qu'il ait la méchanceté de ne le pas laisser trouver à ceux qui le cherchent, qui en feraient un meilleur usage que lui.

Sur le soir nous vîmes l'île Sombrière, ou le Chapeau, qui est inhabitée. Les Espagnols lui ont donné ce nom parce qu'elle est ronde et plate, avec une montagne toute ronde et assez haute au milieu, qui la fait ressembler à un chapeau.

Le vent s'étant jeté au nord, nous côtoyâmes à quelque distance les îles appelées l'Anguille et Saint-Barthélemy. La première est aux Anglais, qui y ont une petite colonie, qui a souvent été pillée par nos corsaires et qui n'a à la fin trouvé sa sûreté que dans la pauvreté où les fréquentes visites de nos gens l'ont réduite. Saint-Barthélemy est aux Français, les restes de la colonie qu'on en avait ôtée pour fortifier celle de Saint-Christophe pendant la guerre de 1688 commençaient à s'y rétablir.

L'île de Saint-Martin, qui est au sud-ouest de celle de Saint-Barthélemy, est partagée entre les Français et les Hollandais.

Nos généraux voulurent lever cette colonie pendant la guerre de 1702, de crainte que sa faiblesse et son éloignement de nos autres colonies ne la fît tomber entre les mains des ennemis. Mais les habitants, fatigués de changer si souvent de domicile, ont mieux aimé courir ce risque que de quitter leurs maisons. Ils ont fait un accord avec les Hollandais et se sont pris réciproquement sous la protection les uns des autres. De sorte que s'il vient un corsaire français ou autre, qui veuille trafiquer, il est bien reçu et fait son commerce avec toute sorte de sûreté ; mais s'il veut insulter les Hollandais, les Français prennent les armes en leur faveur et les défendent. Les Hollandais font la même chose pour les Français quand les bâtiments de leur nation ou les anglais ne veulent pas demeurer dans les bornes du concordat qui est entre les deux nations. Voilà ce qu'on appelle des gens sages, et il serait à souhaiter que leur exemple fût suivi dans toutes les autres îles, et qu'on y vécût en paix, sans prendre part aux différends de l'Europe. Elles deviendraient toutes d'or et les princes dont elles dépendent y trouveraient des ressources abondantes dans leurs besoins ; le commerce ne serait point interrompu et on ne verrait point, comme il arrive dans toutes les guerres, une quantité de familles, auparavant à leur aise, dispersées et réduites à la mendicité, sans aucun avantage, ni pour le prince en particulier, ni pour la nation en général, mais seulement pour quelques particuliers qui ont fourni les fonds ou la protection nécessaire pour faire les armemens.

Nous mouillâmes à Saba le dimanche 27 avril, sur les dix heures du matin. Cette île est encore plus petite que Saint-Thomas et ne paraît qu'un rocher de quatre ou cinq lieues de tour, escarpé de tous côtés. On n'y peut mettre à terre que sur une petite anse de sable qui est au sud, sur laquelle

les habitants tirent leurs canots. Un chemin en zigzag, taillé dans le rocher, conduit sur le sommet de l'île, où le terrain ne laisse pas d'être uni, bon et fertile. Je crois que les premiers qui y sont abordés avaient des échelles pour y monter. C'est une forteresse naturelle tout à fait imprenable, pourvu qu'on ait des vivres. Les habitants ont fait des amas de pierres en beaucoup d'endroits à côté de ce chemin, soutenues sur des planches posées sur des piquets, ajustés de manière qu'en tirant une corde, on fait tomber toutes ces pierres dans le chemin, pour écraser sans miséricorde une armée entière, si elle était en marche pour monter, ou même en quelques endroits de l'anse ; on dit qu'il y a une autre montée du côté de la Cabesterre ou du nord-est, plus facile que celle-ci, qui est au sud-ouest, supposé qu'on y puisse aborder ; mais la mer y est ordinairement si rude que la côte n'est pas praticable, et c'est ce qui leur a fait négliger d'escarper cet endroit comme ils le pourraient faire, parce qu'ils ne craignent pas d'être surpris par là.

Le commandant, chef ou gouverneur de cette île vint à bord, après que notre canot eut été à terre et qu'on nous eut bien connu. Car, quoique nous fussions en paix, ils craignent avec raison les visites des forbans. Il nous invita à dîner ; cela me fit plaisir, car j'avais envie de voir cette île. Nous montâmes donc et nous fûmes agréablement surpris de trouver un pays fort joli au-dessus de ce qui ne nous avait paru qu'un rocher affreux. On nous dit que l'île était partagée en deux quartiers, qui renfermaient quarante-cinq à cinquante familles. Les habitations sont petites, mais propres et bien entretenues. Les maisons sont gaies, commodes, bien blanchies et bien meublées. Le grand trafic de l'île est de souliers ; je n'ai jamais vu de pays si cordonnier. Le gouverneur s'en mêle comme les autres, et je crois que le ministre se divertit à ce noble exercice à ses heures perdues. C'est dommage que cette île ne soit pas à des cordonniers catholiques, ils la nommeraient sans doute l'île de Saint-Crépin, avec plus de raison que Saba, que nous ne lisons point avoir été un royaume de cordonniers. Quoi qu'il en soit, nous fûmes fort bien reçus. Les habitants vivent dans une grande union. Ils mangent souvent les uns chez les autres. Ils n'ont point de boucherie comme dans les autres îles plus considérables, mais ils tuent des bestiaux les uns après les autres ce qu'il en faut pour le quartier, et sans rien déboursier, ils prennent ce qu'ils ont besoin de viande pour leur famille chez celui qui a tué, qu'ils lui rendent en espèce quand leur tour vient. Le commandant commence et les autres quartiers se suivent, jusqu'à ce que ce soit à lui de recommencer.

Il y avait parmi eux quelques réfugiés français, qui me firent bien des amitiés. Je couchai à terre, après avoir employé toute l'après-midi à me promener. Mon habit les surprenait un peu et je leur faisais plaisir d'en-

trer dans leurs maisons, afin qu'ils le pussent considérer à leur aise. J'achetai six paires de souliers, qui étaient fort bons. On leur vendit une partie de peaux vertes, c'est-à-dire qui ne sont point préparées, que nous avions prises à l'île à Vache. Avec leur trafic de souliers et un peu d'indigo et de coton, ils ne laissent pas d'être riches, ils ont des esclaves, de l'argent et de bons meubles.

M. Pinel, un de nos capitaines flibustiers, pensa les surprendre pendant la guerre de 1688. Il avait pris une barque qui était chargée pour leur compte. Il vint à l'embarcadère dans cette barque au commencement de la nuit avec la plus grande partie de ses gens, et comme les habitants l'attendaient et la connaissaient, ils n'entrèrent point en défiance. Déjà nos gens mettaient à terre et commençaient à monter quand la barque corsaire, qui n'avait ordre de venir que quand on lui en ferait le signal par un feu sur l'île, se pressa trop et vint pour mouiller à côté de la première. Ceux qui étaient dedans, la prenant pour une ennemie, firent feu dessus, et ceux-ci, croyant la même chose, firent feu de leur côté, tuèrent un homme et en blessèrent trois ou quatre, entre lesquels fut le capitaine. Les habitants prirent aussitôt les armes, et se doutant de la surprise, ou pour une plus grande sûreté, ils firent pleuvoir sur nos gens qui montaient une grêle de pierres qui en estropia quelques-uns et obligea les autres à se retirer au plus vite et à se rembarquer, n'étant plus possible de rien entreprendre. La nuit, qui était noire, avait d'abord favorisé nos gens, mais elle fut cause ensuite qu'ils furent méconnus par leurs compagnons et que l'entreprise échoua. Il est certain qu'ils auraient fait un bon pillage.

Nous partîmes le lundi matin après déjeuner. Le commandant nous donna une grande longe de veau rôtie, avec plus de vingt livres de viande crue, des bananes et de très belles pommes d'acajou.

Nous passâmes à Saint-Eustache, qui est une île hollandaise, bien plus grande que Saba. Mais nous ne voulions nous y arrêter que pour mettre à terre un habitant de Saba, à qui nous avions donné passage, et pour rendre des lettres dont on nous avait chargés à Saint-Thomas.

Nous vîmes en approchant de l'île un vaisseau qui était mouillé à une demi-lieue sous le vent du fort, en un endroit qu'on appelle l'Interlope, parce que c'est ordinairement en ce lieu-là que mouillent ces sortes de bâtiments ; c'en était effectivement un. Comme ils craignent tout, parce qu'ils sont toujours de bonne prise, ils ne se laissent approcher que quand ils connaissent bien les gens ou qu'ils ne peuvent faire autrement. Nous portions sur lui pour accoster la terre et nous rendre au mouillage ; nous lui fîmes peur, il nous tira un coup de canon à balle pour nous faire allarguer, c'est-à-dire nous éloigner. Nous crûmes que c'était seulement pour nous faire mettre notre pavillon, nous le mîmes et continuâmes notre bordée,

qui nous portait bord à bord de lui. Il nous en tira trois, un desquels passa à notre avant et les deux autres au-dessus de nous. Cette manière vive et incivile nous fit connaître notre erreur, nous arrivâmes, et cela nous obligea de faire deux bordées pour regagner ce que nous avions perdu.

M. des Portes ne voulut point mettre à terre. Il envoya le maître dans le canot avec le passager, avec ordre de remettre les lettres au corps de garde et de revenir promptement. Il en arriva tout autrement, car le maître monta au fort, s'amusa à boire pendant six ou sept heures et nous empêcha de faire la diligence que nous avions résolu de faire, ou du moins de voir le fort et nous promener dans le bourg. Nous fîmes vingt fois sur le point de partir et de laisser le maître à terre avec les trois hommes de l'équipage qu'il avait avec lui. Il revint enfin, après que nous eûmes tiré deux coups de canon et mis pavillon en berne pour le rappeler, dans le temps que nous halions l'ancre à bord pour partir. Nous avions envie de lui laver la tête, mais l'état où il était nous fit remettre la partie à une autre fois.

Le séjour que nous fîmes à cette rade sans pouvoir mettre à terre, faute de canot, me donna tout le loisir de la considérer, du moins la partie qui était vis-à-vis de nous.

Elle paraît composée de deux montagnes séparées l'une de l'autre par un grand vallon, dont le rez-de-chaussée, pour ainsi parler, est élevé de plus de dix toises au-dessus du rivage. La montagne du côté de l'ouest est partagée en deux ou trois têtes couvertes d'arbres ; sa pente jusqu'au vallon ne paraît pas trop rude. La montagne de l'est serait bien plus haute que la première si elle était entière. Mais elle paraît comme coupée aux deux tiers de la hauteur qu'elle devrait avoir naturellement. Elle fait à peu près le même effet qu'une forme de chapeau que l'on aurait un peu enfoncée. Cette île nous parut fort jolie et bien cultivée. Le fort paraît être au pied de la montagne de l'est ; il faut cependant qu'il en soit à une distance raisonnable, qui ne me paraissait pas de l'endroit où j'étais. Les Français en ont été les maîtres deux ou trois fois. Il n'y a entre Saint-Eustache et Saint-Christophe qu'un canal de trois lieues de large.

CHAPITRE XIII

L'auteur débarque à Saint-Christophe. Vanité du général des Anglais. Arrivée à la Guadeloupe. Différend que l'auteur eut avec un commis du domaine.

Nous rangeâmes la côte pour profiter des vents de terre qui viennent sur le soir et nous mouillâmes enfin à la Basse-Terre française de Saint-Christophe le 28, sur les huit heures du soir. Notre barque n'avait point d'autre affaire à Saint-Christophe que de me mettre à terre, parce qu'elle ne voulait pas toucher à la Guadeloupe, ni moi aller à la Martinique. D'ailleurs, j'étais bien aise de revoir mes amis à Saint-Christophe, étant bien sûr de trouver tous les jours des occasions pour passer à la Guadeloupe. Je remerciai M. des Portes et je me débarquai.

Les soldats qui étaient venus sur le bord de la mer pour savoir qui nous étions se chargèrent de mon bagage et m'accompagnèrent chez M. de Château-Vieux, un des lieutenants de Roi, qui demeurait dans le bourg, qui voulut me retenir chez lui. Je le remerciai et je me rendis chez les Pères Jésuites, qui me reçurent avec leur bonté ordinaire. Ils me donnèrent du linge et parurent prendre beaucoup de part à l'accident qui m'était arrivé avec les Espagnols.

Le samedi 29 avril je fus après la messe saluer M. le comte de Gennes, commandant de la partie française, qui me retint à dîner. On savait l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne et on ne doutait point que la guerre ne dût bientôt recommencer. Les Anglais ne s'en cachaient point, ils disaient hautement que leur Roi ne souffrirait jamais l'union des deux monarchies et qu'ils reprendraient infailliblement la partie française de Saint-Christophe. Je passai presque toute l'après-midi avec M. de Gennes.

Il y avait un vaisseau nantais à la rade, qui devait partir incessamment pour la Guadeloupe, où il devait prendre des sucres blancs pour achever sa charge. M. de Gennez eut la bonté d'envoyer chercher le capitaine pour savoir quand il serait prêt à partir et pour lui ordonner de ne pas mettre à la voile sans me prendre. Il nous dit qu'il ne pourrait partir que dans trois ou quatre jours. Cela m'aurait fait de la peine dans une autre occasion. Mais j'avais besoin de repos et j'étais sûr de ne me pas ennuyer dans un lieu où j'avais tant d'amis.

Je trouvai, en arrivant à la maison des Pères Jésuites, mon bon ami le capitaine Lambert, qui, bon gré mal gré ces Pères, me fit monter sur un cheval qu'il m'avait fait amener et me conduisit chez lui. Il écrivit le lendemain matin à un officier anglais, appelé Bouriau, qui l'avait prié à dîner, pour s'en excuser sur ce qu'un Père blanc (c'est ainsi qu'on nous appelle), qui était de ses intimes amis, était arrivé la veille et qu'il était obligé de lui tenir compagnie. Nous crûmes après cela être en repos. Mais cet Anglais lui écrivit une lettre des plus civiles et des plus pressantes, par laquelle, sans me connaître, il me priait de venir avec M. Lambert et de me servir pour cela du cheval qu'il m'envoyait. Nous nous y rendîmes et je ne fus point du tout fâché de ce voyage, car, outre les honnêtetés que je reçus de tous ces messieurs, j'eus le plaisir de voir M. de Dodington, gouverneur des îles anglaises sous le vent, avec qui je souhaitais depuis longtemps d'avoir un peu d'entretien. Le hasard tout pur en fut la cause, car ni M. Bouriau ni nous ne nous y attendions point.

Nous avions lavé et étions prêts de nous mettre à table quand on entendit les trompettes du général et dans un instant on le vit paraître. Nous sortîmes tous pour le recevoir. Il s'informa d'abord de qui j'étais, après quoi il se mit à table, et me fit mettre auprès de lui. Il dit à M. Lambert qu'il était bien aise de trouver cette occasion pour se réconcilier avec lui, qu'il lui avait voulu bien du mal pendant la guerre passée, parce qu'il l'avait souvent empêché de dormir. En effet, M. Lambert lui avait souvent donné l'alarme et l'avait pensé enlever une fois, comme je l'ai dit dans un autre endroit. On ne manqua pas de parler des affaires du temps. Il nous dit sans façon que la guerre ne tarderait pas à se déclarer et qu'il se verrait encore une fois maître de tout Saint-Christophe. Je lui dis en riant que cette conquête n'était pas digne de lui et que je croyais qu'il penserait plutôt à la Martinique. « Non, non, me dit-il, ce morceau est trop gros pour un commencement. Je veux prendre la partie française de Saint-Christophe après quoi je vous irai voir à la Guadeloupe. » Je lui répondis que j'y serais incessamment et que je porterais cette nouvelle au gouverneur et que je l'aiderais à se préparer à le recevoir du mieux qu'il se

pourrait. On lui dit que je me mêlais de faire remuer la terre, et par une aventure assez particulière, il se trouva que son ministre, qui était présent, lui servait aussi d'ingénieur.

M. de Codrington est originaire ou créole de Saint-Christophe, il a été élevé à Paris et a demeuré assez longtemps dans d'autres villes de France. Lui et tous ces messieurs qui étaient à table eurent l'honnêteté de parler presque toujours français. Je remarquai dans leurs discours combien ils sont vains et le peu d'estime qu'ils font des autres nations, et surtout des Irlandais. Car quelqu'un ayant dit que la colonie française était faible, M. de Codrington répondit sur-le-champ qu'il ne tenait qu'à M. de Gennes de l'augmenter, du moins avec les Irlandais s'il ne pouvait le faire avec des Français. Je lui priaï de me dire ce secret et de me permettre d'en faire part à M. de Gennes. « Très volontiers, me dit-il; savez-vous que M. de Gennes a fait un paon qui marche, qui mange, qui digère. » Je lui répondis que je le savais. « Hé bien, continua-t-il, que ne fait-il cinq ou six régiments d'Irlandais. Il aura bien moins de peine à faire ces sortes de lourdes bêtes qu'un paon. Comme il a de l'esprit infiniment, il trouvera bien le moyen de leur imprimer les mouvements nécessaires pour tirer et pour se battre, et de cette manière il grossira sa colonie tant qu'il voudra. »

Pour entendre ceci, il faut savoir que M. de Gennes avait fait un automate, qui avait la figure d'un paon, qui marchait par le moyen des ressorts qu'il avait dans le corps, qui prenait du blé qu'on jetait à terre devant lui et qui, par le moyen d'un dissolvant, le digérait et le rendait à peu près comme des excréments.

Le général Codrington me fit cent questions sur mon voyage, sur Saint-Domingue, sur les Espagnols qui m'avaient pris et sur quantité d'autres choses ; mais il était si vif qu'il avait toujours trois ou quatre questions d'avance avant que j'eusse eu le temps de répondre à la première. Il était bien plus sobre que ne le sont d'ordinaire ceux de sa nation.

On ne saurait croire combien le mal de Siam, joint à leur manière de vivre, leur a enlevé de gens. L'oisiveté et l'opulence les portant à la débauche, ils sont presque toujours en festin. Le premier remède qu'ils donnent à leurs malades est une copieuse ponche aux œufs, avec force muscade, girofle et canelle. La quantité que ces malades intempérants prennent de ce remède rendrait assurément malade l'homme le plus sain. On peut juger quel effet il doit produire sur des gens qui ont déjà plus de mal qu'ils n'en peuvent porter et combien il en envoie en l'autre monde.

La quantité de boissons différentes dont ils se chargent les rend sujets à des maux de poitrine. Ils se couchent après avoir beaucoup bu, la chaleur qu'ils ressentent au dedans les oblige de se découvrir et de se tenir la poitrine à l'air pour se rafraîchir, mais ce plaisir leur coûte cher, car le moins

qui leur puisse arriver c'est d'être attaqués de coliques épouvantables. Ceux qui se couchent avec un peu de bon sens mettent un oreiller sur leur poitrine. C'est une très bonne méthode.

Le général anglais monta à cheval un quart d'heure après qu'on fut sorti de table, où, selon la coutume, on avait demeuré près de trois heures. Il avait deux trompettes qui marchaient devant lui, il était accompagné de huit personnes, qui étaient apparemment la plupart ses domestiques, car il n'y eut que son ministre et M. Hamilton, son major général, qui se mirent à table avec nous. Devant les trompettes il y avait neuf ou dix nègres à pied, qui couraient à la tête des chevaux, quoique ces chevaux allassent toujours le petit galop ou un entrepas fort vite. J'eus compassion d'un petit nègre de douze à quinze ans, à qui on enseignait le métier de coureur. Il n'avait sur lui qu'une candale, qui est un caleçon sans fond, qu'on lui fit ôter, et ainsi tout nu il courait le premier, suivi d'un nègre plus âgé qui lui appliquait des coups de fouet sur les fesses toutes les fois qu'il le pouvait avoir à portée. Ces messieurs me dirent que c'était ainsi qu'ils les accoutumaient à courir. Il y en a à la vérité beaucoup qui crèvent dans leur apprentissage, mais c'est de quoi ils se mettent peu en peine. Au reste, quand les nègres sont une fois faits à cet exercice, c'est une commodité pour les maîtres, qui sont sûrs de les avoir toujours auprès d'eux pour les servir dans le besoin et tenir leurs chevaux quand ils descendent, au lieu que quand on les laisse en liberté de marcher à leur fantaisie, ils s'amusement, et on ne les a jamais lorsqu'on en a affaire. Je fis semblant de vouloir laisser le mien chez M. Bouriau pour le faire instruire, mais il s'enfuit de toutes ses forces dès qu'il m'en entendit faire la proposition. J'avais remarqué que le nègre qui m'avait amené le cheval avait toujours couru devant nous, il fit la même chose quand nous retournâmes, quoique nous allussions très vite. L'habitude est une seconde nature ; il est vrai que celle-ci coûte un peu à acquérir.

Les bruits d'une guerre prochaine obligèrent la plupart des habitants français à mettre en lieu de sûreté ce qu'ils avaient de meilleur. Il fallait pourtant le faire sans que le gouverneur s'en aperçût, parce qu'il n'aurait pas manqué de s'y opposer, dans la crainte que les habitants, ayant sauvé leurs meilleurs effets, ne se missent plus en peine de défendre l'île lorsqu'elle serait attaquée. J'aidai à M. Lambert et à d'autres de mes amis à embarquer beaucoup d'effets, que je faisais passer comme s'ils eussent été à moi. Je fis embarquer six de ses jeunes nègres, non seulement pour les sauver en cas d'une guerre avec les Anglais, dont nous prévoyions bien que les suites seraient funestes à la colonie, vu le peu de forces qu'elle avait et qu'elle ne devait attendre aucun secours de la Martinique, mais encore pour retenir par cet endroit les pères et mères de ces enfants dans

la fidélité qu'ils doivent à leurs maîtres. Car ils ont une affection extrême pour leurs enfants ; le plus grand plaisir qu'ils aient est de les voir caressés et bien traités, et ils ressentent de même très vivement le mal qu'ils leur voient souffrir. De sorte que, sachant leurs enfants en sûreté, il y avait lieu d'espérer qu'en cas de malheur, ils feraient les derniers efforts pour suivre leurs maîtres ou pour se maintenir dans les bois, en attendant qu'on les vînt chercher.

Je m'embarquai le samedi au soir, nous mîmes à la voile le dimanche 4 mai, sur les trois heures après minuit. Le lundi 5 nous nous trouvâmes par le travers de l'îlet à Goyaves. Je pensai me faire mettre à terre, mais ayant fait réflexion que j'avais avec moi beaucoup de bagages et ces enfants, je crus devoir m'arrêter dans le vaisseau, espérant d'être incessamment à l'anse du Baillif. Cependant le calme étant venu, les marées nous efflotèrent tellement que le mardi matin nous avions presque perdu la terre de vue. Nous portâmes dessus tout le reste du jour et le mercredi toute la journée, enfin le jeudi matin nous étions à trois lieues au large, par le travers du bourg. M. Auger, notre gouverneur, avait été averti par un canot, à qui j'avais parlé devant Goyaves, que j'étais dans ce bâtiment, et voyant que le calme le reprenait, il eut la bonté de dépêcher une pirogue pour venir chercher. Je m'y embarquai tout seul, laissant mon nègre à bord pour avoir soin du bagage et de ces enfants, et je mis à terre sur les trois heures après-midi, le jeudi 8 mai, après un voyage de cinq mois et douze jours.

Après que j'eus remercié M. le Gouverneur de son honnêteté, je montai sur un cheval qu'il me fit donner et je m'en allai chez nous au Baillif. Le Père Imbert témoigna beaucoup de joie de mon retour. Il me dit en gros les affaires de la maison, me remit les livres et ses brouillons, et me pria de mettre promptement nos affaires en état, parce qu'il avait résolu de me mener avec lui à la Martinique et de m'y faire reconnaître comme Supérieur à la place de celui qui venait d'achever le temps de sa charge. Je le remerciai de sa bonne volonté, le priai de jeter les yeux sur un autre, parce que cet emploi ne me convenait point pour le présent, vu la proximité de la guerre et l'engagement où j'étais avec le gouverneur.

Le lendemain matin je sus que le vaisseau avait enfin gagné la rade et qu'il était mouillé. J'envoyai le grand canot de la maison m'attendre au bourg, où je me rendis par terre, afin d'aller ensuite à bord remercier le capitaine, le satisfaire et prendre ses enfants et tout le bagage dont je m'étais chargé.

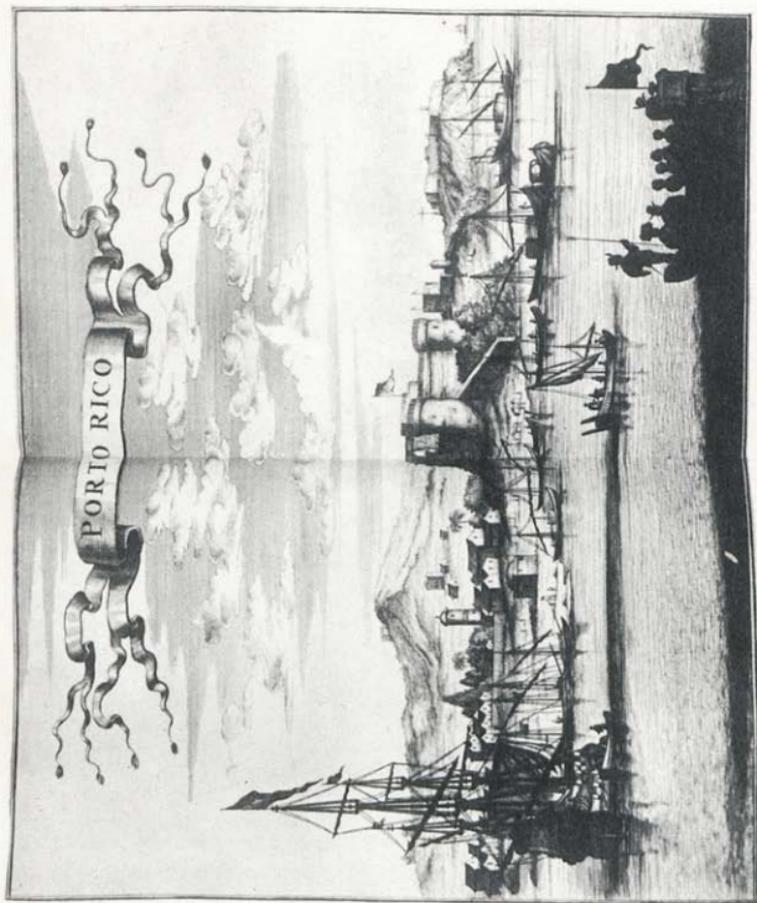
J'allai d'abord voir le gouverneur, qui me dit que j'allais avoir un grand procès avec le commis des douanes, qui avait eu avis que j'avais six nègres étrangers à bord, et qui était venu lui demander main-forte pour

les saisir. Je le priai de lui donner bon nombre de soldats et de l'obliger de leur bien payer leur course, parce que j'étais sûr qu'on se divertirait aux dépens de ce commis. Je lui dis en même temps ce que c'était que ces nègres et je partis. Je trouvai le commis au bord de la mer, il s'appelait Le Borgne. Il ne manqua pas de me faire le compliment ordinaire, qu'il était bien fâché d'être obligé, par le devoir de sa charge, de faire saisir les nègres étrangers que j'avais dans le vaisseau. Je lui dis que je n'avais point de nègres étrangers. Je pris garde qu'il s'était fait accompagner de deux hommes pour être témoins de ma réponse. Je m'approchai de lui et je lui dis à l'oreille que je souhaitais accommoder l'affaire. Mais lui, qui croyait déjà tenir les nègres confisqués, me répondit en haussant la voix que je me méprenais, qu'il était homme d'honneur et que ce n'était pas à lui qu'il fallait proposer des accommodements contre son devoir. Je lui dis qu'on en avait apprivoisé de plus farouches que lui et que ce qui ne se faisait pas en un jour se faisait en deux. Là-dessus j'entrai dans mon canot. M. le Commis y voulut entrer, mais je le repoussai en lui disant que mon canot n'était pas fait pour des gens comme lui. En arrivant au vaisseau, je priai le capitaine de faire charger dans sa chaloupe les plus gros coffres et de me les faire porter au Baillif et de la faire partir sur-le-champ. On chargea aussitôt ; je fis mettre par-dessus une toile goudronnée, qu'on appelle un prélat, comme pour cacher ce qui était dedans, j'y fis embarquer mon nègre après l'avoir bien instruit de ce qu'il aurait à répondre quand le commis les aurait joint, comme je ne doutais pas qu'il ne fit quand il verrait partir la chaloupe ainsi couverte. Effectivement, le commis, qui était au bord de la mer, pensa se désespérer lorsqu'il vit partir cette chaloupe, où il croyait que les nègres étaient cachés. Les soldats étant enfin arrivés, il loua un canot, les fit embarquer et se mit à courir après à force de rames ; il fallut faire de grands efforts pour joindre la chaloupe. Quand je vis que le canot avait doublé une pointe qui lui cachait la vue du vaisseau, je fis descendre les enfants dans mon canot, je les fis mener à terre et je les présentai au gouverneur, à qui je fis voir les pièces qui justifiaient de qui ils dépendaient. Ils étaient tous créoles, parlaient bien français et il n'y avait pas le moindre lieu de soupçonner qu'ils fussent étrangers et de contrebande ; de sorte que le gouverneur, malgré son sérieux, ne put s'empêcher de rire de la pièce que je faisais à ce commis. Son canot atteignit enfin la chaloupe et il fut bien étonné de n'y trouver que des coffres et mon nègre, qu'il connaissait bien. Il voulut l'interroger et il n'en put tirer que de mauvaises réponses et enfin que les nègres étaient à terre. Le commis voulut y aller aussitôt pour savoir ce qu'ils étaient devenus, mais les soldats ne le voulurent pas permettre avant d'avoir été payés. Après bien des contestations, il paya et vint à terre. Il sut que ces six petits nègres

étaient entrés chez le gouverneur et que j'y étais aussi ; il y vint sans perdre de temps. Comme je l'observais, je fis sortir les nègres par une porte de derrière, pendant qu'il entrait par la grande porte, et je donnai ordre à un de nos nègres de les faire embarquer sur-le-champ et de les conduire à la maison en toute diligence.

Le gouverneur demanda au commis s'il avait fait capture. « Non, monsieur, lui répondit le commis, j'ai été trompé et il m'en coûte cinq écus, mais je sais bien qui les payera. J'ai appris que les nègres sont entrés ici avec leur maître. » « Monsieur le commis, dit alors le gouverneur, prenez mieux vos mesures une autre fois et ne venez plus me demander des soldats que vous ne soyez bien informé. Vous avez dépensé cinq écus mal à propos, vous serez heureux d'en être quitte pour cela, car le Père Labat est homme à vous faire casser pour l'avoir insulté. Il vous avait dit qu'il n'avait point de nègres étrangers, il fallait vous en tenir à sa parole. » J'étais allé pendant ce temps-là faire des visites, je revins dîner chez le gouverneur, où l'on se divertit beaucoup de l'embarras de ce pauvre commis. Je n'oubliai pas de rapporter à M. Auger la conversation que j'avais eue avec le général Codrington. On convint qu'il ne manquerait pas de suggérer à la Cour d'Angleterre l'entreprise de la Guadeloupe, quand ce ne serait que pour rétablir la réputation de son père, qui, dix ans auparavant, avait laissé la plus grande partie de son artillerie devant le fort de la Guadeloupe, qu'il assiégeait, lorsque le marquis de Ragni, général des îles françaises l'obligea d'en lever le siège avec précipitation. Cependant M. Auger pugea à propos de se préparer à tout événement et me somma de me souvenir de la parole que je lui avais donnée : de conduire les travaux qu'on ferait dans l'île.

(L'auteur parle ensuite de l'arbre gommier, du bois de savonnette, du courbari, de la poussolane des îles, du plâtre, des arbres balatas et pain d'épices et de la manière de scier le gommier.)



B.U.
NANTES
Sect.
Lettres-Droit

PLANCHE XI. *Vue de Porto-Rico.*
Gravure du XVII^e siècle.

CHAPITRE XIV

Abus qui se commettaient dans les travaux publics. L'auteur fortifie la Guadeloupe. Messe de Requiem chantée d'une manière extraordinaire. Partage de la succession de M. Hinselin.

Nous avons commencé à travailler à la réparation des retranchements qu'on avait faits pendant la guerre précédente, aussitôt que je fus revenu de la Martinique. Mais M. le Gouverneur, ayant eu quelques avis que les Anglais attaqueraient sans faute la Guadeloupe, pensa sérieusement à faire travailler à ceux que nous avions projetés dans la tournée que je fis avec lui en 1696 et l'année dernière avec M. le comte Desnots, gouverneur général. Car pour les projets du chevalier Reynau, il n'en était plus question : le temps manquait et il n'y avait pas un sol de fonds pour les entreprendre.

Tous les travaux publics, soit pour l'ouverture et l'entretien des grands chemins, soit pour les fortifications, se font par corvées. Personne n'en devrait être exempt, puisqu'ils se font pour le bien commun et pour la conservation et la défense du pays. Cependant les religieux s'en prétendent exempts, et le sont en effet, par une clause expresse des lettres de leurs établissements, par laquelle le Roi ou les seigneurs des îles qui les y ont appelés les déclarent exempts, eux, leurs domestiques et leurs esclaves, de toutes corvées, guet et garde et charges publiques. MM. Houel et de Boisseret, dont les ancêtres avaient été seigneurs et propriétaires de l'île, prétendaient la même chose et leurs prétentions donnaient occasion à quelques autres personnes de refuser de se soumettre à ces charges publiques.

M. le Gouverneur parla aux uns et aux autres et il eut lieu d'être content des religieux, qui, sans se mêler avec les autres habitants, entreprirent des travaux considérables et s'en acquittèrent de bonne grâce et promptement.

ment. Il n'y eut que ces deux messieurs qui tinrent bon et qui ne voulurent point du tout contribuer à la défense commune, quoiqu'ils y fussent bien plus obligés qu'une infinité d'autres, par les grands biens et les vastes terres qu'ils possédaient dans le pays.

J'avais remarqué un abus très considérable dans ces corvées dès le temps que je fis travailler en 1696 et je le remarquai encore dans les premiers travaux que nous entreprîmes. C'était que les officiers des quartiers s'exemptaient d'y envoyer leurs nègres, favorisaient leurs parents et amis et rejetaient toute la charge sur les pauvres, qui étaient les plus obéissants, parce qu'ils ne pouvaient imiter ceux qui avaient de l'autorité.

Un autre désordre que je remarquai dans ces travaux était que les maîtres ne donnaient point de vivres à leurs esclaves en les y envoyant, ce qui leur était un prétexte pour les quitter, afin d'en aller chercher, et pour ne revenir que fort tard et souvent point du tout.

Le troisième désordre était que les travaux se trouvaient souvent mal faits, parce que je ne pouvais pas être toujours partout et en même temps, et puis on ne savait à qui s'en prendre de ces maléfçons. Et quand j'étais obligé de faire abattre ce qui était mal fait, c'étaient des murmures et des plaintes, qui ne finissaient point.

Je fis faire ces remarques à M. Auger, il en convint ; mais il me dit qu'il était plus facile de voir ces choses que d'y remédier. Je lui répondis que le remède était plus facile qu'il ne pensait, qu'il n'y avait qu'à considérer les travaux qui étaient à faire, les tracer, les toiser et en faire la répartition, premièrement par compagnie et ensuite par le nombre de nègres qui se trouvaient dans l'étendue de chaque compagnie. Par ce moyen les travaux seraient distribués avec égalité, chacun saurait ce qu'il aurait à faire et l'exécuterait avec tout le soin et la diligence possibles, afin d'en être plutôt quitte et de n'être pas obligé à recommencer. Il goûta mon avis et résolut de le suivre, pourvu que je me chargeasse de faire cette répartition et de souffrir une partie des murmures qu'elle excitait. Il me fit délivrer par le receveur du domaine un état des compagnies (car tous les habitants des îles servent sous les capitaines de milices de leurs quartiers) et dans chaque compagnie on a un état des nègres qui payent le droit de capitation et qui par conséquent peuvent travailler.

Nous examinâmes en gros les travaux qu'on avait résolu de faire, afin de voir à quelles compagnies il serait plus à propos de les distribuer, et ce que pourraient faire pour le bien commun celles qui étaient trop éloignées, comme celle du Grand et du Petit Cul-de-Sac et de la Pointe Noire. On obligea celles-là à fournir des palissades et autres bois qu'elles ont sur leur terrain et dont nous avions besoin. Après cela je traçai les travaux et je les fis toiser, et ayant divisé le nombre de toises par le nombre des nègres

des compagnies qui devaient travailler, je voyais combien il revenait de toises ou de pieds par tête de nègre, et comme le travail pouvait être plus ou moins facile selon les endroits où il se trouvait, je proportionnais toutes ces choses le plus équitablement qu'il m'était possible. Je faisais ma liste, que je donnais au gouverneur, qui me la rendait après l'avoir signée, et quand les maîtres ou leurs commandeurs étaient arrivés avec leurs nègres, on leur montrait les bornes de leur travail, la manière dont il devait être fait, et on les avertissait que s'il y avait des malfaçons on leur ferait recommencer. Cette méthode nous exemptait de penser au nombre des nègres que les habitants devaient employer pour faire leurs tâches, ni à leurs vivres, et les maîtres étaient intéressés à faire promptement et bien ce qui leur était ordonné.

Ceux qui étaient accoutumés à s'exempter des travaux publics crièrent bien fort contre moi, qui étais l'auteur de ce nouveau règlement, et ils ne gagnèrent autre chose que de voir quelquefois augmenter la dose de leur tâche ; mais ceux qui avaient porté jusqu'alors le poids du jour et de la chaleur trouvèrent ce règlement très équitable et m'en remercièrent.

Ce fut ainsi que je fis faire tous les retranchements de la Basseterre, des Trois Rivières et du Réduit, qui allaient à bien plus de six mille toises ; les murs intérieurs et extérieurs des parapets du fort, pour soutenir la terre et le mauvais fascinage dont ils étaient composés. Je fis faire une demi-lune pour couvrir la porte avec un pont-levis ; une grande citerne découverte, servant de fossé à un retranchement flanqué, qui coupait la longueur du fort en deux, pour couvrir le donjon et s'y pouvoir retirer et tenir ferme si les ennemis se fussent emparés du cavalier. Je fis faire encore plusieurs batteries neuve et réparer les anciennes et nous préparer à tout événement.

Ces travaux m'occupèrent toute l'année 1702 et jusqu'au mois de mars 1703, de sorte que je n'avais pas peu d'affaires, étant obligé par honneur et par la prière que le gouverneur général des îles et le gouverneur particulier de la Guadeloupe m'en avaient faite, d'avoir soin des travaux publics, étant encore chargé du détail de notre habitation et par-dessus tout cela de la procuration des quatre communautés religieuses légataires pour un huitième chacune des biens de M. Hinselin.

Je pris possession de cette succession avec le Supérieur des religieux de la Charité vers la mi-carême. Pour donner des marques publiques de notre reconnaissance on résolut de faire célébrer un service solennel dans chacune de nos églises pour le repos de l'âme de notre commun bienfaiteur.

Nous commençâmes et nous ne manquâmes pas d'y inviter les parents du défunt, le gouverneur avec l'état-major, le Conseil et ce qu'il y avait de plus distingué dans l'île.

Les Pères Jésuites nous suivirent et nous surpassèrent. Leur église, qui est la plus belle et la mieux ornée de l'île, était tendue de noir avec un mausolée fort illuminé. Ils chantèrent l'office des morts et la grand'messe; ils firent les absoutes et peu s'en fallut qu'il n'y eût une oraison funèbre. Les Carmes et les Capucins voulurent les imiter, mais ils n'en approchèrent pas de cent lieues.

Les religieux de la Charité choisirent le lendemain de l'octave de Pâques pour faire leur service solennel. Toutes les communautés y étaient invitées et toutes les puissances du pays. Je m'approchai du lutrin pour aider à chanter la messe. Ils avaient fait venir le chantre principal de l'église des Jésuites. C'était un boiteux, nommé La Cour, qui chantait très bien et qui avait une parfaite belle voix, mais qui était si superbe et si arrogant qu'en matière de rubriques, de chant et de cérémonies d'Eglise il croyait en savoir plus qu'un directeur de séminaire. Il avait autrefois servi l'église des Carmes et les avait quittés pour aller à celle des Jésuites, dont ceux-là n'étaient pas trop contents. Un particulier, qu'il n'est pas besoin de faire connaître ici, s'approcha du lutrin, et quoiqu'il vît le livre ouvert à l'endroit de la messe pour les morts, il se mit à le feuilleter comme s'il eût cherché quelque autre chose. Le chantre boiteux, impatient de le voir remuer son livre : « Que cherchez-vous ? lui dit-il, je connais ce livre mieux que vous, dites-le moi et je vous trouverai d'abord. » « Je cherche la messe », lui répondit le particulier. « La voilà », lui répondit le boiteux, en lui montrant celle qu'il avait déjà vue. « Vous faites le docteur, lui dit le particulier, et vous êtes si ignorant que vous ne savez pas que nous sommes dans le temps pascal. » « Hé ! que fait le temps pascal à une messe de *Requiem* ? » lui répliqua le chantre. « Il fait, reprit le particulier, que, *Requiem* ou non, on doit dire *Alleluia*, et voilà ce que je cherchais. » « Vous avez raison, dit alors le boiteux, je ne faisais pas réflexion que le temps pascal dure jusqu'à la Trinité pour vous autres moines, mais que cela ne vous embarrasse pas, je saurai bien mettre deux *Alleluia* sur les finales partout où il en sera besoin. » Ce particulier se retira ensuite, et moi, qui avais entendu tout ce beau dialogue, je ne savais s'ils voulaient me jouer ou si on voulait se moquer du boiteux. Les officiants sortirent de la sacristie. Le chantre entonna l'*Introît* et ne manqua pas d'accompagner la finale de deux *Alleluia* des plus beaux. Cette nouvelle manière de chanter la messe des morts fit rire tout le monde. Le Supérieur des religieux de la Charité s'en offensa très fort et dit au chantre qu'il fallait être à jeun quand on chantait à l'église. Ce reproche, quoique mal fondé, et la sottise qu'on lui avait fait faire pensèrent le désespérer ; il quitta brusquement le lutrin et se retira

et nous laissa achever de chanter la messe à l'ordinaire, sans donner tant de marques de joie, ni pour le temps pascal, ni pour la succession, quoiqu'elle en valût bien la peine.

Le lundi 22 mai, il arriva à la rade de la Basseterre deux navires du Roi, qui allaient à Vera-Cruz, Carthagène et autres lieux de la baie de Mexique et y portaient des munitions de guerre et des ingénieurs, entre lesquels était un des enfants du sieur Bouchard, libraire à Nancy, que je connaissais très particulièrement. Il vint me voir et me donna des nouvelles de sa famille, qui me firent plaisir. Je lui envoyai quelques pains de sucre raffiné, du chocolat, des confitures et des fruits. Ils partirent dès la nuit suivante, ce qui m'empêcha de faire autre chose.

Cependant les affaires de la succession de M. Hinselin, celles de notre maison et les travaux publics, où il fallait que j'assistasse, qui demandoient seul un homme tout entier, me firent craindre de ne pouvoir pas soutenir encore longtemps le poids de cette fatigue et m'obligèrent de penser sérieusement au partage. Je fis liquider le bien en payant tout ce qui était dû dans l'île, et je fis faire un état au juste de tout le bien, avec une estimation des terres, des maisons, des meubles, des ustensiles, bestiaux, esclaves et autres choses, et je pressai les religieux de la Charité d'en venir au partage. Malgré tous les mouvements que je me donnai, il ne put être fait que dans le mois d'août, parce qu'il arriva un incident, sur lequel nous crûmes devoir avoir la décision de l'intendant. Nous nous embarquâmes donc, le Supérieur de la Charité et moi, le 22 juillet, dans une petite barque qui allait à la Martinique, et nous fîmes notre trajet en moins de dix-huit heures. Il est vrai que nous pensâmes payer bien cher notre diligence, car, en approchant de la Dominique, nous fûmes pris d'un coup de vent de nord si furieux que je n'en ai jamais éprouvé de semblable, et si la mer avait été grosse à proportion du vent, nous étions perdus sans ressource. Heureusement nous eûmes la tête du vent, qui n'avait pas encore grossi la mer, et ce fut ce qui nous sauva.

Je remarquai dans ce trajet une chose assez singulière. J'avais un gros dogue de race anglaise, que j'avais mené avec moi dans presque tous mes voyages de mer sans que cet animal eût jamais senti la moindre incommodité, ni témoigné la moindre crainte, mais il fut saisi d'une si vive appréhension dans cette traversée et souffrit un si grand renversement d'entrailles qu'après avoir vomi, il vint se jeter sur moi, m'embrassa avec ses pattes et tenait une partie de mon habit entre ses dents qu'il ne fut pas possible de lui faire lâcher que quand la barque fut mouillée. Pour dire la vérité, tous ceux qui étaient dans la barque avaient bien autant de peur que mon chien et je n'étais guère plus assuré que les autres, quoique je craigne assez peu la mer.

Notre difficulté fut bientôt vidée : le Père Gembault, Supérieur général des Jésuites, nous aida à l'éclaircir et me remercia fort des peines que je prenais pour sa compagnie et de l'offre que je lui avais faite d'engager celles dont j'étais procureur de vendre à leur Mission nos portions de terre de la succession. Ils eurent pour lors d'autres vues qui les empêchèrent de prendre ce parti. Le Père Gembault était aux îles depuis bien des années et il y est encore à présent, honoré universellement de tout le monde pour sa sagesse, sa droiture, son zèle, sa piété et sa charité, et de qui je puis dire que, quelque estime qu'on eût pour lui, son mérite et ses vertus en méritaient encore davantage.

Nous ne pûmes partir de la Martinique que le 27, faute de commodité ; nous arrivâmes le lendemain à la Guadeloupe. Je traitai avec les religieux de la Charité des quatre portions que nous avions dans les terres de la succession. Et nous partageâmes les meubles, les bestiaux et les esclaves. Premièrement avec les religieux de la Charité, qui avaient la moitié dans le total, et ensuite entre nous autres, qui avions chacun un quart dans la moitié. Les portions des quatre communautés pouvaient valoir 25,000 à 26,000 francs à chacune. Mais celle des religieux de la Charité leur valut au moins quarante mille écus, parce que les terres et les maisons ne furent estimées que quatre-vingt mille francs, quoiqu'elles en valussent plus de cent mille, qu'ils eurent le choix des lots et que je leur fis abandonner une quantité d'ustensiles, de meubles et d'autres choses pour une sucrerie, dont nous pouvions nous passer, ayant nos établissements tout faits.

J'obligeai aussi les religieux de la Charité de rendre aux Carmes leur ancienne habitation, qui leur devenait inutile par l'acquisition qu'ils venaient de faire. Ainsi les Carmes se trouvèrent une très belle habitation par l'union de la leur avec celle des religieux de la Charité, qui était contiguë à la leur.

CHAPITRE XV

Déclaration de la guerre. Duel entre deux corsaires. Tremblement de terre. Jubilé.

La guerre ayant enfin été déclarée en Europe vers la fin du mois de mai, les Anglais en eurent la nouvelle au commencement du mois de juillet. Pour nous, nous en fûmes avertis plutôt par les prises de nos bâtiments que par les avis qu'on aurait dû nous en donner de France.

Cela nous obligea à travailler avec plus d'application que jamais à nous mettre en état de défense à la Guadeloupe. M. Auger fit une revue fort exacte de tous les habitants capables de porter les armes. Il fit faire un inventaire de toutes les armes et de toutes les munitions qui se trouvèrent dans l'île. On fit un état des nègres qu'on pourrait armer. On obligea tous les habitants à mettre dans les magasins du fort une certaine quantité de farine de manioc, qu'ils seraient obligés de renouveler tous les trois mois, afin qu'en un besoin imprévu on en trouvât dans un même lieu pour tout le monde. On leur ordonna encore de planter quantité de manioc, de pois, de mil, de patates et d'ignames, surtout dans les hauteurs et dans les endroits éloignés du bord de la mer, et on établit des corps de garde et des patrouilles de cavalerie dans tous les endroits habités de l'île.

J'accompagnai M. Auger dans toutes ces revues. Il me chargea du soin de faire ces inventaires et de marquer les lieux pour placer les corps de garde et les rendez-vous ou rencontres des patrouilles. On obligea les habitants qui étaient dans les quartiers éloignés de se retirer du bord de la mer et de se loger dans les hauteurs avec leurs familles et leurs nègres, et on distribua dans tous les quartiers, d'espace en espace, des boîtes de pierriers pour donner l'alarme et s'avertir les uns les autres en cas de descente de jour ou de nuit, ou que quelque barque fût attaquée à la côte. On leur

marqua aussi les quartiers d'assemblée, avec les signaux et contresignaux pour se reconnaître, qu'on avait soin de changer tous les huit jours. On distribua aux capitaines des instructions par écrit de ce qu'ils auraient à faire selon les différents événements. En un mot, le gouverneur n'oublia rien de tout ce qui pouvait contribuer à la défense de l'île, si elle était attaquée dans les formes, ou pour empêcher les descentes et pillages des ennemis.

Comme les Anglais avaient eu bien plus tôt que nous la nouvelle de la déclaration de la guerre, leurs corsaires s'étaient mis en mer longtemps avant les nôtres. Ils avaient fait sur nous des prises considérables, surtout de femmes, d'enfants, d'esclaves et de meubles, que les habitants de Saint-Christophe et de Marie-Galante envoyaient à la Martinique, où il est certain qu'ils devaient être plus en sûreté que dans les petites îles. Ce fut ainsi qu'ils enlevèrent la comtesse de Gennes et la femme du sieur de Bois-Fermé, gouverneur de Marie-Galante, qui se retiraient à la Martinique avec leurs meilleurs effets.

Ces prises, qui ne leur avaient rien coûté, parce que nos barques n'étaient pas armées, leur enflèrent tellement le cœur qu'ils crurent que rien ne leur pourrait résister. Un de leurs capitaines, qui avait été pris pendant la guerre précédente par un de nos corsaires, nommé Bréart, se trouvant à la tête de cent cinquante hommes dans une belle barque de dix canons, fit dire à Bréart, par une barque neutre de Saint-Thomas qui allait à la Martinique, que s'il voulait lui donner sa revanche de la dernière guerre, il l'attendait sous la Dominique. Bréart accepta le parti ; il hâta l'armement d'une barque qu'il devait commander, nommée la *Trompeuse*, qui aurait pu porter dix canons, mais qui n'en avait que six, parce que nos flibustiers français s'en mettent peu en peine. Il partit de la Martinique avec six vingts hommes et trouva l'Anglais sous la Dominique, au rendez-vous qu'il lui avait donné.

L'Anglais, qui le vit venir, leva l'ancre, éventa ses voiles et commença à faire ses bordées, afin de gagner le vent. Bréart s'avança toujours sans se soucier de lui laisser prendre cet avantage, et comme la barque était une excellente voilière, il le joignit en peu de temps, et lui passant sous le vent, qui était assez frais, il lui envoya une furieuse décharge de tous ses canons, passés d'un bord, chargés de mitraille et de balles de mousquet, accompagnée de sa mousqueterie, qui fut si meurtrière que l'Anglais eut près de soixante hommes hors de combat, sans qu'aucun des nôtres eût une égratignure. L'Anglais eut obligation de ce désastre au vent, dont il avait voulu avoir l'avantage, parce que, dans cette situation, ses gens étaient découverts depuis la tête jusqu'aux pieds, comme ceux qui savent la marine le voient aisément, au lieu que les nôtres étaient entièrement couverts.

Bréart retint le vent après cette bordée, il rechargea et fit un feu si vif sur les Anglais qu'il les obligea à la fin de se gabionner sous leur gaillard, et enfin d'amener leur pavillon dans le temps que Bréart leur allait sauter à bord.

Nous n'eûmes que deux hommes tués et neuf blessés dans cette affaire, qui ne dura pas une heure, au lieu que les Anglais eurent près de cent hommes tués ou blessés. Bréart conduisit sa prise à la Martinique, où l'on trouva qu'elle était bien plus de conséquence qu'on ne l'avait cru d'abord, parce que ce corsaire, ayant fait quelques prises sur nos Français qui se retiraient de Saint-Christophe, il avait retiré l'argent monnayé, l'argenterie et autres meubles précieux qui s'étaient trouvés dans ses prises et les avait mis dans son bâtiment.

Cette espèce de duel fit grand bruit dans les îles. Il rabattit beaucoup la fierté des Anglais, fit bien de l'honneur à Bréart et lui procura une chaîne et une médaille d'or, que la Cour lui envoya.

Nous eûmes dans ce même temps un tremblement de terre qui se fit sentir d'une manière violente à la Martinique, où il causa beaucoup de dommage. Notre nouvelle maison, dont la couverture de plomb était ouverte en bien des endroits par la violente ardeur du soleil, était abandonnée, et nos Pères étaient retournés loger dans l'ancien bâtiment, parce que la pluie tombait dans la neuve de tous côtés. Cela donnait lieu de craindre qu'elle ne succombât enfin aux secousses qu'elle ressentait. Cependant elle y résista et en fut quitte pour sept ou huit fentes peu considérables dans le haut, sans que le reste eût le moindre dommage, quoique ses fondements, comme je l'ai dit, n'eussent pas cinq pieds de profondeur. Je connus par là combien il était bon de ne pas creuser beaucoup dans ces sortes de terrains et de quelle conséquence il était de faire de bons empattements et de ne rien épargner dans le mortier et la liaison. Car il y eut bien des maisons qui tombèrent dans tous les quartiers de l'île, quoique à entendre parler les gens elles fussent fondées bien plus solidement que la nôtre.

J'étais alors dans les bois de la Guadeloupe à faire scier des madriers pour les affûts et les plates-formes de nos batteries. Je m'étais assis sur une racine d'arbre, en disant mon bréviaire, lorsque je me sentis balancer assez doucement, comme s'il me fût monté quelque vapeur au cerveau, qui me fit branler la tête. Je me levai aussitôt et je voulus marcher pour dissiper cette vapeur prétendue, car depuis deux ans j'y étais fort sujet et je n'y avais trouvé d'autre remède que de me faire saigner tous les mois, ayant reconnu que cela ne venait que d'une trop grande abondance de sang. Je me levai donc et je fus contraint de me rasseoir aussitôt et de crier à mes ouvriers de sauter en bas de leurs chevalets, de peur de tomber, m'étant

aperçu dans le moment que c'était un tremblement de terre. Il ne fut ni long ni considérable. On s'en ressentit plus dans les hauteurs qu'au bord de la mer, quoique plusieurs barques et les vaisseaux qui étaient mouillés à la rade ou qui étaient en mer entre les deux îles le ressentissent si vivement qu'ils crurent avoir touché ou que quelque baleine avait passé sous leur quille.

Il y avait à quelques pas de l'endroit où je faisais travailler les attelages de quatre cabrouets, c'est-à-dire seize bœufs que l'on avait dételés et attachés avec des lianes pour les laisser paître, en attendant qu'on pût charger les cabrouets du bois que je voulais envoyer au bord de la mer. Ces animaux sentirent avant moi les secousses de la terre. Ils rompirent leurs liens, s'assemblèrent en meuglant et montraient une frayeur extrême, dont il ne fut pas facile de les faire revenir après que le tremblement fut fini. La même chose était arrivée au bord de la mer.

M'étant depuis informé si on avait remarqué cette frayeur dans les animaux à la Martinique, on m'assura que les mouvements extraordinaires qu'on remarqua dans tous les animaux excitaient dans les esprits des hommes des mouvements encore plus effrayants que ceux que causait le tremblement de terre.

On ne remarqua point que celui-ci fit de nouvelles ouvertures à la Soufrière de la Guadeloupe, comme celui qui l'avait précédé quelques années auparavant, qui lui fit jeter une quantité prodigieuse de cendres soufrées et de pierres brûlées par l'ouverture qu'il y fit.

Ce qu'il produisit de meilleur fut d'aider les pasteurs à porter leurs peuples à la pénitence pour gagner le Jubilé, qui était alors ouvert par tout le monde chrétien.

CHAPITRE XVI

Prise de la partie française de Saint-Christophe par les Anglais.

Nous apprîmes à la Guadeloupe, le 19 juillet, par une de nos barques armée en course, que la partie française de l'île de Saint-Christophe avait été prise la nuit du 15 au 16 du courant. Cette barque, qu'on avait envoyée pour croiser entre Nieves et Antigues, avait eu le bonheur d'en prendre deux autres, chargées de nègres et de butin, que les Anglais avaient enlevés à nos compatriotes et qu'ils envoyaient à Antigues.

Nous savions depuis quelques jours que les Anglais se préparaient à attaquer cette colonie et nous regardions sa perte comme certaine, parce que le comte de Gennes, qui y commandait, avait peu d'habitants capables de porter les armes, séparés, éloignés les uns des autres sans pouvoir se réunir qu'en passant par les quartiers des Anglais, et que les quatre compagnies détachées de la marine, qui composaient sa garnison, ne faisaient pas cent soixante hommes, gens ramassés, peu aguerris et très mal intentionnés.

Un des lieutenants de Roi de cette île, nommé Château-Vieux, gentilhomme provençal, qui avait été longtemps capitaine de grenadiers en France et sur l'expérience duquel on comptait beaucoup, prit une résolution qui fit juger un peu sinistrement de sa bravoure ou de sa bonne volonté ; ce fut d'importuner le comte de Gennes de lui permettre d'aller à la Martinique demander du secours au commandeur de Girau, lieutenant au gouvernement général des îles, qui commandait en chef depuis la mort du comte Desnots, gouverneur général.

Le comte de Gennes fit ce qu'il put pour lui ôter la démangeaison de faire ce voyage, en lui représentant l'inutilité et le besoin qu'il avait de sa

personne, puisqu'ils étaient à la veille d'avoir les ennemis sur les bras. Il y consentit à la fin, voyant que tous ses efforts étaient inutiles et qu'en cas de malheur, on pourrait lui reprocher que s'il avait permis au sieur de Château-Vieux d'aller chercher du secours à la Martinique, il aurait été en état de sauver sa colonie.

Ce lieutenant de Roi passa à la Guadeloupe, et comme dans ce temps-là j'étais toujours avec le gouverneur pour conduire les travaux que l'on faisait pour la défense de l'île, j'étais témoin de l'étonnement où tout le monde était du peu de diligence que faisait cet officier, jusque-là même que le maître de la barque qui le devait passer à la Martinique vint prier M. Auger deux ou trois fois de le faire embarquer ou de lui permettre de partir, parce que cet homme l'empêchait de faire son voyage avec la diligence qui était nécessaire aux intérêts de ses maîtres ; de sorte que nous sûmes plus tôt la prise de Saint-Christophe que l'arrivée de ce lieutenant de Roi à la Martinique.

Voici de quelle manière cette affaire s'est passée. Je n'y étais pas présent, mais j'en étais peu éloigné, et je n'en suis instruit à fond par les rapports de quantité de personnes d'honneur et de mérite qui y étaient et qui n'avaient aucun intérêt de déguiser la vérité, et par les pièces du procès que l'on fit au comte de Gennes après la reddition de l'île.

Les Anglais n'avaient pas attendu des nouvelles certaines de la déclaration de la guerre pour commencer à piller les Français et à leur enlever leurs esclaves ; ils avaient même coupé toute la communication entre les quartiers français, en empêchant le passage sur leurs terres, et exerçaient par avance et impunément toutes sortes d'actes d'hostilité. Ils reçurent enfin avant nous la déclaration de guerre et dès ce moment ils ne gardèrent plus du tout de mesures. Ils savaient l'état de notre colonie aussi bien que nous-mêmes et ils étaient assurés qu'elle ne devait attendre aucun secours, ni de la Martinique ni des autres îles, et que nous n'avions aucun vaisseau de guerre qui pût traverser leur dessein. Quant aux retranchements que l'on avait faits autour du bourg et à la Rivière Guillou, qui était notre frontière, ils y avaient passé trop de fois pour n'en avoir pas remarqué les mauvaises façons et la faiblesse, et la précaution qu'ils avaient prise d'empêcher la communication de nos quartiers les mettait en état de tout oser et de tout entreprendre sans rien risquer.

Le comte de Gennes n'ignorait pas les préparatifs que les Anglais faisaient pour l'attaquer, et il voyait clairement qu'il lui serait impossible de soutenir leurs efforts, lui qui n'avait en tout qu'environ quatre cents hommes, y compris les habitants de la Pointe de Sable et les quatre compagnies détachées de la marine, qui composaient sa garnison. Cependant, comme il est naturel d'éloigner le danger autant qu'il est possible et qu'en

gagnant du temps il pouvait recevoir quelque secours inespéré, il fit proposer au général des Anglais l'observation des anciens concordats de neutralité entre les deux nations. Mais les Anglais, qui se sentaient les plus forts, n'eurent garde d'y donner les mains ; au contraire, le sieur Christophe Codrington, général de leurs îles sous le vent, vint d'Antigues à Saint-Christophe et y amena le reste du régiment de Bregeis, dont il y avait déjà quelques compagnies dans leur fort de la Grande Rade ; il fut joint par une partie des milices d'Antigues et de Nieves, qui faisaient près de douze cents hommes, sans ceux des mêmes îles qui devaient débarquer aux Salines, afin d'attaquer le bourg français des deux côtés en même temps ; de sorte que les troupes anglaises montaient à plus de deux mille cinq cents hommes.

(Administration anglaise à Saint-Christophe. Thomas Gage.)

Le quinziesme jour de juillet 1702 on vit paraître, sur les neuf heures du matin, quatre vaisseaux anglais, un desquels portait pavillon carré au grand mât, avec environ vingt barques, qui descendaient de la pointe de Nieves et qui s'approchèrent de la rade du bourg français de Saint-Christophe sur le midi, et presque dans le même temps le sieur Hamilton, major général des îles anglaises, envoya un trompette, accompagné d'un réfugié français, au corps de garde de notre frontière, qui demandèrent à parler au comte de Gennes. On leur banda les yeux et on les conduisit chez le sieur de Gennes, à qui cet envoyé dit que le sieur Hamilton le pria de se transporter à la frontière avec six officiers et qu'il s'y trouverait avec pareil nombre pour lui communiquer quelque chose qu'il avait intérêt de savoir. Le comte de Gennes, après avoir hésité un peu de temps, parce qu'il craignait quelque surprise, se détermina enfin d'y aller. Il trouva le sieur Hamilton, qui lui dit qu'il avait ordre de l'informer que la guerre était déclarée et que M. le général Codrington avait ordre de la reine d'Angleterre de le sommer de lui remettre la partie française de Saint-Christophe. Le sieur de Gennes lui répondit qu'il ne fallait pas beaucoup de réflexion pour faire réponse à une pareille proposition et qu'il était résolu de faire son devoir. Le sieur Hamilton lui dit qu'il attendrait sa réponse dans deux heures, après quoi ils se séparèrent, et le sieur de Gennes, étant revenu chez lui, assembla aussitôt les officiers majors qui se trouvèrent dans le quartier avec les capitaines de milice, conseillers et principaux habitants qu'on put assembler.

Le comte de Gennes leur communiqua ce que le sieur Hamilton lui avait dit et leur demanda leur sentiment ; les officiers majors qui assistèrent à ce conseil étaient le sieur de Valmeinier, lieutenant de Roi, et le

sieur Bachelier, major. Les noms des autres sont ici inutiles. On demanda d'abord au major en quoi consistaient les forces du quartier, à quoi il répondit qu'il n'y avait que deux cent quarante-cinq hommes portant les armes, y compris les trois compagnies de soldats de la marine. Cette réponse ayant excité une grande diversité de sentiments dans l'assemblée, on proposa que chacun mettrait son sentiment par écrit, ce qui fut exécuté, et il se trouva que de dix-sept personnes qui étaient dans cette assemblée, douze furent d'avis de capituler et de rendre la partie française aux Anglais aux meilleures conditions que l'on en pourrait obtenir. Ce que je viens de dire est le précis d'un certificat que les officiers et habitants donnèrent au comte de Gennes, le 19 du même mois de juillet, qu'il a produit au procès qu'on lui fit pour raison de la reddition de l'île, mais dans lequel il manquait une chose essentielle, qui était de marquer ceux qui l'avaient accompagnée à la conférence qu'il eut avec le sieur Hamilton et de témoigner qu'il ne s'était rien passé de secret entre eux, comme on l'en a accusé dans la suite.

Il est certain que dans l'état où était la colonie française de Saint-Christophe, ce qu'elle pouvait faire de meilleur était de capituler. Le sieur de Valmeinier avait proposé au comte de Gennes, avant la conférence avec le major Hamilton, d'abandonner le bourg et d'aller avec toutes les troupes joindre le sieur de Courpon, aussi lieutenant de Roi, qui commandait à la Pointe de Sable, en passant par Cayonne et par la Cabesterre anglaise, où il aurait été facile de défaire les ennemis qui pourraient se trouver sur le chemin. C'était le parti qu'avait pris autrefois le chevalier de Sales, comme je l'ai dit dans un autre endroit, et on pouvait espérer qu'il aurait un aussi heureux succès pour le comte de Gennes qu'il avait eu pour ce chevalier ; mais le sieur de Gennes ne voulut pas suivre ce conseil et il aima mieux rendre l'île que de penser à la sauver en courant quelque risque.

(Le comte de Gennes et le sieur de Valmeinier : biographies.)

En conséquence du résultat du Conseil de guerre, dont j'ai parlé ci-devant, le comte de Gennes dressa les articles de la capitulation et les envoya au major général Hamilton par les sieurs de Valmeinier et Bachelier, lieutenant de Roi et major, accompagnés des sieurs Lambert et Gaston, capitaines de milice de l'île. Ces officiers étant arrivés au premier corps de garde de la frontière anglaise, on retint les deux officiers de milice et on conduisit les deux autres dans une maison voisine, où le sieur Hamilton était avec un bon nombre de ses officiers. Après qu'on se fut assuré de part et d'autre qu'on avait les pouvoirs nécessaires pour traiter, le sieur de

Valmeinier présenta les articles qu'il avait apportés, qui furent réglés après bien des contestations, comme on le va voir, ayant cru que le public ne serait pas fâché de voir cette pièce.

Articles proposés de la capitulation de la partie française de Saint-Christophe, entre M. le comte de Gennes, gouverneur pour le Roi de ladite partie, et M. Hamilton, major général des îles de dessous le Vent et des troupes de Sa Majesté Britannique.

I

Que les troupes du Roi sortiront tambour battant, mèche allumée et bagages.

II

Que les officiers des dites troupes sortiront avec leurs bagages et valets esclaves ; savoir : les capitaines, six ; les lieutenants, quatre, et les enseignes, deux.

III

Qu'il ne sera fait aucune insulte aux religieux, qui emporteront avec eux tout ce qui appartient à l'église.

IV

Que messieurs les capitaines de milice, lieutenants et enseignes sortiront armés et auront, savoir : les capitaines, six nègres ; les lieutenants, quatre, et les enseignes, deux.

V

Que messieurs les officiers du Conseil souverain sortiront avec six nègres chacun.

VI

Que les autres habitants auront chacun un nègre.

VII

Que les familles de tous les habitants et officiers seront conduites, ainsi

que les troupes, à la Martinique, dans les bâtimens qui leur seront fournis avec leurs hardes et bagages.

VIII

Que l'état-major, qui consiste en un gouverneur, trois lieutenans de Roi et un major, s'en tiendra à l'honnêteté du général pour la quantité de valets esclaves qu'ils emmèneront avec eux.

IX

Qu'il sera accordé à six gentilshommes de la suite de M. le comte de Gennes trois nègres chacun, armes et bagages.

X

Que les Irlandais qui sont établis dans les quartiers français sortiront sains et saufs, avec armes et bagages.

XI

Que les sieurs Ravary, Choisin et Bourgeois seront incessamment rendus, aussi bien que ceux de la Pointe de Sable, et conduits comme les autres à la Martinique.

XII

Qu'aux susdites conditions la partie française sera remise demain, 16 juillet 1702, à midi, et qu'il ne sera fait aucune insulte aux habitans.

Signé, DE GENNES.

Tous les articles ci-dessus marqués à la marge sont accordés selon qu'ils sont spécifiés.

Signé, WALTER HAMILTON.

En conséquence de cette capitulation le poste de la Ravine Guillou, où était un mauvais retranchement, qui défendait notre frontière, fut livré aux Anglais, qui s'y établirent et s'y fortifièrent aussitôt. Pendant que le sieur de Valmeinier écrivit au sieur de Courpon, lieutenant de Roi, commandant au quartier français de la Pointe de Sable, que la capitulation

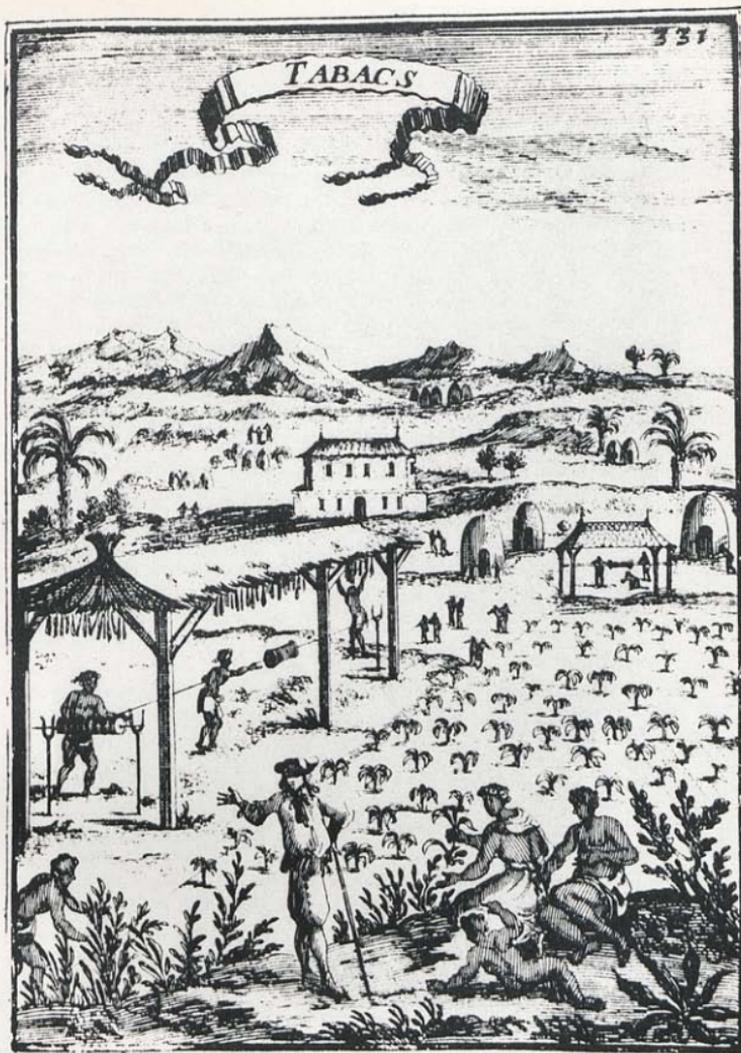


PLANCHE XII. La culture et la
préparation du tabac aux Antilles.
Gravure du XVII^e siècle.

B.U.
NANTES
Sect.
Lettres-Droit

était signée et qu'il pouvait venir joindre le reste de la colonie à la Basseterre, le sieur Lambert fut en même temps dépêché avec un trompette et un officier anglais aux troupes qui étaient débarquées aux Salines et qui devaient attaquer le bourg de la Basseterre française à minuit, afin qu'elles demeurassent dans leurs postes sans rien entreprendre contre nous, attendu que la capitulation était signée.

Cependant le sieur Poulain, capitaine d'une des compagnies détachées de la marine, ayant été substitué à la place du major qui devait accompagner le sieur de Valmeinier, fut chargé de venir dire à M. de Gennes que la capitulation était signée et que le poste de la Ravine Guillou était livré aux Anglais. Le comte de Gennes se formalisa beaucoup de ce qu'on avait livré ce poste sans l'en avertir, et ayant vu que la capitulation n'était pas acceptée tout à fait comme il l'avait demandée, il protesta qu'il ne la voulait point accepter et qu'il aimait mieux demeurer prisonnier de guerre avec sa garnison que de subir les conditions que les Anglais lui imposaient.

Il est certain qu'il avait raison de se plaindre que le poste de la Ravine Guillou eût été rendu sans qu'il en eût été averti, mais pour le reste il avait tout ce qu'il pouvait raisonnablement espérer. On voit bien qu'il voulait quelque pièce qui servît à le justifier s'il était inquiété dans la suite pour la reddition de Saint-Christophe ; c'est pourquoi les officiers majors, avec les religieux et les principaux habitants, voyant qu'il s'obstinait à ne pas signer les apostilles de la capitulation, dressèrent l'acte suivant pour lui servir de décharge :

Nous soussignés, lieutenant de Roi et major de cette île, capitaines d'infanterie et autres officiers du quartier de la Basseterre, conseillers et officiers du Conseil souverain, avons prié M. le comte de Gennes, commandant pour le Roi, de vouloir signer les apostilles mises en marge de la capitulation par M. Hamilton, major général des troupes anglaises, puisqu'on ne peut faire autrement, les Anglais étant maîtres de tous les quartiers français, et ce pour éviter à l'entier dépérissement et ruine totale de la colonie, qui périrait infailliblement par le mauvais traitement qu'elle pourrait recevoir, ou être retenue prisonnière de guerre, ou envoyée dans quelque île déserte, ou périr misérablement dans les prisons. Fait à la Basseterre de Saint-Christophe le 18 juillet 1702. Signé, Valmeinier, Bachelier, Poulain, Pradines, le Clerc, Fontaine Torail, Giraudet, le Pallu, Binois, Perret, Girard, Supérieur des Jésuites, F. Théodose, religieux carme, et F. Eleuthère Guestier, Supérieur de la Charité.

Les Anglais entrèrent dans le bourg de la Basseterre sur les huit heures

du matin, on leur consigna les armes des soldats et des habitants ; ils devaient rendre celles des premiers, les autres étaient à leur discrétion, et par conséquent perdues.

Le sieur de Courpon, lieutenant de Roi, commandant à la Pointe de Sable et à la Cabesterre française, ne reçut point l'avis qui lui avait été envoyé par le sieur de Valmeinier ; mais ayant appris par un espion que les Anglais voulaient faire tous leurs efforts du côté de la Basseterre, il résolut de s'y rendre avec son monde. Il y arriva en effet quelques heures après que les Anglais étaient entrés dans le bourg. Il n'avait trouvé aucun obstacle en passant sur leurs terres à la Cabesterre et à Cayonne, qu'un corps de garde de quinze à vingt hommes, qui était posté à leur frontière de la Ravine à Cabrittes, qui s'enfuit après avoir fait sa décharge, qui ne tua ni ne blessa personne. Cet officier, ayant appris en chemin ce qui s'était passé et que les Anglais étaient maîtres du bourg, s'arrêta sur une hauteur à demi-lieue du bourg, où il mit son monde en bataille, ne sachant pas certainement s'il avait été compris dans la capitulation. Dès qu'il en eut été assuré, il vint au bourg, où il fut contraint de subir la même loi que les autres.

Comme il y avait beaucoup de familles françaises qui s'étaient retirées à la Montagne Ronde et à la Grande Montagne, le sieur Lambert, capitaine de milice, demanda un ordre au général anglais, avec une sauvegarde, pour faire venir ces familles dans le bourg, parce que autrement elles seraient demeurées exposées aux pillages et aux violences des coureurs. Le général lui accorda sa demande et lui donna un aide de camp et un trompette pour l'accompagner. Il semblait qu'il n'avait rien à craindre marchant avec ces sûretés ; cependant il ne fut pas à trois quarts de lieue du bourg qu'on fit sur lui et sur sa compagnie une décharge, dont le trompette fut tué tout raide, l'aide de camp blessé mortellement, et lui eut un bras tellement fracassé qu'il le fallut couper quelques heures après. Il tomba sous son cheval, qui fut tué net, et ce fut un vrai bonheur qu'il ne fut pas achevé par ceux qui avaient fait cette décharge, enragé d'avoir tué leurs gens en croyant tirer sur les Français. Ce parti était d'environ quatre cents hommes, qui s'étaient embusqués en cet endroit pour attendre le sieur de Courpon, qui avait évité leur rencontre en passant par leurs derrières sans qu'ils l'eussent aperçu.

On fit embarquer tous nos Français, et au lieu de les conduire aux îles du Vent, comme on avait lieu de l'espérer, après ce que le major général avait promis, les Anglais les voulurent faire transporter à Saint-Domingue, après les avoir pillés contre la bonne foi de la capitulation, sous de vains prétextes, dont on ne manque jamais. Ils retinrent M. de Gennes en otage pour la sûreté des barques qu'ils fournirent pour le transport de la colo-

nie. Mais la plupart de ces bâtimens ne firent pas un aussi long voyage que celui de Saint-Domingue, nos gens les contraignirent, moitié de gré et moitié de force, de prendre la route de la Martinique dès qu'ils furent hors de la vue de Saint-Christophe ; de cette manière la plus grande partie de la colonie vint à la Martinique et à la Guadeloupe, où j'eus le plaisir de recevoir mon bon ami le capitaine Lambert et de lui fournir tout ce qui lui était nécessaire pour aller joindre sa famille, qui était déjà arrivée à la Martinique.

Les barques anglaises qui allèrent jusqu'à Saint-Domingue furent fort longtems à revenir à Saint-Christophe. Le comte de Gennes y fut retenu jusqu'à leur retour ; après quoi le général anglais lui rendit ses nègres et son bagage et lui donna un passeport pour se retirer où bon lui semblerait. Il fréta un petit bâtiment pour porter sur sa comté d'Oyac, en la terre ferme de Cayenne, les nègres que les Anglais lui avaient rendus et quelques autres qu'il avait achetés étant bien aise de ne point aller à la Martinique avant d'avoir des nouvelles du secrétaire d'Etat, à qui il avait donné avis de ce qui lui était arrivé. Il fut encore malheureux dans cette occasion, son bâtiment ne put remonter au vent comme il fallait faire pour gagner Cayenne : de sorte que le terme de son passeport étant expiré, il tomba entre les mains d'un corsaire hollandais, qui le conduisit à Saint-Thomas, où il fut déclaré de bonne prise, malgré tout ce qu'il put dire et faire pour conserver les débris de son bien. Il arriva enfin à la Martinique vers le mois d'août 1703. Le sieur de Machault, aussi capitaine de vaisseau et qui était gouverneur général des îles depuis quelques mois, le fit arrêter aussitôt et mettre en sûreté dans le Fort Saint-Pierre, où le sieur Coulet, major de la Martinique, commença l'instruction de son procès selon l'ordre qu'il en reçut du sieur de Machault, à qui la Cour avait ordonné de le faire, mais d'une manière qui lui fût agréable, puisqu'elle ne souhaitait pas qu'on le trouvât coupable, ni qu'on le condamnât, à moins qu'il ne fût convaincu d'une lâcheté outrée dans ce qui s'était passé à Saint-Christophe. Ce procès fut très long. Le comte de Gennes se défendit de son mieux, le sieur de Valmeinier fut mis en cause, aussi bien que le sieur de Château-Vieux, et on fit des procédures contre eux.

Il ne paraissait pas que le comte de Gennes eût rien à craindre, puisque, comme je l'ai fait voir ci-devant, on était si persuadé à la Martinique qu'il ne pouvait pas conserver sa colonie, si elle était attaquée par les Anglais, que le commandant de Guitaut, lieutenant général, et M. Robert, intendant, avaient voulu envoyer des barques pour enlever toute la colonie, et la transporter aux autres îles françaises peu de jours avant qu'on eût des nouvelles certaines de la déclaration de guerre.

Je crois pouvoir me dispenser de rapporter ici quantité de pièces que le

comte de Gennes produisit pour sa justification : il convainquit de faux trois misérables, qui avaient déposé contre lui, et les plus honnêtes gens du pays lui rendirent service et déposèrent en sa faveur. Malgré tout cela, voyant que son affaire prenait un mauvais train, il récusait quelques-uns de ses juges, et même le sieur de Machault, et proposa ses causes de récusation, et comme il eut avis que le ministre avait ordonné qu'on fit entrer dans le Conseil de guerre le sieur de Saujon, qui commandait le vaisseau du Roi la *Thétis*, qu'on attendait à tous moments avec ses officiers pour examiner son affaire, il fit ce qu'il put pour retarder son jugement jusqu'à leur arrivée ; mais ce fut en vain, on passa par-dessus tous ces ordres, et sans attendre personne, le comte de Gennes fut transporté du Fort Saint-Pierre au Fort Royal, d'une manière dure et ignominieuse : la comtesse, sa femme, n'eut plus permission de le voir, à moins qu'elle ne voulût demeurer ressermée en prison avec lui sans en plus sortir, et il fut jugé dans le mois d'août 1704 et condamné, comme atteint et convaincu d'une lâcheté outrée dans ce qui s'était passé à Saint-Christophe, à être dégradé de noblesse et privé de la Croix de Saint-Louis et de tous les emplois dont il était revêtu.

Le comte de Gennes appela de ce jugement au Conseil du Roi et prit ses juges et leur greffier à partie, et peu de jours après le vaisseau du Roi la *Thétis* arriva, dont le capitaine avait ordre de porter en France le sieur de Gennes avec les procédures qui se trouveraient avoir été faites contre lui.

À l'égard des sieurs de Valmeinier et de Château-Vieux, tous deux lieutenants de Roi de la même île, il ne fut rien statué touchant le dernier, et à l'égard du premier, il fut suspendu de l'exercice de sa charge pour six mois, parce qu'on prétendit qu'il ne s'était pas opposé assez vivement à la reddition de Saint-Christophe, comme si, dans la situation où étaient les choses et vu la faiblesse de la colonie, il avait pu faire autre chose que de conseiller d'attaquer les ennemis du côté de Cayonne et de la Cabesterre pour se joindre à l'autre partie de la colonie, où la chose n'étant pas trop faisable ni trop sûre, il ne mérita pas plutôt des louanges que du blâme d'avoir su tirer des Anglais le meilleur parti qu'on en pouvait attendre, comme on l'a vu par la capitulation.

Le comte de Gennes fut embarqué sur ce vaisseau avec le sieur de Valmeinier, mais ils eurent le malheur d'être pris par les Anglais et conduits à Plymouth, où le comte de Gennes mourut lorsqu'il était sur le point de passer en France, où son innocence n'aurait pas manqué d'être reconnue et sa réputation rétablie ; ce qui est si vrai que depuis sa mort le Roi a donné des pensions considérables à sa veuve et à ses enfants, et pour faire connaître l'estime qu'il faisait de lui et combien il était éloigné de faire la

moindre attention au jugement qui avait été rendu contre lui, il lui a conservé dans les brevets et ordonnances des pensions accordées à sa veuve et à ses enfants les qualités de comte, de chevalier de Saint-Louis et de capitaine de ses vaisseaux, à quoi il a ajouté que ces pensions sont accordées à sa famille en considération de sa fidélité et de ses bons et agréables services. Cela suffit à un homme mort et c'est une consolation considérable pour une famille affligée comme celle du comte de Gennes.

Ce que j'ai dit ci-devant du sieur de Valmeinier marque assez que le jugement rendu contre lui n'a point fait d'impression à la Cour, puisque le Roi l'a fait depuis ce temps-là chevalier de Saint-Louis et son lieutenant à la Martinique, et qu'il est difficile qu'un prince marque plus de confiance en la fidélité et en la sagesse de son sujet que le Roi lui en a témoigné dans les instructions qu'il lui donna en l'envoyant à la Martinique pour apaiser les mouvements qui y étaient survenus en mil sept cent dix-sept.

Pour ce qui est du sieur de Château-Vieux, quoique son action fût criante et qu'il méritât une punition, sa vieillesse et ses longs services firent qu'on l'épargna aux îles, mais il eut enfin ordre de venir rendre compte de ses actions à la Cour. Il s'embarqua dans un vaisseau de Nantes de trente-deux canons, appelé le *Saint-Jean-Baptiste*, avec sa femme et beaucoup d'autres passagers, à la fin de 1708. Ils furent battus d'une si furieuse tempête qu'on n'a plus entendu parler du vaisseau ni de ceux qui étaient dedans.

J'ai cru devoir rapporter tout de suite tout ce qui regardait l'affaire de Saint-Christophe sans suivre l'ordre de mon journal, et cela pour la commodité du lecteur.

La partie française de cette île, qui était la mère de toutes les colonies, a été cédée aux Anglais par la dernière paix conclue avec eux à Ryswick en 1713 (1).

(1) Le Père Labat veut évidemment dire à Utrecht. Le traité de Ryswick est de 1697.

SEPTIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

On se prépare à la Guadeloupe à recevoir les Anglais. Chasse aux ramiers.

La prise de la partie française de l'île de Saint-Christophe nous fit craindre que le général Codrington ne nous tint trop exactement la parole qu'il m'avait donnée l'année précédente, lorsque je dînai avec lui ; de sorte que M. Auger, notre gouverneur, fit travailler sans relâche et avec tout l'empressement possible à se mettre en état de bien recevoir les Anglais s'ils nous venaient attaquer.

Nous visitâmes ensemble tous les postes de l'île, où les ennemis pouvaient faire des descentes, et j'y traçai tous les retranchements qui nous parurent propres pour couvrir les lieux et nous donner de la facilité à repousser ceux qui s'y présenteraient. Après avoir mis les choses en train, tant au fort de la Basseterre que le long de la côte, qu'on jugea à propos de fortifier, nous allâmes au quartier des Trois Rivières, où nous demeurâmes une semaine entière.

M. de la Malmaison, lieutenant de Roi de cette île, qui a une habitation et une sucrerie dans ce quartier, convia M. le Gouverneur à une partie de chasse aux ramiers, où nous eûmes trop de plaisir pour ne la pas rapporter ici.

Les graines des bois d'Inde qui étaient mûres avaient attiré une infinité de ramiers, car ces oiseaux aiment passionnément ces graines, ils s'en engraisent à merveille, et leur chair en contracte une odeur de girofle et de muscade tout à fait agréable. Nous nous rendîmes sur les sept heures dans un endroit où il y avait beaucoup de ces arbres ; nous y trouvâmes une feuillée sur le bord d'un ruisseau où l'on avait mis le vin à rafraîchir.

A cinquante pas sous le vent de cet endroit, on avait établi la cuisine, avec une ample pile de bois, qui fut réduite en charbon pour les besoins des chasseurs.

C'était sous ces arbres où étant assis et en causant nous entendions les ramiers sur nos têtes, voyions tomber à nos pieds les graines qui leur échappaient, ou qu'ils égrainaient en mangeant. Alors sans autre fatigue que celle que nous avions eue à nous transporter sur le lieu, nous en tuions à discrétion, et nous avions le plaisir de les voir tomber devant nous, sans que plusieurs coups de fusil que l'on tirait sur un même arbre pût les obliger à s'envoler : ils se contentaient de sauter d'une branche à l'autre, en criant et regardant tomber leurs compagnons. Car quand ces oiseaux sont gras, ils sont extrêmement paresseux, et il faut pour ainsi dire du canon pour les faire changer de domicile. Une autre remarque que j'ai faite plus d'une fois est que dans cet état la moindre dragée qui les touche les fait tomber, au lieu que quand ils sont maigres ils supportent un coup plus fort que celui qu'on tire à un lièvre. Je m'imagine que dans leur embonpoint leurs plumes sont plus écartées les unes des autres et donnent par conséquent plus de jour au plomb ; au lieu que quand ils sont maigres, leurs plumes étant comme collées sur la peau et les unes sur les autres, le plomb glisse dessus sans pénétrer plus avant. J'en ai vu plusieurs qui s'échaient en tombant à terre, à peu près comme un fruit trop mûr quand il tombe de l'arbre. Le gouverneur tira un coup qui eut un effet tout extraordinaire ; il ne voyait qu'un ramier, sur lequel il tira, et au lieu d'un on en vit tomber six.

Le plaisir de cette chasse est que chaque chasseur plume son gibier, le fend par le milieu, l'enfile diagonalement dans une brochette, c'est-à-dire d'une cuisse à l'aile opposée, plante sa brochette en terre devant le feu, le tourne et le fait cuire, comme il le juge à propos, sans employer d'autre chose qu'un peu de sel et un jus de citron ou d'orange. Le ramier veut être mangé demi-cuit et pour ainsi dire encore tout saignant ; c'est une erreur, que les médecins ont introduite dans le monde, de manger la plupart des viandes tellement cuites, rôties ou bouillies qu'elles n'ont presque plus rien de leur suc. Les Anglais, Ecossois, Irlandais, Américains et autres peuples du Nord sont d'un meilleur goût, ils n'ont garde de laisser consommer par le feu le suc de leurs viandes, ils ne leur donnent de la cuisson qu'autant qu'il en est nécessaire, pour aider la chaleur naturelle et le ferment de l'estomac à les digérer plus aisément ; aussi voyons-nous qu'ils sont ordinairement plus gros, plus gras, plus forts et plus grands que ceux qui ne vivent que de viandes tellement bouillies qu'elles ne ressemblent plus qu'à de la filasse, ou rôties à un point que sans le lard qui les couvre ou

la sauce dont on les arrose elles n'auraient guère plus de saveur que les charbons.

Le lieutenant de Roi avait fait préparer un grand dîner, auquel on ne toucha presque point, chacun se contentant de manger sa chasse ; et je puis assurer qu'on ne s'épargna pas. Nous passâmes toute la journée dans ce divertissement, nous soupâmes sur le lieu, et nous ne revînmes qu'assez avant dans la nuit, et aux flambeaux, chez le lieutenant de Roi, fort contents de la chasse que nous avions faite et du plaisir que nous avions eu à manger des ramiers les plus gras et les plus délicats qu'il y eût, je crois, au reste du monde.

Le soin des travaux publics m'occupant alors tout entier et ne me permettant plus de me partager entre eux et la conduite du temporel de notre Mission, je résolus de me décharger de ce dernier embarras. Je rendis mes comptes et je donnai la démission de mon emploi au Père Imbert, Supérieur de la Mission, parce que ne l'ayant accepté qu'à sa seule considération, je savais que l'approche des Anglais lui faisait peur et qu'il voulait quitter sa charge et se retirer à la Martinique, où il serait bien moins exposé au bruit du canon qu'à la Guadeloupe.

M. Auger, notre gouverneur, fut fâché de la démarche que j'avais faite et crut que je voulais me servir de ce prétexte pour me retirer. Il m'en fit parler par le lieutenant de Roi, à qui je fis réponse que mon dessein était de repasser en France, après que j'aurais eu le plaisir de voir comment les Anglais nous attaqueraient et comment nous nous défendrions. Je dis la même chose au gouverneur quand il m'en parla, et quoiqu'il me fît voir les lettres qu'il écrivait en Cour, où les services que j'avais rendus et que je continuais de rendre n'étaient pas oubliés, non plus qu'un voyage que j'avais fait *incognito*, en de certaines îles, dont on aurait pu profiter, je lui dis que mon parti était pris et que je voulais me retirer en mon couvent, après que nous aurions vu les ennemis, à moins que mes supérieurs n'y missent des obstacles invincibles.

Le Père Cabasson, Supérieur général de nos Missions, revint à la Guadeloupe deux ou trois jours avant Noël ; il fit semblant de n'être pas content de ma démission et me dit que je lui ôtais par là les moyens de faire pour moi ce qu'il aurait voulu faire. Mais il y avait trop longtemps que nous vivions ensemble pour ne nous pas connaître, et quoiqu'il me fût redevable du poste qu'il occupait, il ne m'avait pas donné lieu depuis un certain temps d'être content de lui. Je lui répondis à peu près comme j'avais fait au gouverneur, et je continuai à travailler uniquement pour le Roi, sans plus me mêler en aucune manière des affaires de notre maison.

Le premier jour de l'année 1703 j'allai avec le Supérieur général de nos Missions saluer M. Auger, notre gouverneur. Il nous arrêta à dîner, après

quoi, ayant tiré le Père Cabasson en particulier, il lui dit qu'il ne paraissait guère naturel qu'il me laissât sans emploi, mais qu'il le priait de ne pas penser à me retirer de la Guadeloupe, où il avait absolument besoin de moi, qu'il y allait du service du Roi, que la Cour en était informée ; qu'en un mot, si le changement qu'il allait faire dans notre maison l'obligeait à me placer autre part, il souhaitait qu'il remît son dessein à un autre temps. Le Père Cabasson n'eut garde de lui refuser ce qu'il lui demandait : il lui promit encore davantage, et même pour lui faire voir qu'il voulait contribuer autant qu'il le pourrait à la défense de l'île, il lui dit qu'il ferait faire avec plaisir la tour dont le gouverneur lui avait parlé autrefois, à quoi il n'avait jamais voulu consentir, ce qui était en partie cause de notre refroidissement, parce qu'il s'était mis en tête que c'était moi qui avait inspiré ce dessein à M. Auger.

Cette tour devait être à l'embouchure de notre rivière. Le gouverneur souhaitait qu'elle fût du côté de l'est, et moi, qui comptais d'en faire un corps de garde, pour assurer notre habitation contre les surprises et les descentes que les ennemis pourraient faire pendant la nuit pour nous piller, je voulais qu'elle fût à l'ouest de la même rivière, sur le bord de notre savane et de la mer ; et afin que ceux qui seraient dedans ne pussent être surpris, ni nous laisser surprendre, je n'y voulais point d'autre porte pour y entrer qu'une échelle qu'on aurait tirée à soi quand on aurait été dedans ; après quelques contestations, il fut résolu qu'elle se ferait sur notre terrain, c'est-à-dire à l'ouest de la rivière, puisqu'elle se devait faire à nos dépens.

Je ne sais qu'elle mouche piquait ce jour-là le Père Cabasson, mais il montrait une impatience extrême de voir commencer cet ouvrage ; et comme le gouverneur, qui avait résolu d'aller le lendemain aux Trois Rivières, le remettait à son retour pour choisir le lieu et en déterminer la grandeur, il lui répéta plus de dix fois, avant de le quitter, ces paroles de l'Évangile : *quod facis fac citius*.

Après qu'il fut sorti, M. Auger, qui n'entendait point le latin, me pria de lui expliquer ce que ce latin voulait dire. Je lui répondis un peu malicieusement que c'étaient les paroles que Notre Seigneur Jésus-Christ avait dit à Judas, pour le presser d'achever sa trahison. « Voilà d'impertinent latin, me dit-il ; hé ! pour qui me prend le Père Cabasson ? Je le trouve admirable de me parler comme à un Judas. » Je lui expliquai ensuite plus au long la pensée du Père Cabasson et tâchai de lui faire comprendre qu'il n'avait prétendu autre chose que de lui montrer l'empressement qu'il avait de faire faire cette tour, et le prier de n'en pas retarder l'exécution. Mais avec toutes mes explications et tous les emplâtres que je pus mettre sur la plaie que j'avais faite, il en revenait toujours à dire qu'on ne devait pas se servir de ces paroles en parlant à un honnête homme.

Le mardi second jour de l'année, j'accompagnai le gouverneur aux Trois Rivières, où nous demeurâmes six jours, tant pour faire achever les ouvrages que j'avais tracés que pour faire faire ceux qui étaient nécessaires aux deux avenues de la Montagne du Dos d'Anc, où M. Auger avait résolu de faire le réduit. J'y marquai un camp, et il nomma un officier de ce quartier-là pour montrer aux habitants qui viendraient y faire leurs baraques et y apporter leurs effets les endroits qu'ils devaient occuper. Nous ne revînmes que le dimanche au soir, septième janvier. Je demurai tout le lundi chez nous à aider le Père Imbert à dresser les comptes qu'il devait rendre depuis que j'avais quitté le soin de nos affaires.

Le mardi neuvième janvier, M. Auger se rendit chez nous. On choisit le lieu où l'on bâtirait la tour, je la traçai, et sur-le-champ on se mit à y travailler, les matériaux étant déjà en partie amassés sur le lieu. Je lui donnai sept toises de diamètre dans ses fondements, pour venir à six toises hors de terre, et trois pieds d'empannement tout autour. Le mur devait avoir une toise et demie d'épaisseur jusqu'à la hauteur de deux toises et ensuite une toise seulement. Et comme le dessein était d'y mettre douze ou quinze hommes bien résolus, pour brider les ennemis de ce côté-là en cas d'une descente ou d'une attaque, le fond de la tour devait être partagé en trois parties : une pour faire une citerne, une pour un magasin de vivres et la troisième pour un magasin à poudre. Cet étage, qui devait être voûté, aurait eu huit à neuf pieds de hauteur. Celui de dessus en aurait eu dix et aurait été éclairé de huit ouvertures de quatre pieds de large en dedans, s'étrécissant à six pouces en dehors, pour avoir l'air et le jour nécessaires et pour tirer avec des espingards ou espoirs de fonte sur ceux qui s'approcheraient de la tour. Si le temps l'avait permis, on aurait fait un autre étage voûté, avec quatre embrasures, quoique le dessein ne fût que d'y mettre deux pièces de canon de douze livres de balle et deux de dix-huit sur la plate-forme, où il y aurait eu une écoutille avec une échelle pour descendre dans l'étage inférieur.

Mon dessein, comme je viens de dire, était de voûter tous ces étages, mais les choses pressant extrêmement, je ne pus élever ma maçonnerie qu'à la hauteur de dix à douze pieds, et je fus obligé de faire remplir le vide avec des pierres et du sable pour soutenir la plate-forme, sur laquelle je fis monter une pièce de douze, n'ayant pas le temps d'y en faire monter une seconde.

On aurait environné la tour de douze ou quinze rangs de raquettes, qui auraient bien empêché qu'on n'en pût approcher, et on n'aurait laissé qu'un petit chemin en zigzag, pour le passage d'un homme jusqu'au pied de l'échelle.

Il est certain que si cette tour avait été achevée, elle nous aurait été d'une grande utilité et que les ennemis auraient été obligés de l'attaquer dans les formes avant de passer plus avant.

Le dessein du gouverneur était d'engager les habitants d'en faire de semblables sur leurs terres le long de la côte, parce que joignant ces tours les unes aux autres, par un bon retranchement palissadé et bien couvert de raquettes, on aurait été en état de disputer la descente à tous ceux qui se seraient présentés, car il est constant que douze ou quinze hommes dans une tour semblable auraient plus imposé et auraient été plus assurés que deux cents derrière un simple retranchement, et que cent hommes derrière une palissade épaulée de deux semblables tours sont capables de faire toute la résistance nécessaire pour déconcerter une descente. On sait d'ailleurs que le canon qui est sur le vaisseau n'est guère à craindre et que de cent coups qu'il tirera il n'y en aura pas un qui donnera dans une embrasure, au lieu que celui qui est en batterie à terre fait trembler un vaisseau, parce qu'il est toujours en état de le couler bas.

Le Père Cabasson, notre Supérieur général, partit de la Guadeloupe pour s'en retourner à la Martinique le 30 de janvier avec le Père Imbert, qui avait donné la démission de sa charge, qui fut remplie par un religieux de mérite, appelé le Père Mane, qui gouverne à présent toute la Mission, en qualité de Supérieur général, avec toute la sagesse, la douceur et la prudence qu'ont peut souhaiter dans un supérieur accompli. Mes occupations m'empêchèrent d'être au couvent quand tous ces changements arrivèrent ; mais ayant su le moment de leur embarquement, je me rendis chez le gouverneur, où je les trouvai et où je les embrassai, et je les conduisis jusqu'au bord de la mer.

Ils s'embarquèrent dans un navire provençal, qui s'en retournait à la Martinique, après avoir vendu ses marchandises plus chèrement qu'aucun vaisseau les eût jamais vendues. La déclaration de la guerre et le grand nombre de corsaires qui couraient les côtes de France étaient cause que les vins commençaient à être rares aux îles, où l'on n'aime pas à en manquer ; de sorte que nos vaisseaux n'osaient se mettre en mer. Ce Provençal avait eu le bonheur de passer, et profitant de la conjoncture, il avait vendu son mauvais vin de Provence deux cents francs la barrique, ses amandes en bois vingt-cinq sols la livre et le reste de ses denrées en proportion, pendant qu'il ne prenait les plus beaux sucres blancs qu'à dix-sept ou dix-huit livres le cent, au lieu qu'ils avaient été vendus quarante-deux livres six mois auparavant. Pour concevoir le profit qu'il faisait sur son vin, il faut savoir que la barrique de ce vin, y compris la futaille, ne coûte que sept ou huit francs en Provence et que, vendue aux îles, les marchands sont heureux quand, à faute d'autre, ils peuvent le vendre dix-huit francs. Mais

le capitaine de ce vaisseau ne porta pas loin la peine que méritait son avarice extrême et l'insolence avec laquelle il disait qu'il ne vendait ses marchandises à un prix si exorbitant que pour avoir le plaisir de dire en Provence qu'il avait gagné dix-huit cents pour cent sur son vin et cent cinquante sur le sucre qu'il avait reçu, car, en sortant de la Martinique, il fut pris par une méchante barque anglaise, qu'il aurait dû prendre avec sa chaloupe s'il avait eu autant de courage que d'insolence et d'avarice.

Il y avait quelques jours qu'une de nos barques armée en course en avait pris une anglaise, qui allait porter des paquets de la Barbade à Antigua. On sut par cette prise qu'il était arrivé à la Barbade, trois jours avant Noël, huit vaisseaux de guerre avec plusieurs autres bâtiments, qui portaient cinq régiments, et qu'on en attendait encore autant, avec des galientes à bombes et tous les attirails nécessaires pour un siège de conséquence. On ne douta point que ces préparatifs ne fussent destinés pour la Martinique et que le Fort Royal ne fût leur objet.

M. Robert, notre intendant, n'omit rien de tout ce qui pouvait contribuer à la défense de la Martinique. Il fit faire un parapet de maçonnerie tout le long du Mouillage et aux endroits du Fort Saint-Pierre, qui en avaient besoin. Il fit aussi couvrir la ville du Fort Royal d'un bon parapet, avec des batteries nouvelles, il fit réparer et augmenter les anciennes. En un mot, il fit tout ce qu'on pouvait attendre de son zèle pour le bien public ; et comme il était important de savoir ce qui se passait chez les ennemis, on arma nos barques les meilleures voilières pour faire des courses sur eux et des descentes sur leurs côtes, afin d'avoir des prisonniers, qui pussent nous instruire de leurs desseins, car chez les Anglais les choses ne sont pas fort secrètes.

Les mois de janvier et février se passèrent à faire des retranchements dans toutes nos îles, parce qu'on ne pouvait pas savoir au juste à laquelle les Anglais s'attacheraient. Je fis dans ce dernier mois retrancher le bord oriental de notre rivière jusqu'à une hauteur qui rend le reste de ses bords presque impraticable. Je fis mettre sur cette hauteur une pièce de canon pour battre un terrain élevé, qui était de l'autre côté, que je fis découvrir et nettoyer entièrement, de crainte que les ennemis ne s'en emparassent à la faveur des broussailles dont il était couvert. Je fis monter une autre petite pièce de canon à côté de la sucrerie du sieur Bologne, sur une petite hauteur, avec un retranchement, pour soutenir nos gens s'ils étaient forcés de se retirer et d'abandonner les bords de notre rivière.

On apprit dans les derniers jours de février que le reste de la flotte que les Anglais attendaient avait été dispersée par une grande tempête et que ce qui en était resté s'était retiré en Angleterre ; de manière qu'ils n'étaient plus en état de penser à l'attaque de la Martinique. On sut encore que

leurs huit vaisseaux de guerre et les cinq régiments avaient ordre d'aller à la Jamaïque, où ils avaient à craindre que les Français et les Espagnols, agissant de concert, ne fissent une irruption et ne s'en rendissent maîtres, y ayant alors très peu de troupes pour la défendre. Ces nouvelles donnèrent beaucoup de joie à nos habitants, qui voulurent d'abord quitter les travaux qui n'étaient pas encore achevés. Mais M. Auger, qui avait des avis secrets de ce qui se passait chez les Anglais, savait que le général Codrington faisait tous ses efforts pour engager les Anglais de la Barbade à se joindre à lui pour attaquer la Guadeloupe, dont il jugeait la conquête facile s'il était soutenu par cinq régiments de troupes réglées et par les garnisons et les milices des deux gouvernements, de manière que malgré tout ce que les habitants purent dire, il les obligea d'achever les travaux qui étaient commencés. Il s'en trouva quelques-uns d'assez peu raisonnables pour s'en prendre à moi et me blâmer comme si j'eusse eu quelque plaisir ou quelque intérêt à les faire travailler, moi qui étais sur pied jour et nuit, pour le service du public et la conservation de l'île, et qui jusqu'à présent n'ai pas reçu la moindre récompense de mes peines, quoique M. Auger et autres officiers généraux aient eu assez de soin d'en instruire la Cour.

CHAPITRE II

Les Anglais s'assemblent à l'île de Marie-Galante pour attaquer la Guadeloupe. Précautions du gouverneur de cette île. Etat de ses troupes.

Le sixième mars de l'année 1703 nous reçûmes avis de la Grande Terre de la Guadeloupe qu'on avait vu aborder à Marie-Galante un nombre considérable de bâtimens.

Dans l'incertitude où l'on était si c'était la flotte anglaise qui y venait faire son quartier d'assemblée, comme elle avait fait dans la guerre précédente, ou celle du gouverneur général de nos îles que nous attendions à tous momens qui voulût prendre langue et savoir des nouvelles du pays avant de s'approcher de la Martinique que l'on pouvait soupçonner être attaquée, M. Auger, gouverneur de la Guadeloupe, dépêcha deux pirogues, commandées par un lieutenant de milice, nommé Raby, et lui ordonna d'aller à la Grande Terre et ensuite de s'approcher de Marie-Galante le plus près qu'il pourrait et d'examiner avec soin les bâtimens qui y étaient. On donna ordre aux deux pirogues de ne point porter de voile, que pour prendre chasse, et de se tenir toujours à vue l'une de l'autre avec des signaux concertés pour agir selon les occasions qui se présenteraient. On les instruisit de ce qu'ils auraient à répondre s'ils avaient le malheur d'être pris et interrogés par les Anglais ; savoir : que nous avions dix-sept cents hommes de milice, tant de l'île de la Guadeloupe que de la Grande Terre et des Saintes, qu'il nous était venu six cents flibustiers de la Martinique avec quatre compagnies de la marine, outre les deux que nous avons, et qu'on nous promettait un plus grand secours si nous en avions besoin, outre celui qu'on attendait de France, et que c'était sur l'avis qu'on avait eu qu'il y avait des bâtimens mouillés à Marie-Galante qu'on les avait dépêchés pour savoir qui ils étaient. On leur avait encore donné ordre

qu'une des deux pirogues revînt aussitôt qu'ils auraient découvert de quelle nation étaient ces bâtimens et que l'autre allât mettre terre à la Cabesterre de Marie-Galante et tâcher de parler aux habitans qui s'y étaient retirés, pour faire en sorte d'enlever quelque prisonnier et nous le conduire, et répandre sans affectation les nouvelles que je viens de dire, afin que si quelque habitant était pris il pût les débiter aux Anglais comme il les avait appris.

Une de nos pirogues revint le dix, à la pointe du jour ; elle rapporta que c'était la flotte anglaise et qu'on n'en pouvait pas douter, puisqu'ils s'en étaient rapprochés pendant la nuit assez près pour entendre le langage que l'on y parlait. C'était Raby qui nous envoyait sa seconde pirogue avec cet avis, pendant qu'il s'en allait avec la sienne à la Cabesterre de Marie-Galante pour prendre langue des habitans.

Il en joignit quelques-uns avec assez de peine, de qui il sut que les Anglais n'attendaient que la jonction de quelques milices des îles de dessous le Vent, qui n'étaient pas encore arrivées, pour attaquer la Guadeloupe ; que ceux de la Barbade n'y étaient pas, parce qu'ils ne voulaient pas obéir au général Codrington, qui n'a aucune autorité sur la Barbade. Ils avaient su cela par un Anglais qu'ils avaient trouvé écarté dans le bois et qui était mort de la blessure qu'il avait reçue quand il fut pris.

Raby aurait été bien aise d'engager les habitans à faire quelque mouvement pour avoir un prisonnier, mais il ne les y trouva pas disposés ; ils craignaient d'être découverts et poursuivis, ou que quelqu'un des leurs ne fût pris en voulant prendre, et qu'à force de tortures on ne lui fît avouer où les autres se retiraient, ce qui les aurait exposés à être saccagés par les Anglais. Tout ce qu'il put faire fut d'aller avec des guides au travers des bois le plus près du lieu où la flotte était mouillée, pour considérer mieux qu'il n'avait fait pendant la nuit, le nombre et la force des bâtimens et la quantité des troupes qu'il y pouvait avoir. Il partit de Marie-Galante après qu'il eut fait ses observations et arriva à la Basse-Terre de la Guadeloupe la nuit du 12 au 13 de mars. Après qu'il eût fait rafraîchir son équipage pendant quelques heures, on le renvoya aux Saintes pour y porter des ordres et pour retourner avec l'autre pirogue observer les mouvemens des ennemis et en donner avis.

Dès les premiers avis certains que nous eûmes que les ennemis étaient à Marie-Galante, on fit prendre les armes à tous les habitans, et on leur ordonna de se rendre au bourg de la Basse-Terre, comme au lieu d'assemblée, d'où on observerait plus aisément ce que les ennemis voudraient entreprendre, pour s'y opposer selon qu'il serait jugé à propos. Tous les habitans de l'île et soixante hommes des Saintes s'y rendirent au premier commandement, laissant seulement, pour la garde des quartiers et pour

retenir les nègres dans leur devoir, les vieillards, les infirmes et la jeunesse, qui pouvait, à la vérité, faire le coup de fusil, mais qui n'avait pas encore assez de force pour suivre les troupes et résister aux fatigues de la guerre.

Il n'y eut que les habitants de la Grande-Terre qui firent difficulté d'obéir, sous prétexte qu'ils pouvaient être attaqués eux-mêmes, les Anglais étant si proches d'eux. C'était une très mauvaise excuse, car les ennemis n'avaient garde de commencer leur attaque par leur quartier, si facile à défendre qu'il n'y avait qu'à gêner les citernes et combler quelques mauvais puits que l'on y trouvait pour faire périr de soif toute leur armée. L'objet de leur entreprise était la Guadeloupe, étant assurés que s'ils étaient une fois maîtres de cette île, la Grande-Terre tomberait d'elle-même entre leurs mains : c'était donc à la conservation de la Guadeloupe qu'il fallait songer uniquement. M. Auger ne manqua pas d'envoyer le sieur de Maissoncelle, capitaine d'une compagnie détachée de la marine qui faisait les fonctions de major, pour assembler ces habitants, leur représenter leur devoir et les sommer de se rendre au quartier d'assemblée de la Basse-Terre de la Guadeloupe sans aucun retardement, sous peine d'être traités comme rebelles au Roi et traîtres à la nation. Mais on n'eut pas besoin de ces formalités, car avant que le sieur de Maissoncelle arrivât, ces habitants avaient fait réflexion au danger et à l'infamie où ils s'exposaient par leur désobéissance, et pour effacer la faute qu'ils avaient commencée de commettre, ils vinrent en diligence et de bonne grâce et se comportèrent en gens de cœur pendant toute cette guerre.

J'avais été surpris en apprenant que la nuit du sept au huit il était arrivé de la Martinique un jeune ingénieur, nommé Binois, que j'avais vu à Saint-Christophe auprès du comte de Gennes ; je crus d'abord que le gouverneur m'en avait fait un mystère, et je fus fâché, comme je le devais être, qu'il l'eût appelé lorsque tout était fait, et comme pour recueillir le fruit d'un travail extraordinaire de plus d'une année dont j'avais supporté la fatigue tout seul. J'en témoignai mon juste ressentiment au lieutenant de Roi, et je me retirai chez nous. Je feignis d'être incommodé pour ne pas être obligé de dire à nos Pères que j'avais des raisons pour ne plus servir, je me mis à emballer mes hardes et mes papiers, que j'envoyai chez un de mes amis au réduit, et ce contretemps vint fort à propos pour les sauver.

M. le Gouverneur, qui avait besoin de moi et qui n'était pas bien aise qu'on pût lui reprocher d'en avoir mal agi après les services que je lui avais rendus, n'eut pas plutôt appris de M. de Malmaison le sujet de ma retraite qu'il monta à cheval et me vint trouver. Nos Pères furent surpris de sa visite et lui dirent d'abord que mon incommodité ne serait rien et qu'un peu de repos me remettrait en état de travailler à l'ordinaire. Il vint dans ma chambre et me trouva au lit, je m'y étais mis quand mon nègre

m'eut averti qu'il paraissait. Après que notre nouveau Supérieur lui eût tenu compagnie un moment, il se retira et le laissa seul avec moi ; il me dit aussitôt qu'il venait savoir ce qu'on pouvait faire pour me rendre la santé, qui lui était aussi nécessaire qu'à moi-même. Je lui répondis que je l'avais employée à son service tant que j'en avais eu, mais qu'à présent qu'il n'avait plus besoin de moi, j'avais tout le temps d'être malade. « Je vois bien, me dit-il, ce qu'il y a, vous croyez que c'est moi qui ait fait venir Binois, je puis vous assurer que je n'y ai jamais pensé, et s'il vous fait le moindre ombrage, je le ferai partir aujourd'hui pour la Martinique; mais étant de mes amis comme vous êtes, entrez, je vous prie, dans mes besoins; nous sommes à la veille d'être assiégés, il faut de nécessité un homme du métier dans le fort, vous êtes seul ici, si vous y entrez, qui aurons-nous pour faire faire les travaux qu'il conviendra de faire, et si vous n'y entrez pas, qui de nos officiers pourra faire réparer une brèche et disputer le terrain pied à pied, comme j'espère que nous le ferons. » Ces raisons, jointes à l'amitié que j'avais pour lui, me touchèrent; je lui dis que je le laissais maître de mon sort et que je ne travaillerais plus que pour l'amour de lui, étant bien clair que ce serait le sieur Binois qui recevrait la récompense de ce qu'il y aurait de bien fait ; il me répondit qu'il y mettrait bon ordre, qu'il allait écrire en Cour en ma faveur encore plus fortement qu'il n'avait fait, et que jusqu'à ce qu'on fût obligé d'entrer dans le fort, Binois ne se mêlerait de rien, que je ferais seul toutes choses à l'ordinaire, et que si nous étions réduits à cette extrémité, j'aurais le choix de conduire le dedans du fort ou le dehors ; il m'embrassa après ces paroles. Il n'en fallut pas davantage pour me contenter ; je lui promis de continuer à servir, et l'ayant prié de me permettre de me lever, il sortit de ma chambre pour me laisser habiller. Cela fut bientôt fait, car j'étais presque tout vêtu dans mon lit. Je montai à cheval et je m'en allai aux travaux avec lui. Nos Pères furent étonnés d'une si prompte guérison, mais ils n'en purent pénétrer la cause, comme ils n'avaient pu savoir celle de la maladie. Je fis charger vingt bombes qui nous restaient de celles que les Anglais nous avaient laissées la guerre passée et les fis mettre deux à deux dans des futailles avec des grenades et des ferrailles pour enterrer au-devant des brèches pour faire sauter ceux qui viendraient à l'assaut. Je fis aussi charger deux à trois cents grenades, et je fis préparer quelques artifices ; je me servis pour cela d'un orfèvre, nommé Guillet, qui savait quelque chose de la composition des feux d'artifice.

Le fort était pourvu de munitions de guerre et de bouche autant qu'en pouvaient consommer trois cents hommes pendant six mois ; mais comme il était à craindre que les ennemis ne coupassent la rigole qui portait l'eau dans la citerne découverte, ou que cette eau ne fût gâtée par quelque accident, nous fîmes remplir entièrement la citerne du donjon et celle qui était

découverte, et nous fîmes mettre à couvert un bon nombre de grosses futailles pleines d'eau, et pour une plus grande sûreté, je fis faire un petit sentier entre le donjon et le cavalier pour descendre à la rivière des Gallions, avec un parapet du côté opposé à ce chemin, afin que si les ennemis se rendaient maîtres du fort, on pût les empêcher de se servir de ce chemin pour pénétrer de l'autre côté de la rivière.

Toutes nos troupes étant arrivées au bourg de la Basse-Terre, M. le Gouverneur en fit la revue le 12 de mars. En voici l'état :

Troupes de la marine.

Première compagnie :	
Capitaine, le sieur de Maisoncelle.	
Lieutenant, le sieur Cloche.	
Enseigne, le sieur Defrieux. Soldats	58
Seconde compagnie :	
Capitaine, le sieur du Châtel.	
Lieutenant, le sieur de Poincy.	
Enseigne, le sieur de Lonvilliers. Soldats	60

Milices de la Guadeloupe.

Compagnie de cavalerie de la Basse-Terre :	
Capitaine, le sieur Roulle.	
Lieutenant, le sieur Boulogne.	
Cornette, le sieur Bigot. Hommes	80
Compagnie de la Cabesterre :	
Capitaine, le sieur Desprez.	
Lieutenant, le sieur Dupont.	
Cornette, le sieur N... Hommes	54

Infanterie.

Première compagnie de la Basse-Terre :	
Capitaine, le sieur Celleron.	
Lieutenant, le sieur Rabbi. Hommes	62
Seconde compagnie :	
Capitaine, le sieur Heurtaut.	
Lieutenant, le sieur Gardet.	
Enseigne, le sieur Pierret. Hommes	66

Compagnie du Baillif ·	
Capitaine, le sieur de Bourg.	
Lieutenant, le sieur la Tour.	
Enseigne, le sieur le Roi. Hommes	40
Compagnie de Saint-Robert :	
Capitaine, le sieur Rousseau.	
Lieutenant, le sieur le Doux.	
Enseigne, le sieur Rimberg. Hommes	28
Première compagnie des habitants :	
Capitaine, le sieur Boucachar.	
Lieutenant, le sieur Lorgé.	
Enseigne, le sieur l'Épinard. Hommes	64
Seconde compagnie :	
Capitaine, le sieur Thomaseau.	
Lieutenant, le sieur le Brun.	
Enseigne, le sieur Richard. Hommes	64
Compagnie de l'île à Goyaves :	
Capitaine, le sieur Lostaut.	
Lieutenant, le sieur Lostaut le jeune.	
Enseigne, le sieur Marsol. Hommes	56
Compagnie de la Pointe Noire :	
Capitaine, le sieur de la Rue.	
Lieutenant, le sieur Gosse.	
Enseigne, le sieur Jolly. Hommes	110
Compagnie du Grand Cul-de-Sac :	
Capitaine, le sieur Vandelpigue.	
Lieutenant, le sieur Courville. Hommes	35
Compagnie du Petit Cul-de-Sac :	
Capitaine, le sieur Tiphane.	
Lieutenant, le sieur ***. Hommes	58
Compagnie de la Rivière à Goyaves :	
Capitaine, le sieur Desvaux.	
Lieutenant, le sieur Cretel.	
Enseigne, le sieur Masarty. Hommes	62
Compagnie de la Cabesterre :	
Capitaine, le sieur Chevalier.	
Lieutenant, le sieur Filassier.	
Enseigne, le sieur du Mouchel. Hommes	42
Compagnie des Trois Rivières :	
Capitaine, le sieur Des Meurs.	
Lieutenant, le sieur Rigollet.	
Enseigne, le sieur ***. Hommes	54

Milices de la Grande-Terre.

Compagnie de cavalerie démontée et volontaire	40
Compagnie du sieur Trezel	65
Compagnie du sieur Titeca	33
Compagnie du sieur Sain	45

Milices des Saintes.

Capitaine, le sieur Portail.	
Lieutenant, le sieur Rivière.	
Enseigne, le sieur la Pichauderie. Hommes	60
Compagnie d'enfants perdus :	
Capitaine, le sieur le Févre le Manchot.	
Lieutenant, le sieur Jolly.	
Enseigne, le sieur Perier. Hommes	56
Compagnie de nègres :	
Capitaine, la Perle.	
Lieutenant, Haly.	
Enseigne, Mingault. Hommes	62
Volontaires qui accompagnaient M. le Gouverneur	36
	1.418
Total des troupes	

Comme nous manquions de canonniers, n'y en ayant qu'un entretenu dans le fort et deux autres qui en faisaient le métier afin d'être exempts de guet, de garde et de corvées, ce qui ne suffisait pas pour servir notre artillerie, M. Auger trouva moyen d'engager deux canonniers d'un vaisseau nantais qui était dans les abîmes du Petit Cul-de-Sac pour venir servir au fort, à condition d'être payés comme canonniers des vaisseaux du Roi et d'être récompensés comme flibustiers s'ils venaient à être estropiés, de la manière que j'ai dit.

(L'auteur nous fait connaître en particulier chacun des officiers qui commandaient les troupes.)

CHAPITRE III

Les Anglais s'approchent de la Basse-Terre de la Guadeloupe. Ce qui se passa entre eux et nous jusqu'au jour de leur descente.

Les Anglais, après avoir assemblé toutes leurs troupes à Marie-Galante, en partirent le dimanche 18 mars, trois heures avant le jour. Nos pirogues qui étaient en vigie vinrent aussitôt en donner avis. En passant à la pointe du Vieux Fort elles firent tirer deux coups de canon qui étaient le signal, afin qu'on prît les armes et que chacun se rendît à son poste ; cette alarme fut portée en moins d'une heure par toute l'île, parce qu'elle se tire de batterie et batterie aux endroits où il y a du canon ; ou bien avec des boîtes de pierrier dans les lieux où il n'y a point d'artillerie.

On fit border aussitôt tous les retranchements. Les vaisseaux anglais se trouvèrent sur les huit heures par le travers de la pointe du Vieux Fort, et comme ils étaient très proches des Saintes, ils envoyèrent deux chaloupes armées pour faire descente dans la Terre de Bas, c'est-à-dire dans celle des deux îles qui est sous le Vent. Les habitants qui y étaient restés les reçurent si bien qu'ils les obligèrent de regagner leurs vaisseaux sans avoir pu mettre à terre. Ils passèrent hors de la portée de nos canons du fort et du bourg et s'éloignèrent de la terre en se faisant remorquer par leurs chaloupes, de crainte que les courants et le calme qu'il faisait alors ne les portassent sur la pointe de la rivière des Pères, d'où ils auraient eu peine à se retirer.

Leur voisinage nous donna moyen de reconnaître la vérité du rapport que le lieutenant Raby en avait fait. Leur flotte était composée de 45 voiles, entre lesquelles il y avait neuf vaisseaux de guerre ; savoir : un de 90 canons, deux de 80, un de 76, quatre de 60 et la frégate d'Antigues de 24 pièces, dix-huit vaisseaux marchands qui avaient du canon, le reste

était des barques, brigantins et autres petits bâtimens, dont quelques-uns n'avaient point de canon. Ils se rapprochèrent de terre quand ils eurent doublé cette pointe. Ce mouvement obligea le gouverneur à monter à cheval avec ses volontaires et toute sa cavalerie pour se rendre au Baillif et côtoyer les ennemis, afin d'être en état de s'opposer en cas qu'ils voulussent tenter quelque descente.

Il m'avait envoyé devant lui pour montrer à nos officiers d'infanterie les postes que leurs compagnies devaient occuper le long du bord de la mer, depuis la sortie du bourg Saint-François jusqu'à la rivière du Plessis, et m'avait chargé de faire tirer sur les ennemis si leurs vaisseaux venaient à portée de nos batteries. J'avais fait monter un canon de douze livres de balle sur la tour que nos Pères avaient commencé d'élever au bas de notre habitation, mais dont nous avons été obligés de discontinuer la fabrique, parce qu'on avait eu besoin de tous les maçons pour travailler dans le fort, de sorte qu'elle n'avait encore que neuf à dix pieds de hauteur ; je l'avais fait remplir de pierres et de sable pour soutenir la plate-forme du canon.

J'envoyai dire aux canonniers des batteries de Saint-Dominique et de la Madeleine de ne tirer qu'à demi-charge quand ils verraient que le canon de la tour aurait commencé à faire feu, afin d'attirer les ennemis plus près de nous, et puis les servir de notre mieux, et les reconduire plus loin quand ils voudraient se retirer, en mettant dans les pièces des boulets de moindre calibre enveloppés de filasse avec une bonne charge de poudre. Sur le midi la flotte se partagea ; les vaisseaux de guerre avec une barque mirent en panne devant le Baillif, ayant chacun quatre ou cinq chaloupes ou canots à leur arrière, pendant que tous les autres bâtimens firent route, comme s'ils avaient voulu faire leur descente au quartier des Habitans, qui est à deux lieux sous le vent du Baillif.

Le gouverneur suivit avec sa cavalerie les détachemens de la flotte, pendant que le lieutenant de Roi se tint sur la hauteur auprès de la rivière des Pères, pour être à portée de s'opposer à ce que les ennemis pourraient entreprendre.

Les vaisseaux de guerre s'approchèrent de terre sur les deux heures. Quand je les vis à portée, je fis tirer un coup de canon de la tour, qui n'arriva pas à beaucoup près jusqu'à eux, ce qui les fit approcher davantage, jugeant que nous n'avions que de petits canons et qu'ils pouvaient venir impunément reconnaître nos retranchemens. Les autres batteries firent la même chose ; mais quand nous les vîmes à demi-portée et même plus près, nous commençâmes à les servir de notre mieux et à l'envi les uns des autres. Ils reçurent plusieurs coups sans nous répondre, et pendant ce temps-là leur barque rangea la côte le plus près qu'elle put, en remontant vers le fort apparemment pour découvrir si nos retranchemens étaient

garnis jusque par delà le fort. On ne l'inquiéta pas du tout comme on aurait pu faire, parce qu'on avait eu la précaution de laisser les drapeaux arborés sur les tranchées avec cinq ou six hommes de chaque compagnie, pour faire figure et garder le bagage de leurs camarades ; de sorte que ces observateurs s'en retournèrent, bien persuadés que toute la côte était garnie, quoique nos troupes eussent changé de place en suivant les mouvements des ennemis.

Nous n'avions jamais pu savoir quel avait été leur dessein dans ce mouvement, s'ils l'avaient fait simplement pour reconnaître nos forces ou si véritablement ils avaient résolu de faire une descente au Baillif pendant que leurs petits bâtimens nous attiraient du côté des Habitans, car il est certain que leurs troupes réglées étaient toutes dans leurs vaisseaux de guerre ; mais ayant remarqué que nous étions partout sur nos gardes, ils prirent le large, et les bâtimens qui étaient allés du côté des Habitans les ayant rejoints, ils se mirent presque hors de vue ; ils ne tirèrent jamais un seul coup pendant toute la canonnade que nous leur fîmes, qui dura plus d'une heure et demie. Nous sûmes dans la suite qu'ils y avaient perdu du monde et qu'ils y avaient reçu beaucoup de nos boulets.

J'avais ordonné à mes gens de mettre un affût neuf au canon qui était sur la tour, par oubli ou par négligence on ne le fit pas ; de sorte qu'au neuvième coup qu'il tira, le canon, échauffé, sauta hors de l'affût, brisa l'essieu en retombant et fit deux pirouettes, dont la dernière pensa me briser les jambes. Je ne sais si les Anglais s'aperçurent de ce contretemps, mais un de leurs vaisseaux s'approcha de la tour plus près qu'il n'avait encore fait ; je crus qu'il nous allait canonner et j'envoyai dire aux autres batteries de redoubler leur feu. Je fis une telle diligence à remonter la pièce sur un affût neuf qu'elle fut en état de tirer encore trois ou quatre coups avant que les ennemis fussent hors de portée. Le gouverneur revint sur le soir et parut fort content de la manière dont nos batteries avaient été servies et de la bonne volonté que les habitans avaient témoignée.

Le lundi 29, la flotte ennemie se rapprocha de terre en descendant du côté de l'île à Goyaves ; elle était toute rassemblée et les chaloupes pleines de monde, de sorte que nous crûmes qu'ils voulaient faire leur descente à l'Anse à la Barque, comme ils avaient fait dans la guerre précédente. M. le Gouverneur s'avança jusqu'au fond des Habitans et fit prendre le devant au major avec les enfans perdus, les nègres armés et la compagnie de l'île à Goyaves ; il lui ordonna de se tenir sur le haut du morne de l'Anse à la Barque. Je pris avec moi un nombre de nègres qu'on avait commandés avec des haches et des serpes, et je fis couper les arbres par tout le chemin et les sentiers qui descendent dans le fond de cette anse, lesquels, étant déjà très difficiles par eux-mêmes, devenaient tout à fait

impraticables par ces abatis. Les ennemis nous voyant fixés à demeurer sur la hauteur de cette anse et beaucoup de troupes dans le fond des Habitants respirèrent le large.

Le gouverneur, le lieutenant de Roi et les volontaires se retirèrent au bourg de la Basse-Terre. Je demurai avec le major et les troupes au fond des Habitants. Le Père Vincent, capucin, qui en était curé, nous donna à souper, c'est-à-dire au major, à quelques officiers de ses amis et à moi. Les habitants du quartier apportèrent généreusement des vivres en abondance pour les troupes, qui s'accommodèrent comme elles purent dans les corps de garde et dans les maisons les plus voisines du bord de la mer, après qu'on eut établi des gardes et des patrouilles et qu'on eut envoyé quelques canots armés pour observer les mouvements des ennemis.

Le mardi 20, environ deux heures avant le jour, nos canots de garde nous avertirent que la flotte reportait à terre et qu'elle s'étendait du côté de Goyaves, comme elle avait fait le jour précédent. On envoya un cavalier en donner avis au gouverneur et l'avertir qu'en attendant ses ordres nous allions occuper nos postes du jour précédent. On fit déjeuner les troupes et nous nous rendîmes à nos postes un peu après le lever du soleil. Je visitai avec le major les avenues de certains petits sentiers de l'Anse à la Barque et de la rivière Beaugendre, où je fis encore abattre des arbres pour les embarrasser, après quoi nous demeurâmes en repos, attendant ce que les ennemis feraient.

Le gouverneur nous manda de nous tenir dans nos postes, sans permettre à personne de descendre dans l'Anse à la Barque, de crainte que quelqu'un ne fût enlevé par les ennemis, dont le dessein paraissait être de nous attirer du côté de Goyaves, afin de nous couper en faisant une descente derrière nous, ou de faire des prisonniers, pour savoir des nouvelles et avoir des guides pour les conduire dans les hauteurs. Il ordonna encore au major d'envoyer un officier du quartier de Goyaves avec quatre ou cinq hommes par les chemins des hauteurs les plus sûrs et les moins fréquentés afin de visiter ce quartier-là et de faire sortir des maisons ceux qui pourraient y être restés et les obliger de se retirer sur-le-champ dans les hauteurs.

Les ennemis continuèrent à s'approcher de terre en s'étendant depuis l'Anse à la Barque jusqu'à celle de Goyaves ; mais nous voyant immobiles dans nos postes, et que toutes leurs feintes n'étaient pas capables de nous attirer plus loin, ils firent descendre quatre ou cinq cents hommes dans l'Anse de Goyaves sur les trois heures après-midi. L'officier qu'on avait envoyé le matin était sur la hauteur où le presbytère est bâti, il observait les ennemis avec ses gens et trois ou quatre nègres armés qu'il avait rencontrés ; il vit que les Anglais, ne trouvant personne qui leur fit résistance,

s'étaient débandés pour piller les maisons qui étaient autour de l'église ; il crut qu'il en pourrait prendre quelqu'un ; il dispersa sa petite troupe, qui n'était que de dix hommes, de deux en deux, leur dit ce qu'ils avaient à faire et leur ordonna sur toutes choses de ne tirer que l'un après l'autre, à coup sûr et sans s'engager.

A peine avait-il fait cette disposition qu'il vit un gros de quarante à cinquante hommes qui montait au presbytère ; il attendit qu'ils fussent à moitié de la hauteur, dans un coude que fait le chemin, parce que dans cette situation ils lui présentaient le côté ; il fit signe de tirer à deux de ses gens, qui tirèrent si juste qu'ils jetèrent par terre chacun son homme. Les Anglais firent volte-face, et dans ce moment il partit deux autres coups qui eurent un pareil succès ; les six autres tirèrent l'un après l'autre, et presque aussi heureusement, pas un coup ne fut perdu. Les Anglais, qui ne voyaient personne, parce que nos gens étaient gabionnés derrière des arbres, prirent le parti de faire leurs décharges vers les endroits d'où le feu était sorti, et montèrent le reste du morne le plus vite qu'il leur fût possible jusqu'au presbytère ; mais nos gens s'étaient déjà retirés plus haut et les canardaient autant de fois qu'ils en trouvaient l'occasion. Le presbytère, qui était de maçonnerie, les mit à couvert des insultes de nos gens, ils y entrèrent, s'y reposèrent, pillèrent ce qu'il y avait et y mirent le feu ; en se retirant ils laissèrent une vingtaine de leurs gens à couvert du bâtiment qui brûlait, dans l'espérance que ceux qui les avaient inquiétés, les croyant partis, viendraient pour éteindre le feu et tomberaient dans leur embuscade. L'officier, qui s'en doutait, les laissa se chauffer tranquillement jusqu'à ce qu'ayant fait un assez grand tour, il vint avec son monde derrière une haie d'orangers à trente pas du presbytère, d'où il fit une décharge qui tua quatre Anglais et fit dénicher les autres bien vite. Ceux qui étaient demeurés au bas du morne mirent le feu à l'église, au corps de garde et aux maisons des environs et se rembarquèrent sur le soir. Il nous fut facile de voir l'incendie de Goyaves de la hauteur où nous étions. Le gouverneur nous y vint joindre ; il témoigna être fâché contre l'officier qu'on avait envoyé à Goyaves qui avait entamé une affaire malgré la défense qu'on lui avait faite, et fit semblant de le vouloir envoyer aux arrêts ; nous le priâmes de lui pardonner, et il le fit d'autant plus facilement qu'il n'était pas fâché que les Anglais eussent connu par ce petit échantillon à qui ils auraient affaire et de quelle manière on agirait avec eux. Il ne laissa pas de dire à l'officier que dans la rigueur de la discipline militaire il méritait une sévère punition, mais qu'il avait montré trop de conduite pour ne le pas louer du succès de son entreprise. Le gouverneur s'en retourna après cela et m'emmena avec lui, laissant le major où nous avions couché la nuit précédente avec les mêmes ordres.

Les Anglais avaient repris le large et nous nous en retournions en parlant de l'affaire de Goyaves lorsque nous rencontrâmes le Père Gassot, mon compagnon d'étude et de religion, et qui pis est curé de l'église qui brûlait encore ; le feu qui brûlait sa maison avait allumé toute sa bile, il entreprit le gouverneur d'une manière terrible et voulait à toute force le rendre responsable du malheur qui venait d'arriver à sa paroisse. Le gouverneur lui répondit avec beaucoup de douceur qu'il n'avait pas été possible d'y apporter remède, parce que son quartier était éloigné et qu'on aurait exposé les troupes à être coupées, mais que ce dommage serait bientôt réparé et qu'il lui donnait parole d'en faire son affaire dès que l'on serait plus en repos.

Il arriva pour mon malheur que je voulais ajouter quelque chose à ce que le gouverneur avait dit, mais je fus payé sur-le-champ de ma déman-gaison que j'avais eue de parler ; mon confrère me pensa sauter au visage, il me reprocha ma négligence avec toute l'aigreur dont le zèle peu éclairé est ordinairement assaisonné ; après quoi il ajouta d'un ton prophétique que Dieu me punirait du peu de soin que j'avais eu de fortifier son église pendant que je n'avais rien négligé pour mettre à couvert le reste de l'île, et que ce crime ne s'expierait que par mon sang. Je lui demandai s'il n'avait pas été averti d'ôter toutes les choses saintes et s'il l'avait fait ? Sans doute, me dit-il, car j'ai toujours appréhendé ce qui vient d'arriver. Allez, lui dis-je alors, après avoir ôté de votre église ce qui pouvait être profané, il fallait mourir sur le pas de la porte en la défendant, et non pas vous enfuir comme vous avez fait il y a trois jours. Tout le monde applaudit à ma réponse, qui le déconcerta tellement qu'il nous quitta et nous laissa poursuivre notre chemin en repos.

Nous allâmes coucher au corps de garde du fort de la Madeleine. Le gouverneur fit souper avec lui l'officier qui avait été à Goyaves et exhorta tout le monde à se comporter avec autant de sagesse qu'il avait fait, hors le cas de la désobéissance. Après souper il fit un nouveau règlement pour les postes de toutes ses troupes, dont je fis des copies que j'envoyai sur-le-champ au major et aux aides-majors.

Le mercredi 21, nous vîmes au point du jour que la flotte ennemie était vis-à-vis de notre poste, à deux lieues au large ; le grand nombre de chaloupes qui allèrent à bord de l'amiral ensuite d'une flamme qui avait été mise à la vergue d'artimon, nous fit croire qu'ils étaient au conseil qui dura jusque sur les deux heures après-midi ; alors la flotte commença à s'approcher de terre, en se laissant dériver du côté des Habitants. Le gouverneur envoya ordre au major de poster les troupes qu'il avait avec lui depuis la Rivière des Habitants jusqu'à l'Anse Vadelorge, étant visible

que les ennemis ne feroient point leur descente du côté de l'Anse à la Barque.

Vers les cinq heures du soir, la frégate d'Antigues s'approcha de la côte comme pour observer ce qui s'y passait ; elle n'en était qu'à la demi-portée de fusil lorsque le vent lui manqua tout d'un coup et que le flot la jeta à terre sans que sa chaloupe et son canot la pussent soutenir ni la remorquer, parce que nos gens tiraient dessus ; de sorte qu'elle fut obligée de mouiller devant un terrain élevé entre l'Anse Vadelorge et la pointe orientale du fonds des Habitants. On peut croire que nos gens ne lui épargnèrent pas les coups de fusil. Le tambour voulut battre sur le pont comme pour nous braver, mais ce fut pour prendre congé de la compagnie, il fut tué aussitôt, et nous avons su depuis par un prisonnier qui était de cette frégate qu'ils y avaient perdu trente-sept hommes. Je fis creuser un boyau sur cette hauteur afin que notre monde y pût être à couvert quand les ennemis viendraient nous canonner pour aider leur frégate à se retirer. Nous avions une pièce de canon de fer à six cents pas de là, je voulus la faire traîner sur cette hauteur ; mais la rivière, qui déborda, m'empêcha de continuer le travail. Le gouverneur m'envoya chercher une heure avant le jour.

Le jeudi 22, dès le point du jour, quelques vaisseaux et plusieurs barques s'approchèrent de terre et firent grand feu de leur canon, pour écarter nos gens qui tiraient sur la frégate et lui donner le moyen de lever ses ancres et de se réunir au reste de la flotte ; mais tout ce qu'ils purent faire fut de la faire mettre à la voile, après avoir coupé ses câbles et laissé ses ancres, sauf à les venir draguer dans la suite. Huit de leurs chaloupes, pleines de troupes, s'approchèrent de l'Anse des Habitants comme pour y prendre cette terre, soit que ce fût une feinte ou que véritablement elles eussent ordre de tenter un débarquement en cet endroit ; le major, qui y était, les laissa approcher de terre jusqu'à la portée du pistolet et alors fit faire un feu si vif et si continu qu'après une bonne heure d'un feu réciproque, elles furent obligées de se retirer, et nos gens sortant de leurs retranchements s'avancèrent jusque sur le bord de la mer et firent feu sur elles tout à découvert.

La flotte anglaise passa le reste de la journée à faire des bordées pour nous donner de la jalousie et fatiguer nos gens ; mais comme le gouverneur s'était fixé à ne garder que depuis la Rivière du Plessis jusqu'au fort, nous les laissâmes continuer leurs promenades sans nous mettre en peine.

Sur les huit heures du soir, un nègre portugais se sauva à la nage du vaisseau amiral et vint prendre terre au-dessous du fort de la Madeleine ; on le conduisit au gouverneur, à qui il dit que les ennemis feroient leur descente le lendemain au point du jour à l'endroit où il avait pris terre et

à une autre anse, qui était plus bas, et pendant la nuit à une autre grande anse de sable qui était encore plus loin. Le poste où était le gouverneur et où ce nègre avait pris terre était l'Anse du gros François ; l'anse qui était plus bas était celle de Vadelorge et la plus éloignée celle des Habitants, dont nous ne nous mettions guère en peine. On lui demanda comment il savait toutes ces choses, il répondit qu'il servait l'amiral et qu'il était dans la chambre pour donner à boire pendant le conseil de guerre lorsqu'on avait pris cette résolution, et pour montrer la vérité de ce qu'il disait, il fit voir les clefs des cassettes de l'amiral, un cachet d'argent et quelques bijoux qu'il avait emportés ; il dit qu'il avait été enlevé par surprise sur la côte du Brésil, il y avait six ans, en allant traiter à bord d'un vaisseau anglais et qu'il n'avait pu trouver plutôt l'occasion de se sauver parmi les catholiques. Le gouverneur lui fit quelque libéralité et à son exemple ceux qui étaient présents ; ce qu'il eut de meilleur fut l'assurance de la liberté ; on le conduisit au fort après cet entretien pour s'assurer de sa personne.

Le rapport de ce nègre nous intrigua beaucoup, car il était difficile de croire que les ennemis eussent choisi ce lieu pour faire leur descente, en ayant d'autres plus aisés que celui-là. On crut que ce ne serait qu'une feinte pour nous y attirer pendant qu'ils feraient leur véritable attaque à la Savane et à l'embouchure de la Rivière des Pères. Ce fut sur ce préjugé que le gouverneur changea encore une fois la distribution de ses postes et qu'il se trompa. Il envoya deux cavaliers pour faire venir les troupes qui étaient à l'Anse Vadelorge et par-delà et me chargea de les aller attendre au grand passage de la Rivière du Plessis, afin de les poster au haut de cette rivière, à mesure qu'elles arriveraient. Ces troupes étaient la compagnie de Thomaseau, celle des enfants perdus et celle des nègres, qui faisaient 185 hommes. Il me donna deux cavaliers pour lui donner des nouvelles de ce qui se passerait et surtout de l'arrivée de ces trois compagnies. Je postai les troupes selon la dernière distribution le long de la Rivière du Plessis en cet ordre : au petit poste, qui est à l'embouchure de la rivière, le sieur Gabriel le Roi, enseigne de la compagnie de Saint-Louis, brave homme et bon officier, avec vingt-cinq hommes de sa compagnie, et de celle du sieur Losteau ; c'était à peu près ce que ce poste en pouvait contenir. Au second poste en remontant la rivière, le sieur Lostau avec sa compagnie. Au passage de la même rivière, les compagnies des sieurs de Bourg et des Vaux. A un autre passage, devant la maison du sieur Boitout, la compagnie du sieur Trezel, et plus haut celle du sieur Chevalier. Ces cinq compagnies faisaient 263 hommes. Le gouverneur s'était posté au morne de la Madeleine avec ses volontaires et les compagnies des sieurs Roule, Desprez, Heurtaut, Rousseau et Sain, qui faisaient 317 hommes. Le sieur du Chatel avec sa compagnie fut posté au Baillif, et le reste des

troupes, qui faisaient encore près de six cents hommes, fut posté devant la Rivière du Baillif jusqu'au bourg de la Basse-Terre. Après que j'eus établi les troupes le long de la Rivière du Plessis, je revins au grand passage, où je dormis un peu sur le bord du chemin, enveloppé dans un manteau qu'on me prêta.

CHAPITRE IV

Les Anglais mettent leurs troupes à terre. Ce qui se passa depuis la descente jusqu'à l'abandonnement du bourg de la Basse-Terre.

L'inquiétude où j'étais de ce que les trois compagnies qui étaient à l'Anse Vadelorge ne venaient point, m'obligea d'envoyer deux nègres pour en savoir des nouvelles et de dépêcher un des deux cavaliers au gouverneur pour lui donner avis que ces troupes ne paraissaient point, quoiqu'il fût quatre heures du matin, et que j'eusse envoyé deux exprès pour en savoir des nouvelles, C'était le vendredi 23 mars. Le cavalier revint à toutes jambes me dire de la part du gouverneur que si elles n'étaient pas arrivées dans une heure, je le lui fisse savoir. Le major passa sur les cinq heures, il me dit qu'il n'avait point vu les cavaliers que le gouverneur lui avait envoyés et que les trois compagnies ne quitteraient point leurs postes sans un ordre exprès. Il voulut bien y retourner sur-le-champ à ma prière, afin de les faire venir, et cependant je fis savoir ce contretemps au gouverneur. Comme il savait l'importance du poste haut de la rivière, qui, étant pris, donnait lieu aux ennemis de nous prendre par derrière, il m'envoya sur-le-champ les compagnies de Roulle et de Heurtaut, qui étaient au centre de son poste, afin que je pusse garnir celui d'en haut, me marquant qu'à mesure que les trois compagnies arriveraient je les postasse au grand passage de la Rivière du Plessis en lui envoyant celles qui y étaient ou que je les lui envoyasse si elles n'étaient pas trop fatiguées.

Pendant que je conduisais les deux compagnies qu'il m'avait envoyées nous aperçûmes une grande fumée au quartier des Habitants et un peu après une semblable à l'Anse Vadelorge, et aussitôt l'amiral tira un coup de canon, quelques moments ensuite il en tira un second et environ un demi-quart après un troisième.

C'étaient les Anglais descendus aux Habitants pendant la nuit qui avaient mis le feu à quelques maisons pour signal à leur amiral qu'ils étaient à terre, et peut-être aussi pour nous attirer de ce côté-là et nous couper.

Le major arriva enfin au lieu où étaient nos trois compagnies et les fit partir pour nous joindre dans le temps que le détachement anglais destiné pour mettre à terre à l'Anse Vadelorge y débarqua ; nos gens n'avaient d'autre avantage sur les ennemis que celui d'avoir monté le morne de l'anse avant eux, de sorte que quand les deux partis se trouvaient chacun sur la crête d'un morne, le vallon entre deux, ils se fusillaient, ce qui retardait beaucoup la marche de nos gens. Le malheur voulut encore qu'au lieu de prendre le chemin ordinaire par le grand passage, ils prirent celui du haut de la rivière, parce que c'était le poste qu'ils devaient occuper selon la première distribution qui avait été faite.

Dès que l'amiral eut tiré le troisième coup de canon, on vit déborder trente deux chaloupes chargées de troupes qui s'avancèrent en bon ordre pour descendre dans l'Anse du Gros François. Le poste de la droite et le canon qui était à la gauche firent un si beau feu qu'ils les obligèrent de se replier sur l'embouchure de la Rivière Duplessis, afin de se couvrir d'un petit cap qui termine l'anse ; mais l'officier que j'y avais posté avec 25 hommes et environ encore autant qui y coururent du poste voisin firent un feu si vif et si continu et leur tuèrent tant de monde qu'elles furent obligées de rebrousser chemin deux ou trois fois. A la fin il partit de l'amiral une chaloupe avec un grand pavillon, sur l'arrière de laquelle il y avait un officier le sabre à la main, qui les obligea d'aborder, de sauter à terre, et qui renvoya sur-le-champ les chaloupes, qui, dans deux ou trois voyages qu'elles firent, débarquèrent quinze à seize cents hommes.

Pendant que ces choses se passaient j'eus avis que nos trois compagnies paraissaient sur la hauteur de l'autre côté de la rivière ; je cours à toute bride à un passage et je leur fis signe de venir avec moi, elles vinrent aussitôt, je parlai aux officiers ; mais comme elles étaient fort fatiguées du chemin qu'elles avaient fait en montant tant de mornes, je pris le devant pour m'en retourner au grand passage et envoyer en diligence deux compagnies au poste du gouverneur, que celles qui me suivaient allaient remplir. Comme chemin faisant j'avais la vue attachée sur la mer, je me sentis tout d'un coup tirer en bas de mon cheval par les nègres qui m'accompagnaient et en même temps on fit sur nous une vigoureuse décharge qui coupa beaucoup de branches autour de nous sans pourtant nous faire de mal ; elle venait d'une grosse troupe d'Anglais qui remontaient la crête du morne en cherchant quelque endroit qui ne fût pas si bien gardé que ceux dont ils avaient essayé le feu en tentant inutilement d'y passer. Je me ren-

dis au grand passage, où nos gens tenaient en échec un corps de quatre à cinq cents hommes qui étaient de l'autre côté de la rivière, d'où ils faisaient un très grand feu, sans pourtant nous faire aucun mal, au lieu que les nôtres, qui étaient couverts d'un bon retranchement, les tiraient à coup posé et les manquaient rarement. Enfin ce jeu leur devint si insupportable qu'ils furent contraints de se mettre le ventre à terre derrière quelques murailles sèches éboulées pour se couvrir et n'être plus en butte à nos coups.

Nous entendions avec plaisir qu'on se battait vigoureusement à l'Anse du Gros François et au petit retranchement de la pointe. Nos compagnies commençaient à paraître et celles qui devaient aller joindre le gouverneur étaient déjà en marche quand un cavalier me vint dire de lever promptement les postes de la rivière et de les faire défiler par le haut, parce que le poste du Gros François était forcé; je lui demandai s'il avait cet ordre par écrit, parce que le gouverneur m'avait dit que s'il arrivait quelque chose d'extraordinaire, il m'écrirait ou m'enverrait son cachet, pour m'assurer de ce qu'on me dirait de sa part. Comme le cavalier n'avait rien de tout cela, je continuai à faire garnir le poste que les deux compagnies laissaient; mais le major arriva, qui me dit que le poste du Gros François était forcé, et sur-le-champ il fit retirer nos troupes. J'étais tellement préoccupé que cela ne pouvait être que je suivis le grand chemin pour m'en assurer par moi-même. J'essayai en achevant de monter le morne toute la décharge des Anglais, qui s'étaient relevés, voyant du mouvement parmi nous et que notre feu était cessé, et je continuai mon chemin malgré leurs balles.

Quand j'arrivai sur la hauteur de l'Anse du Gros François, je vis que le retranchement de la gauche était garni et faisait feu sur les ennemis; cela me donna de la joie, je crus que nos gens avaient repris cœur et repoussé les ennemis. Je piquai mon cheval pour aller dire au gouverneur qu'il allait avoir deux compagnies dans le moment, mais je n'eus pas fait cent pas que je vis grand nombre de gens qui montaient le morne au travers des cotonniers; la préoccupation où j'étais me fit croire que c'étaient nos gens qui abandonnaient le poste du milieu de l'anse, et sans faire attention que la plupart étaient habillés de rouge, je m'avançai vers eux en leur criant de faire volte-face et qu'ils allaient être soutenus; heureusement pour moi, je trouvai une haie de raquettes qui m'empêcha de passer, et ayant vu plus clairement l'erreur où j'étais, je descendis de cheval, sur lequel je fis monter mon petit nègre et lui dis de se sauver; cet enfant ne voulait pas me quitter et je fus contraint de le menacer pour l'y obliger.

Les Anglais, dont je n'étais éloigné que d'une portée de pistolet, me crièrent quelques paroles dont je n'entendis autre chose que bon quartier; je me jetai dans les halliers qui étaient sur la gauche du chemin, afin de

gagner plus facilement un petit sentier qui était dans le revers du morne ; ils me tirèrent quelques coups sans effet. Je repris le grand chemin après avoir échappé à ce danger pendant que les Anglais étaient occupés à couper les raquettes avec leurs sabres pour se faire un passage.

Je me trouvai avec nos gens qui battaient en retraite et qui faisaient ferme de temps en temps pour arrêter les Anglais et donner le loisir au reste de nos troupes de défilier. Un officier me dit que M. le Gouverneur était en peine de moi et que je ferais bien de l'aller joindre au bourg du Baillif. Je trouvai un peu plus loin mon petit nègre qui m'attendait avec mon cheval, je montai dessus et je fus au bourg du Baillif, où je rencontrai le gouverneur, qui assemblait ses soldats à mesure qu'ils arrivaient ; il me dit que nous devions le mauvais succès de cette journée aux deux cavaliers qu'il avait envoyés porter l'ordre aux troupes qui étaient à l'Anse Vadelorge, parce que ces troupes n'étant pas venues à temps pour occuper leurs postes, il avait été contraint de dégarnir son centre pour nous empêcher d'être pris par nos derrières et que les Anglais avaient profité de ce contretemps avant qu'il y pût remédier et avaient forcé le poste du milieu.

Il me parut fort mécontent du sieur du Chatel ; il lui avait mandé de venir joindre avec sa compagnie et quelques autres troupes ; mais il était venu si lentement que quand il était arrivé il n'était plus temps ; de sorte que lui et ses soldats n'avaient seulement pas vu les Anglais et s'en étaient retournés vingt fois plus vite qu'ils n'étaient venus, sans avoir tiré un seul coup de fusil. L'affaire ne dura pas plus d'une heure et demie et cependant elle coûta plus de trois cent cinquante hommes tués sur l'Anse du Gros François, pour le moins autant de blessés, sans compter ce qu'ils avaient perdu dans leurs chaloupes avant de pouvoir mettre à terre, qui montait à plus de deux cents, comme nous l'avons su dans la suite ; de manière que l'amiral anglais, qui avait intérêt de conserver ses gens, se désespérait de les voir exposés à la boucherie dans le fond d'une anse toute environnée de retranchements ; et il avait raison, car si le poste du milieu avait été garni comme il devait être, il est certain que les Anglais y auraient laissé tous ceux qu'ils y avaient mis à terre.

Le gouverneur me demanda des nouvelles du sieur Domonville, son neveu ; je lui dis que je venais de le quitter et qu'il n'était point blessé. « Allez, me dit-il, à votre rivière, arrêtez-y toutes les troupes, faites border le retranchement et dites de ma part à l'officier qui commande la batterie de Saint-Dominique de continuer à faire feu sur les ennemis et de ne l'abandonner que quand les Anglais seront maîtres de la hauteur de votre église. »

Les vaisseaux anglais s'étendirent cependant le long des retranchements de notre savane et nous canonèrent de leur mieux. Il y avait parmi eux

une barque hollandaise de dix canons, qui venait jusqu'à la lame, et qui faisait un feu continu ; elle avait deux trompèthes sur son gaillard qui faisaient des fanfares pour nous insulter ; nos gens, piqués de cette fanfaronnade, tirèrent dessus, les tuèrent ou les blessèrent, car on les vit tomber et on n'entendit plus de trompettes.

Après que j'eus parlé au sieur du Rieux, alors enseigne de la compagnie de Maisoncelle, qui commandait la batterie de Saint-Dominique, j'allai à notre rivière ; j'y trouvai le major, qui faisait border les retranchements ; je vis que le canonnier de notre tour s'était retiré et avait emporté les pointes d'acier pour enclouer le canon ; j'y montai avec trois de nos nègres et un de nos domestiques et je commençai à faire jouer notre canon. Un navire de 70 canons se vint mettre devant moi, mais soit qu'il eût peu de monde à bord, soit qu'il voulût ménager ses munitions, il ne fit pas tout le feu qu'il pouvait faire et ne m'envoya jamais plus de trois volées de canon à la fois ; nous étions si proches que nous nous parlions ; il crut une fois m'avoir démonté et un de ses gens me cria en français : « Père blanc, ont-il porté ? » Je pointai ma pièce et je donnai dans un sabord de sa sainte-barbe, où il y eut du fracas ; je leur criai à mon tour : « Celui-là est-il bon ? » « Oui, oui, me dit-on, nous allons te payer. » En effet, ils me lâchèrent trois volées si bien pointées qu'elles croisèrent la tour deux ou trois pieds au-dessus de nos têtes, et nous en sentîmes le vent de bien près ; je le servis encore neuf ou dix fois, après quoi je descendis pour parler au gouverneur ; il me dit de faire enclouer le canon et de l'abandonner, parce que les ennemis allaient paraître sur la batterie de Saint-Dominique, d'où ils incommoderaient avec leur mousqueterie. Le sieur du Rieux, après l'avoir bien servi et avoir obligé la barque hollandaise à nous laisser en repos pour s'aller raccommoder, se voyant exposé à la mousqueterie des ennemis qui étaient autour de notre église, encloua ses trois pièces et se retira ; faute de clou, je ne pus faire la même chose. Je me contentai de faire mettre trois gargousses et trois boulets dans le canon et un quatrième boulet à un pied de la bouche, bien entouré de filasse et bien tappé ; je fis répandre quelques gargousses de poudre sur la plate-forme et transporter les munitions qui étaient dans le corps de garde.

Il est certain que ce qu'il y a de moins à craindre dans ces occasions est le canon des vaisseaux ; il fait beaucoup de bruit et peu de mal. Le vaisseau qui était devant la tour tira plus de cent coups, à la portée de la voix, sans donner dedans. Il aurait peut-être mieux réussi s'il eût été plus loin ; mais comme il était dans le commencement des grosses lames, il tanguait beaucoup, et par conséquent il ne pouvait pas pointer juste. Nous ne perdîmes personne dans toute cette action et nous en fûmes quittes pour deux habitants légèrement blessés.

Je passai la rivière des Pères avec le gouverneur, qui l'avait fait passer auparavant aux troupes qui s'étaient retirées par le bas, car celles qui avaient pris le chemin des hauteurs n'étaient pas encore arrivées. Les ennemis plantèrent un drapeau sur la batterie de Saint-Dominique et se mirent en bataille dans notre savane. Trois de leurs hommes s'étant avancés pour piller dans notre couvent y furent pris ; un d'eux était un Français réfugié. On les conduisit au gouverneur, qui les envoya au corps de garde du fort et ordonna qu'on les mît aux fers, sans les laisser parler à personne. Il fit ensuite border une partie du retranchement de la rivière et doubla les rangs à celui du bord de la mer ; mais comme les troupes ne paraissaient pas fort empressées pour aller vers le haut, parce que le canon des vaisseaux balayait le chemin qui y conduisait ; je dis au gouverneur que c'était le temps de voir les braves et ceux qui me reprochaient que j'avais peur quand je traçais les retranchements ; cependant personne ne se présentait, il n'y eut que le sieur Sain avec sa compagnie de la Grande-Terre qui s'offrit d'y aller, pourvu qu'on lui montrât le poste et le chemin pour y aller. Je pris congé du gouverneur et je l'y conduisis. Ce bon exemple fut suivi de trois autres compagnies, qui nous suivirent. Je trouvai le sieur le Fèvre avec les enfants perdus et les nègres ; il me demanda où il pourrait se mettre pour faire quelque chose ? Je le plaçai vis-à-vis de notre sucrerie, que j'avais envie de faire brûler pour rendre le poste inutile aux ennemis ; mais après y avoir réfléchi, je n'osai l'entreprendre, de crainte de m'attirer tous nos Pères à dos, car quoique les ennemis l'aient brûlée avant de se rembarquer, on n'aurait pas manqué de me reprocher qu'elle ne l'aurait pas été si je n'y avais pas fait mettre le feu.

Je continuai à placer les troupes à mesure qu'elles arrivaient et à montrer aux officiers par où ils pourraient se retirer et se rallier, s'ils se trouvaient trop pressés, et je fis rompre le canal qui portait de l'eau au moulin du sieur Boulogne, afin d'ôter ce soulagement aux ennemis s'ils venaient en cet endroit.

Je trouvai en m'en retournant au bord de la mer un nègre du gouverneur qui m'apportait de sa part du pain, du vin et de la viande rôtie. J'invitai le sieur le Fèvre et quelques autres officiers à manger, et nous allions commencer quand je fis réflexion qu'il était jour maigre ; je leur dis de continuer, et je me contentai d'un morceau de pain avec des bananes, que je mangeai d'un grand appétit, ayant fatigué depuis les quatre heures du matin sans avoir pris autre chose que de l'eau en passant les rivières.

Cependant les Anglais s'emparèrent de notre sucrerie et s'y mirent à couvert des coups de fusil qu'on leur tirait de nos retranchements. Un de leurs officiers monta au plus haut étage de notre purgerie et mit la tête à

la fenêtre pour observer ce qui se passait de notre côté ; un nègre s'en aperçut et nous le vint dire pendant que nous mangions ; on lui dit de le tirer quand il paraîtrait ; il n'y manqua pas et il tira si juste que le corps demeura penché sur la fenêtre. Je quittai le sieur le Fèvre ; après que nous eûmes mangé, je descendis au bord de la mer, en attendant le résultat du conseil que le gouverneur était allé tenir au bourg. Le major en revint sur les quatre heures, qui me dit que le gouverneur avait à me parler ; je m'y en allai à pied, faisant mener mon cheval par la bride, parce qu'il y avait huit ou dix vaisseaux ou barques qui nous canonnaient et qui auraient pu m'incommoder si j'avais été à cheval, au lieu qu'étant à pied, la hauteur du retranchement me mettait à couvert.

Je trouvai le gouverneur dans la place d'armes, il me dit qu'il avait été résolu de faire revenir les troupes qui bordaient la rivière de Saint-Louis et les bords de la mer et de les mettre dans les retranchements de Bisdari et de la rivière des Galions, parce que les Anglais, étant à terre, étaient plus forts que nous et avaient des troupes mieux disciplinées ; je lui dis que cette résolution surprendrait les habitants, qui comptaient de bien défendre les postes où ils étaient et de faire périr bien des Anglais avant de le leur céder. Je fis tout ce que je pus pour rompre ce dessein, mais je n'en pus venir à bout ; le gouverneur me dit enfin que ce qui l'obligeait à demeurer ferme était le manque d'officiers, qu'il n'avait que MM. de la Malmaison et de Maisoncelle sur qui il pût compter ; qu'il était de la dernière importance que le premier ne s'éloignât pas du fort et que le second ne pouvant pas être partout, on exposerait toute la colonie à être défaite si on venait à avoir une affaire un peu sérieuse avec les ennemis ; au lieu qu'on ne courait point ces risques quand on serait couvert par le fort et les retranchements de la rivière des Galions et de Bisdari, presque inaccessibles et par conséquent plus faciles à conserver ; qu'on attendrait ainsi le secours de la Martinique, avec lequel il serait facile de chasser les Anglais, d'autant plus aisément que les maladies qui régnaient parmi eux en auraient diminué le nombre, sans compter ce qu'ils perdraient dans les actions qui ne manqueraient pas de se passer tous les jours qui serviraient encore à aguerrir notre monde.

Il me dit ensuite qu'il avait interrogé les trois prisonniers et qu'ils lui avaient constamment déclaré qu'il n'y avait sur la flotte que cinq régiments venant d'Angleterre, qui avaient servi à l'affaire de Vigo, qui étaient fort diminués, non seulement pour avoir été longtemps en mer devant et après cette action, mais encore par la maladie de Siam et la dysenterie qui s'étaient mises dans ces troupes pendant qu'elles étaient à la Barbade ; que dans la revue qu'on avait faite à Marie-Galante ces cinq régiments ne faisaient qu'environ dix-huit cents hommes ; qu'on avait tiré six cents

hommes de tous les équipages des vaisseaux, le régiment de Bregeis, qui était de quatre cent cinquante hommes, et environ douze cents hommes de flibustiers ou de milices du gouvernement d'Antigues et de ses dépendances. Le Français réfugié avait encore déclaré qu'il y avait beaucoup de mésintelligence entre l'amiral de la flotte et le général Codrington, à qui les colonels faisaient difficulté d'obéir, et qu'il y avait eu de grosses gâgures sur la flotte que les troupes seraient repoussées à la descente. Pendant que nous étions à parler, on amena deux déserteurs irlandais, ils confirmèrent tout ce que je viens de dire et ajoutèrent que si on pouvait trouver moyen de faire savoir qu'on donnerait passage aux déserteurs pour se retirer en Europe, le tiers des troupes déserterait.

J'entrai ensuite avec le lieutenant de Roi chez le gouverneur, où l'on fit la distribution des postes que les troupes devaient occuper le long du bord de la mer et de la rivière des Galions. On en fit des copies pour le major et les aides-majors, et l'on acheva de porter au fort les munitions de guerre et de bouche qui étaient encore dans les magasins. Le sieur Binois entra dans le fort et fit travailler à un fourneau sous la petite face du cavalier qui regarde le donjon, afin d'ôter aux ennemis, s'ils s'en rendaient maîtres, une embrasure qui y était, qui aurait incommodé le retranchement qui couvrait le donjon.

Les Pères Jésuites firent porter dans le fort les gros meubles de leurglise, et entre autres deux grandes figures de bois doré de Saint-Louis et de Saint-Ignace. Dans la guerre précédente on les avait laissées dans l'église, mais les Anglais les enlevèrent et les chargèrent sur une barque pour les porter à Antigues ; heureusement la barque fut prise par un de nos corsaires et les figures rendues aux Jésuites et replacées en leurs niches. La même chose n'arriva pas en cette guerre ; le donjon ayant été enlevé par un fourneau, ces statues furent brûlées avec tout ce qu'on y avait retiré. Le gouverneur m'avait beaucoup pressé d'y mettre mes papiers et ce que j'avais de meilleur ; je ne sais par quel pressentiment je n'y voulus mettre qu'une caisse de livres, qui fut brûlée.

Après que les postes eurent été réglés, j'insistai fortement sur deux choses. La première, que l'on retirât les canons de la batterie des Carmes et qu'on les mît dans le fort, ou du moins entre le fort et la falaise du bord de la mer, où l'on pouvait dans moins de vingt-quatre heures établir une batterie couverte d'un fossé et d'une palissade. Ma raison était que les ennemis, trouvant ces canons, les auraient bientôt décloués et forés et s'en serviraient contre nous sans avoir la peine d'en faire descendre de leurs vaisseaux, et qu'ayant une batterie établie dans le lieu que je proposais, nous serions en état de foudroyer le bourg et d'empêcher les vaisseaux de s'en approcher, à quoi j'ajoutais que cette batterie étant établie avant que

les ennemis eussent établi la leur, il était évident que nous les eussions chagriné d'une terrible manière.

La seconde chose sur laquelle j'insistai fut de mettre le feu au bourg avant de l'abandonner ; ma raison était que les ennemis ne manqueraient pas de le faire en se retirant, et qu'ainsi il était plus à propos de les prévenir que leur laisser ce soin, après qu'ils se seraient servis de nos maisons pour se loger ou qu'ils en auraient pris les matériaux pour faire les plates-formes de leurs batteries et les autres choses qui leur seraient nécessaires. Le lieutenant de Roi était de mon sentiment pour les canons, mais il n'en fut point pour brûler le bourg ; il espérait, aussi bien que le gouverneur, que le secours de la Martinique arrivant, on pousserait les ennemis si vivement qu'on ne leur donnerait pas le temps de rien brûler.

La suite a fait voir que j'avais eu raison d'insister sur ce point. A l'égard du premier, le gouverneur n'y voulut jamais consentir, sous prétexte que les Anglais pourraient enlever cette batterie, l'épée à la main, et s'en servir contre nous. Nous lui fîmes voir l'impossibilité de cette entreprise ; mais comme nous le vîmes fixé à les faire seulement enclouer et à les laisser en leurs places, je me retranchai à demander que les affûts et les plates-formes fussent brûlés, ce qu'il m'accorda et me chargea de ce soin. Avant de faire mettre le feu aux plates-formes, je fis enclouer les canons et les fis charger jusqu'à la bouche, afin de les faire crever. Je ne sais pas quel fut leur sort, car on se retira dès qu'on eut mis le feu aux plates-formes, et quand nous rentrâmes dans le bourg après la retraite des Anglais, nous ne trouvâmes que deux canons rompus et plusieurs pièces des autres.

On envoya l'ordre au major pour faire retirer les troupes dès que le soleil serait couché, de manière que les premiers qui défileraient s'arrêteraient sur la hauteur de la sucrerie du sieur Boulogne, pour soutenir celles qui les suivraient, en cas qu'elles fussent inquiétées dans leur marche, et ainsi de hauteur en hauteur, jusqu'à l'entrée du bourg, où elles recevraient l'ordre de leur campement.

Cette retraite se fit en très bon ordre, et le major fit voir qu'il savait son métier. Les Anglais, s'étant aperçus du mouvement de nos gens, voulurent les charger et choisirent pour passer la rivière l'endroit à côté de notre sucrerie ; c'était assurément le plus commode, et c'était pour cela que j'y avais posté le sieur le Fèvre avec ses enfants perdus. Comme il se préparait à se retirer, les Anglais débouchèrent tout d'un coup des deux côtés de la sucrerie, se jetèrent dans la rivière, où il n'y avait de l'eau que jusqu'aux genoux ou à la ceinture, et se pressèrent pour gagner le retranchement. Le sieur le Fèvre les reçut bien, ses gens firent leurs décharges sans se presser, les uns après les autres, et comme ils avaient des pistolets de ceinture, leur feu fut fort vif et fort violent. Les compagnies qui étaient

dans les angles voisins se secondèrent si bien que les Anglais furent obligés de ployer et de se retirer avec une perte considérable sans avoir pu gagner le retranchement. Le sieur le Fèvre se retira ensuite avec tout le reste des troupes au petit pas, sans être inquiété et sans autre perte que d'un homme blessé.

Je me trouvais à l'entrée du bourg avec le gouverneur quand les troupes arrivèrent ; on laissa le sieur le Fèvre avec sa compagnie, celle de Heurtaut et celle des nègres sur la hauteur de la Ravine Billau, pour y passer la nuit et observer les mouvements des ennemis.

On fit entrer dans le fort les compagnies des sieurs Boucachar, Trezel et Titeca, pour se joindre aux deux compagnies de la marine qui y étaient, la première commandée par le sieur Cloche, lieutenant du sieur de Maissoncelle, qui faisait les fonctions de major, et la seconde par le sieur du Chatel. Ces cinq compagnies faisaient 305 hommes, On y fit aussi entrer les deux canonniers du vaisseau nantais dont j'ai parlé, deux autres canonniers de l'île avec douze aides, quelques volontaires qui voulurent tenir compagnie au lieutenant de Roi, deux chirurgiens, un Père Carme pour aumônier, les gardes-magasins, quelques ouvriers et des domestiques ; de sorte qu'ils se trouvèrent environ 370 hommes.

Le poste du haut de la rivière des Galions, appelé le Passage de Madame, fut occupé par les compagnies des sieurs le Bourg, Lostaut et Thomaseau, qui faisaient 163 hommes.

On renvoya la compagnie des Trois Rivières, commandée par le sieur des Meurs, en son quartier, pour garder les anses, avec ordre de tenir une garde sur le chemin du réduit, pour empêcher que qui que ce soit ne passât du côté de la Cabesterre sans une permission signée du gouverneur.

La compagnie des Saintes fut postée au Vieux Fort, à l'Anse de la Croix et aux environs, pour défendre ces lieux-là en cas de besoin et pour entretenir des vigies, pour découvrir ce qui se passait en mer et en donner avis.

La compagnie du sieur Celleron, comme la plus ancienne, eut la droite et fut postée sur la hauteur à l'embouchure de la rivière des Galions, le long du boyau qui faisait face à la mer ; les autres compagnies s'étendirent jusqu'au morne de Bisdari ; la cavalerie de la Basse-Terre, qui avait envoyé ses chevaux dans les hauteurs et aux trois rivières, fut mise à la batterie des Galions, où le gouverneur avait choisi son poste avec les volontaires qui l'accompagnaient. Les cavaliers de la Cabesterre et de la Grande-Terre et la compagnie du sieur Heurtaut furent postés à l'habitation du sieur Milet et de la veuve Cherot, sur la rivière des Galions, pour garder les petits passages qui étaient sur cette rivière.

La compagnie du sieur le Fèvre et celle des nègres n'eurent point de poste fixe, parce que leur emploi était d'être toujours en campagne pour harceler les ennemis, enlever des prisonniers et favoriser les déserteurs.

Il était plus de minuit avant que les troupes eussent défilé par le bourg pour aller s'établir dans leurs postes. J'allai dormir trois ou quatre heures dans la salle du gouverneur pendant qu'on achevait de transporter ses meubles.

CHAPITRE V

Ce qui se passa de part et d'autre jusqu'à l'arrivée du secours de la Martinique.

Le samedi matin, 24 mars, M. de la Malmaison, lieutenant de Roi, entra dans le fort ; il l'avait défendu avec tant de valcur douze ans auparavant que nous étions assurés qu'il ne s'acquerrait pas moins de gloire dans cette occasion. On mit le feu à la batterie de Saint-François et nos trois compagnies qui avaient passé la nuit sur la hauteur de la Ravine Billau, sans être inquiétées le moins du monde, entrèrent dans le bourg et firent la recherche dans toutes les maisons pour voir s'il n'y aurait point de nègres ou d'engagés cachés pour se rendre aux ennemis.

Sur les dix heures, une garde qui était sur une hauteur ayant fait signe que les ennemis approchaient, on tira un coup de canon pour avertir les enfants perdus et les nègres de se retirer du bourg ; on les mit en bataille sur l'esplanade du fort. Le gouverneur commanda à la compagnie des nègres d'obéir au sieur le Fèvre, et lui donna ordre de s'aller embusquer derrière l'enclous des Jésuites, pour faire des prisonniers, mais sans s'engager dans aucune affaire qui eût des suites.

Les ennemis s'approchèrent, marchant sur deux colonnes ; une tenait le bord de la mer et était épaulée par les vaisseaux ; l'autre avait pris le chemin de la hauteur, c'est-à-dire à cinq cents pas du bord de la mer ; ils marchaient fort serrés et en bon ordre, croyant trouver de la résistance, et assurément ils en auraient trouvé si on eût suivi l'avis de M. de la Malmaison, qui voulait leur disputer le pays à chaque hauteur ou ravine, ce qui les aurait retardés considérablement et leur aurait fait perdre bien du monde ; mais le gouverneur jugea plus à propos de conserver les habitants. Ils s'emparèrent du bourg Saint-François et ne passèrent pas la

Rivière aux Herbes, qui le sépare de celui de la Basse-Terre. Le sieur le Fèvre vint par les hauteurs jusqu'au-dessus de la Ravine Billau, il mit le feu à toutes les cannes qui étaient de ce côté-là et en s'en retournant à toutes celles qui étaient à six cents pas au-dessus du bourg ; il faisait un vent de terre assez frais qui fit que le feu se communiqua aisément de tous côtés. Les ennemis furent surpris de cet incendie ; ils crurent qu'on les voulait attaquer ; ils prirent les armes, se mirent en bataille et y passèrent toute la nuit. Nos gens s'en approchèrent à la faveur de la nuit et leur tirèrent quelques coups de fusil, mais ils ne voulurent jamais quitter leurs postes, où ils se tenaient si serrés qu'il fut impossible de faire aucun prisonnier. Ils s'établirent le dimanche 25 dans le bourg de la Basse-Terre, c'est-à-dire dans les maisons qui étaient à couvert du canon du cavalier et de la plate-forme, à côté du donjon. Il y avait trois pièces en cet endroit qui balayaient toute la rue du bourg, de sorte qu'ils furent obligés de percer les maisons pour se communiquer, n'étant pas possible de le faire autrement sans s'exposer à être emporté par le canon qui tirait sans cesse et avec tout le succès possible.

Le lundi 26 on s'aperçut que les Anglais travaillaient à établir une batterie dans l'enclos des Jésuites ; mais comme on ne savait pas précisément l'endroit, on prit le parti de raser leur muraille à coups de canon. Deux déserteurs, qui vinrent le mardi matin et qu'on fit entrer dans le fort, montrèrent l'endroit où ils travaillaient, qui était couvert de quantité de broussailles ; ils nous dirent que notre canon leur avait déjà tué ou blessé plus de cinquante hommes, et entre autres deux officiers que l'on regrettait beaucoup.

On avait fait une ouverture pour entrer dans le fort à côté du donjon, et on pouvait y entrer par la porte ordinaire, car les ennemis ne se sont jamais approchés assez près pour nous en empêcher l'entrée. J'allai dîner chez M. de la Malmaison, je lui dis que j'avais été le matin à Houelmont, d'où j'avais découvert avec mes lunettes tout le travail des ennemis et que je m'étais aligné à deux cocotiers qui répondaient dans le chemin que les ennemis avaient fait dans les cannes brûlées pour conduire leur canon, qu'ils faisaient traîner par des soldats, faute de bœufs ou de chevaux, et qu'enfin M. Houel était demeuré sur la montagne pour faire signe avec un pavillon des démarches des travailleurs. Nous passâmes tout l'après-dîner à la batterie du Cavalier à tirer sur le chemin et sur les travailleurs anglais, et nous sûmes le soir même que nous avions rompu un de leurs canons, tué ou blessé bon nombre de leurs traîneurs et mis en désordre tous ceux qui travaillaient à leur batterie.

Je fus le lendemain à Houelmont avec M. Houel de Varennes ; nous y passâmes toute la journée. Je crois avoir dit dans un autre endroit que

M. de Varennes était fils de M. Houel, ci-devant seigneur et propriétaire de la Guadeloupe. Quoiqu'il parût un homme sans façon, il ne laissait pas d'être extrêmement poli et d'avoir toutes les manières d'un homme de qualité, sans gêne et sans contrainte ; il était brave, généreux, libéral ; sa maison était ouverte à tous les honnêtes gens et les pauvres trouvaient en lui des secours toujours prêts ; il suffisait qu'il sût le besoin d'une personne pour aller au-devant, lui offrir et lui donner plus qu'elle n'aurait osé demander ; il s'était logé à cent pas du gouverneur, sur la hauteur de la rivière des Galions, il tenait une bonne table et se faisait un plaisir d'y recevoir bien du monde. Les deux batteries du fort furent si bien servies que les Anglais ne purent ni transporter leurs canons, ni travailler à leur batterie de toute la journée.

Nous apprîmes le soir que le sieur de Machault, capitaine de vaisseau, était arrivé à la Martinique en qualité de gouverneur général et qu'il avait apporté au sieur de Gabaret, gouverneur de la Martinique, la commission de lieutenant au gouvernement général, qu'avait le défunt commandeur de Gitaut. Nous sûmes par la même voie qu'on se préparait à la Martinique à nous secourir et que ce serait le nouveau lieutenant général qui conduirait le secours. M. Auger en témoigna de la joie, mais il fut facile de découvrir que dans le cœur il n'en était point du tout content ; il souhaitait le secours, mais le conducteur lui déplaisait infiniment, soit parce qu'étant moins ancien gouverneur que lui, il le voyait dans un poste qu'il croyait lui être dû, soit parce que l'ayant vu à la Martinique en 1693, lorsque cette île fut attaquée par les Anglais, il ne lui avait pas paru un homme de conduite ni de résolution. Comme j'étais presque toujours avec le gouverneur, je m'aperçus plus que les autres de son chagrin, et je lui en parlai une fois que nous nous trouvâmes seuls, et quoiqu'il dissimulât, voulant être maître de son secret, je vis tout ce qu'il avait dans l'âme, et j'en tirai de fâcheuses conséquences pour la suite.

Le mercredi 28, M. de la Malmaison m'envoya prier à dîner ; j'y passai presque toute la journée ; nous parlâmes de l'arrivée du sieur de Gabaret, et il se trouva que nos pensées ne s'accordèrent que trop. Je ne sais pour quelle raison nous montâmes au haut du donjon, mais y étant, nous découvrîmes qu'il y avait beaucoup d'officiers à table dans un pavillon de maçonnerie, qui était à un des angles du jardin des Jésuites. Le lieutenant de Roi envoya ordre aux canonniers d'y pointer trois ou quatre pièces et de les tirer en même temps. Cela fut exécuté et causa un fracas terrible dans ce pavillon. La poussière nous empêcha d'abord de voir ce qui s'y était passé ; mais quand elle fut abattue, on vit le pavillon vide et fort délabré et beaucoup de gens qui emportaient des corps morts ou blessés

dans les bâtimens qui étaient au-dessous et qui servaient de cuisine et de réfectoire à ces Pères.

Le sieur le Fèvre surprit avec ses deux troupes une compagnie anglaise qui remontait la Rivière aux Herbes, ou pour reconnaître le pays, ou pour chercher des vivres. Les Anglais crurent d'abord tenir sept ou huit de nos nègres qui paraissaient avoir été surpris et qui prirent la fuite exprès, pour les attirer dans l'embuscade ; ils les suivirent en effet et se virent tout d'un coup enveloppés ; ils ne laissèrent pas de se défendre si bien qu'ils donnèrent le temps à un détachement de les venir dégager, après avoir laissé sur place dix-huit morts et sept blessés, que les nègres achevèrent pour avoir leurs habits, et deux prisonniers. On ne peut croire combien ce petit avantage augmenta le courage de nos gens et surtout de nos nègres.

La plus grande partie des nègres de notre habitation s'étaient retirés dans les hauteurs du Marigot ; il y en avait quinze ou vingt qui étaient armés pour les défendre et environ trente qui servaient dans la compagnie des nègres. Nos gens avaient mis les femmes, les enfans, les vieillards et les infirmes dans ces endroits éloignés et difficiles, et ceux qui étaient armés gardaient l'entrée du bois et allaient en parti, d'où ils ne revenaient jamais les mains vides.

Deux de ces nègres vinrent le jeudi au soir donner avis à notre Supérieur que les Anglais avaient brûlé notre sucrerie et tous nos bâtimens du Marigot, et qu'il y avait apparence qu'ils voulaient tirer nos chaudières, qui étaient cachées dans la falaise ; ils nous rapportèrent que quand les Anglais étaient arrivés chez nous, il y avait trois de nos nègres sur un petit morne au-dessus de la sucrerie ; qu'un Anglais ou Français réfugié s'était détaché et leur avait demandé s'il y avait sûreté de traiter avec eux, et que lui ayant répondu que oui, pourvu qu'il vînt seul et sans armes, il avait eu l'imprudence de monter avec son fusil sur l'épaule, la crosse en arrière ; deux de ces nègres étaient armés, le troisième n'avait qu'une longue serpe, dont j'avais fait une certaine quantité, pour couper des raquettes et autres bois épineux, qui avait un manche de fer de deux pieds de long ; de sorte qu'avec la longueur du coupant et du manche de bois, cet instrument avait près de quatre pieds de longueur. Quand ce négociateur fut monté jusqu'où ils étaient, il les exhorta de prendre parti avec les Anglais et de leur découvrir où étaient les nègres et les Pères Blancs, les assurant d'une bonne récompense s'ils les faisaient prendre. Nos trois nègres lui dirent que la chose était faisable, mais qu'ils voulaient avoir un écrit signé de la main du général Codrington, qui les déclarait libres, eux et leurs familles, et qu'à cette condition ils l'assuraient de lui livrer plus de trois cents nègres. Soit que l'Anglais crût ce que nos nègres lui disaient ou qu'il fit semblant de le croire, afin de faire approcher ses camarades et

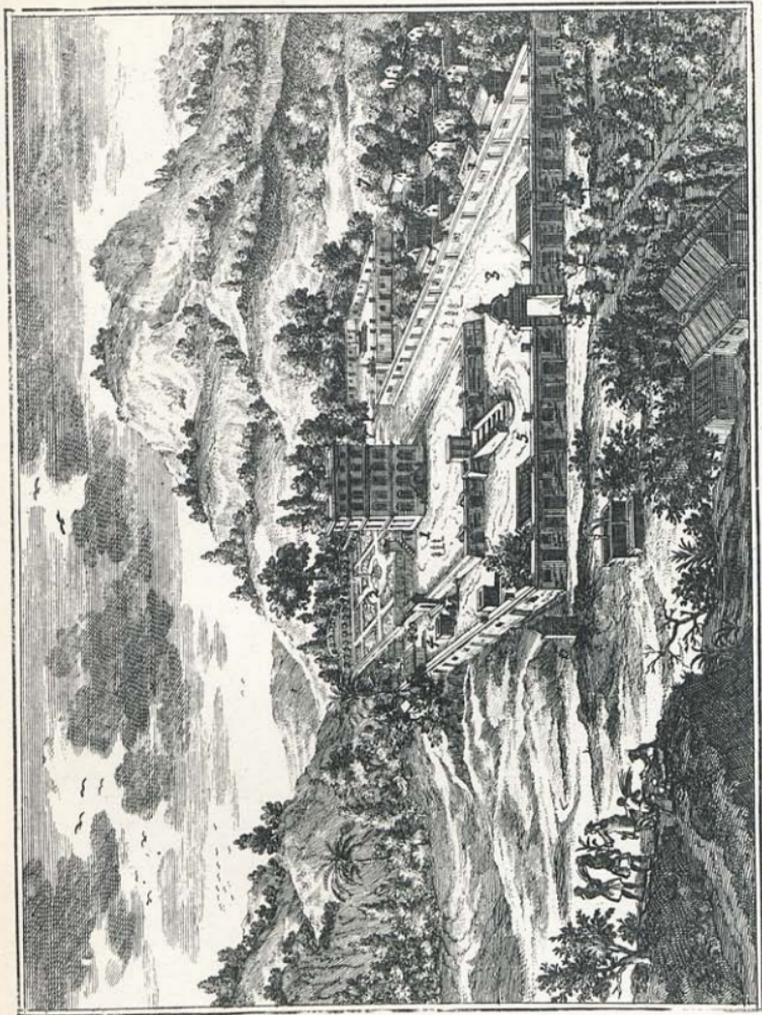


PLANCHE XIII. Une partie de l'île de
Saint-Christophe avec le château du
général. Gravure du XVII^e siècle.

se saisir de nos trois nègres, il leur promit ce qu'ils demandaient et leur toucha dans la main, et se tournant vers ses gens il leur fit adroitement un signe dont nos nègres s'étant aperçus, celui qui avait la serpe lui en déchargea un coup sur le côté de la tête qui l'étendit par terre. Les deux autres prirent le corps et le jetèrent dans la falaise, parce qu'ils n'avaient pas le temps de le dépouiller, et s'enfuirent, emportant seulement son fusil, un pistolet qu'il avait à la ceinture et son chapeau, qui avait une taillade de six à sept pouces de longueur.

Les Anglais qui étaient au bas du morne montèrent en diligence pour secourir leur camarade et se venger de nos nègres ; ils les suivirent jusqu'au bois, mais ils n'osèrent y entrer, parce qu'ils se virent canarder de différents endroits, sans savoir à qui ils auraient à faire s'ils avançaient ; ils mirent le feu à nos cannes en se retirant et à tous nos bâtiments.

Le vendredi 30, notre Supérieur me vint trouver à ma baraque, au passage de la Rivière des Galions, pour prendre avec moi les mesures pour sauver nos chaudières ; nous fûmes trouver le gouverneur et nous obtînmes que le sieur le Fèvre nous rendît ce service avec ses deux compagnies. Je voulais les accompagner, mais le gouverneur ne le jugea pas à propos. Le sieur le Fèvre y alla ; il posta ses gens dans la cote du parc, vis-à-vis l'endroit où les Anglais travaillaient à retirer nos chaudières, et fit sur eux des décharges si meurtrières qu'il les obligea d'abandonner ce qu'ils avaient commencé et de se retirer après avoir perdu plusieurs des leurs et eu beaucoup de blessés. Nous en fûmes quittes pour cinq chaudières qu'ils avaient déjà emportées, avant que le sieur le Fèvre fût arrivé ; on mit les autres dans des endroits plus sûrs et nous les trouvâmes après la retraite des ennemis.

Nous eûmes en deux jours onze déserteurs ; ils dirent tous qu'il y avait beaucoup de malades dans leurs troupes, et que sans la crainte qu'ils avaient de rencontrer des nègres armés, il désérterait beaucoup de monde. On proposa à M. Auger de faire semer des billets aux environs de leur camp pour les exciter à désérer et leur donner des signaux ; il eut des raisons pour ne le pas faire.

Le dimanche premier avril, le sieur le Fèvre, étant sorti du camp avec ses deux compagnies, rencontra à mille pas au-dessus du bourg trois compagnies anglaises, qui allaient vers les habitations des Carmes et du sieur du Quéry ; il envoya un de ses hommes avertir les nègres qui étaient à quelque distance de lui de le venir joindre, en passant au travers des cannes brûlées, afin de prendre les ennemis en flanc ; il s'avança ensuite sur le bord d'une petite ravine ; ceux-ci, se voyant trois fois plus forts que lui, voulurent l'envelopper, mais les nègres étant venus d'un côté, et le sieur du Pont, lieutenant de cavalerie de la Cabesterre, s'étant trouvé par hasard

de ce côté-là avec vingt-cinq ou trente hommes, les Anglais furent poussés si vivement de tous côtés que sans un secours considérable qui les vint dégager, pas un ne serait retourné en leur camp ; ils laissèrent trente-sept morts sur la place et environ vingt blessés, dont les nègres prirent soin ; on leur fit quatre prisonniers et nous n'eûmes que deux hommes blessés. Il faut convenir que c'est un grand avantage de bien savoir le pays : nos gens étaient toujours à couvert pendant que les Anglais, qui ne le connaissaient pas, tombaient à tous moments dans les embuscades que les nôtres leur dressaient.

Un des nègres de notre maison tua un officier anglais et emporta son esponton, son épée et son hausse-col ; il m'apporta ces trois pièces, qui pensèrent être cause d'un démêlé, parce qu'un de nos officiers les lui demanda et le menaça de le maltraiter s'il ne les lui apportait ; le nègre m'en vint faire ses plaintes et me dit résolument que si l'officier levait la main sur lui il le tuerait. Je le connaissais tout propre à le faire comme il le disait, et à s'aller rendre ensuite aux Anglais ; je lui dis de n'en rien craindre et que je parlerais à cet officier ; en effet, je le rencontrai le même jour chez le gouverneur et je lui dis que s'il voulait avoir des armes des officiers anglais, il fallait qu'il prît la peine de les aller tuer, et que je le priais de ne plus penser à celles que mon nègre avait gagnées, parce qu'elles étaient en de bonnes mains. Le gouverneur lui dit qu'il avait tort et lui montra le danger auquel il s'exposait.

Le lundi 2 avril, les Anglais démasquèrent leur batterie, et après qu'un d'eux nous eût crié : « Bonjour, messieurs les Français », ils commencèrent à tirer sur le cavalier du fort ; leur batterie n'était d'abord que de cinq pièces de douze et de dix-huit livres de balle ; ils l'augmentèrent jusqu'à onze pièces de différents calibres ; elle était placée dans le premier enclos des Jésuites, éloignée du cavalier d'environ quatre cent cinquante pas, mesure du pays, c'est-à-dire deux cent vingt-cinq toises ; ils firent à droite et à gauche des parapets pour la défendre ; ils avaient six pieds de hauteur avec une banquette, le tout composé de piquets clayonnés, pour soutenir la terre dont le milieu était rempli ; c'était là qu'ils tenaient leur mousqueterie, qui tirait aussi vivement qu'inutilement sur le fort et sur le cavalier.

Notre canon, qui fut très bien servi, ralentit bientôt le feu du leur ; dès ce même jour il brisa deux de leurs pièces, et notre mousqueterie, qui bordait les parapets du fort, les incommoda beaucoup.

Le mardi 3 avril ils eurent le bonheur de briser une de nos pièces de fonte, qui était dans le cavalier, de casser la jambe à un de nos canoniers, de tuer un soldat et d'en blesser deux autres ; c'est le plus grand dommage que leur batterie nous ait causé, car, quoiqu'elle fit quelquefois

un feu assez vif, leurs canonniers pointaient si mal que j'ai vu souvent que d'onze volées de canon pas une ne donnait dans le cavalier. On retira la pièce de bronze et on en mit une de fer en sa place.

CHAPITRE VI

Arrivée du secours de la Martinique et ce qui se passa jusqu'à l'abandonnement du fort.

On eut avis le même jour, 3 avril, que les secours que nous attendions de la Martinique étaient arrivés au port Sainte-Marie de la Cabesterre ; il nous joignit le lendemain sur le midi ; il était composé de deux compagnies de la Martinique, chacune de soixante hommes, de quatre compagnies de milices et de six compagnies de flibustiers ; ces douze compagnies faisaient huit cent vingt hommes, dont on en laissa cent vingt à Sainte-Marie, tant pour garder les barques et pour conserver ce poste, qui pouvait être insulté par quelque détachement des vaisseaux ennemis, que pour garder les prisonniers et les déserteurs, dont on ne voulut laisser aucun dans le camp, de crainte que leur désertion ne fût une feinte pour reconnaître ce qui se passait chez nous et en aller ensuite instruire nos ennemis.

Ce secours était commandé par M. de Gabaret, nouveau lieutenant général des îles et gouverneur de la Martinique ; c'était un homme de plus de soixante ans, fort caduc et fort incommodé, et nullement propre dans l'âge et dans l'état qu'il était à se charger d'une pareille commission ; il avait été autrefois capitaine de cavalerie ; son frère aîné, qui était général des armées navales du Roi, lui avait fait avoir le gouvernement de la Grenade et ensuite celui de la Martinique, qui lui avaient servi à s'enrichir prodigieusement par le commerce qu'il y avait fait ; il était d'une taille médiocre et assez remplie ; il avait une balafre au visage et grimaçait beaucoup en parlant ; bon homme au reste.

Il avait avec lui les sieurs de Boisfermé, gouverneur de Marie-Galante, de Valmeinier et du Parquet, lieutenant du Roi ; ce dernier était de la

famille de feu M. du Parquet, seigneur de la Martinique et bienfaiteur de notre Mission.

Les deux compagnies de la marine étaient commandées par les sieurs de la Roheguyon et de la Tournerie. Le premier était un petit homme parfaitement bien fait dans sa taille, d'une physionomie ouverte et agréable ; il avait de l'esprit, de la politesse, du feu et de la valeur à revendre ; il était fort obligeant, mais si délicat sur le point d'honneur qu'il fallait agir avec beaucoup de circonspection quand on traitait avec lui. Le second était créole de Saint-Christophe et un des enfants du sieur de la Guarigue, premier capitaine de cette île.

A l'égard des flibustiers, dont le sieur Lambert commandait la première compagnie, je n'avancerai rien de trop quand je dirai que c'était un des plus braves corsaires et un des plus honnêtes hommes que nous ayions eus aux îles. Les sieurs Questel, Breart, Daniel, Lauriol et Mayeux, qui commandaient les autres compagnies, étaient de très braves gens, qui augmentèrent en cette occasion la juste réputation qu'ils s'étaient acquise par une infinité de belles actions.

Dès que ces troupes furent arrivées, on fit entrer dans le fort les deux compagnies de la marine qui venaient d'arriver, avec celle de milice du sieur Chevalier, conseiller en notre Conseil souverain, parce que lui et son lieutenant, le sieur Filassier, étant membres de cet illustre corps, ils s'avoisinaient davantage de la noblesse de nos officiers de marine. On en fit sortir les trois autres compagnies de milice, que l'on répartit avec les troupes arrivées de la Martinique le long des retranchements du bord de la mer et de la Rivière des Galions.

M. de Gabaret s'était imaginé que son arrivée jetterait tant de terreur dans les cœurs des Anglais qu'elle les obligerait à lever le siège, comme feu le marquis de Ragni, gouverneur général des îles, l'avait fait lever douze ans auparavant au père du général Codrington qui nous attaquait. Ce fut dans cette flatteuse idée que deux trompettes qu'il avait amenés, deux fifres et nombre de tambours annoncèrent son arrivée aux Anglais, se faisant entendre et passant et repassant avec affectation sur la hauteur derrière le fort, d'où ils pouvaient être vus de la batterie des ennemis ; mais ce grand bruit ne les épouvanta point ; on remarqua au contraire que leur batterie n'avait point été aussi bien servie qu'elle le fut ce jour-là, ni le feu de leur mousqueterie plus vif et plus continu.

On résolut cependant de ne pas laisser tant de braves gens inutiles, de crainte que leur ardeur ne se refroidît. On détermina de faire une sortie de douze cents hommes pour enlever la batterie des ennemis et les chasser du bourg et même de l'île, si l'occasion s'en présentait. Une partie des

troupes devait passer la Rivière des Galions au-dessus du fort pendant que l'autre déboucherait par le passage ordinaire du bord de la mer.

Le Jeudi-Saint, 5 avril, on assembla les huit cents hommes qui devaient attaquer la batterie dans la savane des religieux de la Charité. L'ordre fut envoyé au fort de redoubler le feu du canon et de la mousqueterie et de tirer sur le bourg de tous côtés. Les troupes qui étaient postées le long des retranchements du bord de la mer étaient assemblées dans le fond de la rivière, prêtes à se joindre à celles qui devaient sortir du fort. Comme je devais marcher avec ces dernières, je m'étais avancé jusqu'au fort. Après avoir attendu fort longtemps, on envoya voir à quoi il tenait que les huit cents hommes ne fussent pas encore passés, et on apprit que nos généraux avaient oublié de s'informer s'il y avait un chemin pour passer la rivière en cet endroit-là, et que ne s'y en étant point trouvé, on avait remis la partie à une autre fois, parce qu'il était trop tard pour aller par le passage du haut de la rivière ; de sorte que nous fûmes contraints de rengainer toutes les piques que nous voulions faire et de nous retirer au camp en murmurant beaucoup contre notre lieutenant général.

Le hasard fit le lendemain une partie de ce qu'on avait voulu faire le jour précédent et on aurait peut-être encore mieux réussi si on avait su se servir de l'occasion qui se présenta.

Le sieur le Fèvre, étant sorti avec ses deux troupes pour apprendre des nouvelles des ennemis, trouva un corps de quatre à cinq cents hommes qui était dans le chemin des hauteurs. La partie étant trop inégale, le sieur le Fèvre prit le parti de battre en retraite jusqu'à un lieu appelé l'Espérance, qui, ayant la Rivière des Galions à gauche, une ravine assez difficile à droite et une muraille de pierres sèches par-devant, était un poste avantageux pour n'être pas enveloppé et pour attendre le secours qu'il envoya demander.

Le sieur de Bois-Fermé, qui commandait alors le poste du Passage de Madame, sortit aussitôt avec toutes ses troupes, qui pouvaient faire trois cents hommes, pour le soutenir. Les sieurs du Parquet et de Valmeinier, qui se trouvaient de ce côté-là, y allèrent aussi, et non seulement on repoussa vivement les ennemis, mais on les mena toujours battant jusques bien au-dessous de l'Espérance et jusqu'à la vue du bourg ; ils reçurent dans ce moment un secours de sept à huit cents hommes, et à voir les mouvements qu'il y avait parmi eux, il semblait qu'il y allait avoir une affaire générale ; ils repoussèrent nos gens à leur tour, jusqu'à la même savane, où ils firent ferme, et se battirent très bien, quoique les ennemis fussent deux fois plus forts qu'eux. Le sieur Lambert y étant accouru avec sa compagnie et les sieurs du Buc et Colart avec les leurs, ils prirent les ennemis en flanc et les firent ployer, et s'étant tous unis, ils mirent l'épée à la main

et donnèrent sur les Anglais avec une extrême vigueur ; comme ceux-ci venaient de recevoir un nouveau renfort, ils tinrent plus ferme qu'à l'ordinaire et disputèrent le terrain fort longtems ; ils furent enfin obligés de céder, de se retirer assez en désordre et de nous laisser le champ de bataille couvert de leurs morts et de leurs blessés ; mais cet avantage nous coûta cher, puisque nous y perdîmes le brave le Fèvre. On s'aperçût que les Anglais s'étaient ralliés derrière une pièce de cannes qui n'avait point été brûlée, on y mit le feu et on les fit déloger de cet endroit ; cependant la soif et la lassitude obligèrent les deux partis à se reposer à cinq cents pas les uns des autres. On se servit de ce temps pour transporter le corps du sieur le Fèvre et de deux autres qui avaient été tués et huit à dix blessés que nous avions eu dans ces trois chocs.

J'étais au fort quand l'action commença ; M. de la Malmaison me pria d'aller trouver le lieutenant général de sa part et de lui dire que l'occasion était la plus belle du monde d'enlever la batterie des ennemis et de ruiner leurs travaux, puisqu'il paraissait qu'il n'y avait que très peu de monde, et que par le nombre des compagnies qui avaient marché en haut il semblait qu'ils eussent oublié qu'ils avaient des ennemis en bas ; il me pria aussi d'avertir les officiers que je trouverais sur ma route du sujet de mon voyage, afin qu'ils tinssent leurs gens en état d'agir au premier commandement ; je n'y manquai pas et le bruit s'en étant répandu dans les postes du bord de la mer, on prit les armes avec tant de bonne volonté qu'avant que je fusse au haut du morne, il y avait plus de quatre cents hommes de l'autre côté de la rivière qui attendaient avec impatience l'ordre de donner sur les ennemis.

Je trouvai le lieutenant général avec M. Auger, qui regardaient le combat, la rivière entre deux ; je fis ma commission et M. Auger l'appuya de toutes ses forces ; il voulait aller se mettre à la tête des troupes pour enlever la batterie des ennemis et les chasser du bourg, pendant que la plus grande partie était occupée à une bonne lieue plus haut. M. de Gabaret répondit d'abord qu'il était trop tard (quoiqu'il ne fût encore que midi) et qu'il ferait nuit avant que les troupes fussent en état. Je lui répondis qu'elles l'étaient et que sur ce que j'avais dit aux officiers de la part de M. de la Malmaison, de faire tenir leurs gens prêts à exécuter ses ordres, s'il jugeait à propos de profiter de l'occasion, ils n'attendaient que son commandement pour agir. Il se fâcha beaucoup et répéta plus de dix fois que personne n'avait droit de faire prendre les armes que lui, qu'il savait son métier et qu'il n'avait pas besoin de conseil ni d'avis. M. Auger lui dit qu'il s'agissait du service du Roi et de la conservation de l'île ; il le pria de remettre ses réflexions à une autre fois et de trouver bon qu'il s'allât mettre à la tête des troupes du bord de la mer, ou de l'y accompagner, s'il

voulait commander en personne ; mais il n'y eut pas moyen de lui faire entendre raison là-dessus ; il y eut entre eux de grosses paroles et ils se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre.

Je m'en retournai au fort rendre compte à M. de la Malmaison de ce qui était arrivé pendant que M. de Gabaret envoya ordre à nos troupes, qui avaient recommencé le combat, de se retirer dans les retranchements du Passage de Madame.

Les Anglais, voyant cette retraite hors de saison, crurent que c'était une feinte pour les attirer dans quelque embuscade, et cette prévention donna à nos gens le loisir de se retirer sans être poursuivis. A la fin les Anglais s'avancèrent en gens qui se défiaient de quelque surprise et se postèrent enfin sur la hauteur, à la gauche de la Rivière des Galions, vis-à-vis de notre retranchement, qui était à la droite.

Ils faisaient porter dans leur premier rang un miroir concave, qui paraissait de quinze à seize pouces de diamètre, attaché au bout d'un bâton de douze à quinze pieds de longueur. Je crois qu'ils se servaient de cet instrument pour découvrir les embuscades qu'on aurait pu leur dresser dans les cannes brûlées et les ravinages qui étaient aux environs du lieu où l'on se battait. Nous crûmes tous que c'était une invention du général Codrington, ou de son ministre, qui se piquaient tous deux d'être de grands machinistes.

La situation de notre retranchement sur le penchant de la côte avait obligé de le faire à deux étages, ce qui n'empêchait pas qu'ils ne fussent commandés par la hauteur opposée. J'avais tracé et fait commencer un troisième étage qui commandait absolument cette hauteur, comme je l'ai dit ci-devant ; on y devait même placer deux petites pièces de canon, mais on avait depuis changé la destination de ces deux pièces et on avait négligé de faire un parapet. Tout ce que purent faire nos gens, qui étaient dans les deux retranchements, pour se couvrir du feu des Anglais, fut de s'asseoir sur la banquette de leurs parapets, parce que dans cette situation les ennemis ne les pouvaient découvrir ; ceux qui étaient au plus bas étage tiraient dès que les Anglais voulaient s'approcher du bord de la falaise et firent culbuter quelques-uns de ces curieux de ce qui se passait chez nous. M. Auger m'avait chargé de le venir trouver après que j'aurais rendu réponse à M. de la Malmaison ; je retournai donc en diligence et bien m'en prit d'avoir un bon cheval ; je le trouvai qui assemblait du monde ; il s'en trouva trente-cinq ou quarante qui avaient leurs chevaux, il me pria de les conduire au lieu où j'avais tracé le troisième retranchement, le plus vite qu'il se pourrait, pendant qu'il y allait faire marcher des gens de pied. Nous y fûmes, nous laissâmes nos chevaux au commencement du bois, je leur montrai le poste, chacun se couvrit d'un arbre et on commença à

faire feu sur les Anglais, qui ne s'attendaient point du tout à cette nouvelle batterie et qui, ne voyant personne, étaient contraints de faire leurs décharges du côté qu'ils voyaient partir le feu ; insensiblement le nombre de ceux qui nous joignirent se trouva si grand et leur feu si supérieur à celui des ennemis qu'ils furent obligés de se jeter dans un petit vallon derrière cette hauteur, après avoir perdu beaucoup de monde.

Quelques-uns de nos jeunes gens sortirent alors du retranchement d'en bas, sous prétexte d'aller prendre de l'eau à la rivière, la passèrent, montèrent le morne et firent feu sur les Anglais ; ceux qui étaient plus âgés et plus sages marchèrent après eux pour les soutenir, et malgré le sieur de Bois-Fermé tout son détachement le quitta, passa la rivière et alla attaquer les ennemis. Les troupes qui se trouvèrent sur la hauteur de la falaise, où devait être le troisième retranchement, voyant leurs compatriotes passés, quittèrent tout d'un coup M. Auger et allèrent joindre les autres et tous ensemble poussèrent les ennemis au delà de la savane de l'Espérance. J'étais auprès de M. Auger à regarder ce jeu, il faisait semblant d'être fort en colère de ce qu'on désobéissait ainsi au lieutenant général ; mais il était facile de s'apercevoir qu'il en avait une joie extrême ; il envoya seulement un aide de camp leur dire de sa part de ne pas s'engager davantage et de se maintenir dans le poste de l'Espérance, où je les allai joindre du consentement du gouverneur, qui me dit qu'il aurait soin qu'on nous envoyât des vivres et des munitions. Il était presque nuit quand j'arrivai et c'est ce qui avait précipité la retraite des Anglais, qui, se voyant à plus d'une lieue de leur camp, dans un pays coupé qu'ils ne connaissaient pas, avaient peur de tomber dans quelques grosses embuscades et d'être entièrement défaits, comme il serait arrivé si nous avions été bien conduits. Je félicitai nos gens sur leur valeur ; il vint des vivres, nous mangeâmes et passâmes la nuit le plus agréablement du monde.

Nous allâmes dès qu'il fut jour sur les lieux où l'on s'était battu, nous comptâmes cent quatre-vingt-treize morts ; un peu après nos nègres en trouvèrent encore six dans une case avec deux blessés qui expiraient ; on en trouva encore une trentaine dans les cannes et plusieurs blessés qui s'étaient jetés dans une petite ravine, en attendant le secours de leurs gens, de sorte que cette journée coûta plus de trois cents hommes aux Anglais, sans compter les blessés qu'ils remportèrent avec eux.

Nous n'eûmes cependant que cinq morts et quinze blessés ; le pauvre Samson, maître de la barque qui m'avait rapporté de Saint-Domingue, reçut un coup de fusil au travers du corps qui ne lui toucha ni les os, ni les parties nobles ; mais pendant qu'on le pensait dans une baraque du retranchement, il eut un autre coup, qui lui perça la cuisse. Il déserta onze soldats irlandais du régiment qui était en garnison à Saint-Christophe, ils

dirent tous qu'on n'avait laissé que vingt-cinq soldats avec un sergent dans le fort de la grande rade de cette île et cinq ou six habitants dans celui de la Soufrière ; de sorte que si on avait envoyé cinq ou six cents hommes à Saint-Christophe, on aurait pris les deux forts avant que les Anglais qui nous assiégeaient en eussent eu la nouvelle. M. Auger en écrivit fort pressamment à M. de Machault : c'était une belle occasion à ce nouveau gouverneur général de signaler son arrivée ; il avait deux vaisseaux de guerre, six ou sept autres vaisseaux marchands, dont le moindre avait vingt-quatre canons, et de bonnes barques corsaires ; il pouvait tirer mille hommes de la Martinique et faire cette expédition en vingt-quatre heures, étant une fois arrivé à Saint-Christophe ; il eut ses raisons pour ne le pas faire, dans lesquelles je ne dois pas entrer.

Il ne se passa rien de considérable depuis ce jour-là jusqu'au mercredi 10 avril, parce qu'il n'y eut plus que la compagnie des nègres qui sortit pour inquiéter les ennemis ; celle des enfants perdus avait été donnée après la mort du sieur le Fèvre au sieur Jolly, son lieutenant ; c'était un jeune homme nouvellement venu de France, qui se faisait tout blanc de son épée. Nos créoles, qui étaient moins bien partagés que lui du côté de la langue, mais qui prétendaient l'être mieux du côté de la valeur, ne voulurent plus servir sous lui et rentrèrent presque tous dans les compagnies de leurs quartiers, de sorte que le capitaine Jolly eut bien de la peine à ramasser trente-cinq ou quarante hommes pour former sa compagnie et, pour surcroît de malheur, les nègres ne voulurent pas lui obéir et on ne jugea pas à propos de les y contraindre.

Les Anglais profitèrent mieux que nous du temps et à force de tirer ils nous brisèrent encore deux pièces dans le cavalier, nous tuèrent trois hommes et en blessèrent cinq ou six ; ils abattirent deux merlons, presque au ras de la genouillère, et endommagèrent beaucoup le troisième. Ce mauvais succès fit taire notre canon du cavalier ; il n'y en avait plus qu'une pièce, qui battait sur le bourg, qui pouvait servir si les ennemis en fussent venus à un assaut général, et les deux pièces qui battaient dans la campagne qui nous étaient inutiles. Une des trois pièces qui étaient sur la terrasse attendant le donjon creva sans blesser personne, quoiqu'il y eût dix ou douze personnes aux environs. Les Anglais battirent donc le cavalier tout à leur aise, n'étant plus incommodés que de notre mousqueterie, qui faisait sans cesse un très grand feu sur eux ; mais avec toutes leurs canonades ils ne pouvaient faire autre chose que de ruiner le reste du troisième merlon jusqu'à la genouillère, car leur batterie ne pouvait pas découvrir plus bas, à moins qu'ils ne l'avançassent jusque sur le bord du fossé, ce qu'ils ne pouvaient faire sans ouvrir une tranchée, et cela leur était presque impossible, parce que tout le terrain aux environs du fort est une espèce

de roc ou de tuf très dur, sur lequel il n'y a pas un pied de terre dans le meilleur endroit, et ils manquaient de tout ce qui était nécessaire pour se couvrir en approchant jusque-là.

Ils firent une batterie de deux pièces sur une des plates-formes devant la maison des Jésuites pour ruiner le donjon, entreprise fort inutile et qui ne les conduisait à rien, puisque la ruine entière du donjon, quand ils en seraient venus à bout, ne leur aurait pas fait une ouverture d'un pouce de large pour entrer dans le fort, parce qu'il y avait devant le donjon une courtine avec deux angles saillants et une demi-lune qui couvrait la courtine. Nous jugeâmes qu'ils ne voulaient faire autre chose que ruiner cet édifice, en achevant de consumer le reste de leurs munitions, après quoi ils prendraient le parti ou de donner un assaut général, ou de se retirer. Ce dernier parti était le plus facile à exécuter, car pour le premier il n'était pas praticable, puisque de leur batterie, qui était le lieu le plus proche où ils pouvaient s'assembler jusqu'au bord du fossé, il y avait au moins quatre cents cinquante pas qu'il fallait faire tout à découvert devant des gens couverts d'un bon fossé et d'un parapet, dont leur canon n'avait pas enlevé une seule pierre, qui pouvaient être soutenus de toutes nos troupes et rafraîchis à tous moments avec d'autant plus de facilité qu'outre la porte ordinaire, nous avions une ouverture à côté du donjon et le chemin qui descendait à la rivière.

Malgré toutes ces considérations, M. de Gabaret résolut de faire sauter le donjon et d'abandonner le fort, fondé sur ce que les ennemis pourraient l'emporter par assaut et tailler en pièces toutes les troupes qui étaient dedans ; il dit son dessein à M. Auger, qui s'y opposa de toutes ses forces et qui, le voyant déterminé à cela, me le dit et me pria d'en aller donner avis à M. de la Malmaison, afin qu'il vînt trouver le lieutenant général et qu'il tâchât de lui faire changer de dessein ; j'y allai aussitôt et j'eus beaucoup de peine à lui persuader que je lui parlais sérieusement. Il me crut à la fin et sortit aussitôt et s'en alla trouver M. de Gabaret ; il lui dit qu'il venait s'éclaircir d'un bruit qui s'était répandu qu'il voulait abandonner le fort ; M. de Gabaret lui répondit que cela était vrai et qu'il lui en enverrait l'ordre dès le soir même. M. de la Malmaison lui dit qu'avant d'en sortir il ferait ses protestations et que tous ceux qui étaient avec lui en feraient de même et qu'ensuite on verrait qui aurait tort. M. de Gabaret se fâcha beaucoup, il se plaignit qu'il ne trouvait partout que de la désobéissance, et menaça de reprendre ses troupes qu'il avait amenées et de s'en retourner à la Martinique ; on lui répondit qu'il était le maître et qu'il n'avait que faire d'amener tant de monde pour abandonner une place qui était encore en son entier et qu'on défendrait fort bien sans lui. On peut croire que cette scène ne se passa pas sans qu'il y eût des paroles

dures et même des menaces de part et d'autre ; à la fin M. de la Malmaison s'en retourna au fort.

Sur les sept heures du soir, le major vint lui dire de faire sortir les troupes, à la réserve des deux compagnies de Maisoncelle et de du Chatel, et d'évacuer entièrement le fort au premier mouvement que les Anglais feraient pour venir à l'assaut.

M. de la Malmaison, qui ne cherchait qu'à gagner du temps, entretint fort longtemps le major, et à la fin il lui demanda où était cet ordre ? Le major lui répondit qu'il venait de le lui dire. « Cela ne suffit pas, lui répliqua le lieutenant de Roi, dans une affaire de cette conséquence, où je puis être recherché pour avoir abandonné cette place sans raison, sans nécessité et contre tout ce que l'honneur, la fidélité et le bon sens peuvent dicter, il faut un ordre par écrit des mieux spécifiés et qui ne soit point conditionnel ; vous pouvez mourir et n'être plus en état de dire ce que vous me dites à présent de la part du lieutenant général. » Le major s'en retourna et revint deux heures après avec l'ordre par écrit. On fit sortir les deux compagnies de la marine de la Martinique, mais les habitants dirent qu'il était trop tard et qu'ils voulaient tenir compagnie au lieutenant de Roi.

Cette affaire causa un grand remuement dans notre camp. Les habitants s'assemblèrent et allèrent trouver le gouverneur ; il fit ce qu'il put pour les apaiser, en leur disant les raisons qu'avait M. de Gabaret, dont la plus apparente était la conservation des habitants et des troupes qu'il ne voulait pas exposer à être massacrés, s'ils étaient emportés d'assaut ; on lui répondit que le fort était au même état, à peu de chose près, qu'il était lorsque les Anglais étaient venus ; que s'ils avaient cru le pouvoir prendre d'assaut, ils auraient risqué de le faire dès le premier jour, sans se faire tuer sept à huit cents hommes depuis qu'ils étaient à terre ; que ne l'ayant pas fait, c'était une marque qu'ils ne le croyaient pas faisable ; qu'ils n'étaient ni plus durs, ni plus braves que les Français, et qu'on avait vu dans les actions qui s'étaient passées, qu'ils n'étaient pas plus pressés de mourir que les autres. On le pria ensuite de considérer que si on abandonnait le fort, on ôterait le courage aux habitants, que les Anglais pourraient s'y maintenir, nous suivre pied à pied, se rendre maîtres du réduit et obliger la colonie de se retirer dans les bois ou à traiter avec eux ; comme le bruit s'était répandu que c'étaient les troupes de la marine qui ne se trouvaient pas assez en sûreté dans le fort qui avaient inspiré ce dessein à M. de Gabaret, les habitants offrirent d'y entrer en leur place et de le défendre jusqu'à la dernière extrémité. M. Auger, qui était convaincu autant qu'eux de la vérité de ce qu'ils lui disaient, leur dit d'aller trouver le lieutenant général, mais que pour lui il ne voulait point se mêler de cette affaire.

Le mercredi onze, j'allai au point du jour trouver M. Auger ; je lui dis que les habitants prenaient les armes et s'attroupaient et qu'il était à craindre qu'ils ne se portassent à quelque violence si M. de Gabaret persistait à vouloir abandonner le fort ; il me dit que si je voulais lui aller parler, je lui ferais plaisir ; j'y allai aussitôt, accompagné de plusieurs officiers de milice, qui me prièrent de porter la parole. Il reçut d'abord fort mal ce que je lui dis, mais je lui représentai si vivement le désordre qui allait arriver, si on ne contentait les habitants, qu'il consentit enfin à garder le fort ; mais il faut, dit-il, que les habitants en partagent le péril avec les troupes du Roi. On lui répondit que les habitants souhaitaient l'avoir tout entier, et on le pressa si vivement que je crois qu'il y aurait consenti si le major ne lui eût représenté que ce serait un affront pour les troupes du Roi si on les retirait du fort. « Hé bien ! ajouta-t-il, il faut les y faire retourner avec autant de milices. » L'ordre en fut expédié, je vins en apporter la nouvelle au gouverneur et de là la porter au fort.

Comme j'étais à cheval et que mon nègre ne m'avait pu suivre, j'attachai mon cheval à une palissade du fort ; mais un boulet de canon ayant donné dans la charpente du donjon et fait tomber quelques essentes, il eut peur, rompit la bride et prit le chemin du bourg ; je courus après lui, sans penser au danger auquel je m'exposais ; un second coup de canon le fit arrêter et me donna le loisir de le reprendre et de m'en retourner au fort, où je trouvai mon nègre, à qui je le donnai.

Ce contretemps retarda un peu la joie qu'eut le lieutenant de Roi quand je lui appris que les troupes allaient rentrer. Il me demanda comment la chose s'était passée, je la lui contai, et il me dit : « Soyez sûr qu'avant qu'il soit quatre jours, nous serons dans la même peine et que, par pique contre M. Auger et contre moi, M. de Gabaret fera sauter le donjon et abandonnera le fort. » Le major étant arrivé là-dessus, pour lui dire que les troupes montaient, M. de la Malmaison voulut faire croire aux ennemis que c'était une augmentation de troupes que l'on mettait dans le fort, et pour cet effet il fit abaisser le pont-levis et les fit entrer par la grande porte, tambour battant, et les milices avec leurs drapeaux déployés. Outre les deux compagnies de la marine, on fit entrer celles de Celleron, de Heurtaut et de Lostau, qui faisaient encore deux cent quatre-vingt-six hommes, y en ayant eu quelques-uns de tués et de blessés et d'autres qui étaient malades.

Je retournai chez le gouverneur, que je trouvai accompagné de tous nos officiers de milice qui étaient dans la joie de ce que les troupes étaient rentrées dans le fort ; il leur dit qu'il souhaitait que leur joie fût de longue durée. Je lui dis que M. de la Malmaison ne le croyait pas ; ni moi aussi, me dit-il, et j'en sais la raison.

Nous nous mîmes à table après cela, et à peine y étions-nous qu'on vint

lui dire que son neveu, le sieur Domonville, venait d'être tué d'un coup de canon. M. Auger dit aussitôt : « Dieu lui fasse miséricorde, c'est le sort de ceux qui vont à la guerre ; je suis fâché de sa mort, mais il est mort en servant son prince. » Nous nous levâmes pour aller voir comment il était. Un nègre vint dans ce moment qui nous dit avec simplicité qu'il n'était pas mort, parce qu'il avait eu le boulet dans le ventre ; je n'aurais pu m'empêcher de rire de cette naïveté dans une autre circonstance ; cependant il avait raison, car si le boulet lui avait donné dans la tête, il l'aurait tué. Nous le trouvâmes assis sur le bord du chemin, qui ne pouvait encore parler et qui respirait avec peine ; le boulet était à quelques pas de là, il était de 18 livres ; après avoir touché le donjon et être sauté par-dessus la rivière dans notre camp, il avait roulé et fait quantité de bonds, dont le dernier s'était terminé dans le bas-ventre de M. Domonville, qui cependant en fut quitte pour une grosse contusion. Une pauvre négresse, qui faisait la cuisine à deux cents pas de là ne fut pas si heureuse ; un boulet donna sur une pierre, dont les éclats la tuèrent ; et j'avais pensé avoir le même sort le mardi de Pâques ; un boulet qui avait touché le fort vint donner tout auprès de moi pendant que j'écoutais la confession d'un homme qui était à mes pieds ; je fus tout couvert de terre et mon pénitent eut les jambes et les cuisses toutes meurtries par les éclats des pierres que le boulet fit sauter.

Nous fûmes dans une erreur assez particulière les quatre ou cinq premiers jours que les Anglais commencèrent à tirer sur le fort. La plupart de leurs balles de mousquet passaient par-dessus et tombaient dans notre camp. Tout le monde sait le sifflement que fait une balle quand elle passe à peu de distance, mais tout le monde ne sait pas que nous avons de grosses mouches aux îles qui font à peu près le même effet ; il est vrai qu'on ne les entend jamais la nuit, ni dans toutes les saisons de l'année. Notre surprise était que ces prétendues mouches se faisaient entendre pendant la nuit et dans une saison où elles n'ont point accoutumé de paraître ; nous reconnûmes enfin notre erreur et nous vîmes que ces prétendues mouches étaient de belles balles de mousquet. Le premier qui en fit l'expérience fut un nègre, qui en eut le bras percé ; il est vrai que la balle demeura dans les chairs, parce qu'elle avait perdu presque toute sa force.

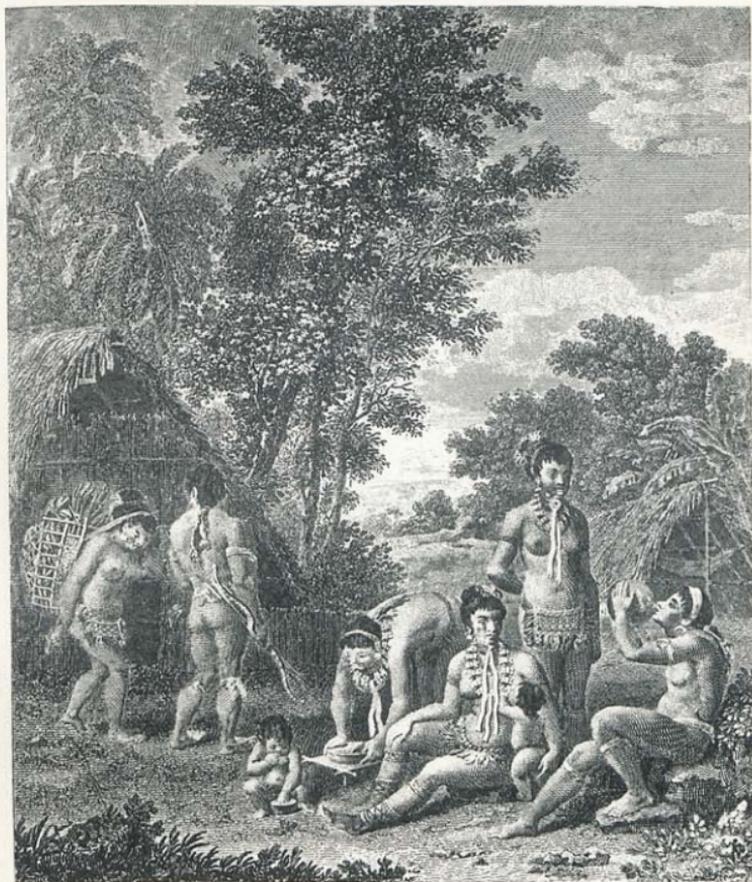
Le jeudi 24 avril, M. de Gabaret fit dire à tous les officiers de milice, aux conseillers et aux Supérieurs des communautés religieuses de se trouver à la sucrerie des Frères de la Charité, où il avait quelque chose de conséquent à leur proposer.

J'étais au fort quand on apporta cet avis aux officiers de milice qui y étaient ; nous vîmes bien d'abord de quoi il s'agissait. M. de la Malmaison trouva fort mauvais de n'être point appelé, et il avait raison, il me

pria de me trouver à cette assemblée. J'eus de la peine à m'y résoudre, parce que je n'y étais pas appelé ; cependant je résolus d'y aller de la part du lieutenant de Roi, parce qu'ayant visité ce même jour la brèche et le fossé et pris les mesures nécessaires pour vider pendant la nuit les décombres de la brèche et faire une retirade en dedans du cavalier, je pourrais persuader qu'il n'y avait rien à craindre des Anglais quand il leur prendrait envie de donner un assaut.

Il y avait eu la nuit précédente un mouvement parmi eux, qui avait fait croire qu'ils en voulaient venir à un assaut et qu'ils voulaient se servir de la nuit pour s'approcher du fossé avec moins de risques ; mais soit qu'ils eussent véritablement formé ce dessein, soit qu'ils eussent reconnu que l'entreprise, qui était presque impossible pendant le jour, était encore plus périlleuse la nuit, ils s'étaient retirés sans bruit, dès qu'ils eurent senti le feu de nos gens qui bordèrent d'abord tous les parapets du fort. L'on sut le matin par des déserteurs que le général Codrington faisait tous ses efforts pour engager les colonels à tenter un assaut, mais que ceux-ci le refusaient absolument et ne voulaient point exposer leurs gens à la boucherie.

Je me trouvai l'après-midi à cette assemblée, que l'on honora du nom de conseil de guerre ; M. de Gabaret parut fâché de m'y voir et me dit qu'on ne m'y avait pas appelé ; je lui répondis que mon emploi et les services que je rendais au public m'avaient toujours donné entrée et voix délibérative dans les assemblées ; mais que si ma présence lui faisait de la peine, je me retirerais aussitôt, que j'avais pourtant des choses de conséquence à lui dire et à toute l'assemblée. Ce peu de paroles augmenta encore ce que ma présence avait commencé, c'est-à-dire sa colère et son embarras ; il commença à se plaindre qu'il trouvait partout des difficultés, qu'on voulait pénétrer ses pensées et ses desseins ; qu'après s'être exposé, comme il avait fait, pour apporter du secours à l'île, on le contredisait en tout, qu'il savait la guerre, que c'était à lui à commander et à répondre de ses ordres. Après bien des répétitions, voyant que personne ne lui disait mot, il me demanda si j'avais quelque chose à lui dire ; je lui dis que oui, et après l'avoir salué et toute l'assemblée, je m'assis et je dis que j'avais visité le matin de ce même jour la brèche du cavalier et tous les fossés, depuis le cavalier jusqu'à la demi-lune, que les merlons du cavalier n'étaient rasés que jusqu'à six pouces au-dessus de la genouillère et que les décombres qui étaient tombés dans le fossé ne l'avaient pas rempli à la hauteur de trois pieds, de manière qu'il y avait encore près de neuf pieds de profondeur vis-à-vis de la brèche, que tous le reste était net, que les parapets n'étaient nullement endommagés, non plus que le retranchement de la citerne découverte ; que vingt hommes pouvaient vider en six



B.U.
WANTED
Erect.
L'ARTS-DROIT

PLANCHE XIV. *Famille caraïbe de Saint-Vincent.*
Gravure du XVIII^e siècle.

heures de temps les décombres de la brèche, rien n'étant si aisé ; comme le major et les officiers de milice, qui étaient dans l'assemblée et qui s'étaient trouvés le matin avec moi dans la visite que nous en avions faite, pouvaient le témoigner ; qu'il restait encore trois canons dans le cavalier, qu'on pouvait braquer dans la brèche, les sacs à terre, les paniers et les futailles étant toutes prêtes, et le fort étant fourni d'un bon nombre de balles de coton, pour faire dans un moment des épaulements et des tranchées où il en aurait besoin. Je fis voir fort sensiblement la facilité de défendre la forteresse, et que quand même le cavalier serait emporté, nous avions le retranchement de la citerne pour nous retirer et pour nous défendre si on le jugeait à propos, ou pour passer de l'autre côté de la Rivière des Galions, sans crainte d'être coupés ni inquiétés dans notre retraite.

On peut croire que je ne manquai pas d'être interrompu bien des fois et qu'on me fit bien des objections et des questions, le plus souvent inutiles et hors de propos et toujours pleines d'aigreur et d'envie de me voir bientôt finir. Je feignais de ne m'en pas apercevoir, mais M. Auger, auprès duquel j'étais, m'ayant dit tout bas de ne pas pousser les choses plus loin, parce que mon discours excitait des murmures dans l'assemblée contre le lieutenant général, je dis à M. de Gabaret que M. de la Malmaison m'avait chargé de lui dire et à toute l'assemblée que si on prenait résolution d'abandonner le fort, il protestait contre cette résolution, lui et généralement tous ceux qui étaient avec lui, comme ils l'avaient déjà dit au major, et comme les officiers de milice, présents dans l'assemblée s'étaient chargés de le déclarer, attendu qu'il n'y avait rien à craindre du côté des Anglais, vu le bon état où était la forteresse, et que je le suppliais et toute l'assemblée de se bien souvenir de ce que j'avais eu l'honneur de leur dire. Je ne rapporte ici que la substance de mon discours, il serait inutile de le mettre ici tout entier ; je le finis avec une profonde révérence au lieutenant général et à l'assemblée, et je me retirai.

Ma sortie fit plaisir à M. de Gabaret ; il commença aussitôt à haranguer l'assemblée, et après quelques coups de langue contre ceux qui voulaient que l'on conservât le fort, qu'il eut cependant la discrétion de ne point nommer, il fit la peinture de l'assaut que les Anglais devaient donner au fort d'une manière si particulière que je ne l'aurais jamais voulu croire si tous ceux qui étaient présents ne m'en eussent assuré. Il dit d'abord que c'était une erreur de croire qu'il fallait des boyaux ou des tranchées pour s'approcher d'un ouvrage qu'on veut insulter quand on n'en est éloigné que de cinq ou six cents pas ; qu'il savait la guerre et que les ennemis, qui la savaient aussi, s'épargneraient cette peine très assurément ; qu'ils disposeraient leur gens par files, dont le front égalerait la longueur de l'ou-

vrage dont ils auraient dessein, que les premiers porteraient des fascines, ceux qui les suivraient des planches larges et assez longues pour poser sur les bords de l'escarpe et de la contre-escarpe du fossé ; qu'après eux viendraient ceux qui porteraient les échelles et ensuite les gens armés ; que les premiers arrivant au fossé le combleraient de fascines, les seconds y mettraient leurs planches, les autres planteraient leurs échelles, monteraient à l'assaut, passeraient la garnison au fil de l'épée et se rendraient maîtres du fort, et ensuite de toute l'île. D'où il concluait que pour éviter ce malheur il valait mieux abandonner la place et se retirer à couvert de la Rivière des Galions, où les ennemis n'oseraient jamais se présenter ; il ajouta qu'il connaissait le génie de la nation anglaise, et en particulier celui de leur général, qui ne cherchait qu'à faire voir et à dire dans le monde qu'il avait emporté une place où son père avait échoué ; qu'il fallait contenter sa vanité sans s'exposer à y être forcé d'une manière qui lui serait plus honorable et en même temps fatale à quantité d'honnêtes gens qui périeraient si on s'obstinait de défendre la forteresse.

Un certain personnage, qui était venu avec lui de la Martinique, le seconda merveilleusement dans ce dessein héroïque, quoiqu'il ne haranguât pas ; on dit qu'il fit plus que s'il avait harangué ; il parla presque à tous les officiers de plume et d'épée qui étaient présents : les louanges du lieutenant général, son habileté dans la conduite des plus grandes affaires, et la confiance qu'on devait avoir dans un homme consommé dans le métier de la guerre et zélé jusqu'à l'excès pour le bien du public étaient toujours à la tête des petits discours, dont il fatiguait ceux qui ne pouvaient pas s'empêcher de l'entendre. « Que savez-vous, disait-il à quelques-uns, c'est peut-être une ruse de guerre, il l'a communiqué à peu de gens. Si j'osais parler, vous conviendriez avec moi que la proposition que fait M. le Lieutenant Général est pleine de bon sens et marque sa grande expérience et son profond savoir dans l'art militaire, et que si on perd cette occasion, on ne la retrouvera peut-être jamais. »

Malgré tout cela les officiers de milice se tenaient roides, voulaient conserver la forteresse et courir les risques de cet assaut, et tout ce qu'on put obtenir de quelques-uns fut de s'en rapporter avec le gouverneur à la prudence du lieutenant général. Il est certain que M. Auger fit une très grande faute en cette occasion et que s'il avait voulu tenir ferme avec les honnêtes gens qui faisaient le plus grand nombre, on n'aurait pas commis cette lâcheté qui mit l'île à deux doigts de sa perte ; mais il était nommé gouverneur de Saint-Domingue et semblait ne plus se soucier de la conservation de la Guadeloupe, ni des mauvaises manœuvres du lieutenant général ; de sorte qu'il fut déterminé qu'on abandonnerait le fort. Les Anglais en furent avertis dès la nuit même par deux soldats de la compa-

gnie de du Chatel qui désertèrent ; mais soit qu'ils ne crussent pas la chose vraisemblable, soit qu'ils s'imaginassent qu'il y eût de l'artifice dans le peu de secret qu'on avait gardé dans cette délibération, ils se tinrent sur leurs postes et se contentèrent d'user leur poudre et leurs balles sur le donjon et sur le cavalier, auquel ils ne pouvaient plus faire de mal.

Le vendredi 13 avril on envoya le major porter au lieutenant de Roi le résultat du Conseil de guerre et donner ordre au sieur Binois d'attacher les mèches aux mines pour faire sauter le donjon et la petite face du cavalier ; quand je dis les mines, il est bon d'expliquer ce que c'est, et pour cela il faut se souvenir de ce que j'ai dit dans un autre endroit, en faisant la description du fort, qu'il y avait deux souterrains qui servaient de cachots pour renfermer les criminels ; c'était dans ces deux souterrains qu'on avait mis les poudres, de sorte que toute la préparation de ces mines consistait à répandre quelques barils de poudre et à y joindre une saucisse pour y mettre le feu ; on prétendait les faire sauter tous deux en même temps ; on m'en parla et je dis que la chose manquerait si on ne se servait pas de la même saucisse. La suite a justifié mon sentiment, puisqu'on a trouvé toute la poudre d'un des souterrains après la retraite des Anglais.

M. de la Malmaison sortit encore du fort et alla trouver le lieutenant général et fit tous ses efforts pour empêcher l'effet de la résolution qui avait été prise le jour précédent, et voyant qu'il ne pouvait rien gagner, il s'en retourna et fit signer une protestation à tous les officiers qui étaient dans le fort et l'envoya au lieutenant général. J'allai dîner chez lui ; pendant que nous étions à table on nous vint avvertir que deux vaisseaux de guerre avaient levé l'ancre et s'avançaient du côté de la Rivière des Galions ; un moment après les batteries des ennemis, qui n'avaient point tiré depuis près de trois heures, commencèrent à faire un feu extraordinaire ; nous vîmes aussi que les deux vaisseaux canonnaient vivement les retranchements de la Rivière des Galions et du bord de la mer ; cela nous fit juger que les Anglais avaient envie de risquer un assaut. On fit prendre les armes, M. de la Malmaison fit distribuer de l'eau-de-vie et ordonna aux soldats de se tenir assis sur les banquettes, sans se montrer, pour persuader aux ennemis que la plupart des troupes étaient sorties ; cependant ils ne voulurent pas mordre à cet appât, ils se contentèrent de consommer bien de la poudre et des boulets, sans tuer ni blesser personne, ni dans le fort, ni dans les retranchements. Les deux vaisseaux s'en retournèrent à leurs postes vers le soir et leurs batteries cessèrent de tirer.

Dès que la nuit fut venue on fit sortir du fort les quatre compagnies de la marine ; il y eut encore trois soldats de celle de du Chatel qui désertèrent dans ce temps-là et qui assurèrent les ennemis que nos troupes se

retiraient. M. de la Malmaison demeura dans le fort avec les quatre compagnies de milice.

Le samedi 14 avril, deux heures avant le jour, les sentinelles qui étaient au cavalier s'aperçurent que quelque chose s'approchait en rampant contre terre ; ils tirèrent, et le parapet ayant été bordé dans le moment, on fit feu. On reconnut, quand le jour parut, deux hommes morts à vingt pas du fossé ; quelques nègres furent les dépouiller. On mit ensuite le feu aux mèches, on abandonna le fort et on se retira dans les retranchements de l'autre côté de la Rivière des Galions.

CHAPITRE VII

*Les Anglais entrent dans le fort ; ils sont battus à la Rivière des Galions ;
leur entreprise sur les Trois Rivières.*

Notre fort se trouva ainsi neutre, nous l'avions abandonné et les Anglais n'osaient s'en approcher jusqu'à ce que les mines eussent fait leur effet. Leur retardement intriguait beaucoup notre lieutenant général ; il y envoya le sieur Binois avec le nommé Guillet, orfèvre, qui était notre artificier, et quelques aventuriers, à qui il promit de grosses récompenses pour les engager à aller mettre le feu aux mèches en cas qu'il fût éteint. Ils y furent assez à temps pour en sortir la vie sauve et se mettre à couvert derrière un pan de muraille qui couvrait le souterrain qui ne prit point feu ; heureusement pour eux, car ils auraient été ensevelis sous les ruines. Celui qui sauta ne laissa pas de leur faire tomber des pierres, dont quelques-uns furent blessés et méritèrent que tous eussent ce qu'on leur avait promis. La mine du cavalier joua quelque temps après, mais sans effet ; il était huit heures du matin quand cela arriva.

Les Anglais entrèrent dans le fort par le cavalier sur les dix heures et travaillèrent d'abord à se couvrir du côté de la Rivière des Galions ; le général Codrington y vint sur le midi, accompagné de quantité d'officiers. Un déserteur qui descendit le soir par le petit chemin de la rivière nous assura que tous les officiers avaient été dans la dernière surprise de voir que nous eussions abandonné le fort en l'état qu'il était, et que, sans les deux déserteurs du jeudi, ils auraient levé le siège ; que le rapport de ces deux hommes avait été cause de la canonnade du jour précédent, pour voir quel mouvement nous ferions, et que sans les trois autres qui étaient venus le soir, on avait résolu d'ôter le canon des batteries et de se retirer, parce que les capitaines avaient perdu quantité de soldats, et que l'amiral vou-

lait conservé le reste de ses matelots, parmi lesquels la dysenterie et le mal de Siam faisaient de grands ravages.

Dès que les Anglais furent maîtres du fort, ils firent passer un gros corps de troupes sous la falaise, le long du bord de la mer, pour nous chasser des retranchements que nous y avions ; mais on avait déjà retiré nos gens ; il n'y était resté que le sieur de Saint-Amour avec sa compagnie, qui avait été grossie par un nombre de volontaires qui s'étaient détachés de leurs corps pour se joindre à lui ; il partagea sa troupe en deux, après avoir donné ordre à son lieutenant de plier après un peu de résistance, afin d'engager les ennemis à le suivre dans le morne ; et quand ils y furent, il tomba sur eux d'une manière si brusque et si vive qu'il les renversa, les conduisit jusqu'au bord de la mer, leur tua plus de quarante hommes, en blessa un grand nombre et fit trois prisonniers, entre lesquels était un officier, qui ayant été conduit au lieutenant général et interrogé de ce qu'on disait dans leur camp, il répondit sans hésiter : « On dit que les Français sont de braves gens et qui se battent bien, et que leur général les trahit en abandonnant ainsi leur forteresse. » Le sieur de Saint-Amour demeura jusqu'au soir dans les retranchements du bord de la mer et revint avec sa troupe chargée des armes qu'ils avaient ôtée à ceux qu'ils avaient défaits.

Après que j'eus vu entrer le général anglais dans notre fort, je voulus prendre congé du gouverneur pour aller me reposer à la Cabesterre ; il m'arrêta en me disant que je lui avais promis de ne le point quitter, que nous aurions peut-être plus de bonheur dans la suite et qu'il fallait que la fin couronnât l'œuvre. Quoique je ne fusse pas content de la faiblesse qu'il avait fait paraître en donnant trop facilement dans les idées de M. de Gabaret, je lui promis de demeurer et de servir à l'ordinaire.

Nous nous retirâmes d'abord dans un retranchement qui était à la tête de la savane de Millet, à huit cents pas ou environ du bord de la mer. M. Auger me dit qu'il ne croyait pas que le lieutenant général abandonnât ce poste, qui était avantageux et aisé à défendre. Je le savais bien ; mais comme nos parapets étaient assez minces, je lui dis qu'il fallait les épaissir et travailler à faire des gabions pour élever une batterie, afin de balayer l'autre côté de la rivière et le dedans du fort, que l'on voyait de revers. Les Anglais, s'en étant aperçus, firent un grand feu de mousqueterie sur nous et nous sur eux, avec cet avantage que nous étions déjà à couvert ; nous leur tuâmes du monde et nous en perdîmes aussi de notre côté. Nous eûmes trois hommes tués et huit blessés. Malgré cela, notre ouvrage s'avancait à vue d'œil, j'avais déjà posé six gabions, et notre épaulement avait six pieds de hauteur et aurait environné tout le côté de cette savane sur le bord de la Rivière des Galions, et selon les apparences il aurait été achevé

pendant la nuit, tant nos gens travaillaient avec ardeur, lorsque le lieutenant général envoya dire au gouverneur qu'il ne jugeait pas à propos de conserver ce poste et qu'il fallait se retirer plus loin. Ce nouvel ordre pensa désespérer M. Auger ; il avait caché son chagrin dans les occasions précédentes, il n'en fut pas le maître dans celle-ci. Les officiers de milice entrèrent vivement dans ses sentiments et je vis le moment qu'il y allait arriver quelque chose de fâcheux, lorsqu'après s'être retiré à l'écart et s'être promené tout seul pendant quelque temps, il dit aux officiers qu'il fallait obéir, mais qu'il ne répondait plus de rien, et que les ennemis étaient maîtres de l'île s'ils savaient se servir de l'avantage qu'on leur fournissait ; il fit cesser le travail de la batterie, de l'épaulement et des baraques que nos gens commençaient à faire dans cette savane ; il me pria d'aller faire cesser le travail que l'on avait commencé à six cents pas plus haut, auprès de la sucrerie des Religieux de la Charité, parce que le lieutenant général ne voulant pas conserver le poste de Milet, il n'y avait pas d'apparence qu'il voulût garder ce dernier. Il est cependant très vrai que ces deux postes, retranchés comme ils l'allaient être, pouvaient réparer la perte du fort ; il n'y avait au premier qu'un front de cent cinquante pas à défendre, qui n'était accessible que par un chemin de charrette, assez étroit, et au second, où le terrain s'élargissait davantage, environ trois cents pas. La Rivière des Galions et la Rivière de Sence, dont les bords sont extrêmement élevés et escarpés, les défendaient à droite et à gauche, et nous eussions été dans ces deux postes comme dans deux forteresses presque naturelles, où il ne paraissait pas possible que les Anglais eussent envie de nous inquiéter.

Ce qu'il y eut de surprenant fut qu'en abandonnant ces postes, on mit feu dans tous les bâtiments des Religieux de la Charité et de la damoiselle Chérot, comme s'ils eussent dû causer la perte de l'île, après qu'on avait laissé aux ennemis quatre ou cinq cents maisons toutes entières dans les bourgs et habitations qu'on avait abandonné. Le sieur de Bois-fermé, gouverneur de Marie-Galante, qui était venu avec le lieutenant général, se signala dans cette expédition, il portait le feu partout et faisait autant de ravage avec la seule main qu'il avait que s'il en avait eu une douzaine. On ne vit jamais un si grand acharnement et une précipitation si déraisonnable ; peu s'en fallut que je ne fusse brûlé, étant endormi sur une planche dans le galetas de cette maison. Le feu ne seconda que trop vivement la mauvaise manœuvre des braves qui accompagnaient cet officier. Tous les bâtiments, sans rien excepter, furent réduits en cendres, et avec eux tous les remèdes et les ustensiles de l'hôpital, toutes les menues armes qu'on avait sauvées du fort, plusieurs paniers de grenades, beaucoup de poudre, de plomb, de mèches et autres munitions de guerre, une quantité très con-

sidérable de farine et de viande salée, avec une infinité de marchandises qu'on y avait sauvées, comme dans des lieux de sûreté qui ne devaient être jamais abandonnés ; du moins on aurait dû les transporter au réduit sans se presser, et on les y aurait trouvés dans l'extrême besoin que l'on en eut dans la suite, puisque les ennemis avaient si peu d'envie de s'approcher de nous qu'ils ne vinrent en cet endroit-là que quatre jours après que nous l'eûmes abandonné.

Nous nous trouvâmes donc le dimanche 15 avril au bord des bois qui couvrent le réduit ; on plaça les quatre compagnies de la marine au centre du grand front, qu'il fallut occuper pour couvrir le réduit et le Passage de Madame, au haut de la Rivière des Galions. On voit par cette disposition que les troupes de la marine ne songeaient guère à disputer le pas et le poste d'honneur à nos milices. Leurs officiers étaient de braves gens, mais les soldats étaient mal intentionnés et ne cherchaient qu'à désertier ; d'ailleurs, le poste de la droite était très dangereux par sa situation, parce que les Anglais y pouvaient venir de plain-pied sans qu'on pût être secouru des autres quartiers, qui en étaient séparés par des ravinages marécageux. Ces troupes de la marine avaient à leur droite et à leur gauche une compagnie de milice, et pour les assurer davantage et empêcher leur désertion, on les avait encore couvertes d'un poste avancé, composé de deux compagnies de flibustiers et d'une de milice de la Martinique, commandées par les sieurs du Buc, Lambert et Questel, qui s'étaient postés dans la maison, moulin et sucrerie du sieur Favre. A la droite de la compagnie de milice, qui couvrait les troupes de la marine, il y avait cinq compagnies des milices de la Guadeloupe et deux de la Grande-Terre, dont le poste s'étendait jusqu'à la Rivière des Galions ; le reste des troupes de milice occupa tout le grand espace qui était depuis la gauche des troupes de la marine jusqu'aux marécages de Jean Smith et du grand chemin du réduit. Ce poste fut appelé le Camp de la Martinique ; celui de la droite fut nommé le Camp des Galions, celui du sieur du Buc le poste avancé et celui où étaient les troupes de la marine le Camp des Lunettes, à cause que notre lieutenant général passait une partie du jour sur une hauteur qui en faisait partie à contempler la rade, les vaisseaux et les postes des ennemis avec des lunettes d'approche.

M. de la Malmaison fut envoyé aux Trois Rivières avec une augmentation de soixante hommes, c'est-à-dire qu'il se trouva avec six vingt hommes au plus pour défendre un poste de près d'une lieue de longueur, poste si important que de sa perte s'ensuivait infailliblement celle de l'île entière, parce que c'était le seul passage et la seule communication que nous avions avec la Martinique, la Cabesterre et la Grande-Terre, d'où nous tirions la plus grande partie de nos vivres.

Le lieutenant général se logea dans une grande case qu'on avait fait faire pour mettre des munitions de guerre et de bouche ; elle était couverte par un petit morne à l'entrée du chemin du réduit. M. Auger prit pour son logement quelques cases aux environs et chacun fit des baraques pour se loger dans le poste qu'il devait occuper.

Le lundi 16, M. Auger me mena au Camp des Galions, où nos sept compagnies étaient postées tout à découvert et sans aucun retranchement devant elles. Il fit appeler les officiers et leur dit qu'il fallait se couvrir de quelque retranchement. Ils répondirent que leurs esclaves étaient dans le bois et que n'étant pas accoutumés à ces sortes d'ouvrages, eux et leurs gens payeraient de leurs personnes si les Anglais se présentaient, mais qu'ils ne voulaient plus travailler pour loger et couvrir les troupes de la marine et qu'il leur suffisait d'avoir des baraques pour se mettre à couvert des injures du temps. Ces contestations durèrent fort longtemps, et on serait demeuré sans être couvert dans tout cet espace, qui était de plus de cinq cents pas de longueur, si M. Auger n'avait envoyé l'aide-major avec quelques sergents pour ramasser tous les nègres qu'ils trouveraient et les faire travailler. Je traçai ce retranchement et j'y demeurai jusqu'au soir avec le gouverneur ; je retournai coucher à son quartier.

Le mardi 17 nous y retournâmes dès le point du jour et y demeurâmes toute la journée ; mais avec tous nos soins, les habitants, qui étaient mécontents de toutes les mauvaises manœuvres du lieutenant général, n'y voulurent jamais travailler, ni presser les nègres de le faire, de sorte qu'il n'a jamais été perfectionné ; il y avait une petite élévation au milieu, sur laquelle on bâtit une case, ouverte presque de trois côtés, pour servir de chapelle. Les habitants me firent une baraque à côté et me prièrent de demeurer avec eux ; M. Auger m'en pria aussi, et je m'y établis. Nous avions une garde de vingt-cinq hommes à trois cents pas devant nous ; on en mettait encore deux autres la nuit de trente hommes, chacune à cent cinquante pas de nos baraques, où nous dormions aussi tranquillement que si nous n'eussions point eu d'ennemis. Il est vrai qu'ils ne s'établirent jamais plus proches de nous que la maison du sieur Milet, qui en était éloignée de près de mille pas.

Le dimanche 22 avril, trois habitants de notre quartier me prièrent de demander leur congé au gouverneur, pour deux ou trois jours, afin d'aller visiter leurs maisons ; je l'obtins aisément et je voulus faire cette promenade avec eux ; je pris sept de nos nègres armés et un de nos domestiques blancs ; ces trois habitants avaient chacun un nègre armé, de sorte que nous nous trouvâmes quinze hommes bien armés. Nous avions d'abord résolu de prendre le chemin des hauteurs, mais ayant trouvé un de nos nègres qui venait me voir et m'apportait quelques ramiers et des diablo-

tins, lequel était venu par le Chemin des Deux Mille Pas du bord de la mer, nous suivîmes la même route et nous arrivâmes sur les trois heures au bas de notre habitation du Marigot. Ce nègre m'avait dit que nous avions vingt-cinq ou vingt-six de nos gens qui faisaient de la farine ; je voulus les aller voir, et cependant je l'envoyai au premier ajoupa pour nous y faire apprêter à souper ; je trouvai que nos gens étaient bien sur leurs gardes, ils avaient deux sentinelles avancées perchées sur des arbres pour découvrir de plus loin ; quoiqu'ils m'eussent reconnu longtemps avant que je fusse auprès d'eux, ils me crièrent dès que je fus à portée : « Qui vive, demeure-là », et il fallut obéir, car, avant de me laisser approcher, ils voulurent connaître ceux qui étaient avec moi, de crainte que ce ne fussent des Anglais qui me menaient par force pour les faire enlever. Cette précaution me fit plaisir ; je me promenai jusqu'au soir aux environs, en attendant nos voisins qui étaient allés chez eux ; ils revinrent fort contents : soit que les Anglais eussent été dans leurs maisons ou qu'ils n'y eussent point été, ils les trouvèrent sans qu'on y eût fait aucun dégât, et leurs caches en bon état. Nous nous en allâmes aux ajoupas, nos gens nous avaient apprêté une bonne soupe avec des volailles communes, des ramiers et des diabolins ; nous mêmes des gardes avancées et nous nous couchâmes.

Le lundi 23, je fus voir quelques-uns des campements de nos nègres, que je trouvai bien accommodés et bien pourvus. Ce qui me surprit fut de voir les enfants, qui étaient devenus sauvages comme des lièvres, au lieu qu'avant la guerre ils couraient à moi dès qu'ils me voyaient, ils s'enfuyaient alors et leurs parents avaient toutes les peines du monde à les rassurer et à me les amener ; je leur distribuai quelque argent que j'avais sur moi et nous passâmes toute la journée à chasser ; le soir, un de nos gens, qui avait été dans les habitations du bord de la mer pour chercher des pois, nous vint dire que les Anglais arrachaient les pierres de taille des fenêtres de notre église, qu'ils avaient brûlée, pour en retirer les gonds. Il était trop tard pour y aller, mais le lendemain avant le jour nos gens furent s'y embusquer ; les Anglais revinrent effectivement, c'étaient des matelots qui n'étaient point armés ; un seul avait un fusil, on tira dessus et on le tua ; on cria aux autres « bon quartier » ; et comme ils ne voulurent point se rendre, il y en eut encore de tués et de blessés. Il y avait un vaisseau mouillé devant notre église qui tira quelques coups de canon sur nos gens et qui ne les empêcha pas de dépouiller les morts. Cette petite correction fraternelle les rendit sages, ils ne revinrent plus arracher nos pierres de taille.

Nous partîmes après-dîner de notre habitation pour retourner au camp, nous découvrîmes la compagnie des nègres qui venait d'une course vers

le bord de la mer ; comme ils ne nous avaient pas vu, nous tirâmes deux coups de fusil pour nous faire connaître, ils répondirent de trois et nous d'un et eux de deux autres ; c'était notre signal de reconnaissance ; ils nous aperçûmes ensuite et je leur fis signe de nous attendre ; il y avait entre nous la Rivière des Pères, qui coule au bas d'une épouvantable falaise ; comme nous montions et que nous étions prêts à les joindre, nous entendîmes trois coups d'armes aussitôt ; ne sachant ce que ce pouvait être, je fis avancer deux de nos gens et nous les suivîmes avec les précautions convenables ; nous trouvâmes que c'étaient les nègres qui venaient de tuer trois malheureux Anglais qu'ils avaient pris ; je les blâmai beaucoup de cette action, ils me dirent pour excuse que ces trois hommes ne voulaient pas marcher et qu'ils n'étaient pas obligés de porter leurs prisonniers. Je fus bien fâché de n'être pas arrivé plus tôt pour leur sauver la vie, et surtout à un jeune homme de dix-huit à vingt ans qui était très bien fait ; c'était une espèce de pilote ; on trouva dans ses poches deux compas de marine très beaux, que j'achetai. Les nègres en avaient expédié quelques autres le même jour, car ils avaient sept habits et des armes. Depuis la mort du brave le Fèvre il n'y avait plus que cette compagnie qui inquiétait les Anglais ; comme elle grossissait tous les jours, parce que les nègres y étaient attirés par l'espérance du butin qu'ils faisaient sur les ennemis, ils les resserraient de telle manière dans leur camp que la plupart de ceux qui en sortaient pour chercher des herbages et autres rafraîchissements étaient enlevés ou égorgés ; il était très difficile de se précautionner contre leurs surprises. Ils se cachaient pour cet effet dans les cannes brûlées et dans les haies le long des grands chemins, n'ayant sur eux qu'un simple caleçon de toile bleue, un gargoussier, une baïonnette et leur fusil ; s'il passait une troupe plus forte que la leur, ils se tenaient en repos, et quand elle était dans quelque défilé, chacun choisissait son homme et tirait dessus, et aussitôt ventre à terre, ils rechargeaient, gagnaient les devants ou quelque ravinage et revenaient faire feu d'une manière si importune qu'elle désespérait ceux qu'ils attaquaient, qui sentaient les coups sans pouvoir découvrir le plus souvent ceux qui les tiraient. Nous arrivâmes au camp sur le soir ; j'allai saluer M. Auger, qui me dit qu'il avait été en peine de moi depuis qu'on avait tiré du canon du Baillif. Je lui contai ce qui s'était passé dans notre promenade et je lui fis présent d'une partie de notre chasse.

Le jeudi 27 avril, un Anglais qui était en faction à leur poste avancé de l'habitation de Milet, déserta et arriva au Camp de la Martinique, où commandait le sieur Colart, une heure avant le jour ; il demanda d'être conduit en diligence au gouverneur ; cela fut exécuté sur-le-champ ; il lui donna avis qu'il était parti au commencement de la nuit un détachement

de mille hommes dans vingt-cinq chaloupes et quelques barques armées, soutenues de la frégate d'Antigue, pour aller enlever le poste des Trois Rivières. Le sieur de Saint-Amour demanda d'y aller avec sa compagnie ; le sieur Lambert y marcha avec la sienne ; quantité de volontaires se joignirent à ces deux chefs, qui se virent dans un moment à la tête de trois cents hommes ; on y fit aller en diligence tous les cavaliers qui avaient leurs chevaux et on fit partir les compagnies des nègres et des enfants perdus ; elles faisaient ce jour-là cent trente hommes.

Nos troupes arrivèrent aux Trois Rivières aussitôt que les Anglais, car, quoiqu'ils fussent partis douze heures avant nos gens, ils avaient trouvé le vent fort gros et la marée contraire, ce qui avait beaucoup retardé leur marche. M. de la Malmaison, qui avait été averti par un cavalier qu'on lui avait dépêché de l'approche des Anglais et du secours qui était en marche pour le joindre, disposa tout pour recevoir les uns et placer les autres ; mais les ennemis ayant trouvé la mer trop grosse pour risquer un débarquement et vu les troupes et le bon ordre qu'il y avait dans les deux anses et sur le petit morne qui les sépare, ils s'en retournèrent sur leurs pas après avoir demeuré quelque temps en présence, mais hors de la portée du fusil.

Cependant, comme ils ne voulaient pas que leur voyage fût tout à fait inutile, ils firent une descente d'environ deux cents hommes à la pointe du Vieux Fort ; ceux qui étaient en garde, n'étant pas en nombre suffisant pour les en empêcher, s'étaient retirés dans les hauteurs ; ils brûlèrent la chapelle, après avoir fait à leur ordinaire mille profanations des choses saintes qu'ils y trouvèrent ; ils enclouèrent les deux canons de fer qui étaient sur la pointe, brûlèrent les affûts, le corps de garde et deux ou trois autres maisons des environs ; mais ayant voulu s'avancer davantage et piller une maison qui leur parut plus de conséquence que les autres, ils tombèrent dans une embuscade que la garde de ce poste leur avait dressée au passage d'une ravine ; il y en eut d'abord une vingtaine de tués sur place et beaucoup de blessés, ce qui leur fit rebrousser chemin plus vite qu'ils n'étaient venus, et ce fut un bonheur pour eux de n'être pas plus avancés, car le sieur de Saint-Amour avec les meilleurs piétons de son détachement arriva dans ce moment sur la hauteur et commença à faire feu sur eux et les pressa tellement de se rembarquer qu'ils abandonnèrent leurs blessés qui n'eurent pas besoin de chirurgiens. Il y eut une de leurs chaloupes qui tourna et qui vint se briser à la côte, avec perte de la plus grande partie de ceux qui s'y étaient jetés en trop grand nombre.

Ce mouvement des Anglais en fit faire un autre à notre lieutenant général ; il eut peur d'être coupé si les Anglais se rendaient maîtres du quartier des Trois Rivières et de ne pouvoir regagner ses barques qui étaient

à Sainte-Marie ; il plia bagage dès qu'il eut nouvelle du mouvement des ennemis et tout d'une traite il arriva aux Trois Troues, au delà des Trois Rivières ; il avait fait partir avec lui les deux compagnies de marine qu'il avait amenées et ordonné aux milices de la Martinique et aux flibustiers de le suivre ; ceux-ci répondirent que n'étant pas attachés à une île plutôt qu'à une autre, ils voulaient demeurer à la Guadeloupe pour secourir leurs frères dans leur besoin ; quant aux milices de la Martinique, les officiers dirent les uns qu'ils étaient malades, d'autres qu'ils n'avaient point de chevaux pour aller à Sainte-Marie et qu'ils ne pouvaient aller à pied ; les autres s'absentèrent de leurs postes, et les jeunes gens qui composaient ces compagnies dirent résolument qu'ils ne voulaient partir de l'île qu'après les Anglais.

Le lieutenant général, qui était déjà arrivé aux Trois Troues, s'impacientait beaucoup de ce que ses troupes ne paraissaient point et se mit dans une furieuse colère quand il sut leur résolution ; mais il avait le chemin libre pour s'en aller et tout le monde le souhaitait.

M. Auger m'avait prié dès le matin d'aller au réduit rassurer le peuple et dire de sa part à tout le monde que quelque chose qui arrivât au quartier des Trois Rivières, il avait pourvu à leur sûreté, et qu'ils demeurassent en repos. Il aurait pourtant été bien embarrassé, et nous aussi, si les Anglais avaient pris ce poste ; cependant il fit prendre les armes partout et disposa ses gens pour recevoir les ennemis en cas qu'ils nous vinssent attaquer, comme ils le devaient faire, pendant la diversion qu'ils nous faisaient aux Trois Rivières ; mais ils demeurèrent en repos, ce qui nous parut une marque évidente de leur faiblesse.

Pendant que je m'acquittais de ma commission, allant de case en case, je m'aperçus que mon nègre, qui tenait mon cheval, était en contestation avec le maître d'hôtel du lieutenant général ; j'y allai au plus vite, et je demandai à cet honnête homme où il prétendait mener mon cheval, qu'il tenait par une des rênes. « A Monsieur le Général, qui en a besoin », me dit-il. « Le sien est-il hors de service ? » lui dis-je. « Non, me répondit-il, mais quand je dis Monsieur le Général, cela veut dire quelqu'un de sa suite. » « Oh bien, monsieur de sa suite, lui répondis-je à mon tour, il n'y a pas si longtemps que vous allez à cheval pour avoir oublié votre premier métier d'aller à pied, recommencez à le pratiquer, et cherchez vite un autre cheval. » Et lui ayant arraché de la main la rêne qu'il tenait, je le renvoyai fort mécontent de mon procédé. Ce maître d'hôtel se nommait Dauphiné, aussi bien que celui dont j'ai parlé au commencement de ces mémoires ; leur nom fait connaître qu'ils étaient du même pays ; ils avaient aussi servi tous deux assez longtemps sur les galères et avaient été envoyés aux îles pour récompense de leurs travaux ; ce que le dernier avait

sur le premier, c'est qu'il avait perdu ses deux oreilles dans un différend qu'il avait eu avec la justice, et c'était pour cela qu'il avait toujours une perruque faite de manière qu'elle cachait exactement ce défaut, qui n'était pas connu de tout le monde; cela n'empêchait pas qu'il ne servît son maître avec bien de l'application et que ne l'ait laissé son héritier en mourant.

L'avis étant venu sur les trois heures à notre lieutenant général que les Anglais s'étaient retirés de devant les Trois Rivières et qu'ils avaient repris le chemin de la Basse-Terre, il commença à respirer et à vouloir faire croire que son mouvement avait été pour conserver la Cabesterre et empêcher les ennemis d'y pénétrer; mais il eut le malheur de ne trouver personne qui fût assez charitable pour faire seulement semblant de le croire. Les femmes qui étaient au réduit, le voyant passer, le reconduisirent avec des huées capables de désespérer les plus endurcis aux affronts. Il revint le soir dans le camp, le cœur fort ulcéré contre les flibustiers et les habitants de la Martinique, et contre M. Auger plus que contre tous les autres, parce qu'il le soupçonnait d'avoir débauché ses gens et d'avoir été le premier mobile de la résolution généreuse qu'ils avaient fait paraître; il se trompait cependant et M. Auger n'avait point contribué directement à ce qui était arrivé, mais toutes les troupes de la Martinique ne voyaient qu'avec un extrême dépit les mauvaises manœuvres qu'on faisait, qui auraient dû causer plusieurs fois la perte de l'île si les Anglais avaient su profiter de leur avantage. Par bonheur pour nous, la division régnaît entre les chefs, et il semblait que nous faisions des fautes à l'envi les uns des autres.

Le dimanche 29 avril, nos nègres armés, s'étant embusqués au-dessous de l'habitation des Religieux de la Charité, tuèrent quelques Anglais qui étaient sortis de leur poste de Milet. La garde de ce poste, ayant pris les armes, sortit sur les nègres et les poussa. Les enfants perdus arrivèrent assez à temps pour soutenir les nègres, mais les uns et les autres furent poussés jusqu'au delà de la sucrerie des Frères de la Charité et de la damoiselle Chérot, leur voisine. Notre poste avancé du Camp des Galions se joignit à eux et rétablit le combat et donna le temps aux sieurs de Valmeinier et de Maisoncelle de s'avancer avec cent hommes pour les soutenir. On chargea alors de bonne grâce les Anglais et on les fit plier après une demi-heure d'un combat fort opiniâtre, où l'on s'était battu à coups de pistolet et de baïonnette; ils reçurent alors un secours d'environ trois cents hommes, ils firent ferme et recommencèrent à pousser nos gens à leur tour. Je disais la messe quand ce dernier choc commença; pendant que sur ce déshabillais, les officiers de notre camp me demandèrent mon avis sur ce qu'ils avaient à faire et s'ils attendraient les ordres du lieute-

nant général pour marcher? Je leur répondis que s'ils attendaient ses ordres, ils ne marcheraient point ; mais que s'ils avaient envie de secourir leurs frères, sans que le lieutenant général y pût trouver à redire, ils n'avaient qu'à faire défiler leurs gens le long de la falaise et prendre les ennemis en flanc : cela fut exécuté sur-le-champ ; plus de deux cents hommes y coururent à toutes jambes, beaucoup de flibustiers qui étaient venus à la messe chez nous se joignirent à nos gens, qui, se voyant ainsi secourus, poussèrent vigoureusement les Anglais, les chassèrent de derrière trois murailles sèches, les unes après les autres, et les reconduisirent, toujours battant, jusque dans les retranchements dont ils avaient environné leur poste.

M. Auger, qui avait fait prendre les armes au Camp de la Martinique et au poste avancé, était sur le point de marcher avec toutes ses troupes et de tomber sur la droite des Anglais ; c'était un coup de partie, où il était aisé de tailler en pièces ou de prendre six à six cents des ennemis qui n'en pouvaient plus. M. de Gabaret lui envoya défendre de sortir du camp et dépêcha ses deux aides de camp pour ordonner à MM. de Valmeinier et de Maisoncelle de se retirer ; cet ordre ne vint pas jusqu'à eux, ils étaient trop voisins des ennemis et par conséquent dans des lieux inaccessibles à de pareils aides de camp ; on se moqua beaucoup d'eux, mais ils avaient envie de se conserver pour une meilleure occasion et ils firent sagement de se gabionner jusqu'à la fin de l'action derrière un reste de muraille sèche.

Cependant nos gens demeurèrent plus de deux heures à la vue et à la demi-portée de fusil des retranchements des ennemis sans que ceux-ci osassent sortir pour les repousser et pour recouvrer leurs morts et leurs blessés ; ils laissèrent sur le champ de bataille quatre-vingt-cinq morts et beaucoup plus de blessés. Nous n'eûmes dans tous ces chocs que quatre hommes tués et onze blessés. Un nègre des Religieux de la Charité ayant eu la cuisse cassée au commencement de l'action, lorsque les Anglais nous repoussèrent, fut pris et porté à leur camp. Le sieur de Valmeinier fut blessé d'un coup de fusil à la cuisse et eut une partie du petit doigt emportée d'un autre coup. Le sieur de Maisoncelle s'étant trouvé vis-à-vis un capitaine anglais, celui-ci le défia et lui tira un coup de pistolet ; il manqua notre major, qui le tua sur-le-champ et fit la même chose au sergent de ce capitaine qui vint pour le percer de sa halebarde. Les sieurs du Buc, Lambert, Sain, Roule et autres officiers qui s'y trouvèrent, ou comme volontaires, ou à la tête de leurs corps, y firent parfaitement bien, à leur ordinaire. Notre aide-major la Poterie voulait nous persuader qu'il avait couru de grands risques et que sa manche avait été percée d'une balle ; un tailleur, ayant examiné la blessure, déclara qu'elle venait du temps et que le plomb n'y avait aucune part.

Pendant que je confessais un de nos blessés qui mourut entre mes mains, il y eut un de nos voisins, nommé Hugues Boulogne, qui reçut un coup de balle qui lui découvrit le crâne de la longueur de cinq à six pouces ; il était huguenot, quoiqu'il eût fait deux ou trois abjurations ; comme il était d'ailleurs homme de bien et de bon commerce, je l'aimais, et je lui disais souvent que je l'assisterais quelque jour à la mort et qu'il se convertirait tout de bon ; il tomba près de moi lorsqu'il eut reçu le coup et fut assez longtemps sans parole et sans connaissance ; je le fis porter dans la falaise et je m'approchai de lui pour le faire penser à sa conscience quand il reviendrait ; ayant enfin ouvert les yeux et recouvré la parole : « Ah, mon Père, me dit-il, vous me l'aviez bien dit que je me convertirais en mourant entre vos mains ; oui, je veux mourir catholique et je demande pardon à Dieu de tout mon cœur. » Un chirurgien que j'avais fait appeler, ayant sondé sa plaie, m'assura qu'il n'y avait rien à craindre pour le présent ; je le fis emporter pour m'en aller à d'autres qui avaient plus besoin que lui de mon secours.

M. de la Malmaison fut rappelé le jour suivant des Trois Rivières pour venir commander au Camp des Galions ; nous lui fîmes une case de l'autre côté de la chapelle, où il demeura jusqu'à la retraite des Anglais.

Dès les premiers jours que les Anglais eurent mis pied à terre, j'avais mis en pratique une chose qu'on m'avait enseignée il y avait longtemps, et que je trouvais très bonne, pour ne pas manquer de vivres quand on se trouve éloigné de chez soi : c'était d'avoir toujours quelque foie de veau, de vache ou de bœuf cuit à l'eau et au sel, ou, quand on le peut, dans du vin avec des herbes fines ; rien n'est meilleur et d'une nourriture plus substantielle : cela sert de pain et de viande tout à la fois et se conserve très longtemps ; un morceau gros comme le poing est suffisant pour nourrir un homme pendant vingt-quatre heures. J'avais soin d'en avoir toujours dans ma baraque pour les nègres qui me servaient et pour moi, et quand j'allais hors du camp, j'en portais toujours avec moi, parce que nous nous trouvions quelquefois éloignés dans les hauteurs ou obligés d'attendre que des détachements ennemis plus forts que nous se fussent retirés, et dans ces occasions j'étais bien assuré avec mon morceau de foie de ne pas souffrir la faim.

Le loisir dont nous jouissions dans notre camp, en attendant qu'il plût aux Anglais de se retirer chez eux, nous fit faire et réitérer plusieurs fois l'observation suivante. Nous savions que le vaisseau anglais qui portait le pavillon d'amiral était justement à une lieue de trois mille pas géométriques du lieu où nous étions campés ; sur cela nous remarquâmes que quand il tirait le matin et le soir, pour la diane et la retraite, nous pouvions compter depuis un jusqu'à soixante l'un après l'autre, en disant et

prononçant un, deux, trois, quatre, cinq, etc., depuis le moment que nous avions vu la lumière du canon jusqu'à ce que nous entendissions le coup ; ceux qui avaient la parole plus libre comptaient cinq ou six de plus ; on pourrait pousser plus loin cette expérience, dont je ne donne ici que le commencement.

Les déserteurs continuaient toujours à venir et assuraient qu'il en viendrait un grand nombre sans la crainte qu'ils avaient de trouver nos nègres armés, auxquels un justaucorps était une sérieuse tentation pour tuer celui qui le portait.

Un pauvre Irlandais, ayant été pris en désertant, fut condamné à être pendu ; en attendant l'heure de l'exécution il se sauva ; mais comme il était étourdi et qu'il ne connaissait pas le pays, il se jeta dans le poste que les Anglais avaient à Milet, après avoir passé la rivière et grimpé la falaise avec des peines incroyables, croyant être arrivé dans nos postes ; ils le lièrent dans leur corps de garde, en attendant qu'il fût jour, pour le ramener au bourg, car il était nuit quand il se jeta entre leurs mains ; mais la sentinelle qui le gardait s'étant endormie, il s'échappa et vint au Camp de la Martinique, n'ayant qu'un méchant caleçon sur le corps et les mains liées derrière le dos. Après qu'il fut revenu de la frayeur qu'il avait eue, il nous assura que les Anglais ne tarderaient pas à se rembarquer, que le général Codrington était malade, qu'il y avait beaucoup de dysenterie parmi les troupes et les équipages et qu'ils manquaient de vivres.

Le jeudi 3 mai, les Anglais enlevèrent le nommé Bouchu, dont l'habitation était à la Rivière Beaugendre, au quartier des Habitants ; cet homme n'avait pas voulu se retirer au réduit, étant malade, ou le contre-faisant, mais il s'était cantonné avec ses esclaves dans les hauteurs de ce quartier-là ; il eut l'imprudence d'en maltraiter quelques-uns, et eux, de dépit, allèrent se rendre aux Anglais, les conduisirent où était leur maître, le firent prendre avec presque tout le reste de ses nègres, une grosse somme d'argent et tous ses meubles ; on le conduisit au général Codrington, qui le renvoya chez lui avec une belle sauvegarde.

Cette capture fut cause que les Anglais, qui n'avaient point été dans ces quartiers-là depuis qu'ils avaient mis à terre, remarquèrent qu'il y avait beaucoup de maïs et autres vivres dans les habitations et quantité de bestiaux dans les hauteurs ; ils firent un détachement de cent cinquante hommes, commandés par un major, pour aller enlever ces vivres et ces bestiaux et brûler les maisons de ces quartiers-là.

Le lundi 7 mai, un déserteur nous donna avis que ce détachement venait de partir de leur camp. M. Auger envoya les enfants perdus et les nègres pour les harceler et les empêcher de brûler les maisons. Plusieurs habitants de ces quartiers-là s'échappèrent du camp pour les joindre et

aller défendre leur bien. Les habitants étaient environ soixante et les deux compagnies faisaient ce jour-là cent hommes ; ils marchèrent par les hauteurs pour n'être pas aperçus des vaisseaux, qui donnaient avis par un coup de canon dès qu'ils apercevaient des gens armés. Les enfants perdus et les nègres n'ayant pas voulu suivre les habitants et s'étant amusés à chercher à faire quelque pillage dans les habitations de la montagne de Saint-Louis, furent découverts par les vaisseaux. L'avis en fut aussitôt porté au major anglais, à qui on envoya trois compagnies de renfort ; mais avant que ce secours lui fût arrivé les habitants l'avaient attaqué au passage d'une ravine où ils s'étaient embusqués ; le major avait été tué avec quinze ou seize hommes et les autres s'étaient sauvés au bord de la mer, où étaient leurs chaloupes, après avoir abandonné les vivres dont ils s'étaient chargés et la plus grande partie des bestiaux qu'ils avaient pris. Le secours les ayant joints, ils voulurent retourner sur leurs pas pour regagner ce qu'ils avaient perdu, mais ayant aperçu les nègres et les volontaires qui s'étaient saisis des postes qui commandaient le chemin où ils devaient passer, ils se rabattirent tout d'un coup au bord de la mer, de peur d'être pris en flanc et en queue, et marchèrent comme en fuyant jusqu'à l'Anse du Gros François, toujours accompagnés de nos trois troupes, qui faisaient feu sur eux autant de fois qu'elles en trouvaient l'occasion ; ils eurent encore des morts et des blessés dans cette retraite et en tout on compte qu'ils perdirent vingt-six ou vingt-sept hommes tués et des blessés dont on ne sait pas précisément le nombre. Nous ne perdîmes qu'un seul homme. L'imprudence de nos gens volontaires et de nos nègres fut cause que ce parti ne fut pas entièrement défait. Tout ce que cette course produisit de bon fut qu'on empêcha les Anglais de piller et de brûler les petites habitations ; elle fut aussi la dernière action que nos gens eurent avec les Anglais jusqu'à leur départ.

Le mardi au soir, 15 mai, ils mirent le feu à tous les logements qui étaient dans le fort et aux maisons du bourg, depuis le fort jusqu'à la place d'armes ; cela fit connaître qu'ils pensaient sérieusement à se rembarquer et que j'avais eu raison de conseiller de brûler le bourg avant de l'abandonner, puisqu'on pouvait juger par ce commencement qu'ils n'avaient pas envie de laisser aucune maison sur pied ; cependant, comme on était pleinement informé de leur faiblesse, par les pertes qu'ils avaient faites et par les maladies qui les diminuaient chaque jour, les habitants résolurent de les presser tellement de se rembarquer qu'ils n'eussent pas le temps de mettre le feu au reste. Les officiers allèrent trouver le gouverneur et le prièrent d'obtenir du lieutenant général qu'il leur laissât faire une sortie sur les ennemis pour les chasser. M. Auger s'y employa avec chaleur, et outre le bien public qu'il regardait en cela, il avait encore son

intérêt particulier, puisqu'il s'agissait de conserver sa maison, qui n'était pas encore brûlée ; la sortie fut donc résolue ; MM. de Bois-fermé, de la Malmaison et du Parquet passèrent la Rivière des Galions le mercredi 16 au soir avec sept cents hommes, qui devaient se partager en deux corps pour attaquer en même temps le bourg par deux endroits, aussitôt que MM. de Gabaret et Auger auraient attaqué le poste de Milet. Nous étions assurés de les défaire entièrement ; outre qu'ils étaient fort affaiblis, il y avait déjà une partie de leurs gens embarqués ; de sorte que s'ils avaient voulu soutenir le poste de Milet en y envoyant du secours, ils ne pouvaient manquer d'être forcés dans le bourg, ou les troupes du poste de Milet forcées et enlevées si elles n'avaient point été soutenues.

Nous allâmes avec un grand silence nous poster à une bonne portée de fusil de l'enceinte qu'ils avaient faite autour du bourg, en attendant que nos chefs attaquaient le poste de Milet, comme on était convenu ; nous passâmes toute la nuit sous les armes ; mais au lieu du signal que nous attendions, notre lieutenant général, qui avait changé de dessein, nous envoya dire au point du jour du 17 de nous retirer au camp.

Les Anglais, qui nous aperçurent, connurent le danger où ils avaient été, d'être forcés si on les avait attaqués, et ils achevèrent dès le soir de ce même jour de mettre le feu aux maisons à mesure qu'ils les abandonnaient, et le lendemain, vendredi 18 mai, ils mirent à la voile un peu avant le jour, leurs barques et leurs vaisseaux marchands furent les premiers qui appareillèrent, après quoi nous vîmes les chaloupes des vaisseaux de guerre qui allèrent à bord de tous ces bâtimens prendre des hommes pour les aider à appareiller, parce que leurs équipages étaient si faibles qu'ils ne pouvaient pas faire les grosses manœuvres.

Quelques-uns de nos nègres, étant entrés dans le fort, y arborèrent le pavillon blanc, qui fut comme un signal à tout le monde de plier bagage et de s'en retourner chez soi. Notre lieutenant général était parti dès le point du jour pour gagner Sainte-Marie et se rembarquer.

Les maisons étaient encore toutes en feu quand nous rentrâmes dans le bourg, mais il était trop tard pour y remédier. Un vaisseau anglais de 70 canons, appelé le *Chien Rouge*, qui était mouillé à la Rivière des Galions, attendait du secours pour lever les ancres, qu'il ne pouvait pas mettre à bord avec le peu de gens qui lui restaient ; il s'avisa de répondre avec son canon à quelques coups de fusil que nos gens lui tirèrent en passant ; on s'irrita de part et d'autre, et nos gens s'étant rassemblés jusqu'à une centaine dans le retranchement qui commandait ce vaisseau, empêchèrent les chaloupes qui lui apportaient du monde d'en approcher et obligèrent enfin son faible équipage à se renfermer entre les ponts, en attendant du secours de leurs camarades pour se tirer de cet embarras ;

cependant les autres vaisseaux étaient à la voile et à plus de trois lieues de là que nos gens le tenaient toujours bloqué. Sur les trois heures après-midi, l'amiral revint avec toute sa flotte, et voyant de nos gens sur le bord de la mer au Baillif, il y eut quelques chaloupes qui s'approchèrent de terre comme pour y mettre du monde ; mais elles en perdirent bientôt l'envie, voyant que nos gens qui passaient en dedans du retranchement s'étaient postés sur le bord de la mer pour les recevoir à leur descente ; ce qui les obligea de continuer leur chemin jusqu'au vaisseau qui était arrêté à la Rivière des Galions, lequel, avec ce secours, ne put jamais appareiller et fut contraint de couper ses câbles et de se laisser dériver au large lorsque la nuit fut venue et que le vent de terre commença à souffler.

Ce fut ainsi que les Anglais quittèrent la Guadeloupe, après avoir demeuré cinquante-six jours à terre. Nous n'eûmes pendant tout ce temps-là que vingt-sept hommes tués et environ cinquante blessés ; mais leur perte fut incomparablement plus grande, et quoique nous sussions en gros qu'elle était très considérable, nous ne l'aurions jamais cru telle sans le rapport que nous en fit un sergent irlandais qui se rendit après que les ennemis eurent mis à la voile. Il y avait deux jours qu'il était caché avec sa femme et un autre soldat dans une grotte de la Rivière des Galions, en attendant le départ des Anglais pour paraître ; sa femme se montra la première, et quand on l'eut assurée qu'il n'y avait rien à craindre pour son mari, elle l'alla chercher. C'était un homme d'esprit, bien fait et bon catholique ; il nous dit qu'il avait tenté dix fois de désertir, mais que son capitaine, qui s'en doutait, le faisait observer de si près qu'il n'avait pu en trouver l'occasion ; qu'à la fin il s'était caché dans ce trou, d'où il avait vu passer plusieurs fois ceux qui le cherchaient et que c'était pour cela et pour la crainte des nègres qu'il était demeuré si longtemps sans oser en sortir. Il nous assura qu'il s'était trouvé à la revue que l'on avait faite il n'y avait que cinq jours et qu'il était proche du major général qui avait dit tout haut, en maudissant cette entreprise, qu'ils avaient perdu depuis qu'ils étaient à terre mille neuf cent soixante et quatre hommes, dont plus de mille avaient été tués, entre lesquels il y avait trois colonels, deux capitaines de vaisseau, un major et vingt-sept capitaines, lieutenants ou autres officiers, que le reste était mort de maladie, ou avait déserté, ou avait été pris prisonnier ; à quoi ce sergent ajoutait que les vaisseaux et les barques étaient remplis de malades et de blessés. Nous avions soixante-seize de leurs déserteurs et trente-cinq prisonniers ; ils amenèrent avec eux quinze ou seize de nos déserteurs, soldats ou engagés, et environ quatre-vingts nègres. Nous trouvâmes cinq canons de fer dans leur batterie et un dans la place d'armes, mais rompus et hors d'état de servir. Le canon qu'ils lais-

lèrent entier fut celui de la tour des Jacobins, que nous trouvâmes au bord de la mer.

Ils ont brûlé quatre églises paroissiales, savoir : celles de l'île à Goyaves, des Habitants, du Baillif et de la Basse-Terre, la chapelle du Vieux Fort, celle des Religieux de la Charité et les deux qui étaient sur nos deux habitations ; vingt-neuf sucreries, environ autant de petites habitations, le bourg des Habitants, celui du Baillif et ceux de Saint-François et de la Basse-Terre, les couvents des Capucins, des Carmes, des Religieux de la Charité et le nôtre, et la maison des Jésuites ; ils n'ont laissé sur pied que l'église des Capucins et celle des Jésuites. On prétend que ces derniers sont redevables de la conservation de leur église à un colonel catholique qui y fut enterré ; pour celle des Capucins, elle leur servait de magasin à poudre.

On peut dire que de part et d'autre il y a eu de très grandes fautes. Le peu d'expérience de notre lieutenant général et la mésintelligence qu'il y avait entre lui et notre gouverneur ont mis plusieurs fois la colonie et l'île à deux doigts de leur ruine ; celle qui était entre le général Codrington, le commandant de la flotte et les colonels les a empêchés de profiter de notre désordre ; de sorte que si nous nous devons à nous-mêmes une bonne partie de nos maux, nous devons aussi la meilleure partie de notre salut aux Anglais, qui étaient agités des mêmes passions que nous.

Au reste, il était temps qu'ils s'en allassent ; nos habitants commençaient à tomber malades, et surtout la dysenterie qui leur était causée par l'eau de la Rivière des Galions, qui est purgative, et par les viandes fraîches, dont la plupart n'avaient pas tant accoutumé de se nourrir que de viande salée.

Le sang des bêtes que l'on tuait, les ordures et les corps des Anglais qu'on laissait sur la terre sans sépulture engendrèrent une prodigieuse quantité de grosses mouches vertes qui désolaient les hommes et les chevaux et qui gâtaient les viandes aussitôt qu'elles s'étaient posées un instant dessus. Nous nous trouvâmes presque tous attaqués de maux de gorge, avec des enflures aux lèvres, qui venaient du travail et de la chaleur à laquelle nous étions sans cesse exposés. Tout ce que cette irruption des Anglais produisit de bon fut que notre jeunesse, qui avait un peu peur du feu au commencement, s'y accoutuma si bien qu'elle n'y faisait plus la moindre attention et qu'elle y allait aussi gaiement qu'à la chasse. Tant il est vrai que l'habitude est une seconde nature et qu'on se fait à tout ce qu'on veut dès qu'on le pratique souvent.

Après avoir visité les batteries des ennemis et l'enceinte dont ils avaient enfermé le bourg, j'entrai par hasard dans une petite maison au-dessous de la place d'armes, qui appartenait à une bonne dévote, appelée des Guer-

maux, à laquelle les Anglais n'avaient pas mis le feu ; apparemment qu'un de leurs ingénieurs y avait logé, car j'y trouvai des dessins et beaucoup de papiers, et entre autres les plans de la plus grande partie de nos retranchements, ce qui me fit plaisir. Je montai ensuite à notre habitation du Marigot, où je soupai avec un de nos religieux et un de nos voisins, aux dépens de quelques diables que j'avais ramassés le matin en entrant dans le bourg. Ces oiseaux, en s'en retournant à la montagne, avaient été éblouis de la grande lumière que jetaient tant de maisons qui brûlaient et ils étaient tombés à terre, ne voyant plus à se conduire ; on en ramassa plus de trois cents de cette manière.

(L'auteur examine si l'oiseau-diable et la macreuse peuvent être considérés comme viande maigre.)

CHAPITRE VIII

L'auteur va se reposer chez le sieur de Rochefort au Petit Cul-de-Sac. Changements qui arrivent dans la Mission des Jacobins. L'auteur retourne à la Martinique et est chargé du soin temporel.

Le lendemain du départ des Anglais, samedi 19 mai, je fus au réduit voir le Supérieur de notre Mission et lui dire qu'ayant un besoin extrême de me reposer, je le priais de trouver bon que j'allasse passer une quinzaine de jours chez le curé de la Cabesterre. M. de Rochefort, dont j'ai parlé dans un autre endroit, qui avait épousé la veuve du sieur Baudouin, autrefois commis principal de la Compagnie de 1664, ayant su que j'étais à la Cabesterre, m'écrivit et me convia d'aller passer quelque temps avec lui, et pour m'en presser davantage, il m'envoya un cheval. J'y fus et j'y demurai quinze ou seize jours, et je me remis entièrement des fatigues que j'avais souffertes, à l'exception d'un mal de gorge et d'une enflure aux amygdales, qui me durèrent encore près de trois mois.

L'habitation du sieur de Rochefort est une des plus belles de la Cabesterre de la Guadeloupe ; elle fut érigée en fief sous le nom d'Arnouville en 16... ; elle a six à sept mille pas de hauteur sur près de deux mille pas de large.

Pour n'être pas tout à fait sans rien faire pendant le séjour que je fis à Arnouville, je nivelai et traçai un canal pour faire passer une partie de la Rivière du Lézard au travers de cette habitation et donner la commodité d'y faire deux moulins à eau, ce qui rendrait cette terre d'un revenu double ou triple de ce qu'elle produisait, et cela sans beaucoup de peine et de dépense. La Rivière du Lézard est assez considérable, ses eaux sont belles et fort bonnes, et en telle quantité qu'on en pourrait prendre deux pieds cubes sans presque qu'on s'en aperçût.

Je revins chez nous au Baillif le mardi 12 juin ; je trouvai que nos Pères s'étaient logés dans des cases de paille qu'ils avaient fait faire à notre habitation du Marigot ; j'en fis faire aussi une pour moi. Notre Supérieur, quoique homme d'esprit, était encore trop nouveau dans le pays pour pouvoir remédier aux désordres que la guerre avait causés à nos biens ; il me pria de l'aider, et je le fis aussitôt.

Nous commençâmes par rétablir notre poterie, parce que, les Anglais ayant brisé les pots et les formes de toutes les sucreries où ils avaient mis le pied, nous jugeâmes que ce serait une très bonne marchandise, parce qu'elle est absolument nécessaire pour faire du sucre blanc. Je fis planter quantité de manioc et remettre en état les cannes qui avaient été brûlées, et dans le même temps je fis abattre des arbres et travailler aux bois qui étaient nécessaires pour faire un moulin et une sucrerie, afin de profiter d'une pièce de cannes qui n'avait point été brûlée. Les charpentiers étant rares et plus chers encore et plus impertinents alors qu'ils n'étaient avant l'irruption des Anglais, je me mis en tête de faire moi-même le moulin et les autres bâtimens dont nous avions besoin. Je traçai et je piquai tout le bois et je fis mettre en œuvre par nos nègres avec tant de diligence que neuf semaines après le départ des Anglais nous recommençâmes à faire du sucre à notre habitation du Marigot. Il fallut après cela songer à rétablir celle du Baillif, mais comme nous y avions besoin d'un moulin à eau, dont la grande roue devait avoir vingt-deux pieds de diamètre, j'allai dans un lieu, appelé le Parc, faire travailler un arbre que nos Pères avaient fait abattre il y avait quatorze ans avec la permission de M. Houel, à qui ce terrain appartenait ; c'était un acajou d'une grosseur très considérable par le pied ; on en avait déjà mis en œuvre les grosses branches, qui avaient porté près de quatre pieds d'équarissage ; il n'était resté que le tronc de vingt-quatre à vingt-cinq pieds de longueur et presque carré, puisque ayant été équari selon tout ce qu'il pouvait porter, il se trouva de huit pieds quatre pouces d'un sens sur neuf pieds dix pouces de l'autre.

(L'auteur parle de l'acajou et du bois à barriques.)

Il arriva dans ce même temps du changement dans nos Missions. Le Père Cabasson, qui en était le Supérieur général depuis quatre ans et qui se flattait d'être continué dans son poste encore pour quatre autres années, fut surpris d'apprendre que le général de tout notre ordre avait nommé à cette charge le Père Jacques Bédarides, un de nos missionnaires.

Il m'écrivit aussitôt qu'il eut pris possession de son emploi et me marqua qu'il avait besoin de moi à la Martinique pour achever notre nouveau bâtiment et remédier à la couverture de plomb que la violence de la cha-

leur du soleil avait ouverte et crevée de tous côtés, ce qui avait obligé nos Pères religieux de se retirer dans l'ancien couvent.

Je partis de la Guadeloupe le mercredi 3 octobre. La barque où j'étais s'arrêta deux jours au carbet de M^{me} Ouvernard, à qui il fallut promettre que le Père Beaumont, mort depuis plus de trente ans, reviendrait bientôt demeurer avec ses bons compères, car de vouloir leur persuader qu'il est mort, c'est battre l'air ; ils ne l'ont pas vu mort et il leur a promis de revenir ; ils se le diront les uns aux autres et d'ici à deux ou trois cents ans ce sera toujours la même chose. Nous bûmes tous joyeusement à sa santé et à son retour. Je passai ces deux jours à la chasse et à la pêche, et comme j'étais en bonne compagnie, je ne m'ennuyai point du tout.

J'arrivai à la Martinique le samedi au soir, 6 octobre ; j'appris, en mettant pied à terre, que nos Pères m'avaient élu procureur syndic de la Mission. Cette nouvelle m'affligea beaucoup, et si j'eusse trouvé dans le moment une occasion, je m'en serais retourné à la Guadeloupe, où j'aurais mieux aimé desservir une paroisse qu'elle eût pu être que de m'engager dans ces sortes d'embarras, sachant d'ailleurs que notre maison était chargée de dettes et notre habitation fort en désordre.

Le Supérieur général de nos Missions était à la Cabesterre ; on l'envoya avertir de mon arrivée et que je ne voulais point du tout entendre parler d'être syndic. Il vint aussitôt et sut si bien me tourner qu'il arracha mon consentement.

Je demurai quatre ou cinq jours en notre couvent du Mouillage, pour voir ce qu'il y avait à faire au nouveau bâtiment ; je priai le Supérieur général de faire assembler les religieux, afin d'avoir leur avis, parce que j'étais résolu de ne rien faire que ce qui serait déterminé dans une assemblée. On s'assembla, je fis le rapport de l'état du bâtiment, et je priai l'assemblée de dire ce qu'on voudrait faire, afin que le faisant exécuter, je ne fusse point obligé de répondre du succès ; mais au lieu de me donner quelque ordre, ou du moins quelque avis comme je le souhaitais, ils convinrent tous de s'en rapporter entièrement à ce que je jugerais à propos de faire, et me donnèrent là-dessus un pouvoir général et absolu. L'acte en fut dressé et signé par le Supérieur général et toute l'assemblée.

Je partis ensuite pour notre habitation du Fonds de Saint-Jacques, que je trouvai dans un très grand désordre ; il y avait environ deux mois que le syndic qui m'avait précédé s'était chargé d'une vingtaine de nègres nouveaux qui étaient le rebut d'une cargaison de la Compagnie de Guinée, qui n'avaient pas laissé de lui coûter neuf mille cinq cents livres, quoiqu'il y en eût les deux tiers qui fussent si vieux qu'ils avaient déjà les cheveux gris, marque assurée chez les nègres d'une grande vieillesse ; et pour tout surcroît de malheur, ils n'étaient pas payés. Je trouvai encore que la mai-

son était chargée de beaucoup de dettes, qu'il n'y avait pas de manioc en terre pour deux mois et que depuis mon départ pour la Guadeloupe on n'avait pas fait la moindre réparation ; de sorte qu'il fallut commencer par faire un moulin neuf, recouvrir tous les bâtimens et travailler les bois nécessaires pour la charpente du bâtiment neuf du Mouillage.

CHAPITRE IX

*Remède dont les missionnaires se servent pour guérir les païens obsédés.
Quelques pratiques des nègres.*

Je commençai à faire faire du sucre dans les premiers jours de l'année 1704, mais nos cannes avaient été si négligées et les rats y avaient fait de si prodigieux dégâts qu'au lieu que dans l'année 1698 il ne me fallait que douze ou quinze personnes pour les couper et entretenir le moulin, cinquante personnes ne le pouvaient pas fournir dans celle-ci, parce que l'on était obligé de découvrir autant de terrain dans un jour qu'on en découvrait dans une semaine six ans auparavant; de sorte que je travaillai pendant près de sept mois pour faire autant de sucre que j'en avais fait autrefois en deux mois. Ce chagrin était augmenté par l'embarras que me donnaient les vingt nègres nouveaux que l'on avait achetés tout récemment. Comme ils étaient vieux, ils étaient fort indociles et presque point du tout propres au travail, et les anciens nègres de la maison ne voulaient point s'en charger. Le plus jeune de tous prit la peine de se pendre au balancier du moulin, un jour qu'on ne faisait pas de sucre. Le sujet de son désespoir, à ce que les autres me dirent, était qu'il ne pouvait souffrir la douleur qu'on lui faisait en lui tirant les chiques; il prétendait s'en exempter en retournant en son pays après s'être pendu. Ce qu'il y eut de surprenant, c'est qu'il s'étrangla avec une liane, grosse comme le pouce, sans y avoir fait aucun nœud coulant, et qu'un de nos anciens nègres, qui vit quand il se jeta en bas de la table du moulin, sur laquelle il était monté, étant accouru aussitôt pour l'empêcher de s'étrangler, le trouva mort quand il arriva, quoiqu'il n'eût pas deux cents pas à faire. Je fus fâché de cet accident pour plusieurs raisons, et surtout parce qu'étant nouveau venu et ne sachant pas encore assez la

langue, on n'avait pu l'instruire ni le baptiser, ce qui aurait empêché sans doute ce malheur, car il est rare que les nègres se portent à ces coups de désespoir quand ils sont chrétiens, au lieu qu'ils y sont fort portés avant ce temps-là ; ils sont aussi souvent obsédés par le diable, qui leur apparaît sous diverses formes, les excite à se pendre ou à se noyer, les maltraite et les épouvante tellement par ses apparitions fréquentes qu'il les fait tomber dans des convulsions, comme s'ils étaient épileptiques, et les fait devenir maigres et décharnés comme des étiques.

Sans entrer ici dans la discussion, si ce sont de simples effets de leur imagination blessée ou une obsession réelle et véritable, car le monde est à présent rempli d'esprits forts, qui se piquent de ne croire que ce qu'ils ont vu, nous nous servons d'un remède qui les guérit ou les délivre infailliblement. Ce remède est le baptême : si ce sont des jeunes enfants, on les baptise aussitôt ; mais si ce sont des adultes, qui doivent être instruits avant de recevoir le baptême, on fait sur eux les exorcismes ordinaires et on leur attache au col une petite croix de bois ou de métal bénite selon le rite de l'Eglise, et nous sommes convaincus par une infinité d'expériences que l'obsession cesse dans le moment. Le lecteur pourra voir ce que j'ai déjà écrit sur cette matière.

Les nègres, comme je l'ai dit dans un autre endroit, sont bien plus susceptibles de notre religion et de nos mystères que les Indiens et les Caraïbes ; leur naturel est tout différent. Ce qu'il faut bien observer avant de baptiser les adultes, c'est de découvrir ceux qui ont fait le métier de sorcier en leur pays, car, quelques promesses qu'ils fassent, ils le quittent rarement, comme je l'ai fait voir ci-devant. Il faut différer leur baptême sans se rendre à leurs importunités, et les tenir au rang des cathéchumènes jusqu'à ce qu'on se soit assuré par une longue expérience qu'ils ont abandonné tout à fait les pratiques qu'ils avaient avec le diable. Nous savons encore que leurs sorts et leurs malices sont moins à craindre quand ils sont païens que lorsqu'ils sont chrétiens. Je laisse à la curiosité des lecteurs de chercher la raison de ce fait ; ce que j'en puis dire, c'est qu'il est très constamment vrai.

En parlant des nègres, j'ai oublié deux choses assez particulières : la première, que ceux qui sont sorciers font des bâtons, auxquels ils attachent un sort, qui a la vertu d'imprimer une douleur violente et continue à la partie qui en a été touchée, sans qu'on ait trouvé jusqu'à présent aucun remède contre ce mal. J'ai cru pendant longtemps que c'étaient des rhumatismes ou des tressaillements de nerfs, mais après avoir employé les remèdes dont nous nous servons ordinairement contre ces maux et qui sont toujours infaillibles, sans qu'ils aient rien opéré sur ces sortes de

coups de bâton, j'ai été réduit à croire qu'il y avait quelque chose de surnaturel là-dedans.

La seconde, que tous les nègres chrétiens ont une dévotion très grande et une foi très vive pour le pain bénit et l'eau bénite. Ils portent toujours du pain bénit sur eux ; ils en mangent lorsqu'ils se trouvent mal ou quand ils craignent quelque danger. A l'égard de l'eau bénite, quelque quantité qu'on en fasse le dimanche à la grand'messe, il est rare qu'on en trouve une goutte quand le service est fini ; ils l'emportent dans de petites calabasses et en boivent quelques gouttes en se levant, et prétendent se garantir par ce moyen de tous les maléfices qu'on pourrait jeter sur eux. Quelque diligence que j'aie pu faire, je n'ai jamais pu découvrir qui leur avait inspiré cette dévotion ; ceux mêmes qui étaient les plus anciens et les plus raisonnables, ne m'en ont pu dire autre chose, sinon qu'ils la tenaient de leurs pères, la transmettaient les uns aux autres et s'en trouvaient bien.

(L'auteur parle ensuite des affaires particulières de la Mission et d'une maladie qui s'attaque aux bestiaux.)

CHAPITRE X

L'auteur fait achever leur couvent du Mouillage ; on le fait Supérieur de la Martinique et vice-préfet apostolique. Flotte anglaise.

Après que j'eus mis ordre aux affaires de notre habitation et fait avec un très grand travail le sucre que l'on put tirer de nos cannes ruinées, je frétai une barque pour porter au Mouillage les bois que j'avais fait faire pour la charpente du bâtiment que j'avais fait commencer en 1698 et je me rendis sur le lieu le 28 juillet.

Le Supérieur général de nos Missions ayant été obligé de faire un voyage à la Guadeloupe, me pria, avant de partir, de prendre le soin de la Mission jusqu'à son retour. Le Père Paris, qui en était Supérieur, ayant jugé à propos de se démettre de cet emploi, le dessein du Supérieur général était de me nommer Supérieur de la Guadeloupe, dès que celui qui y était aurait achevé son temps ; mais à peine y fut-il arrivé, que nos religieux de la Martinique lui écrivirent et le pressèrent de me nommer leur Supérieur, lui faisant voir que j'étais plus nécessaire à la Martinique qu'à la Guadeloupe. Il y consentit et envoya la patente de cette charge et celle de vice-préfet apostolique au plus ancien de nos missionnaires, pour me la signifier et pour me contraindre de l'accepter.

J'eus toutes les peines du monde à m'y résoudre, je ne me plaisais pas à la Martinique et j'aurais été plus aise d'être à la Guadeloupe, où M. de la Malmaison, qui avait beaucoup d'amitié pour moi, venait d'être nommé gouverneur. Nos Pères vivaient tranquillement dans cette île, au lieu que depuis quelques mois les libertins se donnaient la liberté d'insulter les curés de la Martinique, de sorte qu'il fallait être sans cesse aux plaintes et s'attendre à ne recevoir presque jamais de satisfaction. A la fin il fallut obéir et accepter cette charge le 11 de septembre. Je fis travailler aussitôt

aux offices qui devaient accompagner le bâtiment. Je les en éloignai de huit toises, tant pour éviter les accidents du feu, qui sont plus fréquents dans les lieux où il y a une cuisine et un four, que pour ne pas entendre le bruit que les nègres font ordinairement. Je fis aussi clore la cour qui était devant le grand corps de logis, et je pressai tellement tous ces ouvrages que nous allâmes nous loger dans notre nouvelle maison à la fin du mois d'octobre.

Mais il ne suffisait pas de l'avoir bâtie, il fallait la meubler, et ce que nous avions de meubles dans l'ancienne était si peu de chose et si délabré que cela faisait pitié. Je mis en œuvre nos menuisiers pour faire des tables, des buffets et autres choses semblables, et je trouvai au Cul-de-Sac Robert un habile tourneur, qui me fit neuf douzaines de chaises de bois de cyprès, garnies très proprement de latanier.

(Bois de cyprès et rosiers.)

Le 10 du mois de décembre nous eûmes une alarme assez chaude à la Martinique. Nous étions avertis depuis deux jours qu'il était arrivé une grosse escadre à la Barbade. Sur cet avis, M. le Général avait fait partir quelques corsaires pour en avoir des nouvelles plus certaines. Un de nos corsaires revint le matin du 10 et rapporta que la flotte ennemie le suivait et qu'il avait été chassé si vivement par une frégate qu'il n'avait pas eu le loisir d'examiner ni de compter les bâtiments. Son rapport se trouva vrai, toute la flotte ennemie parut aux Anses d'Arlet deux heures après son arrivée et s'avança en bon ordre jusqu'à la portée du canon du Fort Royal. On compta vingt-deux gros vaisseaux de guerre, autant de bâtiments de charge ou marchands, dix-sept barques, six galiotes et quelques doubles chaloupes. On peut juger de l'embarras où se trouva à cette vue notre général et comment il se serait tiré d'affaire si cette flotte avait eu quatre ou cinq mille hommes à jeter à terre. Il était pris sans vert, et nous aussi, et le Fort Royal aurait couru grand risque d'être enlevé ou le Fort Saint-Pierre pillé et brûlé. On donna l'alarme par toute l'île, on prit les armes ; mais tout cela aurait été inutile et on n'aurait jamais pu s'assembler assez à temps si la flotte ennemie avait eu envie de faire une descente. Heureusement ce n'était pas son dessein ; elle continua sa route en rasant la côte de fort près. Quelques-unes de ses chaloupes firent descente en un lieu appelé le Fond Laillet, où elles firent un prisonnier, et dans une autre anse voisine elles pillèrent et brûlèrent quelques maisons et enlevèrent une barque chargée de sucre.

Cette flotte parut sur les deux heures après-midi devant le Fort Saint-Pierre, à une bonne portée de canon, faisant peu de voile ; on la perdit de

vue pendant la nuit. Je crois qu'elle n'était venue que pour se faire voir, intriguer nos officiers et donner de l'exercice à nos troupes. M. le Général la suivit avec ce qu'il put ramasser de cavaliers à la hâte et arriva sur le soir au Fort Saint-Pierre. Je ne manquai pas de l'aller saluer aussitôt et de le complimenter sur la diligence qu'il avait faite pour venir s'opposer aux ennemis. Il reçut fort gracieusement mon compliment et me rendit ma visite dès le lendemain ; il vit tout notre nouveau bâtiment et examina le plan des jardins et autres commodités que nous méditions de faire pour le perfectionner. Je lui dis que nous avions disposé l'appartement du rez-de-chaussée d'une manière à le lui pouvoir offrir quand il viendrait à Saint-Pierre ; il me fit là-dessus beaucoup d'honnêtetés et me parla ensuite de l'affaire de son aumônier. Je me doutai qu'il y avait là-dessous quelque chose de nouveau, et en effet j'appris quelques jours après que ce bon prêtre s'était embarqué précipitamment, sur l'avis qu'on me dit qu'il avait eu, qu'il y avait ordre de la Cour de l'arrêter et de lui faire son procès. Cela l'aurait fort intrigué, car son certificat le convainquait d'avoir fait un mariage clandestin, ce qui l'aurait conduit en droiture aux galères.

CHAPITRE XI

Voyage de l'auteur à la Guadeloupe ; ses diverses aventures. Combat naval.

Le vendredi, second jour de l'année 1705, j'allai avec notre Supérieur général au Fort Royal faire les compliments ordinaires au gouverneur général. Quoiqu'il eût encore sur le cœur le départ de son aumônier, auquel il nous soupçonnait d'avoir contribué en donnant avis en Cour de sa malversation, il ne laissa pas de nous bien recevoir. Après quelques moments de conversation, il nous fit entrer dans son cabinet et nous mit en main une nouvelle dispense que le sieur Greffier avait obtenue ; nous la lûmes, et quoiqu'elle ne fût pas tout à fait comme nous la désirions, nous résolûmes de nous en contenter, d'autant qu'ayant fait consulter l'affaire en France, on nous avait mandé que l'usage de la Cour de Rome n'était pas de spécifier tout à fait dans les brefs les termes des suppliques. Le Supérieur général de nos Missions dit à M. le Général qu'à sa considération il passerait par-dessus quelques circonstances qui manquaient et que, pour terminer l'affaire plus promptement et épargner aux prétendus mariés la peine de venir à la Martinique, il m'enverrait à la Guadeloupe comme son commissaire, pour faire les informations et donner la sentence définitive. Cela fit plaisir à M. le Général, il me fit beaucoup d'honnêtetés et dit de lui écrire quand je serais prêt à partir, afin qu'il donnât ordre à quelqu'un de nos corsaires de m'y transporter. Quoique je n'eusse pas besoin de sa recommandation pour cela, puisque tous nos capitaines filibustiers étaient de mes amis, je ne laissai pas de recevoir, comme je devais, l'honnêteté qu'il me faisait et de lui dire que je serais en état de partir immédiatement après le jour des Rois, ayant seulement besoin de trois ou quatre jours pour aller donner les ordres nécessaires à notre habitation du Fonds Saint-Jacques. Il s'informa aussitôt s'il y avait quelque corsaire prêt

à partir, et ayant su que le capitaine Daniel se disposait à mettre dehors, il lui envoya ordre de m'attendre et de me porter à la Guadeloupe. Nous nous séparâmes fort contents les uns des autres.

Je partis le lendemain pour le Fonds Saint-Jacques, où, ayant fait ce que j'avais à y faire, j'en revins le lundi au soir.

Le mercredi 7, je donnai à dîner au capitaine Daniel, à son contre-maître, son écrivain et son chirurgien, et nous nous embarquâmes sur les quatre heures du soir, comptant d'aller déjeuner le lendemain à la Guadeloupe. La barque qu'il montait était bermudienne, très bonne voilière ; il avait quatre-vingt-dix bons hommes et six canons. C'était plus qu'il n'en fallait pour attaquer un galion d'Espagne ou un anglais de quarante canons. Nous mîmes en panne devant le Prêcheur, où, selon la bonne coutume de nos flibustiers, ils ont toujours quelque affaire, surtout ceux qui ont encore quelque argent, car les lois de la bonne flibuste ne permettent pas d'en porter en mer, et quand on se trouve dans le cas, il faut au plus vite le dépenser dans un cabaret. Le capitaine Daniel rassembla ses gens sur les neuf heures et fit servir ses voiles. Nous fûmes à merveille jusqu'à mi-canal entre la Dominique et la Martinique, mais tout d'un coup le vent tomba et nous eûmes un calme tout plat. Notre pilote ne se trompa point dans le jugement qu'il porta de ce calme imprévu ; il dit que nous allions avoir une bourrasque ; il fit prendre les ris dans la grande voile, passer de nouvelles manœuvres au trinquet et au foc ; il visita les amarres des canons et renforça les amarres qui tenaient le canot. A peine avait-il achevé que nous fûmes pris d'un tourbillon de vent d'est-sud-est, si furieux et si incivile qu'il commença par enfoncer notre grande voile. Encore fûmes-nous heureux qu'il ne nous démâta pas ; nous sauvâmes les lambeaux de notre voile et nous pougâmes d'abord à mâts et à cordes et ensuite avec un morceau de trinquet, grand comme une serviette. Quoique je fusse sans contredit un des meilleurs dormeurs de la mer, l'affaire était si brusque que je ne pus fermer les yeux ; d'ailleurs, mon matelas fut bientôt tout mouillé, car les lames nous couvraient à tous moments de l'arrière à l'avant. Je m'assis à plat à l'arrière du gaillard, enveloppé dans un capot et lié par le milieu du corps avec une bonne corde, à peu près comme un singe, de peur que quelque lame ou quelque roulis ne prit la liberté de me jeter hors le bord. Nos gens dans un profond silence obéissaient à l'envi au moindre commandement et travaillaient de toutes leurs forces. La mer paraissait toute en feu ; le temps, qui était noir, avait quelque chose d'affreux ; je ne pouvais pas voir mes mains en les approchant de mes yeux quand il n'éclairait point, mais les éclairs étaient si vifs que je voyais alors tous les mouvements de nos gens. Le capitaine Daniel me donna une bouteille d'eau-de-vie, dont j'avalai adroitement un

bon coup, car il ne faut pas être maladroit pour mettre une bouteille à sa bouche sans se rompre les dents. Cette liqueur, que je n'ai jamais aimée, me parut alors excellente ; elle me réchauffa, car j'étais à moitié glacé, l'eau de la mer ayant cette propriété dans les pays chauds d'être extrêmement froide, et je n'avais rien de sec sur le corps. Sur les quatre heures du matin la pluie tomba avec violence et abattit beaucoup le vent, et au point du jour un de nos gens cria terre sous le vent à nous. Nous la vîmes en effet distinctement quelques moments après, avec un navire qui était sur le côté. Aussitôt grande dispute entre nos gens ; les uns voulaient que ce fût une île qu'on n'avait pas encore vue et peut-être de nouvelle création ; le capitaine et le pilote soutenaient que ce ne pouvait être que la petite île d'Avès ou des Oiseaux, qu'il ne faut pas confondre avec celle du même nom qui est au vent de Corossol, où le maréchal d'Estrées alla se casser le nez avec toute sa flotte en 167..., mais la petite île d'Avès est cinquante lieues sous le vent de la Dominique, est et ouest de la grande savane, et il ne paraissait pas naturel que nous eussions pu faire ce chemin en sept heures. C'était pourtant la petite île d'Avès, nous y mouillâmes sur les sept heures du matin, à un demi-quart de lieue au vent du navire échoué. La pluie cessa sur les huit heures, le vent d'est commença à se faire sentir et la mer fut aussi tranquille à dix heures que s'il n'y avait point eu de tempête peu d'heures auparavant. Nos gens changèrent d'habits, c'est-à-dire qu'ils prirent des chemises et des caleçons secs ; quelques coups d'eau-de-vie réparèrent les forces perdues par le travail de la nuit passée, nous fîmes la prière et puis nous déjeunâmes de grand appétit ; nous fîmes conseil en mangeant et aussitôt après le capitaine, le quartier-maître, autant d'hommes que le canot en put contenir et bien armés descendirent à terre.

Nous y apercevions dix à douze hommes, qui nous paraissaient des Anglais ; ils étaient venus sur le bord de la mer, vis-à-vis de nous, et semblaient par leurs gestes nous demander du secours. Nos gens sautèrent à terre et renvoyèrent le canot à bord chercher du monde ; j'y fus au troisième voyage ; nous nous trouvâmes alors plus de cent cinquante hommes à terre. Les Anglais nous dirent qu'ils étaient là depuis onze jours, ils étaient au nombre de quatorze hommes avec deux femmes de considération de la Barbade et huit esclaves des deux sexes.

Nous sûmes qu'ils s'étaient échoués par non-vue, c'est-à-dire pour n'avoir pas eu connaissance de la terre, que leur navire ne pouvait pas avoir beaucoup souffert, parce qu'il y avait peu de vent quand il avait touché et qu'il ne s'était couché sur le côté que deux jours après. Ce vaisseau venait d'Angleterre, il avait touché à la Barbade, où il avait pris ces

deux dames, qui prétendaient aller passer les fêtes de Noël à Antigua avec leurs parents, sans le malheur qui leur était arrivé.

On sait que la fête de Noël est une des mieux célébrées chez les Anglais, et quand on devrait jeûner toute l'année, il faut faire grande chère et s'enivrer ce jour-là.

On doit encore savoir qu'ils font la Noël dix jours après nous, parce qu'ils suivent l'ancien calendrier, non parce qu'ils le trouvent plus juste (ils sont convaincus du contraire), mais par entêtement et pour ne pas se conformer à une réformation dont le pape Grégoire XIII a été l'auteur.

Le capitaine et le pilote de ce bâtiment, qui, selon les apparences, étaient de francs ignorants ou qui avaient intérêt que leur navire fût perdu, s'étaient mis dans la chaloupe avec les meilleurs matelots et avaient planté là les passagers avec le reste de l'équipage, en attendant qu'ils les vissent reprendre avec un bâtiment qu'ils étaient allés chercher à une de leurs îles sous le Vent, dont ils n'étaient pas éloignés de plus de soixante à soixante-dix lieues. Ceux qui étaient sur l'île les attendaient à tous moments et nous avaient pris d'abord pour leurs compatriotes qui venaient à leur secours. Cet avis fit que Daniel mit tout en état pour enlever le bâtiment qu'on attendait. Il fit conduire à bord de sa barque les deux dames avec leurs esclaves, leurs coffres et tout ce qu'elles avaient pu faire retirer du vaisseau échoué ; il leur donna sa chambre et les traita, aussi bien que tout son équipage, avec beaucoup d'honnêteté et même de respect. Elles me firent présent de deux bagues d'or à charnières. On travaille en perfection à ces sortes d'ouvrages à la Barbade. Ces bagues sont composées de petits morceaux de charnières doubles, travaillées si délicatement que quand elles sont au doigt on dirait qu'elles sont d'un seul cercle entier, et dès qu'on les en tire, elles se ramassent en un petit paquet gros comme la quatrième partie d'une noisette.

J'avais reçu tant d'honnêtetés à la Barbade et autres îles anglaises, où je m'étais trouvé, que je fus ravi de trouver l'occasion d'en marquer ma reconnaissance à ces dames par tous les services que je pus leur rendre. J'engageai Daniel à leur promettre de les mettre à terre à Saint-Christophe ou à quelque autre de leurs îles, sans les conduire chez nous, et à leur rendre leurs esclaves. Le prix en fut fixé et on promit de se contenter de leur promesse s'il arrivait qu'on fût obligé de les mettre à terre dans un lieu où elles n'eussent pas de crédit ; de sorte qu'elles eurent lieu de se louer de la politesse de nos flibustiers. Elles descendaient à terre quand elles voulaient et étaient servies et obéies à peu près comme chez elles.

On visita le bâtiment échoué et on travailla aussitôt à le décharger, car nos gens se mirent en tête de le relever, parce qu'il était neuf, percé pour trente-neuf pièces et qu'il en avait actuellement vingt-quatre. L'on disait

que l'eau qui y était jusqu'à moitié de la grande écoute était entrée par dehors et qu'assurément le fond était sain. On ôta les perroquets et les huniers, que l'on trouva encore entiers et debout, les Anglais s'étant contents de désenverguer les voiles pour faire des tentes. On ôta le canon, les ancres et généralement tout ce qu'on en put tirer, et tout était porté à terre et rangé comme dans un magasin. Je n'ai jamais vu travailler de meilleure grâce. Nos prisonniers s'y employaient à l'envi de nos gens. On faisait grande chère, et dès qu'on eut tiré du fond de cale quelques pipes de vin de Madère et de Canarie, avec force cidre et bière en barrique et en bouteilles, c'était un plaisir de voir tout le monde boire, manger et travailler ; mais dès que la nuit était venue, Daniel faisait rembarquer tout son monde avec ses deux dames et laissait sur l'île le reste de ses prisonniers sous des tentes qu'ils avaient faites avec leurs voiles.

Le lundi 12, notre vigie, c'est-à-dire celui qui était en sentinelle au haut de notre mât, cria qu'il voyait une voile ; il était environ neuf heures du matin et nous achevions de déjeuner. Aussitôt tout le monde fut à bord ; on offrit aux dames de les laisser à terre, avec promesse de les venir reprendre dès qu'on aurait vu de quoi il s'agissait. Elles aimèrent mieux courir les risques de se trouver à un combat que de demeurer sur l'île. On les fit descendre à fond de cale, où il y avait moins de danger. Nous reconnûmes que c'était une barque et nous vîmes que c'était ce que nous attendions ; il était de l'honnêteté d'aller au-devant de ces gens-là, quand ce n'aurait été que pour leur montrer le mouillage. Nous portâmes dessus, en leur gagnant le vent, en moins de trois heures nous fûmes à bord et il ne nous coûta que deux coups de fusil pour les faire amener. C'était une bonne grande barque, qui avait huit canons et vingt hommes d'équipage. Le capitaine du vaisseau échoué la commandait ; il nous dit qu'il avait une caïche avec lui, dont il s'était efflotté pendant la nuit, mais qu'elle ne pouvait pas tarder à paraître. On fit passer quinze de nos nouveaux hôtes sur notre barque et on mit vingt des nôtres sur la prise et on l'envoya à l'île d'où nous étions partis. Cependant la caïche parut plus tôt que nous ne souhaitions, car nous ne voulions pas qu'elle découvrit deux bâtimens au lieu d'un, avec lequel elle était partie. Le malheur nous en voulut, elle nous vit tous les deux, elle ne se fit pas prier pour faire vent arrière. On ne jugea pas à propos de lui donner chasse, non pas que nous doutassions de la prendre, cela était certain, mais parce que nous aurions été trop avant le vent et eu par conséquent trop de peine à remonter.

La caïche n'a que deux mâts droits et un beaupré ; le grand a deux voiles carrées, c'est-à-dire la grande et un hunier, avec un artimon sans perroquet de fougue. Ces sortes de bâtimens, comme on le peut voir par cette description, ne sont bons que vent arrière ; ils ne servent d'ordinaire

que pour la chasse. J'ai pourtant vu une caiche que nos flibustiers avaient armée en course qui n'a pas laissé de faire un bon nombre de prises, parce que les bâtimens, ne s'en défiant point, la laissaient approcher, ne pouvant croire qu'on eût armé une semblable charrette, et étaient ainsi les dupes de leur erreur.

Nous revînmes mouiller auprès de notre navire échoué sur les dix heures du soir ; nous mîmes sur l'île les nouveaux venus et dès le lendemain matin on se remit à travailler de toutes ses forces à achever de décharger le navire, afin de le redresser, mais ce fut inutilement, car, après qu'il fut redressé, on reconnut qu'il était crevé et la quille rompue ; en un mot il était trop incommode pour être rajusté et ainsi bien du travail perdu et bien des plaintes contre ceux qui avaient prétendu qu'il pouvait être remis à flot ; cependant on le vida entièrement. Son lest était presque tout de plomb en plaques et en saumons, et d'étain. Nous délestâmes nos deux barques et au lieu de cailloux nous les lestâmes de ces métaux, avec quelques barils d'acier en verge, du fer en barres et des barils de ferremens. On avait étendu sur le sable les étoffes et les toiles mouillées de l'eau de la mer pour les sécher un peu, car à moins de les bien laver en eau douce, elles ne sèchent jamais entièrement. On chargea cependant notre prise de tout ce qu'on y put mettre, viandes salées, vin de Madère et de Canarie, bière et cidre, l'étain et fer travaillé, cordages, toiles à voiles, caisses de chapeaux et autres semblables choses, et quand elle fut remplie à morte charge, l'île paraissait encore couverte de marchandises.

Le jeudi 15, nous aperçûmes au point du jour notre caiche environ à une lieue de nous ; on mit pavillon anglais à nos deux barques et on la laissa approcher. Elle vint tranquillement mouiller auprès de celle qui était partie avec elle de Saint-Christophe. Celui qui la commandait s'était mis en tête que les deux bâtimens qu'il avait vus étaient amis, puisqu'on ne lui avait point donné chasse, et sur ce beau préjugé il avait fait depuis trois jours bordées sur bordées pour se venir faire prendre. Ses compatriotes le pensèrent désespérer à force de se moquer de lui, pendant que nous le remerciions de la peine qu'il avait prise de venir nous aider à transporter nos marchandises, et effectivement nous lui étions obligés, car sans lui il fallait en laisser la plus grande partie à terre, à la garde des oiseaux dont cette île est quelquefois toute couverte.

Cette nouvelle prise fit prendre d'autres mesures à nos gens ; ils avaient résolu d'aller en droiture à Saint-Christophe mettre nos deux dames à terre et recevoir, si cela était possible, l'argent dont on était convenu avec elles pour le prix de leurs esclaves. Ils demandèrent au capitaine de la barque et de la caiche s'ils voulaient racheter ce dernier bâtiment avec tout ce dont on le pourrait charger ; ils en convinrent, mais comme ils n'avaient

pas de crédit à Saint-Christophe et que nos gens ne voulaient point aller à Nièves, ni à Antigues, ils résolurent d'aller à Saint-Thomas, où ils étaient bien sûrs de vendre leur caiche et sa charge si les deux capitaines ne trouvaient pas là du crédit pour payer la somme dont on était convenu avec eux.

Cependant nous donnâmes un convoi à notre barque et nous chargeâmes la caiche ; on y mit jusqu'aux mâts, vergues, canons, affûts et marchandises dont nous ne pouvions ou dont nous ne jugeâmes pas à propos de nous charger. Daniel mit dans la sienne ce qu'il y avait de meilleur dans le vaisseau échoué, comme argenterie, franges et galons d'or, dentelles, rubans, toiles, bas de soie et d'estame, satins, étoffes des Indes, brocards, draps d'écarlate et autres, sans compter ce que nos gens jugèrent à propos de s'approprier comme pillage. Ils s'équipèrent de chapeaux, plumets, perruques, bas, rubans et autres nippes d'une manière la plus plaisante du monde. C'était un plaisir de les voir en castor bordé avec un plumet magnifique, une perruque et un grand ruban or et soie au col d'une chemise bleue ou rayée, avec un caleçon goudronné sans justaucorps, bas, ni souliers. Ce n'est pas qu'ils n'eussent pu s'accommoder plus régulièrement, mais l'usage établi parmi eux est d'avoir toujours leurs habillements dépareillés. J'en ai vu souvent à la Martinique et autre part aller dans les rues avec un justaucorps galonné, un chapeau bordé et un plumet, sans bas, ni souliers ; d'autres fois des souliers sans bas ou des bas sans souliers.

Nous sûmes par les nègres qu'on avait enterré quelques caisses de marchandises fines et de l'argenterie dans un endroit de l'île. Sur cette découverte on résolut de confronter la facture du vaisseau avec l'inventaire de ce qu'on avait trouvé, et comme il se trouvait de manque beaucoup de choses de prix, notre quartier-maître dit à l'écrivain du vaisseau que s'il ne faisait pas trouver ce qui manquait, on lui donnerait la gêne à la manière de la flibuste. La peur lui fit tout découvrir et on en profita.

Enfin notre grosse barque et la caiche étant chargées et ayant pris dans dans la nôtre tout ce qu'on y pouvait mettre, sans être hors d'état de combattre, nous fîmes partir notre grosse barque pour la Martinique ; on y mit dix flibustiers et quatre Anglais pour la conduire. On mit quatorze Français et six Anglais sur la caiche, et tous bien munis de viandes salées, de tortues en vie et boucanées, de vin de Madère et de Canarie, de cidre et de bière. Nous mîmes à la voile le mercredi 28 janvier, sur les neuf heures du matin, laissant le vaisseau et quantité de choses dont on pouvait s'accommoder pour ceux qui pourraient y venir après nous.

Nous prîmes la route de l'île à Crabes, pour y laver nos étoffes et nos toiles et les y faire sécher avant d'aller à Saint-Thomas, où nous n'eussions

pas eu la même commodité, parce qu'il n'y a point de rivière, au lieu que l'île à Crabes en est très bien pourvue. Il ne se passa rien dans cette petite traversée ; notre cache, pesante et trop chargée, nous obligeait d'avoir toujours notre grande voile à mi-mât. Pour surcroît de malheur, nous eûmes quinze à seize heures de calme par le travers de Sainte-Croix ; de sorte que nous ne mouillâmes à Boriquen, ou l'île à Crabes, que le samedi, dernier jour de janvier, sur le midi.

Mais avant de m'éloigner davantage de l'île d'Avès, il est juste d'en dire ce que j'en sais, je m'y suis assez promené pour la connaître, car, excepté l'équipage anglais, qui y a demeuré onze jours plus que moi, je doute qu'il y ait des Français qui y aient fait un plus long séjour et qui s'y soient moins ennuyés que moi.

Cette île, qui est par les quinze degrés et demi de latitude septentrionale, n'a pas plus de deux lieues en tout ou au plus trois lieues de tour. Elle a à l'ouest et au nord-ouest deux îlets, où je n'ai pas été, qui en sont éloignés de cinq à six cents pas, qui ne m'ont paru que comme des rochers stériles, couverts et tout blancs des ordures des oiseaux qui s'y retirent. A la vue ils peuvent avoir un quart de lieue de tour. Ils sont joints à l'île par des hauts-fonds, parsemés de brisants, qui se découvrent de basse mer, qui sont remplis de coquillages et de gengembre, c'est-à-dire de petits morceaux de chaux, arrachés du fond de la mer, dont la superficie est devenue unie à force d'être roulés par les lames sur les roches du bord de la mer. Quoique cette île, qui est beaucoup plus longue que large, ne paraisse de loin que comme un banc de sable, presque de niveau avec la surface de l'eau, elle paraît tout autre chose lorsqu'on est dessus. Je ne l'ai pas mesurée et cependant je suis sûr que son milieu est plus de huit toises au-dessus du bord de la mer ; il y a des récifs à l'est et au nord-est, qui avancent considérablement dans la mer ; le reste m'a paru assez sain. Nous étions mouillés au sud-ouest, à demi-portée de pistolet de terre, sur trois brasses et demie de fond de sable blanc.

Le terrain de cette île est sablonneux presque partout ; son milieu est mêlé de pierres et d'une terre grise, que les ordures des oiseaux engraisent continuellement ; ils étaient si fiers dans les commencements qu'à peine se voulaient-ils donner la peine de se remuer de leurs places pour nous laisser passer ; à force de les fréquenter et de les corriger, ils devinrent plus polis et nous avions à la fin besoin du fusil pour nous familiariser avec eux, au lieu que le bâton ou les pierres suffisaient dans les premiers jours. Il est inutile de chercher sur ce rocher des ruisseaux ou des fontaines, ou des mares pour conserver les eaux de pluie, quoiqu'en échange il y ait plusieurs mares et petits étangs d'eau salée, qui servent de retraites à une infinité de gibier de mer. Je crois pourtant que si on fouillait à cent

cinquante ou deux cents pas du bord de la mer, on pourrait faire des puits dont l'eau serait potable ; cependant il faut avouer que ceux qui se laissent mourir de soif dans de semblables endroits sont de vrais innocents, puisqu'il est certain qu'on trouve partout de l'eau bonne à boire. Voici le moyen de n'en pas manquer : faites avec la main ou une pelle un trou dans le sable, cinq ou six pieds au-dessus de l'endroit où vous présumez que les plus grosses lames ne couvrent pas le terrain, vous n'aurez pas creusé huit, dix ou douze pouces que vous trouverez l'eau ; prenez cette première eau en diligence, vous la trouverez parfaitement douce, et si vous vous donnez la patience de la laisser reposer dans un vase pour donner le loisir au sable qui y était mêlé de tomber au fond, vous aurez de parfaitement belle et bonne eau ; mais il ne faut pas s'attendre que ce petit puits vous en fournira longtemps, en moins d'un quart d'heure vous y voyez l'eau croître à vue d'œil et devenir salée en même temps. Cet inconvénient, qu'on ne peut éviter, est compensé par la facilité et le peu de défense qu'il y a à faire ces puits, on en est quitte pour boucher celui dont on s'est servi et en faire un nouveau chaque fois qu'on en a besoin. Ceux qui aiment la magnificence trouveront à se contenter là-dedans, puisqu'ils pourront se vanter de ne s'être jamais servis de la même fontaine deux fois.

Il ne faut pas s'imaginer que l'île d'Avès ne soit qu'un rocher pelé ou entièrement couvert de sable, il y a des arbrisseaux en quantité, et même des goyaviers, des corossoliers et des cachimans, petits, à la vérité, et mal faits, parce qu'ils ne trouvent pas beaucoup de fond et de nourriture. Si on y trouve dans la suite des orangers et des citronniers, je suis bien aise d'avertir le public que c'est à moi qu'il en aura obligation, parce que j'ai semé quantité de graines de ces deux fruits dans beaucoup d'endroits qui pourront être d'un grand soulagement à ceux que la Providence y conduira. Quant aux arbres fruitiers que je viens de nommer, il faut que ce soient les oiseaux qui, après avoir mangé ces fruits dans les îles voisines, en ont rendu les graines avec leurs excréments sur celle-ci, où elles ont germé, crû et porté des fruits. De cette manière le bois ne nous manquait pas, et avant que l'on eût reconnu et jugé que le navire échoué était hors d'état de pouvoir servir, nous ne nous servions point d'autre bois pour la cuisine que de celui que nous coupions sur l'île, dont nous faisons une grosse consommation, parce que nous faisons une fort grosse cuisine, car, sans compter le cuisinier de notre barque et celui du navire et leurs aides, nos deux dames, qui avaient pris la surintendance de tout ce qui regardait la bouche, faisaient des merveilles et empêchaient bien leurs esclaves d'oublier aucun des ragôts qu'ils avaient vu faire à la Barbade ; en un mot, elles nous faisaient faire grande chère, et cela produisait des effets mer-

veilleux, car tout le monde travaillait sans chagrin, on avait des complaisances infinies pour elles, et à peine y avait-il quelqu'un parmi nous qui pensât que nous étions au milieu de la mer sur une île déserte.

Les tortues franches, dont la chair est si délicate, ne nous ont jamais manqué. Nous en consommions beaucoup tous les jours ; nous en avons emporté en partant une bonne provision, tant en vie que salée et boucanée, et cependant il ne paraissait pas d'un jour à l'autre que le nombre de celles qui venaient ou pondre ou marquer leurs places diminuât. Nos gens prirent quelques carets et me firent présent de beaucoup de feuilles ; je les envoyai en France pour les faire travailler ; un corsaire incivil les porta en Angleterre, où je ne les envoyais pas et d'où elles ne me sont pas revenues.

J'enseignai à nos surintendantes à faire des boucans de tortue comme je l'avais appris au Grand Cul-de-Sac de la Guadeloupe. En échange elles m'apprirent à faire cuire une poitrine de bœuf d'Irlande à la manière anglaise, des pâtés en pot, des boudins de tortue et je ne sais combien de ragoûts, dont je pourrais faire un volume entier, et qui sait si la démangeaison ne me prendra pas de faire imprimer à la suite de ces mémoires : *Le Cuisinier Anglais-Américain*, avec la manière de servir une table de cent vingt-cinq couverts dans une île déserte, magnifiquement et sans dépense.

Je n'ai jamais vu une plus grande quantité d'oiseaux de mer ou d'eau douce qu'on en trouve sur cet îlet. Je m'étais imaginé qu'il fallait de l'eau douce pour toutes les espèces d'oiseaux ; ce que j'ai vu aux îles d'Avès m'a détrompé, à moins qu'on ne veuille dire que les oiseaux cessent d'être délicats quand ils ne trouvent pas à satisfaire leur délicatesse et qu'ils se servent d'eau salée ou saumâtre quand ils manquent d'eau douce. En effet, j'y ai tué des pluviers, des vingeons, des chevaliers, des poules d'eau de toutes les sortes, qui sont bonnes à manger et que l'on trouve ordinairement dans nos îles, dans les lieux marécageux.

Outre ces espèces, il y en avait quantité d'autres, que je n'avais pas vu de si près.

On y trouve des flamants, des grands gosiers, des mauves, des paille-en-cul ; c'est le lieu où les frégates et les fous viennent pondre et élever leurs petits.

(L'auteur traite des flamants, des grands-gosiers, des oiseaux frégates, des poissons et des coquillages qu'on trouve aux îles d'Avès.)

CHAPITRE XII

De l'île à Crabes. De Saint-Thomas et des Vierges.

Nous arrivâmes à l'île à Crabes le samedi, dernier jour de janvier, sur le midi ; on fit aussitôt descendre tous nos prisonniers à terre, car on n'en laissait aucun à bord dès que nous étions mouillés. On tenait toujours les canots à bord et on avait toujours une garde à terre vis-à-vis des bâtiments, afin de prévenir les mauvais desseins des Anglais s'ils se fussent mis en devoir de faire quelque tentative pour s'emparer de nos bâtiments et nous planter là.

Nous mouillâmes dans une anse de sable devant une jolie rivière au sud de l'île, à peu près dans l'endroit où j'avais mouillé en 1701 en revenant de Saint-Domingue dans la barque l'*Aventurière*. Nous étions à la portée du pistolet de terre sur quatre brasses et demie, fond de sable blanc.

Le capitaine Daniel fit descendre à terre tous les ballots de marchandises qui avaient été mouillés d'eau de mer ; on les porta à un bassin de la rivière, éloigné d'environ cent cinquante pas du bord de la mer, et tous ceux qui n'étaient point de garde se mirent à travailler, à laver et étendre les marchandises pour les faire sécher.

Le dimanche, premier jour de février, après que nous eûmes fait la prière et déjeuné, je m'en allai à la chasse avec mon nègre et un jeune créole de la Guadeloupe qui était passager dans notre barque ; le jeune homme et moi avions des fusils et des baïonnettes. Je fis prendre à mon nègre une machette, c'est ainsi qu'on appelle une espèce de coutelas de deux pieds de long, dont la poignée est de bois. Ceux qui vont dans les bois en portent ordinairement avec eux pour couper les lianes et les crocs de chien qui embarrassent leur chemin. Je ne sais par quel instinct je le chargeai d'une bouteille d'eau-de-vie et de trois ou quatre galettes, comme

si j'avais dû coucher dehors, quoique ce ne fût pas mon dessein. Le capitaine Daniel me dit en riant qu'on attendrait ma chasse pour souper et me la souhaita bonne.

Nous marchâmes environ une lieue et demie le long de la rivière, où nos gens lavaient les marchandises, et nous trouvâmes assez de ramiers et de perroquets. Avant qu'il fût une ou deux heures après-midi, nous avions près de cinquante pièces de gibier, et nous étions sur le point de nous en retourner lorsque nous trouvâmes des fouillures et des traces de cochons marrons qui nous parurent toutes fraîches. Je fis aussitôt des paquets de nos oiseaux, que nous mîmes dans la rivière, bien couverts et bien entourés de pierres, de peur que la chaleur ne les gâta ou que les mouches ne s'y missent si on les avait laissés à l'air. C'est ainsi qu'on conserve la viande dans nos pays chauds quand on se trouve obligé de laisser le gibier dans le bois ; des sangliers y ont demeuré les trois et quatre jours sans se corrompre, parce que la fraîcheur de l'eau empêche qu'il ne s'y excite de la fermentation, qui est la cause de la pourriture.

Nous suivîmes ces traces jusque sur les cinq heures du soir, que nous trouvâmes une laie avec sept marcassins d'environ deux mois. Je tirai sur trois marcassins qui étaient à ma portée, et tous de file, et je les couchai par terre. Le jeune créole tira sur la laie et la blessa, et aussitôt elle vint sur lui, et par bonheur elle rencontra devant elle ses trois petits étendus, qu'elle s'amusa à retourner avec son groin. Je criai au jeune homme de recharger, mais il avait été tellement effrayé par cette bête qu'il laissa tomber son fusil et s'enfuit de toutes ses forces. Mon nègre mit sa boulette à terre et grimpa sur un arbre. Je chargeai cependant et je tirai sur la bête ; je la blessai, mais je ne l'arrêtai pas ; elle vint sur moi toute écumante et m'aurait fait un mauvais parti si je n'avais pas su mon métier. Je me jetai à côté d'un arbre en mettant ma baïonnette au bout du fusil, et quand je la vis prête à me donner un coup de croc, je me parai avec l'arbre, qui le reçut pour moi, et dans l'instant j'enfonçai ma baïonnette entre le col et l'épaule de la bête jusqu'au manche. Elle fit un si grand effort qu'elle me fit sauter le fusil des mains, et fit encore quelques pas avant de tomber. Je ramassai alors mon fusil, qui était un peu faussé, aussi bien que ma baïonnette ; j'en donnai encore quelques coups à la bête pour l'achever, et mes gens étant revenus, nous nous mîmes à chercher les quatre autres marcassins. Mon chien en tenait un et en avait étranglé un autre ; nous trouvâmes les deux autres dans les cuisses d'un arbre, nous les primes en vie et leur liâmes les pieds, et nous revînmes triomphants où la laie était étendue. Nous bûmes un coup et nous reposâmes en pensant ce que nous avions à faire pour retrouver notre chemin, car les tours et les détours que nous avions faits en suivant les traces de ces bêtes nous avaient con-

duits si loin et tellement déroutés que nous ne savions où nous étions. Je voyais bien avec mon petit compas de poche où notre barque nous demeurerait, mais j'avais oublié de m'orienter en quittant la rivière, et d'ailleurs nous l'avions passée et repassée, elle ou d'autres, cinq ou six fois, de sorte que je ne savais pas si nous en étions à bâbord ou à tribord ; d'ailleurs, le soleil était couché, et comme je l'ai remarqué dans un autre endroit, il n'y a point de crépuscule entre les tropiques, et dès que cet astre est 20 ou 25 degrés sous l'horizon, il fait noir comme à minuit. Je pris le parti de coucher où nous étions, bien assuré que nous trouverions notre chemin quand il ferait jour et que le capitaine Daniel nous enverrait chercher.

Je dis à mon nègre de couper du bois sec pour allumer du feu et faire à souper, pendant que le jeune homme et moi coupâmes des gaulettes et amassâmes des feuilles de balisier pour faire un ajoupa. Tout cela fut promptement exécuté. Dès que le boucan fut en état, nous y étendîmes deux marcassins, et pendant qu'ils cuisaient, je dis, comme je pus, ce qui me restait à dire de mon bréviaire. Nous soupâmes joyeusement après cela, nous mangeâmes un marcassin et nous entamâmes l'autre ; si on trouve que c'était beaucoup, il faut considérer que nous étions quatre, y compris mon chien, qui avions bien travaillé, et par conséquent grand appétit. Nous bûmes de l'eau de balisier et puis un coup d'eau-de-vie, et après avoir prié Dieu et bien ajusté nos fusils, nous nous endormîmes sous la garde de mon chien.

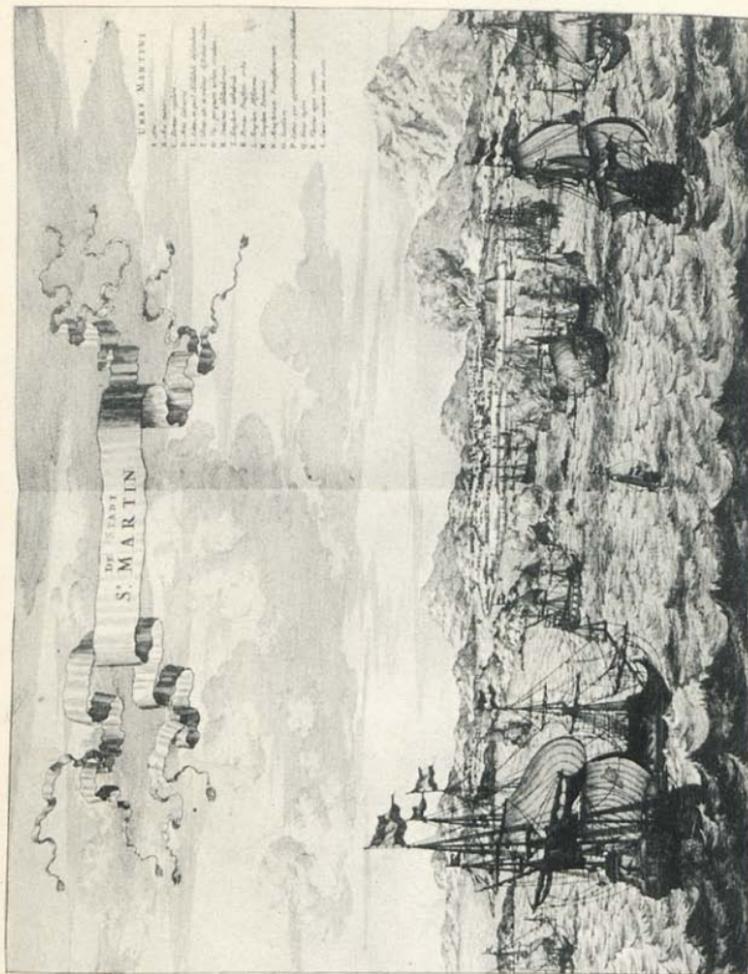
Il était grand jour quand je me réveillai ; il fallut éveiller mes gens et mon chien aussi. Nous fîmes la prière et nous allions commencer à déjeuner lorsque j'entendis deux coups de fusil. Je vis bien qu'on nous cherchait ; nous répondîmes aussitôt de deux coups ; on en tira un troisième, et nous aussi, et je fis allumer du feu pour cuire de la viande pour faire déjeuner ceux qui viendraient nous trouver. A mesure qu'ils avançaient ils tiraient, et nous répondions ; à la fin ils nous joignirent. C'était le capitaine Daniel lui-même, qui était en route avec cinq de ses gens depuis une heure avant le jour pour nous chercher. Il lui avait été facile de nous suivre le long de la rivière, parce que mon nègre plumait les oiseaux que je lui donnais à porter, et les plumes, qui étaient répandues à terre, les conduisirent jusqu'au lieu où nos oiseaux étaient cachés dans la rivière ; ils avaient ensuite trouvé nos traces sur celles des cochons et avaient bien vu que nous nous étions mis à chercher ces animaux. Il était près de dix heures quand ils nous joignirent, et selon leur compte, ils avaient fait plus de quatre lieues. Daniel m'aborda en jurant doctement qu'il ne souffrirait plus que j'allasse à la chasse qu'avec quelqu'un de ses gens. Il me dit qu'il avait été dans une peine extrême que je ne fusse tombé entre les mains de quelques mulâtres de Port-Ric, qui viennent souvent dans cette île, qui

sont des gens demi-sauvages et qui tuaient le plus honnête homme du monde pour avoir sa chemise. Je le remerciai de son soin et je lui dis qu'il fallait déjeuner avant de nous en retourner. Il avait fait apporter du biscuit, du vin, de l'eau-de-vie. Il donna un morceau à manger à un de ses gens, les chargea de deux carcassins, les renvoya à bord porter de nos nouvelles, afin qu'on ne fût point en peine. Nous mangeâmes en contant nos prouesses, après quoi on coupa notre grosse bête en quartiers, et nous nous en retournâmes chassant et tuant force ramiers, perroquets et grives. On ne manqua pas de me féliciter, quand nous fûmes arrivés, sur ma bonne chasse et de faire une partie pour le lendemain.

Nous y fûmes en effet, deux Anglais étaient avec les quatre flibustiers que Daniel me donna ; nous tuâmes trois gros cochons marrons et un cabrit avec beaucoup d'oiseaux, et revînmes sans nous être égarés à soleil couchant. Nos dames avaient fait accommoder notre chasse du jour précédent et elles nous firent servir des mets à l'anglaise, qui étaient très bons.

Ce fut dans ces deux parties que je vis et que je parcourus la plus grande partie de l'île à Crabes ; je ne m'étonne pas que les Anglais aient voulu s'y établir, ils avaient raison, et elle mérite plus que beaucoup d'autres d'être habitée ; elle n'a point de port, à la vérité, mais elle a de bonnes rades et un accul du côté de Port-Ric, qui pourrait bien tenir lieu d'un port. Je n'y ai rien vu qui ne m'ait fait envie et qui ne m'ait fait déplorer l'aveuglement de mes compatriotes qui se sont allés établir à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et autres mauvais endroits, au lieu de venir poster une bonne colonie en cette île et s'y maintenir par la force contre ceux de Port-Ric. Nous avions une colonie à Sainte-Croix, qui est au sud-est de Boriquen, que l'on a abandonnée en 1696, comme je l'ai dit en son lieu, qui aurait été infiniment mieux à l'île à Crabes, où le bon air et les bonnes eaux, qui ne se trouvent point à Sainte-Croix, l'auraient fait multiplier à vue d'œil. Je le répète encore, de toutes les îles que j'ai vues, il n'y en a point de plus propre pour établir une colonie et pour faire dans peu de temps un commerce avantageux.

Le mercredi 4, j'allai encore à la chasse avec deux de nos flibustiers et deux Anglais. Le capitaine Daniel m'avertit de ne pas m'éloigner, parce qu'il voulait lever l'ancre sur le soir ; en effet, sur les quatre heures après-midi nous entendîmes un coup de canon ; nous reprîmes aussitôt le chemin de la mer, bien fâchés de ne pouvoir continuer notre chasse, parce que nous avions découvert des traces fraîches de cochons marrons : il fallut nous en revenir, nous avions tué un particulier, c'est ainsi qu'on appelle un sanglier mâle, que l'on trouve seul ; quoiqu'on lui eût coupé la tête et les pieds et jeté la fressure, deux de nos hommes, qui en portaient la moitié, plaiaient sous la charge. Un autre portait une bonne chèvre



B.U.
MAINTES
Sæct.
L'Imprimerie

PLANCHE XV. La ville de Saint-Martin. Gravure du XVII^e siècle.

grasse ; le quatrième était chargé de deux cabrittons et de la tête du particulier, et mon nègre et moi d'oiseaux.

Nous arrivâmes au bord de la mer au soleil couchant ; tout le monde était embarqué. Le canot vint nous chercher dès que nous parûmes et nous porta à bord. Le souper était prêt, on fit la prière, et nous nous mîmes à table. Sur les dix heures on tira à bord l'ancre qui était à pic ; nous appareillâmes et suivîmes la caiche qui était partie quatre bonnes horloges avant nous.

On la rejoignit bientôt, et comme elle était mauvaise voilière et trop chargée, on fut contraint de lui jeter un grelin et la tirer en ouaiche derrière nous. Je ne vis rien de cette manœuvre que le lendemain matin que je me réveillai sur les sept heures, après avoir dormi comme un homme qui avait extrêmement fatigué depuis trois jours.

Nos dames anglaises avaient fait préparer le chocolat ; on le prit, puis je fis la prière et on se mit à table pour déjeuner. Si Daniel en avait été cru, la caiche, qui nous empêchait de marcher, ne nous aurait pas incommodé longtemps, car il la donnait au diable autant de fois qu'il jetait les yeux dessus ; mais comme il n'était pas le seul qui y avait intérêt, le diable ne put pas profiter du présent qu'il lui voulait faire. A la fin nous vîmes le Rocher Blanc, nous dinâmes et mouillâmes dans le port de Saint-Thomas sur les cinq heures du soir, le jeudi 5 février. On débarqua aussitôt tous les Anglais, qui étaient fort contents des bonnes manières de notre capitaine. J'accompagnai nos dames chez le gouverneur, qui était le même que j'y avais vu en 1701 ; il me reconnut et me fit beaucoup d'honnêtetés et d'offres de service ; de-là nous fûmes au comptoir de Danemark, où nous fûmes reçus parfaitement bien. Nos dames dirent tous les biens imaginables de notre capitaine et de ses gens et n'oublièrent pas les petits services que je leur avais rendus. Nous fûmes très bien logés et traités magnifiquement. Daniel vint souper avec nous, il avait envoyé à ses prisonnières la moitié du dernier sanglier que nous avions tué et tout ce qui restait de ramiers et de perdrix.

Je ne trouvai plus M. Van-bel à Saint-Thomas, il avait quitté son poste de directeur du comptoir des Danois et s'était retiré parmi les Anglais à Saint-Christophe. J'appris des commis du comptoir qui avaient servi sous lui qu'il n'avait pas lieu de se louer des Anglais. Quoiqu'il eût des lettres de naturalité en bonne forme, avec une permission expresse de demeurer dans tel endroit des domaines d'Angleterre qu'il voudrait choisir et d'y transporter ses effets et ses esclaves, on n'avait pas laissé de saisir ses nègres et son bâtiment dès qu'il fut mouillé à la grande rade de Saint-Christophe, sous prétexte de quelque manque de formalité, et il lui avait fallu compter une somme très considérable pour avoir mainlevée de ses effets. On voit

par cet échantillon que les Anglais de l'Amérique sont aussi habiles dans la chicane que ceux d'Europe et que ceux dont ils descendent.

Nos dames n'eurent pas de peine à trouver l'argent dont on était convenu avec elles pour le prix de leurs esclaves ; dès le lendemain matin il fut compté au capitaine Daniel et à son quartier-maître. Il n'était resté à bord de notre barque qu'un nègre et une négresse de ces dames pour avoir soin des coffres et des paquets que l'on n'avait pas eu le temps de débarquer le soir en arrivant. Le nègre s'embarqua avec le bagage de sa maîtresse ; mais la négresse ne voulut jamais sortir de la barque et dit à Daniel qu'elle se jeterait plutôt à la mer que de retourner avec des gens qui n'étaient pas de sa religion, qu'elle était catholique et qu'elle voulait mourir avec des catholiques. Je savais qu'elle était créole de la Guadeloupe, d'où elle avait été enlevée dans l'irruption que les Anglais y firent en 1703 ; elle était mariée et avait des enfants. Par bonheur je me trouvai à bord quand cela arriva et j'empêchai Daniel de la faire amarrer et la faire embarquer par force. J'offris de rendre à la dame anglaise le prix qu'elle en avait donné à nos gens, et je les tournai si bien que Daniel me laissa maître de cette affaire. J'allai donc trouver cette dame et lui présentai l'argent qu'elle avait donné pour sa négresse, lui représentant que cette pauvre esclave était mariée, qu'elle avait des enfants et toute sa famille parmi nous, et qu'elle ferait une action digne de la générosité anglaise de lui faciliter le moyen d'aller vivre avec les gens de sa communion. Cette dame se rendit sans beaucoup de peine à mes raisons, mais elle me dit qu'elle ne voulait point qu'elle servît d'autres gens après avoir été son esclave, qu'elle ne voulait point recevoir l'argent que je lui présentais, et qu'elle lui donnait la liberté, si je voulais lui donner parole qu'on la laisserait libre lorsqu'elle serait parmi les Français. Je lui dis que pourvu qu'elle voulût bien lui donner la liberté par un acte en bonne forme, je lui répondais que sa volonté serait exécutée de point en point et que j'en faisais mon affaire. On fit venir sur-le-champ un notaire, l'acte fut dressé et signé, et le gouverneur de l'île étant venu dans ce moment rendre visite à ces dames, je le priai de confirmer par son seing et son cachet la vérité de l'acte ; il le fit aussitôt, l'acte fut aussi signé du directeur du comptoir et d'un ministre qui se trouva là, et la dame me le mit entre les mains, ajoutant que c'était à ma considération qu'elle se privait de sa négresse. Je la remerciai et lui rendis l'acte, la priant de le donner elle-même à l'esclave quand elle viendrait la remercier. J'envoyai mon nègre à bord pour l'amener à terre ; mais quelque chose qu'on lui dît, il n'y eut pas moyen de la persuader ; il fallut que j'allasse moi-même la chercher et que je l'assurasse qu'elle ne demeurerait plus avec les Anglais et qu'elle était libre. Elle me crut à la fin et me suivit, et je la conduisis à sa maîtresse.

Ses larmes furent les interprètes de ses pensées, elle se jeta aux pieds de sa maîtresse, elle les baisa plusieurs fois et ne faisait que répandre des larmes sans parler ; c'était une scène des plus touchantes, car la maîtresse s'attendrit aussi et se mit à pleurer, et ce ne fut pas sans peine qu'elle releva sa négresse et lui dit : « Je vous donne la liberté, employez-la bien à servir Dieu, priez-le pour moi et remerciez le Père qui vous la procure. » Elle prit l'acte qui avait été dressé et me le donna ; elle me pria d'avoir soin que sa négresse jouît de la grâce qu'elle lui accordait. Je le lui promis, et dis à la négresse de remercier sa maîtresse ; elle se jeta encore à ses pieds, les embrassa en pleurant, et lui dit : « Enfin, Madame, je prierai Dieu toute ma vie qu'il vous soit aussi bon que vous m'avez été bonne maîtresse. » Je priai M^{me} Stapleton de la garder auprès d'elle tout le temps qu'elle ou nous serions à Saint-Thomas, ce qu'elle m'accorda fort gracieusement ; et lorsqu'elle partit elle donna à la négresse des hardes et quelque argent, et elle et l'autre dame m'envoyèrent un présent, auquel je ne m'attendais pas, pour me remercier des services que je leur avais rendus.

Nos gens reçurent aussi la somme dont ils étaient convenus pour le prix de la caiche et de sa charge, et se mirent, selon la coutume, à faire la débauche tant qu'ils eurent de l'argent.

Je trouvai encore à Saint-Thomas l'esculape français chez qui j'avais logé en 1701 en revenant de Saint-Domingue. Comme je me trouvais en état de lui donner des marques de ma reconnaissance, je le fis de mon mieux, et il fut très content ; nous allâmes ensemble voir nos réfugiés français, qui me firent bien des caresses. Quoique la plupart fussent fort à leur aise, ils souhaitaient passionnément de retourner parmi nous ; j'engageai nos gens à leur vendre préférablement aux étrangers leurs parts du pillage, et ils eurent assez de déférence pour moi pour le faire. Un de nos compatriotes, qui avait une sucrerie à quelques lieues du bourg, me pria d'aller passer un jour chez lui ; j'y allai et je fis le tour de l'île ; ce n'est pas un long voyage, car elle n'a ou ne m'a paru avoir que six à sept lieues de tour ; elle est bien peuplée et bien cultivée. Les Danois ou Hollandais qui l'habitent ont des maisons fort propres, mais il s'en faut beaucoup qu'ils entendent la conduite d'une habitation comme nos Français réfugiés. Ces derniers ont appris le fin du commerce des premiers et y sont devenus assez habiles pour donner de la jalousie à leurs maîtres.

Le lundi 9, nos deux dames anglaises partirent dans une barque danoise qui devait les porter à Saint-Christophe ou à Antigua. Le capitaine Daniel leur donna un ample passeport, aussi bien qu'à la caiche, qui partit aussi. On se fit beaucoup d'honnêtetés de part et d'autre et on se sépara avec peine, parce que nous étions fort contents les uns des autres : nous avons vécu près d'un mois ensemble dans une union et une société

aussi parfaite que si nous eussions été de la même nation et de la même religion et que nous eussions été amis depuis longtemps.

Le mardi 20, l'argent commençant à manquer à la plupart de nos gens, j'aidai au capitaine Daniel à les rassembler, il fallut encore faire courir le bruit parmi eux qu'on avait avis d'un bâtiment anglais qui devait arriver à Saint-Thomas à tous moments. Cette fausse nouvelle les détermina à se rembarquer à nuit close. J'avais été prendre congé du gouverneur et remercier M. le Directeur, chez qui j'avais toujours logé, et tous les officiers du comptoir, desquels j'avais reçu beaucoup d'honnêtetés. Nos réfugiés français m'envoyèrent des rafraîchissements ; il en vint quelques-uns à bord, je les retins à souper, ce qui fit que nous ne partîmes que sur le minuit.

Nous prîmes la route de la Grande Rue des Vierges. Je ne sais par quelle raison le capitaine Daniel mit en panne quand nous fûmes environ à trois ou quatre lieues de Paneston ; je le vis à la fin quand il déclara à ses gens que si le vaisseau dont on lui avait parlé ne paraissait point dans tout le jour, il avait envie d'aller piller cette petite île, qu'on appelle autrement la Grosse Vierge, étant bien sûr d'y trouver de l'argent, et qu'elle ne leur coûterait pas grande peine si on surprenait les Anglais deux heures avant le jour. Cela fut aussitôt conclu ; nous mouillâmes entre deux îles pour n'être point aperçus et nous passâmes le reste du jour à pêcher à la ligne. J'avais déjà remarqué dans notre voyage précédent que les canaux qui sont entre ces îles sont très poissonneux ; la pêche que nous fîmes en celui-ci me convainquit encore davantage que le poisson fourmille dans ces endroits-là ; nous en prîmes presque de toutes les sortes, s'entend de celles qui mordent à l'hameçon, et en quantité. A soleil couchant on aperçut quelque chose en mer, mais si éloigné de nous qu'on n'en pouvait porter aucun jugement certain. Aussitôt on chassa dessus. On reconnut sur les dix heures que c'était un vaisseau assez gros qui tenait du vent ; nous manœuvrâmes pour le lui gagner en nous approchant de lui ; nous n'en étions qu'à demi-portée de canon vers les deux heures après minuit. Il nous parut alors moins considérable qu'il ne l'était en effet, parce que la nuit nous le grossissait ; on crut même avoir vu de la lumière entre les deux ponts, ce qui marquait qu'il avait deux batteries ; de sorte que pour ne rien faire à l'étourdi, nous conservâmes le vent que nous avions sur lui, et le gardâmes le reste de la nuit. Dès que l'aube parut, nous mîmes pavillon anglais, il le mit aussi, et l'assura d'un coup de canon. Nous vîmes alors que ce n'était qu'un bâtiment médiocre qui avait douze canons. Nous amenâmes alors notre faux pavillon et hissâmes pavillon blanc, que nous assurâmes de trois coups de canon que nous lui envoyâmes ; il répondit assez bien avec le sien, pendant environ une horloge que nous le chauffâmes avec notre mousqueterie ; mais quand il vit que nous

l'élongions pour l'aborder, il amena, et le capitaine vint à bord. Il aurait mieux fait d'amener plus tôt, il aurait conservé la vie à trois de ses hommes qui furent tués et n'aurait pas eu six autres blessés. Nos gens n'eurent pas seulement une égratignure. Après que la prise fut amarrinée nous reprîmes le chemin de Saint-Thomas pour y vendre notre prise. C'était un navire de deux cents tonneaux, vieux, et chargé seulement d'eau-de-vie de cannes de sirop et de sucre brut, avec quelques balles de coton, des cuirs verts et deux caisses de chocolat. Il allait à la Virginie, où il devait décharger ses marchandises et se charger de poissons secs et salés, de pois, de planches et de bois de charpente pour des habitants d'Antigues. Chemin faisant on s'accommoda avec le capitaine anglais et on convint de la rançon qu'il nous donnerait pour son vaisseau et sa cargaison.

Le vendredi 13, nous mouillâmes avant jour à une demi-lieue de Saint-Thomas. Le capitaine Daniel avec son quartier-maître et le capitaine anglais avec son écrivain allèrent à terre ; ils reçurent partie en argent et partie en lettres de change sur la Martinique la somme dont on était convenu, qui était de vingt-deux mille cinq cents livres, et revinrent le soir à bord. Nous donnâmes à souper au capitaine anglais et on le remit en possession de son vaisseau, dont on n'avait tiré que quatre pièces d'eau-de-vie et une caisse de chocolat, avec quelque petit pillage.

Nous levâmes l'ancre au point du jour, le samedi 14 février, et chacun fit route de son côté. L'Anglais nous salua de cinq coups de canon, on lui en rendit trois et il remercia d'un.

Nous reprîmes la Grande Rue des Vierges. Nos gens oublièrent leur dessein de piller Paneston, et ils firent bien, car, malgré ce que Daniel leur en avait dit, je savais par un de nos Pères, qui y avait été prisonnier, que les habitants étaient très pauvres.

Nous commencions à manquer de farine de manioc. Daniel résolut de s'en aller fournir à Saint-Martin, où nous mouillâmes le dimanche 15, après-midi.

CHAPITRE XIII

Des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Prise d'un navire anglais.

L'île de Saint-Martin est située par le 18° degré et un quart de latitude nord. On prétend qu'elle a quinze à seize lieues de tour. Elle n'a ni ports ni rivières; on y trouve seulement quelques petites fontaines qui donnent de l'eau dans les temps de pluie et qui tarissent aussitôt que la saison sèche est venue, parce qu'elles ne sont que des écoulements des eaux de pluie; de sorte qu'on y est réduit à l'eau de citerne et de quelques mauvaises mares. Le terrain ne m'a pas paru fort bon, du moins dans les endroits où j'ai été; mais il s'en faut bien que j'aie couru cette île autant que l'île à Crabes et l'île d'Avès. On n'y fait que du tabac, de l'indigo, des pois, des farines de manioc, un peu de rocou et du sel tant qu'on en veut, car il n'y a qu'à le prendre dans les salines, où il se fait naturellement, sans travail et sans dépense.

La rade où nous mouillâmes est à l'ouest-sud-ouest, très bonne pour l'ancrage, mais exposée à tous les vents qui viennent de dehors; l'on y serait fort mal dans un gros temps et encore plus dans un ouragan.

Les Espagnols avaient une colonie sur cette île et une forteresse dont on voit encore quelques restes. Je ne sais de quelle utilité leur pouvait être ce fort, ni la garnison qu'ils y entretenaient, qui leur causait une dépense très considérable sans leur apporter d'autre profit que celui d'empêcher que les autres Européens ne s'établissent dans les Vierges ou ne profitassent de leurs salines. Ce dernier article ne valait assurément pas la centième partie des dépenses qu'ils faisaient pour se les conserver, puisqu'on trouve des salines naturelles dans toutes les îles, tant celles qui sont au vent que celles qui sont sous le vent. Il est vrai qu'ils ont empêché pen-

dant longtemps que l'on ne soit établi à Saint-Barthélemy, à l'Anguille, à Paneston, Saint-Thomas, Sainte-Croix, l'île à Crabes et autres petites îles aux environs ; mais comme ils n'avaient pu empêcher les colonies françaises et anglaises de s'établir puissamment à Saint-Christophe, Antigues, la Guadeloupe, la Martinique et autres îles, ils prirent enfin le parti d'abandonner Saint-Martin au commencement de 1648. Ils ramassèrent pour cet effet autant de gens de travail qu'ils crurent en avoir besoin. Ils crevèrent et gâtèrent toutes les citernes, brûlèrent les maisons, firent sauter la forteresse, et après avoir fait tout le dégât dont ils se purent aviser, ils s'embarquèrent et se retirèrent à Port-Ric.

Je ne sais par quelle aventure il se trouva parmi eux quatre Français, cinq Hollandais et un mulâtre. Ces dix hommes s'étant cachés dans les bois lorsque les Espagnols s'embarquèrent, se rencontrèrent fortuitement au bord de la mer et résolurent d'habiter l'île et de la partager entre les deux nations, comme celle de Saint-Christophe l'était entre les Français et les Anglais. Ils concertèrent les moyens d'exécuter leur dessein, et les cinq Hollandais, ayant fait une piperie, s'en allèrent à Saint-Eustache donner avis au gouverneur de leur nation de ce qui était arrivé à Saint-Martin et de ce qu'ils avaient concertés avec les Français. Ils devaient aussi avertir le bailli de Poincy, gouverneur de la partie française de Saint-Christophe, de l'état des choses et de ce qu'ils étaient convenus avec les Français qu'ils avaient laissés à Saint-Martin, mais ils ne le firent pas. Au contraire, le gouverneur hollandais de Saint-Eustache envoya un officier, nommé Martin Thomas, en qualité de gouverneur, avec tout ce qu'il put amasser de gens de son île pour aller prendre possession de Saint-Martin au nom des Etats Généraux, leurs maîtres, prétendant par cet acte faire revivre les prétentions qu'ils avaient sur cette île.

Pour entendre ceci, il faut savoir que dès l'année 1637 les Français avaient une colonie et un gouverneur à Saint-Martin. Les Hollandais, s'y étant introduits par surprise et s'étant ensuite trouvés les plus forts, bâtirent un fort et se maintinrent dans leur usurpation pendant quelques mois, jusqu'à ce que le gouverneur espagnol de Port-Ric, ayant fait un armement considérable, vint attaquer le fort des Hollandais et l'emporta après un siège de six semaines. Les Français et les Hollandais furent faits prisonniers et conduits à Port-Ric et en d'autres endroits, et les Espagnols demeurèrent maîtres de l'île, y mirent une colonie et une garnison, augmentèrent la forteresse et s'y maintinrent jusqu'en l'année 1648, que la trop grande dépense qu'ils étaient obligés de faire pour l'entretien de cette garnison et son inutilité les obligèrent de l'abandonner.

On voit par ce récit le peu de droit que les Hollandais avaient sur cette île et que la possession que Martin Thomas en prit au nom de ses maîtres

en 1648 ne rendait pas leur prétendu droit meilleur ; au contraire, elle était une nouvelle preuve de leur mauvaise foi. Aussi les Français qui étaient demeurés à Saint-Martin, n'entendant point de nouvelles du bailli de Poincy, se doutèrent de la perfidie des Hollandais ; mais comme ils n'étaient pas en état d'en tirer raison, ils dissimulèrent sagement leur chagrin et trouvèrent enfin le moyen de faire savoir au bailli de Poincy tout ce qui s'était passé et l'état où étaient les affaires.

Le bailli de Poincy y envoya d'abord le sieur de la Tour avec trente hommes, pour voir de quelle manière les Hollandais se comporteraient. Ceux-ci prirent les armes et empêchèrent le sieur de la Tour de mettre son monde à terre, prétendant être les seuls maîtres de l'île, comme l'ayant occupée les premiers après qu'elle avait été abandonnée par les Espagnols. Le sieur de la Tour, qui n'avait pas assez de gens pour faire valoir les droits des Français, s'en retourna à Saint-Christophe, et aussitôt le bailli de Poincy mit son neveu, le sieur de Lonvilliers, à la tête de trois cents bons hommes et l'envoya prendre possession de l'île de Saint-Martin, dont il l'établit gouverneur. Il lui ordonna pourtant de n'employer les voies de fait qu'au cas que les Hollandais ne voulussent pas lui céder de bonne grâce la partie de l'île dont les Français étaient maîtres lorsqu'ils en furent chassés par les Espagnols.

Le sieur de Lonvilliers mit son monde à terre sans opposition, parce que les Hollandais n'étaient pas en état d'y mettre obstacle, et il envoya sommer le commandant hollandais de se retirer des quartiers français qu'il avait occupés ou de s'attendre à en être chassé par la force des armes et châtié de la mauvaise foi qu'il avait fait paraître en cette occasion. Martin Thomas prit le parti d'envoyer des députés au sieur de Lonvilliers pour traiter avec ceux qu'il voudrait nommer de sa part ; de sorte que l'accord fut bientôt conclu. Les terres de l'île furent partagées, de manière que les Français demeurèrent maîtres de tout le côté qui regarde l'île, appelée l'Anguille, et les Hollandais de celui où était le fort. Le quartier français se trouva beaucoup plus grand que l'autre, meilleur et plus sain. Les deux nations se prirent réciproquement sous la protection l'une de l'autre et firent ensemble une ligne défensive. Le Père Du Tertre rapporte leur traité tout au long, il fut signé des parties intéressées le 23 mars 1648 sur une montagne qui faisait la séparation des deux quartiers, que l'on nomma à cause de cela la Montagne des Accords.

Depuis ce temps-là jusqu'à la guerre de 1688 les deux nations avaient vécu en bonne intelligence ; mais les Anglais ayant été chassés des quartiers qu'ils occupaient à Saint-Christophe au commencement de la guerre, on obligea tous les habitants de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy de venir à Saint-Christophe pour augmenter la colonie française et occuper

les quartiers dont on avait dépouillé les Anglais. Ceux-ci nous ayant chassés à leur tour de Saint-Christophe, comme je l'ai dit en son lieu, la ruine de cette florissante colonie entraîna avec elle celle de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Beaucoup d'habitants de ces deux îles périrent, d'autres s'établirent en d'autres endroits, de manière qu'il n'y en eut qu'un assez petit nombre qui retournèrent à Saint-Martin après la paix de Ryswick en 1698. On leur donna pour commandant un des lieutenants de Roi, qui y demeura jusqu'à ce que la guerre s'étant allumée de nouveau au commencement de 1702, il fut rappelé, et nos généraux voulurent obliger les habitants de Saint-Martin à se retirer à Saint-Christophe ou dans quelque autre colonie française. Mais ceux-ci se souvenant des malheurs auxquels leur translation précédente les avait exposés, ne voulurent point quitter leur pays. Ils s'accoutumèrent avec les Hollandais, jurèrent de nouveau leurs anciens concordats et demeurèrent réciproquement sous la protection les uns des autres ; c'est ainsi qu'ils vivaient en bons amis et qu'ils obligeaient de vivre même les corsaires des deux nations qui venaient se fournir de vivres chez eux.

Nos Français n'avaient point d'officier du Roi à leur tête quand nous arrivâmes à Saint-Martin ; c'était un habitant de leur corps, chirurgien de profession, avec lequel j'avais fait le voyage de la Martinique à la Guadeloupe en 1699, qui était leur commandant. Je crois qu'il en avait quelque espèce de brevet du commandeur de Guitaut lorsqu'il était lieutenant général des îles.

Outre cette charge il faisait encore celle de curé, car depuis que leur Capucin avait été assassiné par son Caraïbe en 1699, pas un des ordres religieux qui sont établis aux îles ne s'était trouvé disposé à leur donner un curé résident ; ceux qui étaient à Saint-Christophe se contentaient d'y envoyer quelqu'un des leurs de temps en temps, et ce secours avait entièrement cessé depuis que cette île avait été prise par les Anglais. C'était donc M. le Commandant qui assemblait son peuple, les fêtes et dimanches, dans l'église, faisait quelque lecture ou exhortation, récitait les prières, avertissait des jeûnes et des fêtes, et comme je crois faisait les corrections fraternelles à ceux qui s'écartaient de leur devoir.

Il faisait encore l'office de juge, et assisté du maître d'école, qui lui servait d'assesseur ou de procureur du Roi, et de son frater, qui était le greffier, il jugeait souverainement et en dernier ressort toutes les contestations qui s'élevaient dans son gouvernement ; c'est dommage que j'aie oublié son nom, car il méritait bien mieux que beaucoup d'autres d'avoir place dans ces mémoires ; j'espère le mettre dans la seconde édition et faire connaître à la postérité un homme qui, à l'exemple de nos grands-prêtres de l'ancienne Loi, réunissait en sa personne le gouvernement

ecclésiastique, civil et militaire, sans préjudice de l'autorité que la Faculté de Médecine, dont il était membre, lui avait donné sur les corps et les bourses de ses habitants.

M. le Commandant fut la première personne qui vint à moi quand je mis pied à terre ; nous nous reconnûmes, nous nous embrassâmes, et les offres de service suivirent de près les compliments. Sa maison de ville, car il avait une habitation à la campagne, était la plus apparente de dix-huit ou dix-neuf autres qui composaient la ville de Saint-Martin. L'église, le presbytère et la maison du maître d'école étaient à quelques cents pas de là. M. le Commandant donna ordre qu'on avertît dans les quartiers qu'il était arrivé un religieux, et aussitôt le maître d'école se mit en devoir de sonner la messe ; il avait empoigné pour cela un gros lambis percé qui faisait autant de bruit qu'un cor de chasse ; c'était la cloche de la paroisse et du capitole de cette république ; et quoiqu'il fût près de quatre heures et que j'eusse dîné, il voulait me persuader de dire la messe, parce qu'il était dimanche, et me répéta plus de dix fois que je le pouvais, *in caso necessitas*. Je lui promis de la dire le lendemain et tous les autres jours que je demeurerai dans l'île ; et pour faire diversion je lui demandai où il avait étudié, me doutant bien qu'il avait été compagnon d'étude de M. D. Lc., doyen du Conseil supérieur de la Guadeloupe, puisqu'ils parlaient latin à peu près l'un comme l'autre.

J'allai sur les cinq heures à l'église, que je trouvai fort propre ; je visitai les vases sacrés, les ornements et les livres ; je fis de l'eau bénite et je fis faire du pain pour la messe, et comme une partie de la colonie s'y était assemblée, je leur fis une exhortation pour les préparer à recevoir les Sacraments de la Pénitence et de l'Eucharistie. Je conférai avec M. le Gouverneur sur les besoins spirituels de son île, afin que je pusse faire tout ce qui regardait mon ministère pendant que je serais avec eux.

En sortant de l'église nous fîmes rendre visite au commandant hollandais ; il n'avait pas tant de crédit que le nôtre, car il n'était pas médecin, et il avait un ministre. Il nous reçut fort courtoisement ; nos compliments se firent par interprètes jusqu'à ce que je sùs qu'il entendait le latin mieux que notre maître d'école ; il parlait peu, parce qu'il buvait beaucoup et souvent ; il nous fit servir de la bière, du vin de Madère, de la ponche et du pain d'épices.

Après notre visite je m'en retournai chez M. notre Commandant, où je fixai ma demeure.

J'allai à l'église le lendemain avant le jour et j'y demurai jusqu'à plus d'une heure après-midi ; je confessai beaucoup de personnes ; je chantai la messe, je fis le prône et l'explication de l'Evangile, cinq ou six baptêmes après la messe et le catéchisme aux enfants et aux nègres.

A peine me donna-t-on le loisir de dîner qu'il fallut retourner à l'église, où je demeurai jusqu'à la nuit à confesser et à faire le catéchisme. Je suppléai les cérémonies du baptême à plusieurs enfants qui avaient été onduvés par le commandant, après m'être bien assuré qu'il avait observé la forme prescrite par l'Eglise.

J'achevai le mardi 17 de confesser le reste de la colonie. Je chantai la messe et je donnai la communion à tous ceux qui se trouvèrent en état de s'en approcher, et je publiai les bancs de plusieurs mariages, dont les uns étaient à faire et les autres à perfectionner, et c'est ce que je fis les deux jours suivants. Quand je dis que je perfectionnai quelques mariages, je crois qu'on comprend aisément que c'étaient des gens qui n'avaient pas jugé à propos d'attendre qu'il y eût un prêtre dans l'île. Ils s'étaient contentés du contrat civil, sans attendre que l'Eglise y joignit le Sacrement ; c'est ce que je fis à leur égard, et ce que j'y trouvai de merveilleux, c'est que toutes les parties, après une épreuve et une espèce de noviciat de quelques années ou de quelques mois, se trouvèrent si contentes les unes des autres que pas une ne fit ou ne témoigna la moindre répugnance d'achever ce qu'elles avaient commencé.

Toute cette petite colonie, qui ne montait pas à plus de deux cents âmes, me pressa fort de m'établir chez eux. Mon ordre y avait envoyé et entre-tenu les premiers missionnaires qui y furent avec le sieur de Lonvilliers en 1648 et avait accompagné les premiers habitants qui s'y établirent en 1636. On me fit voir une assez grande étendue de terrain qui nous avait été donnée, et on me fit des offres très avantageuses pour m'arrêter. Le besoin de ces pauvres gens m'y portait, et si j'eusse été libre, je me serais consacré volontiers au service de ces peuples ; mais j'étais chargé de notre Mission de la Martinique, dont j'étais alors Supérieur et vice-préfet apostolique ; de sorte que tout ce que je pus faire fut de leur promettre de solliciter le gouverneur général d'obliger les Capucins de leur envoyer un curé ou de se désister du droit qu'ils pouvaient prétendre avoir acquis sur cette île depuis que nous avons cessé d'y entretenir des missionnaires, auquel cas je ferais en sorte de leur en envoyer.

Les dévotions de nos insulaires et les fêtes qui suivirent les mariages que je célébrai furent cause que les farines et les pois que le capitaine Daniel voulait avoir ne purent être embarqués que le samedi au soir. Il fallut encore chanter la messe le dimanche, prêcher, faire le catéchisme et puis dîner chez M. le Commandant, qui avait prié le gouverneur hollandais et son ministre, avec le capitaine et le lieutenant d'une barque corsaire d'Antigues qui était en rade auprès de la nôtre depuis deux jours. Nous nous serions battus dans tout autre lieu, mais le respect de la neutralité qui était entre les deux nations nous inspira des sentiments de paix,

d'union et même de politesse. L'Anglais nous salua avant de mouiller, et nous lui rendîmes coup sur coup. Nous le saluâmes en partant, et il nous traita de même.

Nous levâmes l'ancre sur les six heures du soir, le 22 février. Nous portâmes sur l'île de Saint-Barthélemy : c'était encore une colonie française qui avait eu le même sort que celle de Saint-Martin et dont les restes s'étaient retirés à Saint-Martin pour y vivre en assurance. Il n'y a que trois lieues de Saint-Martin à Saint-Barthélemy et six lieues de Saint-Barthélemy à Saint-Christophe. Nous rangeâmes la côte de Saint-Barthélemy d'aussi près que les cayes, dont l'île est environnée, nous le purent permettre. Elle est bien plus petite que Saint-Martin ; ce qu'elle a de meilleur et qui ne se trouve pas dans l'autre, c'est un port excellent où les vaisseaux de telle grandeur et en telle quantité qu'ils pussent être sont dans une entière sûreté, étant à couvert des vents, et trouvent un fond d'une très bonne tenue. Elle me parut assez montagneuse vers son milieu ; c'est tout ce que j'en puis dire, car nous la dépassâmes pendant la nuit et nous nous trouvâmes le lundi au point du jour bien au vent de Saint-Christophe.

Je commençai pour lors à espérer d'être bientôt à la Guadeloupe, car j'aurais eu lieu de m'ennuyer d'un si long voyage si les services que j'avais rendus à nos compatriotes de Saint-Martin ne m'avaient consolé du retardement que cela apportait à mes affaires. Il arriva par malheur qu'un canot d'Antigues qui allait à la Barboude, nous prenant pour être de sa nation, s'approcha de nous ; on le laissa approcher jusqu'à ce qu'il ne pût plus s'en dédire. Pour lors on lui fit connaître sa bévue et on le pria de venir à bord. Il fit d'abord quelques cérémonies, deux coups de fusil qu'on tira à son avant l'y déterminèrent. Il y avait dedans six blancs et quatre nègres. Ils allaient à la Barboude porter des paquets au général Anglais Codrington, qui s'y était allé divertir avec ses amis. D'abord nos gens résolurent d'aller enlever ce général, et je n'eus garde de m'opposer à ce dessein. Comme il fallait arriver la nuit, nous fîmes une bordée sur Antigues, et dès qu'il fut nuit nous portâmes sur la Barboude. Il ne faut pas confondre cette île avec la Barbade, cette belle île anglaise qui est au vent de toutes autres îles, dont j'ai fait la description ailleurs ; celle-ci est au nord-est d'Antigues, petite, basse, sans rivières, ni port. Elle est peu habitée et appartient, comme je l'ai entendu dire, au général Codrington ; c'est sa ménagerie, on y élève beaucoup de moutons, de cabrittes et de volaille ; on y fait du tabac, du maïs, des pois, et on y cultive du coton. La petitesse et la maigreur de son terrain ne permettent pas qu'on y fasse autre chose et qu'on établisse une colonie un peu nombreuse.

Nos gens, au nombre de cinquante-six, se mirent dans notre canot et

dans celui qu'ils venaient de prendre, et conduits par deux de nos prisonniers qui avaient les mains liées derrière le dos, ils mirent à terre sur les trois heures après minuit. Ils étaient si bien guidés qu'ils surprirent un petit corps de garde de six hommes qu'ils amarrèrent bien proprement et desquels ils surent que le général Codrington était parti pour Antigua le jour précédent à soleil couchant. Ce fut un vrai chagrin pour nos gens, et surtout pour quelques-uns qui étaient de la Guadeloupe, qui se promettaient bien de faire payer à ce général leurs maisons qu'il avait fait brûler en 1703. Au défaut du maître, ils s'en prirent à ses biens, sa maison fut pillée, on lui enleva douze ou quinze esclaves ; il se trouva quelques pauvres Irlandais engagés que l'on retira de ce dur esclavage en les faisant embarquer avec nous, et je crois que toute l'île aurait été saccagée et réduite en cendres sans la vue d'un vaisseau qui fit revenir promptement tout notre monde à bord.

Il était environ midi, le mercredi 25 février, quand nous commençâmes à porter sur lui. A mesure que nous en approchions, sa grandeur nous le rendait plus respectable. Nous comptâmes sur son pont et sur ses châteaux trente-deux canons montés. Il pouvait avoir une autre batterie, dont nous voyions quelques sabords ouverts ; en un mot, c'était un morceau de dure digestion. Daniel ne savait à quoi se résoudre ; la plupart de ses gens disaient que le vaisseau était bien gros : c'était dire qu'il le fallait abandonner et chercher une autre proie. Dans le temps qu'on consultait, ce vaisseau nous tira lui-même de l'irrésolution où nous étions ; il se mit à faire feu sur nous, quoique nous ne fussions pas à portée ; c'en fut assez pour nous faire connaître qu'il avait peur. Aussi notre capitaine s'écria : Il est à nous, c'est un marchand ; allons, Père, me dit-il, faisons vite la prière et buvons trois coups. Aussitôt dit, aussitôt fait ; je fis la prière, on dit le *Confiteor*, je donnai l'absolution avec un mot d'exhortation, on apporta du vin et de l'eau-de-vie, et tout le monde, ventre à terre, laissa tirer Monsieur l'Anglais, qui avait arboré une grande flamme, un pavillon traînant à l'arrière, et un yack à l'avant. Daniel seul était debout à l'arrière pour commander le gouvernail, et le quartier-maître à l'avant. Nous reçûmes à la fin un coup en bois, dont les éclats blessèrent légèrement deux de nos hommes. Daniel fit alors une bordée pour voir quel parti le vaisseau prendrait et assoir un jugement plus solide. L'Anglais poursuivit d'abord sa route et ensuite revira sur nous. Comme ces signes étaient équivoques, nous revirâmes sur lui, et il prit chasse, ce qui nous intrigua encore davantage. A la fin nous nous établîmes à sa hanche à babord, et nous commençâmes à le chauffer avec nos deux pièces de chasse, qui étaient de six livres, et notre mousqueterie, qui allait par merveille. Dès qu'il paraissait un Anglais sur les gaillards il était aussitôt abattu, et dès

qu'on remarquait le moindre mouvement à un sabord, il y avait dix coups de fusil dedans. En moins de deux horloges nous lui coupâmes presque toutes ses manœuvres courantes ; de sorte que ses voiles étaient la plupart en pantenne. Nous eûmes pourtant un homme tué et cinq ou six blessés, ce qui détermina Daniel à venir à l'abordage. Tout était disposé pour cela, et nous portions pour élonger le bâtiment à babord quand nous vîmes qu'il amena son pavillon. Notre feu cessa aussitôt, le capitaine avec madame son épouse se mirent dans la chaloupe et vinrent nous rendre visite. Je fus commis pour les recevoir, car Daniel avait d'autres affaires. On peut croire que je le fis le plus gracieusement qu'il me fut possible. Le capitaine était blessé légèrement au bras ; notre chirurgien s'empressa pour visiter la plaie, qu'il ne trouva pas dangereuse, n'étant que dans les chairs. Je ne laissai pas de le faire coucher dans la cabane de Daniel et de donner la mienne à sa femme, que je consolai le mieux que je pus.

Cependant Daniel fut à bord de sa prise avec cinquante hommes ; il y trouva encore vingt-deux Anglais en vie et sains, quatorze blessés et huit morts. On jeta ceux-ci à la mer, les autres furent pansés, et des vingt-deux autres, dix furent envoyés dans notre barque, et les douze autres, avec quarante hommes des nôtres et le quartier-maître, furent laissés dans le vaisseau. Daniel fit mettre à part tout ce qui appartenait au capitaine Anglais et à sa femme, et le leur envoya sur-le-champ ; il ne dépouilla pas les prisonniers et leur fit à tous bien des honnêtetés. Ils le méritaient, car ils auraient pû nous donner plus de peine qu'ils n'avaient fait, étant dans un vaisseau qui avait porté autrefois cinquante-six canons, qui en avait réellement trente-deux montés, et qui aurait pu embarquer notre bâtiment, comme sa chaloupe ; et notre prise se trouva chargée de trois cent quatre-vingts pipes de vin de Madère avec quelques autres marchandises sèches. Il était près de sept heures quand le vaisseau se rendit ; on mit en panne le reste de la nuit pour épisser les manœuvres qui avaient été coupées et pour mettre tout en ordre. Les écoutilles furent clouées et le jeudi, un peu avant le jour, nous portâmes sur Antigua, afin de passer entre cette île et le Grand Cul-de-Sac de la Guadeloupe.

Le vendredi 27, sur le soir, on me débarqua avec mon nègre à l'îlet à Goyaves, après un voyage de cinquante-deux jours pour faire trente lieues. Je laissai mon coffre à bord du corsaire et je n'emportai avec moi qu'un panier caraïbe, où était mon linge et mes habits. Je couchai chez mon confrère le Père Gassot, curé de cette paroisse, et le lendemain je me rendis à notre couvent du Baillif. Mon arrivée fit plaisir à mes amis et à ceux qui y avaient intérêt, comme le sieur Greffier et sa prétendue femme (car on n'avait point eu de mes nouvelles depuis la prise que nous avions renvoyée de l'île d'Avès, et on ne savait que penser d'une si longue absence).

Je fis avertir les prétendus mariés de mon arrivée ; ils vinrent me trouver aussitôt et m'apportèrent tous les certificats de catholicité, de séparation et autres preuves dont ils avaient besoin. Je fis les procédures ordinaires, et après avoir fait publier un banc dans leurs paroisses et dispensé des deux autres, je leur fis faire une nouvelle abjuration, après quoi je les renvoyai devant le curé de la Cabesterre pour recevoir la bénédiction nuptiale. C'est ainsi que se termina cette affaire qui avait attiré beaucoup de mauvais traitements à notre Mission, et qui ne cessèrent pas, quoique nous eussions fait beaucoup plus que nous ne devons pour avoir la paix et pouvoir vivre en repos ; mais il y a longtemps que les missionnaires sont accoutumés à souffrir des traverses quand ils veulent s'acquitter de leur devoir.

Je partis de la Guadeloupe le samedi 14 mars et j'arrivai à la Martinique le lendemain un peu après midi.

(L'auteur traite ensuite de différents poissons, tels que la raie, l'espadon, le poisson rouge, etc., et de la manière de les pêcher.)



PLANCHE XVI. Papayer des Antilles. Gravure du XVII^e siècle.

B.U.
NANTES
Gact.
Lettres-Paris

CHAPITRE XIV

Mort du sieur Lambert, capitaine de flibustiers. L'auteur se prépare à passer en France pour les affaires de sa Mission.

J'appris en arrivant à la Guadeloupe la mort de mon intime ami le sieur Julien Lambert, un des plus braves et des plus heureux capitaines corsaires que l'Amérique ait eu depuis longtemps. Quoiqu'il eût perdu un bras dans l'affaire de Saint-Christophe, il n'avait pas laissé de se trouver l'année suivante à la défense de la Guadeloupe et de s'y distinguer par plusieurs belles actions. Je les ai passées sous silence, parce que sa valeur était assez connue et qu'il n'avait pas besoin du secours de ma plume pour être estimé généralement de tout le monde. Il avait du bien au delà de ce qu'il lui en fallait pour vivre à son aise, et ses amis lui conseillaient de ne plus aller en mer ; mais sa bravoure ne lui permettait pas de demeurer inutile à sa patrie lorsqu'il croyait lui pouvoir rendre service. Il équipa une barque de six canons et de quatre-vingts hommes d'équipage, avec laquelle il fit pendant près de deux ans beaucoup de prises et de descentes sur les côtes des îles anglaises, d'où il enleva des esclaves en quantité et fit un butin considérable. Ayant enfin trouvé le dernier jour de janvier de cette année un corsaire anglais plus fort que lui en hommes et en canons, il l'attaqua avec tant de vigueur qu'après un combat de près de quatre heures l'Anglais allait se rendre, et avait déjà amené son pavillon, lorsqu'un des ennemis se trouvant encore en main un pistolet chargé, le tira et donna juste dans la tête du capitaine Lambert, qui mourut quelques moments après. Ce coup fatal étonna son équipage, et l'Anglais, qui s'aperçut du désordre qui était parmi eux, hissa de nouveau son pavillon et s'échappa ; et le corps de mon ami, ayant été apporté à la Martinique, fut enterré dans notre église du Mouillage le troisième jour de février. Sa

mort fut pleurée de toute la colonie, qui l'estimait et qui l'aimait, et les Anglais mêmes qu'il avait pris le regretèrent infiniment et lui rendirent cette justice qu'ils n'avaient jamais connu un plus brave, plus généreux et plus honnête homme que lui.

La mort du jeune nègre qui me servait suivit celle du capitaine Lambert ; il n'était âgé que de seize ans et demi, et à cet âge il avait plus d'esprit, d'ordre, de fidélité, de bonne volonté qu'on n'en aurait pu désirer dans une personne beaucoup plus âgée. Quoiqu'il fût chargé de tout le détail de la maison et qu'il eût l'inspection sur tous les autres domestiques, il ménageait tellement son temps et ses occupations qu'il semblait qu'il n'eût rien à faire. Il avait une présence d'esprit merveilleuse et une exactitude surprenante. Il mourut le 13 juillet avec des sentiments très chrétiens, et que je pourrais appeler héroïques dans un enfant, consolant ceux qu'il voyait affligés de sa mort et leur promettant de se souvenir d'eux si Dieu lui faisait miséricorde. Il se confessa deux fois en vingt-quatre heures que dura sa maladie et reçut ses sacrements avec une très grande piété. Son mal était un tétanos ou raccourcissement de nerfs qui lui avait été causé par une piqûre au talon trois jours auparavant. Quoique ces sortes de piqûres soient pour l'ordinaire mortelles, je crois que l'ignorance du chirurgien qui le pansa contribua à sa mort, et que cette piqûre n'aurait pas eu une si funeste suite si on l'avait dilatée ; mais il se contenta, selon la méthode de ces ignorants fraters, d'y mettre un emplâtre de diapalme, qui sécha et resserra la plaie, et y fit venir la gangrène et cet autre accident. Je l'aimais tendrement à cause de ses bonnes qualités. Il est vrai qu'il était fier et glorieux autant qu'un nègre le peut être, et c'est beaucoup dire, mais aussi c'était son unique défaut, qui, tout défaut qu'il est, empêche souvent de tomber dans d'autres. J'avais dessein de lui faire voir l'Europe et de l'y mener avec moi, car la situation des affaires de nos Missions, les atteintes continuelles que l'on donnait à nos privilèges, les injustices criantes que l'on nous faisait et le peu de religieux que nous avions nous avaient obligés de nous résoudre à députer quelqu'un d'entre nous en Europe pour tâcher de trouver quelque remède à tous ces maux. Le sort tomba sur moi. Malgré toute ma résistance, je fus choisi pour cet emploi. Le Supérieur général m'établit par une patente son commissaire par toute la France, et la Mission me donna une procuration très ample par-devant notaires pour m'autoriser dans les affaires dont j'étais chargé. On me donna une lettre de change de deux mille francs, et mes amis me firent encore des présents, tant en argent qu'en sucre, chocolat, confitures et autres denrées du cru du pays, afin que je pusse faire des présents en France. On fit aussi charger dans le vaisseau où je devais passer de très bonnes provisions, et après que j'eus fait mes adieux à quelques amis qui

étaient du secret de ce voyage, car je fus obligé de le tenir secret, de peur que nos ennemis n'y missent quelque obstacle, je partis de notre couvent du Mouillage le samedi 8 août, à trois heures du matin, dans un canot qui me porta au Fort Royal, où était le vaisseau. Notre Supérieur général me vint conduire, nous allâmes d'abord mettre mes hardes à bord du vaisseau et puis nous fûmes chez les Capucins, où nous dînâmes et passâmes une partie de la journée jusque sur les cinq heures du soir, que notre Supérieur général me conduisit à bord du vaisseau qui me devait porter en France.

CHAPITRE XV

*L'auteur part de la Martinique. Etat de la flotte. Des îles Bermudes.
Son arrivée à Cadix.*

Le vaisseau dans lequel je m'embarquai se nommait le *Saint-Paul*, de Marseille ; il était monté de vingt-quatre canons et en aurait porté quarante s'il n'eût point été en marchandise. Il était commandé par le sieur Gauteaulme, un des plus honnêtes et des plus polis hommes de mer que j'aie connus. Notre équipage était de quatre-vingt-quinze hommes, tous Provençaux, à l'exception d'un vieux pilote des environs de la Rochelle. Nous avions pour aumônier un Cordelier, nommé le Père Comte, très sage religieux et d'un grand exemple. Ce vaisseau appartenait à MM. Maurellet, de Marseille, et repassait en France un de ces messieurs qui avait demeuré plusieurs années à la Martinique, à la tête du grand négoce que ses frères y faisaient ; c'était le sieur Jean-Baptiste Maurellet, âgé d'environ soixante-quatre ans, très honnête homme et bon chrétien, qui s'était acquis l'estime et l'amitié de tous les habitants des îles pour sa droiture et ses manières civiles et accommodantes. J'étais depuis longtemps de ses amis, et j'ai reçu de lui et de sa famille une infinité de marques d'une véritable affection. Nous avions dans le même vaisseau la demoiselle Boisson, épouse du neveu du sieur Maurellet ; c'était une créole de la paroisse de Sainte-Marie de la Martinique, fille du sieur l'Ecaudé Saint-Aubin, dont j'ai parlé en quelque autre endroit. Cette demoiselle pouvait avoir de vingt-cinq à vingt-six ans ; elle était fort sage, fort bien faite et d'un très bon esprit.

Le reste de notre flotte consistait en quatorze autres vaisseaux, outre lesquels il y en avait un de quarante canons, nommé le *Sencler*, qui avait porté des nègres à Carthagène pour le compte de la Compagnie de l'As-

siente. Ce vaisseau appartenait au Roi, quoique celui qui le commandait ne fût pas du corps de la marine. Ce capitaine offrait de convoier la flotte, mais il faisait si fort le renchéri et voulait des conditions si extraordinaires et si peu usitées que les autres capitaines ne jugèrent pas à propos de les lui accorder ; de sorte qu'il prit sa route d'un côté avec un flibot, et nous de l'autre. Nous avions deux vaisseaux de trente-deux canons, un de vingt-huit, le nôtre en avait vingt-quatre et le moindre quatorze. Tous nos capitaines s'associèrent pour se défendre les uns et les autres et se servir réciproquement de convoi jusqu'à cinquante lieues au delà du débouquement.

Nous mîmes tous à la voile la nuit du samedi au dimanche 9 août, deux heures ou environ avant minuit, et nous perdîmes la terre de vue sur les dix heures du matin.

Le 12, au matin, nous nous trouvâmes par le travers de la Mone, petite île déserte entre Port-Ric et Saint-Domingue. Un vaisseau anglais, qui avait l'air d'une caïche, accompagné d'une barque, voulut s'approcher de notre flotte, mais notre commandant ayant fait un signal, nous carguâmes tous nos voiles pendant que deux de nos bâtimens leur allèrent donner la chasse ; ils revinrent nous rejoindre trois heures après et aussitôt nous éventâmes nos voiles et portâmes à route.

Nous débouquâmes le 13, c'est-à-dire que nous sortîmes tout à fait des îles, et entrâmes dans la grande mer.

Le 14, sur le soir, notre flotte se divisa, nous nous dîmes adieu et nous nous séparâmes. Onze de nos vaisseaux, qui allaient dans les ports du ponent, firent route au nord, et nous, qui allions au détroit, nous portâmes au nord-est. Nous étions en compagnie de deux autres vaisseaux, un de Nantes, nommé le *Comte de Toulouse*, commandé par le capitaine Boyer ; c'était une prise hollandaise de grande apparence, elle avait vingt-huit canons montés et quatre-vingts hommes d'équipage, elle était percée pour quarante-huit pièces. L'autre était de Marseille ; c'était une petite frégate de quatorze canons, appelée la *Paix* ; elle était commandée par le sieur Casineri. Nos trois capitaines avaient fait société ensemble pour ne se point quitter et se défendre réciproquement.

Le 19, nous passâmes le tropique. Comme nous n'avions dans le bord que la demoiselle Boisson qui n'eût point passé cet endroit-là, le conseil voulut bien la dispenser de la loi du baptême, bien entendu qu'elle payât les frais comme si elle eût été baptisée et même un peu mieux.

Le 21, au matin, nous vîmes un vaisseau auquel nous donnâmes la chasse jusqu'à la nuit sans le pouvoir joindre. Il y a apparence qu'il fit fausse route pendant l'obscurité pour s'éloigner de nous, ce qui lui réussit si bien que le lendemain nous ne le vîmes plus. Ainsi font les gens sages quand ils ne se sentent pas les plus forts.

Le 26, nous découvrimés la Vermude, ou les Bermudes, car c'est un assemblage de plusieurs îles, environnées de rochers et de hauts-fonds qui en rendent l'entrée très difficile et l'approche très dangereuse. Elles sont fameuses par les tempêtes que l'on trouve presque toujours dans leur parage et par le grand nombre de bâtimens qui y ont péri. C'est ce qui les rend redoutables aux navigateurs, qui comptent leur voyage presque achevé quand ils les ont dépassées. Les courants nous y avaient porté malgré nous et nous en mirent à deux lieues près ; nous les avions à babord et nous eûmes le bonheur de les passer avec un petit vent frais, comme un vent alisé, et une mer unie comme une glace.

Ces îles ont été connues des Espagnols dès le commencement de leurs découvertes, parce qu'elles se trouvent sur la route qu'ils prenaient et qu'on est encore aujourd'hui forcé souvent de prendre pour revenir en Europe. Si tous les vaisseaux espagnols et autres qui y sont péris nous avaient donné des relations du pays nous serions bien amplement informés de leur état.

Elles gisent par les trente-trois degrés et demi de latitude septentrionale. Pour la longitude, on me permettra de n'en rien dire, de peur de tromper ceux qui s'en rapporteraient à ce que je leur dirais sur le rapport d'autrui.

Dès l'an 1522 les Espagnols résolurent d'établir une colonie dans ces îles ; la commission en fut donnée à un Portugais, nommé Ferdinand Camel. Rien n'était plus à propos que cet établissement, les habitants auraient secouru ceux que la tempête aurait jetés sur leurs côtes et recueilli les débris des naufrages ; ç'aurait même été un asile pour ceux qui, ayant beaucoup souffert en mer, se seraient trouvés dans le besoin de se radouber ou de se pourvoir d'eau et de vivres. Il y a apparence que Camel y fut, et on le conjecture par la quantité très considérable de cochons marrons que les Français, et les Anglais après eux, y ont trouvés, car la coutume invariable des Espagnols a toujours été de mettre de ces animaux dans toutes les terres du Nouveau Monde, afin qu'ils y multipliasent et que ceux qui y aborderaient les pussent trouver et s'en servir.

Cependant le dessein des Espagnols n'eut point de succès ; soit que les compagnons de Camel méprisassent un pays où ils ne trouvaient point de mines d'or comme dans leurs autres découvertes, soit pour d'autres raisons qui ne sont pas venues à ma connaissance, ces îles demeurèrent désertes et inhabitées pendant près d'un siècle, ou du moins jusqu'à l'année 1593, qu'un vaisseau français, commandé par le capitaine la Barbotière, fut jeté sur les côtes par la tempête et par l'imprudence de son pilote. Le capitaine avec vingt-six hommes de son équipage, entre lesquels était un Anglais, nommé Henri May, se sauvèrent à terre, visitèrent ces îles et trouvèrent sur les côtes assez de débris et d'agrès pour construire un petit

bâtiment qui les porta en France. La Barbotière ne manqua pas d'informer la Cour de sa découverte, de la bonté du pays et des avantages que la nation en pourrait retirer si on y envoyait une colonie. Mais les guerres civiles qui désolaient alors le royaume empêchèrent qu'on ne pût penser à cet établissement, et cependant Henri May étant passé en Angleterre et ayant publié une relation de ce qu'il avait remarqué dans ces îles, fit naître l'envie à bien des gens de s'y aller établir. Le projet d'Henri May n'eut pourtant point de suite. Les Anglais eurent des raisons de n'y envoyer personne, dont la meilleure fut, selon les apparences, que la Barbotière en ayant pris possession au nom de son prince, ils ne pouvaient s'aller établir dans un pays où ils n'avaient rien à prétendre qu'après que les Français auraient entièrement abandonné le droit qu'ils y avaient acquis, en négligeant pendant un long temps de s'y établir.

Le chevalier George Sommer, Anglais, revenant de la Virginie en 1609, fit naufrage sur les côtes de la Vermude. Il se sauva à la nage avec ses gens, et ayant trouvé le moyen de repasser en Angleterre, il publia une relation de ces îles, auxquelles il donna son nom, les appelant Sommers-Iles, ou les Iles de Sommer, soit pour se rendre plus recommandable dans le monde, soit pour faire croire que ce n'étaient pas les mêmes que celles qu'on avait appelées jusqu'alors Bermudes, du nom du capitaine espagnol qui y avait mis pied à terre le premier. Ce changement de nom ne dura point ; on ne le trouve que dans quelques vieilles cartes et routiers anglais, et le nom de Bermudes ou Vermudes a été conservé à ces îles. Ce que Sommer fit de meilleur pour sa nation fut d'engager plusieurs personnes de faire une Compagnie pour peupler ces îles. Ils en obtinrent enfin la permission du roi d'Angleterre en 1612 et la Compagnie y envoya d'abord soixante hommes sous le commandement de Richard More, qui, pendant les trois années de son gouvernement, reçut plusieurs secours d'Angleterre et fortifia beaucoup les deux passes par lesquelles on pourrait venir attaquer ces îles.

Daniel Tucker succéda à More en 1616 et eut pour successeur Butler en 1619. Depuis ce temps-là les Anglais ont continué d'y envoyer des gouverneurs et des colons ; ils y ont établi leurs lois et la forme de leur gouvernement et ont fait une colonie nombreuse et riche.

On a fait de tous temps d'excellent tabac à la Vermude ; le climat et le terrain s'y sont trouvés très propres, aussi bien que pour les fruits, tant de l'Europe que de l'Amérique, qui viennent en perfection.

Ces îles font à peu près la figure d'un arc, dont la courbure regarde le sud et la corde est au nord. Elles sont toutes environnées de rochers, de brisants et de hauts-fonds, qui ne laissent entre eux que deux passes qu'il faut bien connaître avant de s'y engager, sur les bords desquelles on a

élevé des forts et des batteries qui mettent ces îles en état de ne rien craindre du dehors.

La mer, qui est renfermée entre ces écueils et qui fait de larges canaux pour la séparation de ces îles, n'est point sujette aux tempêtes qui agitent celle qui est au dehors ; c'est ce qui la rend extrêmement poissonneuse.

J'ai remarqué, en parlant des barques dont on se sert à l'Amérique, qu'il y a à la Vermude d'excellents constructeurs de ces sortes de bâtiments. Ils n'y employent pour l'ordinaire que du cèdre, que nous appelons chez nous acajou, qui rend leur ouvrage plus léger et en quelque sorte incorruptible. Outre ces barques, qui peuvent faire de très longs voyages, ils font une sorte de bateaux dont ils ne se servent que dans l'enceinte de leur mer tranquille pour aller d'un lieu ou d'une île à l'autre. Il faut y être accoutumé pour s'en servir sans frayeur, car, dès qu'ils en ont hissé la voile, le bâtiment se met sur le côté, et dans cette situation court ou plutôt vole avec une rapidité qui n'a point sa pareille.

Il faut que les Anglais aient trouvé une grande quantité de cèdres dans ce pays-là, vu le prodigieux nombre de bâtiments qu'ils en ont construit et qu'ils construisent tous les jours. Peut-être que plus sages et plus ménagers que les Français, ils ont eu soin de cultiver ces arbres et d'en planter de nouveaux à mesure qu'ils ont abattu les vieux. Si on avait fait cela dans nos îles, nous n'en manquerions pas aujourd'hui comme nous en manquons ; mais c'est tenter l'impossible que de vouloir inspirer la prévoyance à nos Français américains. Ces arbres, comme je l'ai dit ailleurs, croissent très promptement et en moins de vingt ans on en peut tirer des planches de plus d'un pied de large.

Nous perdîmes de vue ces îles sur le soir du même jour, 26 août.

Depuis ce jour jusqu'au 19 septembre il ne nous arriva rien qui mérite d'être écrit. Nous eûmes presque toujours la mer belle, mais les vents étaient faibles, variables, souvent contraires, et encore plus souvent nous trouvions dans des calmes ennuyeux, pendant lesquels les courants nous faisaient dériver et perdre tout ce que la bonne conduite de notre capitaine et de ses pilotes nous avaient fait gagner. On employait ce temps à pêcher et les soirées, après la prière, à faire danser nos matelots. On peut croire qu'étant tous Provençaux, ils n'avaient pas oublié le fifre et le tambourin. On sait que la même personne se sert de ces deux instruments tout à la fois, elle a le tambourin attaché au côté gauche et le bat de la main droite, et elle tient le fifre de la gauche et lui donne les tons de la même main. Il ne faut pas prier les Provençaux pour les faire danser ; dès qu'ils entendaient le tambourin, tout le monde était sur le pont ; je crois que le son de cet instrument eût guéri nos malades si nous en eussions eu. Pendant que les uns dansaient, les autres voltigeaient, et nous

avons des mousses et des jeunes matelots qui en auraient donné à garder aux plus célèbres danseurs de corde.

Les trois vaisseaux qui composaient notre petite escadre étaient bons voiliers. La frégate la *Paix* était au commencement toujours de l'avant des autres et le *Comte de Toulouse* semblait ne pas marcher si bien que les deux provençaux ; mais soit qu'il eût enfin trouvé son assiette, soit que nous eussions perdu la nôtre, il nous devança pendant un fort long temps.

J'ai remarqué que les vaisseaux construits en Provence sont pour l'ordinaire plus fins de voiles que ceux qui sont bâtis en ponent. Cela peut venir autant de la construction que du bois que l'on y emploie, qui est toujours plus sec que celui du ponent et que l'on épargne davantage. Mais cet avantage est balancé par un inconvénient considérable, qui est que ces bâtimens perdent aisément leur assiette et qu'il ne faut souvent qu'une barrique d'eau plus d'un côté que d'un autre pour empêcher de marcher. Il est constant que le *Comte de Toulouse*, qui avait été construit en Hollande, marchait plus uniment et portait mieux la voile que les provençaux, qui, à leur tour, doubleraient presque son sillage quand ils se trouvaient en assiette.

Le lundi 19 septembre, nous nous trouvâmes à si peu de distance des îles de Flores et Corvo que je ne sais ce qui serait arrivé si nous avions eu encore deux ou trois heures de nuit. Les courants, ressource ordinaire des pilotes, furent accusés de nous avoir voulu jouer un mauvais tour. On y remédia sur-le-champ, nous portâmes à l'est-sud-est et laissâmes ces petites îles à babord. Elles sont du nombre des huit ou neuf auxquelles on a donné les noms d'Açores, d'Esoures, de Tercères ou îles Flamandes. Le premier leur a été imposé par les Portugais, qui les découvrirent en 1449 et qui y trouvèrent une prodigieuse quantité d'éperviers. Les Français se servent du second pour la commodité de la prononciation, qui ne souffre point les manières gutturales dont les Portugais se servent. Quelques gens ont cru devoir donner à toutes ces îles le nom de la principale ; et enfin les Flamands, les ayant découvertes à peu près dans le même temps que les Portugais, les nommèrent les îles Flamandes, peut-être pour se conserver quelque droit sur elles. Les géographes en ont fait présent à l'Afrique. Elles sont situées entre le 38° et 40° degré de latitude septentrionale.

Le mardi 20, nous étions, sur les neuf heures du matin, à deux lieues ou environ de la Tercère, que nous laissâmes à bâbord. Nous fissions petites voiles pour donner envie à quelque bon Portugais de nous venir reconnaître. Il ne serait assurément pas sorti de nos mains sans nous donner du vin et des confitures ; mais ils furent plus sages que nous ne les croyions et nous laissèrent considérer leur ville sans nous rien dire. Elle

est couverte au sud et sud-est par un gros cap rond, qui paraît de loin comme un îlet, sur lequel il nous parut beaucoup de fortifications. La ville nous sembla grande, bâtie en amphithéâtre avec un château sur la hauteur.

Le mercredi 21, nous dépassâmes Sainte-Marie, que nous laissâmes encore à bâbord, toujours contrariés par les vents qui nous empêchaient de porter à route.

Le lendemain nous vîmes un vaisseau environ à quatre lieues au vent à nous. Chemin faisant nous lui donnâmes la chasse jusqu'à la nuit, qu'il fit fausse route et s'échappa, et fit bien.

Le 30 nous vîmes Madère ; les calmes et les courants nous y avaient portés. Nous fîmes rendre visite à MM. Boyer et Casinerie, qui nous régalerent de leur mieux, et le lendemain, premier jour d'octobre, ils vinrent dîner à notre bord. Peu s'en fallut qu'on ne prît la résolution d'aller piller la petite île de Porto Sancto, qui est voisine de Madère et aussi de la dépendance de la couronne de Portugal ; ces deux îles furent découvertes par les Portugais en 1420, qui appelèrent la plus considérable Madera, à cause de la quantité d'arbres dont elle était couverte. Ce fut un bonheur pour ces pauvres Portugais et pour nous que M. Maurellet s'opposa au dessein que l'on avait de leur aller rendre visite, car nous apprîmes, étant à Cadix, qu'un corsaire français les avait pillés depuis peu, de sorte que notre descente n'aurait servi qu'à les ruiner entièrement sans nous apporter aucun profit.

Les vents contraires nous retinrent dans ce parage jusqu'au 4 octobre, et s'ils avaient continué encore vingt-quatre heures, la résolution était prise de nous aller rafraîchir chez nos amis les Espagnols des Canaries, parce que l'eau commençait à diminuer beaucoup dans nos vaisseaux, quoique nous eussions les autres provisions de bouche en abondance. Mais les vents étant venus un peu de l'arrière, nous portâmes sur la côte d'Afrique, afin de profiter des brises de terre qui soufflent la nuit, si les calmes du jour et les courants continuaient à nous persécuter.

Nous vîmes la terre d'Afrique le 5 octobre, et le 6, au point du jour, nous découvriâmes un petit vaisseau à trois lieues ou environ au vent à nous. Nous continuâmes notre route, qui était aussi la sienne, sans le craindre ; au contraire, le prenant pour un Saltin, nous comptions de le prendre, si nous le pouvions joindre, et le vendre avec son équipage à Cadix. Il s'approcha à la fin de nous sans quitter l'avantage du vent qu'il avait sur nous, il élongea sa civadière le long de son beaupré, comme un corsaire qui veut venir à l'abordage ; mais quand il vit que nous nous partageions pour l'enfermer entre nous trois, il força de voiles et gagna de l'avant. Le *Saint-Paul*, qui s'en trouva le plus proche, força aussi de voiles

pour le joindre, et nous n'en étions plus qu'à la demi-portée du canon que nous allions faire jouer lorsque nous démâtâmes de notre petit hunier qui fit tomber à la mer trois de nos hommes. Il fallut arrimer pour repêcher nos gens et pour nous rajuster. Le vaisseau que nous chassions arriva aussitôt sur nous, et nos deux conserves, sachant bien que nous étions en état de le recevoir malgré cet accident, continuèrent à lui gagner le vent, afin qu'il ne pût plus s'en dédire. Il vit bien l'embarras où il s'allait jeter s'il continuait à porter sur nous, c'est pourquoi il vira de bord et gagna au vent pour conserver son avantage, et comme il était très bon voilier, peu chargé et net, il gagna de l'avant et nous laissa derrière. Il fut tout le reste du jour et la nuit suivante à une lieue au vent à nous.

Le sept nous chassâmes sur lui toute la journée, parce qu'il faisait route au détroit comme nous, ce qui nous persuadait encore davantage que c'était un Saltin et nous donnait plus d'envie de le joindre.

Ces corsaires n'avaient alors que trois vaisseaux, dont le plus gros ne portait que vingt-quatre canons. Il est vrai qu'ils sont chargés de monde et quelquefois à craindre dans un abordage, mais on a bientôt ralenti leur fureur quand, en les approchant, on fait jouer le canon à cartouche, soutenu par une bonne mousqueterie et accompagné de grenades et de quelques pots à feu. C'est alors qu'on voit la mauraille se précipiter dans leurs écuelles et s'abandonner à la discrétion de ceux qui les chauffent si rudement. Il faut pourtant en agir prudemment avec eux et ne pas s'en approcher assez près pour s'exposer à être brûlé s'il leur prenait fantaisie de mettre le feu à leurs poudres, comme les renégats sont accoutumés de faire. Il vaut mieux les désespérer à coups de canon et risquer plutôt de les couler bas, car, quand ils sentent que l'eau les gagne, ils se rendent et on les fait venir à bord. Nous perdîmes pendant la nuit notre prétendu Saltin.

Le 8, nous nous trouvâmes devant le détroit, mais le vent était si fort et si contraire, et la mer si grosse qu'il nous fut impossible d'y entrer. Tout le monde sait ou doit savoir que le détroit de Gibraltar est situé entre l'Europe et l'Afrique, est et ouest, et qu'il n'y a que ces deux vents-là qui y règnent. Quand ils sont faibles et assurés, on y peut entrer à bordées ; dans toute autre disposition il n'y faut pas songer. Tanger est ruiné et entre les mains des Maures, et Gibraltar était aux Anglais ; de sorte qu'après avoir soutenu toute la journée et une partie de la nuit pour attendre quelque changement de vent, nous résolûmes d'entrer à Cadix. Nous perdîmes pendant la nuit du 8 au 9 nos deux conserves. La brume épaisse qu'il faisait nous empêchait de voir leurs feux.

Le 9, sur le soir, nous mouillâmes devant Rota, c'est un bourg ou petite ville, avec quelques batteries fermées, à l'entrée de la baie de Cadix.

Nous levâmes l'ancre, le dix, au point du jour, nous entrâmes dans la

baie de Cadix et mouillâmes devant la ville, environ à trois cents pas de terre, sur les neuf heures du matin, le soixante-quatrième jour depuis que j'étais embarqué. Le *Comte de Toulouse* et la *Paix* avaient été plus hardis que nous et étaient entrés pendant la nuit. Nous nous trouvâmes mouillés à côté d'eux et du bâtiment que nous avions chassé, le prenant pour un Saltin. Il était commandé par le sieur de l'Aigle, qui s'est rendu depuis ce temps-là si fameux par ses prises et par les belles actions qu'il a faites dans la Méditerranée pendant la dernière guerre. Son vaisseau était très fin de voiles, mais il n'avait que quatorze canons et environ soixante hommes d'équipage. Il trafiquait aux Canaries et faisait la course en même temps quand il trouvait l'occasion favorable. Il vint à notre bord et nous dit qu'il nous avait pris pour des Anglais et que son dessein était d'aborder celui de nous trois qui se serait séparé des deux autres en lui donnant la chasse. Je crois cependant qu'il y aurait pensé plus d'une fois, à moins qu'il n'eût trouvé le vaisseau de Casineri fort éloigné de nous, car, pour le *Comte de Toulouse* et le *Saint-Paul*, ce n'était pas du gibier pour lui.

Il y avait encore assez près de nous un gros vaisseau de Marseille de cinquante canons, qui appartenait en partie à M. de la Touche, de la Martinique. Le sieur de la Magdelaine, lieutenant de vaisseau du Roi, l'avait commandé et était mort en Amérique. Ce vaisseau venait de Carthagène des Indes et était chargé de quantité de cacao, de caraques, de cochenille, de vanille et autres marchandises du pays, sans compter beaucoup d'or et d'argent en saumons et en espèces. On ne peut croire jusqu'où allaient les plaintes et les murmures des Espagnols à cause de ce commerce. Dès qu'ils surent que nos trois vaisseaux avaient du cacao, ils conclurent qu'ils venaient des côtes de la Nouvelle Espagne et les plus modérés disaient qu'il fallait nous confisquer, parce que nous les ruinions par le trafic que nous faisons sur leurs côtes, et nous chasser une bonne fois des îles que nous occupons. Quoique nous fussions alors dans une situation fort délicate, parce que les alliés étaient près de s'emparer de Barcelone et du reste de la Catalogne et de pousser leurs conquêtes bien loin, nous ne laissons pas de nous moquer de leurs menaces, sachant bien que toutes les forces de la monarchie espagnole n'étaient pas capables de nous chasser de la Martinique.

Dès que nous eûmes mouillé il vint à bord un canot portant pavillon d'Espagne. Un officier, assez mal bâti et encore plus mal vêtu qui était dedans, nous fit défense de mettre personne à terre avant que les médecins de la ville et les officiers de la santé eussent visité le vaisseau. Comme il vit que tout le monde paraissait plein de santé, il dit qu'il allait les presser de venir, afin que nous eussions au plus tôt l'entrée libre. On lui donna quelques réales pour le faire souvenir de sa parole.

Il vint ensuite un autre officier nous faire défense de trafiquer et de vendre aucune de nos marchandises sous peine de confiscation. Il laissa quatre hommes dans de petits bateaux pour nous observer et empêcher que nous ne fissions quelque contrebande. Deux de ces espions s'allèrent établir sur les bouées de nos ancrs, on les en fit déloger ; ils murmurèrent de notre peu d'honnêteté et nous menacèrent, mais on eut bientôt trouvé moyen de les rendre traitable et chacun y trouva son compte.

Les pêcheurs et autres gens qui ont accoutumé de venir au-devant des bâtimens qui arrivent ne manquèrent pas de nous apporter de leurs denrées, car les Espagnols supposent que les vaisseaux qui viennent d'un voyage de long cours sont dépourvus de toutes choses ; ils étaient dans la dernière surprise lorsqu'ils voyaient nos cages pleines de toutes sortes de volaille , avec des moutons, des cochons et cabrittes sur le pont en assez grand nombre pour faire encore une fois le voyage de l'Amérique. Il est vrai que tous les vaisseaux ne sont pas si bien pourvus que le nôtre l'était, car M. Maurellet, sa nièce et moi avions embarqué tant de provisions qu'on fut contraint de renvoyer des volailles à terre, parce qu'on n'avait plus de place pour les mettre, quoique nos volailles d'Inde fussent en partie dans la chaloupe et en partie amarrées sur le pont avec nos canards qui l'avaient tout entier pour se promener ; de sorte qu'après la grande chère que nous avions faite pendant soixante-trois jours de traversée, les repas que nous avions donnés aux officiers et passagers des deux autres vaisseaux quand ils étaient venus chez nous, il n'était pas extraordinaire qu'il nous en restât une aussi grande quantité. Nous n'achetâmes donc de MM. les Espagnols que des fruits, des pêches, des pommes et des poires, et surtout du raisin excellent, dont notre demoiselle créole mangeait une si grande quantité, malgré tout ce que son oncle lui pouvait dire, qu'il était fort à craindre qu'elle ne tombât malade.

Nous dînâmes de bonne heure, en attendant les médecins ; ils vinrent sur les deux heures au nombre de deux avec un chirurgien et deux officiers de la ville. Ils nous firent des excuses de n'être pas venus plus tôt nous donner l'entrée ; ils nous dirent qu'on usait de cette précaution depuis quelque temps à cause d'un vaisseau qui était venu des îles de l'Amérique et qui en avait apporté une maladie contagieuse. Ils n'avaient pas tout le tort ; c'était en effet la maladie du Siam, qui avait fait assez de ravage chez nous pour ne pas souhaiter qu'elle s'allât répandre chez nos amis. On leur donna le rôle de l'équipage, que l'on fit monter sur le pont, et ils trouvèrent que nous jouissions tous d'une santé parfaite par la miséricorde de Dieu.

On leur fit servir une collation magnifique de confitures des îles ; notre demoiselle en faisait les honneurs avec cette politesse et cet enjouement

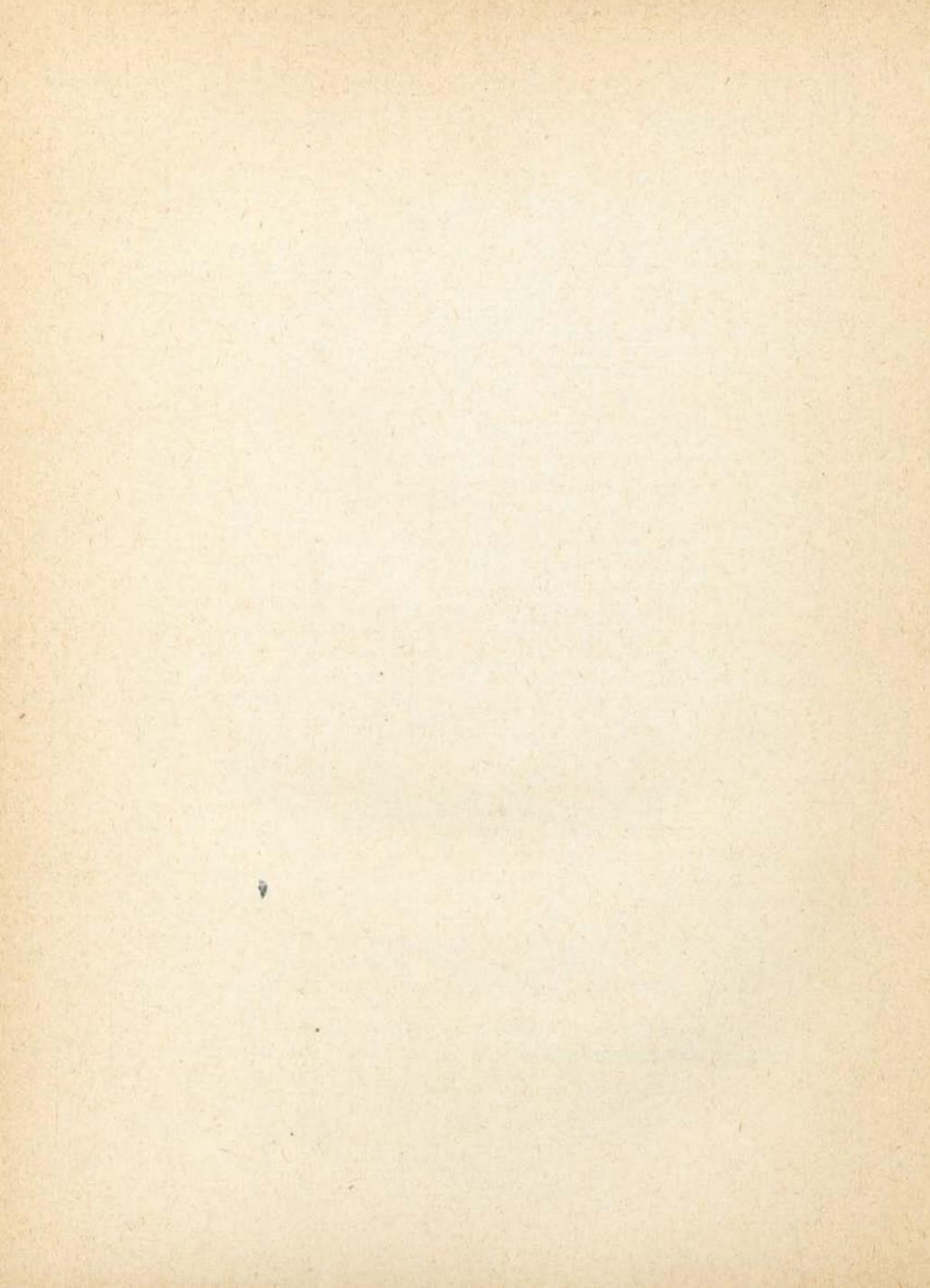
qui est naturel à nos créoles. MM. les Médecins en furent enchantés, et en sa considération ils refusèrent généreusement ce qu'on leur présenta pour leurs droits de visite. On les salua de cinq coups de canon lorsqu'ils s'en retournèrent. Je mis à terre sur les cinq heures du soir, le dixième octobre mil sept cent cinq, et c'est où je finirai mes mémoires de l'Amérique, qui pourront être suivis de ceux de l'Espagne et de l'Italie, si Dieu me donne assez de santé pour mettre en ordre mon journal, et les remarques que j'ai faites dans ces pays. (1)

FIN DES VOYAGES

AUX

ISLES DE L'AMÉRIQUE

(1) Voir *La Comédie Ecclésiastique* Bernard Grasset, éditeur).



NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE
CONCERNANT
LES ŒUVRES DU R. P. LABAT

- 1722 — NOUVEAU VOYAGE AUX ISLES DE L'AMERIQUE contenant l'Histoire Naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la Religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes. Les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivés pendant le long séjour que l'Auteur y a fait. Le commerce et les manufactures qui y sont établies et les moyens de les augmenter. Avec une Description exacte et curieuse de toutes les Isles. Ouvrage enrichi de plus de cent cartes, plans et figures en tailles-douces.

A Paris. Au Palais. Chez Guillaume Cavelier.
MDCCXXII. 6 volumes in-12.

Tome I : XXXVI, 5 fnc., 525 pp.

Tome II : 2 fnc., 598 pp.

Tome III : IV, 549 pp.

Tome IV : IV, 558 pp.

Tome V : VI, 524 pp.

Tome VI : VI, 514 pp.

100 planches, en principe. Beaucoup d'exemplaires n'en contiennent que 91. Rarement elles sont placées de la même façon.

- 1724 — Même ouvrage, en 6 volumes in-12, avec gravures identiques. Contrefaçon hollandaise publiée à la La Haye, chez Husson.

(Dans sa préface au « Voyage en Espagne », Labat écrit, en parlant du « Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique » : « Les libraires de Paris ont tiré deux mille exemplaires de cet ouvrage, et ceux d'Amsterdam qui l'ont contrefait en ont tiré autant. Ils sont presque distribués. Quand on en fera une seconde édition, on verra que je n'ai pas épuisé la matière et que mes mémoires me peuvent fournir de quoi l'augmenter de deux volumes. »

Labat annonçait ainsi, en 1730, l'édition de 1742).

- 1724 — NOUVEAU VOYAGE AUX ISLES DE L'AMÉRIQUE. Contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion, etc...

La Haye, P. Husson, E. Johnson, etc...
MDCCXXIV. 2 vol. in-4°.

Tome I : 2 fnc., VIII, 168 et 360 pp., table de la première partie 7 pp. chiffrées de 169 à 175. — 47 pl. et cartes.

Tome II : 2 fnc., 520 pp., table des matières, 10 fnc., — 19 pl. et cartes.

(Leclerc qui fut pourtant un remarquable spécialiste d'Americana annonce à tort dans sa « Bibliotheca Americana » cette édition comme l'originale. Ce qui a dû le tromper c'est que généralement les tirages in-4° ont précédé les autres; de Leclerc, cette erreur est pourtant inexplicable. Ce n'est pas une simple coquille, car elle se trouve dans ses deux catalogues, celui de 1867 et celui de 1878.

- 1725 — NIEUWE REIZEN NAAR DE FRANSE EILANDEN VAN AMERICA. En in 't Nederduitsch in 't ligt gebragt door W. C. Dyks.

Amsterdam, B. Lakeman.
MDCCXXV. 2 vol. in-4°.

Tome I : frontispice, 18-350 pp. — 30 pl. et cartes.

Tome II : 404 pp. — 36 planches.

(Traduction hollandaise — Existe également en 4 volumes in-16).

- 1738 — NOUVEAU VOYAGE AUX ILES DE L'AMERIQUE, etc...
La Haye, Husson, 2 vol. in-4°.
 Nouveau tirage de l'éd. de 1724, d'ailleurs plus rare que le premier.
- 1742 — NOUVEAU VOYAGE AUX ISLES DE L'AMERIQUE contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes. Les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivés pendant le séjour que l'auteur y a fait, par le R. P. Labat de l'ordre des Frères Prêcheurs. Nouvelle édition augmentée considérablement et enrichie de figures en tailles-douces. A Paris, chez Guillaume Cavelier Père, MDCCXLII. 8 volumes in-12.
- Tome I : XXXVI, 7 fnc., 472 pp., portrait de l'auteur, 12 fig., 8 cartes et plans.
 Tome II : 2 fnc., 444 pp., 15 fig., 3 cartes et plans.
 Tome III : 2 fnc., 475 pp., 31 fig.
 Tome IV : 1 fnc., 533 pp., 12 fig.
 Tome V : 2 fnc., 418 pp.
 Tome VI : 1 fnc., 502 pp., 9 fig., 5 cartes et plans.
 Tome VII : 2 fnc., 516 pp., 3 fig., 1 carte.
 Tome VIII : 2 fnc., 437 pp., 7 fnc., 4 fig.
- (Il existe également des exemplaires tout à fait semblables mais portant comme nom d'éditeur : Delespine, ou T. Legras, ou encore de Nullez. La Bibliothèque Nationale possède trois exemplaires, chacun à l'une de ces firmes. En vérité, il est fort difficile de décider quelle fut la première édition. Il est même probable que la mise en vente fut simultanée.)
- 1782 à 1787 — REISEN NACH WEST INDIEN oder den im Amerikanischen Meerliegenden Inseln. Nach der neuesten Pariser Ausgabe über setzt auch mit nothigen Anmerkungen und vollständigen Registern versehen von G. F. Casimir Schad. Nürnberg. 7 volumes in-12.
 (Traduction allemande).

- 1831 — VOYAGE AUX ILES FRANÇAISES DE L'AMÉRIQUE.
Paris. Lefebvre, 1831, in-8°, 1 fnc., 268 pp. Edition abrégée.
- 1866 à 1868 — NOUVEAU VOYAGE AUX ISLES DE L'AMÉRIQUE, contenant l'histoire naturelle, etc... Saint-Pierre (de la Martinique) 8 parties in-8° à deux colonnes.
Cette réimpression publiée aux Antilles est d'une extrême rareté. Je n'en ai pas vu un seul exemplaire signalé depuis 1913.

On trouve une critique du *Nouveau Voyage aux Isles Françaises de l'Amérique* dans le *Mercure* d'octobre 1742, qui fait remarquer surtout que l'auteur a emprunté aux traités de Ph.-Sylvestre Dufour (*Bevanda asiatica, hoc est Physiologia potus cafei*, Genève. 1690. in-12 Lyon, 1705, in-4°) et de Nicolas de Blégny (*Le bon Usage du Café, etc., pour la préservation et la guérison des maladies*, Lyon et Paris, 1867, in-12; *Traité historique de l'Origine et du progrès du Café*, Paris, 1716, in-12) tout ce qu'il cite sur cette matière, quoiqu'il ne nomme aucun de ces auteurs. Le P. Labat s'est en effet aidé des travaux publiés avant lui, mais il y a beaucoup ajouté de son propre fonds.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un manuscrit (Saint-Domingue, I), correspondance entre le P. Le Pers et le P. Charlevoix, où il est très souvent question de Labat, lequel est assez mal traité par ses rivaux, auteurs eux aussi d'ouvrages sur Saint-Domingue. Celui du P. Le Pers fut utilisé par Charlevoix et ne fut pas publié en librairie; une partie du manuscrit est à la Nationale.

-
- 1728 — NOUVELLE RELATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, contenant une Description exacte du Sénégal et des Païs situés entre le Cap Blanc et la rivière de Serrelione, jusqu'à plus de trois cents lieues en avant dans les terres. L'Histoire naturelle de ces païs... leurs religions et leurs mœurs. D'après les mémoires d'André Brue. Avec l'état ancien et présent des compagnies.
Paris. Cavelier. 1728. 5 volumes in-12.

Tome III : 4 fnc., 403 pp., 29 fnc.; 2 figures dont 1 dépl.
1 figure.

Tome II : 2 fnc., II, 376 pp., 10 cartes et plans, 16 figures.

Tome III : 2 fnc., II, 387 pp., 2 cartes et pl., 13 figures.

Tome IV : 6 fnc., 392 pp., 8 cartes et pl., 8 figures.

Tome V : 6 fnc., 404 pp., 3 cartes et plans, 9 figures.

(Certains exemplaires portent comme nom d'éditeur : Giffart. L'auteur convient « qu'il n'a jamais mis le pied en Afrique et qu'il ne parle dans cet ouvrage que sur la foi d'autrui » : c'est principalement dans les Mémoires de Brueque Labat a puisé. C'était une excellente source et l'ouvrage de Labat a servi depuis à beaucoup d'autres compilateurs).

1730 — VOYAGE DU CHEVALIER DES MARCHAIS en Guinée, isles voisines, et à Cayenne, fait en 1725-26-27.

Paris, Prault, 1730. 4 volumes in-12.

Tome I : XXIV, 1 fnc., 381 pp., frontispice, 16 pl., et cartes.

Tome II : 1 fnc., 364 pp.; 12 pl. et cartes.

Tome III : 1 fnc., 350 pp.; 2 pl.

Tome IV : 1 fnc., 681 pp., 18 fnc.; 1 carte.

(Cette relation a été entièrement rédigée par le R. P. Labat. Certains exemplaires sont à l'adresse de l'éditeur Saugrain.)

Il a paru une deuxième édition en 1730 également et une troisième à Amsterdam en 1731.

1730 — VOYAGES DU P. LABAT DE L'ORDRE DES FF. PRECHEURS, EN ESPAGNE ET EN ITALIE.

A Paris. Jean-Baptiste Delespine et Charles J. B. Delespine fils. MDCCXXX. 8 volumes in-12.

Tome I : 2 pnc., XII, 6 fnc., 459 pp., 35 pnc. (Table).

Tome II : 4 pnc., 398 pp., 34 pnc. (Table); 1 plan dépliant.

Tome III : 4 pnc., 403 pp., 29 pnc.; 2 figures dont 1 dépl.

Tome IV : 6 pnc., 415 pp., 24 pnc.; 1 pl. dépliant.

Tome V : 4 pnc., 401 pp.; 11 pnc.

Tome VI : 4 pnc., 388 pp., 10 pnc., 1 pl. dépliant.

Tome VII : 4 pnc., 399 pp., 13 pnc.

Tome VIII : 8 pnc., 409 pp., 18 pnc.

Le premier volume contient le voyage en Espagne; le deuxième le premier voyage en Italie, et les autres le deuxième voyage en Italie. (L'auteur assure qu'il ne raconte que ce qu'il a vu, et qu'il a examiné avec soin, en Italie, les antiques, les monuments, les tableaux, les bibliothèques, les cabinets de curiosités, etc. A l'égard de la relation du voyage d'Espagne, le P. Labat se renferme dans ce qu'il a pu voir à Cadix et aux environs. Là encore il emprunte beaucoup à Dom Jean-Baptiste Suarez de Salazar, dont l'ouvrage fut publié à Cadix dès 1610; et au P. Jérôme de la Conception, carme déchaussé, qui publia en espagnol la description de Cadix, à Amsterdam, en 1690.)

1732 — RELATION HISTORIQUE DE L'ETHIOPIE OCCIDENTALE, contenant la description des royaumes de Congo, Angolle, et Matamba, traduite de l'Italien du P. Cavazzi.

Paris. Delespine. 1732. 5 volumes in-12. 1 frontispice et 24 planches.

(Les originaux sont les suivants :

J. Ant. Cavazzi : « *Descrizione dei tre regni, cioè Congo, Matamba e Angola...*, e delle missioni apostoliche, esercitatevi da religiosi capucini, e nel presente strice ridotta dal P. Fortunato Alamandini ». Bologne, 1687, in 4°;

et :

Gattini, ou Michel Ange de Gattine : « *Viaggio nel regno del Congo, di P. Mich. Angelo de Guattini da Reggio, et del Padre Dion. de Carli da Piacenza, capucini missionari apostolici nel regno del Congo, descritto per lettere continuate fino alla morte, dal porto di Genova alla città di Loanda, da*

sudetto P. Guattini, al suo padre in Reggio; con una fedeltà narrativa delli paesi del Congo, del detto P. Dionigi, et col suo ritorno in Italia ». Bologna, 1674, in-12.

Une première traduction française avait paru à Lyon en 1680. C'est celle-ci à peine remaniée que Labat donne au Tome I, pages 91 à 268.)

A la fin du Tome V on trouve la pièce suivante (chiffrée 269 à 408) : *Journal d'un voyage de Lisbonne à l'isle de S. Thome sous la lignie, fait par un pilote portugais en 1626, écrit en portugais et traduit en français par le P. Labat.*

Comme on peut le voir, l'ouvrage ci-dessus est plutôt un recueil qu'une œuvre originale. Cependant la personnalité du P. Labat dépasse les modèles et sa verve dénature très sensiblement les auteurs dont il s'est servi.

- 1735 — MEMOIRES DU CHEVALIER D'ARVIEUX, envoyé extraordinaire du Roy à La Porte, contenant ses voyages à Constantinople, dans l'Asie, la Syrie, la Palestine, l'Égypte et la Barbarie, recueillis de ses mémoires originaux et mis en ordre avec des réflexions. Par le R. P. J.-B. Labat de l'ordre des frères Prêcheurs.

Paris. Delespine 1735. 6 volumes in-12.

Cet ouvrage est assez rare et contient des passages fort piquants qui sont sans aucun doute du Labat tout pur.

(Au sujet de ces mémoires on peut consulter l'amusant volume suivant : « *Lettres critiques de Hagdi Mohemmed Effendi à Madame la marquise de G..., au sujet des mémoires du chevalier d'Arvieux; trad. du Turc par Ahmed Frengui (Petis de la Croix)* » Paris. 1735, in-12.)

TABLE DES MATIÈRES
DU TOME II

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'auteur est attaqué du mal de Siam. Effet prodigieux du tonnerre. De l'oiseau appelé colibris. Des burgans de teinture et des lianes à sang et à eau 1

CHAPITRE II

Descente d'un corsaire anglais à la Cabesterre de la Martinique. Alarme causée par un serpent 15

CHAPITRE III

Arrivée du Père Supérieur général de nos Missions et de l'archevêque de Saint-Domingue. Éclipse totale du soleil 21

CHAPITRE IV

Il arrive un nouveau Supérieur général des Missions des Frères Prêcheurs. Danger où l'auteur se trouva d'être mordu par un serpent 29

CHAPITRE V

Des esclaves noirs dont on se sert aux Iles, du commerce de leur pays. Leur religion, leurs mœurs, leurs danses. Comment on les achète, comment on les traite, comment on les instruit 33

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Ce que c'est qu'un boucan de cochon	69
---	----

CHAPITRE II

Maladie dont l'auteur est attaqué, son remède	73
---	----

CHAPITRE III

Assassinat commis à la Martinique. Puntion et mort très chrétienne de l'assassin	77
--	----

CHAPITRE IV

Nombre extraordinaire de fous à la Martinique. Mort de plusieurs religieux	81
--	----

CHAPITRE V

De la famille de MM. de la Guarigue	87
---	----

CHAPITRE VI

L'auteur s'embarque pour la Guadeloupe. Il séjourne à la Dominique. Description de cette île	105
--	-----

CHAPITRE VII

Diverses coutumes des sauvages. Préjugés sur leur origine. Leurs différents langages et leur manière de se battre	113
---	-----

CHAPITRE VIII

Leur manière de faire du feu. Adresse des Caraïbes pour nager et se battre contre les poissons	125
--	-----

CHAPITRE IX

De l'épian, maladie ordinaire des sauvages. Remèdes qu'ils y apportent. De leur religion et quelques autres de leurs coutumes	129
---	-----

CHAPITRE X

- L'auteur arrive à la Guadeloupe. M. le chevalier Reynau et M. de la Boulaye visitent les Iles par ordre de la Cour. Projet pour fortifier la Guadeloupe 137

CHAPITRE XI

- Voyage de l'auteur à la Grenade. Il passe à la Barbade, à Saint-Vincent et à Sainte-Alousie. Description de la Barbade . . . 141

CHAPITRE XII

- L'auteur part de la Barbade et arrive à la Grenade. Description de cette île 155

CHAPITRE XIII

- L'auteur part de la Grenade. Des îles de Bequia, Saint-Vincent et Sainte-Alousie 165

CHAPITRE XIV

- L'auteur retourne à la Guadeloupe. Procès intenté à leur Mission par l'abbé du Lion 175

SIXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

- Voyage de l'auteur à Saint-Domingue. Il passe à Saint-Christophe. Description de cette île 181

CHAPITRE II

- L'auteur part de Saint-Christophe. Description de l'île de Sainte-Croix 197

CHAPITRE III

- Histoire abrégée de l'île Saint-Domingue 203

CHAPITRE IV

L'auteur arrive au Cap Français. Description de ce quartier . . . 229

CHAPITRE V

Description du quartier et du fort de Port-Paix et du reste de la côte jusqu'à Léogane 235

CHAPITRE VI

Description du quartier de l'Esterre. Mariage d'un gentilhomme gascon 243

CHAPITRE VII

Voyage de l'auteur de l'Esterre à la Caye de Saint-Louis. Du commerce avec les Espagnols. Description d'un boucan 251

CHAPITRE VIII

L'auteur est poursuivi par les forbans et pris par les Espagnols. Leur manière de vivre. Culte qu'ils rendent à Saint-Diego . . . 259

CHAPITRE IX

Manière de poser des sentinelles. Ce que c'est que baratto. Dessin de l'équipage de la barque sur le vaisseau espagnol. Ils partent et continuent leur voyage 269

CHAPITRE X

Tempête. Vue de la Cateline. De Port-Ric. Descente au Coffre à mort et à l'île à Crabes. Pommes de raquettes et leur effet . . . 277

CHAPITRE XI

Description de l'île de Saint-Thomas, son commerce. Indiennes à bon marché. Les îles Vierges 281

CHAPITRE XII

De l'île appelée la Négade et du trésor qu'on dit y être. De la Sombrière. Description de celle de Saba et Saint-Eustache . . . 285

CHAPITRE XIII

L'auteur débarque à Saint-Christophe. Vanité du général des Anglais. Arrivée à la Guadeloupe. Différend que l'auteur eut avec un commis du domaine	291
--	-----

CHAPITRE XIV

Abus qui se commettaient dans les travaux publics. L'auteur fortifie la Guadeloupe. Messe de <i>Requiem</i> chantée d'une manière extraordinaire. Partage de la succession de M. Hinselin	299
---	-----

CHAPITRE XV

Déclaration de la guerre. Duel entre deux corsaires. Tremblement de terre. Jubilé	305
---	-----

CHAPITRE XVI

Prise de la partie française de Saint-Christophe par les Anglais	309
--	-----

SEPTIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

On se prépare à la Guadeloupe à recevoir les Anglais. Chasse aux ramiers	321
--	-----

CHAPITRE II

Les Anglais s'assemblent à l'île de Marie-Galante pour attaquer la Guadeloupe. Précautions du gouverneur de cette île. Etat de ses troupes	329
--	-----

CHAPITRE III

Les Anglais s'approchent de la Basse-Terre de la Guadeloupe. Ce qui se passa entre eux et nous jusqu'au jour de leur descente	337
---	-----

CHAPITRE IV

Les Anglais mettent leurs troupes à terre. Ce qui se passa depuis la descente jusqu'à l'abandonnement du bourg de la Basse-Terre 347

CHAPITRE V

Ce qui se passa de part et d'autre jusqu'à l'arrivée du secours de la Martinique 359

CHAPITRE VI

Arrivée du secours de la Martinique et ce qui se passa jusqu'à l'abandonnement du fort 367

CHAPITRE VII

Les Anglais entrent dans le fort; ils sont battus à la Rivière des Galions ; leur entreprise sur les Trois Rivières 383

CHAPITRE VIII

L'auteur va se reposer chez le sieur de Rochefort au Petit Cul-de-Sac. Changements qui arrivent dans la Mission des Jacobins. L'auteur retourne à la Martinique et est chargé du soin temporel 401

CHAPITRE IX

Remède dont les missionnaires se servent pour guérir les païens obsédés. Quelques pratiques des nègres 405

CHAPITRE X

L'auteur fait achever leur couvent du Mouillage ; on le fait Supérieur de la Martinique et vice-préfet apostolique. Flotte anglaise 409

CHAPITRE XI

Voyage de l'auteur à la Guadeloupe ; ses diverses aventures. Combat naval 413

T A B L E D E S M A T I E R E S 473

CHAPITRE XII

De l'île à Crabes. De Saint-Thomas et des Vierges 423

CHAPITRE XIII

Des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Prise d'un navire anglais 433

CHAPITRE XIV

Mort du sieur Lambert, capitaine de flibustiers. L'auteur se prépare à passer en France pour les affaires de sa Mission 443

CHAPITRE XV

L'auteur part de la Martinique. Etat de la flotte. Des îles Bermudes. Son arrivée à Cadix 447

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE CONCERNANT LES OUVRAGES DU R. P. JEAN-BAPTISTE LABAT 459

TABLE DES PLANCHES
DU TOME II

- | | |
|---------|--|
| Planche | I. Portrait du R. P. Labat. Frontispice des « Voyages aux Isles de l'Amérique », édition de 1742, Paris, Le Gras.
Face à la page de titre. |
| » | II. Iles de Saint-Domingue et de Porto-Rico. Carte extraite de Manesson Mallet : « Description de l'Univers », Paris, Thierry, 1683.
Entre les pages 6 et 7. |
| » | III. La ville de Saint-Domingue. Gravure extraite de Montanus : <i>De Nieuwe en Onbekende Weereld...</i> », Amsterdam, Meurs, 1671.
Entre les pages 42 et 43. |
| » | IV. Indigènes de l'île de Saint-Domingue. Gravure extraite de Montanus : <i>De Nieuwe en Onbekende Weereld...</i> , Amsterdam, Meurs, 1671.
Entre les pages 58 et 59. |
| » | V. Initiation finale d'un sorcier caraïbe. — Les femmes ont préparé trois hamacs dans le carbet : un pour l'esprit protecteur du sorcier, le second pour le sorcier, le troisième pour le prosélyte, et disposé sur un autel des pains de cassave et un canari ou vaisseau plein d' <i>ouïcou</i> pour l'esprit à qui on fait le sacrifice. Vers le milieu de la nuit, le sorcier entonne une chanson magique. L'esprit entre dans la cabane et prend possession du hamac. Le sorcier et le prosélyte lui rendent leurs devoirs. Le sorcier supplie l'esprit de prendre le |

prosélyte sous sa protection et de faire descendre en ce lieu un autre esprit semblable, que ce jeune homme le serve et s'engage à lui. Alors, avec un bruit effroyable qui informe tout le village de sa venue, un second esprit descend dans le carbet. Le prosélyte, quittant son hamac, s'agenouille et implore la protection de l'esprit, qui la lui accorde. — Gravure extraite de Lafitau : « Mœurs des Sauvages Américains... », Paris, Saugrain et Hochereau, 1724.

Entre les pages 106 et 107.

- Planche VI. Animaux et plantes des Antilles! Gravure extraite de Montanus : *De Nieuwe en Onbekende Weereld...*, Amsterdam, Meurs, 1671.

Entre les pages 122 et 123.

- » VII. 1. Epreuves d'un chef caraïbe. — Durant six semaines, celui qui veut devenir chef vit dans le silence et la réclusion, jeûnant au millet bouilli et à la cassave. Les jeunes gens confectionnent des fouets, faits de racines de palmiste, dont, deux fois le jour, les chefs voisins le frappent, chacun de trois grands coups en trois endroits de son corps : le premier coup autour des mamelles, le deuxième au milieu du ventre, le troisième aux cuisses. Il doit les recevoir sans le moindre signe de douleur, sans même remuer; un fouet ne peut servir à porter plus de trois coups au futur chef. Au bout de six semaines, un festin réunit les sujets. On revêt le prétendant d'une ceinture de palmiste emplie de fourmis noires dont il subit les piqûres trois ou quatre heures. Puis on lui verse sur la tête, au travers d'un crible, un canari plein d'une boisson appelée *Palinot*. 2. Consécration du nouveau chef. — Passé le temps du jeûne et des épreuves, la nation va chercher le prétendant qui s'est caché sous des feuillages, comme pour faire entendre qu'il fuit les honneurs. Il courbe la tête sous le pied de chacun des assistants et revêt les insignes du pouvoir. Alors tous se prosternent devant leur nouveau chef, jettent leurs arcs et leurs flèches devant lui et

viennent, à tour de rôle, mettre leur tête sous son pied.
— Gravure extraite de Lafitau : « Mœurs des sauvages américains... », Paris, Saugrain et Hochereau, 1724.

Entre les pages 170 et 171.

- Planche VIII. Insectes des Antilles. Gravure du XVII^e siècle d'après P. Du Tertre : « Histoire Générale des Antilles... »
Entre les pages 186 et 187.
- » IX. Sucrierie. Gravure extraite de Manesson Mallet : « Description de l'Univers », Paris, Thierry, 1683.
Entre les pages 234 et 235.
- » X. Une « plante sensible » des Antilles. Gravure extraite de P. Du Tertre : « Histoire naturelle et morale des îles Antilles... », Rotterdam, Leers, 1658.
Entre les pages 250 et 251.
- » XI. Vue de Porto-Rico. Gravure extraite de Montanus : *De Nieuwe en Onbekende Weereld...*, Amsterdam, Meurs, 1671.
Entre les pages 298 et 299.
- » XII. Tabacs. Gravure extraite de Manesson Mallet : « Description de l'Univers », Paris, Thierry, 1683.
Entre les pages 314 et 315.
- » XIII. Paysage d'une partie de l'île de Saint-Christophe avec un crayon du château du général. Gravure du XVII^e siècle, d'après P. du Tertre : « Histoire Générale des Antilles... ».
Entre les pages 362 et 363.
- » XIV. Famille caraïbe de Saint-Vincent. Gravure du XVIII^e siècle.
Entre les pages 378 et 379.

- Planche XV. Vue de la ville de Saint-Martin. Gravure extraite de Montanus : *De Nieuwe en Onbekende Weereld...*, Amsterdam, Meurs, 1671.
Entre les pages 426 et 427.
- » XVI. Papayer des Antilles. Gravure extraite de P. Du Tertre : « Histoire naturelle et morale des Iles Antilles... », Rotterdam, Leers, 1658.
Entre les pages 442 et 443.

B. U.
MANTON
Boc.
Lettres-Boc

76 Fr. les 2 vol.